

Université de Lille

Ecole Doctorale (n°73) Sciences économiques, sociales de l'aménagement et du management

Laboratoire - Territoires, Villes, Environnement & Société

Thèse de doctorat

Discipline :

Sciences humaines et humanités - Aménagement de l'espace, urbanisme

Présentée par Yoko TANIGUCHI

**Les enjeux de gouvernance territoriale face à l'innovation sociale et
numérique
- Les exemples de Brest et de Lille**

Directeur de thèse : Monsieur Didier PARIS

Co-directeur de thèse : Monsieur Eric GLON

Co-encadrante de thèse : Madame Christine LIEFOOGHE

Le 19 décembre 2018

Jury :

Monsieur Lionel PRIGENT, Professeur des Universités, Université de Bretagne occidentale,
Rapporteur

Monsieur Philippe VIDAL, Professeur des Universités, Université du Havre, Rapporteur

Madame Sylvie DAVIET, Professeur des Universités, Aix-Marseille-Université, Examinatrice

Monsieur Bernard PECQUEUR, Professeur des Universités, Université Grenoble-Alpes, Examineur,
Président du jury

Monsieur Eric GLON, Professeur des Universités, Université de Lille, Co-Directeur

Monsieur Didier PARIS, Professeur des Universités, Université de Lille, Co-Directeur

Madame Christine LIEFOOGHE, Maître de conférence, Université de Lille, Co-encadrante

Monsieur Michel DAVID, Directeur du cabinet de conseil, Le Cinquième Pôle, responsable CIFRE,
membre invité

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mes directeurs de thèse, Didier Paris, Eric Glon ainsi que ma co-encadrante Christine Liefoghe, pour leurs conseils pointilleux mais aussi pour m'avoir soutenue et encouragée pour réaliser cette thèse jusqu'au bout. Je remercie également les équipes du laboratoire, de l'école doctorale et de l'université d'avoir toujours été agréables avec moi lors des démarches administratives.

Je remercie très vivement Michel David, responsable CIFRE au sein du cabinet Le Cinquième Pôle, de m'avoir fait découvrir le mouvement d'innovation sociale, confiée des missions en lien avec ce sujet, aidée dans mes réflexions et encouragée tant pour réaliser la thèse que pour développer les missions innovantes et intéressantes.

J'adresse également mes remerciements aux membres du jury d'avoir accepté de lire cette thèse : M. Lionel Prigent, M. Philippe Vidal, Mme Sylvie Daviet et M. Bernard Pecqueur.

Merci à Steven Hearn et Alexandre Lourié ainsi qu'à toute l'équipe du Troisième Pôle, Scintillo et Créatis de m'avoir chaleureusement accueillie dans leurs locaux et d'avoir partagé avec moi des moments joyeux.

Je remercie Emmanuel Dupont et ses collègues au CGET de m'avoir confiée des missions en lien avec l'innovation sociale. Les échanges que nous avons eus au cours de ces missions m'ont beaucoup aidé à connaître les acteurs et leurs enjeux concernant ce sujet. Je tiens également à remercier tous les collaborateurs du Cinquième Pôle autour du projet cluster d'innovation responsable, au cours duquel j'ai pu suivre de près les initiatives tels que le PTCE, start-up de territoire, French Impact, ou encore la mission Tiers-Lieux Co-working, qui ont contribué à mes travaux.

Je remercie tous les acteurs brestois et lillois mais aussi ceux qui sont sur d'autres territoires d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et partager avec moi leurs expériences et réflexions.

Je remercie mes amies, notamment Sejeong, Cécile et Patricia de m'avoir aidée de près et encouragée à des moments difficiles et moins difficiles. Un grand merci à Guillaume pour son soutien autant moral qu'intellectuel, sans qui je n'aurais pas eu le courage de terminer cette thèse.

Ces quatre années passées en contrat CIFRE au sein du Cinquième Pôle ont été très riches. Je remercie également l'ARNT d'avoir accepté et suivi mon dossier CIFRE sans lequel il n'était pas possible de réaliser cette thèse.

Enfin, merci à toute ma famille de m'avoir soutenue de loin tout au long de mon séjour en France.

RÉSUMÉ

Dans le contexte de la mise en cause d'un modèle de développement territorial exogène, l'innovation sociale territoriale est un sujet qui attire l'attention tant des chercheurs que des professionnels du développement territorial. Selon nous, l'innovation sociale territoriale renvoie à la transformation de la gouvernance territoriale en faveur de la capacitation des initiatives citoyennes. Si l'innovation sociale territoriale se produit le plus souvent de manière spontanée, le débat central aujourd'hui est de modéliser ses processus et d'établir une méthodologie de transformation territoriale afin de pouvoir produire cette innovation de manière proactive. Notre thèse réalisée en contrat CIFRE au sein du cabinet de conseil Le Cinquième Pôle, s'inscrit dans ces réflexions autour de la production des stratégies et des outils d'innovation sociale territoriale. La thèse se focalise sur deux éléments : d'une part l'analyse des processus de l'innovation sociale territoriale et d'autre part l'évaluation du potentiel du web social pour favoriser la dynamique de transformation. Après avoir identifié que l'action collective entre acteurs locaux est un levier prépondérant de l'innovation sociale territoriale, nous avons analysé le rôle du web social dans l'émergence de communautés locales de porteurs d'initiatives citoyennes à l'aide de deux études de cas : le collectif Catalyst à Lille et le service numérique de la Ville de Brest. De nombreux apports du web social ont été révélés : maintien des liens faibles, partage des ressources, sensibilisation et éducation des acteurs, co-crédation des connaissances etc. Néanmoins, persistent les défis que sont la difficulté d'appropriation des outils numériques ainsi que le manque de culture ou habitudes de collaboration.

Mots-clés : innovation sociale territoriale, web social, développement territorial, gouvernance, communautés locales, acteurs locaux

Territorial governance issues and social digital innovation: case studies from Brest and Lille (France)

While the efficiency of exogenous territorial development is questioned, territorial social innovation has become a rising issue both for researchers and professionals in the field of territorial development. From our point of view, territorial social innovation can be understood as a transformation of territorial governance in favor of citizen initiatives. Though most examples of territorial social innovation occur spontaneously, our concern is to model the innovation process and establish a methodology for territorial transformation in order to make happen this innovation. Our thesis was prepared at the consultancy agency "Le Cinquième Pôle" within the CIFRE industrial research agreement, and aims at elaborating strategies and instruments for territorial innovation. It studies territorial social innovation process and evaluate the potentials of social web for the territorial transformation. Collective action being one of the most important levers for these transformations, our thesis analyzed the roles of social web in enhancing communities of citizen initiatives leaders and actors at local level. In particular, two cases were studied: Catalyst collective and Brest municipality's digital strategy. A number of advantages of social web were found, for example, in maintaining weak ties, in sharing resources, in raising awareness and educating actors, in co-creating knowledge etc. However challenges remain, notably the uneasiness of using collaborative Internet devices and the lack of practice in sharing.

Key words: territorial social innovation, social web, territorial development, governance, local communities, local actors

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	22
I. L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE AU CROISEMENT DES ENJEUX	22
i. La remise en cause des politiques de développement territorial exogène.....	22
ii. L'innovation sociale comme une nouvelle approche au développement territorial.....	24
iii. « Faire un écosystème » à l'échelle locale pour favoriser les initiatives citoyennes	25
iv. Comment « produire » l'innovation sociale territoriale ?	30
II. LES INITIATIVES CITOYENNES ET LES MUTATIONS RECENTES	31
i. L'économie sociale et solidaire comme porteuse de réponses aux défis socioéconomiques...	31
ii. La solidarité comme principe et valeur intrinsèques de l'économie sociale et solidaire	32
iii. L'élargissement du secteur de l'ESS	33
III. LE WEB SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE	36
i. Un nouveau tournant démocratique ou le mouvement CivicTech.....	37
ii. Le numérique au service du développement territorial.....	38
iii. Le web social : un outil d'innovation sociale territoriale ?.....	39
IV. CONTEXTE, OBJECTIFS ET SUJET DE THESE	46
i. Une thèse en contrat CIFRE.....	46
ii. Objet de recherche	48
iii. Plan de la thèse	51
iv. Les ressources de base	52

PARTIE 1. L'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE : UNE RECOMPOSITION DE LA GOUVERNANCE AU SERVICE DES INITIATIVES CITOYENNES

CHAPITRE 1. L'INNOVATION SOCIALE : ENJEUX ET APPROCHES	56

INTRODUCTION	56
1.1. L'INNOVATION SOCIALE ET SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	57
1.1.1. L'INNOVATION SOCIALE : UNE NOTION A CONTOURS FLOUS	57
1.1.1.1. Innovation sociale et innovation technologique.....	57
1.1.1.2. « Innovation » et « social » : expressions ambiguës	58
1.1.1.3. Difficulté de définir le champ d'actions d'innovation sociale	59
1.1.2. FINALITES SOCIALES ET ECONOMIQUES	60
1.1.2.1. Finalités sociales : que signifient-elles ?	60
1.1.2.2. L'innovation entrepreneuriale s'oppose-t-elle à l'innovation sociale ?	61
1.1.2.3. Les bénéfices sociaux... pour qui ?	62
1.1.3. L'ACTION COLLECTIVE AU CŒUR DES CHANGEMENTS PROCEDURAUX ET RELATIONNELS	63
1.1.3.1. L'innovation ouverte pour inventer une solution créative	63
1.1.3.2. <i>Empowerment</i> ou rendre les citoyens acteurs de changements sociétaux.....	64
1.1.3.3. Les innovations technologiques peuvent aussi produire ou faciliter les changements procéduraux.....	65
1.1.4. LA PERSPECTIVE TRANSFORMATRICE	67
1.1.4.1. Les changements à des échelles différentes	67
1.1.4.2. La nécessité d'articuler les perspectives individuelle et structurelle de l'innovation sociale	67
1.1.4.3. Les initiatives innovantes : vecteur de transformation sociétale.....	68
SYNTHESE : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INNOVATION SOCIALE	70
1.2. POLITIQUES PUBLIQUES D'INNOVATION SOCIALE EN EUROPE ET EN FRANCE	72
1.2.1. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIERE D'INNOVATION SOCIALE EN EUROPE : QUELS OBJECTIFS ? QUELLES ACTIONS ?	72
1.2.1.1. L'élargissement de la notion d'innovation au sein des politiques publiques	72
1.2.1.2. L'innovation sociale comme un objectif transversal du programme 2020	73
1.2.1.3. Changements structurels comme enjeu central de l'innovation sociale.....	76
1.2.1.4. Renouveler la gouvernance pour renforcer la place des initiatives citoyennes.....	76
1.2.2. PRINCIPALES APPROCHES EUROPEENNES D'INNOVATION SOCIALE.....	77
1.2.2.1. Des actions structurantes de la politique d'innovation sociale.....	78
1.2.2.2. L'approche centrée sur l'ESS.....	81
1.2.3. SOUTIENS PUBLICS A L'INNOVATION SOCIALE EN FRANCE	82
1.2.3.1. Un champ d'innovation sociale éparpillé.....	82
1.2.3.2. Y a-t-il une stratégie territoriale d'innovation sociale ?.....	83
1.2.3.3. Les rôles du pouvoir public en question.....	85
1.3. RECOMPOSITION DES ROLES DES POUVOIRS PUBLICS DANS UNE GOUVERNANCE RENOUELEE	87
1.3.1. LA CRISE DE L'ACTION PUBLIQUE	88
1.3.1.1. Le partenariat public-privé et ses tendances nouvelles	88
1.3.1.2. La modernisation de l'action publique.....	89
1.3.1.3. L'intérêt général comme un construit social	91

1.3.1.4. De l'intérêt général au bien commun	92
1.3.2. LE FOISONNEMENT DE PROJETS CITOYENS INNOVANTS ET LA QUESTION DE LEUR DIFFUSION	93
1.3.2.1. La multiplication des projets citoyens.....	93
1.3.2.2. Les enjeux de généralisation et d'essaimage des projets innovants	94
1.3.3. LES ROLES DE L'ACTEUR PUBLIC POUR FAVORISER LES INITIATIVES CITOYENNES	96
1.3.3.1. Les rôles du coordinateur en faveur des initiatives citoyennes	98
1.3.3.2. L'institutionnalisation des initiatives citoyennes	99
1.3.4. DE NOUVELLES QUESTIONS CONCERNANT L'ACTION PUBLIQUE.....	100
1.3.4.1. Les questions autour de la sélection des projets.....	100
1.3.4.2. Les questions autour de la transformation culturelle et fonctionnelle au sein de l'institution publique	101
1.3.4.3. Les questions autour de la construction d'une relation horizontale entre institutions publiques et porteurs de projet	102
CONCLUSION DU CHAPITRE 1 : LES APPROCHES DE L'INNOVATION SOCIALE	103
CHAPITRE 2. INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE.....	106
INTRODUCTION	106
2.1. INNOVATION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	107
2.1.1. LA QUESTION DES INEGALITES TERRITORIALES : UN SUJET VIF DANS LA SOCIETE FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI	107
2.1.2. DU DEVELOPPEMENT D' « EN HAUT » AU DEVELOPPEMENT D' « EN BAS »	109
2.1.2.1. Développement territorial par les pôles de croissance	109
2.1.2.2. Des critiques du développement « par le haut » au développement endogène	110
2.1.3. INNOVATION ET TERRITOIRE : SORTIR DE LA VISION TECHNO-CENTREE DE L'INNOVATION	112
2.1.3.1. Les territoires innovateurs.....	112
2.1.3.2. Vers la prise en compte de la « logique sociale » de développement	114
2.1.3.3. Innovation sociale territoriale : un processus nécessaire pour un développement intégré	115
2.2. L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE : UNE APPROCHE AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	117
2.2.1. LES CARACTERISTIQUES DE L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE	117
2.2.1.1. Quel développement territorial ?.....	117
2.2.1.2. Combinaison des démarches de développement « par le bas » et « par le haut »	119
2.2.1.3. Emergence d'une communauté territoriale via les actions collectives.....	122
2.2.1.4. Deux leviers d'innovation sociale territoriale	124
2.2.2. PREMIER LEVIER D'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE : COOPERATIONS D'ACTEURS	125
2.2.2.1. Définitions de concepts : coopération, collaboration, réseau.....	125
2.2.2.2. Les coopérations comme vecteur de capacitation des initiatives citoyennes	127
2.2.2.3. Coopération des initiatives sociales et solidaires	128

2.2.2.4. Coopérations et communautés territoriales	129
2.2.3. DEUXIEME LEVIER D'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE : TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	131
2.2.3.1. Des régimes de gouvernance.....	131
2.2.3.2. Construction d'une relation collaborative entre institutions publiques et initiatives citoyennes.....	134
2.3. TROIS APPROCHES TERRITORIALES DE L'INNOVATION SOCIALE : QUELS POTENTIELS ET LIMITES ?	136
2.3.1. APPROCHE CENTREE SUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL : DEVELOPPER UN ECOSYSTEME LOCAL ADAPTE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT	136
2.3.1.1. Ecosystèmes de l'économie sociale et solidaire : pour la prise en compte de divers acteurs et initiatives.....	137
2.3.1.2. Entrepreneuriat et innovation sociale territoriale	138
2.3.2. APPROCHE PAR LES COMMUNS: UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LES COMMUNAUTES LOCALES PRODUCTIVES	139
2.3.2.1. Les communs	139
2.3.2.2. Le développement territorial par les communs	142
2.3.2.3. La communauté des communs peut-elle changer la gouvernance territoriale ?.....	145
2.3.3. L'APPROCHE PAR LA COPRODUCTION DE SERVICES ET PROJETS DE TERRITOIRE : FAVORISER LA COOPERATION ENTRE LE SOCIAL ET L'ECONOMIQUE	146
2.3.3.1. Les enjeux de coopérations entre le secteur social et le secteur économique	147
2.3.3.2. Co-construction d'un espace de projet collaboratif au service du développement territorial.....	148
2.3.3.3. Les défis autour de coopérations multidisciplinaires	149
CONCLUSION DU CHAPITRE 2 : LE TERRITOIRE INNOVATEUR EN MATIERE D'INITIATIVES CITOYENNES	151
 CHAPITRE 3. LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE COLLABORATIVE TERRITORIALE ?	155
INTRODUCTION	155
3.1. DE NOUVEAUX PROJETS CITOYENS AUTOUR DE L'UTILISATION DU NUMERIQUE.....	156
3.1.1. REVOLUTION NUMERIQUE : CE QUE LE NUMERIQUE CHANGE (OU NE CHANGE PAS)	156
3.1.1.1. L'avènement du web social.....	156
3.1.1.2. L'émergence de nouvelles pratiques collaboratives par le numérique.....	158
3.1.1.3. Les impacts réels des services numériques collaboratifs qui restent à évaluer	159
3.1.1.4. Envie d' « humaniser » l'économie ?.....	161
3.1.1.5. Les questions numériques : de l'accès aux usages	162
3.1.2. S'INSPIRER DU LOGICIEL LIBRE	164
3.1.2.1. Le logiciel libre : un exemple d'usage numérique qui favorise les pratiques et culture de collaboration.....	164

3.1.2.2. Quatre dimensions du logiciel libre en tant qu'outil adapté aux pratiques collaboratives	165
3.1.2.3. Logiciel libre et développement des initiatives citoyennes.....	167
3.2. LE NUMERIQUE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?	168
3.2.1. LE NUMERIQUE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	168
3.2.1.1. Le numérique et les nouveaux modes d'interactions sociales entre acteurs du territoire	168
3.2.1.2. La ville intelligente : de la vision techno-centrée à la vision humaniste.....	169
3.2.2. LE NUMERIQUE PARTICIPE-T-IL A L'EMERGENCE D'UN NOUVEAU MAILLAGE D'ACTEURS LOCAUX ?	171
3.2.2.1. <i>Open data</i> et écosystèmes entrepreneuriaux du territoire	172
3.2.2.2. Favoriser la visibilité des initiatives citoyennes par une plateforme numérique collaborative de recensement d'initiatives	173
3.2.2.3. Territoire collaboratif ou alliances entre acteurs publics et privés autour de la production de services.....	175
3.2.3. LE NUMERIQUE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INCLUSIF OU CREATEUR DE NOUVELLES DIVISIONS SOCIALES ?	176
3.2.3.1. Inégalités numériques.....	177
3.2.3.2. Division entre structures classiques de l'économie sociale et solidaire et nouveaux acteurs de l'économie collaborative.....	178
3.2.3.3. Inégalités territoriales.....	178
CONCLUSION DU CHAPITRE 3 : LE NUMERIQUE PEUT-IL DEVENIR UN OUTIL D'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE ?	180
CHAPITRE 4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE DE TERRAIN	183
INTRODUCTION	183
4.1. NOTRE APPROCHE	184
4.1.1. LE CHOIX DE TERRAINS.....	184
4.1.2. DEUX OBJECTIFS D'ANALYSE DE TERRAIN	187
4.1.3. LES OUTILS CONCEPTUELS POUR L'ANALYSE DES RESEAUX.....	188
4.1.3.1. La nature des liens.....	188
4.1.3.2. Communauté de pratique	191
4.1.3.3. Le numérique au service de développement de communautés territoriales ?	192
4.2. METHODES DE COLLECTE DES DONNEES	194
4.2.1. LE CHOIX DES OUTILS NUMERIQUES A ANALYSER.....	194
4.2.1.1. La liste de discussion n'est pas la lettre d'information, ni forums d'échanges	194
4.2.1.2. Le site Internet 2.0 et le site Internet 1.0.....	197
4.2.1.3. Sites contributifs et sites participatifs	197
4.2.1.4. Typologie des outils numériques 1.0 et 2.0.....	199
4.2.2. METHODES D'ANALYSE DES OUTILS NUMERIQUES.....	201

4.2.2.1. Listes de discussions	202
4.2.2.2. Sites contributifs et participatifs.....	203
4.2.2.3. Limites de la méthode de collecte de données	205
4.2.3. ENTRETIENS ET VISITES	206
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	208

PARTIE 2. DE NOUVEAUX USAGES DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE

CHAPITRE 5. LES ENJEUX ET DYNAMIQUES LOCAUX AUTOUR DE LA FÉDÉRATION DES PORTEURS D'INITIATIVES CITOYENNES..... 211

INTRODUCTION 211

5.1. LA STRATEGIE NUMERIQUE BRESTOISE AU SERVICE DE COOPERATIONS ENTRE PORTEURS D'INITIATIVES 212

5.1.1. CONSTRUIRE LE RESEAU D'ACTEURS A L'ECHELLE DU PAYS DE BREST	212
5.1.1.1. La métropole brestoise et l'enjeu d'équilibre territorial.....	212
5.1.1.2. Le Pays de Brest : échelle stratégique pour un développement territorial équilibré	215
5.1.2. LE NUMERIQUE AU SERVICE D'ACTION COLLECTIVE : STRATEGIE NUMERIQUE DE LA VILLE DE BREST	217
5.1.2.1. Le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest.....	217
5.1.2.2. Des actions solidaires à la gouvernance contributive.....	219
5.1.3. FEDERATION DES INITIATIVES CITOYENNES	222
5.1.3.1. Fédération d'acteurs de l'ESS autour de l'ADESS	222
5.1.3.2. L'émergence des projets citoyens collaboratifs	225
5.1.3.3. Cantine numérique : nouvel acteur de soutien aux projets collectifs	231

5.2. CATALYST ET DEVELOPPEMENT DE RESEAU D'ACTEURS COLLABORATIF A LILLE 233

5.2.1. LA METROPOLE LILLOISE FACE AUX DEFIS D'ATTRACTIVITE	233
5.2.2. LES RESEAUX D'INITIATIVES CITOYENNES ET SOUTIEN INSTITUTIONNEL	235
5.2.2.1. La structuration des acteurs en ESS déjà mise en œuvre à l'échelle régionale	236
5.2.2.2. La Métropole lilloise et son soutien aux initiatives citoyennes.....	239
5.2.3. EMERGENCE DE RESEAUX INFORMELS DE PORTEURS DE PROJETS EN INNOVATION SOCIALE ET NUMERIQUE	242
5.2.3.1. L'émergence de communautés de <i>coworkers</i> et <i>makers</i>	243
5.2.3.2. Catalyst : un réseau ouvert qui relie les acteurs investis dans l'innovation sociale et numérique.....	244

CONCLUSION DU CHAPITRE 5 : LES RESEAUX D'ACTEURS..... 248

CHAPITRE 6. LE NUMÉRIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX..... 251

INTRODUCTION 251

6.1. LES OUTILS NUMERIQUES AU SERVICE DU RESEAUTAGE D'ACTEURS 253

6.1.1. LE SERVICE NUMERIQUE BRESTOIS ET QUATRE TYPES D'OUTILS NUMERIQUES

COLLABORATIFS 254

6.1.1.1. Le projet Wiki-Brest : un projet de valorisation collective des acteurs et du territoire 254

6.1.1.2. Sites participatifs : centraliser les informations pour les diffuser 258

6.1.1.3. Cartes Ouvertes au pays de Brest : réseau d'acteurs porteurs de projets cartographies collaboratives 261

6.1.1.4. Co-organisation d'évènements..... 263

6.1.2. CATALYST ET DEVELOPPEMENT D'USAGES NUMERIQUES COMMUNAUTAIRES 263

6.1.2.1. L'animation du réseau par les communautés d'acteurs..... 264

6.1.2.2. Réseau des Makers 266

6.1.2.3. Réseau des Tiers-Lieux 266

6.1.2.4. Réseau des Communs 267

6.2. L'USAGE DU NUMERIQUE ET LE RESEAU : QUELLES RELATIONS ? 274

6.2.1. CARACTERISTIQUES D'USAGES DU NUMERIQUE 274

6.2.1.1. Le numérique comme outil de changement d'échelle des réseaux 274

6.2.1.2. L'usage du numérique limité à un nombre relativement restreint d'acteurs..... 276

6.2.1.3. Le réseau s'étend vers les acteurs extra-locaux 279

6.2.2. TROIS TYPES DE COOPERATIONS QUI ENGAGENT DIFFEREMMENT LES ACTEURS..... 283

6.3. FAIRE EVOLUER LE RESEAU PAR L'USAGE DU NUMERIQUE : SES AVANTAGES ET LIMITES.. 287

6.3.1. COLLABORATION AU SEIN DU NOYAU DUR 287

6.3.1.1. Le numérique favorise une gouvernance ouverte et participative..... 287

6.3.1.2. Difficile passage du contributeur à l'administrateur : exemple de Wiki-Brest..... 291

6.3.2. COOPERATION ELARGIE AVEC LES PORTEURS DE PROJETS 293

6.3.2.1. L'accès aux ressources diversifiées..... 293

6.3.2.2. La co-création de ressources communes 296

6.3.2.3. Contribution et utilisation du numérique : les obstacles à franchir 297

6.3.3. COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET ENJEUX DE SENSIBILISATION 299

6.3.3.1. Rendre visibles les initiatives pour sensibiliser les acteurs 299

6.3.3.2. Faciliter la prise de contact 300

6.4. LES ENJEUX DE L'APPROPRIATION NUMERIQUE 301

6.4.1. DE LA QUESTION DE MAITRISE A LA QUESTION DE PRATIQUE..... 301

6.4.2. DEVELOPPER LA CULTURE DE COOPERATION : EXPERIENCES BRESTOISES 303

6.4.2.1. Incitations politiques 304

6.4.2.2. Le choix du logiciel libre 305

6.4.2.3. L'accompagnement dans l'utilisation du numérique 305

6.4.2.4. Coopérations et enjeux d'animation..... 306

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 : LE NUMERIQUE ET LA CREATION DE LIENS FORTS ET LIENS FAIBLES	309
CHAPITRE 7. RENOUVELER LA GOUVERNANCE LOCALE	312
INTRODUCTION	312
7.1. CO-CREATION D’ACTION PUBLIQUE : QUESTION DE PLUS EN PLUS APPROPRIEE PAR LES ACTEURS LOCAUX	313
7.1.1. LA CONVERGENCE DES ACTEURS S’ETEND DANS LA METROPOLE LILLOISE ET DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	313
7.1.1.1. Catalyst s’élargit vers le réseau de l’ESS	313
7.1.1.2. La volonté politique métropolitaine et régionale en matière d’innovation sociale et numérique	314
7.1.2. L’INTERET CROISSANT PORTE A LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L’INNOVATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES BRESTOIS	316
7.1.2.1. Diffuser le modèle de la « gouvernance contributive » au sein des institutions	316
7.1.2.2. Les dispositifs de co-crédation de services, soutenus par le conseil régional	317
7.2. COMMENT COLLABORER AVEC L’ACTION PUBLIQUE	318
Améliorer la visibilité du réseau et des acteurs	319
Favoriser la collaboration voire établir un partenariat avec l’institution publique	320
Faire de la plateforme numérique un outil de co-crédation de l’action publique	322
CONCLUSION DU CHAPITRE 7 : VERS UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE	325
CONCLUSION GÉNÉRALE	327
i. Le numérique et l’innovation sociale territoriale : principaux enseignements de l’étude de cas	327
ii. De nouveaux usages numériques pour soutenir les initiatives citoyennes	329
iii. Les rôles de l’acteur public dans les projets numériques collaboratifs	330
BIBLIOGRAPHIE	332
ANNEXES	358

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1. Des initiatives qui visent à favoriser les coopérations et collaborations.....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 2. Schéma d'un processus de l'innovation sociale par le CRISES.....</i>	<i>30</i>
<i>Figure 3. Deux grandes catégories de projets CivicTech.....</i>	<i>38</i>
<i>Figure 4. Le site de ShareVoisins</i>	<i>41</i>
<i>Figure 5. Site de cartomobilité-Bretagne</i>	<i>44</i>
<i>Figure 6. Développement de stratégies d'innovation sociale territoriale.....</i>	<i>47</i>
<i>Figure 7. Difficulté de déterminer les facteurs de coopérations</i>	<i>51</i>
<i>Figure 8. Initiatives innovantes et transformation structurelle.....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 9. Principales caractéristiques de l'innovation sociale</i>	<i>70</i>
<i>Figure 10. Gouvernance quadruple</i>	<i>77</i>
<i>Figure 11. Rôles de la collectivité territoriale pour favoriser les initiatives citoyennes</i>	<i>98</i>
<i>Figure 12. Politiques publiques d'innovation sociale.....</i>	<i>104</i>
<i>Figure 13. Processus d'innovation sociale territoriale.....</i>	<i>121</i>
<i>Figure 14. Deux leviers de l'innovation sociale territoriale</i>	<i>125</i>
<i>Figure 15. Définition de termes</i>	<i>127</i>
<i>Figure 16. Différentes phases de co-création de l'action publique.....</i>	<i>133</i>
<i>Figure 17. Organisation d'acteurs autour des initiatives citoyennes.....</i>	<i>138</i>
<i>Figure 18. Communauté, ressource et gouvernance : trois éléments pour définir les communs .</i>	<i>143</i>
<i>Figure 19. Partenariat tripartite entre acteurs publics, communs et acteurs marchands</i>	<i>145</i>
<i>Figure 20. Processus territoriaux de développement d'initiatives citoyennes.....</i>	<i>151</i>
<i>Figure 21. Trois approches et leurs potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale....</i>	<i>153</i>
<i>Figure 22. Les impacts du numérique sur les pratiques sociales.....</i>	<i>159</i>
<i>Figure 23. Potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale : écosystèmes open data, plateformes collaboratives des initiatives, territoire collaboratif.....</i>	<i>181</i>
<i>Figure 24. Liens forts et liens faibles</i>	<i>191</i>
<i>Figure 25. Trois manières dont le numérique pourrait contribuer au réseau</i>	<i>193</i>
<i>Figure 26. Brest métropole et ses huit communes.....</i>	<i>214</i>
<i>Figure 27. Evolution de la population des EPCI au Pays de Brest entre 2008 et 2013.....</i>	<i>215</i>
<i>Figure 28. Sept EPCI au sein du Pays de Brest</i>	<i>216</i>
<i>Figure 29. Gouvernance contributive</i>	<i>221</i>
<i>Figure 30. Le nombre d'effectifs en ESS et le poids de l'emploi en ESS sur l'emploi total dans les EPCI au Pays de Brest</i>	<i>223</i>
<i>Figure 31. Nombre d'initiatives citoyennes recensées sur le site Bretagne Créative</i>	<i>229</i>
<i>Figure 32. Lille, Tourcoing, Roubaix et Villeneuve-Ascq</i>	<i>234</i>
<i>Figure 33. La localisation des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet « Entreprendre Autrement » en 2016.....</i>	<i>241</i>
<i>Figure 34. Un exemple d'une page sur Wiki-Brest.....</i>	<i>257</i>
<i>Figure 35. La page d'accueil du site a-brest.....</i>	<i>259</i>
<i>Figure 36. Page d'accueil de Wiki.@-brest.....</i>	<i>261</i>
<i>Figure 37. Carte Ouverte au pays de Brest.....</i>	<i>262</i>
<i>Figure 38. Cartographie collaborative des tiers-lieux de la métropole lilloise</i>	<i>267</i>
<i>Figure 39. « Financement et rétribution dans les communs » de wikiversité.....</i>	<i>270</i>
<i>Figure 40. Une page de présentation d'initiative sur Encommuns.org.....</i>	<i>272</i>
<i>Figure 41. La complémentarité entre les sites.....</i>	<i>273</i>
<i>Figure 42. Le nombre d'échanges réalisés par an sur chaque liste</i>	<i>276</i>

<i>Figure 43. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux Catalyst</i>	281
<i>Figure 44. La localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux brestois</i>	282
<i>Figure 45. Les acteurs et trois types de coopération</i>	286
<i>Figure 46. Elargir le noyau dur</i>	287
<i>Figure 47. Coopération élargie</i>	293
<i>Figure 48. Le partage des documents sur Wiki des Communs</i>	295
<i>Figure 49. Diversification des acteurs</i>	299
<i>Figure 50. Les liens faibles sont créés à partir des liens forts</i>	309
<i>Figure 51. Rendre visibles les initiatives citoyennes auprès de l'institution publique</i>	320
<i>Figure 52. Devenir partenaire institutionnel</i>	321
<i>Figure 53. Créer un outil de mise en lien</i>	322

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1. Potentiels et défis du numérique dans les projets de territoire</i>	45
<i>Tableau 2. Principaux instruments de l'Union Européenne dédiés au soutien à l'innovation sociale mis en place après 2010</i>	75
<i>Tableau 3. Les finalités de coopérations</i>	128
<i>Tableau 4. Typologie des régimes de gouvernance</i>	133
<i>Tableau 5. Opportunités et risques de l'usage du numérique pour les acteurs sociaux</i>	178
<i>Tableau 6. Sélection des projets numériques</i>	185
<i>Tableau 7. Caractéristiques des initiatives retenues</i>	186
<i>Tableau 8. Caractéristiques des liens</i>	190
<i>Tableau 9. Listes de discussion</i>	196
<i>Tableau 10. Les sites Internet 1.0 et 2.0</i>	197
<i>Tableau 11. Description des sites participatifs</i>	198
<i>Tableau 12. Typologie des outils numériques</i>	200
<i>Tableau 13. Les outils numériques à analyser</i>	201
<i>Tableau 14. Les éléments d'analyse des listes de discussion</i>	202
<i>Tableau 15. Les éléments d'analyse des sites participatifs et contributifs</i>	204
<i>Tableau 16. Analyse technique des sites participatifs et contributifs</i>	205
<i>Tableau 17. Les questions posées selon la catégorie d'acteurs</i>	207
<i>Tableau 18. Thématiques de l'appel à projet « Les usages du multimédia et d'Internet dans la Ville », édition 2017</i>	220
<i>Tableau 19. Le nombre d'initiatives selon le thème</i>	229
<i>Tableau 20. Evolution des effectifs salariés en ESS entre 2008 et 2014</i>	236
<i>Tableau 21. Liste des projets lauréats de l'appel à projet « Entreprendre Autrement » en 2016</i>	240
<i>Tableau 22. Les thématiques de ROUMICS depuis 2012</i>	246
<i>Tableau 23. Les outils numériques utilisés par Catalyst et service numérique brestois</i>	253
<i>Tableau 24. Principaux outils numériques d'animation de réseaux</i>	254
<i>Tableau 25. Principaux outils d'animation des réseaux lillois</i>	264
<i>Tableau 26. Les sites Internet dédiés aux communs créés par les acteurs lillois</i>	268
<i>Tableau 27. Le nombre d'échanges réalisés sur la liste de discussions</i>	275
<i>Tableau 28. La part des personnes qui échangent régulièrement sur la liste</i>	277

<i>Tableau 29. Structures d'appartenance des personnes qui utilisent intensivement les listes de discussion lilloises.....</i>	<i>278</i>
<i>Tableau 30. Structures d'appartenance des personnes qui utilisent intensivement les listes de discussion brestoises.....</i>	<i>279</i>
<i>Tableau 31. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux Catalyst.....</i>	<i>280</i>
<i>Tableau 32. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux brestois.....</i>	<i>280</i>
<i>Tableau 33. Exemples de contenus échangés sur la liste de discussion.....</i>	<i>294</i>
<i>Tableau 34. Proportion d'abonnés n'ayant jamais communiqué sur la liste.....</i>	<i>298</i>
<i>Tableau 35. Le tableau de compteur du nombre de mails envoyés (liste de discussions Tiers-Lieux).....</i>	<i>360</i>
<i>Tableau 36. Le profil des personnes ayant envoyé au moins 20 mails sur une des listes (Lille) .</i>	<i>361</i>
<i>Tableau 37. Le profil des personnes ayant envoyé au moins 20 mails sur une des listes (Brest)</i>	<i>363</i>

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1. L'exemple de la région Languedoc-Roussillon.....</i>	<i>84</i>
<i>Encadré 2. L'exemple de la Ville de Brest.....</i>	<i>85</i>
<i>Encadré 3. Rôles de l'acteur public pour soutenir les initiatives citoyennes.....</i>	<i>97</i>
<i>Encadré 4. Le processus de l'innovation sociale territoriale : de l'émergence d'une initiative jusqu'à la densification institutionnelle.....</i>	<i>122</i>
<i>Encadré 5. Fablab : définition.....</i>	<i>227</i>
<i>Encadré 6. Espace de co-working : définition.....</i>	<i>232</i>
<i>Encadré 7. Les tiers-lieux.....</i>	<i>238</i>
<i>Encadré 8. Wiki-Brest et Wikipédia : quelles différences ?.....</i>	<i>255</i>
<i>Encadré 9. Un exemple de débats sur la liste de discussion de Catalyst concernant la relation avec les politiques publiques.....</i>	<i>289</i>
<i>Encadré 10. Un exemple de proposition de sujet de recherche sur la liste de Catalyst.....</i>	<i>290</i>

Liste des sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
 ADESS : Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
 ADEUPa : Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne
 AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
 ANIS : Association Numérique et Innovation Sociale
 APES : Acteurs Pour l'Economie Solidaire
 BEPA : *Bureau of European Policy Advisers*
 CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi
 CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
 CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
 CRES : Chambre Régionale de l'Economie Sociale
 CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
 DGA : Directeur Général Adjoint
 DGS : Directeur Général de Services
 DIY : *Do It Yourself*
 EPCI : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale
 ESS : économie sociale et solidaire
 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
 FING : Fondation Internet Nouvelle Génération
 FSE : Fonds Sociale Européen
 GPL : *General Public License*
 HDF : Hauts-de-France
 IES : Initiative à l'Entrepreneuriat
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 MAPTAM : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
 MEL : Métropole Européenne de Lille
 MOOC : *Massive Open Online Course*
 NPDC : Nord-Pas-De-Calais
 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 PAPI : Points d'Accès Publics Internet
 PME : Petites et Moyennes Entreprises
 PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique
 ROUMICS : Rencontres OUvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire
 RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
 SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
 SGMAP : Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique
 SIG : Système d'Information Géographique
 SPIP : Système de Publication pour l'Internet
 SRI : Stratégie Régionale d'Innovation

TEPSIE : *Theoretical, Empirical and Policy Foundations for Building Social Innovation in Europe*

TPE : Très Petites Entreprises

TGV : Trains à Grande Vitesse

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. L'innovation sociale territoriale au croisement des enjeux

i. La remise en cause des politiques de développement territorial exogène

Depuis l'adoption de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, puis de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la réforme territoriale affirme le rôle prépondérant des métropoles dans la croissance économique de la France¹. Les politiques publiques en faveur de la métropolisation se fondent sur deux arguments : d'une part la concentration des ressources sur des métropoles serait favorable, grâce aux économies d'échelle, au développement des secteurs des hautes technologies ; d'autre part, cette dynamique socioéconomique des métropoles pourrait avoir des impacts positifs tels que la création de nouveaux emplois sur les territoires avoisinants pour compléter les activités des grandes métropoles. Cependant, la récente étude réalisée par l'équipe de recherche du laboratoire EconomiX (Brunetto *et al.*, 2017) met en évidence l'ambivalence de cet effet d'entraînement de la dynamique des métropoles, en pointant la différence entre les métropoles quant à leur façon de rayonner sur leurs territoires avoisinants. Ces résultats remettent en cause l'efficacité, au regard de l'équilibre territorial, de la politique nationale en faveur de la concentration des investissements sur les métropoles. Et cela, d'autant plus que les solutions ne sont pas apportées au déclin de nombreux territoires non métropolitains : décroissance des villes moyennes et petites, marquées notamment par la désertification du centre-ville² ; territoires ruraux et de très faible densité déconnectés de l'économie dominante (Bertrand, 2014) ; cumul des difficultés socio-économiques profondes des territoires en politique de la ville ou des régions d'industries traditionnelles en quête d'une nouvelle dynamique économique.

¹ Le statut de métropoles est créé par la loi du 16 décembre 2010 qui vise à conforter le rôle des métropoles en tant que moteur de croissance recentrant les fonctions économiques, les instances de recherches, les réseaux de transports, et la notoriété internationale. Ce statut a été renforcé par loi MAPTAM de janvier 2014, puis par la loi du 28 février 2017. Aujourd'hui, le statut de métropoles peut être obtenu par les territoires de plus de 400 000 habitants situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants ou dans une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants. Début 2017, la France comptait quinze métropoles et sept nouvelles y seront ajoutées en 2018.

² Voir à ce sujet la revue *Alternatives économiques*, « Les villes moyennes sont-elles condamnées ? », n° 376, 02/2018

Des politiques d'attractivité visant à faire venir des grandes entreprises sur le territoire ou à séduire les capitaux étrangers via des stratégies de communication (marketing territorial) ou par la mise en place des avantages fiscaux, n'ont pas nécessairement eu des résultats convaincants et présentent un risque d'affaiblissement du territoire : « [l']attractivité induit un effet d'exogénéisation dans le sens où le lieu de décision (pouvoir du capital) et les lieux où ces décisions prennent effet sont déconnectés. Le territoire exogène est celui dont la richesse, le travail, l'activité économique résultent d'acteurs extérieurs. Relativisons ce critère exogène en rappelant que le capital, fut-il national, peut prendre toute sorte de décision contraire à l'intérêt de la population locale (la vague de licenciements qui marque ce début de siècle n'épargne pas les lieux d'origine du capital) » (Lamarche, 2003).

En effet, la trajectoire de développement territorial n'est pas homogène sur tous les territoires. D'abord, le développement économique ne dépend pas forcément de la présence des activités économiques dites « compétitives » sur le territoire. D'autres ressources telles que l'économie sociale et solidaire, des produits locaux agricoles, des activités touristiques, sont également moteurs de la dynamique économique du territoire. Même la croissance des métropoles ne relève pas nécessairement des secteurs économiquement compétitifs mais aussi de la présence d'autres activités d'économie résidentielle (Brunetto *et al.*, 2017). Ensuite, la revitalisation socioéconomique des territoires émerge le plus souvent des acteurs locaux qui se mobilisent pour explorer et exploiter les ressources locales ainsi qu'extra-locales. Le développement socioéconomique des territoires dépend probablement moins de l'importation des ressources exogènes que de la capacité d'acteurs à mobiliser les ressources internes et externes pour créer de la richesse. Dans ce cadre, il serait plus pertinent d'envisager le développement territorial par la capacitation des acteurs locaux (qu'ils soient publics, privés, associatifs, etc.) plutôt qu'en voulant attirer des ressources exogènes. Cela ne nous empêche pas de penser à l'attractivité comme un des facteurs de développement mais l'activité économique doit s'inscrire dans le système local de production en interaction avec des ressources locales (humaines, culturelles, historiques, naturelles, etc.).

Le concept de développement endogène ou « par le bas » (Stohr, 1981) met particulièrement l'accent sur cette capacité d'acteurs locaux à s'organiser et à construire les processus internes de développement territorial (Campagne & Pecqueur, 2014). Les travaux sur les districts industriels italiens (Becattini, 1979 ; 1992), les milieux innovateurs (Aydalot, 1986), ou les Systèmes Productifs Locaux (Courlet *et al.*, 1993) sont instructifs puisqu'ils mettent en évidence l'importance de la coordination et de la coopération entre acteurs dans le développement des activités économiques sur le territoire. La qualité de coordination dépend le plus souvent des facteurs non marchands, culturels, sociaux, historiques ou encore de la confiance et de la proximité cognitive entre acteurs : sur un territoire où les interactions sociales entre acteurs sont denses, les coopérations peuvent se faire plus facilement que sur un autre territoire où les acteurs ont tendance à se diviser. Peut émerger ainsi un « milieu » qui facilite la construction de relations par la proximité (Boschma, 2005) et donc les interactions

entre acteurs. La notion de développement endogène met en avant ces processus internes de construction des ressources. Les acteurs, les institutions, les histoires et cultures locales, sont des dimensions composant ensemble un système local de production de richesse.

L'approche par le milieu innovateur a été développée au sein des études économiques et d'innovations (Moulaert & Nussbaumer, 2008a; Stohr & Taylor, 1981). D'autres chercheurs visent à l'appliquer aux modèles de développement territorial intégré qui se donne comme objectif principal de répondre aux besoins fondamentaux (Fontan *et al.*, 2005; Hillier *et al.*, 2004; Moulaert, 2009). En effet, les dynamiques d'exclusion qui rendent certains groupes d'habitants économiquement et socialement vulnérables, génèrent du manque d'articulation ou d'équilibre entre ressources sociales, économiques, culturelles, etc. du territoire (Moulaert *et al.*, 2005). Le gain d'intérêt porté à l'innovation sociale comme approche de développement territorial s'explique ainsi par la remise en question de modèles de développement territorial basé sur une démarche *top-down* où l'Etat joue un rôle décisionnel ou sur la logique d'attractivité qui s'appuie sur les ressources exogènes. L'innovation sociale territoriale se présente comme une approche alternative à ces démarches qui laissent peu de place à la capacité des acteurs locaux à contribuer aux processus du développement.

ii. L'innovation sociale comme une nouvelle approche au développement territorial

L'innovation sociale territoriale consiste en la construction d'un système d'acteurs local favorable au développement territorial intégré où les habitants et les initiatives citoyennes sont le moteur de développement. En cela, elle peut être appréhendée comme une des approches du développement territorial endogène.

L'innovation sociale territoriale se caractérise, selon nous, par trois éléments suivants :

- Elle rejoint les principes du développement territorial intégré qui placent au cœur des stratégies l'intégration des groupes et individus fragilisés dans la société et l'économie locales et la satisfaction des besoins sociaux;
- Elle donne l'importance aux initiatives citoyennes. Celles-ci sont considérées à la fois comme porteuses de réponse aux besoins mal satisfaits par l'action publique et par le marché et « déclencheurs » de processus de transformation sociale et institutionnelle;
- Elle consiste en un changement institutionnel permettant de mettre en place une nouvelle gouvernance locale qui se caractérise par une meilleure coordination d'acteurs favorable à l'intégration et à la résilience territoriale.

L'innovation sociale territoriale se caractérise essentiellement par une approche ascendante : elle se produit par une démarche collective mise en œuvre par des habitants et des porteurs d'initiatives qui se mettent à coopérer pour apporter des solutions aux besoins locaux, s'organisent en réseau et créent de nouveaux maillages d'acteurs locaux (associatifs, agents de collectivités territoriales, habitants, entreprises, etc.). Le dialogue et les interactions entre ces acteurs auront des influences sur les représentations, les modes de pensée et d'agir de chacun. L'environnement relationnel des acteurs ainsi que les cultures locales et les cadres institutionnels se transforment ainsi via ces actions collectives des acteurs.

Une autre dimension caractéristique de l'innovation sociale territoriale, aussi essentielle que l'action collective, renvoie à la transformation de la gouvernance territoriale et des modes de conception et de mise en œuvre de l'action publique locale. L'innovation sociale territoriale est un processus d'émergence de nouveaux systèmes d'acteurs mieux adaptés pour répondre à des enjeux sociaux et locaux mettant fin aux mécanismes générateurs d'exclusion et de problèmes socioéconomiques.

L'innovation sociale territoriale, en tant qu'approche de développement territorial, a ainsi deux caractéristiques fondamentales. Premièrement, elle se produit par une démarche ascendante basée sur la solidarité et la logique collective d'acteurs locaux qui favorisent la capacité d'agir des initiatives citoyennes. Deuxièmement, elle provoque une transformation dans les liens verticaux des acteurs, et donc dans la gouvernance, pour permettre l'émergence d'un nouveau système d'acteurs local favorable à la prise d'initiatives des citoyens et à leur implication dans la production de politiques publiques et de services locaux.

iii. « Faire un écosystème » à l'échelle locale pour favoriser les initiatives citoyennes

La gouvernance territoriale est un domaine de recherche actif du fait de la montée du mouvement de l'innovation sociale. Si les initiatives citoyennes porteuses de réponses aux besoins mal satisfaits par le marché et par l'action publique sont nombreuses, la question centrale de la gouvernance territoriale est de créer un environnement favorable au développement de ces initiatives. Le besoin de faire un écosystème à l'échelle locale apparaît de plus en plus dans les discours des acteurs publics et politiques ou de la société civile souvent dans le contexte d'un soutien aux initiatives citoyennes. Cette situation s'explique notamment par le contexte de rétraction des budgets publics qui ont de plus en plus du mal à répondre efficacement aux défis socioéconomiques et démographiques tels que le chômage, le vieillissement, la santé, les climats, la pauvreté, la fracture sociale, l'isolement, etc. Nous présentons ci-dessous quelques exemples de démarches mises en œuvre par les acteurs.

Pour certains, le soutien à l'innovation sociale se traduit par le renforcement du secteur de l'économie sociale et solidaire en apportant des appuis au développement organisationnel et à l'entrepreneuriat. Ces acteurs s'accordent globalement sur l'idée que le « social » ne doit pas être considéré comme un secteur « à charge » dépendant des subventions mais comme un secteur productif créateur de richesse. Par exemple, l'ancienne région Languedoc-Roussillon (aujourd'hui Occitanie) s'est engagée activement dans le secteur en mettant en place une « chaîne d'innovation sociale » qui consistait à créer un écosystème complet au service de l'économie sociale et solidaire (de l'incubation jusqu'à son déploiement, en passant par la pépinière, l'offre de formation, ou le réseau professionnel). Les structures comme Avise (Agence d'ingénierie pour développer l'ESS) ou ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences économiques et commerciales) mettent en place un programme d'accélération des projets de l'ESS : les porteurs de projets peuvent bénéficier pendant une période définie des conseils et de la formation en matière de développement entrepreneurial ainsi que des financements pour agrandir leur offre et structure. Comme nous le verrons dans le chapitre 2, cette approche est très présente également dans les politiques européennes qui ont mis en place deux programmes de changement d'échelle (*scaling up*) des initiatives sociales et entrepreneuriales.

Cependant, favoriser les initiatives citoyennes ne signifie pas seulement de soutenir l'entrepreneuriat. Il existe une multiplicité d'initiatives citoyennes, entrepreneuriales ou pas, qui visent à apporter des solutions nouvelles aux défis majeurs de la société (solutions à l'isolement des personnes âgées, à la mobilité, à l'appropriation numérique, etc.) : elles n'ont pas toujours la vocation de devenir un projet entrepreneurial. Nous constatons également que la plupart de ces initiatives ont un ancrage local fort : elles sont généralement nées du besoin local et se développent en tant qu'expérimentations locales à durée limitée. Par exemple, dans le cadre d'une enquête réalisée par CGET (2017), plus de la moitié des porteurs d'initiatives enquêtés ont répondu qu'ils n'envisageaient pas dès le départ d'agrandir leurs structures mais visaient d'abord à simplement tester leurs idées sur leur quartier. Ils sont souvent dépendants des subventions (ex. épicerie solidaire à Armentières³, Cartomobilité⁴, conserverie mobile à Romans-sur-Isère⁵) ou des fonds privés (ex. Silver Geek⁶). Les

³ Le projet est initié par le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville d'Armentières dans le cadre de l'aide à l'alimentation destiné aux bénéficiaires de la RSA. Gérée par une association dédiée, l'épicerie solidaire est entièrement financée par le CCAS.

⁴ Une initiative portée par l'association Tiriad basée à Brest, qui crée une cartographie participative en ligne avec les habitants pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Elle dépend principalement des subventions.

⁵ La conserverie mobile est un projet né et porté par les centres sociaux de la ville de Romans-sur-Isère qui met en lien les agriculteurs locaux et les habitants de quartiers populaires afin de revaloriser les surplus alimentaires locaux. Le projet dépend principalement des subventions. (<http://www.maisonsdequartier.fr/actions/projets/122-conserverie-mobile-et-solidaire>)

⁶ C'est un projet d'un collectif (devenu aujourd'hui une association) d'une vingtaine de structures de l'ancienne région Poitou-Charentes qui met en lien les jeunes en service civique et les personnes âgées pour faciliter

initiatives citoyennes peuvent avoir différents modèles économiques. Mais elles ont besoin pour se développer d'expérimenter, de trouver des partenaires financiers et stratégiques ainsi que d'une ingénierie. Le soutien à l'entrepreneuriat via la création d'incubateurs ou de pépinières n'est pas la seule solution. La création de partenariats, l'apprentissage entre porteurs de projets, le soutien par la communication et via l'action publique, ainsi que l'invention de nouveaux modèles économiques peuvent et doivent être abordés par une approche collective en mobilisant divers acteurs publics et privés⁷.

Néanmoins, nous constatons que beaucoup de ces initiatives le plus souvent confrontées à des vulnérabilités financières se déploient difficilement au sein des modes d'organisation et d'actions d'aujourd'hui. On peut noter les difficultés suivantes :

- la priorité à l'évaluation n'est pas toujours une méthode adaptée pour faire développer des initiatives fort innovantes : les solutions proposées par ces initiatives sont par définition nouvelles ; le porteur d'initiative n'a pas nécessairement des moyens de prouver les impacts de son initiative vis-à-vis des potentiels financeurs ;
- de nouvelles solutions aux problèmes ne s'inventent pas sans passer par une procédure d'essai-erreur. Non seulement le droit d'expérimentation mais aussi le droit à l'erreur doit être reconnu pour faciliter l'invention de nouvelles initiatives ;
- l'accès aux financements n'est pas facile pour les projets sociaux peu lucratifs. Les dispositifs de financement ou d'investissement existent pour les innovations technologiques, ce qui n'est pas le cas pour les innovations sociales. L'appel à projet peut parfois avoir un cadre trop ferme et ne pas être adapté à financer de nouveaux projets ;
- certaines des initiatives fortement dépendantes des subventions sont également très dépendantes de la décision politique.

Pour que ces initiatives se réalisent et se développent, des changements sont nécessaires concernant les aspects organisationnels, relationnels⁸, culturels⁹ et juridiques ou

l'inclusion numérique et le bien-être de ces dernières par une approche intergénérationnelle. Il est financé exclusivement par les fonds privés. Leur site Internet : <http://collectifsilvergeek.tumblr.com/leprojet>

⁷ A ce sujet, Le Rameau (association créée en 2006 qui produit une recherche-action sur la question d'alliances d'intérêt général) a expérimenté et accompagné diverses démarches d'alliances d'acteurs économiques et associatifs, qui se produisent souvent à l'échelle locale. Ces travaux montrent la possibilité d'une diversité de modèles économiques des initiatives citoyennes. Voir par exemple le référentiel de la co-construction (Le Rameau, 2016), un ouvrage qui raconte son expérience d'accompagnement de 12 initiatives (Le Rameau & ADASI, 2017) et le site Internet dédié à la diffusion de tous les travaux menés par Le Rameau concernant l'alliance territoriale (<https://coconstructionterritoriale.wordpress.com>).

⁸ Ex. Redéfinir les rôles de l'acteur public et des entreprises en tant que facilitateur ou collaborateur des porteurs d'initiatives nouvelles

⁹ Ex. Relativiser la priorité à l'évaluation

administratifs¹⁰ : la transformation de systèmes d'acteurs implique ces divers changements qui peuvent favoriser la capacité d'agir des organismes de la société civile ou des individus porteurs de nouvelles solutions. Il s'agit de redéfinir les relations entre acteurs publics, acteurs privés et citoyens au sein des processus de production de services et de politiques publiques, pour développer des « écosystèmes d'intérêt général » (Oural, 2015 : 5). Les notions telles que la gouvernance collaborative (Lévesque, 2014a), le développement territorial distribué (Peugeot, 2014) ou le modèle « contributif » (Briand, 2015) s'accordent sur cette nécessité de faire évoluer la gouvernance au service des formes plus collaboratives basées sur les relations horizontales entre différents acteurs. Dans ces nouvelles formes de partenariats publics privés, le rôle des pouvoirs publics doit être envisagé non seulement comme financeur des initiatives mais aussi comme un acteur à part entière au sein des collaborations multi-partenariales.

Dans ce contexte, certains acteurs se lancent dans les expérimentations de nouveaux types de partenariats publics, privés, citoyens, non seulement pour inventer des modèles économiques soutenables d'initiatives citoyennes mais aussi pour favoriser l'émergence de coopérations horizontales entre ces acteurs. Par exemple, le Rameau, association d'intérêt général créée en 2006 travaille spécifiquement sur les partenariats entre organismes associatifs locaux et entreprises capitalistes sous le modèle de l'investissement sociétal. Ces partenariats se construisent sur un intérêt mutuel de deux parties : ils permettraient à l'entreprise d'innover pour améliorer ses produits grâce à l'organisme associatif qui partage des connaissances liées à de nouveaux besoins locaux ; l'association bénéficie en retour des appuis financiers et techniques de l'entreprise (Le Rameau, 2015). Un autre exemple est le Contrat Impact Social lancé par le Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat et de l'ESS en mars 2016 sous l'influence de l'initiative anglaise du *social impact bonds*.

Le secteur public fait également l'objet de réformes au service de la participation citoyenne et des collaborations. Si l'exemple danois du laboratoire d'innovation publique, MindLab, fut l'un des pionniers de ce mouvement, le gouvernement français a créé le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) en 2012 en charge de mettre en place des programmes d'actions en faveur de l'innovation de l'administration publique.

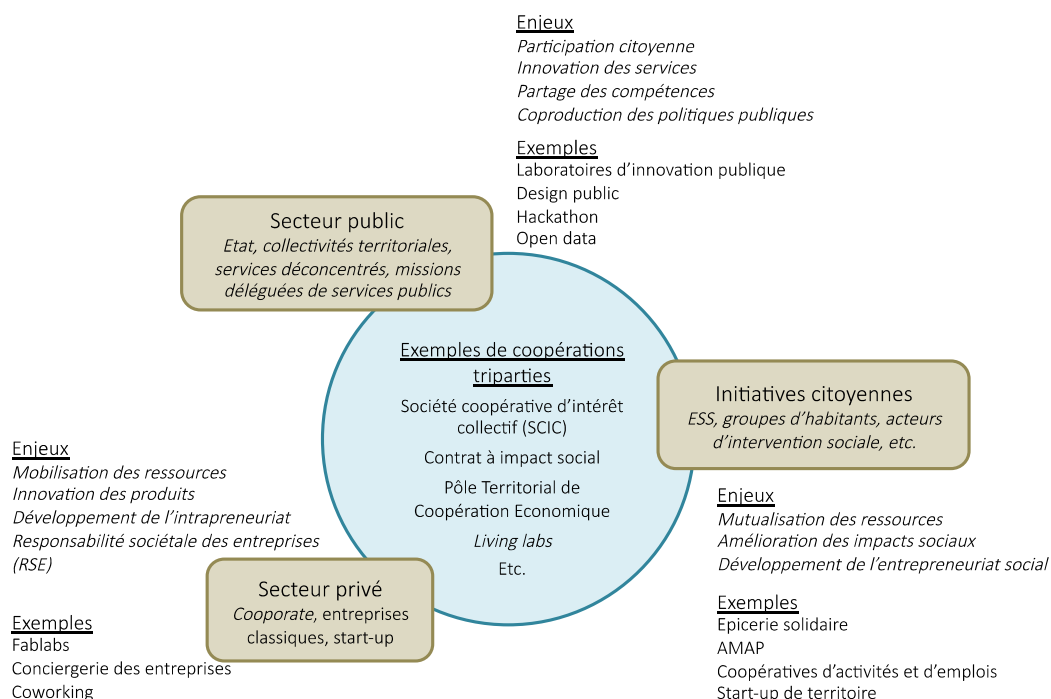
Enfin, on voit émerger de nouveaux types d'initiatives mobilisant les outils numériques ou techniques de design qui visent à favoriser l'action collective entre acteurs de différents milieux afin de transformer les modalités d'action publique ou les modes d'implication citoyenne.

¹⁰ Ex. Créer un dispositif plus souple et flexible que les appels à projets qui permet de financer des projets très expérimentaux

- les initiatives qui s'appuient sur des outils numériques participatifs ou collaboratifs pour élargir la participation des citoyens ou des usagers et leurs collaborations. Par exemple, la FING (Fondation internet nouvelle génération), association créée en 2000 qui mène des études et des actions se revendiquant comme « think & do tank » en matière de nouveaux usages numériques, encourage l'invention de services et infrastructures urbains écologiques et « démocratiques » grâce aux nouvelles technologies ;
- les initiatives autour de design social pour faciliter une démarche collective grâce aux techniques du design (visualisation des problèmes sociaux complexes, modélisation des solutions, etc.). La 27^e Région créée en 2008 à l'initiative de l'Association des Régions de France avec le soutien de la FING promeut la transformation de l'action publique vers des formes participatives grâce à la mobilisation des designers ;
- des projets de fabrication collective des produits et des politiques publiques via la mise en place de dispositifs ou lieux (*living lab, making, hackathon, etc.*) dont le concept provient du monde du numérique. Ils s'inspirent des pratiques de collaboration provenant du milieu des informaticiens.

Les débats sur le renouvellement de gouvernance locale des acteurs sont ainsi nés du constat que les initiatives citoyennes ont besoin, pour se développer, d'écosystèmes locaux qui permettent la mutualisation et la coordination des acteurs. La figure 1 illustre les exemples d'initiatives visant à favoriser les collaborations d'acteurs répartis en trois secteurs : secteur public, secteur privé et secteur associatif ou citoyen. Dans chacun des secteurs, on trouve des dispositifs ou actions de collaborations. Au milieu, figurent les principaux outils de coopérations *entre* ces trois secteurs.

Figure 1. Des initiatives qui visent à favoriser les coopérations et collaborations



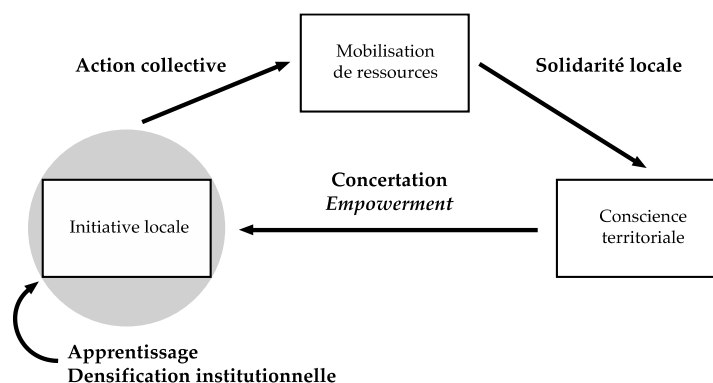
Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

iv. Comment « produire » l'innovation sociale territoriale ?

Divers dispositifs et outils sont mis en place pour faciliter l'émergence d'écosystèmes locaux favorables au développement des initiatives citoyennes (*labs*, PTCE, dispositifs numériques, etc.), sans qu'il y ait nécessairement une évaluation de leurs impacts à la fois sur l'initiative ainsi que sur le système d'acteurs locaux. De même que pour l'évaluation, la modélisation des processus de l'innovation sociale territoriale est un champ insuffisamment exploré. À l'heure où les acteurs s'intéressent de plus en plus à la transformation territoriale (Oural, 2015 ; SGMAP & CGET, 2015 ; CGET, 2017), le développement d'évaluation et de modélisation est un enjeu important pour permettre aux acteurs (publics, privés, citoyens, associatifs) de produire ou reproduire la dynamique d'innovation sociale sur les territoires.

Certaines instances de recherche tels que le CRISES au Québec, l'Institut Godin, ou le Rameau ont produit de nombreux travaux afin de modéliser les processus d'alliances, d'action collective et d'innovation sociale territoriale (Cf. exemple de la modélisation par le CRISES dans la figure 2), en s'appuyant à la fois sur l'analyse littéraire et l'observation des initiatives locales qu'ils ont suivies généralement pendant plusieurs années en mettant en place par exemple des programmes de recherche-action participative. Ils ont également publié les guides pour soutenir les acteurs du terrain à mettre en œuvre les processus de l'innovation sociale sur leur territoire (RQIS, 2011 ; Chochoy *et al.*, 2013 ; Le Rameau, 2016). Ces travaux si riches en renseignements gagneraient cependant à être approfondis grâce à des analyses plus poussées concernant les aspects concrets (méthodologiques, juridiques, administratifs, politiques, etc.) de la démarche entreprise sur le territoire. L'enjeu d'aujourd'hui selon nous est de permettre de passer à l'action en valorisant les études produites en la matière. Il serait nécessaire d'identifier plus concrètement les méthodes, les outils et les acteurs facilitateurs mais aussi les obstacles et les possibles solutions afin d'aider les acteurs à réussir leur démarche d'innovation sociale sur leur territoire.

Figure 2. Schéma d'un processus de l'innovation sociale par le CRISES



Source : Klein (2011 : 189)

II. Les initiatives citoyennes et les mutations récentes

Nous visons ici à identifier la notion d'initiative citoyenne. Celle-ci peut être définie comme une notion proche de l'économie sociale et solidaire renvoyant à des initiatives qui visent à répondre aux besoins sociaux et locaux mal satisfaits par l'action publique et le marché. Cependant, tant les profils de porteurs d'initiatives (entreprises, collectifs d'habitants sans statut juridique, etc.) que les types d'actions mises en place (animation des tiers lieux, création d'applications numériques, montage des *fablabs*, etc.) se diversifient. Nous employons le terme d'initiatives citoyennes pour inclure cette diversité d'initiatives, porteuses de solutions aux enjeux socioéconomiques, qui se caractérisent par un ancrage local fort, une lucrativité limitée, et qui sont le plus souvent confrontées à la difficulté de trouver un modèle économique autonome.

i. L'économie sociale et solidaire comme porteuse de réponses aux défis socioéconomiques

Les projets et expérimentations socioéconomiques locaux portés par les acteurs d'économie sociale et solidaire se sont considérablement diversifiés au cours du XX^e siècle et ont vécu un nouveau tournant dans les années 1970 (Ailenei *et al.*, 2008). Les conjonctures économiques et les tendances politiques de cette époque tels que la décentralisation, la privatisation de certains services publics, la nouvelle gestion publique et d'autres mesures prises dans le cadre des politiques néolibérales créant « un 'vide' en matière d'intervention socioéconomique » (Ailenei *et al.*, 2008) ont généré de nouvelles opportunités pour l'économie sociale et solidaire de se développer.

L'économie sociale et solidaire se caractérise par son ancrage territorial fort dont les activités se basent sur la valorisation de la solidarité et des ressources locales visant à répondre aux besoins de la population et du territoire. L'une de ses spécificités demeure dans sa manière de combiner le volet social et le volet économique par l'internalisation des coûts sociaux (Demoustier, 2010) engendrés « par la marchandisation et la financiarisation croissantes de l'économie » (Demoustier & Richez-Battesti, 2010 : 6) au sein de ses activités qui se développent dans des domaines tels que l'insertion, l'éducation, la prévention, le logement, les déchets, etc.

L'économie sociale et solidaire se développe également autour de nouveaux besoins émergés des évolutions démographiques et socioéconomiques (action sociale, éducative, culturelle, sportive ; commerce équitable ; guichets bancaires et d'assurance ; services aux entreprises et à leurs salariés, etc.) tentant de freiner les processus de déqualification des

territoires subissant les effets de délocalisation d'activités économiques et de populations (Demoustier & Vallat, 2005). Elle est de plus en plus reconnue comme un secteur qui contribue au développement économique notamment par la création d'emplois locaux : l'emploi dans l'économie sociale et solidaire représente 10,5% de l'emploi français en 2015, avec une contribution de 6% au PIB national en 2013¹¹. La production de richesses économiques ne doit cependant pas substituer aux objectifs d'utilité sociale : « des valeurs et des règles humanistes (démocratiques et solidaires) dans un but autre que la lucrativité » (Demoustier & Richez-Battesti, 2010 : 5) doivent être poursuivies.

Enfin, le travailleur dans le secteur de l'ESS a une « double qualité », c'est-à-dire qu'il est à la fois salarié mais aussi « co-entrepreneur et consommateur de biens et services qui ne sont pas de simples marchandises mais le fruit de leur travail » (Petrella *et al.*, 2010). Ce mode de fonctionnement distingue profondément l'ESS du *Social business* qui développe un modèle d'entreprises pensé pour favoriser l'accès au marché aux plus pauvres (*Bottom of the Pyramid*) en considérant ces derniers seulement comme des consommateurs et non des producteurs. « La dimension sociale est enfermée dans le seul accès au marché, sans que ne soient pensés ni l'*empowerment*, c'est-à-dire la construction progressive de l'autonomie des personnes, ni leur émancipation, encore moins leur capacité à faire *voice* et à participer à la définition et à la production du bien ou du service qui leur est proposé » (Petrella *et al.*, 2010).

ii. La solidarité comme principe et valeur intrinsèques de l'économie sociale et solidaire

Les valeurs de solidarité sont inhérentes à l'économie sociale et solidaire sur plusieurs aspects : le principe de solidarité générationnelle et intergénérationnelle constitue le cœur d'actions, l'ESS étant un acteur clé de la cohésion sociale à l'échelle du territoire (Parodi, 2005 : 36) ; son fonctionnement est basé sur la réciprocité, le volontariat et les valeurs de l'entraide (Richez-Battesti *et al.*, 2005) ; l'économie sociale et solidaire tente également de réintroduire les valeurs de solidarité dans les modèles de développement territorial (Demoustier & Vallat, 2005) engendrant les « prises de responsabilité individuelle et interindividuelle » (Richez-Battesti *et al.*, 2005) par les actions réciprocatrices au service du collectif. Les activités de l'économie sociale et solidaire se développent ainsi sur la base des coopérations et solidarités entre les acteurs et les usagers combinant des ressources diverses (travail bénévole, ressources culturelles, différentes sources de financements tels que les dons et subventions, etc.). En cela, elles contribuent aux maillages territoriaux reliant les structures au sein de réseaux d'économie sociale et solidaire mais aussi d'autres acteurs du territoire.

¹¹ Selon une étude réalisée par le CNCRES et Recherches & Solidarités, « Panorama de l'ESS en France 2015 ». Consultable sur <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l%27ESS%202015-CNCRES.pdf> (consulté le 10 mai 2017).

L'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'exclusion et l'appauvrissement de la population locale, non seulement parce qu'elle contribuerait à contourner la tendance au repli sur soi et à faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des populations économiquement et socialement marginalisées de la société « *mainstream* » (Moulaert & Nussbaumer, 2005), mais au-delà de ces impacts positifs à l'échelle des individus, elle est un acteur incontournable pour la capacitation des populations démunies, exclues de l'espace public. La prise en compte du phénomène d'exclusion sociale (Levesque & Klein, 1995) ou de la « nouvelle question sociale » (Autès, 1995) dans les années 1990, met en lumière le caractère multidimensionnel de la pauvreté et notamment le rôle de relations qu'entretient un individu avec l'environnement qui l'entoure. En effet, la pauvreté est non seulement le résultat de la précarité économique mais également de la vulnérabilité relationnelle (Castel, 1994; 1995) ayant des impacts sur la construction d'identités et de relations sociales.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle majeur dans le transfert et la médiation des intérêts différents, dans la défense des intérêts collectifs et plus particulièrement ceux des couches vulnérables visant à augmenter la place de ces dernières sur la scène publique (Gerometta *et al.*, 2005). Ainsi, l'économie sociale et solidaire « tend à accroître l'accessibilité (géographique, sociale et financière) de certains services », en luttant contre le déséquilibre dans des modes de répartition de pouvoir et de richesses au sein d'une gouvernance (Demoustier & Richez-Battesti, 2010 : 9). Dans ce sens, l'économie sociale et solidaire peut être un levier fort d'innovation sociale en ce qu'elle agit afin de modifier les relations sociales entre différentes catégories d'acteurs, au profit des intérêts de groupes de personnes démunies, et de changer les modes de gouvernance territoriale génératrice d'inégalités.

iii. L'élargissement du secteur de l'ESS

La reconnaissance non seulement des besoins matériels et immatériels mais aussi des aspirations sociales en matière de chômage et exclusion, de vieillissement de la population, de modes de travail, d'isolement des personnes, d'inégalités dans l'accès aux services (logements, santé, culture, réseaux Internet, commerces, etc.), d'inégalités dans l'appropriation des outils numériques, de gestion des déchets, d'alimentation, a conduit depuis 1990 à la diversification considérable de domaines d'intervention de l'économie sociale et solidaire (Ailenei *et al.*, 2008).

C'est dans ce contexte que la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire¹² a élargi le champ de l'économie sociale et solidaire aux sociétés commerciales non

¹² La loi de l'économie sociale et solidaire de 2014 fournit d'un cadre global pour définir l'économie sociale et solidaire.

coopératives sous la réserve qu'elles respectent trois principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire¹³ : poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices ; gouvernance démocratique et participative non seulement liée aux apports en capital ; lucrativité limitée en réorientant les excédents dégagés pour développer l'activité.^[13] L'élargissement du périmètre de l'ESS reflète des évolutions récentes dans le secteur : la montée de l'entrepreneuriat social depuis les années 2000 et la diversification des formes d'engagement d'acteurs. Ce secteur, qui dépendait essentiellement des subventions, s'ouvre de plus en plus vers d'autres modes de développement, par exemple par la création de nouveaux statuts coopératifs tels que celui de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la professionnalisation des associations et le développement de l'entrepreneuriat. En outre, nous observons l'apparition de nouveaux moyens de financement grâce aux dispositifs numériques facilitant la mise en œuvre d'un financement participatif (*crowdfunding*). En parallèle de cette diversification d'acteurs et de modes de développement d'activités, les thématiques investies dans le secteur se sont considérablement multipliées notamment autour de l'économie circulaire et l'environnement. Dans ce contexte, la définition du périmètre de l'économie sociale et solidaire, un secteur qui était déjà marqué par un morcellement entre différents statuts (Jeantet, 2016 : 45-47), est d'autant plus un sujet qui appelle à débat.

Richez-Battesti (2016) identifie trois modèles d'organisations dans le domaine de l'ESS en lien avec son évolution récente. Le premier modèle est celui du « nouveau coopératif » qui intègre les nouveaux statuts de coopératives tels que les SCIC (2001) et la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE, 2004). Accordant l'importance à la dimension collective, les SCIC permettent une gouvernance collégiale entre différents types d'acteurs (salariés, usagers, bénévoles, collectivités locales, etc.) se mobilisant pour une activité d'intérêt collectif de toutes les parties prenantes. La CAE vise, quant à elle, à réunir des entrepreneurs sociaux pour permettre la mutualisation et le partage de ressources et expériences, tout en renforçant la protection des travailleurs indépendants.

Le deuxième modèle renvoie aux « associations entrepreneuriales » qui visent un changement d'échelle et un meilleur positionnement économique et politique au sein du secteur d'activité. Le *New Public Management* encourageant l'externalisation d'une partie de gestion et de production des services publics ainsi que le recours à la logique d'appels d'offre favorisent l'entrée des opérateurs privés dans le marché public. Face à ces évolutions, certains organismes de l'économie sociale et solidaire adoptent des modèles de management empruntés aux entreprises privées, notamment par la rationalisation des gestions ainsi que par le regroupement permettant d'atteindre une taille critique pour diversifier l'offre et en réduisant les coûts (fusion, fédération, réseaux territoriaux et sectoriels, etc.), même si la démarche de rationalisation ne va généralement pas aussi loin. Les Pôles Territoriaux de

¹³Cf. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Coopération Économique (PTCE) sont un des exemples de stratégie de changement d'échelle organisationnel des structures de l'économie sociale et solidaire, par le renforcement ou la diversification de partenariats.

Le troisième modèle renvoie aux organismes où la figure d'entrepreneur social occupe une place centrale. Pour cette catégorie, la personnalité du dirigeant est fortement mise en avant et les statuts ont une moindre importance : elle couvre tant des associations, coopératives que des entreprises commerciales. Selon Richez-Battesti (2016 : 132-133), « le terme entrepreneuriat social est généralement utilisé pour caractériser toutes formes d'initiatives entrepreneuriales visant une finalité sociale ou environnementale, dans le cadre de processus innovants et donnant lieu à un réinvestissement large des bénéfices dans le projet ». L'accent est mis sur la « capacité [de l'entrepreneur] à articuler efficacité économique et progrès social » en devenant un « acteur du changement dans le secteur social » par la création de nouvelle valeur et d'opportunités. Cette catégorie se développe initialement dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) mais s'élargit à de nouveaux secteurs tels que les secteurs du soin à la personne (petite enfance et personnes âgées) et celui de l'environnement.

La montée du web social a aussi facilité le développement de projets citoyens lancés par des collectifs ou des individus qui ne sont pas des acteurs sociaux classiques. Internet offre des terrains privilégiés d'expérimentations d'initiatives citoyennes. Sur Internet, « [n]'importe qui est libre de commencer quelque chose de nouveau. Nul besoin de demander la permission ou de payer des droits d'entrée élevés » (Bollier, 2014 : 119). On assiste ainsi à la multiplication des projets numériques. Les initiatives d'économie collaborative sont de bons exemples qui montrent l'implication des acteurs nouveaux dans des projets de citoyenneté, de solidarités locales, de liens sociaux et intergénérationnels, ou de circuit court. L'obligation par défaut de la publication des données publiques adoptée en octobre 2016¹⁴ vise par ailleurs à accélérer la création de nouveaux services locaux par les habitants-entrepreneurs qui répondent aux besoins locaux le plus souvent en mobilisant des outils numériques.

Un autre élément qui caractérise les mutations récentes des initiatives citoyennes renvoie au fait que différents événements de rencontres des porteurs de projets sont organisés afin de favoriser les échanges, la mutualisation voire la coopération entre eux. Par exemple, « start-up de territoire » est un événement local qui met en débat public les enjeux locaux en réunissant les associations, les entreprises, les institutions publiques et plus globalement les

¹⁴ La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique a été adoptée en octobre 2016 qui mentionne l'obligation par défaut de la publication des données publiques des communes de plus de 3500 habitants

(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A49C4DC2E85C0D2C4C048C35D2056A1B.tpdila12v_2?cidTexte=JORFTEXT000033202746&categorieLien=id)

citoyens pour trouver ensemble des solutions aux problèmes identifiés¹⁵. La particularité de cette démarche est le fait qu'elle réunit non seulement les structures mais aussi les individus afin de croiser les idées et les compétences diverses existantes sur le territoire. Elle se distingue ainsi d'une approche individualiste : tous les porteurs d'idées, quelque soit leur statut, sont invités à participer à cette démarche collective de recherche de solutions. Le but des organisateurs est de faire naître une communauté locale des personnes qui échangent et cherchent les solutions aux problèmes. Ainsi, nous observons l'émergence de nouvelles façons d'organisation des porteurs de projets en faveur de coopérations inter-organisationnelles et entre individus.

Les initiatives de développement social et territorial se diversifient. Les acteurs qui s'engagent dans l'animation des territoires ne sont pas nécessairement issus du milieu de l'économie sociale et solidaire. Certains de ces projets sont portés uniquement à l'échelle locale¹⁶ ; d'autres ont réussi se dupliquer sur d'autres territoires¹⁷. La plupart ont le statut d'association mais certaines ont le statut de SCIC, coopérative ou n'ont même pas de statuts. Afin d'intégrer ces divers projets, nous définissons l'initiative citoyenne comme suit :

Une initiative citoyenne est porteuse de solutions aux enjeux socioéconomiques. Elle se caractérise par un ancrage local fort et une lucrativité limitée. Elle se fonde sur les mêmes valeurs que les projets dits de l'économie sociale et solidaire : liens sociaux, la solidarité et l'*empowerment* citoyen. Cependant, le secteur de l'économie sociale et solidaire étant en pleine mutation avec l'arrivée de nouveaux types d'acteurs, nous employons le terme d'initiative citoyenne, au lieu d'économie sociale et solidaire, afin de prendre en compte une grande diversité d'initiatives, entrepreneuriales ou non, qui se basent sur les principes de solidarité et de citoyenneté.

III. Le web social et l'innovation sociale territoriale

L'expansion des usages des nouvelles technologies a suscité des débats sur la disparition de la distance et l'avènement de la « société en réseaux » (Castells, 2001). Aujourd'hui, ces hypothèses ne sont pas tout à fait validées puisque les outils numériques sont

¹⁵ Ce projet est né à Romans-sur-Isère et se multiplie sur d'autres territoires (Roubaix, Strasbourg, Grenoble, etc.).

¹⁶ Par exemple, Décliic est un incubateur dédié aux projets citoyens sur le territoire d'Étalans dans le Doubs

¹⁷ C'est le cas par exemple de Wimoov (plateforme de mobilité), Ticket for change (développement d'entrepreneuriat des jeunes), Simplon.co (formation au numérique).

également déployés par les acteurs publics ou privés en tant que moyens d'animation et de valorisation de la vie locale. L'utilisation du numérique peut en effet contribuer à l'efficacité de l'action locale, à la solidarité des habitants, voire à l'attractivité du territoire. Elle est donc un des piliers des stratégies du développement territorial.

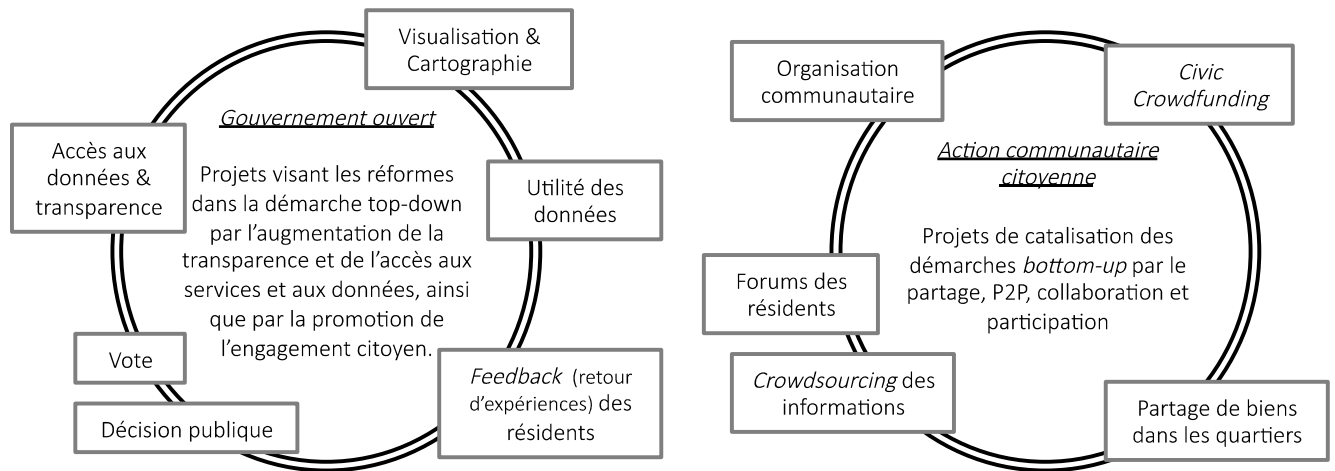
i. Un nouveau tournant démocratique ou le mouvement CivicTech

Le web 2.0 ou web social, qui regroupe des outils numériques caractérisés par leur facilité d'usage permettant à un grand nombre de personnes de participer à des échanges ou expressions en ligne, a permis le développement de nombreuses applications dont l'objectif est de favoriser la participation citoyenne aux décisions politiques locales ou nationales. CivicTech est un mouvement qui vise à transformer les institutions pour réinventer la démocratie grâce aux apports des technologies¹⁸. Il s'agit d'augmenter la transparence des actions publiques, la participation politique des citoyens et les interactions entre décideurs politiques et citoyens. Il favorise à la fois la démarche d'ouverture du politique vers les citoyens et l'action collective d'usagers ou de citoyens pour que ces derniers s'organisent en réseau ou en communauté. Il se distingue donc de la dématérialisation de l'administration qui consiste en la simplification des démarches sans pour autant s'interroger sur les modalités de l'action publique. Les enjeux de ce mouvement dit CivicTech sont tant l'*empowerment* des citoyens que la transformation des relations entre citoyen et institution ou des modalités d'action publique.

Selon Knight Foundation, un des organismes pionniers sur le sujet, le mouvement CivicTech regroupe des domaines, acteurs et outils très divers répartis en plusieurs *clusters*¹⁹. Les initiatives peuvent globalement se diviser en deux catégories : l'ouverture du gouvernement et la transformation de l'action publique ; l'action collective et l'émergence de communautés des citoyens. La figure 3 présente différents types d'initiatives (appelés clusters) classés dans ces deux catégories.

¹⁸ La définition de CivicTech par Lawrence Grodeska, fondateur de CivicMakers. *CivicTech Primer : What is civic tech?*, mis en ligne le 12 octobre 2015. (<http://grodeska.com/?s=civic+tech>)

¹⁹ Cf. Voir leur site Internet : <https://knightfoundation.org/features/civictech/>

Figure 3. Deux grandes catégories de projets CivicTech

Source : à partir du site Internet de Knight Foundation (<https://knightfoundation.org/features/civictech/>)

Les initiatives se multiplient en France tant dans le domaine de la modernisation de l'action publique que dans la démarche d'action collective des citoyens. Au niveau national, l'ouverture obligatoire des données publiques a été actée en 2016 par la loi République Numérique, elle-même élaborée avec l'appui d'une consultation citoyenne large rendue possible par une plateforme numérique dédiée. La même année, un appel à projet « Communautés professionnelles » a été lancé auprès des Préfets de régions qui consistait à favoriser la mise en place d'outils numériques dédiés aux échanges, rencontres et mutualisation des compétences entre agents de la préfecture, professionnels externes et citoyens. Enfin, le CGET, en partenariat avec les acteurs de la société civile, a récemment mis en place une plateforme nationale de recensement de projets citoyens socialement innovants, Carrefour des innovations sociales²⁰, qui vise à la fois à rendre visibles ces initiatives et aussi à favoriser la rencontre d'acteurs porteurs de projets pour qu'ils puissent coopérer.

ii. Le numérique au service du développement territorial

Quant aux initiatives locales, différents outils sont mis en place de façon complémentaire: les plateformes d'ouverture des données publiques (les sites en *Open*

²⁰ Le lien vers la plateforme : <http://www.carrefourdesinnovationssociales.fr>

*Data*²¹) ; les plateformes numériques d'écriture collaborative (le wiki territorial ou la cartographie numérique²²) ; les blogs ou les sites de réseaux sociaux pour favoriser les échanges entre les habitants et/ou avec les institutions.

Il ne s'agit pas seulement, à travers ces projets numériques, de faciliter l'accès des habitants à l'information locale mais également d'encourager la collaboration et la coproduction des services entre les institutions et la société civile, et enfin d'améliorer l'efficacité de l'action publique grâce aux informations remontées par la population locale, pour mieux cibler les interventions sur les besoins identifiés et pour anticiper les mutations sociétales. Le recours au web 2.0 peut être appréhendé comme une tentative de renouveler ou de modifier le mode de production de l'action publique locale (Le Corf, 2012) : l'objectif de ces projets ne se limite pas seulement à améliorer la qualité des services publics, mais il peut aussi permettre d'expérimenter un nouveau modèle de développement démocratique et participatif ou « distribué » où les institutions et la société civile sont coproducteurs de la ville (Peugeot, 2014).

iii. Le web social : un outil d'innovation sociale territoriale ?

Le numérique peut-il favoriser l'innovation sociale territoriale ? Rappelons que, selon la littérature, l'innovation sociale territoriale résulte de la mobilisation d'acteurs autour d'une initiative. L'action collective crée chez les acteurs le sentiment d'appartenance et une confiance mutuelle qui vont petit à petit changer leurs rapports sociaux et transformer les institutions (au sens large) et la gouvernance d'acteurs. L'innovation sociale combine ainsi les processus de *bottom-up* et ceux de *top-down*.

L'utilisation des outils numériques peut potentiellement jouer un rôle tant dans la transformation des processus *bottom-up* que celle des processus *top-down*.

- Les initiatives numériques qui favorisent l'organisation communautaire des habitants (transformation dans la démarche *bottom-up*): il s'agit de favoriser l'action collective des citoyens pour faciliter l'entre-aide, la mutualisation des biens, voire le montage collectif des projets qui visent à répondre aux besoins de la vie des habitants et de quartier.

²¹ Un site en Open Data est un portail de partage de données publiques : tout le monde peut consulter et utiliser les informations relatives au territoire (population, patrimoine, activités, etc.) mises à disposition par une collectivité territoriale.

²² Des portails numériques utilisant des logiciels permettent à toute personne, à condition qu'elle en ait les compétences, d'accéder au code-source du programme, de le modifier et de l'améliorer. Un Wiki de territoire est un Wikipédia à l'échelle locale dont les informations concernent les activités, l'histoire ou la vie du territoire. La cartographie numérique collaborative est un OpenStreetMap à l'échelle locale fournissant des informations géographiquement localisées. Tous les citoyens peuvent participer à la collecte des données.

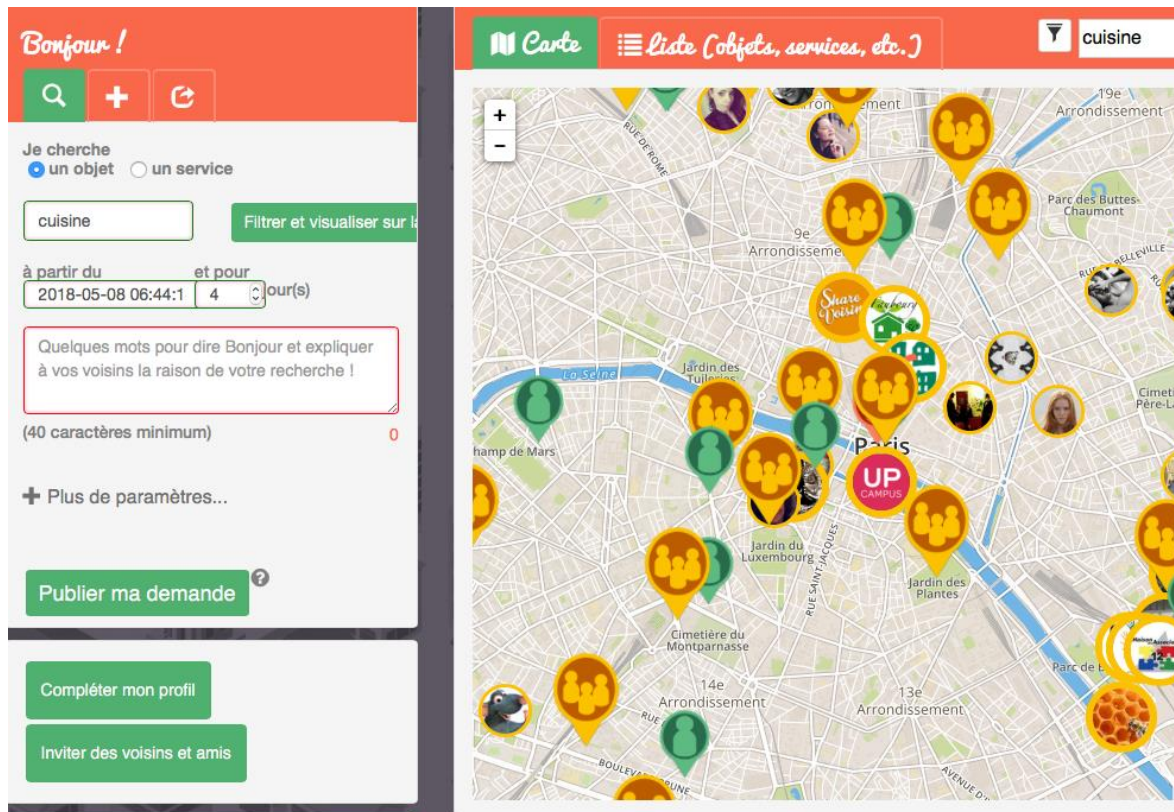
- Les initiatives numériques qui visent à transformer l'action publique locale en faveur de collaboration et de participation citoyenne (transformation dans la démarche *top-down*) : il s'agit de favoriser les interactions entre acteurs de la société civile et acteurs publics et augmenter la participation de ces premiers à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Nous verrons dans les paragraphes suivants les potentiels et les risques d'usage du numérique au regard de ces deux aspects.

▪ **Le web social transforme-t-il les processus *bottom-up* ?**

Nous pouvons regrouper dans cette catégorie les initiatives mobilisant les outils numériques qui visent à favoriser la collaboration et le partenariat entre les citoyens ou les porteurs de projets. En France, nous pouvons citer comme exemple, ShareVoisins, une plateforme en ligne qui vise à faciliter l'échange d'objet entre habitants de la même ville, ou la Machine du Voisin, une plateforme qui met en réseau des habitants pour qu'un particulier puisse louer à un prix modéré son lave-linge. La figure 4 est la capture d'écran d'un compte ShareVoisins : nous pouvons voir les personnes inscrites sur la cartographie à droite et proposer les demandes ou solutions à gauche de l'écran. Toutefois, ces initiatives ne visent pas forcément à favoriser l'action collective au-delà du partage ou de quelques échanges factuels.

Figure 4. Le site de ShareVoisins



Source : capture d'écran du site www.sharevoisins.fr

Il existe cependant des plateformes qui sont plus orientées vers le développement de collaborations. Up Campus est un réseau social où les personnes inscrites sont géolocalisées sur une cartographie et peuvent avoir un profil individuel, se former en groupes et s'abonner à l'actualité des autres personnes inscrites. Il permet à chacun de repérer les initiatives et les acteurs existants sur le territoire, puis de les contacter. Un autre exemple est la Ville de Brest qui a mis en place un Wiki Territorial²³ à l'échelle du pays de Brest qui consiste en une encyclopédie collaborative sur la vie, le patrimoine, l'histoire et les activités à Brest. Le but de la Ville est d'encourager la participation des habitants dans la production collective du wiki et leur collaboration grâce à cet outil.

²³Un Wiki de territoire est un wikipédia à l'échelle locale dont les informations concernent les activités, l'histoire ou la vie du territoire.

Le recours au web social peut offrir des cadres favorables au développement de projets collectifs et de réflexions partagées. Nous l'avons vu dans les réussites du développement des logiciels en open source. Néanmoins, l'importation de la méthode réussie en production logicielle vers le champ de développement territorial n'est pas triviale. Notamment, selon la littérature, le numérique peut autant favoriser la collaboration que renforcer l'entre-soi d'un groupe d'acteurs conduisant à l'exclusion de certains types d'acteurs.

Les travaux sur les réseaux sociaux ont tendance à confirmer le fait que la sociabilité en ligne ne remplace pas les relations de face-à-face mais est complémentaire à celles-ci. Stephens & Poorthuis (2015) montrent par exemple que la densité d'interactions sur Twitter est forte lorsque la distance physique entre les communicants est petite. Elle reflète finalement la configuration existante de liens sociaux « hors ligne » plutôt que de créer de nouveaux liens (Grossetti, 2014). En revanche, les possibilités de communication en ligne permettent la création et le maintien des relations à distance et notamment des liens faibles (Casilli, 2010).

Ensuite, la sociabilité en ligne peut dans certains cas construire la communauté de pratique. C'est ainsi que Proulx (2008) définit la notion de « communautés virtuelles » comme avant tout des communautés d'intérêt où les membres partagent les intérêts, les valeurs et croyances ainsi que l'appartenance culturelle. L'exemple emblématique est la communauté de logiciels libres. La possibilité d'échanges et de collaboration en ligne est un véritable outil pour la collaboration interdisciplinaire entre ceux qui partagent la valeur sociale et les pratiques culturelles. Les dispositifs numériques permettraient aux acteurs de différents secteurs et territoires qui partagent pourtant la même ambition, un espace commun de discussions ou d'élaboration d'un projet commun.

Néanmoins, comme l'indique Proulx (2008), si l'utilisation des outils numériques peut générer une sociabilité de type communautaire, nous pouvons en revanche imaginer qu'il peut créer l'exclusion des acteurs qui ne partagent pas les mêmes pratiques culturelles et valeurs sociales. Ceux qui ne s'adhèrent pas forcément au principe de partage, sont possibles de se détacher de la dynamique. De plus, l'appropriation des outils numériques par tous est encore loin d'être un acquis même si la plupart des ménages en France sont couverts par les réseaux d'Internet (Bigot & Croutte, 2012; Conseil National du Numérique, 2013). Il existe également de la résistance et de la méfiance vis-à-vis de l'usage du numérique en terme de confidentialité de données privées notamment chez les acteurs classiques dans le champ d'économie sociale et solidaire (Nesta, 2016). Dans ce cadre, le risque serait la création d'une nouvelle division sociale entre acteurs (selon l'adhésion ou la non adhésion au principe de partage et à l'utilisation du numérique), la marginalisation et l'isolement de certaines initiatives, voire le développement des compétitions liées à cette division sociale. Ainsi, plusieurs facteurs peuvent empêcher la dynamique inclusive avec l'introduction d'outils numériques.

▪ Le web social transforme-t-il les processus *top-down* ?

Concernant les usages numériques dans la transformation des processus *top-down*, nous pouvons citer les initiatives d'open data, la plateforme numérique du budget participatif, ou la cartographie numérique collaborative. Les objectifs de ces projets sont multiples : favoriser la transparence politique, faciliter l'accès aux informations, permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins sur le territoire, etc. Ces projets ne visent pas uniquement à améliorer des services publics mais incitent à la création de nouveaux projets par les citoyens. Les projets d'ouverture de données publiques visent la réutilisation de ces données pour que les citoyens inventent de nouvelles applications utiles pour la vie locale (dans les domaines de transport, de l'administration, des liens sociaux, etc.) ; le budget participatif de la ville de Paris investit 100 millions d'euros par an pour soutenir les projets proposés par les parisiens, validés par la population locale via le vote en ligne²⁴.

Quant à la cartographie numérique collaborative, il s'agit de créer une cartographie grâce aux habitants qui inscrivent sur la carte les informations locales. Par exemple, l'application *FixMyStreet* consiste à recueillir le retour d'expériences des habitants pour améliorer les infrastructures. Les sujets traités dans la cadre des projets de cartographie sont variés : patrimoine culturel local, tourisme, aménagement, etc. En Bretagne, l'association Tiriad²⁵ a mis en place *cartomobilité* qui consiste à créer avec les habitants une cartographie concernant l'accessibilité pour les personnes en mobilité réduite (figure 5) ; l'objectif n'est pas seulement de produire localement la meilleure cartographie sur le thème d'accessibilité mais aussi de pouvoir créer de nouveaux services sur la base des informations recueillies sur la carte. En cela, les citoyens ne sont pas uniquement consultés mais sont invités à participer activement à la production de services.

« La Ville détient l'information autant que les autres mais pas plus et pas moins. On collabore dans un objectif à la fin d'offrir de nouveaux services » (entretien réalisé en février 2016 avec le co-fondateur de l'association Tiriad).

²⁴ Cf. Le lien vers la plateforme du budget participatif parisien : https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=search-solr&conf=list_projects&sort_order=desc&sort_name=0.6603230747433035_random

²⁵ L'association est basée à la commune de Plouarzel en Bretagne.

Figure 5. Site de cartomobilité-Bretagne



Source : capture d'écran du site Cartomobilité-Bretagne
(http://lizpoi.3liz.com/breizh/index.php/lizpoi/map/?tree_id=3)

Le recours aux outils numériques apparaît efficace, à première vue, autant pour favoriser l'intelligence collective que pour changer les rapports sociaux entre les acteurs. Le web social a notamment favorisé la croissance des secteurs économiques en permettant l'implication des usagers dans le processus de production de produits et services commerciaux (Lelong & Gayoso, 2010; Liotard, 2010). Toutefois, l'importation de ce mode de production dans le secteur public n'assure pas nécessairement un bon résultat (Bonneau, 2010; Broca, 2008). Le tableau 1, construit à partir des éléments de bilan d'utilisation du numérique dans les projets territoriaux montre ses potentiels et défis.

Tableau 1. Potentiels et défis du numérique dans les projets de territoire

Atouts potentiels	Contreparties
L'implication de tous types de personnes dans le processus de production des politiques publiques locales.	L'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) pose des problèmes d'appropriation pour des personnes qui ne sont pas habituées à utiliser Internet (Brotcorne & Valenduc, 2009) et par conséquent peut renforcer le phénomène d'exclusion d'une certaine population.
L'interactivité rapide et permanente pour moderniser les relations entre les citoyens et les administratifs, ces derniers devenant désormais responsables et attentifs aux effets de leurs actions conduites sur la vie des citoyens (Spieth, 2013).	L'inertie dans l'organisation publique bloque les changements radicaux de processus productif et les avis des usagers peuvent rester consultatifs, sans influence sur la prise de décision publique (Spieth, 2013).
L'augmentation de la transparence politique.	Le langage professionnel et les jargons constitueraient une barrière de communication vis-à-vis des citoyens, surtout de ceux qui sont en situation d'exclusion (Vedel, 2003).
L'intensification des débats publics.	Le défi autour des débats publics relève non seulement de l'implication des citoyens mais également de la construction d'une opinion collective à partir des intérêts particuliers (Vedel, 2003).
L'identification et mise en commun des compétences et des ressources existantes pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux du territoire et améliorer la prise de décision.	La dynamique de collaboration dépend de la volonté et du « bon sens » des acteurs pour s'impliquer, échanger, partager, diffuser les compétences et les informations crédibles (Bertacchini, 2004).
L'acquisition d'un grand nombre d'informations venant de la population locale et le partage des connaissances sur le territoire.	La quantité importante d'informations, de plus non synthétisées, ne facilite pas forcément l'élaboration efficace des politiques (Bacqué <i>et al.</i> , 2005). La codification et la sélection de ces informations brutes sont nécessaires pour refléter ces acquisitions dans la création des politiques et des services (Spieth, 2013).

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

IV. Contexte, objectifs et sujet de thèse

i. Une thèse en contrat CIFRE

La thèse a été réalisée sous la forme d'un contrat CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) au sein du cabinet de conseil Le Cinquième Pôle dont la mission consiste à accompagner des collectivités territoriales, l'Etat ou des organismes privés dans le montage de projets et la définition de stratégies de développement territorial. Depuis sa création en 2013, sa vocation est de soutenir la transformation des modes d'élaboration de projets en favorisant la coordination et une démarche collective entre acteurs du territoire. Ces projets, qu'ils soient initiés et/ou portés par une collectivité territoriale, une association, ou d'autres établissements publics et privés, concernent un large éventail de secteurs parmi lesquels, l'éducation (projet éducatif de territoire), le social (projet social de territoire), la rénovation urbaine (contrat de ville) et l'insertion et l'entrepreneuriat (montage d'un cluster d'innovation responsable en lien avec les zones d'activités économiques). L'intelligence collective et la mutualisation des ressources entre différents secteurs et organismes permettent de mieux répondre aux défis multiples du territoire tels que l'attractivité, l'insertion de populations socialement et économiquement fragiles, le lien social, le développement économique et solidaire, etc.²⁶.

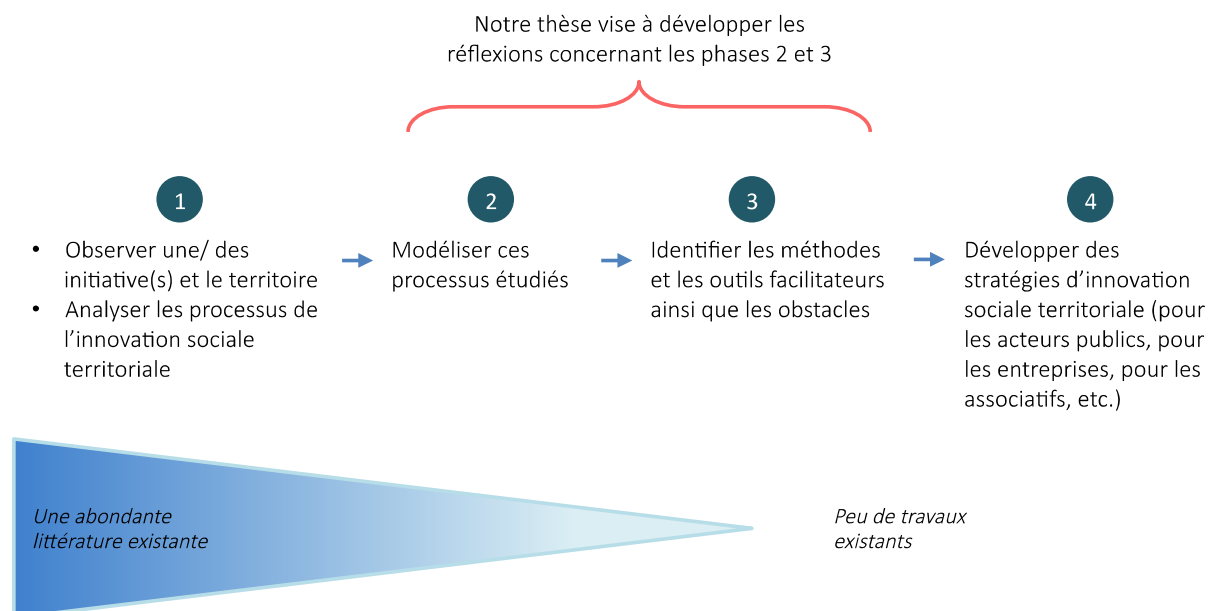
Le rôle du cabinet est de fournir du conseil en matière de stratégies territoriales. Il conçoit, propose et expérimente de nouvelles méthodes et approches de développement territorial qui répondrait mieux aux problèmes locaux. Dans ce cadre, le cabinet a souhaité consacrer une thèse à l'innovation sociale centrée sur le développement territorial endogène. Tout en étant conscient du fait que l'innovation sociale territoriale est souvent produite d'une manière spontanée et non planifiée, le cabinet a voulu identifier les leviers d'actions pour *provoquer* cette dynamique territoriale qui lui paraissait prometteuse pour le développement équitable et durable. Le cabinet s'est ainsi chargé, via la réalisation de la thèse, d'approfondir les compréhensions sur les processus de l'innovation sociale territoriale en identifiant les outils et méthodes pour produire *d'une manière proactive* ces processus. Les résultats de cette recherche doivent permettre d'améliorer les activités de conseil du Cinquième Pôle mais peuvent également être exploités par d'autres acteurs, praticiens de développement territorial.

²⁶ A titre d'exemple, le cabinet s'engage à développer des clusters d'innovation responsable sur des territoires plus particulièrement en déclin économique et démographique. Ces clusters auront vocation à rassembler l'ensemble de services favorisant la coopération entre les acteurs sociaux (centres sociaux, travailleurs sociaux et éducatifs, associations d'insertion, etc.) et les acteurs économiques (entrepreneurs locaux, Pôle Territorial de Coopération Economique) autour, par exemple, de la création des mesures d'évaluation des impacts sociaux, de l'élaboration des solutions à la garde d'enfants pour les employés locaux, ou de la redynamisation du centre-ville en déclin.

Notre thèse se donne ainsi comme vocation de répondre aux enjeux du cabinet et de contribuer au développement de ses activités d'accompagnement des acteurs du territoire à la démarche d'innovation sociale et territoriale. Dans ce cadre, elle présente certaines caractéristiques.

Tout d'abord, nous avons consacré une partie importante de nos recherches à l'analyse des dispositifs et outils de soutien à l'innovation sociale tels que l'action publique et les outils numériques. Nous n'avons pas étudié une initiative citoyenne individuelle, l'objectif de la thèse étant de compléter la modélisation et les réflexions sur les méthodes et les outils d'innovation sociale territoriale de sorte à contribuer au développement de l'ingénierie d'accompagnement en la matière. Il s'agit de rassembler les résultats d'études produites concernant les initiatives citoyennes et d'identifier les leviers forts. Notre travail se positionne ainsi à une étape intermédiaire entre l'observation d'une initiative et le développement de stratégies (figure 6). Nous visons à compléter des études produites antérieurement en matière d'innovation sociale par une analyse des dispositifs, acteurs et outils existants aujourd'hui en matière de soutien à l'innovation sociale (leurs pertinence et lacunes) ainsi que des retours d'expériences des expérimentations engagées au cours des dernières années.

Figure 6. Développement de stratégies d'innovation sociale territoriale



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Ce choix s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, l'analyse des effets territoriaux des initiatives citoyennes a déjà fait l'objet de nombreuses études produites par les chercheurs et praticiens : l'effort de la modélisation est la preuve d'une certaine maturité de ce sujet. Plutôt que de reproduire le même type d'étude, nous avons voulu faire converger les travaux antérieurs afin de compléter les modèles et d'identifier à partir de ces travaux les

leviers d'actions concrets. Ensuite, la durée de thèse limitée généralement à trois ou quatre ans (dont une partie consacrée à l'étude documentaire et à la rédaction) nous semblait insuffisante pour analyser les effets territoriaux sachant que le processus de l'innovation sociale peut prendre plusieurs années : l'innovation sociale se produit via la densification institutionnelle qui est le résultat de la répétition de cycles d'innovations (*cf.* point 2.2). Enfin, environ la moitié de temps passée au cabinet situé à Paris pour assurer les missions de l'entreprise, il nous semblait peu réaliste de pouvoir consacrer suffisamment du temps pour observer de près l'évolution d'une initiative citoyenne qui aurait nécessité une présence régulière à ses activités.

La deuxième spécificité renvoie au fait que nous nous intéressons plus particulièrement aux changements de modes de production de l'action publique en tant qu'élément central de l'innovation sociale territoriale. Cela est justifié, d'une part par le fait que la littérature montre que la place de l'institution publique est un enjeu majeur dans les processus de transformation territoriale (Enjolras, 2010 ; Petrella & Richez-Battesti, 2012 ; Harrisson *et al.*, 2008 ; Klein, 2014). D'autre part, l'acteur public (collectivités territoriales, Etat) étant le client principal du Cinquième Pôle, ses activités de conseil concernent généralement l'action publique. Le Cinquième Pôle a par exemple réalisé une étude sur les rôles de l'acteur public dans le changement d'échelle des projets sociaux locaux confiée par le CGET (CGET, 2017). Si la thèse est consacrée en grande partie à la question de l'action publique, c'est parce que le cabinet avait besoin d'éclairer ces enjeux dans le cadre de ses missions.

Enfin, notre thèse s'attache à identifier les potentiels et limites du web social pour favoriser l'innovation sociale territoriale. Avec le développement et la généralisation des nouvelles technologies (Internet, ordinateur, *smartphone*, etc.), de nouveaux usages du numérique se développent : les outils numériques sont mobilisés dans les projets territoriaux pour encourager les initiatives citoyennes, la solidarité des habitants, ainsi que pour favoriser les pratiques de collaboration telles que les projets d'ouverture des données publiques locales (*open data*), les cartographies numériques collaboratives, les plateformes numériques d'échange d'objets et d'opinions entre citoyens, agents publics et autres acteurs de la société civile, etc. Peut-on considérer le web social comme un outil d'innovation sociale territoriale, du fait de sa capacité à favoriser l'action collective ?

ii. Objet de recherche

Le web social a des potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale. Comme nous l'avons vu, ces potentiels se présentent tant en termes de dynamique collective citoyenne (*bottom-up*) que de transformation d'action publique (*top-down*). Facilitateur d'interactions sociales, le numérique a cependant des limites et risque d'encourager l'entre-soi et la création de nouvelles divisions sociales. Dès lors, les impacts de l'usage du numérique sur la

dynamique de développement territorial endogène doivent être attentivement étudiés. Dans ce cadre, la problématique de notre thèse est la suivante : **le web social peut-il favoriser l'innovation sociale territoriale et par là même le développement territorial grâce à de nouvelles pratiques qu'elle induit notamment en matière de coopérations ?** En identifiant les atouts et les risques du numérique vis-à-vis de l'innovation sociale territoriale, notre objectif est de proposer des méthodes et outils pour maximiser les impacts positifs du numérique sur le développement territorial.

Nous nous intéressons plus particulièrement à identifier l'apport du numérique sur le développement de la coopération et les pratiques d'entraide entre porteurs d'initiatives citoyennes locales.

A cet égard, nous proposons deux hypothèses :

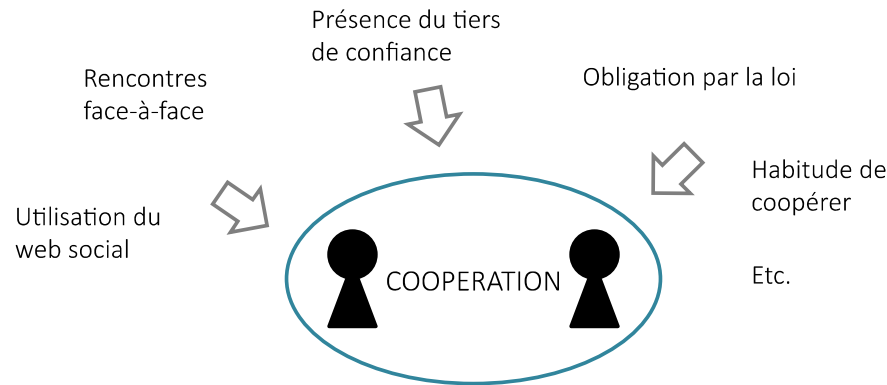
- Le web social permet de développer différents modes d'interactions entre acteurs pour créer, maintenir ou faire évoluer leurs liens sociaux. En contribuant au renforcement du sentiment d'appartenance et de la confiance mutuelle entre les acteurs de différents milieux professionnels mais aussi entre les personnes qui sont géographiquement éloignées, le web social facilite les coopérations inter-organisationnelles et participe à la construction d'une communauté de porteurs de projets très diversifiés en termes de secteurs (public, privé, associatif, citoyen, etc.) et profils professionnels (entrepreneurs, chercheurs, étudiants, directeurs, etc.). L'émergence d'une communauté qui réunit les porteurs de projets peut ensuite faciliter l'action collective et favoriser l'innovation sociale territoriale.
- Le numérique peut en revanche renforcer l'entre-soi entre les personnes qui sont habituées à l'utiliser. Nous savons aussi qu'une partie de la population ont du mal à s'approprier des outils numériques ou refusent volontairement l'utilisation du numérique. Si le web social pourrait potentiellement favoriser l'émergence d'une communauté d'acteurs, elle réunit peut-être les personnes « similaires » en termes de génération ou de profils socioéconomiques. Ainsi, l'usage du web social peut renforcer certains types de divisions sociales, laissant de côté d'autres acteurs qui ne s'impliquent pas dans la dynamique collective formée autour de l'usage du numérique.

Si dans la première partie de la thèse, nous visons à mettre en lumière les processus de l'innovation sociale territoriale ainsi qu'à argumenter la place déterminante de la coopération voire de l'émergence de communauté territoriale d'acteurs dans ces processus, nous avons consacré nos études de cas aux deux initiatives locales : le collectif Catalyst sur la métropole lilloise et le service Internet et expression numérique de la Ville de Brest. Le collectif Catalyst et le service numérique de la Ville de Brest présentent des caractéristiques communes,

notamment par le fait qu'ils mettent en place les outils numériques collaboratifs dans le but de soutenir les coopérations entre les initiatives citoyennes locales : ils se positionnent comme rassembleurs et facilitateurs d'initiatives citoyennes locales en leur permettant de nouvelles façons d'interagir via les outils de web social, et par là, visent à impulser l'innovation sociale territoriale.

Cependant, nous avons été confrontée à la difficulté quant à la lisibilité de leurs actions puisqu'elles sont récentes et/ou expérimentales ; plusieurs outils numériques sont créés pour favoriser le partage et la co-création entre les porteurs d'initiative, ils sont le plus souvent dispersés sur différents sites Internet et donc il n'est pas aisé de les repérer pour une personne extérieure à ces réseaux ; l'objectif n'est pas le même pour chaque outil numérique mais la différence et la complémentarité de ces outils ne sont pas toujours explicites ; certaines plateformes numériques sont très utilisées et contiennent une grande quantité d'informations, d'autres sont très peu utilisées et ne sont pas mises à jour, etc. Notre premier travail consistait ainsi à rendre lisible ce qui se fait en matière du web social autour de l'initiative lilloise et l'initiative brestoise : il s'agissait d'identifier chaque outil numérique mis en place, d'explicitier les effets attendus, et de caractériser les manières dont ces outils sont réellement utilisés. A partir de ce travail, nous avons pu identifier de nombreuses utilités potentielles du web social ainsi que les difficultés pour atteindre certains objectifs.

Nous avons également constaté la difficulté de mesurer l'impact de l'utilisation du numérique sur la coopération. Une coopération entre porteurs de projets peut se produire suite à une rencontre physique ou via un tiers de confiance mais rarement sur un espace virtuel exclusivement : cela dit, même si deux agents utilisent l'outil numérique pour partager, échanger et coproduire les contenus en ligne, cette coopération peut être fondée sur la confiance mutuelle nourrie de contacts en face-à-face. De plus, la facilité de coopérer peut dépendre largement de la compétence professionnelle, de l'esprit de partage ou encore du goût de la personne : là aussi, l'apport du numérique sur la coopération devrait être relativisé. Il est ainsi difficile de délimiter le niveau d'impacts et l'influence de l'utilisation du numérique sur les coopérations (figure 7).

Figure 7. Difficulté de déterminer les facteurs de coopérations

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

De ce fait, nous avons tenté non pas de mesurer l'impact du numérique en tant que facteur de coopération, mais de révéler les spécificités en termes de façons de travailler en collectif, d'interagir et de maintenir les relations au sein de la communauté de porteurs de projets qui utilisent le web social et ensuite de caractériser les types de coopérations générées ou favorisées au sein de la communauté grâce au web social. Par exemple, l'usage du numérique facilite un travail collectif à distance et de ce fait, peut élargir le périmètre géographique de la communauté. Il peut aussi permettre de garder le lien faible entre les personnes qui n'appartiennent pas au même milieu professionnel ou au même organisme et de ce fait, faciliter la participation des personnes diversifiées dans la vie de communauté. Nous visons à travers nos travaux à identifier ces différents types de coopérations et de liens, favorisés ou non par le web social, qui constituent ensemble une communauté de porteurs de projets.

iii. Plan de la thèse

La thèse est structurée autour de deux grands objectifs. Le premier objectif est d'étudier les processus de l'innovation sociale territoriale et d'identifier des méthodes et des outils qui peuvent favoriser ces processus. Comme mentionné plus haut, les processus de l'innovation sociale territoriale sont déjà étudiés par certains chercheurs et praticiens. Nous nous référons bien évidemment à ces travaux mais visons à les approfondir et les compléter en nous appuyant sur l'analyse de la littérature scientifique, des témoignages sur les expérimentations récentes en matière d'innovation sociale territoriale et une analyse des dispositifs. Le deuxième objectif est d'analyser les apports et les limites de l'usage du web social au regard de l'innovation sociale territoriale.

La thèse est ainsi composée de deux parties. La première partie théorique, composée de quatre chapitres consiste à clarifier la notion d'innovation sociale territoriale en étudiant différentes approches possibles pour la favoriser. Le premier chapitre analyse les politiques publiques en matière de soutien à l'innovation sociale. Nous visons ici à mettre en évidence les visions portées sur l'innovation sociale par les politiques publiques et leurs approches. Comment les politiques publiques se positionnent face au foisonnement de nombreuses initiatives publiques et privées qui visent à produire de l'innovation sociale ? La question de la construction de la stratégie territoriale fait-elle partie des politiques publiques d'innovation sociale ? Quels sont les enjeux principaux qui sont mis en débat à ce sujet ?

Le deuxième chapitre étudie le concept et les processus de l'innovation sociale territoriale puis identifie les leviers d'actions qui sont susceptibles de favoriser ces processus. L'analyse des différentes pratiques et approches envisagées par des acteurs illustre à la fois des opportunités et des difficultés à produire de l'innovation sociale territoriale. Nous révélons également les défis liés aux stratégies visant à produire cette dynamique territoriale.

Dans le troisième chapitre, nous étudions le numérique en tant que potentiel outil pour favoriser l'innovation sociale territoriale : en quoi le numérique se présente-t-il comme une opportunité pour l'innovation sociale territoriale ? Quels sont en revanche les risques d'usage du numérique au regard de l'innovation sociale ?

Après avoir présenté dans le quatrième chapitre la méthodologie d'étude de terrain, la deuxième partie composée de trois chapitres consiste en analyse de deux initiatives locales utilisant le numérique afin de mettre en lumière le rôle du numérique dans la dynamique d'innovation sociale territoriale.

iv. Les ressources de base

En dehors de la documentation (*cf.* bibliographie), l'étude de terrain ainsi que les entretiens effectués (*cf.* chapitre 4), nous nous sommes appuyée sur d'autres ressources.

Tout d'abord, notre travail s'appuie sur l'étude conduite par le cabinet Le Cinquième Pôle avec le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, service rattaché au Ministère de la Cohésion des Territoires) qui consistait à identifier les rôles de l'acteur public dans l'essaimage des initiatives citoyennes locales. Cette étude réalisée entre 2016 et 2017 est composée en deux étapes : d'abord une enquête auprès des porteurs de projets locaux ; puis un débat organisé en cinq groupes de travail autour de la question de l'action publique, avec l'intervention des principaux acteurs de l'innovation sociale en France (CGET, 2017). Plusieurs réflexions émises lors de cette étude sont capitalisées dans notre thèse.

La deuxième ressource est le projet en cours concernant l'expérimentation locale de clusters d'innovation responsable que le Cinquième Pôle pilote. Ce projet qui nous permet de

nous positionner comme *acteur* d'innovation sociale et non seulement *observateur*, nous a permis d'une part de mieux comprendre l'écosystème d'acteurs d'innovation sociale en France mais aussi de saisir les enjeux des acteurs locaux et nationaux.

Enfin, beaucoup d'informations ont été recueillies grâce à la participation à des événements²⁷ et à des groupes de travail des partenaires. Ce sont des moments où nous avons pu obtenir les informations les plus récentes, rencontrer les acteurs et participer aux échanges informels d'idées. Nous sommes également intervenue à la journée internationale de proximité tenue en 2015 à Tours qui réunissait notamment les géographes et sociologues autour de la thématique de proximité et développement territorial.

²⁷ Par exemple UP Campus (rencontre régulière organisée par le Groupe SOS), Semaine de l'innovation publique (événement annuel organisé à l'échelle nationale par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique), événements (co-)organisés par le collectif Ouishare (une équipe de personnes qui organise les événements concernant l'économie collaborative), ROUMICS (événement annuel à Lille autour de l'innovation sociale et numérique), Forum des usages coopératifs (événement biennal organisé par la Ville de Brest sur les initiatives collaboratives utilisant le numérique), etc.

PARTIE 1.

L'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE : UNE RECOMPOSITION DE LA GOUVERNANCE AU SERVICE DES INITIATIVES CITOYENNES

CHAPITRE 1. L'INNOVATION SOCIALE : ENJEUX ET APPROCHES

Introduction

L'innovation sociale est un terme employé par différents milieux d'acteurs et secteurs : tant des acteurs publics que privés mettent en place des actions innovantes avec des objectifs divers tels que l'inclusion sociale, la santé, l'innovation numérique, l'emploi, le développement rural, etc. Parmi ces diverses initiatives, souvent portées par des acteurs de la société civile, nous nous intéressons dans ce chapitre plus particulièrement aux politiques publiques. De quelles manières et avec quels outils les politiques publiques envisagent de soutenir l'innovation sociale ? Quelles sont leurs principales approches de l'innovation sociale et quelle est la place du territoire dans ces approches ?

Dans le point 1.1, nous nous intéressons à identifier les principales caractéristiques de l'innovation sociale : son rapport avec l'innovation technologique, les liens entre différentes « échelles » d'innovation (changement au niveau individuel ou au niveau organisationnel et structurel), l'articulation entre le développement social et le développement économique, etc. La polyvalence d'usage du terme rend difficile la compréhension de la signification de l'innovation sociale. Ainsi, nous visons en premier lieu à redéfinir le terme à partir d'une étude de la littérature.

Dans le point 1.2, nous analysons les politiques publiques en matière d'innovation sociale. Nous visons ici à identifier les principales approches mises en œuvre par ces politiques. L'Europe étant un acteur majeur qui impulse l'innovation sociale dans le cadre du programme Europe 2020, nous analysons ses principales actions de soutien à l'innovation sociale, ainsi que les enjeux et objectifs derrière la mise en place de ces politiques. Pourquoi les politiques d'innovation sociale sont-elles mises en place ? Pour répondre à quels besoins ? De quelles manières l'Europe vise à apporter des réponses à ces besoins via le soutien à l'innovation sociale ? Nous nous intéressons enfin, aux politiques publiques françaises en la matière et visons notamment à identifier la place du territoire dans les enjeux d'innovation sociale.

Enfin, le point 1.3 est consacré aux réflexions sur la transformation de l'action publique, un des enjeux principaux d'innovation sociale.

Le premier chapitre vise ainsi à identifier les principales approches à l'innovation sociale par les politiques publiques et les enjeux derrière les actions mises en place afin de

mettre en évidence la place de la question du développement territorial dans ces débats d'innovation sociale.

1.1. L'innovation sociale et ses principales caractéristiques

Le terme d'innovation regroupe une diversité d'actions et de phénomènes. Pour certains, il est trop imprécis pour être appliqué dans la littérature scientifique (Pol & Ville, 2009). Malgré cette dispersion d'interprétation, l'effort de caractérisation de l'innovation sociale ne manque pas : certains visent à établir une typologie de définitions (Choi & Majumdar, 2015), à extraire une unique définition de l'innovation sociale à partir de points communs des définitions existantes (Hillier *et al.*, 2004; Pol & Ville, 2009), ou encore à exposer les différents composantes de caractérisation de l'innovation sociale (Cloutier, 2003; Howaldt & Schwarz, 2010; Richez-Battesti *et al.*, 2012).

Notre objectif ici n'est pas de proposer une nouvelle définition de l'innovation sociale : en réunissant diverses définitions existantes, nous visons à révéler les principales caractéristiques associées à ce terme.

1.1.1. L'innovation sociale : une notion à contours flous

1.1.1.1. Innovation sociale et innovation technologique

La notion d'innovation a longtemps été associée à la vision réductrice centrée sur le progrès technologique (Dandurand, 2005; Durance, 2011; Howaldt & Schwarz, 2010; Chochoy *et al.*, 2013). L'innovation « sociale » a alors été appréhendée en terme de changement social accompagnant l'innovation technologique ou induit par l'avancement technologique. Ainsi pour Joseph Schumpeter, l'un des précurseurs de l'analyse des processus d'innovations (Fontan *et al.*, 2004), l'innovation sociale consiste à « garantir l'efficacité au moins partielle d'une innovation technologique » (Hillier *et al.*, 2004). Toute invention étant nouvelle, celle qui réussit à se diffuser dépend de la capacité de l'entrepreneur innovateur à mettre en œuvre une nouvelle combinaison d'arrangements sociaux favorisant l'appropriation et l'adoption de l'invention au sein et en dehors de l'entreprise (Fontan *et al.*, 2004). Les études sociotechniques d'innovation mettent au cœur de leur analyse le processus social

complexe inhérent à l'innovation dans lequel les interactions entre multiples acteurs jouent un rôle central (Howaldt & Schwarz, 2010).

Ainsi, l'innovation sociale en tant que changement social indépendant de l'innovation technologique ou technique a attiré jusqu'à récemment très peu d'attention dans le monde de la recherche. Cependant, les besoins de développer les recherches dédiées à l'innovation sociale sont de plus en plus reconnus dans le contexte où les politiques publiques s'intéressent à innover dans des domaines socioéconomiques et non seulement technologiques (Howaldt & Schwarz, 2010).

Ainsi, des instances dédiées à l'étude de l'innovation sociale se sont multipliées en Europe et ailleurs dans les années 2000, même si certaines existaient déjà dès les années 1980, à commencer par le Centre de Recherche en Innovations Sociales au Québec (CRISES) fondé en 1986, *Zentrum für soziale innovation* à Vienne en 1990, *Centre for Social innovation* en 1999 au sein de *Stanford Graduate School of Business* aux États-Unis, *Young Foundation* en 2005 en Angleterre, *Centre for Social Innovation* en 2006 aux Pays-Bas, l'Institut Jean-Baptiste Godin en 2007 en France et de nombreuses structures de conseil spécialisées en innovation sociale (cf. Howaldt & Schwarz, 2010). Par ailleurs, en 2003 a été créé *Stanford Social Innovation Review*, l'une des premières revues spécialisées en la thématique d'innovation sociale.

1.1.1.2. « Innovation » et « social » : expressions ambiguës

D'une façon générale, l'innovation sociale peut être considérée comme porteuse « d'une 'solution nouvelle' ou d'une 'réponse nouvelle' à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société » (Cloutier, 2003 : 41). Les besoins sociaux ou aspirations sont jugés non ou mal satisfaits par l'action publique et par le marché et plus globalement par les modes de pensées et les procédures classiques. L'innovation sociale se caractérise par des idées et méthodes qui rompent avec les pratiques dominantes. Pour autant, la définition d'innovation sociale reste à ce jour encore floue et se divise entre différentes interprétations : « bien qu'utilisé de façon croissante, [le terme] est polysémique et recouvre des définitions et des réalités diverses » (Richez-Battesti *et al.*, 2012 : 15).

Le problème de définition s'explique premièrement par l'ambiguïté de l'expression « innovation sociale », notamment de la nature, du degré et d'ampleur de changement qu'implique l'innovation. Selon Chambon *et al.* (1982 : 11), « [l]e terme *innovation sociale* recouvre des pratiques qui ne sont pas forcément nouvelles, du moins si on l'entend comme synonyme d'inédites ou d'inventives ». Alors l'innovation sociale ne renvoie pas nécessairement à une invention (de produit, de processus ou de pratiques,...) mais se définit par « une discontinuité par rapport aux pratiques habituellement mises en œuvre dans un milieu donné, pour résoudre un problème particulier » (Cloutier, 2003 : 8). La nouveauté se

comprend par la proposition d'une solution alternative rompant avec le cadre normatif existant mais la solution proposée peut relever tant d'une pratique (ou produit) nouvelle (ayant ou pas des contenus technologiques) que d'une pratique (ou produit) ancienne ou ordinaire. Ainsi, contrairement à l'innovation technologique, l'innovation sociale semble « adopter une conception relativement plus souple et relâchée de la nouveauté » (Djellal & Gallouj, 2012 : 39), ce qui contribue sans doute à rendre difficile la distinction entre les pratiques qui relèvent d'innovation sociale et celles qui ne le sont pas.

Quand aux échelles de changements, BEPA (2011 : 31) considère que « l'innovation peut être macro ou micro, structurelle ou locale ». Cela signifie que l'innovation sociale peut inclure des dynamiques bien différentes, « allant 'des grandes innovations' comme induites par Martin Luther King ou Henry Ford aux 'micro innovations', telles qu'une nouvelle manière d'organiser le travail en équipe ou le développement de nouvelles pratiques commerciales » (Richez-Battesti *et al.*, 2012 : 27-28).

Enfin, l'adjectif social soulève également des problèmes d'interprétation. Par exemple, selon Richez-Battesti *et al.* (2012), nous pouvons distinguer de façon non exhaustive trois manières d'interpréter ce qui recouvre le terme « social » : le social au sens de l'intervention sociale (lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc.), au sens sociétal (élargissement vers les questions sociétales et de développement durable) et au sens organisationnel (modes d'organisation du travail, pratiques sociales, etc.). L'emploi du terme « social » peut renvoyer à un de ces éléments : par exemple, l'innovation sociale au sein de l'entreprise s'intéresse plus particulièrement aux innovations organisationnelle et moins aux questions sociales (pauvreté, exclusion, etc.). En revanche, les études sur l'économie sociale et solidaire combinent généralement ces trois aspects du social puisqu'elle vise à apporter des réponses aux questions sociales en développant de nouveaux modes d'organisation d'acteurs socioéconomiques, dans la perspective de favoriser le développement durable.

Nous pouvons ainsi constater la différence d'interprétations de ces deux termes (innovation et social) en fonction du sujet et du secteur en question.

1.1.1.3. Difficulté de définir le champ d'actions d'innovation sociale

L'innovation sociale est moins le fruit de réflexions académiques que des pratiques menées sur le terrain (Caulier-Grice *et al.*, 2012 : 4). Les innovations sociales émergent de différents secteurs et localités. Les caractéristiques de l'innovation sociale varient alors selon le contexte dans lequel elles sont produites. Richez-Battesti *et al.* (2012) distinguent ainsi trois champs d'innovation sociale qui présentent chacun une acceptation différente de celle-ci : politiques publiques, entrepreneuriat social et gouvernance territoriale. Dans le champ des politiques publiques, l'innovation sociale renvoie à de nouvelles pratiques de coopération permettant de combler les lacunes de politiques publiques ; dans le champ d'entrepreneuriat social, l'innovation sociale concerne les activités économiques visant à répondre à la finalité

sociale (coopérative, entreprise sociale, *social business*...) ; dans le champ de développement territorial, l'innovation sociale renvoie notamment à la transformation dans les relations sociales favorisant l'émergence de nouveaux procédés, lieux et services.

Nous avons vu ainsi que la notion d'innovation sociale a des interprétations diverses, sans pouvoir établir un consensus entre elles. Selon nous, cette diversité d'interprétations montre que l'innovation sociale est plutôt liée à des processus qu'à des actions ou secteurs spécifiques. L'innovation sociale renvoie à certains types de changements sociétaux (qui peuvent s'opérer tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel ou structurel) mais les actions qui peuvent apporter ces changements peuvent varier selon le contexte : l'innovation sociale ne se définit pas par les types d'actions menées (ou à mener) mais par les changements visés ou produits par ces actions. Ainsi, dans les sections suivantes, nous allons caractériser l'innovation sociale en mettant en évidence la finalité, les processus et les échelles de ces changements qui peuvent se produire.

1.1.2. Finalités sociales et économiques

1.1.2.1. Finalités sociales : que signifient-elles ?

Pour Mulgan *et al.* (2007), la priorité aux impacts sociaux permet de distinguer l'innovation sociale des autres formes d'innovations. Selon les auteurs, l'innovation sociale regroupe des activités et services motivés par la finalité d'atteindre les besoins sociaux et est principalement développée par les organisations dont l'objectif premier est social (Mulgan *et al.*, 2007 : 8). L'innovation sociale contribue au « mieux-être » des individus et de la société en améliorant tant la qualité que la quantité de vie (Pol & Ville, 2009). Pour certains auteurs, l'économie sociale et solidaire est un moteur primordial de l'innovation sociale de par sa capacité à repérer les besoins mal satisfaits par l'Etat ou le marché et à y apporter des solutions en mobilisant des ressources marchandes et non marchandes (Bouchard, 2006; Levesque & Mendelle, 2005; Richez-Battesti & Vallade, 2012).

Selon Bouchard (2011 : 6), l'innovation sociale se définit comme suit :

« une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (cité dans Besançon (2015 : 32)).

Nous pouvons retenir de ce paragraphe, deux éléments fondamentaux de l'innovation sociale. D'abord, elle ne doit pas être considérée comme la « résolution de problèmes » dans la logique réparatrice (Cloutier, 2003 : 29), mais comme porteuse de transformation permettant d'agir sur les « causes » de problèmes. Par exemple, pour réduire le chômage et la

pauvreté, il ne suffirait pas de soutenir les ménages de revenu modeste par les aides, mais il faudrait également se réinterroger sur les mécanismes sociétaux générateurs des inégalités. Les changements visés par l'innovation sociale concernent ainsi les procédures, le système de valeur, le cadre normatif ou les relations sociales.

Deuxièmement, la fonction de l'innovation sociale n'est pas uniquement d'apporter des solutions aux besoins urgents et fondamentaux (logement, éducation, alimentation, santé) mais aussi aux aspirations de la population et de la société de contribuer d'une façon créative au mieux-être des individus et des collectifs (Cloutier, 2003; Levesque & Mendelle, 2005 : 11). Il s'agit par exemple des initiatives autour de l'alimentation biologique, l'agriculture urbaine et alternative, le *coworking*, etc. L'innovation sociale peut être impulsée par ces initiatives qui visent à faire évoluer la société pour une meilleure qualité de vie.

Enfin, si l'innovation sociale se définit d'abord par les finalités sociales décrites ci-dessus, elle ne s'oppose pas nécessairement aux finalités économiques. Par exemple, les finalités sociales et économiques doivent être combinées pour aborder les questions de réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, de microfinance ou de dispositifs d'épargne et d'assurance à des populations modestes (Djellal & Gallouj, 2012).

1.1.2.2. L'innovation entrepreneuriale s'oppose-t-elle à l'innovation sociale ?

L'innovation entrepreneuriale (*business innovation*) qui peut regrouper les innovations technologiques et/ou les innovations organisationnelles, se distingue de l'innovation sociale dans la mesure où la première est principalement motivée par la maximisation du profit. Elle vise à améliorer la performance économique de l'entreprise et les innovations produites sont généralement protégées par la propriété intellectuelle (Pol & Ville, 2009 : 881).

Contrairement à l'innovation entrepreneuriale, l'innovation sociale est portée d'abord pour atteindre les objectifs en lien avec les bénéfices sociaux telle que l'amélioration de qualité de vie, des liens sociaux, des impacts environnementaux, etc. En revanche, l'innovation entrepreneuriale peut être considérée comme un « moyen » de l'innovation sociale puisque l'innovation dans les produits et les processus entrepreneuriaux peut générer les profits sociaux et répondre aux besoins de la société tels que les produits de santé vendus dans les commerces (Pol & Ville, 2009 : 882-883). L'innovation entrepreneuriale peut ainsi produire des bénéfices pour l'ensemble de la société.

Ainsi, même si l'innovation sociale ne se définit pas par des objectifs de rentabilité économique, elle peut être soutenue par les innovations entrepreneuriales. Les innovations technologiques ne sont ainsi pas exclues des dynamiques d'innovation sociale.

1.1.2.3. Les bénéfices sociaux... pour qui ?

Si l'innovation sociale est considérée comme porteuse de réponse aux besoins sociaux et de changements sociétaux, il nous faudrait également souligner que ses impacts ne sont pas nécessairement bénéfiques à ni à toute la population de la société ni sur le long terme. Il est donc à noter que derrière la notion de bénéfices sociaux, il existe un jugement de valeur (*value judgements*) (Pol & Ville, 2009 : 883). Ce qui est considéré comme étant bénéfique pour la société n'est pas toujours partagé par l'ensemble de la population et fait l'objet de procédure de sélection et de jugement. Dans ce sens, l'innovation sociale n'est pas un concept « apolitique ». L'innovation sociale visant l'amélioration de la société passe forcément par la définition de valeur sociale et d'intérêt général, obligeant les parties prenantes à prendre position sur ce qu'impliquent les progrès sociaux²⁸.

Résumé : Finalités de l'innovation sociale

1. Elle vise à produire des changements procéduraux et relationnels pour résoudre les causes des problèmes plutôt qu'à inventer des solutions à leurs conséquences dans une logique réparatrice ;
2. Elle consiste à répondre autant à des besoins fondamentaux qu'à de nouvelles aspirations ;
3. Les finalités sociales (lutte contre l'exclusion, l'isolement, la prévention, la valorisation de l'agriculture locale, etc.) peuvent être combinées avec des finalités économiques (création d'emplois, marchandisation des produits locaux, etc.) ;
4. Les innovations entrepreneuriales (technologiques ou/et organisationnelles), qui se caractérisent par leur objectif de maximisation de profit, peuvent aussi être considérées comme un moyen de soutenir l'innovation sociale ;
5. Les progrès sociaux ou sociétaux considérés comme bénéfiques à la population et à la société n'ont pas une valeur unanime ni durable et peuvent (ou doivent) constamment être mis en cause.

²⁸ Dans la synthèse du rapport final du programme de recherche TEPSIE, les auteurs soulignent que l'innovation sociale est loin d'une transformation politiquement « neutre » et nécessite un processus de délibération pour déterminer l'intérêt collectif. Cf. Voir *Final Report Summary - TEPSIE (The theoretical, empirical and policy foundations for building social innovation in Europe)*, consultable sur http://cordis.europa.eu/result/rcn/173251_en.html.

1.1.3. L'action collective au cœur des changements procéduraux et relationnels

Selon Cloutier (2003), l'innovation sociale fait référence à de nouvelles « façons de faire » permettant d'apporter des solutions alternatives aux problèmes. Moins dans une logique palliative visant à combler des insuffisances, l'innovation sociale consiste « à proposer des nouvelles manières de satisfaire aux besoins, et de nouvelles approches pour résoudre les problèmes sociaux, notamment en s'adressant à leurs causes et pas juste aux symptômes » (Bouchard *et al.*, 2015 : 9). Elle est moins associée au produit qu'aux services, aux procédés, à l'organisation et aux relations sociales. Dans ce cas, l'innovation sociale se rapproche de l'innovation organisationnelle.

La littérature sur l'innovation sociale révèle que la transformation relationnelle et institutionnelle se produit le plus souvent dans une action collective. Nous pouvons distinguer deux notions qui caractérisent cette approche : innovation ouverte et *empowerment* des citoyens, notion qui recouvre l'émancipation et la responsabilisation des citoyens.

Enfin, bien que l'innovation sociale se définisse par des changements organisationnels ou relationnels, l'innovation technologique peut aussi impulser l'innovation sociale.

1.1.3.1. L'innovation ouverte pour inventer une solution créative

Le processus de l'innovation sociale peut s'assimiler au modèle de l'innovation ouverte. L'innovation ouverte (Chesbrough, 2003) renvoie à l'implication des usagers dans le processus de production (de services et de biens) ou / et de décision politique. Le terme usagers est ici employé au sens large, signifiant les usagers de produits, bénéficiaires de services, habitants (en tant qu' « usagers » des infrastructures ou services locaux), etc. Le modèle d'innovation ouverte a des potentiels pour faciliter l'émergence de nouvelles solutions aux problèmes sociaux, notamment pour les deux raisons suivantes.

D'une part, l'implication des usagers pourrait permettre une meilleure prise de conscience des problèmes et la création des solutions efficaces et adaptées à la situation donnée. Elle favorise la mise en commun de la « pluralité des points de vue permet[tant] [...] d'obtenir une représentation plus complète du problème, de ses causes et des solutions possibles » (Cloutier, 2003 : 38). Une telle idée rejoint le paradigme de l'innovation démocratique (Hippel, 2005) au sein duquel les usagers se présentent comme experts de l'usage en contrepartie de l'expertise professionnelle parfois considérée comme peu efficace (Sintomer, 2008). Les projets de *living lab* sont des exemples emblématiques en la matière puisqu'ils visent à faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes dans le processus de production (notamment les usagers, chercheurs, entreprises et collectivités

territoriales)²⁹. Cette démarche participative facilite ensuite l'appropriation et la diffusion de nouvelles idées puisque l'innovation, fondée sur de nouvelles valeurs, normes, et culture peut être mieux appropriée par les usagers ou bénéficiaires lorsque ces derniers font partie du processus de production.

D'autre part, la coopération entre divers acteurs au sein des processus de production est de plus considérée dans les études d'innovation dans l'entreprise comme facteur de créativité (Baer, 2010; Forest, 2009). La coopération entre les acteurs de milieux différents (professionnels, sociaux ou culturels) permet de mutualiser les compétences et d'accéder à une large gamme d'informations et de connaissances. Les idées créatives émergent de cette rencontre multidisciplinaire qui favorise une nouvelle combinaison des connaissances existantes et la rupture des routines traditionnelles. Cependant, il est aussi vrai que la diversité des acteurs rend difficile la coopération à cause de la variabilité cognitive entre les individus. Nooteboom *et al.* (2007) évoquent la distance cognitive qui implique la divergence entre les individus tant en terme de compétences (connaissances et apprentissage) que de culture ou morale (normes, valeurs, sentiments). Elle est souvent l'origine des incompréhensions voire conflits au sein de dialogues interdisciplinaires. Cet obstacle engendré par la distance cognitive peut être surmonté lorsqu'un individu se prête à accepter l'autre en modifiant son univers cognitif et culturel (Nooteboom, 2006).

Ainsi, bien qu'une idée nouvelle et créative puisse naître d'une démarche autonome comme le montrent de nombreuses innovations dites « fermées », portées par les laboratoires sans la participation des usagers et les activités de Recherche et Développement, l'ouverture des processus de production (qu'elle concerne les produits ou les politiques) vers d'autres acteurs, et notamment vers les usagers, aurait plus d'avantages pour augmenter la pertinence, la créativité et la capacité d'appropriation et de diffusion des solutions créées.

1.1.3.2. *Empowerment* ou rendre les citoyens acteurs de changements sociétaux

L'innovation sociale place les initiatives citoyennes (initiatives provenant de la société civile, notamment des associatifs, des entrepreneurs sociaux, des groupes d'habitants) comme motrices de transformation sociétale et non plus comme remèdes curatifs des transformations portées par l'Etat et le marché. Le processus de l'innovation sociale renvoie ainsi à la modification des rapports de force entre acteurs, plus particulièrement entre les dominants et les dominés, du système socioéconomique en place. Les initiatives citoyennes seraient en effet mieux placées, plutôt que l'Etat ou le marché, pour détecter des besoins ou de nouvelles aspirations et y apporter des solutions adaptées grâce à leur proximité entretenue avec les

²⁹<http://openlivinglabs.eu/node/1429>

habitants. Cependant, c'est aussi le désengagement du secteur public, ayant du mal à répondre efficacement aux demandes sociales, et qui de plus connaît une réduction de budgets et de personnels, qui explique la montée d'intérêt concernant l'innovation sociale.

L'engagement citoyen n'est donc pas abordé sous l'angle de la participation aux décisions politiques, qui finit souvent par la simple consultation citoyenne dont la portée transformatrice est limitée (Mendell, 2006). L'innovation sociale s'apparente au processus d'*empowerment* qui se rapproche de la notion de capacitation d'Amartya Sen. Pour ce dernier, le bien-être et l'épanouissement d'un individu dépendent des opportunités sociales et économiques offertes par son environnement et du développement des capacités (physiques, sociales, culturelles ou cognitives) d'un individu à en tirer profit³⁰ (Sen, 1985; 2005). Selon Mendell (2006), la capacitation des individus renvoie également à la transformation de la structure sociale génératrice des discriminations et des inégalités, réduisant la capacité d'agir des populations en situation défavorisée. L'*empowerment* se repose alors à la modification de l'environnement socio-économique et relationnel qui génère les rapports de force produisant ou reproduisant les situations inégalitaires.

Ces actions collectives permettent non seulement des échanges d'idées mais aussi le rapprochement des points de vue ainsi que l'établissement de valeurs communes entre les acteurs. Cela favorise la transformation des représentations et crée de nouvelles relations sociales au service de la valorisation du rôle actif des citoyens. Le processus collectif peut ainsi être considéré comme facteur de changement dans les rapports sociaux notamment entre dominés et dominants, administrés et administrateurs, etc.

1.1.3.3. Les innovations technologiques peuvent aussi produire ou faciliter les changements procéduraux

Il convient maintenant de préciser que les innovations technologiques ne doivent pas non plus être mises à l'écart de la dynamique de l'innovation sociale même si celle-ci se caractérise d'abord par un processus immatériel.

D'abord, l'innovation technologique incarnée dans un nouveau produit pourrait apporter des réponses aux besoins non satisfaits : elle peut se présenter comme une opportunité d'inventer de nouveaux modes de faire et de créer de nouvelles relations sociales. C'est le cas par exemple de la mise en place d'un logiciel de suivi de l'accompagnement à l'emploi au sein du Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE) visant à moderniser l'action d'insertion et transformer les pratiques professionnelles des accompagnateurs (Marrel &

³⁰ Amartya Sen définit le bien-être d'un individu par sa capacité d'agir et de faire le choix dans sa vie. Pour lui, le bien-être ne peut être atteint uniquement par l'attribution des ressources matérielles ou immatérielles, mais dépend de la capacité de convertir ces dotations en accomplissements (fonctionnements).

Nonjon, 2012) ou de *Social Planet*, réseaux sociaux dédiés aux acteurs de l'économie sociale et solidaire visant à favoriser les échanges, la visibilité et l'émergence de projets collaboratifs (Billaudeau & Dewynter, 2015). L'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au sein du secteur social permettant les interactions entre usagers (réseaux sociaux, plateformes collaboratives, etc.) se présente pour certains comme une opportunité de moderniser le fonctionnement interne de la structure et de renouveler les relations entre les acteurs afin de faciliter la collaboration (Stokes *et al.*, 2014).

Le rapport entre l'innovation sociale et l'innovation technologique est alors multifacette. D'abord, l'innovation sociale peut être considérée comme facilitatrice de l'innovation technologique, comme nous l'avons vu au début du chapitre. Ensuite, l'innovation technologique peut produire des impacts positifs en termes de progrès social, apportant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux. Enfin, le progrès technologique offre une opportunité de transformer les façons de faire, les relations sociales, les organisations internes d'une structure, en faveur notamment du travail collaboratif et de l'intelligence collective.

Résumé : Les changements dans les processus et les relations entre acteurs

1. L'innovation sociale consiste à résoudre les « causes » de problèmes et non pas seulement à apporter des réponses à leurs symptômes. Les changements doivent se produire dans les processus et les relations sociales qui sont à l'origine de ces problèmes.
2. L'innovation sociale se rapproche de la notion d'innovation ouverte. Elle se produit dans un processus mobilisant une diversité d'acteurs, et notamment les usagers, permettant d'inventer des solutions créatives et adaptées.
3. Ce processus collectif comprend également des moments de dialogue et d'échanges entre acteurs qui permettent de transformer leurs rapports sociaux. L'innovation sociale se produit dans ce processus qui remet en cause la hiérarchie existante au service de *l'empowerment* des initiatives citoyennes.
4. Les innovations technologiques peuvent également favoriser ce processus de transformation en créant de nouveaux dispositifs susceptibles de favoriser de nouveaux modes d'interaction entre acteurs.

1.1.4. La perspective transformatrice

L'innovation sociale peut concerner les changements à des échelles différentes : individu, organisation, ou environnement institutionnel au sens large. Les changements tant au niveau macro (organisation, institutions) qu'au niveau micro (individu) se produisent le plus souvent en interaction entre ces deux niveaux.

1.1.4.1. Les changements à des échelles différentes

Selon Cloutier (2003), l'innovation sociale peut concerner tant les changements à l'échelle individuelle que les changements structurels. L'auteur distingue ainsi trois niveaux de changements : individu, milieu et entreprise.

Concernant le niveau individuel, l'objet de l'innovation sociale est d'« aider les individus à se réapproprier le pouvoir sur le déroulement de leur propre vie, c'est-à-dire à acquérir l'autonomie leur permettant de réorganiser leur existence » (Cloutier, 2003 : 29) par la modification des représentations individuelles, par l'apprentissage (le développement de savoir, savoir-être et savoir-faire) et par l'acquisition de l'autonomie. Concernant le milieu, les changements s'opèrent dans les aspects institutionnels, à savoir « des valeurs, croyances et représentations que partage une société, à son système productif (technologie, savoir-faire), en passant par ses institutions (rôles et interactions des organisations, normes, règles du jeu) » (p. 32). Concernant l'innovation sociale en entreprise, elle a pour objectif le mieux-être des salariés en vue d'améliorer la productivité de l'entreprise.

1.1.4.2. La nécessité d'articuler les perspectives individuelle et structurelle de l'innovation sociale

Certains auteurs soulignent l'importance d'articuler ces différents niveaux et de prendre en compte à la fois les enjeux de capacitation des individus et des groupes ainsi que les enjeux de changements institutionnels et organisationnels (Bouchard *et al.*, 2015; Cajaiba-Santana, 2014; Klein *et al.*, 2014).

Pour Klein *et al.* (2014), la perspective philanthropique de l'innovation sociale, centrée sur la capacitation des individus et des groupes subissant des problèmes d'appauvrissement misant seulement sur le renforcement de leur capital social sans prendre en compte l'environnement institutionnel qui les entoure, aurait le risque de promouvoir le désengagement de l'Etat et la privatisation des services publics. Le changement à l'échelle individuelle serait certes important, mais la capacité d'agir d'un individu pourrait être étroitement liée ou conditionnée par le milieu ou la structure sociale dans laquelle l'individu s'intègre. A titre d'exemple, la mise en place d'une bourse pour la mobilité peut aider l'individu à accéder à l'emploi mais ne serait pas suffisante pour lutter contre la montée de

chômage. Les changements à l'échelle structurelle seront importants, telle que la restructuration du marché de travail, des conditions du travail et de l'éducation.

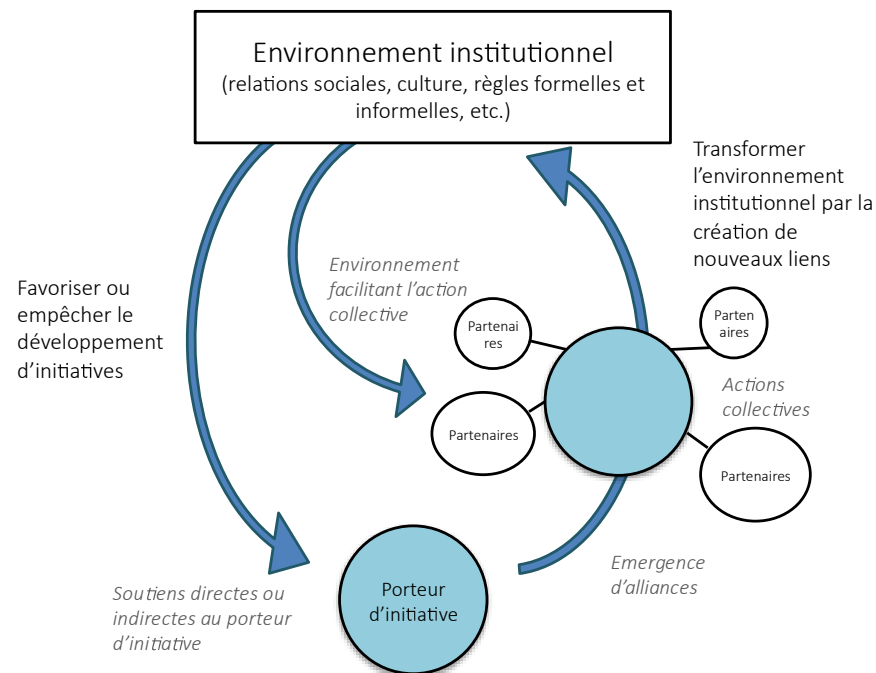
« [...] les innovations sociales sont vues, non plus comme des processus collatéraux à la diffusion de la technologie, mais comme des actions spécifiques émanant du décalage entre les structures de pouvoir et les besoins des citoyens. Dans ce sillon, l'innovation sociale peut être vue comme le résultat de l'impossibilité pour certains acteurs d'atteindre des buts sociaux légitimes avec les moyens dont ils disposent. Il s'ensuit un processus conflictuel qui reflète les rapports de pouvoir et les intérêts organisés des acteurs se mobilisant autour de solutions à des problèmes posés d'une façon nouvelle (Fontan *et al.*, 2004). Autrement dit, la capacité des acteurs à innover est conditionnée par des données institutionnelles [...] » (Klein *et al.*, 2014 : 16).

L'environnement institutionnel, relationnel et culturel dans lequel l'individu s'insère peut influencer sur la capacité d'agir de celui-ci. Ainsi, l'innovation sociale consiste à produire de la transformation de cet environnement qui se traduit tant par l'émergence de nouvelles pratiques sociales (Cajaiba-Santana, 2014) que le changement institutionnel redéfinissant les relations entre secteurs privés, associatifs, étatiques, etc. (Bouchard, 2005).

1.1.4.3. Les initiatives innovantes : vecteur de transformation sociétale

Cajaiba-Santana (2014) met en avant l'interdépendance entre les initiatives portées par un individu ou un collectif, et l'innovation dans la structure sociale. Selon l'auteur, la capacité individuelle du porteur à agir influence certes la probabilité de réussite de l'initiative mais tous agents étant encastrés dans le contexte environnant, les facteurs structurels et contextuels sont également déterminants à la réussite. La réussite d'innovation dépend en effet de la capacité d'ajustement et d'appropriation de l'environnement qui entoure le porteur.

De la même manière, puisque le développement et la diffusion d'initiatives nouvelles s'accompagnent nécessairement du processus d'appropriation collective et de sélection et adoption, ils modifient l'environnement relationnel, culturel et social dans lequel il est situé. De ce fait, si la structure sociale a des effets sur le développement de l'initiative (favoriser ou empêcher), elle se transforme au cours de ce dernier. Ainsi, l'innovation sociale se produit selon un schéma réciproque entre action et structure, comme l'illustre la figure 8.

Figure 8. Initiatives innovantes et transformation structurelle

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

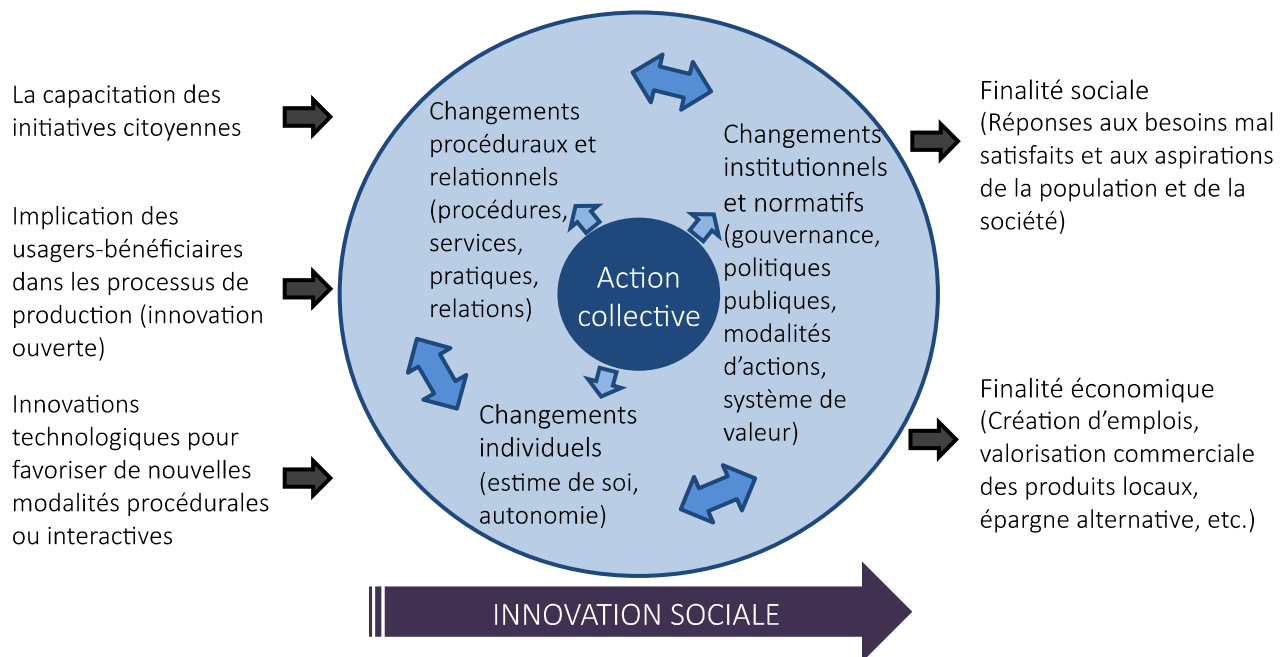
Résumé : Transformation sociétale

1. Les changements produits par l'innovation sociale peuvent s'observer à différentes échelles : chez les individus, au sein des organismes et dans des structures institutionnelles et sociales. Ces différentes échelles s'articulent et s'interagissent.
2. Toutes initiatives étant encadrées dans un environnement institutionnel spécifique, leur capacité à se développer dépend en partie importante de cet environnement qui les entoure.
3. Les initiatives sont également motrices de changements structurels : elles créent des mutations au sein des structures sociales et des institutions existantes.

Synthèse : les principales caractéristiques de l'innovation sociale

Nous récapitulons ici les principales caractéristiques de l'innovation sociale (figure 9).

Figure 9. Principales caractéristiques de l'innovation sociale



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

1. Tout d'abord, l'innovation sociale doit être abordée en tant que champ à part entière et non plus comme un « moyen » d'autres innovations telles que l'innovation entrepreneuriale et/ou technologique. Elle se caractérise par le fait qu'elle vise « intentionnellement » le développement social (Cajaiba-Santana, 2014) en termes d'amélioration d'impacts sociaux. Même si toute innovation peut être qualifiée comme sociale puisqu'elle vise à répondre aux problèmes qui sont sociaux par définition, l'innovation sociale a son propre champ d'action (lutte contre les inégalités, création de solidarité, amélioration du cadre de vie, etc.). Des innovations technologiques ou les innovations entrepreneuriales peuvent aussi être des moyens pour atteindre les objectifs de développement social (Pol & Ville, 2009). Des mesures ou dispositifs qui peuvent inciter le développement économique peuvent aussi faciliter l'innovation sociale.

2. L'innovation sociale qui renvoie aux changements des pratiques sociales (Cajaiba-Santana, 2014) et de modes de faire (Cloutier, 2003), est par essence, immatérielle. En revanche, les moyens de production de l'innovation sociale peuvent être tant les innovations matérielles – comme l'invention de nouveaux produits et biens technologiques ou non technologiques – qu'immatérielles – comme l'invention de nouveaux services et procédés – qui peuvent potentiellement provoquer des changements en faveur de la finalité sociale. La nouveauté n'est cependant pas une condition nécessaire. Par exemple, les pratiques anciennes ou des pratiques qui proviennent du savoir « banal » telles que AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), IAE (Insertion par l'Activité Economique), covoiturage peuvent être des facteurs d'innovation sociale (Richez-Battesti *et al.*, 2012) du fait qu'elles produisent de nouvelles pratiques sociales.
3. Les démarches participatives peuvent favoriser non seulement la créativité dans la production de services et biens apportant des solutions alternatives qui pourraient mieux répondre aux besoins que des solutions existantes, mais également l'appropriation et diffusion de nouvelles pratiques sociales.
4. Au delà de la participation, l'action collective entre acteurs multidisciplinaires est le plus souvent à l'origine des changements dans les relations sociales. C'est pendant les interactions humaines que se transforment les représentations vis-à-vis de l'autre et que se construit une valeur partagée entre ces acteurs. Ces changements relationnels peuvent ensuite influencer les structures institutionnelles et organisationnelles (gouvernance, système de valeur, modes de pensées, modalités d'actions, etc.).
5. Concernant l'échelle de changements, nous avons vu qu'il y a l'échelle de l'individu et l'échelle du milieu ou de la structure sociale. Si les actions palliatives peuvent créer des changements à l'échelle de l'individu, des changements structurels sont nécessaires pour apporter des solutions durables. La seule invention de nouveaux produits ou services, procédés, n'est pas suffisante si les changements en termes institutionnels et organisationnels (pratiques sociales, cultures, relations, gouvernance, etc.) ne sont pas induits.

1.2. Politiques publiques d'innovation sociale en Europe et en France

Dans cette section, nous allons analyser comment l'innovation sociale est appréhendée dans les politiques publiques européennes et françaises. Nous allons également exposer des convergences entre la conception d'innovation sociale décrite dans le point 1.1 et celle des politiques publiques : en effet, les politiques publiques d'innovation sociale soutiennent l'idée que les problèmes socioéconomiques ne peuvent pas réellement être résolus sans qu'il y ait une transformation au sens sociétale (organisationnels, relationnels, institutionnels, etc.). La notion d'innovation sociale est donc bien associée aux dimensions relatives aux changements relationnels et institutionnels. Quelles approches et actions sont privilégiées dans le cadre de ces politiques publiques ? Quelle est la place pour le territoire dans ces approches et quels sont les enjeux liés à ce sujet ?

1.2.1. Les politiques publiques en matière d'innovation sociale en Europe : quels objectifs ? Quelles actions ?

1.2.1.1. L'élargissement de la notion d'innovation au sein des politiques publiques

Bien que le terme d'innovation sociale ne soit pas nouveau dans les politiques publiques, il a longtemps été associé à l'innovation technologique ou entrepreneuriale. Par exemple, les deux premières éditions du Manuel d'Oslo (1992 et 1997) parlent de l'innovation uniquement de point de vue technologique (« produits et procédés technologiques ») impliquant principalement les activités de la Recherche et Développement. Ce n'est qu'à la troisième édition (2005) que la notion d'innovation s'élargit vers les aspects organisationnels : l'innovation renvoie ici à « la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures » (OCDE, 2005 : 54). Cette définition élargie permet de dépasser le seul domaine de l'innovation au sein de la R&D. Cependant, le propos du Manuel d'Oslo reste limité « à l'innovation dans l'entreprise, même si l'innovation est également importante pour le secteur public ».

En Europe, l'essor de l'innovation sociale dans l'agenda politique prend place à partir de 2009 avec la tenue du workshop organisée par la Commission Européenne et intitulé « *Europe and social innovation* ». A l'issue de ce workshop, le *Bureau of European Policy Advisers* (BEPA) publia un rapport intitulé *Empowering people, driving change : social*

innovation in the European Union, qui devient la première feuille de route des politiques européennes en matière d'innovation sociale (BEPA, 2011). La Commission européenne poursuit l'élargissement de la notion d'innovation, mais dans une double mesure : d'une part en considérant l'innovation non comme « le fait de l'entreprise qui vise [...] à améliorer sa compétitivité » ; d'autre part en misant sur la capacité d'innovation à répondre à de nouveaux enjeux sociétaux « qui dépassent le seul traitement par le marché » (Chochoy *et al.*, 2013 :12).

1.2.1.2. L'innovation sociale comme un objectif transversal du programme 2020

Le workshop « *Europe and social innovation* » tenu en 2009 a souligné la nécessité de rendre l'innovation sociale un objectif transversal à tous les domaines qui concernent les questions sociales telles que l'éducation et la santé, allant au-delà des champs de l'économie sociale et solidaire et du secteur de l'emploi et de la protection sociale (Gallois *et al.*, 2014) qui sont traditionnellement les domaines privilégiés de l'innovation sociale, mais aussi en incluant les sujets plus globaux des politiques publiques et de l'administration (Commission Européenne, 2009 : 4).

Ainsi dans le cadre de la Stratégie 2020³¹, la Commission Européenne encourage l'innovation sociale tant par les soutiens à l'entrepreneuriat social que par d'autres formes d'expérimentations. Tout d'abord, trois des sept initiatives phares (*flagship initiatives*) structurant le programme 2020 font le lien direct avec l'innovation sociale :

- L'« Union de l'innovation » vise à faciliter l'accès au financement des projets de recherche par la mise en place en 2014 d'Horizon 2020, instrument unique de financement de recherche. L'Union de l'innovation accorde une place importante à la recherche des solutions aux défis sociétaux et expose la nécessité de placer l'innovation sociale au centre des préoccupations de programmes Fonds Social Européen (FSE) et de favoriser l'innovation publique et organisationnelle ;
- La « Plateforme contre la pauvreté et l'exclusion sociale » vise à favoriser le partenariat et le financement en matière de lutte contre la pauvreté afin de mettre en synergie différents instruments de soutien dans ce domaine ;
- La Stratégie numérique de l'Europe notamment via le soutien des projets d'innovation numérique tel que Digital Social Innovation (cartographie des innovations sociales numériques en Europe) et le développement des recherche-action en matière de l'innovation sociale avec la création du label CAPS (*Collective Awareness Platforms for Sustainability and social innovation*).

³¹ La stratégie 2020 définit les orientations des politiques européennes pour la période entre 2010 et 2020. Elle est formulée autour de trois priorités : développement intelligent (éducation, recherche, innovation), développement durable (économie sobre en carbone) et développement inclusif (lutte contre la pauvreté).

Deux nouvelles initiatives ont été lancées suite à l'adoption de l'Acte pour le marché unique I (avril 2011) et II (octobre 2012) : *Social business initiative* (2011) pour soutenir les entreprises sociales et *Social investment package* (2013) pour encourager l'innovation des politiques sociales. La Commission européenne a également promu la mise en place de dispositifs et projets dédiés à l'innovation sociale tels que *Social Innovation Europe* : un réseau dont l'objectif est de favoriser le réseautage et l'émergence de communautés des innovateurs à l'échelle de l'Europe par la mise en place d'une plateforme numérique et des événements. Enfin, elle finance des projets de recherche dans le cadre des programme-cadres « *the Socioeconomic Sciences and Humanities Programme* » (programme de recherche jusqu'en 2013 avant la mise en place de l'Union de l'innovation) à travers lequel de nombreuses études ont été produites sur l'innovation sociale (WILCO, TEPSIE, KATARSIS, etc.)³². Le tableau 2 présente les instruments de soutien à l'innovation sociale mis en place depuis 2010.

³² La liste des projets financés peut être consultée sur : https://ec.europa.eu/research/social-sciences/pdf/project_synopses/ssh-projects-fp7-5-6-social-innovation_en.pdf

Tableau 2. Principaux instruments de l'Union Européenne dédiés au soutien à l'innovation sociale mis en place après 2010

Financement et de coordination	2014	Programme for Employment and Social Innovation (EaSI)	Instrument de financement regroupant trois programmes PROGRESS, EURES et microfinancement
	2014	Erasmus +	Programme d'aide aux mobilités d'études et professionnelles et de promotion de coopération internationale
	2014	Initiative pour l'emploi des jeunes	Fonds dédiés à l'insertion des jeunes de moins de 25 ans
	2013	European structural and investment funds (ESIFs)	Regroupement de cinq fonds européens FEDER, FSE, FC, FEADER, FEAMP
	2013	Social investment package	Cadre d'actions pour la modernisation de systèmes de protection sociale
	2010	European Platform against Poverty and Social Inclusion	Coordination des dispositifs et politiques en faveur de la lutte contre pauvreté
Soutien à l'entrepreneuriat social	2014	Programme for the competitiveness of enterprises and SMEs (COSME)	Programme pour la compétitivité des entreprises et les P.M.E
	2013	Building a European network of Incubators for Social Innovation (BENISI)	Le réseau d'incubateurs d'entreprises sociales
	2013	Transnational Network for Social Innovation Incubation (Transition)	Le réseau d'experts pour le changement d'échelle des entreprises sociales
	2011	Social Business Initiative	Plan d'actions pour le développement d'écosystème favorable pour les entreprises sociales
Instruments en faveur d'échanges et de mise en réseau	2012	European Social Innovation Competition	Concours européen de projets d'innovation sociale
	2011	Social Innovation Europe	Une plateforme de réseaux d'innovateurs
	2011	European Innovation Partnerships (EIP)	Coopérations dans les domaines de vieillissement, agriculture, smart cities, eau, matières premières
L'innovation sociale et numérique	2014	Digital Social Innovation	Projet de recherche et cartographie des initiatives d'innovation numérique et sociale.
	2012	Collective Awareness Platforms for Sustainability and Social Innovation (CAPS)	Un domaine de recherche mis en place par la DG Connect pour favoriser les recherches en matière du numérique et innovation sociale croise
Recherche	2014	Horizon 2020 (Innovation Union)	Instrument de financement qui regroupe les financements dédiés à la recherche et innovation pour la période 2014-2020.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

1.2.1.3. Changements structurels comme enjeu central de l'innovation sociale

L'intérêt croissant porté à l'innovation sociale en Europe est lié à la nécessité de trouver des solutions aux défis socioéconomiques dans le contexte de restriction budgétaire de l'institution publique (Grimm *et al.*, 2013 : 436-437) : l'allongement de l'espérance de vie ; le rétablissement encore difficile du contexte économique notamment depuis la crise des *subprimes* ; la hausse de taux de chômage qui atteint un taux record dans les pays comme Espagne (24,4% en mars 2012) ; la montée de la pauvreté et des tensions sociales ; l'émergence de nouveaux besoins sociaux générés des évolutions récentes de la société liées aux innovations technologiques et à la compétition internationale des entreprises (Commission Européenne, 2013a : 17). Comme le dit Grimm (2013 : 437), la société européenne fait face à la nécessité de trouver un nouveau paradigme sociétal qui devrait rompre avec la société industrielle de l'après-guerre centrée sur la croissance et le progrès technologique qui ne paraît pas ou plus en capacité à apporter les réponses aux défis socioéconomiques d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'innovation sociale doit être un levier de changement structurel, plus qu'une solution *ad hoc* aux problèmes identifiés. La vision de la Commission Européenne sur l'innovation sociale rejoint donc la vision transformatrice de la société : l'innovation sociale implique la transformation de systèmes politico-socioéconomiques afin qu'ils soient adaptés à la société d'aujourd'hui :

« [L'innovation sociale] consiste non seulement à répondre à des besoins sociaux urgents, ou à s'adresser aux défis sociétaux des changements climatiques, du vieillissement, ou de la pauvreté, mais aussi un mécanisme pour un changement systémique. C'est une manière d'affronter les causes sous-jacentes des problèmes sociaux plutôt que d'alléger les symptômes³³ » (BEPA, 2014 : 8).

1.2.1.4. Renouveler la gouvernance pour renforcer la place des initiatives citoyennes

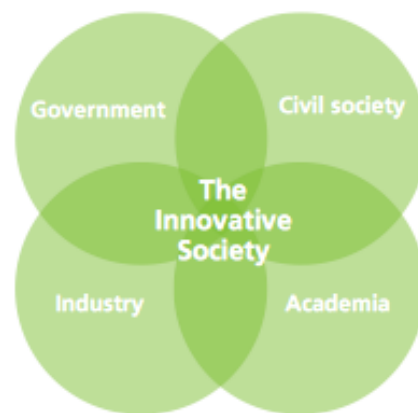
Si les défis sociétaux mentionnés plus haut relèvent de problèmes structurels, l'un de ces problèmes renvoie, pour la Commission Européenne, à la fracture entre le développement économique et le développement social : le développement économique, qui est le plus souvent considéré comme dépendant du marché en dépit d'impacts sociaux, et le

³³ Le texte d'origine : « social innovation is not only about responding to pressing social needs and addressing the societal challenges of climate change, ageing or poverty, but is also a mechanism for achieving systemic change. It is seen as a way of tackling the underlying causes of social problems rather than just alleviating the symptoms »

développement social comme dépendant de subventions et donc du secteur public. Ce modèle basé sur les mécanismes de redistribution publique est mis en cause dans le contexte de la crise des finances publiques. Dans ce cadre, contrairement à la stratégie de Lisbonne qui misait surtout sur la compétitivité des entreprises, la stratégie 2020 rompt à un certain degré avec cette première par le fait qu'elle met en avant une approche plus intégrale qui prend en compte des impacts sociaux de la croissance économique (BEPA, 2011 : 18).

La mise en place d'une nouvelle gouvernance qui permet de mieux valoriser la place de la société civile est centrale. En effet, le groupe de recherche TEPSIE (*Theoretical, Empirical and Policy Foundations for Building Social Innovation in Europe*)³⁴ a publié un guide à destination des décideurs publics en 2014 indiquant la nécessité de transformer la gouvernance pour que les actions et les politiques répondent aux besoins réels des citoyens et de la société. Selon les auteurs, tandis que la gouvernance basée sur le modèle de la triple-hélice (entre secteur public, industrie, académie) apparaît efficace pour les innovations technologiques, l'innovation sociale serait favorisée par une gouvernance quadruple qui intègre la société civile en quatrième pilier (Boelman *et al.*, 2014 : 8) (figure 10).

Figure 10. Gouvernance quadruple



Source : Boelman *et al.* (2014)

1.2.2. Principales approches européennes d'innovation sociale

Nous pouvons identifier trois approches principales des politiques publiques européennes d'innovation sociale. Premièrement, il s'agit de développer des entreprises sociales en tant que porteuses de réponse aux besoins. Pour cela, la Commission met en place des actions pour favoriser les écosystèmes permettant le développement entrepreneurial des

³⁴ Projet de recherche financé dans le cadre du 7^e programme-cadre.

initiatives citoyennes. Deuxièmement, la Commission encourage les Etats membres à s'engager dans l'innovation de l'administration publique. Enfin, elle reconnaît l'importance de sortir du fonctionnement en silo qui divise le secteur public des secteurs privés et citoyens.

1.2.2.1. Des actions structurantes de la politique d'innovation sociale

▪ Développer des entreprises sociales par la création d' « écosystèmes »

Le premier élément renvoie à la reconnaissance des entreprises sociales comme levier d'innovation sociale. En effet, les activités innovantes ayant de forts impacts sociaux sont souvent dépendantes des subventions ou dotations et font face à la difficulté de pérenniser ou essaimer leurs projets (Commission Européenne, 2013a : 9). L'économie sociale, en revanche, contribue à renverser cette tendance par sa capacité à créer de l'emploi et à inventer de nouvelles solutions aux besoins sociaux tout en envisageant la croissance. Elle permet ainsi de repenser le rapport entre développement économique et développement social, ce dernier n'étant plus une « charge » du budget public mais comme facteur de croissance.

L'Initiative à l'entrepreneuriat social (IES) (*Social Business Initiative*) a été mise en place en 2011 afin de promouvoir l'économie sociale au sein du marché unique (Commission Européenne, 2011). Dans le cadre de l'Initiative à l'entrepreneuriat social, le terme d'entreprise sociale renvoie à toutes les entreprises (Commission Européenne, 2011 : 2) :

- pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale ;^{[1][2][3][4][5][6][7][8][9][10][11][12][13][14][15][16][17][18][19][20][21][22][23][24][25][26][27][28][29][30][31][32][33][34][35][36][37][38][39][40][41][42][43][44][45][46][47][48][49][50][51][52][53][54][55][56][57][58][59][60][61][62][63][64][65][66][67][68][69][70][71][72][73][74][75][76][77][78][79][80][81][82][83][84][85][86][87][88][89][90][91][92][93][94][95][96][97][98][99][100]}
- dont les bénéfices sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social ;^{[1][2][3][4][5][6][7][8][9][10][11][12][13][14][15][16][17][18][19][20][21][22][23][24][25][26][27][28][29][30][31][32][33][34][35][36][37][38][39][40][41][42][43][44][45][46][47][48][49][50][51][52][53][54][55][56][57][58][59][60][61][62][63][64][65][66][67][68][69][70][71][72][73][74][75][76][77][78][79][80][81][82][83][84][85][86][87][88][89][90][91][92][93][94][95][96][97][98][99][100]}
- et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale.

Elle inclut autant les entreprises « qui fournissent des services sociaux et/ou de biens et services destinés à un public vulnérable (accès au logement, accès aux soins, aide aux personnes âgées ou handicapées, inclusion de groupes vulnérables, garde d'enfants, accès à l'emploi et à la formation, gestion de la dépendance...) » que les entreprises « dont le mode de production des biens ou services poursuit un objectif d'ordre social (intégration sociale et professionnelle par l'accès au travail de personnes défavorisées notamment en raison de leur faible qualification ou de problèmes sociaux ou professionnels provoquant l'exclusion et la marginalisation) mais dont l'activité peut couvrir des biens ou services autres que sociaux » (Commission Européenne, 2011 : 3).

Cette définition d'entreprise sociale correspond selon Commission Européenne (2016 : 14-15), à « l'économie sociale et solidaire (ESS) » en France définie par la loi de 2014 dans le sens où elle recouvre non seulement les acteurs classiques de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles, fondations) mais également les entreprises commerciales dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire en termes de ses objectif, de sa gouvernance et de ses modes de distribution de profit.

Les politiques européennes en faveur de l'économie sociale mettent particulièrement l'accent sur le changement d'échelle (*scaling up*) des projets innovants via « la mise en place d'un écosystème adapté » (Commission Européenne, 2011 : 6). Un écosystème renvoie ici à un réseau d'acteurs qui réunit toutes les compétences nécessaires pour développer les entreprises sociales : incubateurs, financements, conseils stratégiques et juridiques, recherche, réseaux professionnels, outils numériques. Il s'agit de prendre en compte de toutes les démarches de développement de projets d'entreprises sociales, de l'émergence d'idées jusqu'à l'exploitation commerciale. Ainsi en 2013, deux projets ont été lancés par la Commission Européenne, BENISI (*Building a European Network of Incubator for Social Innovation*)³⁵ et TRANSITION (*TRAnsnational Network for Social Innovation IncubaTION*)³⁶, dont le but est d'identifier et d'accompagner le changement d'échelle de 300 projets innovants ayant un fort potentiel de développement. Ils mettent en place les outils d'accompagnement à la croissance auprès des porteurs de projets tels qu'incubation, formation, ou réseaux qui relient les experts, porteurs de projets. A la même année, le premier concours européen d'innovation sociale, *European Social Innovation Competition*, a été tenu au service de la montée en visibilité de l'entrepreneuriat social en Europe.

▪ Innover dans l'action publique pour impliquer la société civile dans la gouvernance

La Commission a publié en 2013 un rapport écrit par un groupe d'experts, sur l'innovation dans le secteur public qui souligne la nécessité de promouvoir un nouveau modèle de gouvernance au service de l'élaboration collaborative de politiques publiques avec des partenaires externes (Commission Européenne, 2013b : 31). Selon le rapport, l'innovation

³⁵BENISI est un projet de 3 ans lancé et soutenu par la commission européenne dans le cadre du 7^e programme-cadre. Il a comme vocation à identifier et accompagner 300 innovateurs sociaux basés sur 6 *Impacts Hubs* régionaux, ayant un fort potentiel du changement d'échelle en mobilisant des réseaux européens d'innovateurs et incubateurs. En plus de l'accompagnement (conseil, ingénierie...), les innovateurs sélectionnés peuvent bénéficier de la mise en relation selon le besoin avec des experts associés au réseau SIAN (*Social Innovation and Accelerators Network*) qui réunit plus de 60 membres de compétences diversifiées (incubateurs, fondations, conseillers juridiques, académiques, etc.).

³⁶TRANSITION est un projet de 30 mois qui consiste en accompagnement au changement d'échelle d'innovations sociales par le développement d'un réseau de partenaires spécialisés en incubation d'innovations sociales ou technologiques. 300 projets sélectionnés sont accompagnés pendant 10 mois par le réseau TRANSITION. Cf. Voir Davalli *et al.*, (2016)

dans le secteur public renvoie à la fois à l'innovation des services et des politiques publiques (*outputs*) ainsi qu'à l'innovation *au sein de* l'administration publique (l'innovation dans le fonctionnement et les processus de production de services et de délivrance) (Commission Européenne, 2013b : 9). Ces innovations devraient générer tant les bénéfices financiers (gains financiers estimés à 50 milliards d'euros pour 2020) que non financiers (meilleure qualité de services publics, gain de confiance, fonctionnement interne efficace, etc.) (Commission Européenne, 2013b).

Les innovations dans le secteur public visent à favoriser à la fois l'utilité sociale, la productivité, ainsi que la démocratie et la participation citoyenne (Commission Européenne, 2013b : 13). La Commission insiste ainsi sur l'importance de la transformation des politiques publiques par l'implication active des acteurs de la société civile dans les processus de production et de mise en place de politiques publiques (BEPA, 2011 : 115-116).

▪ **Sortir du fonctionnement en silo pour favoriser une meilleure coordination entre différents secteurs d'acteurs**

Enfin, la Commission encourage l'intelligence collective par la mutualisation des moyens entre acteurs. Les politiques européennes d'innovation sociale consistent non seulement en soutien aux initiatives innovantes dans le champ social via les dispositifs de financement (FEDER et FSE notamment), mais également en promotion de partenariats élargis, de collaboration et de redéfinition de gouvernance d'acteurs dans les domaines d'actions concernés. En effet, si les organisations non lucratives telles que les coopératives ou les Organisations Non Gouvernementales sont traditionnellement porteuses de solutions aux problèmes sociaux, la Commission reconnaît l'importance croissante du rôle des autres acteurs tels que des entreprises de l'économie sociale, des entreprises lucratives qui investissent dans le champ de l'innovation sociale³⁷ et du secteur public (BEPA, 2011 : 59-62). Le champ de l'innovation sociale se caractérise ainsi par la multiplicité d'initiatives et d'acteurs.

Cependant, il est également marqué par le fonctionnement en « silo » et le manque de coordination et de mutualisation alors que l'ampleur de défis sociétaux (ex. montée de pauvreté, changements climatiques, etc.) nécessiterait des actions concertées entre les acteurs aussi bien de différents secteurs (secteurs public, privé, tiers, académique, etc.) que de différents niveaux (local, national, international). BEPA (2011 : 102) souligne ainsi la nécessité de créer plus de connexions entre ces différents milieux pour favoriser le développement des initiatives innovantes. C'est dans ce contexte que l'initiative *European innovation partnerships* est mise en place en 2011 : ce dispositif consiste à réunir les acteurs de différents horizons (politique, recherche, secteurs tiers,...) pour favoriser la recherche et

³⁷ Exemples : Ashoka, Modèle d'investissement sociétal du Rameau

innovation dans 5 domaines, à savoir santé, agriculture, *smart cities*, eau, et matières premières.

1.2.2.2. L'approche centrée sur l'ESS

Comme nous l'avons vu, la Commission Européenne accorde de plus en plus d'importance à l'innovation sociale en tant que porteuse de réponse à de nombreux défis sociétaux d'aujourd'hui. L'innovation sociale implique alors les changements structurels qui permettent d'affronter les causes de ces problèmes socioéconomiques. En effet, la Commission met l'accent sur la transformation des relations sociales entre acteurs et reconnaît la nécessité de renouveler les modes de gouvernance au service de la montée en capacité d'agir de la société civile. Mais que veut dire la société civile au juste ? S'agit-il des entreprises sociales ? Des associations de proximité ? Des organismes à but non lucratif ? Ou des groupes d'habitants et des citoyens dits ordinaires ?

La stratégie européenne d'innovation sociale adopte une approche généraliste, prenant en compte une diversité d'acteurs et de secteurs qui peuvent être concernés par la dynamique d'innovation sociale. Néanmoins, nous pouvons y adresser plusieurs remarques. En effet, la stratégie européenne accorde une place prépondérante aux entreprises sociales comme secteur permettant de dépasser la dichotomie entre le développement social et le développement économique, principale problématique posée au sein du programme 2020. En revanche, le développement de solidarités et communautés citoyennes locales ne fait pas partie des politiques d'innovation sociale ou est traité d'une manière assez marginale.

On formule trois remarques à ce sujet :

- si l'économie sociale et solidaire est considérée comme facteur d'innovation sociale en s'adressant à la fois au développement social et à la croissance économique, les structures qui peuvent difficilement se mettre dans la démarche d'entrepreneuriat (par exemple les associations locales, centres sociaux ou d'autres structures locales de proximité) sont relativement exclues de la réflexion sur l'innovation sociale ;
- l'innovation sociale est abordée avant tout par une approche sectorielle et l'approche territoriale est marginale au sein de politiques d'innovation sociale. Le soutien à l'innovation sociale existe par exemple dans les dispositifs tels que FSE et FEDER. Les stratégies régionales d'innovation, générées en concordance avec la politique européenne, intègrent de plus en plus de l'innovation sociale. Néanmoins, la réflexion sur les stratégies territoriales pour favoriser l'innovation sociale à l'échelle locale n'est pas développée au niveau européen ;
- l'action collective est très peu prise en compte tandis que l'innovation sociale se produit au cours d'interactions entre les acteurs qui permettent de transformer progressivement l'environnement institutionnel (*cf.* point 1.1). Pourtant, c'est la

rencontre entre les démarches *bottom-up* et *top-down* qui caractérise l'innovation sociale.

1.2.3. Soutiens publics à l'innovation sociale en France

Le champ de l'innovation sociale en France nous semble aujourd'hui dispersé dans différentes familles d'acteurs publics et privés. Par exemple, il n'y a pas de document qui définit l'orientation nationale en matière d'innovation sociale. Diverses initiatives sont portées par des acteurs inscrits dans différentes dynamiques tels que l'innovation publique, les tiers lieux ou espaces de collaborations, ou les coopérations territoriales, sans réelle convergence.

1.2.3.1. Un champ d'innovation sociale éparpillé

L'innovation sociale acquiert de plus en plus d'importance dans les politiques publiques en France. C'est probablement le secteur de l'ESS qui a le plus largement contribué à la reconnaissance et diffusion nationale de la notion d'innovation sociale, notamment avec l'intégration du terme dans la loi ESS de 2014. Plus récemment, l'Etat a mis en place via le Haut Commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale, un dispositif dédié au développement de l'entrepreneuriat social, Accélérateur National d'Innovation Sociale qui vise à soutenir des projets d'innovation sociale par la mise en place de moyens financiers et d'ingénierie, et à favoriser la mise en réseau d'acteurs via le label French Impact.

L'approche territoriale de l'innovation sociale n'est pas absente. Par exemple, le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)³⁸, mis en place par le Laboratoire de l'ESS, soutenu par l'Etat dans le cadre de deux appels à projet (en 2013 et 2015), vise à favoriser la coopération des structures locales d'ESS et des collectivités territoriales du territoire concerné, pour faciliter la mutualisation des ressources et l'émergence de nouveaux projets collaboratifs au service du développement territorial. Nous pouvons également citer des initiatives provenant de la société civile en la matière. Par exemple « start-up de territoire »³⁹ est un projet initié par la société Groupe Archer situé à Romans-sur-Isère (porteur également d'un PTCE) : des événements sont organisés à l'échelle locale afin de réunir les porteurs d'idées et de projets qui peuvent répondre aux besoins locaux identifiés ; les projets retenus

³⁸ Selon l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, le PTCE se définit comme suit : « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

³⁹<http://startupdeterritoire.fr>

dans le cadre de start-up de territoire peuvent bénéficier d'accompagnement des experts locaux sur deux ans pour devenir un projet entrepreneurial.

Nous voyons ainsi apparaître de nouveaux projets et dispositifs visant à favoriser la coopération entre secteurs public, privé, associatif et citoyen. Néanmoins, cette dynamique est en phase d'émergence et la reconnaissance de la part des collectivités territoriales semble aujourd'hui encore limitée. De même, les habitants ainsi que les structures classiques d'intervention sociale qui ne sont pas dans la dynamique d'entrepreneuriat, ne sont pas forcément associés à ces démarches. Au final, bien que ces projets soient fort intéressants pour animer le territoire et possèdent un potentiel important de créer une dynamique territoriale d'innovation sociale, ils sont surtout portés par les acteurs de l'ESS sans pouvoir suffisamment élargir, au moins à ce jour, leur cercle vers d'autres acteurs locaux publics, privés ou citoyens.

A côté des actions mises en œuvre au sein des acteurs de l'ESS, nous observons d'autres projets portés par des acteurs qui ne sont pas dans la démarche d'entrepreneuriat. Par exemple, l'initiative Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée vise l'insertion des chômeurs de longue durée par la réorientation des dépenses publiques liées à l'allocation chômage vers la création de nouvelles activités économiques locales. Le projet consiste en la création d'un collectif à l'échelle locale composé des acteurs du service public de l'emploi, des entreprises locales conventionnées et du travailleur social. Dix territoires sélectionnés en novembre 2016 par la Ministre du Travail se lancent dans l'expérimentation sur une durée de 5 ans. Au niveau local, des initiatives ne manquent pas : par exemple, à Etalans dans le Doubs, l'association Familles rurales a créé un incubateur d'initiatives, Décliic, pour favoriser l'engagement citoyen selon un modèle de « table de quartier » réunissant élus, collectivités, citoyens ; l'association Serpolet a créé un dispositif d'accompagnement des jeunes agriculteurs qui ont des projets « atypiques » en agriculture développant de nouvelles démarches et concepts (autoconsommation, liens sociaux locaux, qualité de vie, produits bio,...).

1.2.3.2. Y a-t-il une stratégie territoriale d'innovation sociale ?

S'il existe des initiatives visant à favoriser le maillage d'acteurs locaux, des initiatives citoyennes et des projets entrepreneuriaux, il est rare que l'innovation sociale soit intégrée dans la stratégie de développement territorial des collectivités locales.

Certes, l'innovation sociale est de plus en plus intégrée dans les documents stratégiques de développement territorial tels que Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), Contrat de projet Etat-Région et Schémas régionaux en matière de développement économique, d'innovation ou d'économie sociale et solidaire : déjà pour la période 2007-2013, un tiers des SRI ont fait référence à l'innovation sociale et un quart des régions avaient un axe dédié à l'innovation sociale (Avisé, 2015). L'exemple emblématique est donné par l'ancienne région Languedoc-Roussillon qui a développé une chaîne régionale des dispositifs de soutien à

l'innovation sociale (encadré 1). Cependant, les moyens consacrés au soutien à l'innovation sociale varient selon les régions. Si cinq agences régionales d'innovation ont créé un poste de conseiller à l'innovation sociale au sein de leurs agences sous l'impulsion des régions⁴⁰, il est rare de trouver un poste dédié à l'innovation sociale au sein des conseils régionaux ou un budget spécifique : l'innovation sociale est souvent inscrite en tant que mission d'un service d'innovation, de développement économique ou d'économie sociale et solidaire. De plus, la division entre l'innovation technologique et l'innovation sociale est encore prégnante dans la plupart des régions (Avisé, 2015).

Encadré 1. L'exemple de la région Languedoc-Roussillon

Dans la région Languedoc Roussillon, avec l'agence régionale d'innovation Transfert LR comme chef d'orchestre, il existe aujourd'hui une chaîne de soutien à l'innovation sociale qui prend en compte des entreprises sociales depuis l'émergence jusqu'à la consolidation et diffusion : le premier incubateur dédié à l'innovation sociale de l'URSCOP LR (Alter'Incub), l'école de formations des cadres en ESS, le salon d'affaires dédié à l'ESS porté par la CRESS (Coventis), la pépinière dédiée aux entreprises sociales de la région (REALIS), les réseaux SYNERSUD (réseau régional des pépinières et d'incubateurs innovants) et LINNK LR (réseau des acteurs innovants dans la région), etc. La région LR se caractérise ainsi par le niveau élevé de structuration en matière de soutien à l'innovation sociale grâce notamment à la volonté forte de la région.

Le champ de l'innovation sociale est intégré dans les stratégies d'innovation de développement économique : par exemple, le service régional ESS est rattaché à la direction de développement économique. Les réseaux SYNERSUD et LINNK LR regroupent autant des structures ESS que des entreprises d'innovation technologique. Dans ce sens, le territoire est peut-être peu marqué par une division entre les stratégies d'innovation sociale et celles d'innovation technologique. Cependant, nous pouvons nous interroger sur la capacité réelle d'articuler (ou d'équilibrer) les deux stratégies au service du développement du territoire puisque les deux champs ne partagent pas toujours les mêmes objectifs : la création d'emplois locaux non délocalisables est un enjeu fort pour les acteurs d'innovation sociale tandis que les entreprises d'innovation technologique visent à se développer à l'international sans forcément avoir d'ancrage territorial.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

La convergence entre l'innovation technologique et l'innovation sociale, ou encore la transversalité entre services économique et social, sont toutefois en cours dans certaines régions. Par exemple, le service innovation sociale de la région Bretagne est rattaché à la Direction du développement économique. Cette tendance peut également être observée à

⁴⁰Cf. Voir <http://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/contexte-europeen-national-et-regional>

l'échelle de métropole : la métropole lilloise a créé en 2016 un poste dédié à l'innovation sociale au sein de la mission Ville numérique rattachée à la direction de développement économique et emploi.

Il faut enfin noter que le champ de l'innovation sociale ne relève pas uniquement de l'économie sociale et solidaire. D'autres acteurs (notamment autour de l'innovation numérique, l'économie collaborative et fabriques de communs, l'économie circulaire, l'économie fonctionnelle) peuvent également être porteurs d'innovations sociales. Toutefois, les collectivités soutiennent le plus souvent l'innovation sociale à travers des dispositifs de l'ESS. Si ce soutien est un enjeu stratégique, il faut s'interroger sur des modalités complémentaires ou distinctes de soutien à l'ensemble de la chaîne d'acteurs productrice d'innovation sociale indépendamment de leur statut. L'exemple de la Ville de Brest est dans ce cadre intéressant à observer puisque la Ville développe des actions et dispositifs de soutien en direction de tous types de projets, qu'ils soient entrepreneuriaux ou pas (encadré 2).

Encadré 2. L'exemple de la Ville de Brest

La méthode du « gouvernement contributif » est portée par le service Internet et Multimédia de la Ville de Brest dans la continuité de l'action de l'ancien élu Michel Briand. Elle consiste avant tout à encourager l'implication des personnes pour prendre l'initiative en termes d'innovation sociale, en s'appuyant sur 6 principes : faire avec, être en attention, donner à voir, outiller, connecter, mettre en commun⁴¹. Un des dispositifs phares de la Ville de Brest est l'appel à projets dénommé « l'appel à envie » où tous les projets sont retenus. L'objectif de la ville n'est pas de mettre en concurrence les porteurs de projets mais les mettre en coopération. Les candidats peuvent bénéficier de conseils, d'accompagnement de la Ville avant le dépôt de dossier ; le versement de financement est réparti à tous les projets dans un souci d'équilibre entre projets ; la Ville met à disposition des outils matériels et de conseil aux porteurs de projets ; enfin, tous les porteurs de projets sont invités à participer à la rencontre avec tous les autres porteurs et à échanger avec eux.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

1.2.3.3. Les rôles du pouvoir public en question

Le soutien public renvoie le plus souvent à la logique de subventions ou au soutien à la vie associative laissant du côté la question d'efficacité et d'investissement. L'absence de stratégie cohérente peut avoir des conséquences négatives : la dispersion des efforts

⁴¹ Cf. Voir « Premier pas vers une gouvernance contributive (1) » sur <http://www.a-brest.net/article14658.html>

conduisant à l'épuisement des acteurs sans obtenir les résultats suffisants ; l'inefficacité de l'action de soutien ; la sous-exploitation des équipements ou dispositifs dédiés à favoriser les innovations sociales ; le cloisonnement entre développement économique et l'économie sociale et solidaire limitant les impacts des innovations sociales et la capacité de ces dernières à se développer (CGET, 2017).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la difficulté de construire la cohérence :

- le cloisonnement entre différentes « familles » d'acteurs porteurs d'innovation sociale, matérialisé par l'existence de différents sous-groupes :
 - grandes entreprises sociales d'une part et petites associations de l'économie sociale et solidaire d'autre part ;
 - économie contributive d'une part et économie collaborative capitaliste d'autre part⁴² ;
- l'ambition des collectivités locales à mettre en cohérence l'ensemble de dispositifs locaux de soutien à l'innovation sociale ce qui ne correspond pas toujours aux attentes des initiatives privées. Ces dernières ont leurs propres objectifs et ne partagent pas forcément les visions et envies des collectivités territoriales ;
- le manque de structuration des « petits » innovateurs, qu'il s'agisse des associations locales ou des collectifs de communauté des communs, ce qui rend difficile pour les collectivités de les repérer.

L'innovation sociale est liée à la transformation des systèmes d'acteurs locaux au service de la montée en capacité d'agir des organismes de la société civile ou des individus porteurs de nouvelles solutions aux problèmes locaux. La constitution d'écosystèmes territoriaux consiste non seulement en l'émergence d'un environnement favorable aux coopérations multi-acteurs mais également à transformer les postures du pouvoir public vis-à-vis des acteurs de la société civile. Ainsi, le rapport publié par le CGET (CGET, 2017 : 5) souligne que le rôle de l'acteur public n'est pas seulement d'accompagner financièrement les initiatives citoyennes mais aussi de contribuer à la « constitution d'écosystèmes territoriaux

⁴²Les acteurs de l'économie collaborative mettent en avant d'une manière générale la valeur de collaboration en termes de production de services, souvent grâce à l'usage de Nouvelles Technologies, dans le but de pallier les « défauts » du marché voire proposer un système productif alternatif au modèle capitaliste. Nous pouvons toutefois identifier deux différents types d'acteurs de l'économie collaborative : ceux qui privilégient le « partage » à la fois de résultats et dans le processus de production (par exemple wikipédia ou openstreetmap) et ceux qui pourraient accélérer la concentration de richesses (par exemple Uber ou Airbnb). Sur ce dernier point, voir *Les dossiers d'Alternatives Economiques* (N°4, novembre 2015), « L'économie collaborative, le nouvel eldorado ? » qui s'interroge sur l'ambiguïté du discours sur la solidarité voire les risques de fractures sociales de certaines activités de l'économie collaborative. Cf. D'autres références : *Idée collaborative : consommer/ produire/ agir*, Fondation MAIC, 2015 ; Tribune d'Hugues Sibille « Affaire Uber : économie collaborative et économie coopérative ne sont pas synonymes » parue dans *La Croix* le 20/7/2015 (<http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Affaire-Uber-economie-collaborative-et-economie-cooperative-ne-sont-pas-synonymes-2015-07-20-1336177>).

pro-innovation sociale » qui consiste notamment à favoriser la « coordination et chaînage des acteurs, articulation entre les différentes initiatives » ainsi que « la diffusion et le changement d'échelle des initiatives ». Comme écrit dans l'introduction de ce rapport, « [f]aire de l'innovation sociale un atout moteur pour les territoires implique donc de repenser en profondeur les stratégies d'accompagnement [des initiatives citoyennes, associatives ou entrepreneuriales] par les acteurs publics ».

Le point suivant est ainsi consacré aux débats autour des rôles des pouvoirs publics dans l'innovation sociale. Quels sont les nouveaux rôles de l'action publique et quels changements seraient-ils nécessaires pour favoriser l'innovation sociale ?

1.3. Recomposition des rôles des pouvoirs publics dans une gouvernance renouvelée

Le rôle de l'action publique est mis en cause dans les débats sur l'innovation sociale. En effet, l'intérêt croissant porté à l'innovation sociale s'accompagne d'« une prise de conscience des limites de l'action publique chez les acteurs qui la mettent en œuvre » (Louvet & Rocci, 2013). Le rôle de l'acteur public en tant que seul porteur ou gestionnaire d'intérêt général est fortement remis en cause : dans la société contemporaine où les besoins évoluent rapidement, les acteurs publics ne seraient pas capables à eux seuls à identifier ces besoins ni à y apporter des réponses pertinentes.

Les initiatives citoyennes sont nées et portées le plus souvent à l'échelle locale (CGET, 2017). C'est pour cela que le territoire aura un rôle essentiel dans la constitution d'« écosystèmes pro-innovation sociale ». Ces écosystèmes ne consistent pas uniquement de faciliter l'accès au financement en faveur des initiatives citoyennes : ils sont liés à la recomposition des rapports entre différents acteurs (acteur public, entreprises locales, associations, porteurs d'initiatives) composant ces écosystèmes ; ce qui implique la redéfinition des rôles de chaque acteur partie-prenante. C'est dans ce contexte que le sujet de changement de postures de l'acteur public fait débats⁴³.

⁴³ Bien évidemment, ce sujet doit concerner tous les acteurs qu'ils soient publics ou privés. Par exemple, l'association le Rameau étudie spécifiquement la question de partenariats entre entreprises commerciales et

Dans cette section, nous visons à mettre en lumière les bouleversements qui traversent le secteur public dans la redéfinition de ses relations avec le secteur privé et citoyen ainsi que des questions qui émergent de ces évolutions.

1.3.1. La crise de l'action publique

L'intérêt des partenariats public-privé élargis se développe au moins dans deux contextes. Premièrement, la crise de légitimité de l'action publique : si les politiques publiques se présentaient depuis longtemps en France comme garants de l'intérêt général, ce statut est mis en cause avec la tendance à la privatisation et aux coopérations avec les acteurs privés dans la production de services et actions d'intérêt collectif.

Deuxièmement, la société civile a gagné de l'importance en tant que porteuse de réponses nouvelles : la multiplication et diversification des initiatives nouvelles, notamment autour des pratiques collaboratives, est observée depuis plus d'une dizaine d'années en France, et suscite la question de changement d'échelle de ces initiatives afin d'augmenter les impacts sociaux positifs de ces initiatives.

1.3.1.1. Le partenariat public-privé et ses tendances nouvelles

Dans le modèle d'Etat-Providance, l'Etat joue un rôle central dans la fourniture de services sociaux. L'Etat est le garant de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités grâce aux mécanismes de redistribution soutenus par la cotisation et les transferts sociaux permettant de pallier les défaillances du marché. Ce modèle a permis de contourner les effets négatifs de la crise dans les années 1970 et a su maintenir son efficacité jusqu'au milieu des années 1980 dans la plupart des Etats-Providance (Cantillon & Lancker, 2011).

Cependant, la crise des finances publiques et l'impératif de productivité favorisent des privatisations de certains services publics à partir du milieu des années 1980 par la mise en place, entre autres, de la délégation de services public, des marchés publics et des partenariats public-privé (Voisin, 2007). Désormais, la division entre la sphère privée et la sphère publique est moins évidente : dès lors que l'acteur privé participe à la production et distribution des services publics, il serait réducteur de considérer que l'acteur privé relève de l'intérêt particulier tandis que l'acteur public de l'intérêt général (Montialoux, 2007).

associations (Modèle d'investissement sociétal), en insistant sur la nécessité de changer la culture d'entreprise en faveur de l'intérêt général (Le Rameau, 2015). C'est dans le même esprit que la mission « entreprise et intérêt général » a été lancée par quatre Ministères (de l'Economie et des Finances ; de la Transition Ecologique et Solidaire ; du Travail ; et de la Justice) : le lien sur le portail du Ministère de l'économie, concernant la mission : <https://www.economie.gouv.fr/mission-entreprise-et-interet-general-rapport-jean-dominique-senard-nicole-notat>.

Les évolutions plus récentes de partenariats public-privé d'aujourd'hui se distinguent des privatisations des années 1990 par le fait que ces collaborations sont poussées par la nécessité d'apporter les réponses aux besoins non satisfaits et non pas seulement par la recherche d'efficience économique (Sørensen & Torfing, 2015). Selon Chevallier (2007), la relation entre le secteur public et la société civile⁴⁴ est entrée dans une nouvelle phase. « L'appel à la collaboration du privé pour la gestion des services publics n'est pas chose nouvelle. Le phénomène prend cependant aujourd'hui une dimension et une portée différentes : des raisons pratiques (la crise des finances publiques, le souci d'efficacité...) mais aussi idéologiques (le déficit de légitimité de l'État, l'affirmation du principe de subsidiarité...) conduisent en effet à associer systématiquement les acteurs sociaux à la mise en œuvre des actions publiques et à la fourniture des services d'intérêt collectif » (Chevallier, 2007).

L'institution publique se rapproche des structures telles que les associations et entreprises sociales ainsi que des collectifs d'individus divers (usagers, communautés, populations vulnérables, etc.) dans le but d'apporter de nouvelles réponses aux besoins sociaux complexes. L'émergence de notions telles que gouvernance (Le Gales, 1995), dialogue social territorial (Jobert, 2012), ou *networked governance* (Hartley, 2005) témoignent de ces nouvelles pratiques autour de partenariats d'acteurs diversifiés au sein desquels l'acteur public n'est plus le seul garant de l'intérêt général mais devient un partenaire parmi d'autres.

Le déplacement de place de l'acteur public dans la production et la distribution de services résulte, globalement, de deux facteurs. Le premier concerne l'aspect pratique, c'est-à-dire la prise en compte de l'inefficacité de l'acteur public pour répondre aux besoins sociaux et pour garantir l'intérêt général qui a conduit à des privatisations et à des partenariats élargis avec les acteurs privés et citoyens. Le deuxième concerne la remise en cause de la notion même de l'intérêt général.

1.3.1.2. La modernisation de l'action publique

Comme mentionné plus haut, l'acteur public acquiert une position importante dans l'économie au sein du modèle de l'Etat-Providence puisqu'il permet de compenser les carences du marché. Le service public se caractérise par son fonctionnement spécifique mis à l'écart de la logique du marché : au lieu de chercher l'intérêt propre comme le fait l'entreprise, le service public a vocation à satisfaire les besoins collectifs. Trois principes fondateurs – « équité », « continuité » et « mutabilité » – donnent alors de la légitimité aux services publics. Il constitue ainsi un « monde à part » protégé de la concurrence (Chevallier, 2007).

⁴⁴ Au sens large comprenant aussi bien les entreprises commerciales que les acteurs du secteur tiers ou des citoyens.

La singularité de son statut s'efface cependant, avec la crise de l'Etat-Providence. Dans le contexte de difficultés financières, certains services publics sont désormais soumis aux impératifs de la productivité et de la « culture du résultat ». Ils adoptent alors des modes de management propre aux entreprises (en termes de gestion des ressources humaines, d'organisation du travail, etc.) et s'engagent dans la redéfinition des relations avec les usagers (Dreyfus, 2007 : 248).

Aujourd'hui, nous assistons à des tentatives multiples d'innovation dans le secteur public. L'innovation publique articule l'innovation dans l'administration interne (*input*) et l'innovation de l'action publique (politiques publiques, services publics, etc.) par l'implication de la société civile, et notamment des usagers dans les processus de conception et production d'action publique (*output*). MindLab au Danemark est l'un des premiers exemples de laboratoire d'innovation publique. Ce laboratoire a été fondé en 2001 par le Ministère du Commerce et porté depuis 2006 par trois Ministères danois (du Commerce, des Impôts et de l'Emploi) ayant comme vocation à développer un système permettant la collaboration avec les secteurs privés, secteurs civiques et des services dans le secteur public afin d'innover dans les services et les politiques publiques par la meilleure prise en compte des expériences des « usagers » de services et de politiques publiques (Cf. Carstensen & Bason, 2012).

En France, le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) a été créé en 2012 sous l'autorité du Premier Ministre et dont les principales missions sont l'accompagnement des administrations publiques dans leurs modernisation, la stimulation et la diffusion d'innovations dans le secteur public et le développement et la diffusion des outils numériques au sein des Ministères. Le programme *Futurs Publics* a été lancé en décembre 2013 par le SGMAP dont le rôle est d'« expérimenter et tester, 'en mode laboratoire' et à petite échelle, de nouvelles solutions aux défis du service public » et de « développer au sein de l'administration un écosystème propice à l'innovation »⁴⁵. Dans la continuité de ce programme, Réacteur Public a été créé en mai 2014 à l'initiative de la 27^e Région⁴⁶ qui est un consortium d'acteurs publics locaux ou nationaux (services de l'Etat, associations d'élus, collectivités territoriales), dans le but de faciliter la coopération entre acteurs sur le thème de l'innovation publique.

⁴⁵ « Futurs Publics : innover pour moderniser l'action publique », *Le Portail de la modernisation de l'action publique*, le 12 mai 2014. Consultable sur : <http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-la-co-construction/futurs-publics-innover-pour-moderniser-action-publique> (Consulté le 8 février 2017). Quatre chantiers sont engagés dans les premiers six mois de l'expérimentation : Simplification des demandes d'aides sociales ; amélioration de la prise en charge administrative des personnes en situation de handicap ; amélioration de l'action des « maisons de services aux publics » ; développement des usages pédagogiques du numérique dans les collèges.

⁴⁶ Une organisation à but non lucrative fondée en 2008 avec le soutien de l'Association des Régions de France, l'Union Européenne, la CDC, et la FING, qui met en place des projets pour promouvoir les innovations dans le secteur public, en s'appuyant plus particulièrement sur les méthodes de design.

Par ailleurs, deux appels à projets ont été lancés en 2016 auprès des préfetures de régions, l'un sur la création de laboratoires d'innovations territoriales et l'autre sur les communautés professionnelles pour favoriser les collaborations notamment, mais pas exclusivement, entre agents publics. L'usage des TIC est de plus en plus généralisé en vue de participation active des usagers dans la production de services publics : le site d'Open Data national géré par la mission étalab⁴⁷ ; l'open data camp « HackFrancophonie » pour inciter l'utilisation des données ouvertes pour créer de nouveaux produits et services à finalité sociale⁴⁸.

On peut enfin noter deux travaux menés en lien avec l'innovation publique, soutenu par le SGMAP : *L'innovation au pouvoir !*, rapport établi par Akim Oural pour Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique (Oural, 2015); *Ensemble, accélérons ! : Accompagner les acteurs de l'innovation dans leur changement d'échelle*, rapport piloté par le SGMAP et le CGET en 2016.

1.3.1.3. L'intérêt général comme un construit social

L'intérêt général a longtemps été considéré comme « la pierre angulaire de l'action publique » qui est le fondement de la démocratie et la légitimité des services publics (Conseil d'Etat, 1999). Le rapport du Conseil d'Etat publié en 1999 consacré aux réflexions sur l'intérêt général met en avant deux conceptions différentes de la notion : l'approche utilitariste et l'approche volontariste. La première « ne voit dans l'intérêt commun que la somme des intérêt particuliers ». La seconde « estime que l'intérêt général exige le dépassement des intérêts particuliers » et dans ce sens, est l'expression de « la volonté générale ». Au delà de la différence de principe, le rôle attribué à l'Etat dans la formation de l'intérêt général est différent dans ces deux conceptions.

« L'approche utilitariste, dominante dans la pensée anglo-saxonne, fait de l'intérêt général un intérêt commun, produit de l'ajustement spontané des intérêts particuliers : la confrontation de ces intérêts sur le marché suffirait pour le dégager ; le rôle de l'État serait seulement de créer le cadre indispensable pour permettre à tous les intérêts de s'exprimer. L'approche volontariste conçoit en revanche l'intérêt général comme un intérêt public, résultant du dépassement des intérêts particuliers tels qu'ils s'expriment sur le marché : expression de la volonté générale des citoyens, animés par le souci du bien public, il serait d'essence différente et l'État en serait le traducteur et le garant » (Chevallier, 2013).

⁴⁷<http://www.data.gouv.fr/fr/>

⁴⁸ <https://www.etalab.gouv.fr/hackfrancophonie-un-open-data-camp-autour-des-donnees-ouvertes-par-les-pays-francophones>

L'intérêt général défini dans la législation française se rapproche de la vision volontariste, la loi étant l'expression de l'intérêt général au nom duquel les services de l'Etat édictent les réglementations et exercent des pouvoirs. C'est ce statut de l'Etat et de ses services en tant que garants de l'intérêt général qui leur attribue d'« importantes prérogatives » (Conseil d'Etat, 1999).

Certaines pertes de crédibilité de la démocratie représentative, ainsi que l'importance croissante accordée à la prise en compte des intérêts particuliers dans l'intérêt général ont conduit à la refondation conceptuelle de celui-ci (Chevallier, 2013). L'intérêt général est alors moins considéré comme des principes imposés par l'Etat mais plus comme un construit social qui appelle une participation de la société civile.

1.3.1.4. De l'intérêt général au bien commun

La crise de l'intérêt général interroge ainsi la place prédominante de l'action publique comme fournisseuse de services d'intérêt collectif au service de la participation active de la société civile dans la construction même de l'intérêt général. Dès lors, le rôle de l'action publique serait mieux caractérisé par la notion de bien commun que celle d'intérêt général. Le bien commun ne doit pas être confondu des notions proches telles que les biens collectifs, les biens communs, ou les biens publics. En science économique, le bien collectif renvoie à un bien non rival⁴⁹ et non exclusif⁵⁰ tel que l'air, le paysage, etc. (Beitone, 2014). En revanche, les biens communs sont des biens rivaux et non exclusifs telles que la forêt et l'eau.

Quant au bien public, il se définit par un bien à la fois produit et fourni par la puissance publique : ce n'est pas les caractéristiques techniques (rivalité et exclusivité) du bien qui le définissent à la différence avec le bien collectif et les biens communs. Les biens collectifs s'opposent le plus souvent à la logique du marché et donc sont pris en charge par la puissance publique, conduisant à une confusion entre le bien collectif et le bien public mais tous les biens collectifs ne sont pas forcément les biens publics. C'est avant tout le choix politique qui joue ici plus que les raisons techniques (rivalité et exclusivité).

Le bien commun au singulier se distingue de toutes les trois notions évoquées : il ne se définit pas par les caractéristiques techniques du bien ni par la propriété de ce bien. Selon Beauchemin (2004), il constitue un « principe d'orientation » de la société qui défend le vivre ensemble et donc étroitement lié à une « intention éthique ». Flahault (2013) rejoint cette vision en définissant le bien commun comme « l'ensemble de ce qui soutient la coexistence » (p. 5) et qui constitue « le complément nécessaire des Droits humains » (p. 6). Le bien

⁴⁹ La rivalité d'un bien se définit par le fait que la consommation de ce bien par un utilisateur limite voire interdit la consommation par un autre utilisateur.

⁵⁰ L'exclusivité d'un bien se définit par le fait que l'accès à ce bien est limité à certaines populations à cause par exemple de la mise en place des restrictions.

commun se définit alors comme un « projet de société » fondé par les principes du vivre ensemble. En revanche, il ne préexiste pas et se définit à la fois dans les négociations avec les acteurs et dans leur coordination (Cantelli & Genard, 2004).

Le glissement de l'intérêt général vers le bien commun témoignerait du désir des individus de « reprendre une part de contrôle dans les mécanismes de gestion de la vie en société. Être citoyen signifierait moins respecter ses devoirs en échange de la garantie de ses droits, que participer à la société, y apporter son intelligence, son temps, ses compétences, tout en pouvant décider de la nature de sa contribution » (Bazin, 2016).

1.3.2. Le foisonnement de projets citoyens innovants et la question de leur diffusion

La transformation de l'action publique est également impulsée par la prise de conscience de l'émergence d'une diversité d'initiatives de la société civile. La multiplication des projets susceptibles d'apporter la réponse aux problèmes encourage les débats sur la création de partenariats publics privés qui peuvent favoriser le changement d'échelle de ces projets.

1.3.2.1. La multiplication des projets citoyens

Nous assistons depuis une dizaine d'années à la multiplication de nouvelles initiatives qui ne relèvent pas de la tradition de l'économie sociale et solidaire, qui affrontent aussi bien les questions sociales « classiques » (chômage, pauvreté, insertion, ...) que des questions plus émergentes (modes de travail, bien-être et alimentation, environnement, ...). On note en particulier les types d'initiatives suivants :

- projets autour de la création de plateformes de consommation collaborative pour lutter contre la surconsommation des biens afin de réduire des impacts environnementaux tout en renouant les liens sociaux : dans le secteur d'hébergement (*Airbnb*), de mobilités (*Uber*, *Blablacar*, *fabrique des mobilités*), ou d'autres (partage des machines à laver avec *Machine du Voisin*, revente d'objets avec *Le Bon Coin*, partage de tous types d'objets entre les voisins avec *ShareVoisins*) ;
- sites de financement participatif (*Lumo*, *Ulule*,...) permettant de développer des projets jugés par des citoyens comme ayant de l'utilité sociale ;
- jeunes associations à lucrativité limitée qui visent à apporter des solutions à des problèmes sociaux et/ou environnementaux par des approches fortes nouvelles (ex. *Ticket for change* pour l'incitation à l'entrepreneuriat à destination des jeunes,

- Wimoov* pour l'insertion sociale par la mobilité, *Silvergeek* pour l'inclusion numérique des personnes âgées, *Simplon.co* pour la formation numérique) ;
- projets de production collaborative de données et de connaissance en ligne (*wikipédia* et d'autres projets « wiki » tels que *wikibooks*, *wikiversité*, *wikicommune*,... ; *OpenStreetMap* et des projets similaires tels que *cartomobilité*, *communecter*, ...)
- mouvements *make* et *hack* : initiatives basées sur des aspirations nouvelles et méthodes différentes avec l'esprit de *Do It Yourself* et *Do It With Others*. Ces initiatives combinent l'émancipation personnelle, l'*empowerment* et la création de produits ou services innovants. Le mouvement *hack* a été à l'origine porté par les communautés d'informaticiens passionnés par la programmation mais il est aujourd'hui étendu vers d'autres domaines que l'informatique (Anderson, 2012) ;
- nouveaux types d'experts spécialisés en économie/pratiques collaboratives : FING et ses *spin-off* (27^e Région, collectif Ouishare), Movilab, groupement d'entreprises sociales POP, etc.

1.3.2.2. Les enjeux de généralisation et d'essaimage des projets innovants

En dehors de certains projets qui ont su développer à l'échelle internationale (*Uber*, *Airbnb*, *wikipédia*, *OpenStreetMap*...), la majorité des initiatives sont marquées par leur caractère expérimental et par un ancrage local fort (CGET, 2017)⁵¹. De plus, ayant une lucrativité limitée, elles sont le plus souvent économiquement vulnérables, dépendantes des subventions. L'intérêt croissant (auprès des institutions publiques, académie, acteurs de terrain, etc.) porté à la question du changement d'échelle reflète la volonté de rendre pérennes ces projets sociaux économiquement vulnérables et de faire augmenter leurs impacts sociaux positifs (Bucolo *et al.*, 2015; Davies & Simon, 2013; SGMAP & CGET, 2015). En effet, dans un contexte de crise économique persistante et de besoins sociaux pressants, ces acteurs incitent à réfléchir sur la « généralisation » des innovations produites plutôt que d'inciter la multiplication des expérimentations locales ponctuelles, afin de permettre à une population plus nombreuse d'accéder (rapidement) à une solution (CGET, 2017).

Le changement d'échelle est un terme qui est à l'origine utilisé dans le domaine du management d'entreprises visant à renforcer la place d'un service ou d'un produit dans le marché (par la création de franchises, la diversification de l'offre, etc.). Cependant, dans le domaine du social, il renvoie avant tout à l'élargissement ou renforcement des impacts sociaux des innovations (Davies & Simon, 2013) : l'idée sous-jacente est qu'un « bon » projet

⁵¹ Par exemple, l'enquête menée par le CGET (2017) montre que plus que la moitié des initiatives enquêtées n'ont pas eu au départ vocation à s'étendre sur le territoire élargi mais visaient d'abord à répondre à l'échelle locale aux problématiques identifiées.

ne doit pas rester à la marge mais doit permettre à un nombre plus grand de population de bénéficier des impacts positifs du projet.

L'appui au changement d'échelle consiste le plus souvent en des mesures d'accompagnement à la croissance organisationnelle de la structure porteuse de projet, par la mise en place des financements et des conseils en stratégies de développement visant une levée de fonds. En France, Avise (Agence d'ingénierie et de services pour entreprendre autrement) et l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales) travaillent sur cette question depuis 2006⁵². Deux programmes, Scale-Up (créé en 2010)⁵³ et P'INS (créé en 2014)⁵⁴, ont été lancés pour accompagner au changement d'échelle des projets qui ont déjà fait la preuve de leur modèle économique et de leur utilité sociale.

Cependant, l'association systématique de la notion de changement d'échelle à l'approche de développement organisationnel d'entreprises est mise en cause par certains acteurs tels que le CGET en France. Selon le CGET, le développement organisationnel d'entreprises n'est qu'un choix stratégique parmi d'autres, conditionné par la nature du porteur de projet initial et le modèle économique associé (CGET, 2017). Différentes approches peuvent aussi être envisagées.

Les modèles d'investissement social visent par exemple, à établir de nouveaux modes de financement d'impacts sociaux compte tenu de la quasi absence de financement dédié au changement d'échelle des projets innovants. Si plusieurs fonds d'amorçage existent pour l'innovation technologique (à savoir les Programmes d'Investissement d'Avenir), il n'en

⁵² Des travaux d'Avise et ESSEC ont notamment contribué à la modélisation de développement des entreprises sociales depuis leur première publication en 2006 sur le changement d'échelle des projets innovants des entreprises sociales. Cf. G. Chalencon, A.-C. Pache, *Changer d'échelle. Dupliquer les réussites sur de nouveaux territoires : une voie pour développer l'entrepreneuriat social*, Avise, ESSEC et CDC, 2006 ; Avise, *Enjeux et pistes d'actions pour le changement d'échelle des innovations sociales*, note d'analyse, janvier 2014 ; K. André, C. Gheerbrant et A.-C. Pache, *Changer d'échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales*, ESSEC / Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social, 2014 ; Avise, *Stratégies pour changer d'échelle : le guide des entreprises sociales qui veulent se lancer*, décembre 2014 ; SGMAP, CGET. *Ensemble, accélérons ! : Accompagner les acteurs de l'innovation dans leur changement d'échelle*. Rapport, 2015.

⁵³ Le programme Scale up, porté par l'incubateur de l'ESSEC, Antropia, est mis en place en 2010 en partenariat avec la Fondation Edmond de Rothschild. Il s'agit d'un programme dédié au changement d'échelle des initiatives qui ont déjà fait la preuve de leur modèle économique et de leur utilité sociale. Les candidats retenus (10 entreprises par an) bénéficient d'accompagnement gratuit d'un an : accompagnement au développement de stratégie de changement d'échelle et accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds. Le programme met à disposition aux entreprises : des séminaires collectifs ; un accompagnement individuel par un banquier chez Edmond de Rothschild ; des rendez-vous avec des experts de l'ESSEC selon le besoin ; un Pro bono juridique ; un réseau de la communauté Antropia, etc.

⁵⁴ P'INS est un programme d'accompagnement dédié à la duplication des projets innovants ayant au moins deux ou trois ans d'existence. Il a été mis en place en 2014 par la Fondation Macif et l'Avise. Quatre projets ont été retenus en 2015. Le programme s'articule sur trois axes : suivi individuel (diagnostic, ingénierie de duplication, recherche de financement, mise en relations, etc.) ; organisation de sessions collectives (échanges d'expériences, animation par des experts) ; soutien financier (20 000 € de la Fondation Macif) pour mobiliser des expertises additionnelles.

existe que très peu sur l'innovation sociale. Les projets d'innovation sociale sont pourtant souvent des projets à lucrativité limitée ayant du mal à attirer les investissements privés. Un exemple est l'initiative anglaise autour de *Social impact bonds*, un outil de financement par les investissements privés des porteurs de projets innovants. Il suscite aujourd'hui de l'intérêt en France, commençant par la publication du rapport en septembre 2014 par le Comité Français sur l'investissement à impact social (*Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*, rapport du Comité Français sur l'investissement à impact social, septembre 2014), ainsi que le lancement par Martine Pinville, Secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale et solidaire, d'une expérimentation de « Contrats à impact social » à travers un appel à projets permanent du 16 mars 2016 au 31 mars 2017.

Le CGET suggère également la diffusion « *open source* », c'est-à-dire la diffusion des initiatives innovantes dans la logique de « pair à pair » (reproduction d'une initiative sur un autre territoire par imitation) comme un autre vecteur de changement d'échelle du projet (au sein de la diffusion géographique). Les porteurs de projets sociaux se positionnent souvent moins dans une posture concurrentielle avec les autres porteurs que des acteurs économiques. Cela devrait faciliter l'apprentissage et les coopérations entre les porteurs de projet.

Enfin, le rapport du CGET (2017) étudie la possibilité d'institutionnalisation des initiatives (d'entreprise, d'association voire de simple collectif) par la puissance publique comme vecteur de généralisation des initiatives « par le haut ».

La question de changement d'échelle appelle ainsi à de nouvelles formes de coopération entre les entreprises commerciales, le secteur public et les porteurs d'initiatives innovantes.

1.3.3. Les rôles de l'acteur public pour favoriser les initiatives citoyennes

Dans le cadre de l'étude sur le changement d'échelle des innovations sociales réalisée par le Cinquième Pôle et le CGET (2017), une réflexion a été menée sur les rôles des pouvoirs publics dans l'accompagnement des initiatives citoyennes. La question centrale était de savoir comment faire évoluer les pouvoirs publics vers une coopération avec les porteurs de projet dans la création de services et d'actions. Cette réflexion s'est appuyée d'une part sur des entretiens menés auprès de près de 25 porteurs d'initiatives qui nous ont permis de recueillir leurs avis sur la manière dont les pouvoirs publics leur soutiennent ou pas actuellement, et d'autre part, sur cinq ateliers de réflexions collectives en mobilisant en total une cinquantaine d'acteurs nationaux et locaux dont les débats consistaient à identifier d'une manière concrète les (nouveaux) rôles du pouvoir public.

L'enquête a révélé plusieurs rôles actuellement joués par l'acteur public dans le soutien aux initiatives : il peut soutenir les initiatives en devenant facilitateur (faciliter l'accès aux ressources financières, matérielles et humaines), collaborateur (faire évoluer le projet en collaborant avec les porteurs d'initiative) ou utilisateur (utiliser les services mis en place par les porteurs) (encadré 3). Cependant, ces soutiens publics se limitent le plus souvent à la logique de subventions et restent à la marge des actions : l'idée de soutenir d'une manière proactive l'émergence et le développement de projets innovants, en créant par exemple de nouveaux types de partenariats publics privés ou en modifiant les cadres administratifs, ne nous semblait pas encore présente chez les acteurs.

Encadré 3. Rôles de l'acteur public pour soutenir les initiatives citoyennes

FACILITATEUR

- Participer au financement du projet
- Communiquer sur le projet
- Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire
- Mettre à disposition des données et des matériels (salles, espaces publics, outils, etc.)
- Relayer l'information auprès des acteurs du territoire
- Représenter et donner une bonne image du projet

COLLABORATEUR

- Devenir un partenaire dans la logique d'échanges des compétences sous forme de la SCIC ou d'un collectif d'acteurs
- Mettre en place de nouveaux services de sorte de compléter le projet de porteurs
- Faire évoluer ensemble le projet (ex. contribution à la cartographie collaborative)

UTILISATEUR

- Utiliser les services mis en place par les porteurs de projets (cartographie numérique, service d'autopartage,...) et devenir les premiers « clients »

Source : CGET (2017)

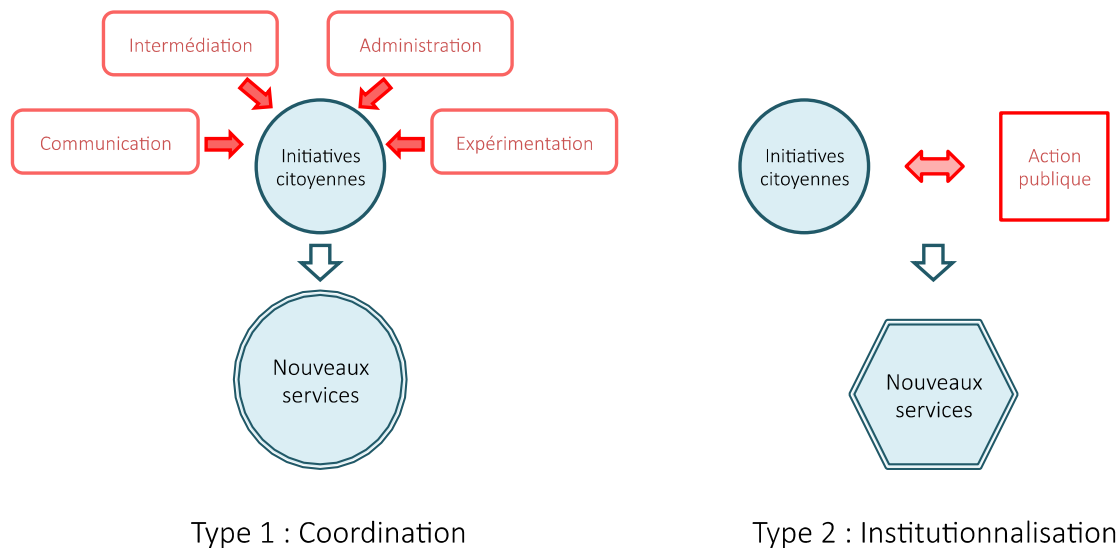
Contribuer à la « constitution d'écosystèmes pro-innovation sociale », formule utilisée par les auteurs du rapport, consiste à modifier l'environnement institutionnel et culturel pour qu'un porteur de projet puisse plus facilement développer son projet. C'est par exemple de lui créer un cadre facilitant le dialogue avec d'autres acteurs et le développement des partenariats ou des alliances pour accéder à des ressources diverses, de transformer les démarches administratives ou juridiques qui font obstacle au développement de l'initiative, ou de favoriser l'expérimentation.

Dans cette section, nous nous intéressons plus particulièrement aux manières dont les collectivités territoriales peuvent soutenir la création d'écosystèmes locaux favorables à

l'innovation sociale. Nous en distinguons notamment deux types de rôles que la collectivité peut jouer (figure 11) :

- soutien indirect aux initiatives en jouant le rôle de coordinateur : l'acteur public soutient les initiatives citoyennes en créant ou modifiant les dispositifs d'expérimentation et les processus administratifs, en facilitant la mise en réseau par l'intermédiation, et en favorisant la communication et valorisation de ces initiatives.
- soutien direct par l'institutionnalisation des initiatives dans l'action publique : l'acteur public collabore avec le porteur d'initiative pour élaborer de nouveaux services.

Figure 11. Rôles de la collectivité territoriale pour favoriser les initiatives citoyennes



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

1.3.3.1. Les rôles du coordinateur en faveur des initiatives citoyennes

Le premier rôle identifié est celui de **médiateur**. La collectivité territoriale peut faciliter la mise en réseau avec d'autres acteurs, notamment ceux avec qui le porteur de projet n'a pas l'habitude de travailler (service public, entreprise, acteurs nationaux, etc.). Lorsqu'une initiative est jeune et nouvelle (en termes de concept et de méthode employée), il n'est pas facile de faire comprendre à d'autres acteurs la valeur du projet. Or, si la collectivité y accorde une crédibilité, en montrant que le projet répond bien à des besoins de son territoire ou de la population, il est plus facile pour le porteur de projet de convaincre les autres acteurs

et les potentiels financeurs. Le premier rôle de la collectivité est dès lors de devenir un garant (non nécessairement financier) de la valeur de projet.

De même la collectivité peut faciliter la **communication** ou la valorisation du projet car elle a des moyens de communiquer d'une manière très large à la population locale via la presse locale, des événements, ou ses partenaires. La communication du projet est en effet importante pour que le projet puisse élargir ses partenariats à l'échelle extra-locale. La collectivité peut également contribuer à cartographier et à rendre visibles diverses initiatives existantes sur le territoire : cela permet aux acteurs du territoire d'avoir une meilleure visibilité sur ce qui se passe sur le territoire et d'éviter que l'effort de chacun se disperse.

Ensuite, les **cadres administratifs** font parfois obstacles au développement de projets et peuvent être améliorés : la procédure de validation par l'administration est très lente ; les démarches de demande d'aides ou de financements sont complexes et « lourdes » ; les dispositifs de financements publics existants ne sont pas toujours adaptés aux demandes du porteur de projet, etc. La question autour du **droit à l'expérimentation** fait partie de ces débats. Aujourd'hui, les modes de financement habituels des projets (appels à projet, subventions, etc.) ne permettent pas d'expérimenter un projet rapidement et à court terme avec un petit budget. Ces droits à l'expérimentation doivent aussi prendre en compte le fait que le projet se développe dans l'aller-retour selon un processus de type essai/erreur/corrections : « la difficulté à expérimenter semble provenir des cadres trop normatifs des droits à l'expérimentation ainsi que du système d'évaluation qui ne prend pas en compte les résultats à long terme. Les droits à l'erreur doivent permettre aux acteurs d'expérimenter sans être évalués que par les résultats à court terme en prenant en compte des résultats attendus au-delà des indicateurs classiques » (CGET, 2017 : 40).

1.3.3.2. L'institutionnalisation des initiatives citoyennes

L'institutionnalisation des initiatives citoyennes par une collectivité territoriale signifie qu'une collectivité territoriale met en place un projet en s'inspirant d'un projet existant porté par un organisme public ou privé. L'avantage de la reprise par une collectivité est qu'elle permet de diffuser le projet auprès de l'ensemble de la population du territoire tandis que les structures privées n'ont pas toujours cette capacité à toucher tous les publics potentiels sur le territoire sans l'aide publique. La collectivité joue un rôle de légitimation du projet et ainsi peut faciliter sa diffusion auprès d'un grand nombre de publics potentiels et élargir les opportunités de bénéficier à l'ensemble de la population du territoire concerné.

Elle est également vectrice d'amélioration de services publics. Dans un contexte caractérisé à la fois par la crise financière, la pression croissante des besoins sociaux mal satisfaits, le secteur public est confronté à la nécessité de renouveler l'action et les services publics afin de mieux gérer les dépenses publiques et adapter l'offre aux besoins de la population. L'institutionnalisation renvoie aux processus de co-conception et coproduction de

services publics entre une multiplicité d'acteurs dont l'institution publique, dans le but d'améliorer les services (mieux cibler les besoins, favoriser l'accès aux services, réduire des dépenses publiques, etc.) et augmenter leurs impacts sociaux. Ainsi, l'intérêt croissant pour l'innovation de l'action publique s'explique aussi bien par le besoin d'augmenter l'efficacité économique et l'utilité sociale que par la quête d'attractivité territoriale pour attirer ou maintenir la population.

Cependant, l'institutionnalisation est difficile à déployer pour un grand nombre de projets compte tenu de la durée des processus d'adaptation et de validation. De plus, les opérations de traduction, d'établissement de consensus et de recherche de compromis entre le système de politiques publiques et le projet innovant peuvent largement modifier la forme initiale du projet. Il se peut alors que peu d'innovateurs soient attirés par ce modèle.

1.3.4. De nouvelles questions concernant l'action publique

Ces nouvelles formes de coopérations cherchent à renouveler la manière d'organiser les acteurs de sorte que les initiatives citoyennes puissent se développer. Cependant, la transition vers une nouvelle gouvernance demande des évolutions tant du côté d'acteur public que du côté des porteurs d'initiatives. Ainsi nous identifions un certain nombre de questions.

1.3.4.1. Les questions autour de la sélection des projets

Comme il est irréaliste de soutenir toutes les initiatives citoyennes, il est inévitable qu'un processus de sélection soit effectué. Comme le dit Bélanger (2007 : 419), « les innovations sociales qui se diffusent ne sont pas nécessairement les soi-disant meilleures pratiques, mais celles qui sont sélectionnées positivement par le type de relations sociales prédominant dans les organisations susceptibles d'en faire usage ». Mais sur quels critères cette sélection doit se baser ?

Comme le souligne la Commission Européenne, l'élaboration des mesures d'évaluation des projets socialement innovants devient un sujet d'importance accrue (BEPA, 2014 : 13). Selon son rapport, la difficulté d'évaluation relève d'une part de la portée étendue des objectifs de ces projets sociaux (plus les objectifs sont limités, plus il est facile d'évaluer les résultats), et d'autre part de la difficulté de quantifier les résultats (BEPA, 2014 : 23-24). Ainsi, l'évaluation basée essentiellement sur les résultats visibles peut poser plusieurs problèmes : l'évitement d'innovation et d'expérimentation pour obtenir de meilleurs résultats ; le manque de prise en compte des innovations positives dans le « processus » qui sont difficilement quantifiables ; le manque de prise en compte des potentialités d'impacts à long terme (Alix & Baudet, 2013).

Dans le contexte de rétraction budgétaire, le risque est de privilégier des solutions marchandes au détriment des solutions apportées par des collectifs d'acteurs locaux. Les solutions marchandes peuvent apparaître efficaces et moins coûteuses grâce aux économies d'échelle, mais peuvent exclure les problématiques sociales car « non solvables » et donc mises à l'écart de la logique du marché. Les collectifs d'acteurs locaux peuvent en revanche apporter des solutions par une démarche certes plus lente mais plus attentive aux impacts sociaux à long terme.

Quels sont alors les acteurs et processus qui peuvent être considérés comme légitimes pour faire le choix des projets ? Selon CGET (2017), il serait primordial de mettre en place les processus ouverts et démocratiques, impliquant des acteurs d'horizons divers. Cela permettrait de prendre en compte une diversité de besoins et d'enjeux. Ainsi, sa proposition consiste à « recenser et rendre visibles les besoins d'une manière très ouverte impliquant les acteurs le plus largement possible, par exemple à l'aide d'une plateforme open source. Ce panel élargi de partage de besoins permettrait de rendre compte des besoins divers et d'éviter l'exclusion. Ceci renvoie à des modalités de type cartographie interactive pour faciliter la détermination fine de besoins par exemple dans la gestion urbaine et le cadre de vie » (CGET, 2017).

1.3.4.2. Les questions autour de la transformation culturelle et fonctionnelle au sein de l'institution publique

Si le rôle de l'acteur public est mis en cause dans les réflexions tant dans le milieu académique⁵⁵ que dans le champ politique (notamment sous l'impulsion de la Commission Européenne⁵⁶), en pratique la difficulté de faire émerger une dynamique partenariale dans le secteur public semble persister. L'enquête menée par le CGET (2017) a ainsi révélé deux types d'obstacles :

- le manque de culture collaborative dans le secteur public : les instances publiques ont tendance à considérer leur métier comme la gestion des services répartis par secteurs. Akim Oural (2015 : 38) souligne ainsi l'importance d'un « changement profond de la posture et de la culture des pouvoirs publics » au profit du développement de la « logique d'accompagnement des initiatives innovantes » ;
- la difficulté de changer le fonctionnement des institutions publiques malgré la volonté de certains agents à innover, soit à cause des règles empêchant une collaboration efficace avec les acteurs externes (procédures administratives lourdes,

⁵⁵ Par exemple, le numéro spécial de la revue *The innovation journal : the public sector innovation journal*, « Collaborative innovation in the public sector » vol. 17 (1), 2012.

⁵⁶ Cf. Voir (Commission Européenne, 2013b)

réglementations, etc.) ou de l'héritage de modes de fonctionnement basé sur la sectorisation et la bureaucratie détournant la volonté de collaboration.

1.3.4.3. Les questions autour de la construction d'une relation horizontale entre institutions publiques et porteurs de projet

Les relations entre institutions publiques et porteurs de projet sont mises en tension entre un partenariat horizontal permettant la coproduction et l'instrumentalisation (Petrella & Richez-Battesti, 2012). La construction d'une relation horizontale rencontre des obstacles tels que le manque de reconnaissance de la valeur du projet par l'institution publique et la méfiance des innovateurs vis-à-vis de l'institution publique (inefficacité du fonctionnement de l'institution publique, incapacité de comprendre les enjeux du projet, instrumentalisation dans la politique d'attractivité, etc.). L'émergence de lieux de partage tels que les laboratoires d'innovation territoriale vise à favoriser le dialogue entre ces deux mondes pour réduire la distance culturelle et cognitive.

Conclusion du chapitre 1 : les approches de l'innovation sociale

Les politiques publiques d'innovation sociale se développent au moins selon trois schémas. D'abord, en tant que réponses à de nombreux problèmes socioéconomiques: la mise en place d'un nouveau fonctionnement et système d'acteurs qui favorisent la transversalité est nécessaire pour apporter des solutions d'une manière systématique et durable à ces problèmes complexes. Ensuite, l'innovation sociale rejoint les mutations au sein de l'action publique : l'intérêt croissant porté à la notion de bien commun et l'émergence de diverses formes de partenariat public-privé remettent en question les rôles de l'action publique. Enfin, la généralisation des outils numériques, l'émergence de nouveaux métiers autour du design et la montée des start-up ont conduit à l'éclatement des initiatives citoyennes soucieuses de leur utilité sociale : le développement de ces initiatives, susceptibles d'avoir des impacts sociaux et environnementaux positifs, qui sont néanmoins souvent fragiles, incite les acteurs à réfléchir sur la création d'écosystèmes territoriaux favorables à ces initiatives (grâce à une meilleure coordination, à la mise en place des dispositifs d'aide, etc.). A la convergence de ces différents enjeux, l'innovation sociale est liée à la transformation de gouvernance d'acteurs (figure 12).

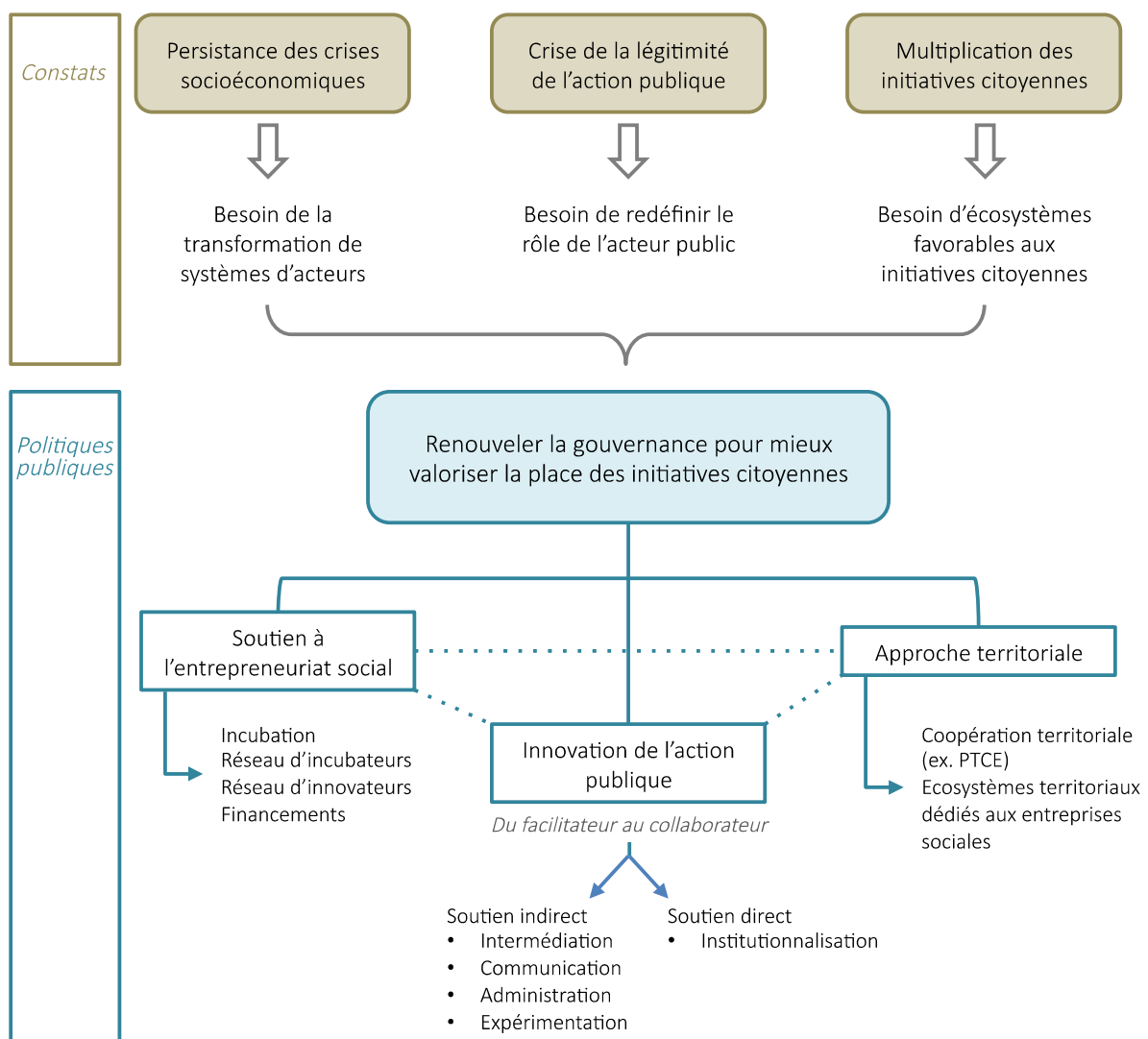
Nous pouvons distinguer trois approches principales mises en œuvre par les politiques publiques d'innovation sociale : soutien à l'entrepreneuriat social, à l'innovation dans l'action publique et à la démarche de création d'écosystèmes territoriaux. Ces approches ne sont pas indépendantes l'une des autres, plutôt elles se complètent. Néanmoins, nous pouvons pointer la prédominance de l'approche entrepreneuriale qui consiste à aider les porteurs d'initiatives à accéder aux financements et à d'autres ressources facilitant l'accès au marché. Bien que de nombreuses initiatives entrepreneuriales sociales soient intéressantes, nous constatons l'implication très limitée des acteurs classiques d'intervention sociale ou socioculturelle tels que les centres sociaux ainsi que des habitants en difficulté tels que les ouvriers ou chômeurs de longue durée, alors que l'objectif même de l'innovation sociale est bien d'apporter des réponses aux défis socioéconomiques persistants.

Enfin, nous pouvons également nous interroger sur le niveau de prise en compte de l'importance de l'action collective. La démarche territoriale n'est pas absente dans cette approche : au contraire, des dispositifs d'aide aux entreprises sont mis en place le plus souvent à l'échelle régionale ; des entreprises sociales se développent de plus en plus à partir des besoins locaux. Mais la question de « transformation » apparaît souvent obscure dans ces démarches. L'innovation sociale est liée aux changements structurels qui renvoient à l'émergence de nouveaux systèmes d'acteurs qui remettent en question les rôles de chaque partie-prenante dans une gouvernance. Comme nous l'avons vu dans le point 1.1, ces changements relationnels et institutionnels sont susceptibles de se produire via l'action

collective. L'approche centrée sur l'entrepreneuriat social n'entraîne-t-elle pas le risque de déplacer la question de la transformation sociale et de la gouvernance vers un simple soutien aux entreprises sociales ?

Dans le chapitre 2, nous étudions, en nous appuyant sur la littérature, d'autres démarches qui sont davantage centrées sur la transformation de gouvernance et du territoire afin d'identifier les leviers d'actions susceptibles de produire l'innovation sociale.

Figure 12. Politiques publiques d'innovation sociale



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

CHAPITRE 2. INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux démarches d'innovation sociale territoriale. A partir de plusieurs études, notamment celles du CRISES (Centre de Recherche en Innovations SocialES), nous visons à identifier les principales étapes et à schématiser les processus de transformation territoriale. Si l'innovation sociale territoriale se produit le plus souvent de manière spontanée, notre objectif ici est de réfléchir sur la manière de soutenir et accélérer la transformation et de proposer les leviers d'actions à mettre en place.

Le point 2.1 revient sur le contexte général de la remise en cause du modèle de développement territorial en faveur du développement endogène. Les inégalités territoriales et le déclin économique et démographique de certains territoires périphériques, qui restent un sujet vif d'aujourd'hui, remettent en cause la pertinence de la démarche descendante d'aménagement territorial. Le développement endogène, en revanche, valorise la capacité des acteurs et la prise d'initiative des citoyens, démarche commune avec l'innovation sociale.

Dans le point 2.2, nous distinguons les caractéristiques principales de l'innovation sociale territoriale ainsi que deux leviers d'actions qui peuvent soutenir cette dynamique territoriale. Chacun des leviers sera ensuite détaillé en précisant les termes, et en identifiant de potentiels obstacles.

Enfin, le point 2.3 est consacré à l'analyse de trois approches territoriales selon leur potentiel à favoriser l'innovation sociale territoriale définie dans le point 2.2.

2.1. Innovation sociale et développement territorial

La prise en compte des inégalités territoriales a favorisé depuis les années 1980 les réflexions sur le développement endogène. Dans la pensée du développement endogène, la spécificité territoriale en termes de culture, d'histoire, de relationnels, est considérée comme une ressource de développement pour le territoire. La capacité de coordination de ces différentes ressources devient alors un facteur central du développement. Cependant, les études sur le développement endogène, fournies en grande partie par des exemples de territoires innovateurs, ont tendance à se concentrer sur les innovations technologiques des entreprises et sur le développement économique du territoire. L'idée d'innovation sociale territoriale, en revanche, permet de repenser les modes du développement territorial sur la base de satisfaction des besoins, y compris ceux des populations fragilisées, afin de renverser le cycle d'appauvrissement des territoires en déclin démographique et en forte difficulté économique.

2.1.1. La question des inégalités territoriales : un sujet vif dans la société française d'aujourd'hui

La France connaît depuis les années 2000 une forte dynamique de métropolisation. La nouvelle économie centrée sur l'innovation et la connaissance a favorisé la concentration de ressources nécessaires à son développement (main-œuvre, services et infrastructures) sur les grands pôles urbains. Ainsi, selon l'étude publiée par France Stratégie en juillet 2016, « [l]es quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants que compte la France rassemblent aujourd'hui 40 % de la population et 55 % de la masse salariale. Elles représentent aussi plus de 50 % de l'activité économique et le PIB par habitant est en moyenne 50 % plus élevé dans les métropoles que dans le reste du pays. Le PIB de la métropole parisienne représente à lui seul environ un tiers du PIB français total » (France Stratégie, 2016).

Les inégalités se sont accentuées entre les métropoles en croissance et d'autres territoires qui ne bénéficient pas de cette nouvelle économie et qui sont marqués par la décroissance démographique avec le départ notamment de la population qualifiée. Ce sont par exemple les territoires de tradition industrielle qui continuent à subir des héritages de la désindustrialisation sans pour autant pouvoir renouveler leur dynamique économique, mais également les territoires qui connaissent plus récemment la hausse significative de chômage

telles que les villes moyennes en perte démographique ou la ruralité déconnectée de l'économie dominante⁵⁷.

Nous pouvons relever trois types de territoires en affaiblissement :

- Les quartiers populaires des grandes aires urbaines : depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014⁵⁸, 1296 quartiers sont désignés prioritaires en France métropolitaine, rassemblant environ 4,8 millions d'habitants. Une grande majorité des quartiers prioritaires est située dans les grands pôles urbains : plus de 70% des quartiers prioritaires sont concentrés dans des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus (ONPV, 2015). Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés telles que la progression du chômage et la précarité des populations, des fonctions urbaines peu diversifiées, la surreprésentation des emplois précaires, la dégradation des habitats, le manque d'attractivité et la mauvaise image, etc.
- Les territoires ruraux de (très) faible densité : ce sont des campagnes agricoles et industrielles ou des campagnes de la très faible densité, caractérisées par un fort enclavement et l'éloignement des centralités. Ces territoires sont généralement marqués par le vieillissement et la paupérisation des populations, la difficulté d'accès aux services alors que le besoin est fort, la faible couverture de réseaux Internet et la difficile accessibilité par le manque de transports en commun. Le sentiment d'abandon par les politiques publiques dans ces populations s'avère également fort (Bertrand, 2014).
- Les villes moyennes en déclin marquées par la dévitalisation des centres-villes : le rapport publié en juillet 2016 par l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur les commerces en centres-villes a mis en lumière la dynamique de dévitalisation commerciale des centres-villes qui s'observe à l'échelle nationale depuis une quinzaine d'années en France. Ainsi, le taux moyen de vacance commerciale a monté de plus de quatre points entre 2001 et 2015. Les centres-villes des villes moyennes (de 10 000 à 100 000 habitants) sont les plus touchés par ce mouvement : 55% parmi eux ont un taux de vacance supérieur à 10% contre 27% dans les grandes villes (IGF & CGEDD, 2016).

Les expériences des villes en décroissance, notamment des villes petites et moyennes, montrent que les conséquences de déclin démographique et d'activités sont significatives tant

⁵⁷ « La crise frappe de nouveaux territoires », *Le Monde*, 27-28 janvier 2013.

⁵⁸ LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

sur la qualité de vie de la population locale que sur le développement de la ville. En effet, les villes en décroissance se caractérisent par un fort déclin démographique de par le départ de la population aisée et économiquement active vers les bassins d'emplois plus dynamiques, entraînant des dysfonctionnements de différentes dimensions de la ville (commerces, services publics, marché immobilier, etc.) (Schlappe & Neill, 2013)⁵⁹. La part des ménages modestes et des populations vieillissantes est généralement importante dans ces villes, ce qui fait que la question de l'accès aux services publics et sociaux est d'autant plus problématique sur ces territoires. Si les mécanismes de redistribution publique caractéristiques au modèle français de développement permettaient depuis les années 1980 de compenser le déclin des territoires mis à mal et de garantir l'équilibre territorial en termes de revenu et d'accès aux services, la crise des finances publiques qui se manifeste significativement depuis les années 2010 remet en cause la durabilité de ce modèle (Davezies & Estèbe, 2014).

Les stratégies d'attractivité territoriale, centrées sur la promotion de la ville par l'investissement massif aux infrastructures et aux aménités urbaines, visant notamment à accueillir les classes moyennes et la classe créative (Florida, 2002) ont fait l'objet de critiques du fait qu'elles ont accéléré la *gentrification* des quartiers et les fractures sociales. Par ailleurs, l'exemple de la ville comme Detroit (Michigan, Etats-Unis) tombée en faillite après la mise en place de nombreuses démarches de promotion de la ville, remet en question la pertinence de ces démarches au regard de la dynamique territoriale (Schlappe & Neill, 2013).

La question des inégalités territoriales au regard de leurs niveaux de développement a suscité depuis l'après-guerre, l'émergence de nombreux travaux scientifiques notamment chez les économistes et les géographes. Le concept de développement endogène a notamment pris de l'essor dans les années 1980 pour souligner l'importance de valoriser les ressources locales matérielles et immatérielles (ressources humaines, naturelles, économiques, sociales et culturelles, etc.), plutôt que de s'appuyer sur des ressources exogènes, pour réussir la redynamisation territoriale.

2.1.2. Du développement d' « en haut » au développement d' « en bas »

2.1.2.1. Développement territorial par les pôles de croissance

Les trente glorieuses, marquées par une forte croissance économique grâce aux systèmes productifs fordistes-tayloriens, se distinguent également par la prise en compte des

⁵⁹ Ce n'est que depuis récemment que la notion de villes en décroissance (*shrinking cities*) attire l'attention en France contrairement aux autres villes en Europe ou aux Etats-Unis où elle a fait l'objet de nombreuses études depuis le début du siècle. En ce qui concerne la France, voir par exemple Cauchi-Duval *et al.* (2016) ; Wolff *et al.* (2013).

disparités en termes de croissance entre les pays industrialisés et les pays du Sud, ainsi qu'entre régions ou territoires infrarégionaux au sein d'un pays. Dès les années 1950 se multiplient alors les travaux sur le développement économique des territoires afin de déterminer les facteurs des inégalités territoriales.

La théorie des pôles de croissance développée par l'économiste François Perroux (1955) serait l'un des premiers travaux en France qui articule la dimension spatiale avec l'analyse économique (Benko, 2008). Elle défend l'idée que la croissance économique ne se produit pas d'une manière homogène sur tous les secteurs économiques mais dépend de la présence d'activités motrices ayant des effets d'entraînement sur le territoire d'implantation et d'une manière plus globale sur l'économie régionale. Les activités tendent à se concentrer sur des centres urbains (pôles) puisque ces derniers offrent des conditions avantageuses aux entreprises de se développer grâce aux effets d'agglomération. Le développement déséquilibré s'explique alors par la polarisation entre centres urbains – où se cumulent les capitaux (ressources humaines, physiques, connaissances, etc.) permettant le développement d'activités motrices – et les espaces périphériques dont le développement dépend du centre.

La théorie des pôles de croissance a eu du succès tant auprès de l'académie qu'auprès des politiques. Elle est d'abord reprise par des auteurs tels que Hirschman (1958) et Myrdal (1957). Tandis que Hirschman et Perroux sont plutôt optimistes en ce qui concerne les effets d'entraînement du centre vers les périphéries, Myrdal considère que les inégalités entre les centres et périphéries ne peuvent pas être réduites sans une intervention publique. Pour ce dernier, le rapport de domination du centre sur les périphéries est le résultat d'un processus de causalité cumulative qui encourage l'agglomération d'activités aux centres (Moulaert & Mehmood, 2008) : les disparités territoriales sont structurelles et les effets de diffusion vers les périphéries ne sont pas automatiques.

Pour les politiques publiques, les applications concrètes de la théorie consistent alors en la concentration d'investissements publics au nombre restreint de secteurs d'activités identifiés comme moteurs de croissance. En effet, l'une des explications du succès de la théorie des pôles de croissance renvoie au fait qu'elle permet de focaliser les investissements à des domaines restreints au lieu d'investir dans tous les secteurs d'activités, et donc d'économiser les dépenses publiques (Hansen, 1981).

2.1.2.2. Des critiques du développement « par le haut » au développement endogène

Les stratégies de développement territorial basées sur la théorie des pôles de croissance sont remises en cause dès les années 1970 dans le contexte de la crise des systèmes productifs basés sur le régime fordiste-keynésien réduisant la capacité d'intervention de l'Etat. Cependant, elles ont également fait l'objet de critiques, notamment de la part des partisans de développement endogène (Stohr & Taylor, 1981). En effet, le résultat des politiques sélectives

de développement territorial est mitigé. Notamment, leur capacité à mettre un terme à la paupérisation des territoires périphériques et aux processus d'inégalités est remise en cause.

D'une part, les effets de diffusion s'avèrent finalement insuffisants par rapport aux attentes, bénéficiant seulement à certains territoires périphériques, alors qu'ils sont la principale justification des politiques publiques sélectives en faveur des industries motrices (Hansen, 1981). La diffusion n'est spatialement ni temporairement linéaire, ne pouvant pas faire prospérer les territoires périphériques de manière uniforme.

D'autre part, les innovations produites dans les entreprises motrices –le plus souvent des industries modernes puissantes sur le plan d'économie globale– n'ont pas forcément favorisé la satisfaction des besoins de base des populations modestes. Les systèmes de production et de consommation promus par les industries dominantes ont en effet joué en faveur des modes de vie des couches sociales supérieures puisque ces dernières constituent la part majoritaire du pouvoir d'achat (Lee, 1981).

Plus globalement, des conséquences importantes de ces stratégies sont, selon Stohr (1981), la concentration du pouvoir à un petit nombre d'organismes privés ou gouvernementaux renfonçant la subordination des territoires dits « sous-développés » aux centres de croissance, mais également l'imposition d'un concept monothétique du développement qui privilégie la logique économique en ignorant la diversité en termes de cultures, de valeurs et de systèmes sociaux des territoires. L'investissement sélectif dans les industries motrices ou modernes a certainement dû accélérer le déclin des territoires d'industries traditionnelles déjà mises à mal suite à la mondialisation économique.

Le concept de développement endogène, ou « par le bas » (*from below* ou *bottom-up*), est proposé comme alternative aux stratégies de développement territorial conduites par les instances nationales ou internationales dont les résultats sont jugés insuffisants voire néfastes (Stohr, 1981). Le développement « par le bas » se distingue fondamentalement du développement « par le haut ». Tout d'abord, il souligne l'importance primordiale de prendre en compte les besoins exprimés par les populations locales qui, de plus, prennent elles-mêmes des initiatives et impulsent des projets. L'idée sous-jacente est que les niveaux supérieurs ne pourraient identifier de manière suffisante les besoins locaux, ni de fournir des services pour les satisfaire. Le développement doit donc être envisagé en mettant la satisfaction des besoins locaux comme objectif central.

Deuxièmement, il promeut un mode de développement qui ne dépend pas de relations de subordination par les centres des périphéries mais envisage un développement des périphéries autonome des grands centres urbains. Tandis que la théorie des pôles de croissance soutient l'idée que le développement des périphéries dépend d'un processus exogène qui repose sur le transfert de technologies en provenance des centres (Pecqueur, 2007), le développement « par le bas » vise à renforcer et exploiter les ressources locales.

L'accent est mis sur l'émergence de la dynamique du développement propre au territoire. Dans ce cadre, non seulement des produits et activités en forte concurrence sur un marché global mais aussi des ressources « spécifiques » du territoire (Gumuchian & Pecqueur, 2007) doivent être prises en compte comme source de compétitivité et de développement du territoire. La coordination entre acteurs locaux et globaux acquiert de l'importance dans la pensée du développement endogène comme facteur de résilience territoriale (Hamdouch *et al.*, 2012) permettant aux acteurs de mieux réagir aux mutations socioéconomiques et d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux.

2.1.3. Innovation et territoire : sortir de la vision techno-centrée de l'innovation

2.1.3.1. Les territoires innovateurs

L'idée du développement endogène prend son essor dans les années 1980. Le succès de régions tels que les districts industriels italiens (Becattini, 1979; 1992) et californiens (Saxenian, 1985; 1994), ainsi que de nombreux exemples de milieux innovateurs (Aydalot, 1986), a mis en lumière la « dynamique interne » du territoire comme facteur essentiel de croissance (Benko & Lipietz, 1992). Pour les auteurs de l'économie régionale, « le destin du local n'était pas la simple projection du global. Si de nombreux centres d'activité parvenaient à émerger et à se stabiliser, ils le devaient d'abord à eux-mêmes, à leurs caractéristiques internes » (Benko & Lipietz, 2000). Ces caractéristiques renvoient à différentes dimensions du territoire (sociale, culturelle, historique, économique, institutionnelle, etc.) qui déterminent la capacité d'action collective des acteurs. Les interactions marchandes mais également non marchandes sont prises en compte pour expliquer le développement d'activités économiques sur un territoire.

Différents modèles d'innovation territoriale (district italien, système productif local, *learning region*,...) sont alors identifiés (Moulaert & Sekia, 2003). Le concept du district industriel cher à Alfred Marshall a été réétudié par des chercheurs italiens dès la fin des années 1970 (Becattini, 1979; 1992). Selon Courault (2000), le district industriel se caractérise par la présence de deux types de réseaux : un réseau de petites et moyennes entreprises appartenant au même secteur d'activité et un réseau social des travailleurs qui s'intègre dans la communauté locale. Les individus sont donc reliés non seulement par la logique économique mais aussi par un système de valeurs partagé. Cette solidarité permet « de circonscrire les conflits d'intérêts à l'intérieur de l'intérêt communautaire inséré dans le complexe de population locale » (Courlet, 2001 : 86). Le district industriel italien met en avant cette dynamique sociale fondée sur la réciprocité et les rapports de confiance, nourris par la culture et l'histoire propre à la communauté locale, qui favorise les comportements

coopératifs des agents, rendant le système de production local flexible et adaptatif à un environnement changeant.

Sur la base de ces travaux, la notion de système productif local a été développée afin de généraliser le phénomène de districts italiens à tout espace de production dont l'efficacité économique dépend de l'articulation entre les variables socioculturelles (valeurs, institutions et savoir-faire) et les variables étroitement liées aux activités économiques (disponibilités en capital, savoir technique, etc.) (Courlet, 2001 : 90).

Un groupe de chercheurs du GREMI (Groupe européen de recherche sur les milieux innovateurs) créé en 1984 par Philippe Aydalot, l'un des théoriciens pionniers sur le sujet du milieu innovateur (Maillat, 1992), a permis des avancements notables dans les recherches en matière de la dynamique spatiale de la production des innovations des entreprises. Leurs travaux consistent à s'interroger sur le rôle du territoire dans les évolutions des entreprises à une époque marquée par la réorganisation économique, expliquée notamment par la révolution technologique et la montée des PME et de la production flexible (Scott, 1988) comme nouvelles conditions de la concurrence. Comme les districts industriels, le milieu innovateur met l'accent sur la valeur des interactions non marchandes. Le territoire est considéré dans sa globalité incorporant « non seulement les entreprises, mais aussi la population, les travailleurs, les multiples organisations ainsi que les multiples dimensions sociales et culturelles » (Proulx, 1994 : 69).

Cependant, l'approche du milieu innovateur se distingue de celle du district industriel en ce que la première met en avant l'apport des interactions entre acteurs de différents secteurs et non pas seulement au sein d'une même filière. Elle met plus particulièrement en lumière le rôle de coordination et des apprentissages générés par les interactions entre agents qui augmentent les capacités locales à « répondre de manière plus ou moins adéquate à la transformation des marchés et des techniques » (Crevoisier, 2001 : 157). C'est avant tout ces interactions, la coordination et les apprentissages qui peuvent augmenter la capacité d'innovations d'un territoire.

Le succès du développement dépend alors non pas nécessairement de l'implantation d'un secteur productif mais avant tout de la capacité des acteurs locaux à se coordonner et à négocier avec différentes parties prenantes autour d'un projet de développement afin de mobiliser les ressources diverses. La qualité de la coopération et de la coordination est cependant déterminée par différentes variables qui sont enracinées dans l'histoire et la culture locales, telles que les atmosphères industrielles, la confiance, ou différentes formes de proximité géographique, sociale et institutionnelle entre acteurs (Boschma, 2005), etc. Les activités économiques et leur capacité d'innovation ne relèvent pas uniquement des interactions rationnelles entre acteurs économiques mais dépendent aussi des facteurs socioculturels qui favorisent ou non les coopérations. La connaissance, la culture, l'histoire

vécue, la croyance, le relationnel sont autant des facteurs qui influencent la qualité des échanges et la capacité d'apprentissage.

L'asymétrie entre les territoires en termes de niveau de développement s'explique alors par les caractéristiques de l'environnement local qui jouent ou pas en faveur de la mise en place d'« un véritable processus de développement » (Campagne & Pecqueur, 2014 : 73). Le facteur exogène, tel que le transfert de technologies, est effectivement une opportunité de développement mais, là encore, la capacité et la volonté des acteurs locaux à s'organiser restent cruciales pour saisir ces nouvelles opportunités.

2.1.3.2. Vers la prise en compte de la « logique sociale » de développement

Des études sur les territoires innovateurs ont ainsi permis de mesurer la diversité de trajectoires de développement et l'importance des interactions entre acteurs publics et privés dans les processus de développement. Cependant, ces études ont le plus souvent concerné les innovations technologiques d'entreprises, laissant de côté les territoires économiquement désintégrés et en forte difficulté (Moulaert & Leontidou, 1994; Moulaert & Sekia, 2003; Moulaert *et al.*, 1994; Stohr, 2003).

En effet, la fin des années 1970 et les années 1980 sont marquées par l'appauvrissement de territoires suite à l'accélération de l'internationalisation d'activités économiques entraînant la chute du système fordiste-keynésien (Klein, 1997). Tandis que la nouvelle organisation économique (Veltz, 1996) a permis le développement des métropoles globales (Sassen, 1991) et des régions ayant réussi la reconversion vers le secteur de haute-technologie, les territoires qui n'ont pas de ressources adaptées et suffisantes pour les activités d'innovation des entreprises ont été marginalisés au sein de l'économie mondialisée (Levesque & Klein, 1995; Moulaert, 2000; Moulaert & Leontidou, 1994; Moulaert *et al.*, 2010; Tremblay & Klein, 1997).

F. Moulaert et ses collègues insistent dans leurs différents écrits sur l'importance de poser la satisfaction des besoins locaux et des besoins primaires comme l'objectif principal de développement territorial. Pour ces auteurs, bien que les territoires innovateurs aient permis de mettre en lumière la diversité dans les processus de développement territorial, sortant de la logique de « rattrapage », ainsi que le rôle d'interactions marchandes et non marchandes entre acteurs dans l'émergence d'innovations, « ces modèles sont fondés sur une ontologie économique. En d'autres termes, toute forme de relation sociale et d'organisation des relations socioéconomiques n'a de légitimité et de clé d'analyse qu'au travers son intérêt pour la production marchande » (Moulaert & Nussbaumer, 2008b : 23).

Les auteurs insistent sur la nécessité d'un « renversement ontologique » en faveur de la « logique sociale » et proposent une définition plus intégrale de la notion de développement « comme un progrès qualitatif et quantitatif de la production et des échanges, auto-entretenu,

et qui conduit à une amélioration du bien-être dans toutes les couches de la population » (Moulaert & Nussbaumer, 2008b : 47). La croissance économique n'est alors qu'un facteur parmi d'autres de développement. C'est la combinaison de différents types de capital (écologique, social ou institutionnel, humain et économique) qui permet le développement du territoire. Dans ce cadre, la gouvernance d'acteurs du territoire joue un rôle important en ce qu'elle définit la capacité à mettre en synergie ces différents types de capital de sorte qu'ils s'enrichissent mutuellement.

Le concept de Développement Territorial Intégré (Moulaert, 2000) propose une alternative aux modèles de développement centrés sur la croissance. Il place au cœur des stratégies de développement l'intégration des groupes et individus fragilisés dans la société et l'économie locales et la satisfaction des besoins de base. Inspiré des travaux de Friedmann (1992), il met en avant *l'empowerment* individuel et collectif des groupes d'habitants comme fondement du développement qui permet de contrer la tendance des inégalités territoriales et de l'appauvrissement de leur population. Les démarches démocratiques et citoyennes y sont centrales, encourageant l'émergence des initiatives citoyennes locales (Harrisson, 2008; Klein *et al.*, 2009) et l'inclusion des groupes ou individus, y compris les plus fragiles et les plus démunis (Hillier *et al.*, 2004; Moulaert, 2009). L'approche mise à la fois sur une démarche ascendante, sur la mise en cohérence de différentes logiques d'actions et sur la valorisation des ressources spécifiques du territoire dans la stratégie de redressement territorial. L'ensemble de ces démarches envisagent la modification des relations entre « dominants » et « dominés », tant par le renouvellement de la gouvernance que par la capacitation individuelle et collective des populations fragilisées.

2.1.3.3. Innovation sociale territoriale : un processus nécessaire pour un développement intégré

Le modèle de développement intégré est néanmoins confronté à diverses contraintes : la dispersion des objectifs et des efforts des acteurs ; des stratégies contradictoires entre le développement économique et le développement social ; l'inertie et la négation du potentiel local etc. (Moulaert, 2009). De relatifs échecs des pratiques de démocratie locale (jury citoyen, conseil de quartier, budget participatif...) confirment également ces difficultés ainsi que le risque de reproduction des inégalités et d'instrumentalisation des dispositifs de démocratie locale (Blondiaux & Sintomer, 2002; Neveu, 2001; Sintomer, 2011).

Fontan (2008 : 13) juge que « le peu de succès qu'ont connu les systèmes sociétaux ayant pris en compte le solidarisme et l'écologisme » s'explique par le fait qu'ils ont été « éliminés ou acculturés par des systèmes sociaux dotés d'arrangements institutionnels fondés sur des rapports sociaux très inégalitaires et irrespectueux des équilibres écologiques ». D'autant plus que le développement intégré implique l'inclusion et la cohésion sociale et donc est lié à la « position éthique de la justice sociale », il serait nécessaire de «

contrer et même [de] vaincre les forces conservatrices toujours à l'œuvre pour préserver et renforcer les situations d'exclusion sociale » (Hillier *et al.*, 2004 : 150). En effet, l'initiative socialement innovante est cadrée par l'environnement institutionnel et organisationnel du territoire, qui lui offre ou non des conditions favorables à son développement. La réussite d'une initiative locale dépend de la capacité de coordination, de mise en compatibilité d'acteurs permettant la mobilisation des ressources nécessaires. Elle peut être facilitée ou empêchée par des rapports de force existants cadrés par la gouvernance territoriale en place.

Le processus de l'innovation sociale renvoie alors au changement des rapports sociaux entre les acteurs de différents niveaux hiérarchiques, processus nécessaire au développement inclusif. Le changement des rapports se fait à travers la création de valeurs et de normes qui interpellent le système institutionnel local en place, ce qui permet de renouveler les modes de régulation au service d'une finalité démocratique et citoyenne. L'innovation sociale s'inscrit ainsi dans une dynamique de remise en question des valeurs et normes établies qui sont susceptibles de créer des obstacles pour un développement territorial inclusif.

Les initiatives citoyennes peuvent jouer un rôle important dans les processus de l'innovation sociale territoriale et plus globalement dans le développement territorial inclusif. Non seulement parce qu'elles produisent des services et biens tentant de répondre aux défis d'inclusion sociale et de développement durable, mais aussi de par leur contribution aux solidarités locales et à la densification des liens sociaux. Ces liens tissés permettent de renouveler les relations sociales entre acteurs sur le territoire et d'aboutir à la transformation de la gouvernance locale.

2.2. L'innovation sociale territoriale : une approche au développement territorial

Dans cette section nous nous intéressons à caractériser l'innovation sociale en tant que processus de développement territorial afin d'identifier ensuite les leviers d'action. L'objectif de ce chapitre n'est pas seulement de comprendre la dynamique d'innovation sociale mais aussi, et surtout de réfléchir sur les stratégies d'innovation sociale territoriale. Ainsi, à partir de la vaste littérature sur l'innovation sociale dans les études de développement territorial⁶⁰, nous avons identifié les caractéristiques principales de celle-ci qui nous ont permis ensuite d'identifier deux leviers d'actions.

2.2.1. Les caractéristiques de l'innovation sociale territoriale

Quels sont les objectifs de développement territorial qui peuvent être atteints par l'innovation sociale ? Quels sont les processus de l'innovation sociale ? Quels sont les facteurs clés pour réussir ces processus ?

2.2.1.1. Quel développement territorial ?

L'innovation sociale territoriale peut être appréhendée, selon nous, par les trois éléments suivants :

- Elle se rejoint aux principes de développement territorial intégré qui placent au cœur des stratégies l'intégration des groupes et individus fragilisés dans la société et l'économie locales ;
- Les initiatives citoyennes sont considérées à la fois comme porteuses de réponse aux besoins mal satisfaits et aux aspirations nouvelles ainsi que comme « déclencheurs » de processus de transformation territoriale ;
- Le changement institutionnel vise à mettre en place une nouvelle gouvernance d'acteurs qui se caractérise par une meilleure coordination des acteurs, favorable à la résilience territoriale.

On se propose de détailler ces trois points.

⁶⁰ Nos principales références de l'innovation sociale territoriale sont des travaux de CRISES (Centre de Recherche d'Innovations Sociales : <http://crises.uqam.ca>) au Québec et du programme de recherche SINGOCOOM piloté par Franck Moulaert entre 2002 et 2004, financé par programme cadre 5 de la Commission européenne. Le programme SINGOCOOM est le deuxième des 4 projets de recherche mis en œuvre depuis 1989 (Katarsis 2006-2009 ; Social Polis 2007-2013), portant sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement communautaire et la transformation sociétale.

▪ Une approche qui rejoint les principes de développement territorial intégré

Le développement territorial intégré (DTI) s'appuie à la fois sur une démarche ascendante par l'implication des habitants et représentants de la société civile dans les processus de prise de décision politique, sur la mise en cohérence de différentes logiques d'actions autour de l'objectif de l'intégration et sur un développement endogène qui prend en compte le « sentier de dépendance » du territoire et met en valeur ses ressources spécifiques dans la stratégie de redressement territorial. L'ensemble de ces démarches nécessite une recomposition de la gouvernance locale, donnant alors une place importante aux mouvements sociaux, aux associations, aux citoyens ainsi qu'à la coalition entre la société civile et les institutions. Ainsi, le DTI implique la modification des relations entre « dominants » et « dominés », autant par le renouvellement de la gouvernance que par la capacitation individuelle et collective des populations fragilisées. Cependant les contraintes sont nombreuses pour produire ces changements relationnels et institutionnels⁶¹ : ces contraintes peuvent relever des aspects culturels, sociaux et organisationnels.

L'innovation sociale en tant qu'approche du développement territorial renvoie à une dynamique remettant en question les valeurs et normes établies susceptibles de créer des obstacles pour un développement territorial intégré. Les changements relationnels se produisent à travers la création de nouvelles valeurs et de normes qui interpellent le système institutionnel local en place. Ces changements relationnels permettent ensuite de renouveler les modes de régulation au service d'une finalité démocratique et citoyenne. L'innovation sociale territoriale peut ainsi être appréhendée par ses deux dimensions : d'une part, par ses objectifs de développement intégré et d'autre part, par la transformation de l'environnement institutionnel local.

▪ Les initiatives citoyennes au cœur de transformation territoriale

Le nouveau système d'acteurs, qui se construit au fur et à mesure de l'innovation sociale, est favorable à l'émergence et au développement des initiatives locales. L'importance accordée aux initiatives citoyennes peut être appréhendée par deux aspects. D'une part, elles sont porteuses de nouvelles réponses aux besoins ou aux aspirations non ou mal satisfaits. D'autre part, elles peuvent jouer un rôle déterminant pour déclencher les processus de l'innovation sociale territoriale lorsqu'elles proposent une solution alternative aux actions existantes en remettant en cause la gouvernance ou l'institution (au sens large) en place.

Le territoire, en tant que système d'acteurs, influence sur la capacité de mener à termes les initiatives : la réussite de celles-ci dépend de l'environnement institutionnel qui les entoure, permettant ou pas aux porteurs de projets d'accéder à des ressources nécessaires. A

⁶¹ L'institution au sens large renvoyant au système des valeurs et normes.

l'inverse, l'initiative a un effet sur le territoire : elle se développe en créant de nouveaux liens sociaux en mobilisant les acteurs et en élargissant les partenariats. Elle crée de nouveaux dialogues entre acteurs contribuant ainsi à une transformation de l'environnement institutionnel. Il y a donc un effet réciproque entre le territoire et l'innovation : le territoire favorise ou empêche le développement d'initiatives (*path dependency*) et l'initiative contribue à la construction d'un nouveau système d'acteurs (*path building*) (Fontan, Klein et Tremblay, 2008).

▪ La mise en place d'une gouvernance favorable à la résilience territoriale

Enfin, l'innovation sociale territoriale peut être appréhendée comme processus de construction d'un « territoire résilient » à travers la mise en place d'un nouveau système d'acteurs, souple, informé et capable de mobiliser les ressources diverses. La résilience territoriale consiste à développer la capacité de résistance et/ou d'adaptation du territoire aux perturbations inattendues (crises économiques, naturelles, sociales, politiques, démographiques, catastrophes naturelles, etc.). La notion de résilience est liée à une vision évolutive du territoire dans une perspective de développement durable au sens large (intégrant ses dimensions sociales, culturelles et économiques).

« La mondialisation place bien les territoires dans un contexte d'incertitude qu'on ne peut appréhender qu'en termes de probabilités statistiques. Ces territoires sont devenus des systèmes complexes très ouverts en interaction constante, ce qui accroît encore le degré de complexité et d'incertitude. Les politiques ne peuvent plus s'appuyer sur une liste de facteurs dont les territoires pourraient se doter pour s'assurer de leur résilience. La capacité des acteurs d'un territoire à prendre en main leur destin plutôt que de le subir, à construire un nouveau récit mobilisateur et des institutions suffisamment flexibles pour intégrer le hasard et les aléas sont autant d'éléments susceptibles de modifier les jeux d'acteurs et les capacités de résilience d'un territoire » (Liefoghe, 2012 : 26).

L'innovation sociale, en tant que transformation institutionnelle, renvoie à un processus de transformation du système d'acteurs grâce aux expérimentations et aux initiatives nouvelles, afin qu'il puisse développer sa capacité d'adaptation aux nouvelles conjonctures politico-socio-économiques.

2.2.1.2. Combinaison des démarches de développement « par le bas » et « par le haut »

Le développement territorial par l'innovation sociale renvoie à la construction d'un système d'acteurs local favorable à l'émergence et au développement des initiatives citoyennes porteuses de réponses aux besoins et aspirations mal satisfaits par les approches classiques. Ces initiatives citoyennes, souvent fragiles, du moins à leurs débuts (insuffisances

financières, résistance culturelle ou politique, inertie organisationnelle, etc.), ont besoin d'une gouvernance adaptée pour se développer. Ainsi, selon Klein (2009 : 19), « [l]e principal effet de l'innovation sociale sur le développement local consiste en fait en la capacité d'assurer des liens sociaux de collaboration, de mettre en place des arrangements sociaux inclusifs qui permettent la reconstruction de la cohésion sociale à l'échelle locale. Il s'agit en fait de construire des systèmes locaux d'acteurs basés sur des régulations locales, des conventions assurant une capacité de gouverner susceptible de susciter des expérimentations et de soutenir des initiatives permettant d'améliorer les conditions et la qualité de vie des citoyens dans une perspective durable ».

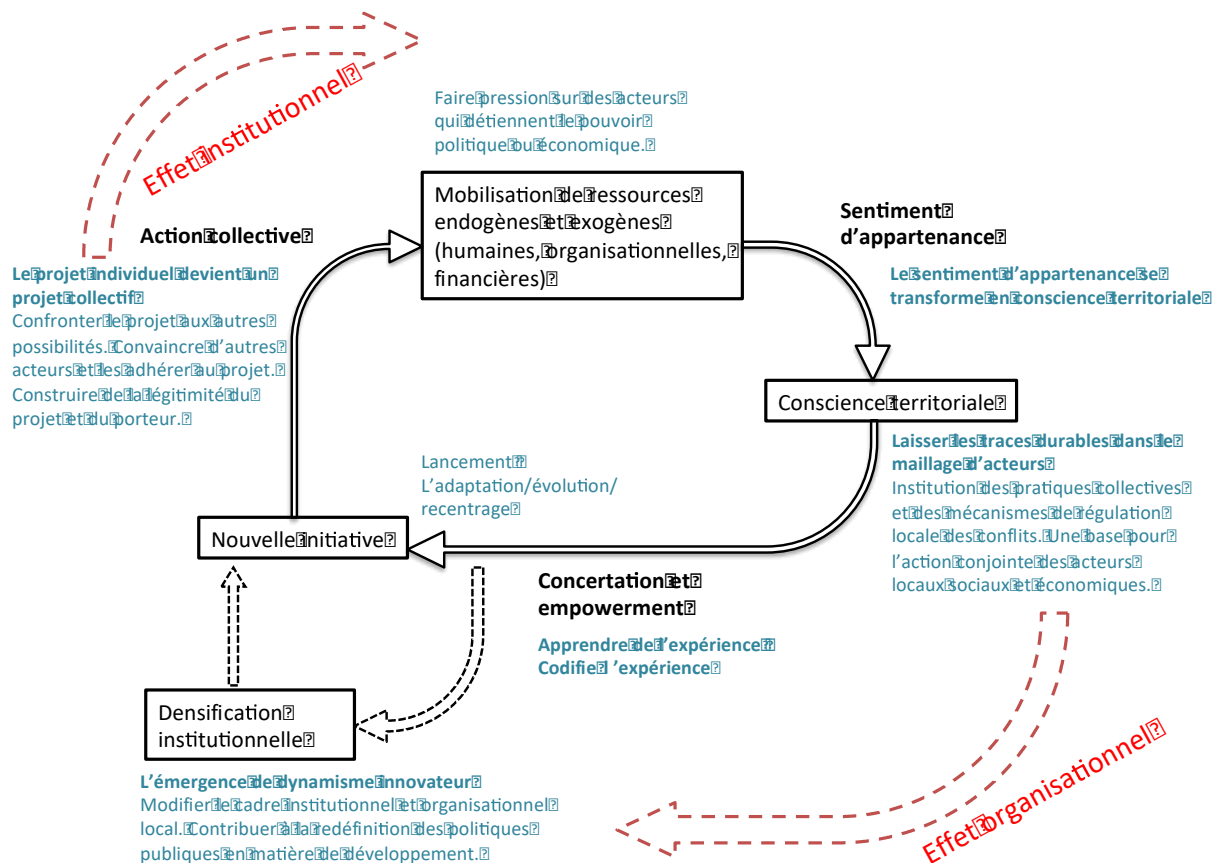
La transformation de modes de régulation et de gouvernance peut en revanche, s'opérer dans les processus de développement d'une initiative qui appellent souvent des actions collectives voire des alliances d'acteurs. Ces actions collectives permettent de créer des concertations au cours desquelles peuvent surgir des conflits et des désaccords, mais qui sont aussi l'opportunité de réajuster des points de vue et de partager des valeurs nouvelles. La concertation se caractérise par ce processus de construction collective des valeurs de la nouveauté. Le changement de représentations vis-à-vis de l'autre et la compréhension mutuelle permettent de construire la proximité institutionnelle entre acteurs. Les alliances formées autour de valeurs partagées permettront de « mobiliser des appuis et contourner les obstacles » (Fontan, 2008 : 8) et ainsi de bouleverser les normes et valeurs établies. L'alliance d'acteurs va ensuite utiliser son « pouvoir collectif pour modifier les systèmes et les politiques publiques » afin de donner lieu à des changements durables ou à la stabilisation des innovations produites (Harrisson *et al.*, 2008 : 59). Ces processus peuvent ainsi aboutir à la transformation de gouvernance locale et à la construction de nouvelles modalités d'interactions entre acteurs.

Le porteur d'initiative, s'engageant pour mobiliser les ressources et établir la légitimité d'action et de nouveaux partenariats, peut ainsi devenir moteur du changement des rapports sociaux entre acteurs et de la transformation progressive du cadre institutionnel établi. Dans ce sens, l'initiative citoyenne et les actions collectives qui se construisent autour d'elle, a un « effet instituant » le système d'acteurs (Klein, 2008). La figure 13 et l'encadré 4 illustrent la manière dont l'initiative citoyenne provoque la dynamique collective pour aboutir à des changements institutionnels durables.

Les effets territoriaux de l'initiative citoyenne (Fontan *et al.*, 2004) sont mis en lumière par les travaux en matière de reconversion économique locale (Jean-Marc Fontan, 2005), d'organisation communautaire (Klein *et al.*, 2010a), d'habitat collectif (Klein, 2014), des initiatives de lutte contre la pauvreté (Klein & Raufflet, 2014), de la prévention spécialisée (Penven, 2014), de la banque coopérative (Richez-Battesti, 2008) ou de l'économie sociale et solidaire en général (Bouchard & Lévesque, 2014; Demoustier & Richez-Battesti, 2010; Klein *et al.*, 2010b; Parodi, 2005; Pecqueur & Itçaina, 2012; Richez-Battesti *et al.*, 2005). Ces exemples d'initiatives montrent que la gouvernance territoriale peut être co-construite avec

des porteurs d'initiatives qui s'organisent le plus souvent en réseau. En fait, pour que l'innovation sociale réussisse, les changements doivent se produire à la fois du côté du porteur de projet et côté des administrateurs ou des partenaires qui peuvent financer ou collaborer avec le porteur de projet. Ce n'est pas seulement la qualité de l'initiative ou celle du porteur qui est mise en jeu mais aussi la capacité des autres acteurs territoriaux (publics et privés) d'accepter ou de procéder aux changements relationnels, organisationnels ou culturels. C'est ainsi que « se construisent des milieux où l'invention et la nouveauté émergent et se diffusent plus facilement et où le cycle conduisant à la reconnaissance de son usage social et à son institutionnalisation s'accélère, ce qui met en place des cultures territorialisées où les acteurs sont aptes à innover, voire des systèmes territoriaux d'innovation » (Tremblay *et al.*, 2009).

Figure 13. Processus d'innovation sociale territoriale



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de Klein (2014)

Encadré 4. Le processus de l'innovation sociale territoriale : de l'émergence d'une initiative jusqu'à la densification institutionnelle

1. De l'émergence d'une initiative à l'action collective :

Une initiative citoyenne nouvelle émerge pour la première fois sur un territoire. Elle se développe difficilement puisqu'un réseau d'acteurs n'est pas encore construit. Le porteur de projet doit rencontrer les potentiels partenaires, leur convaincre de la valeur de son projet pour qu'ils le soutiennent financièrement ou par un autre moyen.

2. De la mobilisation des ressources à l'émergence du sentiment d'appartenance :

Lorsque le processus de mobilisation d'acteurs se met en route, un sentiment d'appartenance peut émerger au sein des acteurs partenaires, ce qui facilitera le dialogue entre eux. Leurs relations sociales se transforment ainsi progressivement. De nouvelles règles formelles ou informelles peuvent s'installer au sein du réseau d'acteurs.

3. De la conscience territoriale partagée à l'émergence de nouvelles initiatives :

Une nouvelle initiative peut apparaître suite à la réussite de la première. Un réseau d'acteurs est déjà construit, les acteurs se connaissent. La confiance déjà créée entre ces acteurs facilite l'action collective et accélère la démarche de projet.

4. La densification institutionnelle :

Lorsque ces cycles de développement d'initiative se répètent, les acteurs territoriaux ont plus de facilité de comprendre les enjeux et partager les points de vue. Un maillage d'acteurs émerge de cette dynamique de convergence qui se renforce avec le temps, et se traduit en densification institutionnelle, permettant de produire des changements durables au sein de l'institution.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

2.2.1.3. Emergence d'une communauté territoriale via les actions collectives

La mobilisation d'acteurs et la formation d'alliances et de partenariats sont essentielles pour l'innovation sociale territoriale. Ces actions collectives permettent de diversifier les ressources mais également de favoriser l'apprentissage entre acteurs (habitants, organismes privés, institutions publiques, etc.) qui transforme progressivement les relations sociales. La solidarité émergée entre les différents acteurs crée de nouveaux espaces de négociations et

d'arrangements, qui « faciliteraient une plus grande participation et surtout un plus grand contrôle de la part de la communauté et des individus sur l'aménagement et le développement de leur territoire » (Tremblay, Klein, Fontan, 2009 : 39). L'innovation sociale territoriale se caractérise par ce processus évolutif transformant les rapports entre individus et entre groupes qui abouti à la reconfiguration institutionnelle en faveur de renforcement de la capacité d'action des citoyens.

Les alliances et solidarités permettant de structurer une identité partagée et une conscience collective, ainsi formant une « communauté territoriale » (Morin, 1995). La notion de communauté dans ce contexte acquiert une définition spécifique au développement territorial : selon Morin (1995 : 251), la communauté territoriale renvoie à « l'ensemble des populations, hétérogènes, qui sont présents sur un territoire inclus dans la ville mais dont les contours ne sont pas nécessairement significatifs ». La communauté dans ce sens regroupe diverses couches sociales et différents groupes d'intérêt. Ce qui fait la « communauté » est plus un sentiment d'appartenance ou « conscience » communautaire où les individus se voient « faire partie d'un même ensemble et se [conçoivent] comme parties prenantes (*stakeholders*) d'une même destinée [...] [C]es 'communautés' sont généralement profondément divisées et conflictuelles et, surtout, qu'elles sont tout sauf isolées, autarciques, fermées sur elles-mêmes. Qui sait regarder constatera vite qu'elles sont sujettes aux conjonctures de l'économie internationale et traversées par les objets produits par des entreprises délocalisées (multinationales), que leurs habitants migrent, que les étrangers s'y installent, que les mass médias y véhiculent des symboles extérieurs, etc. Les frontières spatiales et sociales ne coïncident donc plus (si elles l'ont jamais fait), ou de moins en moins » (Tremblay, 2003). La communauté constitue un espace de dialogue, d'apprentissage et de négociations, où se forment progressivement les identités partagées et la conscience collective. Celles-ci ne préexistent pas mais elles sont construites le plus souvent par la mise en place des actions collectives (Morin, 1995).

Cependant, la construction d'une identité commune au sein d'une communauté territoriale est un véritable défi. En effet, la participation à la « communauté » n'impose pas d'obligation : les participants ont une liberté et une autonomie pour participer (même si l'exigence à la participation peut être imposée en fonction de rôles de la personne dans la communauté). P-A. Tremblay (2006) révèle ainsi un certain nombre de traits caractérisant la participation à la communauté : la participation dépend de disponibilités des personnes et « ne doit pas empiéter sur les autres dimensions de la vie de la personne » ; les participants peuvent cesser de participer sans justification ; les relations nouées au sein de la communauté sont relativement interchangeable ; les relations sont segmentées et limitées aux activités de la communauté même si cela n'enlève pas l'importance aux liens établis. L'expression de « contrat social » illustre bien ce caractère spécifique à la communauté territoriale, désignant un partenariat entre diverses parties prenantes ayant des intérêts différents (Tremblay & Klein, 1997).

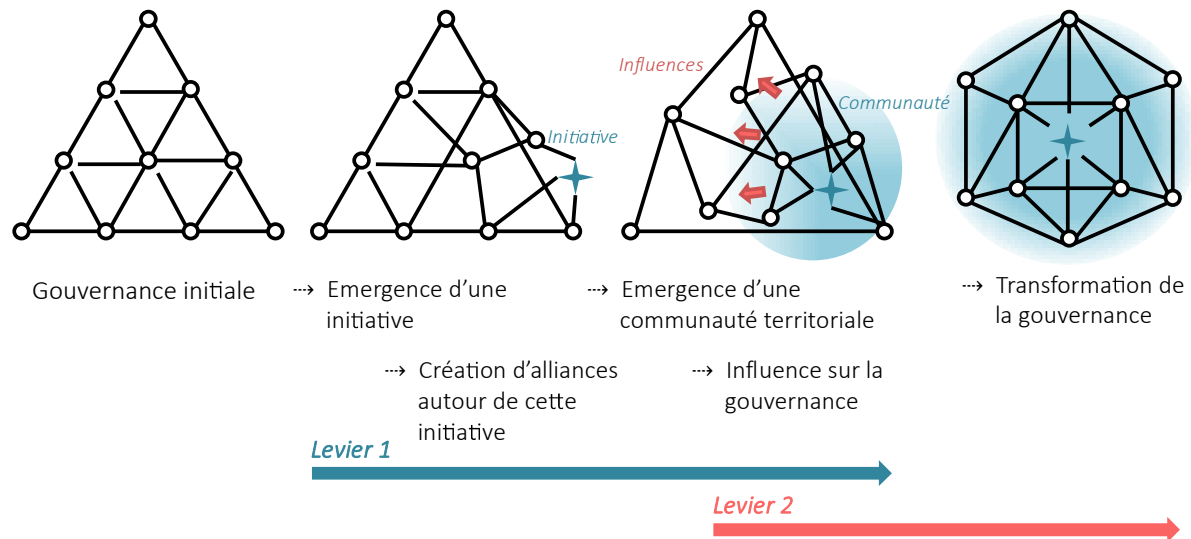
2.2.1.4. Deux leviers d'innovation sociale territoriale

L'innovation sociale territoriale consiste en un ensemble de processus de constitution d'un nouveau système d'acteurs local qui favorise l'émergence et le développement d'initiatives citoyennes porteuses de réponses aux besoins et aux aspirations nouvelles. Nous avons compris que ces processus de changements relationnels et institutionnels sont le plus souvent impulsés par le réseau d'acteurs. L'*empowerment* d'une initiative citoyenne passe par cette alliance d'acteurs qui modifie progressivement les rapports sociaux, les modes de pensées et la culture d'acteurs pour installer un nouveau mode de gouvernance territoriale.

Nous pouvons en déduire deux leviers d'actions pour favoriser l'innovation sociale territoriale. Premièrement, il s'agit de faciliter les coopérations voire la formation d'alliances d'acteurs autour d'initiatives citoyennes. Cela permet au porteur de projet d'accéder à des ressources diverses afin de développer davantage son projet mais favorise aussi l'émergence d'une communauté territoriale.

Le deuxième levier est de faciliter la transformation de modes de gouvernance. La gouvernance est étroitement liée aux politiques publiques. Elle se distingue de la régulation locale qui prend en compte les interactions des activités et des ressources d'une manière plus large que la sphère d'action publique. Ainsi, la régulation renvoie « au mode d'interaction et de coordination des activités, des emplois et revenus et des flux de capitaux, qui permettent d'assurer la régularité du système productif » tandis qu'un mode de gouvernance se définit comme « un cadre et les modalités institutionnelles de prise de décision sur le mode de développement territorial à travers les débats publics, l'action publique, et plus précisément la production des politiques publiques » (Demoustier & Richez-Battesti, 2010 : 8). La transformation de gouvernance dans le cadre d'innovation sociale territoriale doit permettre de renforcer l'importance des initiatives citoyennes pour que ces dernières puissent avoir une influence sur les politiques publiques. Le deuxième levier consiste donc à créer ou modifier les relations entre institutions publiques et initiatives citoyennes de sorte à favoriser leurs collaborations.

La figure 14 illustre les dynamiques d'application des deux leviers de l'innovation sociale territoriale.

Figure 14. Deux leviers de l'innovation sociale territoriale

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

2.2.2. Premier levier d'innovation sociale territoriale : coopérations d'acteurs

Si la coopération fait déjà l'objet d'études économiques, très peu d'études s'intéressent aux formes et aux impacts de coopération dans le secteur social. L'enquête présentée par l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux) sur les pratiques de coopération des associations sur les territoires (Marival *et al.*, 2015) est l'un des travaux rares concernant ce sujet. Que signifie une coopération ? Quels types de coopérations sont créés entre les acteurs du secteur social ? Comment un cadre favorable aux coopérations peut-il émerger sur un territoire ?

2.2.2.1. Définitions de concepts : coopération, collaboration, réseau

Selon l'enquête de l'URIOPSS, le terme de coopération est défini « dans une perspective assez large afin de désigner toute forme de rapprochement, de partenariat ou de mutualisation de ressources, de compétences ou d'activités entre associations en vue d'en tirer un bénéfice mutuel ». Il concerne diverses formes de relations entre organisations. Il peut s'agir des coopérations formelles telles que les prises de participations croisées, la création d'organisations communes (joint-ventures ou coentreprises), de simples relations contractuelles (franchise, sous-traitance...), etc. ou informelles qui sont « des normes de comportements plutôt que des obligations contractuelles ou des structures formelles de contrôle qui fixent les engagements de chaque partie prenante ». Selon les relations nouées au

sein de coopérations, elles peuvent être caractérisées par les liens verticaux (ex. clients et fournisseurs) fondés sur la complémentarité ou par les liens horizontaux entre organisations concurrentes ou non. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une coopération, les organisations restent indépendantes, juridiquement autonomes et aucune organisation n'a « le contrôle total du processus de coopération ».

L'**alliance** est alors une des formes de coopération qui est nouée entre des organisations concurrentes soit pour valoriser la complémentarité des compétences soit pour renforcer leur taille et parts de marché. En revanche, le **partenariat** concerne les organisations non concurrentes de différents secteurs.

Quant à la notion de **collaboration**, elle renvoie à un certain mode de travail au sein de la coopération. Ce mode de travail se caractérise par une grande intensité d'interactions et l'intégration forte du travail de chacun au sein d'un projet commun. Ainsi, le guide de travail collaboratif publié par la ville de Brest la définit comme suit :

« La collaboration s'entend en fait par une situation de travail collectif où tâches et buts sont communs. Chacun des membres du groupe travaille ainsi sur les mêmes points. Il va en effet plutôt s'agir ici de fusionner les contributions individuelles dans l'action. La responsabilité est donc ici collective et incombe au groupe en tant que totalité. Ce mode de travail collectif engage par conséquent une communication régulière entre les membres du groupe et une connaissance précise de la progression de l'action collective. Les interactions interpersonnelles sont donc permanentes afin d'assurer une cohérence globale, condition nécessaire de l'efficacité de l'action et donc de l'atteinte de l'objectif fixé » (Piquet, 2009).

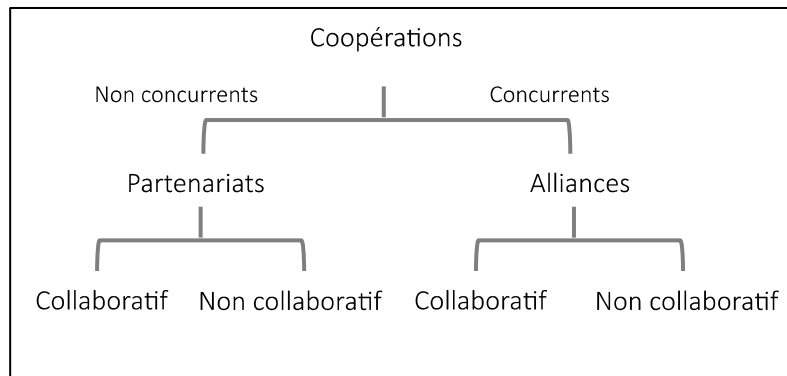
Enfin, selon un article publié sur le magazine Pratiques collaboratives⁶², le terme **réseau** est défini comme suit : « Des personnes physiques, des organismes, des projets, partageant un même domaine d'intérêt, de compétences, de valeurs, sur un même territoire et développant, ou susceptibles de développer entre eux, des relations de coopération de nature diverse »⁶³. Au sein d'un réseau tout type de relations peut exister entre individus, groupes ou organisations qui partagent les intérêts, compétences et valeurs. Certaines de ces relations peuvent évoluer vers une relation de coopération.

⁶² C'est un magazine en ligne qui partage des contenus, initiatives, débats autour des pratiques collaboratives. Le site est contributif, c'est-à-dire que les lecteurs peuvent écrire et publier les articles après la validation du comité de rédaction. Le projet de site a été initié par un réseau d'acteurs impliqués dans la formation aux pratiques collaboratives (Coop-tic, Kaleidos-coop, anim-fr) en collaboration avec la Ville de Brest.

⁶³ « Fonctionner en réseau », article publié le 11 novembre 2009. Consultable sur : <http://www.pratiques-collaboratives.net/ContenuReseau.html?lang=fr>

La figure 15 illustre l'arborescence des coopérations telle que définie dans le cadre de ces travaux.

Figure 15. Définition de termes



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

2.2.2.2. Les coopérations comme vecteur de capacitation des initiatives citoyennes

La coopération inter-organisationnelle est une démarche de plus en plus présente dans le domaine de l'action sociale et solidaire. La coopération, permettant la mutualisation des moyens et la concentration des budgets, apparaît comme un outil privilégié de réduction des dépenses grâce aux économies d'échelle ; mais il s'agit aussi d'un vecteur d'amélioration de la qualité de projets.

L'importance de la mobilisation de ressources endogènes et exogènes pour le développement d'initiatives est mise en avant par des auteurs tels que (Bourguignon *et al.*, 2015; Klein, 2016; Klein *et al.*, 2009; 2010b). La capacité de combiner diverses ressources (humaines, financières, matérielles, sociales, culturelles, etc.) provenant du secteur public (ex. programmes publics de soutien aux initiatives), du marché (ex. investissement privé), de l'économie sociale et solidaire (ex. échanges de ressources par la logique de redistribution et de réciprocité), voire de la recherche et de l'éducation supérieure est considérée comme étant la clé de la réussite des initiatives.

En science de l'innovation, une démarche collective par l'implication des acteurs divers dans l'élaboration de projets est considérée comme étant favorable puisqu'elle permet d'intégrer des connaissances et informations hétérogènes, permettant à l'individu de s'ouvrir à de nouvelles solutions. C'est ainsi que le terme d'innovation ouverte est aujourd'hui largement diffusé non seulement dans le monde d'entreprises mais aussi dans le secteur social (Certomà *et al.*, 2015). Pour d'autres, l'hétérogénéité (culturelle, sociale, professionnelle) des

acteurs est un facteur important pour construire un récit commun convaincant aux yeux des acteurs externes : le fait d'impliquer des agents divers permet d'élargir la diffusion de l'initiative et d'augmenter la possibilité qu'elle soit acceptée par un plus grand nombre de personnes (Cohendet & Grandadam, 2008).

2.2.2.3. Coopération des initiatives sociales et solidaires

L'enquête de l'URIOPSS (Marival *et al.*, 2015) résume les principales motivations et enjeux de coopération dans le champ d'action solidaire et établit la typologie des coopérations. Les auteurs repèrent un certain nombre de finalités sociales, économiques et politiques de la coopération, résumées dans le tableau suivant.

Tableau 3. Les finalités de coopérations

Finalités sociales	L'amélioration de la qualité du service rendu (par l'amélioration de coordination et le décloisonnement de frontières)
Finalités économiques : faire face à la concurrence et à l'incertitude de l'environnement	La réduction des coûts. La réduction des coûts n'est toutefois pas un objectif en soi puisque les économies réalisées seront réinvesties dans l'objectif de l'amélioration du service.
	L'accroissement de la taille (ex. fusion) pour acquérir un poids économique important favorable à la concurrence.
	Le maintien de l'activité sur le marché lorsque la structure est prise dans des difficultés économiques majeures
Finalités politiques : prendre sa place dans les débats publics	L'augmentation de la visibilité afin de participer au débat public et de faire pression sur les pouvoirs publics pour avoir une influence sur les décisions politiques.
	La défense du fait associatif pour préserver des marges de manœuvre et développer les capacités d'innovation.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de Marival *et al.* (2015)

Comme le signalent les auteurs, une des spécificités des organismes à but social renvoie au fait qu'ils ne posent pas la réduction des coûts comme objectif en soi et que les économies réalisées sont réinvesties pour l'amélioration du service. Une autre particularité est le fait qu'il peut y avoir des enjeux politiques derrière la coopération, visant à acquérir une visibilité auprès des institutions afin de renforcer une position politique ou capacité d'agir. Le partage d'identité qui se forme au sein de réseau permet de créer une conscience communautaire faisant émerger une référence institutionnelle et politique. Cette dernière facilite l'acquisition de reconnaissance et de légitimité auprès des institutions (De Muro *et al.*, 2007).

Les auteurs distinguent enfin trois idéaux-types de coopération. Le premier renvoie à une coopération socio-politique : la forme de coopération la moins formalisée, qui consiste avant tout en le « partage d'idées, de réflexions, de valeurs ou de problématiques communes afin de construire du sens et une communauté de pratiques » (p. 82). La structure juridique dédiée n'existe souvent pas. La mutualisation de ressources matérielles ou humaines n'a pas

une importance majeure. En revanche, la coopération vise à « construire un discours commun en amont de la négociation avec les autorités » (p. 83). En ce sens, ces coopérations ont une finalité plus politique que sociale ou économique.

Le deuxième type renvoie aux coopérations professionnelles qui se caractérisent par un niveau de formalisation plus élevé que celui du premier type. Ces coopérations se donnent comme objectif de mettre en commun une partie de ressources entre membres du réseau, et de mutualiser « certains personnels ou moyens logistiques et techniques nécessaires à leur activité à travers la création d'un groupement ». La coopération est moins économique et politique qu'opérationnelle, dans une logique « d'optimisation des moyens et de rationalisation des coûts » (p. 84).

Enfin, le troisième type de coopération renvoie aux coopérations économiques qui se caractérisent par un niveau élevé d'intégration des structures au sein du réseau. Ces coopérations visent à renforcer la place sur le marché ou maintenir une activité économiquement fragile à travers par exemple la fusion d'une structure au sein d'un groupe.

Les coopérations qui peuvent favoriser l'innovation sociale territoriale seraient les deux premières : les coopérations professionnelles pour pouvoir mobiliser les ressources diverses en se mutualisant ; et les coopérations socio-politiques pour se donner de la visibilité auprès des institutions afin de transformer celles-ci. Les coopérations économiques ne sont pas nécessairement une forme la plus privilégiée dans le cadre d'innovation sociale territoriale : même si ce type de coopérations peut permettre la survie de certaines activités économiquement très fragiles, la coopération au sens d'innovation sociale se caractérise par son ouverture vers divers acteurs visant à transformer leurs relations sociales. La coopération doit d'abord viser la capacitation des initiatives citoyennes non seulement en leur donnant des moyens mais aussi en renforçant leur position politique, et ne doit pas être centrée sur les enjeux économiques.

2.2.2.4. Coopérations et communautés territoriales

Comment favoriser l'émergence de coopérations d'acteurs sur le territoire ? Le territoire (au sens géographique) favorise-t-il les coopérations ? Quel est le rapport en communauté territoriale et coopérations ?

Les études économiques de l'innovation ont mis en exergue l'existence de différents types de proximité entre acteurs qui favorisent ou non les coopérations. Comme le soulignent Angeon & Callois (2005), les relations sociales se déterminent par des règles formelles et informelles qui normalisent les comportements des agents permettant ou pas de concilier les intérêts individuels et de faire partager les systèmes de représentations des acteurs. L'émergence de coopérations ne va donc pas de soi en ce qu'elle demande la mise en cohérence des intérêts individuels et la mise en place d'un accord des acteurs concernés. Elle

dépend de la motivation de chaque membre du réseau pour coopérer ainsi que de la proximité en terme de capital cognitif et culturel de chacun des membres ou des facteurs institutionnels formels et informels (règles, normes, cadre d'action etc.).

Torre (2006) distingue ainsi deux formes de proximité : la proximité géographique se référant à la proximité physique ou spatiale, et la proximité organisée. La proximité organisée repose sur la logique d'appartenance (partage des règles ou routines de comportement au sein, par exemple, d'un même organisme) et sur la logique de similitude (partage d'un système de représentations, de croyances et de savoirs). Les relations de proximité se caractérisent par une intensité élevée des interactions, et donc par des liens forts. Les individus sont ici liés par des rapports de confiance, qui sont souvent le résultat de l'investissement personnel réciproque de ces individus sur le long terme (familles, amitiés...). L'intensité des interactions permet de diminuer la distance cognitive entre individus, ce qui facilite la coopération entre acteurs (Nooteboom *et al.*, 2007). La coopération est alors susceptible d'être favorisée en présence d'une proximité organisée entre acteurs. La proximité géographique n'est pas suffisante à elle seule puisque la co-localisation ne permet pas de faire automatiquement émerger des synergies ; elle peut aussi être facteur de concurrence plutôt que de coopération lorsqu'une relation de confiance n'est pas établie entre acteurs. Le développement des TIC et des moyens de déplacement permet, par ailleurs, de construire une proximité organisée entre des membres situés à distance l'un de l'autre (Torre, 2006).

Néanmoins, la proximité spatiale peut aussi favoriser la proximité organisée grâce au partage d'espace et (éventuellement) de vécus dans un environnement proche. La communauté territoriale semble justement émerger de ce partage physique qui nourrit le sentiment d'appartenance chez les acteurs. La proximité organisée se construit entre acteurs de différents cercles sociaux, culturels et professionnels grâce à ce sentiment d'appartenance. La conscience du fait d'appartenir à un territoire (conscience territoriale) réunit les acteurs au sein de cette communauté. La confiance mutuelle et les identités communes permettent de construire la proximité organisée. L'existence de la conscience ou communauté territoriale favorise ainsi l'émergence de coopérations ou des comportements collaboratifs des acteurs locaux.

Cette communauté formée autour du sentiment d'appartenance au territoire se caractérise par une grande inclusivité et l'ouverture à une diversité d'acteurs locaux : comme décrit par Tremblay (2003), la participation à la communauté n'a pas d'obligation préalable d'engagement de toute nature (durée, types de tâches, intensité d'activités, coûts) ; elle n'est pas fermée sur elle-même et les membres et les modes de fonctionnement peuvent se renouveler à tout moment. Notre analyse est que c'est justement cette ouverture à des acteurs locaux appartenant à des milieux sociaux, culturels et professionnels divers qui fait de la particularité de la communauté territoriale. Ces acteurs, bien que localisés sur un même territoire, ne partagent pas nécessairement la même référence culturelle, les connaissances et les réseaux relationnels. D'autant plus qu'aujourd'hui, les modes de communication se

diversifient et facilitent la création ou le maintien des liens sociaux avec des personnes physiquement éloignées ; de plus, l'accroissement de la mobilité des personnes leur permet d'élargir leurs liens vers les communautés en dehors de leur territoire résident. Si ces éléments permettent, comme le dit Torre (2006), de créer ou maintenir la proximité organisée à distance physique, il est d'autant plus intéressant qu'une communauté territoriale soit créée : les acteurs qui se réunissent au sein de cette communauté sont aussi connectés à des réseaux extra-locaux et peuvent mettre en commun le capital social de plus en plus diversifié. Une communauté territoriale peut ainsi favoriser non seulement les liens forts mais aussi les liens faibles.

Le lien faible, cher à Granovetter (1973), peut être considéré comme un vecteur de résilience territoriale du fait qu'il favorise la diversification du capital social. Les liens faibles s'établissent entre des individus appartenant à des cercles sociaux distincts. Si l'information est susceptible de circuler rapidement via les liens forts au sein d'une communauté, les liens faibles permettent en revanche la diffusion étendue d'informations entre différentes communautés. Un individu peut alors avoir accès à des informations diverses à travers des liens faibles tandis que les informations ont tendance à être redondantes au sein des liens forts (*lock-in*). Du point de vue territorial, l'existence de liens faibles est considérée comme favorable, notamment pour saisir de nouvelles opportunités de développement (soutiens financiers, partenariat, nouvelles connaissances, etc.). Les études économiques d'innovation montrent par exemple l'apport de l'intégration de la dynamique locale dans les réseaux globaux comme facteur de *lock-out* territorial (Crespo, Suire et Vicente, 2013).

La communauté territoriale favoriserait les coopérations entre acteurs variés permettant de mobiliser une diversité de ressources locales et extra-locales. Créer une communauté est difficile, mais une fois créée, cette communauté peut probablement devenir un vecteur fort de montée en capacité résiliente du territoire et de sa redynamisation.

2.2.3. Deuxième levier d'innovation sociale territoriale : transformation de la gouvernance territoriale

Que signifie la transformation de la gouvernance ? En effet, il peut exister différentes formes de gouvernance : les relations entre acteur public et initiatives citoyennes sont différentes selon le type de gouvernance.

2.2.3.1. Des régimes de gouvernance

La gouvernance renvoie « aux modes de répartition des pouvoirs et aux processus de décision politique qui, dans la société, permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des biens publics » (Eme, 2005 : 42). Elle permet de définir « l'ensemble des modalités institutionnelles

réglissant les interactions d'acteurs » (Enjolras, 2010 : 19) dans l'élaboration et le déploiement de l'action publique, à travers les règles formelles et informelles ainsi que la mise en place des instruments de politique publique. Contrairement au « gouvernement » où l'Etat est le seul acteur légitime dans les décisions, la gouvernance se caractérise par l'implication dans le processus décisionnel d'une pluralité d'acteurs qui peuvent aller « jusqu'aux citoyens de base » (Eme, 2005 : 43).

Dans le secteur de services de soins à la personne, Fraisse *et al.* (2008) et Petrella & Richez-Battesti (2012) identifient quatre régimes de gouvernance⁶⁴ (tableau 4) : gouvernance publique où la place de l'institution publique est prépondérante vis-à-vis des autres acteurs ; gouvernance quasi marchande où la logique commerciale et les acteurs économiques ont un poids important ; gouvernance multilatérale où une pluralité d'acteurs s'engagent dans la coproduction des biens collectifs ; gouvernance citoyenne où les initiatives citoyennes sont soutenues (via des subventions, des soutiens à la communication, des dispositifs de mise en réseau, etc.) par l'institution publique comme étant révélatrices de besoins sociaux non reconnus.

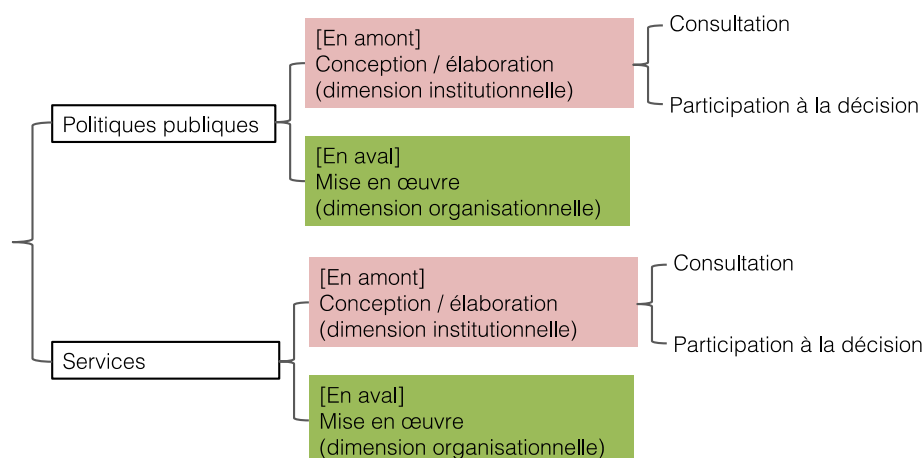
Au sein de ces régimes de gouvernance, les acteurs non institutionnels peuvent avoir, à des degrés différents, « une marge d'action à la fois en termes d'*inputs* (dans les processus d'élaboration des politiques publiques) et en termes d'*output* (comme acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques) » (Enjolras, 2010 : 18). En effet, il faudrait distinguer différentes phases et niveaux de coopérations multi-acteurs. Par exemple, Vaillancourt (2015) distingue la co-construction de la co-production de l'action publique. La première renvoie à une étape d'élaboration et de définition de l'action publique : les parties-prenantes ont un impact décisionnel et non pas seulement consultatif dans la définition de l'action publique. La deuxième renvoie à une étape de mise en œuvre de l'action publique. Nous pouvons ensuite distinguer deux niveaux de l'action publique : le niveau micro où il s'agit de la co-crédation de services (participation des usagers et des acteurs de la société civile dans l'organisation des activités d'entreprises ou d'institution publique) et le niveau macro où il s'agit de la co-crédation de politiques publiques. La figure 16 schématise ces différentes phases et niveaux de coopérations en matière d'action publique.

⁶⁴ Cette analyse s'appuie sur la grille d'analyse de gouvernance de Enjolras (2010) qui propose trois éléments à prendre en compte : des caractéristiques des acteurs impliqués, des instruments de politiques publiques et des modalités institutionnelles de la coordination.

Tableau 4. Typologie des régimes de gouvernance

Dimensions d'analyse	Gouvernance publique	Gouvernance multilatérale	Gouvernance citoyenne	Gouvernance quasi marchande
Définition de l'intérêt général	Imposée par l'Etat	Coproduite par l'ensemble des acteurs	Prise en compte des intérêts non reconnus	Somme des intérêts particuliers
Acteurs	Prépondérance des acteurs publics	Pluralité des acteurs	Pluralité des acteurs avec prépondérance des acteurs associatifs	Pluralité des acteurs avec prépondérance des acteurs commerciaux
Organisation de la production de biens (quasi) collectifs	Production directe ou déléguée	Coproduction Contractualisation	Initiatives citoyennes Révélation des besoins sociaux	Appels d'offres Délégations de service public Demande solvable
Financements publics - Logiques d'attribution	Subventions directes de l'offre - En fonction de critères réglementaires	Mixtes - Concertée	Mixtes par projet ou absents - En fonction des projets	Solvabilisation de la demande - Incitative
Définition des règles et évaluation	Tutélaire Contrôle	Consultation Négociation Compromis	Interpellation et débat public Innovation	Réputation Efficience Satisfaction du client
Instance de coordination	Verticales à dominante publique	Hybrides (verticales et/ou horizontales), élargies	Horizontales (coordination par la coopération)	Horizontales (coordination par la concurrence)

Source : Petrella & Richez-Battesti (2012)

Figure 16. Différentes phases de co-création de l'action publique

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

L'influence des initiatives citoyennes est renforcée par leur implication dans la phase de co-construction (la phase en amont d'élaboration de l'action publique), plutôt que dans la phase de co-production (la phase de la mise en œuvre de l'action publique), et via l'élaboration de politiques publiques plutôt que de services. Ainsi, parmi les quatre régimes de gouvernance cités, nous pouvons analyser que les gouvernances multilatérales et citoyennes accordent une place importante à la logique coopérative entre institutions publiques et initiatives citoyennes en ce que les coopérations se produisent dans la phase d'élaboration de politiques publiques (co-construction) et non pas seulement dans la mise en œuvre de celles-ci (co-production).

2.2.3.2. Construction d'une relation collaborative entre institutions publiques et initiatives citoyennes

Comment construire une relation horizontale entre institutions publiques et initiatives citoyennes ? Selon A. Penven (2015), l'établissement de ces liens peut être conditionné à la fois par la capacité du porteur d'initiatives à promouvoir son projet et faire reconnaître sa valeur auprès des pouvoirs publics ainsi que par la capacité du pouvoir public d'appropriation de l'innovation tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle d'organisation. Petrella & Richez-Battesti (2012) alertent par ailleurs, le risque de banalisation et d'instrumentalisation par les pouvoirs publics de l'initiative innovante : celle-ci est soumise dans ce cas, à la logique de prestation qui donne un rôle limité au porteur d'initiative dans la définition des besoins et la production des réponses. Le changement culturel et organisationnel au sein de l'institution publique est également nécessaire afin de développer les capacités d'appropriation des innovations.

Cependant, selon Bélanger (2007 : 419-420), « les institutions [publiques] offrent une plus forte résistance à l'innovation que les organisations [de la société civile] » par le refus de la perte de pouvoir dans les rapports sociaux, par la difficulté de la reconfiguration du fonctionnement interne établi de longue date, et par l'interdépendance entre les secteurs qui fait « qu'une modification de l'une entraîne des changements dans les autres, ce qui accentue leur inertie ». En effet, nous identifions plusieurs éléments qui freinent la création de relations entre institution publique et initiatives citoyennes :

- Le manque de reconnaissance par l'institution publique de la valeur de l'initiative. En effet, une initiative innovante comporte par nature, des méthodes et/ou concepts nouveaux qui rompent avec l'habitude (Penven, 2015). La transmission de la valeur ne va pas de soi ;
- Le manque de structuration des initiatives, notamment lorsqu'il s'agit de petites initiatives associatives. La dispersion nuit à la visibilité de leurs activités. Le manque de structuration signifie également l'absence d'un acteur intermédiaire qui

peut faire le lien entre institution publique et initiatives citoyennes. La dispersion des initiatives rend difficile pour l'acteur public de trouver un interlocuteur faisant le lien entre ces deux mondes ;

- La méfiance des porteurs d'initiatives vis-à-vis de l'institution publique concernant la capacité de cette dernière de comprendre les enjeux du projet innovant, ou l'instrumentalisation dans la politique d'attractivité ou la banalisation des innovations, etc. ;
- Enfin, la difficulté demeure surtout dans la mise en place des partenariats dans une perspective longue et continue tandis que le partenariat par projet (Eme, 2005; 2007) ou par secteur peut être plus aisé (Itçaina, 2010 : 83).

Les débats organisés dans le cadre de l'étude sur le changement d'échelle pilotée par le CGET (2017) ont permis d'identifier plusieurs leviers pour la création de relations entre institutions publiques et initiatives citoyennes.

- Formation des agents publics : la formation vise à « acculturer » et « outiller » les agents publics à l'innovation sociale. Il s'agit d'inciter d'une manière proactive les changements au sein de l'institution. A ce sujet, Sorensen et Torfing (2012) suggèrent l'importance de former les managers qui ont les rôles suivants à jouer pour favoriser l'innovation : réunir et motiver les employés à échanger et collaborer ; gérer les différences entre acteurs et aider à construire une confiance entre eux ; aider les acteurs à sortir des idées routinières et devenir créatifs ;
- Renforcement des rôles de réseaux professionnels en tant qu'intermédiaires : la mise en réseau vise non seulement à favoriser la mutualisation mais souvent aussi à monter la visibilité des porteurs de projets auprès des acteurs institutionnels et économiques pour acquérir une plus grande influence sur la définition des orientations politiques locales. A ce sujet, l'effort de fédération à l'échelle locale ne manque dans le domaine de l'ESS : les actions portées par les Chambres Régionales d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS ou CRES), la création des pôles de développement d'économie sociale et solidaire en Bretagne, l'appel à projet Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), ou l'élaboration d'un plan métropolitain de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Création d'espaces de co-crédation de services : il existe déjà des expérimentations au sein des institutions de création d'espaces collaboratifs (ou laboratoires) dédiés à la co-crédation de services et politiques. Par exemple en France, le Département du Rhône a mis en place en 1998 un centre d'innovation numérique Erasme. Il est aujourd'hui rattaché à la métropole de Lyon. Il s'agit d'un service interne à la

métropole visant à favoriser la co-crédation de services par la collectivitéd, chercheurs et d'dveloppeurs. Des initiatives similaires se d'dveloppent dans d'autres collectivités telles que Nantes Métropole⁶⁵ ou Seine-Saint-Denis⁶⁶ ;

- Création d'un site Internet collaboratif pour favoriser la visibilité des initiatives : il existe aujourd'hui des sites Internet qui rassemblent les informations sur les initiatives portées en matière d'innovation sociale (Imagination for people, semeoz.info, Bretagne Créative, etc.). Le CGET a par ailleurs lancé en 2018 le Carrefour des innovations sociales⁶⁷ qui consistent à rassembler les initiatives locales en France sur un site Internet afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de celles-ci.

2.3. Trois approches territoriales de l'innovation sociale : quels potentiels et limites ?

Nous repérons trois approches territoriales de soutien à l'innovation sociale : approche centrée sur l'entrepreneuriat social ; approche des communs ; approche de cluster. Ces trois approches présentent des potentiels mais également des limites au regard de la capacité à favoriser l'innovation sociale territoriale.

2.3.1. Approche centrée sur l'entrepreneuriat social : développer un écosystème local adapté au développement de l'entrepreneuriat

La première approche consiste à développer des écosystèmes favorables à l'entrepreneuriat social à l'échelle locale. Le terme d'écosystèmes est appréhendé dans le domaine de management –sous le terme d'« écosystèmes d'affaire »– comme la mise en

⁶⁵ La métropole de Nantes a mis en place un dispositif qui s'appelle City Lab. Il consiste à mettre en place des espaces de projets pour créer de nouveaux services en collaboration avec acteurs publics, privés, associatifs et recherche (<https://www.nantesmetropole.fr/pratique/numerique/nantes-citylab-et-si-nantes-devenait-votre-terrain-de-jeu-developpement-durable-urbanisme-92851.kjsp>).

⁶⁶ Le Conseil général a créé SP Lab (Service public Lab) qui consiste à inciter les start-uppers à inventer des solutions aux problèmes locaux afin d'améliorer les services publics.

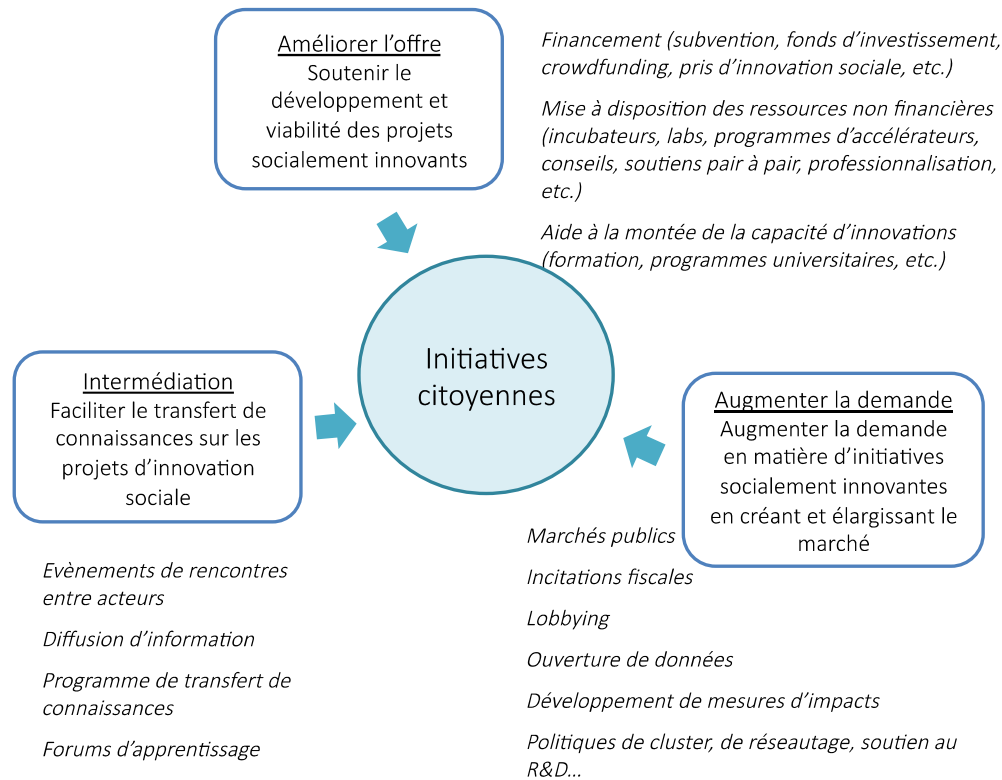
⁶⁷ Le lien vers la plateforme : <http://www.carrefourdesinnovationssociales.fr>

commun de l'ensemble de dispositifs favorisant le développement organisationnel d'entreprises. Partant de l'hypothèse que l'économie sociale et solidaire est un domaine à potentiels importants permettant de contourner les défis socioéconomiques, certains auteurs réclament le besoin de créer un écosystème favorable au développement d'entreprise sociales en leur mettant à disposition les aides financières et techniques (Lévesque, 2014b), par la mise en réseau d'incubateur, d'accélérateur, de formations, d'évènements et de tout autre dispositif qui est généralement pensé pour favoriser le développement de start-up.

2.3.1.1. Ecosystèmes de l'économie sociale et solidaire : pour la prise en compte de divers acteurs et initiatives

Comme le souligne Lévesque (2016), « la notion d'écosystème laisse entrevoir la nécessité d'une pluralité d'actions et à fortiori de mesures pour assurer le développement des entreprises sociales émergentes ». La Commission Européenne, par exemple, soutient la mise en place de tels écosystèmes dédiés à l'économie sociale notamment dans le cadre de l'Initiative à l'entrepreneuriat social (Commission Européenne, 2011). Selon une étude conduite par ICF Consulting Group en 2014 sur commande de la Commission Européenne (Commission Européenne, 2015), l'écosystème de l'entreprise sociale consiste à mettre en place les mesures qui répondraient aux trois priorités, à savoir, « le financement de l'entreprise sociale, l'amélioration des capacités de gestion (dont la mesure d'impact social) et de la visibilité (marques, labels et certifications) et, enfin, l'environnement juridique, notamment un statut juridique approprié » (Lévesque, 2016).

Si le concept d'écosystèmes a tendance de se concentrer sur la création des dispositifs orientés vers l'offre, le groupe de recherche TEPSIE (*Theoretical, Empirical and Policy Foundations for Social Innovation in Europe*) pointe la nécessité d'élargir la conception d'écosystèmes en intégrant non seulement les mesures en rapport avec l'offre, mais également les mesures orientées vers la demande (lobbying et promotion, *open data*, achats publics, etc.) ainsi que les acteurs intermédiaires (réseaux, hubs, forums, etc.) qui relient l'ensemble de facteurs liés à la demande et à l'offre (TEPSIE, 2014) (figure 17). En effet, les composants et les acteurs d'écosystèmes de l'économie sociale sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiés que les écosystèmes classiques centrés sur l'offre. Le rapport sur les écosystèmes d'innovation sociale publié dans le cadre du projet *Social Innovation Europe* en collaboration avec *BMW Foundation* identifie ainsi quatre communautés émergentes : le mouvement du Faire (*Maker movement*) ; les acteurs et dispositifs numériques (*Digital social innovation*) ; le mouvement de transition (*Transition movement*) ; l'économie collaborative (*sharing economy*) (Pulford *et al.*, 2015). Le rapport souligne ainsi la nécessité de développer une approche trans-sectorielle afin de mieux comprendre les systèmes d'acteurs d'innovation sociale et de valoriser les nouvelles opportunités de faire développer divers projets socialement innovants.

Figure 17. Organisation d'acteurs autour des initiatives citoyennes

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de TEPSIE (2014)

2.3.1.2. Entrepreneuriat et innovation sociale territoriale

En France, l'approche centrée sur l'entrepreneuriat social se développe par exemple dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon où la région a mis en place une « chaîne d'innovation sociale » qui consistait à mettre en place des aides et dispositifs complémentaires suivant les idées depuis leur émergence jusqu'à leur développement commercial. Quant à la démarche de Start-up de Territoire, elle est ouverte à des populations diverses du territoire en faisant appel à des habitants ainsi qu'à des structures et acteurs sociaux traditionnels qui ne sont a priori pas des entrepreneurs (mais cette ouverture est justement un défi pour les organisateurs). Le nouveau dispositif Accélérateur national d'innovation sociale, dit également « French Tech de l'économie sociale et solidaire », vise à soutenir la création et la progression de ces écosystèmes entrepreneuriaux à l'échelle locale et nationale. Ces écosystèmes se construisent sur la complémentarité entre différents dispositifs et acteurs. L'approche utilisée par les écosystèmes dédiés à l'ESS consiste ainsi à créer les coopérations professionnelles visant à favoriser la mutualisation des ressources et des outils. Par ailleurs, cette approche semble la plus soutenue / promue au niveau politique parmi les

actions publiques en matière d'innovation sociale en France (via l'Accélérateur national d'innovation sociale) et en Europe (via le dispositif Initiative à l'Entrepreneuriat Social).

Il faudrait toutefois noter que cette approche favorise surtout la démarche entrepreneuriale alors que les initiatives citoyennes ne relèvent pas toutes de l'entrepreneuriat : les initiatives peuvent être portées par un groupe d'habitants, d'étudiants, de retraités, etc. ; le fait de développer des compétences dans l'entrepreneuriat ne convient pas non plus à toutes les populations. Le développement de l'entrepreneuriat social n'est donc pas la seule solution aux problèmes ou aux besoins sociaux. L'entrepreneuriat social doit ainsi être considéré comme une des solutions possibles, en ce sens qu'il ne couvre pas tous les champs de l'innovation sociale.

Ensuite, pour que l'approche par l'entrepreneuriat social puisse provoquer une transformation au sens d'innovation sociale territoriale, il ne suffit pas de faciliter l'accès aux financements et aux outils de développement organisationnel et entrepreneurial des projets. L'innovation sociale territoriale résulte de changements dans différents secteurs, acteurs (publics, privés, citoyens) et milieux (organisation, culture, administration, social, etc.) qui permettent de modifier les relations sociales entre acteurs, de transformer les modes d'actions et de favoriser la capacité résiliente du territoire. L'approche par l'entrepreneuriat est certes une démarche intéressante pour développer un certain type d'initiatives citoyennes, mais ne suffit pas à elle seule de favoriser l'innovation sociale territoriale.

2.3.2. Approche par les communs: un développement territorial par les communautés locales productives

La deuxième approche renvoie à celle des communs. Elle se caractérise par l'importance accordée à la constitution des communautés locales d'habitants qui se réunissent autour de la production des communs. Elle met en avant la capacité d'habitants à s'auto-organiser pour gérer les ressources matérielles (espaces communs, verdure, bâtiments, objets, etc.) et immatérielles (connaissances). Elle s'oppose à la privatisation et à l'étatisation qui peuvent générer des inégalités en termes d'accès aux ressources et contribuer la paupérisation de certaines populations. Cette approche se distingue de l'entrepreneuriat en ce qu'elle donne de l'importance d'une part aux collaborations d'habitants – tout type de population confondu – et d'autre part, à la redéfinition des rôles de l'acteur public et l'acteur privé.

2.3.2.1. Les communs

Le mouvement des communs puise ces racines dans les initiatives portées dans les années 1980 et 1990 par des chercheurs de l'école de Bloomington en réaction aux politiques de privatisation. Ces dernières trouvent leur base argumentaire dans la théorie de la tragédie

des communs du biologiste G. Hardin (Locher, 2013; Orsi, 2013). Dans son article de 1968, l'auteur défend l'idée que la réglementation par la puissance publique ou la privatisation par l'entreprise seraient les seules solutions pour éviter la dégradation environnementale dans les pays du Nord subissant les vagues de l'immigration et la pression démographique (Hardin, 1968). Pour l'auteur, la gestion autonome des ressources naturelles par les riverains tend à favoriser les comportements égoïstes sans calculer la quantité de l'ensemble de la ressource que dispose la communauté, conduisant à l'épuisement des ressources.

Environ 800 chercheurs se sont réunis lors de la conférence à Annapolis tenue en avril 1985, pour mettre en évidence les conséquences négatives de l'exploitation massive des ressources naturelles par les entreprises multinationales promue à l'époque par les instances internationales comme la Banque Mondiale (ex. programme d'ajustement structurel). En 1989, fut créée *International Association for the Study of Common Property* (IASCP), centre de recherche de référence en matière des communs. Dans l'ouvrage notable d'Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie en 2009, *Governing the commons*, l'auteure met en avant plusieurs arguments en faveur de la gestion autonome des ressources naturelles par les riverains (Ostrom, 1990). Selon elle, le contrôle imposé par les acteurs externes peut être moins efficace puisque ces derniers manquent généralement d'informations précises et mises à jour. Cependant, les ressources vulnérables sont le plus souvent soumises à de nombreuses incertitudes. Il est donc nécessaire de réajuster constamment les modes de gestion et de contrôle : l'imposition des règles une fois pour toute ne serait pas adaptée. Ensuite, l'auteure argumente que l'appropriation des règles imposées par un acteur externe est plus difficile que pour des règles décidées par les usagers eux-mêmes. De plus, quand les règles sont normalisées au sein du groupe de riverains et internalisées par chaque membre, il est plus probable de réduire les comportements opportunistes. A cause du manque d'appropriation des règles, la nationalisation ou la privatisation auraient en réalité du mal à mettre en place un mécanisme efficace de contrôle et de surveillance.

Les travaux de ces chercheurs ont eu des influences importantes sur les politiques internationales sur la gestion des ressources naturelles notamment dans les pays du Sud, auprès des instances telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque Mondiale, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), ou le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La gestion collective des ressources naturelles par la communauté locale est devenue incontournable pour la durabilité des ressources, ayant également une implication majeure sur la promotion de la démocratie locale et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Bien que la thèse des communs ait été développée à partir de la gestion locale des ressources naturelles (agriculture, pêche, forêt, système d'irrigation, ...), le champ des communs s'est élargi vers d'autres domaines depuis les années 1990 et notamment depuis la montée des communs de la connaissance dans le domaine de la propriété intellectuelle (Hess, 2000; Hess & Ostrom, 2007). Hess (2008) parle ainsi de « nouveaux communs » pour

désigner les ressources nouvellement reconnues comme communs: communs culturels, de la santé, du quartier, de l'infrastructure, de la connaissance, du marché, etc⁶⁸.

Les communs d'aujourd'hui ont ainsi davantage de proximité avec la philosophie du Bien commun (au singulier) même s'ils réfèrent le plus souvent à des objets concrets (logiciels, médicaments, savoirs, etc.), plutôt qu'avec la définition en science économique du terme qui s'appuie sur les caractéristiques techniques du bien (évaluées selon l'exclusivité et la rivalité). Les communs renvoient ainsi à des biens ou des ressources dont l'accès doit être garanti pour tous et qui doivent être gérés par les collectifs d'utilisateurs.

« Ce qui relève du 'Bien commun' renvoie plutôt au concept économique de concernement collectif. Il est clair en effet que les logiciels libres ne sont pas (ou de façon très marginale) des biens rivaux. Bien mieux, plus le nombre d'utilisateurs est grand, plus se produisent des externalités positives. De la même façon les connaissances sont un bien collectif (et non un bien commun, puisque le fait que j'utilise le théorème de Pythagore, n'empêche pas un autre utilisateur de l'employer lui aussi). La question de savoir s'il faut breveter le vivant, favoriser les logiciels libres, etc. n'est pas une question technique mais une question politique et sociale » (Beitone, 2014).

Le mouvement des communs lutte contre les inégalités d'accès aux ressources communes. En effet, le mouvement actuel des communs hérite des combats menés dans différents domaines contre l'extension abusive de la propriété intellectuelle (Boyle, 2003) : le mouvement du *free software*⁶⁹ ; le mouvement *Creative commons*⁷⁰ autour du partage des œuvres ; le mouvement de l'*open access* pour favoriser l'accès aux travaux scientifiques⁷¹ ; le

⁶⁸ Cette extension doit également à la volonté de l'IASCP de s'ouvrir vers de nouveaux communs. La 5^e conférence biennale de l'IASCP tenue en 1995, intitulée « *Reinventing the commons* », a ainsi élargi pour la première fois le champ d'études vers les communs non traditionnels. L'IASCP a changé de noms en 2006 en International Association for the Study of the Commons (IASC) afin de prendre en compte une diversité des modes de gestion des communs.

⁶⁹ Le mouvement émerge au milieu des années 1980 à l'initiative de Richard Stallman, en réaction au mouvement d'extension du régime de la propriété intellectuelle vers les programmes informatiques. En collaborant avec E. Moglan, R. Stallman a créé la licence GPL (*General Public License*), comme alternatif à la licence *copyright*, pour garantir la libre circulation des logiciels par l'obligation imposée aux créateurs de respecter quatre libertés : liberté d'utiliser le logiciel ; liberté de modifier le programme ; liberté de redistribuer des copies ; liberté de partager les modifications.

⁷⁰ Conçus en 2002 par un juriste américain Lawrence Lessig, admirateur de Richard Stallman, et ses collaborateurs tels que James Boyle et des membres de *free software foundation*, *Creatives Commons* consistent en un contrat permettant aux créateurs de l'œuvre assujettie au *copyright* de choisir la manière de distribuer son œuvre.

⁷¹ Constitué par des chercheurs, le mouvement *Open Access* vise à promouvoir le partage des travaux scientifiques. Le mouvement a émergé dans les années 1990 suite à une augmentation excessive des tarifs d'abonnements aux revues scientifiques (Bernault, 2015) et s'est structuré dans les années 2000.

mouvement autour de l'accès aux soins dans les pays du Sud⁷², etc. En s'inspirant de ces expériences, le mouvement des communs met en avant la valeur de partage et d'interactions sociales comme base de nombreuses innovations dans les domaines de l'informatique, de la culture, des sciences et de la santé, qui sont des exemples d'un mariage harmonieux entre les aspirations humaines et le développement économique (Benkler, 2006). Les communs apportent des réponses à l'épuisement des ressources naturelles, à l'accroissement des inégalités, et à l'affaiblissement des liens sociaux, auxquels l'Etat et le marché peinent à trouver des solutions :

« Nourrir bientôt 9 milliards d'humains, s'adapter au changement climatique, répartir les richesses à l'échelle de la planète, et fondamentalement éviter que les logiques d'inégalités qui sont aujourd'hui dominantes ne nous conduisent à des explosions guerrières ou à des conflits économiques dont les populations feront les frais, rend nécessaire cette activité en commun » (préface par H. Le Crosnier dans Bollier (2014 : 11-12)).

2.3.2.2. Le développement territorial par les communs

Suite à la proposition de Michel Bauwens (fondateur de P2P Foundation basé en Belgique)⁷³, des assemblées de communs sont montées à l'initiative des acteurs locaux (issus souvent des associations ou des collectifs d'habitants) dans des métropoles françaises (Lille, Lyon, Marseille, Paris, Toulouse, Grenoble, etc.). Les assemblées de communs visent à mettre en réseau et à favoriser la coopération entre « porteurs de communs » à l'échelle locale pour soutenir la construction des communs locaux.

Selon le site de l'Assemblée des Communs, les communs sont « des ressources gérées collectivement par une communauté selon une forme de gouvernance définie par elle-même » (figure 18). Ils se définissent à la fois par la nature de la ressource et par ses modes de gestion :

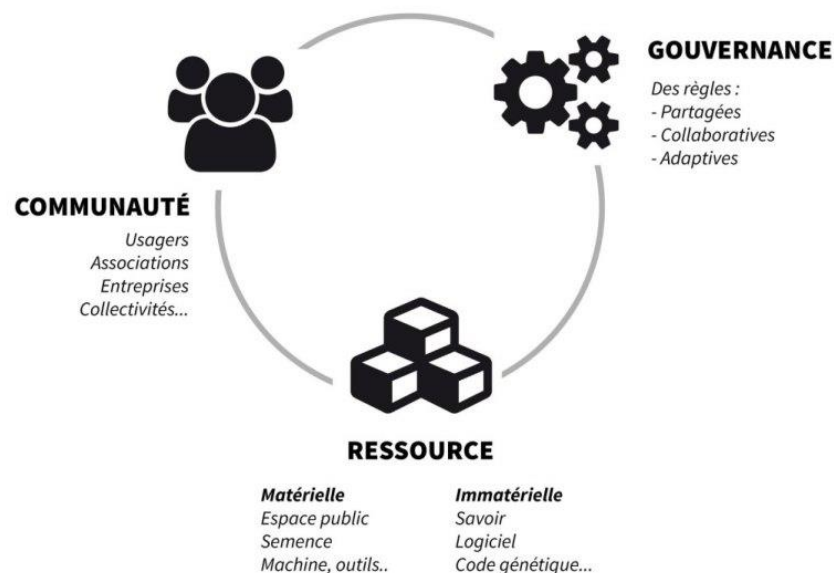
- il s'agit d'une ressource matérielle ou immatérielle dont l'accès doit être ouvert à tous ;
- la communauté d'utilisateurs s'organise pour gérer cette ressource ;

⁷² Le mouvement porté par des ONG autour de l'accès aux soins notamment dans les pays du Sud en réaction à l'accord sur les ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce) qui visent à faire valoir les droits de propriété intellectuelle dans le commerce international. Cet événement a fait réagir les pays du Sud qui dépendaient essentiellement de l'importation des produits inventés dans les pays du Nord : la soumission aux normes imposées par le régime de la propriété intellectuelle des pays du Nord crée des obstacles majeurs à l'accès aux produits médicaux, à l'alimentation, et aux équipements des industries pharmaceutiques (Krikorian & Kapczynski, 2010).

⁷³ Un informaticien belge, auteur de la théorisation du fonctionnement pair-à-pair.

- la gouvernance pour la gestion collective de la ressource est établie par la communauté d'utilisateurs.

Figure 18. Communauté, ressource et gouvernance : trois éléments pour définir les communs



Source : La présentation des communs sur le site de l'Assemblée des Communs (<http://assembleedescommuns.org/les-communs/>)

Selon les auteurs de l'Assemblée des communs, les communs sont par exemple « les tiers-lieux, les jardins partagés, les projets d'habitat coopératif, une foncière comme 'Terre de Liens', des monnaies complémentaires, les producteurs et diffuseurs d'œuvres du domaine public, les développeurs de logiciels libres, une épicerie coopérative, un fournisseur d'accès à Internet associatif et citoyen, une régie de quartier, une conciergerie solidaire, un dispensaire social, une université populaire... »⁷⁴. Ils recouvrent ainsi diverses initiatives citoyennes, toutes thématiques confondues. Ces initiatives semblent toutefois s'accorder sur la valeur de l'action collective des habitants, se donnant comme objectif la capacitation citoyenne.

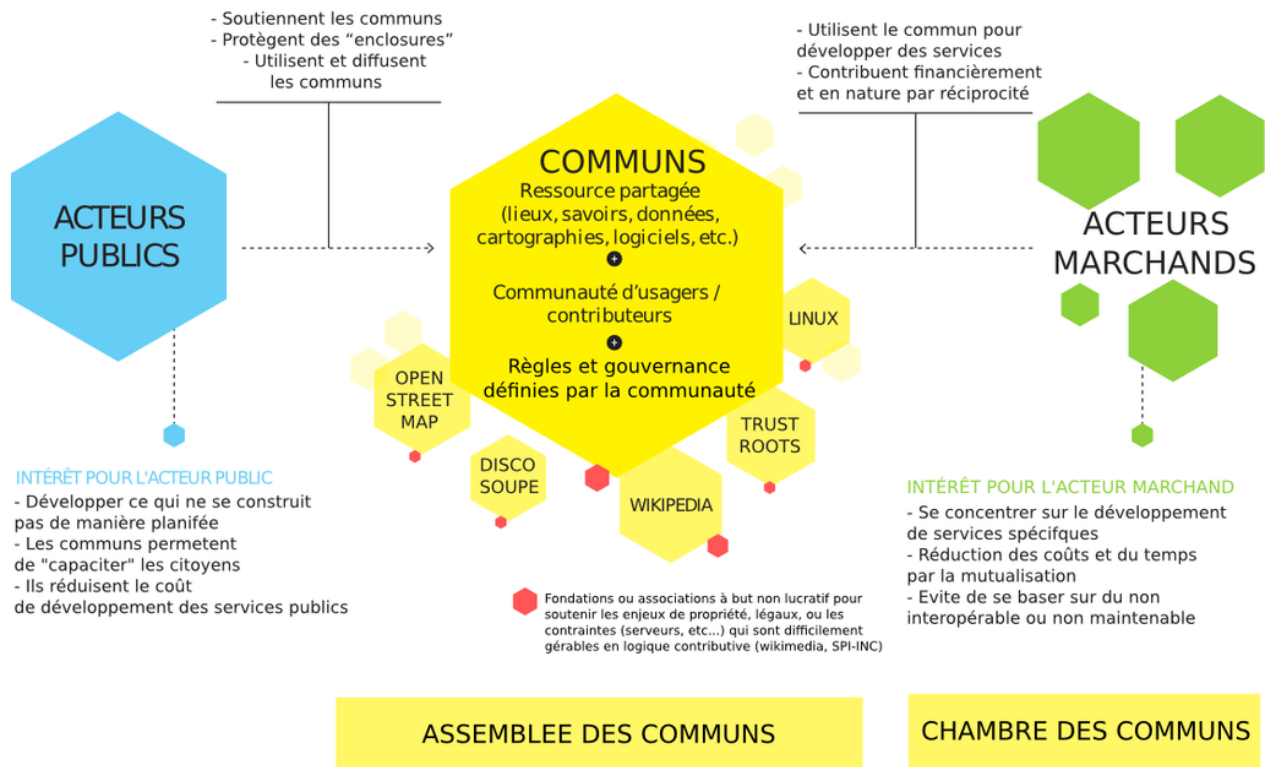
Les buts de la création de l'Assemblée sont multiples. D'abord, elle vise à prendre connaissance des initiatives citoyennes sur le territoire, à identifier leurs défis et vulnérabilités afin de leur apporter des soutiens en permettant par exemple une meilleure coordination entre diverses initiatives pour faciliter la mutualisation. Elle développe également des expérimentations et des projets de communs. Enfin, elle joue un rôle d'intermédiaire ou de négociateur avec les institutions publiques ou avec les acteurs marchands pour améliorer la visibilité et défendre les porteurs et les projets de communs.

⁷⁴ <http://assembleedescommuns.org/objectifs-assemblees-communs/>

« Par exemple, l'assemblée des communs autour de l'alimentation aurait à faire en sorte que la région soutienne ce que les communautés citoyennes développent déjà plutôt qu'une Région redéveloppe un outil propriétaire et fermé de référencement de producteurs (déjà vu des dizaines de fois). L'Assemblée peut-être susceptible de proposer aux pouvoirs publics d'assumer la gestion citoyenne et responsable de certains communs (espaces publics, agriculture dans la ville, tiers-lieux publics, salles associatives, boîtes à livres et give box...) et des services publics associés » (« La définition des objectifs des assemblées des communs par Michel Bauwens » : <http://assembleedescommuns.org/objectifs-assemblees-communs/>).

L'Assemblée des communs s'emploie ainsi à favoriser à l'échelle locale les coopérations professionnelles (mutualisation des ressources et outils) entre porteurs d'initiatives mais également socio-politiques en structurant ces acteurs en réseau. Elle vise à promouvoir la valeur et les modes d'organisation des communs, et si possible à les inscrire dans les politiques publiques. Par exemple, une des propositions adressées à l'action publique par des acteurs de l'assemblée des communs lilloise consiste à inclure dans des marchés publics « des clauses liées à des logiques de communs » afin d'éviter la concurrence entre porteurs d'initiatives et favoriser leur mutualisation⁷⁵. L'acteur public peut aussi mettre en place des politiques publiques ou dispositifs qui permettent de favoriser des lieux et des projets de communs (Tiers-Lieux, *hackathon*, etc.). Selon leurs partisans, les communs participent pleinement à la production de biens et de services du territoire tout en respectant les principes démocratiques et en favorisant la capacitation citoyenne. Certains auteurs réclament ainsi la nécessité de redéfinir l'action publique de sorte à favoriser le développement des communs (Bauwens & Sussan, 2005; Bollier, 2014; Coriat, 2015; Peugeot, 2011; 2013). Le schéma suivant, fourni par un collectif formé principalement par des acteurs de l'Assemblée des communs lilloise, synthétise les relations idéales entre acteurs publics, communs et acteurs économiques.

⁷⁵Cf. Voir le chapitre « Construire des communs/ Public » dans *Wikilivres* (https://fr.wikibooks.org/wiki/Construire_des_communs/Public)

Figure 19. Partenariat tripartite entre acteurs publics, communs et acteurs marchands

Source : « Construire des communs / partenaires » (https://fr.wikibooks.org/wiki/Construire_des_communs/Partenaires)

2.3.2.3. La communauté des communs peut-elle changer la gouvernance territoriale ?

La constitution de la communauté locale des communs, composée de porteurs d'initiatives (et des acteurs qui s'adhèrent à cette démarche) favorise-t-elle l'innovation sociale territoriale telle qu'elle est définie plus haut ? Nous trouvons en effet dans cette démarche à la fois la logique collective (levier 1) et le souhait de transformer la gouvernance territoriale (levier 2).

Cependant, cette démarche, aussi encourageante qu'elle puisse l'être, semble rencontrer des défis. D'abord l'étape de rassemblement en communauté ou en réseau d'acteurs aussi divers n'est pas triviale : tous les porteurs d'initiative ne s'identifient pas forcément comme acteurs de communs. Tandis que l'un des objectifs de l'Assemblée est d'améliorer la visibilité des initiatives aujourd'hui dispersées en favorisant leur coordination et mutualisation, tous les

acteurs ne se prêtent pas l'intégration dans la dynamique des communs. De plus, les acteurs au sein de l'Assemblée ne partagent pas nécessairement le même avis, notamment concernant la position vis-à-vis de l'institution publique : certains proposent de collaborer avec l'institution publique pour construire ensemble les communs ; d'autres préfèrent agir sans institution publique pour ne pas devenir un simple prestataire de celle-ci.

Une enquête réalisée par le CGET met en avant l'existence de différents réseaux ou « familles » d'acteurs au sein des initiatives citoyennes (CGET, 2017). Selon cette étude, les réseaux se distinguent l'un de l'autre, non seulement par le statut juridique de la structure porteuse d'initiatives mais aussi par le milieu culturel et idéologique dans lequel l'acteur s'inscrit. L'étude identifie ainsi, d'une manière non exhaustive, trois « familles » d'acteurs.

- des acteurs issus du mouvement associatif militant et citoyen marqués par un fort localisme souvent dépendants des subventions de la collectivité locale ;
- des acteurs issus de la culture d'entrepreneuriat social qui tendent à développer un modèle économique solide afin d'être suffisamment indépendants des subventions ;
- des acteurs inscrits dans la communauté du commun qui se veulent dans la construction d'une alternative aux modèles socioéconomiques d'aujourd'hui en développant les projets d'économie circulaire et de pair à pair.

Certains auteurs pointent par ailleurs que la réduction des subventions peut renforcer la concurrence plutôt que la coopération, chaque structure se battant pour garder sa part du gâteau (Eme, 2005). L'action collective apparaît finalement complexe, la diversité des acteurs de la communauté rendant difficile d'établir un consensus ou d'agir ensemble.

Enfin, le modèle économique du fonctionnement de certaines initiatives de communs s'avère fragile et dépend souvent du volontariat des individus, notamment en ce qui concerne les projets numériques développés en *open source*. La rémunération des contributeurs fait ainsi débats au sein des acteurs de l'Assemblée des communs. Dans ce contexte, les acteurs lillois ont monté en 2016 une Chambre des communs qui travaille spécifiquement sur la question du financement. Des réflexions sont ainsi menées sur les possibilités d'inciter l'acteur public ou des acteurs marchands d'investir dans les communs ou de rémunérer les contributeurs en fonction de leurs usages des communs produits.

2.3.3. L'approche par la coproduction de services et projets de territoire : favoriser la coopération entre le social et l'économique

La dernière approche consiste à favoriser la co-élaboration de projets et de services locaux par des acteurs en coopération multidisciplinaire, notamment entre le secteur social (toute action sociale et citoyenne portée par des associatifs, des services municipaux ou

nationaux déconcentrés, des collectifs d'habitants, ou des structures exerçant des missions de service public comme la CAF) et le secteur du développement économique (réseaux d'entreprises locales, pôles de compétitivité, PTCE, commerçants et artisans locaux, etc.). Les actions portées par les acteurs sociaux et citoyens (public ou privé) ont donné lieu à des innovations en matière d'insertion professionnelle, d'habitat, d'animation des espaces publics, de prévention de décrochage scolaire, ou de revalorisation des territoires. Ces acteurs ont un véritable rôle à jouer dans le développement territorial : leurs savoir-faire sont des leviers de redynamisation du centre-ville, d'attractivité, de démocratie locale et d'amélioration de la qualité de vie. Cependant, nous constatons les difficultés d'établir leur coopération avec le secteur économique. Pourtant, la convergence des compétences diverses grâce aux coopérations trans-sectorielles serait porteuse de réponse aux enjeux complexes du territoire et de la vie locale.

Le cabinet Le Cinquième Pôle a engagé avec ses partenaires l'expérimentation de « Clusters de transition » qui consiste à *outiller* les acteurs pour le montage des projets et services locaux en coopération entre le social et l'économique. Nous retrouvons des idées similaires dans des projets portés par d'autres acteurs : Alliance Sens & Economie⁷⁶ expérimente un concept de « hub » sur les territoires qui consiste à constituer un collectif d'acteurs locaux autour des projets de reconversion des friches ; le Rameau⁷⁷ expérimente le concept de « co-construction territoriale » qui consiste à favoriser la transversalité entre dimensions sociales et économiques, les alliances d'acteurs et l'articulation entre différents territoires. Ces projets sont néanmoins encore dans leur phase de développement et peu d'éléments sont actuellement disponibles. Nous présentons ainsi dans cette section la démarche de Clusters de transition centrée sur la co-production de services locaux, mise en œuvre par Le Cinquième Pôle.

2.3.3.1. Les enjeux de coopérations entre le secteur social et le secteur économique

L'objectif du Cluster de transition est de mieux valoriser la place des acteurs sociaux et citoyens dans le développement territorial et de trouver des passerelles entre l'économique et

⁷⁶ Il s'agit d'une SCIC qui « agit en tiers de confiance pour connecter et mettre en synergie les territoires, les entreprises, les associations et la société civile qui veulent coopérer à une économie plus performante et responsable, pour développer des espaces coopératifs de confiance pour faciliter la transformation de l'intelligence collective en dynamiques partenariales innovantes, créant de nouvelles chaînes de valeur hybride, économique & sociétale, et enfin pour valoriser les nouveaux modèles de développement par la comptabilité bénéfique, qui permet d'évaluer la création de valeur économique et sociétale, ce qui compte vraiment pour la performance globale des organisations, le bien être de leurs parties prenantes et la pérennité de leurs relations » (Source : <http://alliance.sens-eco.org/>).

⁷⁷ Association d'intérêt général qui produit des études en matière de coopérations sociales et économiques d'acteurs au service de l'innovation sociale. (Cf. voir son site Internet : <http://www.lerameau.fr>).

le social pour intégrer les actions d'utilité sociale au cœur des projets de territoire. Bien que les initiatives associatives et citoyennes soient leviers d'amélioration d'impacts sociaux, elles sont souvent portées en complément voire à la marge de l'action publique ou l'offre des entreprises. Or, les acteurs sociaux et citoyens, qui sont souvent les mieux placés pour repérer les besoins sociaux et notamment ceux des populations vulnérables, doivent être intégrés dans la production même de services et projets de territoires.

La coalition économique et sociale est pourtant à la rencontre des besoins de chacun de ces acteurs. D'une part, le soutien des entreprises permettrait de soutenir les projets d'utilité sociale souvent confrontés à la vulnérabilité financière. D'autre part, face aux enjeux de la transition écologique et de la prise en compte des impacts sociaux, les entreprises doivent intégrer de plus en plus de l'innovation sociale dans leurs actions : c'est dans ce contexte que diverses initiatives de mécénat d'entreprises sociales se développent, ainsi que le Contrat à impact social qui a été mis en place en France en 2016, sur le modèle du dispositif anglais *Social Impact Bond*.

Cette coopération doit cependant dépasser la logique de mécénat et se fonder sur l'échange de compétences et le partage de visions. Autrement dit, elle passe par la co-construction de l'intérêt général des parties prenantes. Sortir d'un fonctionnement en silo et renforcer la coopération trans-sectorielle demande une réelle transformation des modalités d'actions. Cela implique que tant les entreprises classiques que les porteurs d'initiatives (associatifs, collectifs, etc.) s'engagent dans les innovations de leurs modalités d'actions et de leurs modèles économiques.

2.3.3.2. Co-construction d'un espace de projet collaboratif au service du développement territorial

La démarche de Cluster de transition vise d'une part à favoriser l'émergence de communautés interdisciplinaires de projets et d'autre part à développer des « outils » de coopérations d'acteurs locaux. Le concept de cluster renvoie alors à ses deux dimensions :

- il contribue à la constitution d'un réseau d'acteurs qui collaborent pour monter des projets et services du territoire ;
- il crée et rassemble les outils tels que des espaces partagés (bureau de travail collectif, espaces d'archive de projets accessibles à tous), services (formation, documentation, plateforme numérique, événements, accueil des publics, etc.) et méthodes d'ingénierie (méthode d'évaluation d'impacts sociaux, ingénierie financière et juridique des initiatives).

Ce cluster sera construit à travers les expérimentations de projets collaboratifs d'acteurs. Ainsi, la démarche commence par l'identification des besoins auxquels un projet de coopération d'acteurs pourrait répondre. Ces projets sont par exemple le développement d'une

« entreprise de territoire » (créer des emplois locaux pour les personnes éloignées du marché de travail qui répondent aux besoins du territoire), l'innovation des usages des équipements (ex. transformer la Poste en maison de services au public pour favoriser l'accès aux services), la création de solutions de garde d'enfants pour les employés locaux en partenariat entre les entreprises locales et les acteurs de la petite enfance, ou l'insertion des jeunes en collaboration avec les universités. Un partenariat multidisciplinaire doit ensuite être établi pour les projets identifiés comme prioritaires. Les acteurs visent ensuite à pérenniser ces partenariats pour constituer progressivement une communauté d'acteurs.

2.3.3.3. Les défis autour de coopérations multidisciplinaires

Le cluster de transition étant encore en première phase, soit celle de l'exploration, il n'est pas possible à ce stade d'analyser ses effets. Cependant, certains défis sont identifiés.

Tout d'abord, il n'est pas simple d'expérimenter un nouveau projet qui n'a pas (suffisamment) d'exemples précédents. Les projets de coopérations entre le social et l'économique sont encore très émergents et n'ont pas encore beaucoup d'exemples. L'estimation des impacts sociaux de ces projets devient complexe dès lors que nous n'avons pas suffisamment d'éléments d'évaluation. Cela rend difficile de convaincre les potentiels partenaires de soutenir le projet ou de s'y impliquer. L'enjeu est alors de savoir comment crédibiliser et légitimer l'utilité de ces projets vis-à-vis des partenaires ou financeurs. Si l'innovation sociale territoriale est souvent impulsée par la mobilisation d'acteurs et la formation d'une communauté d'acteurs citoyens, publics, privés, cette démarche est en fait très délicate. Ces constats semblent confirmés également par la littérature sur l'innovation sociale territoriale. Par exemple, Klein (2016) et Klein *et al.* (2010b) affirment que la réussite de l'innovation sociale territoriale dépend pour beaucoup de la présence de *leaders* sociaux qui arrivent à mobiliser divers acteurs. Ces *leaders* sont souvent ancrés dans différents milieux (associatifs, institutionnels, réseaux locaux et globaux) et arrivent à établir des passerelles entre institutions, citoyens et autres organismes de la société civile. L'implication des acteurs dans le projet est ainsi facilitée par ces *leaders*. Dans ce cas, sur un territoire où il n'y a pas d'une personnalité aussi connectée à différents milieux, comment l'innovation sociale peut-elle se produire ?

Un deuxième défi est la difficulté de stabiliser les partenariats lorsqu'une grande diversité d'acteurs et d'organismes est impliquée. Cette difficulté relève certes du manque de culture de collaboration, comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, mais la complexité de la coopération entre différents organismes renvoie également à la différence de priorités définies au sein de chacun des organismes. Par exemple, la question de la création d'emplois locaux peut être prioritaire pour les structures d'insertion, mais elle peut être secondaire pour un réseau d'entreprises locales qui vise avant tout à favoriser la mutualisation entre les entreprises déjà établies. Le niveau d'engagement de chaque partenaire peut être différent ; les moyens et les temps consacrés peuvent ne sont pas non plus les mêmes. L'étude

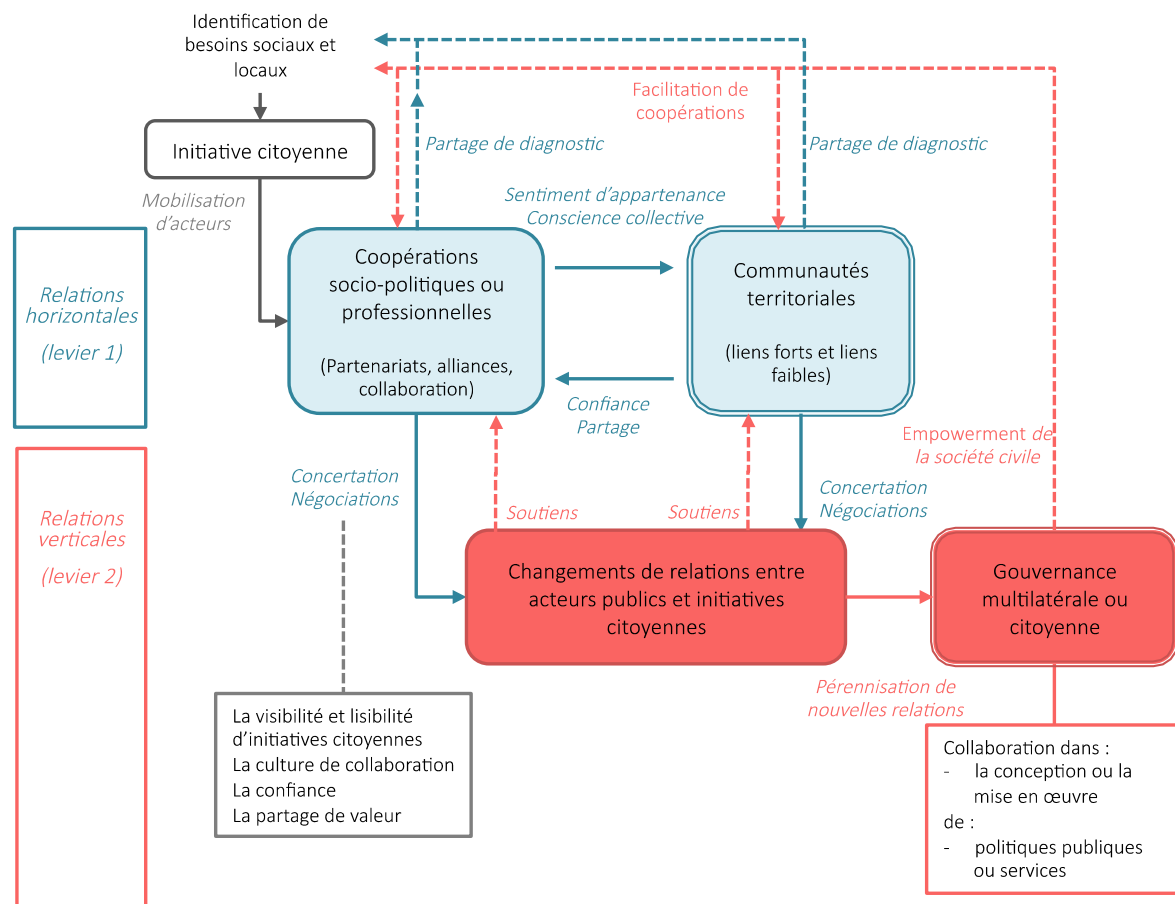
menée sur le Programme Mobiliz⁷⁸, projet initié par la société Renault en construisant les partenariats avec les structures à but non lucratif, met ainsi l'accent sur la difficulté de stabiliser les partenariats autour d'un objectif commun (Dutertre & Jullien, 2017).

⁷⁸ Le programme monté en partenariat avec les acteurs sociaux et d'emploi (Pôle emploi, Fondation d'Agir Contre Exclusion, Wimoov, etc.) vise à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en facilitant leur mobilité. Renault a mis en place un garage solidaire qui permet aux demandeurs un entretien et une location d'une voiture à un petit prix. Il peut aussi donner des conseils en matière de modes de déplacements. Cf. Voir le site web du programme : <https://mobiliz.groupe.renault.com>

Conclusion du chapitre 2 : le territoire innovateur en matière d'initiatives citoyennes

La littérature sur l'innovation sociale territoriale met l'accent sur l'apport de l'action collective dans les processus de transformation de relations sociales. Le processus de mobilisation d'acteurs et de coopérations favorise une conscience collective entre les acteurs qui peut favoriser l'émergence d'une communauté territoriale. Ces changements relationnels peuvent aussi se produire entre porteurs d'initiatives et institutions publiques. La gouvernance se transforme ensuite en intégrant ces nouvelles relations entre acteurs. La gouvernance coopérative et collaborative favorise en retour l'émergence d'actions collectives et de nouvelles initiatives citoyennes. Le territoire innovateur au sens d'innovation sociale se caractérise par ce cycle favorable aux initiatives et aux coopérations d'acteurs territoriaux, comme illustré dans la figure 20.

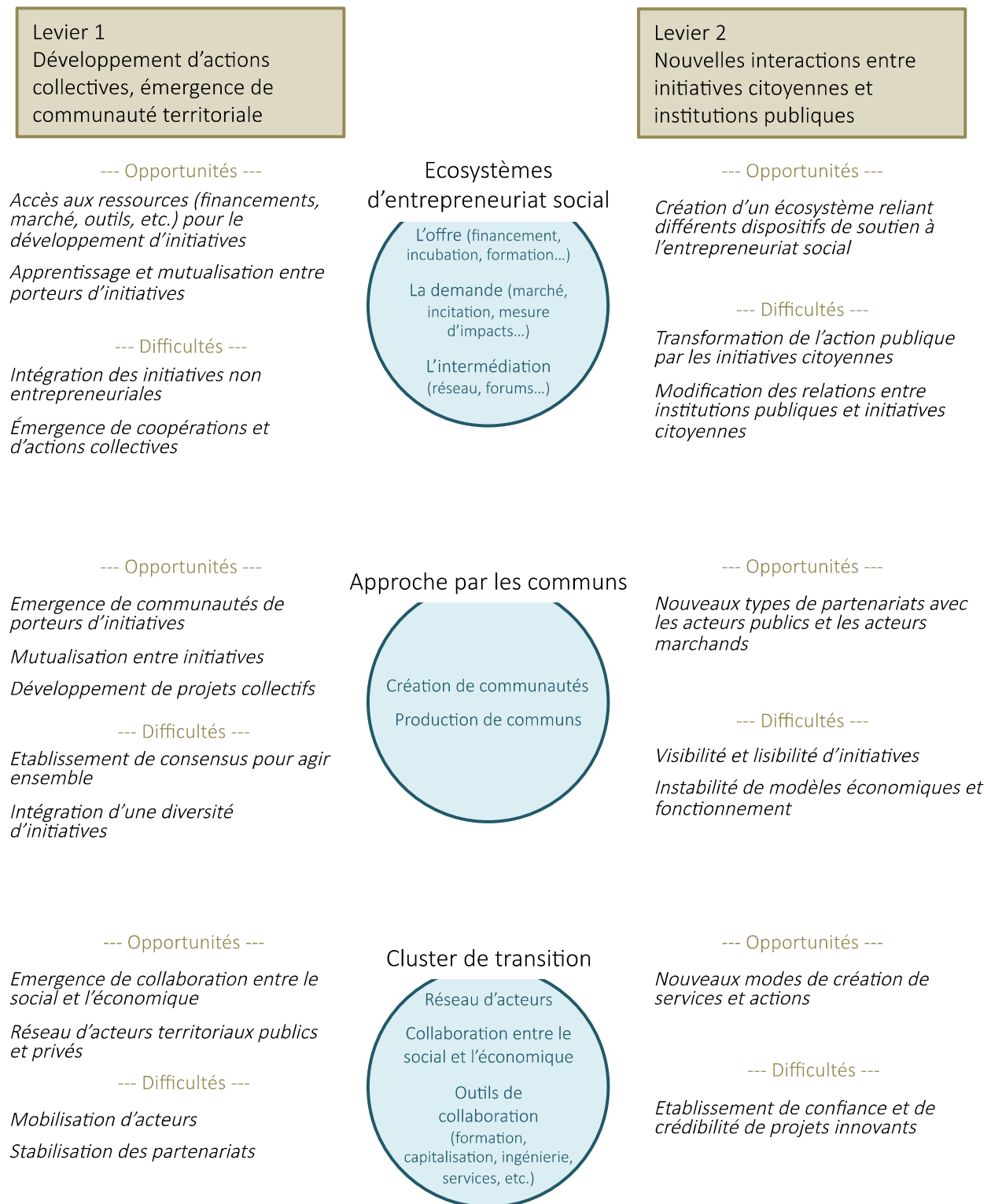
Figure 20. Processus territoriaux de développement d'initiatives citoyennes



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

A partir de ce schéma, nous avons identifié deux leviers d’actions : le premier concerne les relations horizontales entre acteurs et consiste à favoriser les coopérations d’acteurs voire l’émergence de communautés territoriales ; le deuxième concerne les relations verticales, notamment les relations entre actions publique et initiatives citoyennes, et vise à construire une gouvernance locale où les initiatives citoyennes ont une place à part entière dans la conception de l’action publique. Ces deux leviers ont une action réciproque : plus de coopérations facilitera la transformation des relations verticales, et la transformation de gouvernance facilitera l’émergence de coopérations. Nous résumons dans la figure 21 les opportunités et difficultés au regard d’innovation sociale territoriale des trois approches étudiées dans le point 2.3.

Figure 21. Trois approches et leurs potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

CHAPITRE 3. LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE COLLABORATIVE TERRITORIALE ?

Introduction

Le troisième chapitre vise à mettre en lumière l'apport du numérique dans les processus de transformation territoriale. En effet, le numérique offre des possibilités nouvelles de développement de projets et de coopération interdisciplinaire entre acteurs. L'exemple de l'*open data* témoigne par exemple, de nouvelles manières d'implication citoyenne dans la production de services. Dans ce sens, le numérique a des potentiels importants pour l'innovation dans les services locaux.

Dans le point 3.1, nous visons à mettre en évidence en quoi le numérique peut ou ne peut pas être un vecteur de transformation des pratiques sociales en faveur de solidarité. Le numérique, offrant de nouvelles possibilités d'échanges, peut favoriser les coopérations et collaborations dans un cadre flexible où chacun aurait la possibilité de contribuer à un projet collectif selon sa disponibilité. Néanmoins, l'usage du numérique ne favorise pas nécessairement les comportements solidaires.

Dans la deuxième section, nous nous intéressons à des projets numériques territoriaux qui visent à favoriser la coproduction des services locaux par les pouvoirs publics et les porteurs d'initiatives. Tandis que ces projets ont des potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale, le défi est d'éviter de créer ou d'accentuer de nouvelles divisions sociales liées à l'usage du numérique.

3.1. De nouveaux projets citoyens autour de l'utilisation du numérique

L'avènement du web social a permis le développement de nouvelles pratiques autour du partage et de la collaboration. On aperçoit les changements autant dans les modes de production au sein des organisations que dans les comportements et activités dans la vie quotidienne. Les pratiques collaboratives rendues possibles par les outils numériques ont donné naissance à l'éclatement de nombreux projets censés produire des effets positifs sur le plan social, économique et environnemental. Dans cette section, nous visons à mettre en lumière en quoi l'usage numérique apporte (ou n'apporte pas) de nouvelles opportunités pour le développement des initiatives citoyennes collaboratives.

3.1.1. Révolution numérique : ce que le numérique change (ou ne change pas)

3.1.1.1. L'avènement du web social

Les années 2000 sont marquées par des évolutions notables en matière de numérisation des biens tangibles et intangibles ainsi que par l'expansion de l'usage de l'Internet dans la vie privée grâce notamment à la banalisation des ordinateurs portables et *smartphones*. Le développement d'Internet et du très haut débit ont favorisé l'émergence de services permettant le partage des données et l'interaction entre les utilisateurs. Le web social, dit également web 2.0⁷⁹, désigne des développements d'Internet qui « mettent à disposition des fonctionnalités incitant les utilisateurs à collaborer entre eux, dans le but de créer et de partager des contenus » à travers les outils intermédiaires tels que blogs, wikis, sites de réseaux sociaux, métavers⁸⁰, etc. (Millerand *et al.*, 2010 : 2).

Ces applications se caractérisent par leur facilité d'utilisation : les compétences techniques demandées aux usagers sont limitées au minimum. L'évolution majeure du web 2.0 par rapport au web 1.0 consiste donc en la facilité d'usages des applications en ligne qui favorise la création de nouveaux contenus⁸¹ par des personnes non spécialistes en

⁷⁹ Le terme est médiatisé à une échelle large depuis 2005 par l'article écrit par Tim O'Reilly, « What is web 2.0 ? » : <http://www.oreilly.com/pub/a/web2/archive/what-is-web-20.html?page=1>

⁸⁰ Il s'agit des mondes fictifs créés par un programme informatique.

⁸¹ Pour Kaletka *et al.* (2011), les applications appartenant à la famille du web 2.0 (wikis, blogs, etc.) sont une nouvelle façon d'utiliser les technologies « anciennes » afin de créer les contenus en dehors des pratiques professionnelles.

informatique. Ainsi, se sont multipliés des sites de partage des contenus tels que *Flickr* (création en 2002) pour la photo, *YouTube* et *Dailymotion* (2005) pour la vidéo, *MySpace* (2003) pour la musique, et en parallèle, des sites de socialisation tels que *Facebook* (2004), *Twitter* (2006), *LinkedIn* (2003), *Google+* (2011), ou des blogs ainsi que des sites contributifs tels qu'encyclopédie numérique collaboratif *wikipédia* (2001) et *OpenStreetMap* (2004).

Pour certains, ces progrès techniques transforment radicalement les modèles d'affaires des entreprises, les modalités de production des services, l'environnement du travail, les modes de consommation, etc. et affecteront l'ensemble des systèmes économiques et sociétaux. Selon Moulrier-Boutang (2007), la transformation sociale induite par le progrès technologique bouleverse tant le système de valeurs que l'organisation de la production (l'immatériel, l'apprentissage, la coproduction avec les usagers, le réseau des collaborateurs ont désormais un poids important dans l'économie) amenant la société vers le capitalisme cognitif. Pour Rifkin (2012), la société contemporaine fait face à l'avènement de « la Troisième révolution industrielle » où le modèle dit « collaboratif », mis en avant également par Benkler (2006) sous le concept de *peer-production* (production par les pairs), remplacera progressivement le capitalisme industriel « en déclin »⁸².

L'un des premiers éléments de transformation apparaît dans les modes de production de certains biens où les usagers ont désormais une place incontournable au sein du processus d'innovation (Hippel, 2005). Bien que le sujet de la place des usagers dans l'innovation ne soit pas nouveau (Akrich, 1998), il a pris une ampleur nouvelle grâce aux avancées technologiques, à l'accès aux connaissances et à la globalisation qui ont favorisé à la fois la capacité et l'envie des usagers à contribuer à l'amélioration et à l'innovation (Rocheska *et al.*, 2016).

En outre, le web social a offert de nouvelles possibilités de collaboration entre les usagers. Les projets *Open source software* sont un exemple emblématique, où les innovations sont produites par les communautés d'usagers organisées de façon autonome sans coordination par les acteurs industriels⁸³. L'intégration des dispositifs du web social dans la stratégie d'innovation est devenue récurrente tant dans les entreprises (Lelong & Gayoso, 2010; Liotard, 2010) que dans le secteur public ou social (Bonneau, 2010; Dubus-Viossat *et al.*, 2010; Spieth, 2013) dans le but de favoriser les échanges entre usagers et producteurs ou

⁸² Jeremy Rifkin, entretien avec Christophe Alix dans *Libération*, 19 octobre 2014. http://www.liberation.fr/futurs/2014/10/19/le-modele-collaboratif-va-marginaliser-le-capitalisme_1125202

⁸³ Le mode de fonctionnement au sein des projets *Open source software* attire l'attention des chercheurs qui les considèrent comme un modèle alternatif d'innovations qui pourrait être appliqué dans d'autres domaines que la création de logiciels (Krogh & Hippel, 2006).

entre employés, comme le montrent le succès des termes d'*open innovation*⁸⁴ (Chesbrough, 2006; Colin & Verdier, 2015), de *crowdsourcing*⁸⁵ (Howe, 2008) ou de *wikinomics*⁸⁶ (Tapscott & Williams, 2006).

3.1.1.2. L'émergence de nouvelles pratiques collaboratives par le numérique

Le domaine de la production n'est pas le seul à être transformé. En effet, nous observons aujourd'hui l'émergence de multiples projets nés grâce à la mise en place des plateformes numériques tels qu'*Airbnb*, *Uber*, *Blablacar*, *Le Bon Coin*, *Fixmystreet*, *OpenStreetMap* etc. qui favorisent la mutualisation des ressources, des objets et les échanges ou l'apprentissage entre individus. Les impacts de ces nouveaux outils dépassent le seul champ de la production et portent sur différents aspects de la vie quotidienne. Sont nés de nombreux projets et services numériques qui encouragent les pratiques d'échanges ou de partage entre usagers.

Ainsi, le projet de recherche *Digital Social Innovation* (DSI) conduit par Nesta⁸⁷ a mis en exergue le rôle du numérique comme facilitateur de la collaboration en ce qu'il offre de nouvelles possibilités d'échange et de socialisation, conduisant à des changements aussi bien dans les comportements (pratiques, consciences, etc.) que dans des relations sociales. *Digital Social Innovation* (DSI) lancé en 2014 par DG Connect de la Commission Européenne a pour but de cartographier les acteurs, les projets et les écosystèmes des initiatives collaboratives en Europe mobilisant les dispositifs numériques. En janvier 2015, 6022 projets sont recensés (Bria, 2015). Selon le rapport, le numérique est facilitateur de collaboration via quatre types d'actions : le partage de données (*open data*), la coproduction de connaissances (*open knowledge*), la création de réseaux (*open networks*) et la production collaborative des objets (*open hardware*). Sont identifiés six domaines où les changements peuvent être produits grâce à l'introduction de dispositifs numériques : pratiques consommatrices (*Collaborative economy*), modes de production (*New ways of making*), participation citoyenne (*Open democracy*), conscience sur les questions environnementales (*Awareness network*), diffusion de connaissances et information (*open access*) et modes de soutien aux projets innovants

⁸⁴*Open innovation* ou innovation ouverte est un concept promu par un professeur américain, Henry Chesbrough, qui dit que l'innovation peut être produite aussi bien par les ressources internes qu'en intégrant des ressources externes cognitives et technologiques dans les processus de production (*outsourcing*).

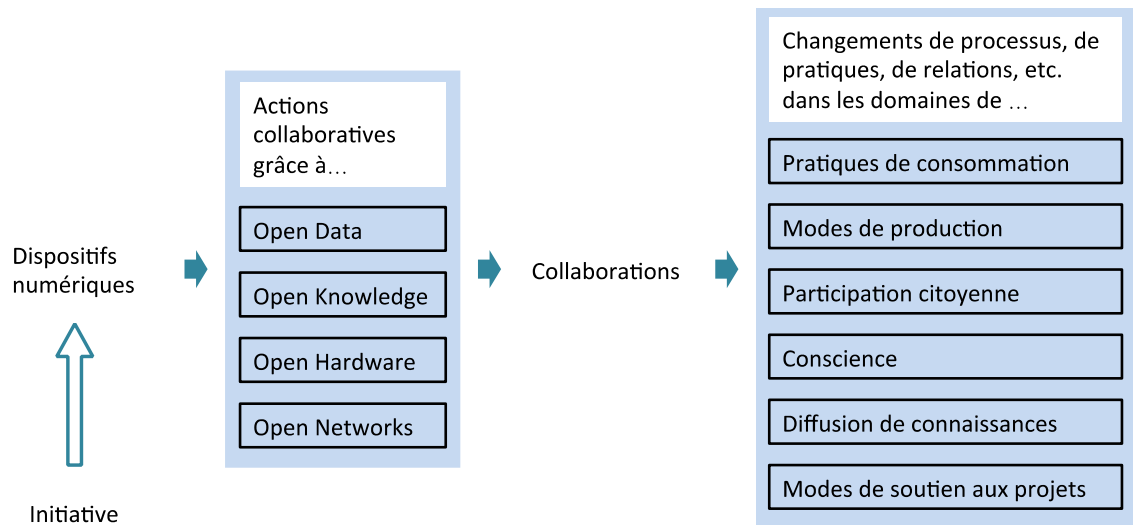
⁸⁵ Le terme a été inventé par Jeff Howe dans *Wired Magazine* pour désigner le fait d'externaliser une tâche à un grand public mettant en avant l'intelligence collective et l'« expertise » des usagers. Il fait référence à *outsourcing* qui consiste à externaliser une partie de processus de production.

⁸⁶*Wikinomics* est un terme promu par Don Tapscott et Anthony Williams qui désigne une nouvelle dynamique économique créée par les collaborations intenses des usagers via l'utilisation de nouvelles technologies en *open source*.

⁸⁷ Nesta est un organisme indépendant basé en Angleterre qui se donne comme mission principale de soutenir la capacité d'innovation dans l'objectif d'intérêt général. Il a d'abord été créé par le gouvernement central en 1998 en tant que fondation dédiée à promouvoir l'innovation dans le domaine de bien public, et s'est transformé en 2012 en une organisation caritative indépendante.

(*funding, acceleraion, incubation*). La figure 22 illustre le lien entre l'usage du numérique et l'émergence de nouvelles pratiques et relations sociales.

Figure 22. Les impacts du numérique sur les pratiques sociales



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de Bria (2015)

3.1.1.3. Les impacts réels des services numériques collaboratifs qui restent à évaluer

L'émergence de nouveaux services collaboratifs mobilisant le numérique, souvent appelés économie collaborative⁸⁸, peut avoir des impacts positifs ou négatifs sur le plan économique, écologique et social (Borel *et al.*, 2015). Certains d'entre eux tels qu'*Airbnb* génèrent des revenus complémentaires aux contributeurs : les biens et services mis en vente via une plateforme collaborative peuvent être moins chers que chez les commerçants classiques, ce qui permet aux usagers d'économiser (Botsman & Rogers, 2010). Ils sont aussi un vecteur de création d'emplois, notamment pour des personnes sans emploi puisque ces « métiers » sont ouverts à tous ceux qui peuvent exercer l'activité sans qualification spécifique (ex. chauffeurs d'*Uber*). Ils peuvent aussi favoriser la création de liens sociaux et

⁸⁸ Il n'y a pas une définition unanime de l'économie collaborative. Elle recouvre généralement de nouvelles pratiques collaboratives utilisant le numérique tels que la consommation collaborative, le financement participatif, la fabrication collaborative (fablab, makers, etc.). Cependant, elle s'élargit de plus en plus vers des pratiques solidaires non numériques (AMAP, épicerie solidaire, etc.).

de solidarité entre usagers qui se mettent à partager leurs biens (ex. covoiturage). Enfin, ils peuvent réduire la consommation grâce à la mutualisation des biens.

Cependant, différentes études pointent également des externalités négatives de l'économie collaborative.

- Si ces nouveaux services peuvent diminuer la consommation en favorisant par exemple la réutilisation des biens d'occasion (ex. *Le Bon Coin*) qui permet d'éviter à un individu d'acheter un nouveau, ils facilitent aussi au vendeur de céder un objet qu'il peut encore s'en servir pour acheter un nouveau, ce qui va au final contribuer à augmenter le volume de consommation ;
- Si le covoiturage serait un moyen de réduire l'émission de gaz à effet de serre en diminuant le volume de circulation des voitures particulières, il est aussi en concurrence avec des moyens de transports en commun moins polluants que la voiture (trains, bus...) ;
- Si la convivialité et la solidarité entre usagers sont visées sur certaines plateformes telles que *ShareVoisins* ou *communecters*, elles ne se produisent guère sur d'autres plateformes comme *Airbnb* ou *Le Bon Coin*. En effet, les impacts sociaux peuvent varier considérablement selon les plateformes (Borel *et al.*, 2016) ;
- Les plateformes d'hébergement tel qu'*Airbnb* créent même des risques d'affaiblissement des liens sociaux à l'échelle du quartier puisque les loueurs du logement ne restent sur place que pour un séjour court et n'établissent pas des relations avec des voisins (Quattrone *et al.*, 2016) ;
- Si certaines plateformes peuvent générer un revenu complémentaire voire potentiellement de nouveaux emplois, elles sont aussi une menace pour des secteurs conventionnels perdent leur clients face à ces nouveaux acteurs. Par exemple, il est estimé qu'*Uber*⁸⁹ a créé 10 000 emplois en quatre ans en Ile-de-France (Schwerer, 2016) occupés notamment par des jeunes sans emploi⁹⁰ tandis que l'étude

⁸⁹ Entreprise californienne créée en 2009, qui développe des applications permettant de mettre en contact les conducteurs avec les utilisateurs afin de réaliser un service de transport en automobile. Grâce à son succès mondial, l'entreprise est aujourd'hui soutenue par Google et Goldman Sachs, et vaut 40 milliards de dollars (cf. Aude Fredouelle, « Uber valorisé 40 milliards de dollars », *Journal du Net*, 5 décembre 2014. Disponible sur : <http://www.journaldunet.com/web-tech/start-up/uber-levee-1-2-milliard-de-dollars-1214.shtml> (consulté le 8 août 2016).

⁹⁰ « Uber, une chance pour l'emploi des jeunes et la diversité », *Le Monde.fr*, 2 octobre 2015. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/10/02/uber-une-chance-pour-l-emploi-des-jeunes-et-la-diversite_4781549_1698637.html (consulté le 8 août 2016)

d'ADEME estime que l'arrivée des VTC (partenaires d'*Uber*) ont diminué l'utilisation des taxi de 2,2 jours à 0,5 jours par mois⁹¹.

3.1.1.4. Envie d' « humaniser » l'économie ?

Certains considèrent que l'avènement de l'économie numérique et collaborative représente des luttes sociales des citoyens visant à construire un nouveau modèle sociétal alternatif au capitalisme pour réaliser une société plus équitable. Comme Dagnaud (2015) l'exprime, « [l]'économie collaborative s'engouffre dans les aspirations culturelles et éthiques des nouvelles générations – attention à l'empreinte écologique et au gaspillage, goût pour des expériences humaines enrichissantes et éventuellement festives, recherche du meilleur coût et d'une optimisation des dépenses, valorisation de l'activité locale ». En effet, les initiatives d'économie collaborative s'appuyant sur le partage, se distinguent de la logique capitaliste du marché. Pour Rifkin (2014), la mobilisation sociale autour de ces initiatives stimulerait la transition du régime de propriété privée exclusive vers celui du partage et permettrait de bouleverser le système économique capitaliste.

Cette vision semble apparaître dans les modes de travail caractéristiques de l'économie collaborative. Les projets, souvent portés par les populations jeunes (génération Y nés entre 1983 et 1993), symbolisent le « rejet du salariat dans les grandes entreprises avec sa haute dose de rapports hiérarchique et de compétition » (Dagnaud, 2015) au profit d'une nouvelle organisation du travail caractérisée par l'importance accordée à l'émancipation, à l'engagement et à la coopération (Mouzon, 2015).

Cependant, les emplois créés sont certes flexibles et accessibles mais ne sont pas toujours couverts par la protection sociale⁹² et demandent parfois une quantité de travail qui dépassent celle du travail à temps plein (Robert, 2015). Diana Filippova, journaliste du collectif *Ouishare* réclame ainsi que « [n]ous sommes bien loin de l'image énergique, volontaire et épanoui de l'entrepreneur du numérique, véhiculée par les plateformes de l'économie du partage. Le travailleur à la demande est dans une situation juridique fragile. La plateforme n'agit plus comme un employeur qui absorbe les charges et les risques (chômage, santé, retraite) mais comme une boîte noire qui transfère les risques sur ses 'fournisseurs' »

(Filippova, 2015). Ces réalités nous font questionner le potentiel de l'économie collaborative au regard de la création d'emplois en termes à la fois quantitatifs (force créatrice mais

⁹¹ « Les VTC bousculent tout sur leur passage », *Le Parisien*, 28 juin 2016. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/economie/les-utc-bousculent-tout-sur-leur-passage-28-06-2016-5919769.php> (consulté le 8 août 2016)

⁹² « L'Urssaf veut requalifier les chauffeurs Uber en 'salariés' », *Libération*, 13 mai 2016. Disponible sur : http://www.liberation.fr/futurs/2016/05/13/l-urssaf-veut-requalifier-les-chauffeurs-uber-en-salaries_1452528 (consulté le 8 août 2016)

également destructrice d'emplois) et qualitatifs (non couverture de la protection sociale des travailleurs affiliés).

Du surcroît, les nouveaux services autour des plateformes numériques portent le risque d'accélérer la concurrence aiguë entre les services. En effet, les plateformes collaboratives bénéficient de effets de réseaux importants et d'un écosystème vertueux qui renforcent la position dans le marché des acteurs qui ont déjà réussi à s'y engouffrer : plus le nombre d'utilisateurs d'une plateforme est grand, plus la plateforme a la capacité de mettre en relation différents acteurs et donc les individus auront l'intérêt d'utiliser la même plateforme ; les plateformes les plus utilisées possèdent le plus les données sur les utilisateurs, ce qui facilite ces sociétés d'améliorer leur offre par la personnalisation et la diversification de services. La possession exclusive des données par un petit nombre d'acteurs peut aussi renforcer le monopole de ces acteurs lorsque les données deviennent l'objet de vente, empêchant les autres acteurs de les exploiter. Les effets de réseaux favorisent ainsi l'oligopole du marché par un petit nombre d'acteurs de l'économie numérique (*cf.* GAFA – Google, Amazon, Facebook, Apple) réduisant la possibilité pour les nouveaux porteurs de projets de réussir.

3.1.1.5. Les questions numériques : de l'accès aux usages

Si les questions numériques portent le plus souvent sur l'accès (encourager la couverture des réseaux Internet ou réduire les inégalités sociales vis-à-vis de l'appropriation des outils numériques, facteurs d'exclusion de certaines catégories sociales (Brotcorne et Valenduc, 2009)), les débats ont aujourd'hui évolué vers celles de l'« usage ». En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le numérique offre de nouvelles potentialités d'amélioration de la vie sociale : de nombreux dispositifs existent pour faciliter l'expression au public via les blogs et des réseaux sociaux ; ce sont également des outils d'interactions sociales et donc de liens sociaux ; des services numériques d'économie collaborative permettent la mutualisation des biens ; certains services comme les MOOC (*Massive Open Online Course*)⁹³, Wikipédia, YouTube favorisent l'accès à des connaissances. En même temps, il y a le risque de renforcer les disparités sociales : certains arrivent à utiliser le numérique pour trouver un emploi ou pour construire leur vie sociale tandis que d'autres subissent un abondant flux d'informations sans pouvoir filtrer celle-ci de manière utile ; les tendances récentes montrent que l'économie numérique accentue les concurrences à la fois entre les start-up mais aussi avec les métiers traditionnels, comme le témoigne l'exemple d'*Uber*. Par ailleurs, la massification d'informations circulante et l'influence des médias sur l'opinion publique via les réseaux sociaux, ainsi que l'utilisation abusive des données personnelles dans le but commercial sont de plus en plus problématiques et interrogent quant à l'usage éthique du numérique.

⁹³ Une plateforme de formations en ligne ouvertes à tous.

Les débats autour des usages du numérique réinterrogent ainsi les manières de se servir des outils numériques de sorte que ces derniers contribuent à l'équité, à la démocratie, à l'autonomie des individus et à la solidarité. Selon le Délégué général de l'association Fing (Fondation Internet Nouvelles Générations)⁹⁴, « si on veut travailler sur du numérique souhaitable, c'est pas 'plus de numérique' mais c'est du numérique qui va outiller la société⁹⁵ ».

Pour que les nouveaux services numériques puissent devenir un véritable levier de transformation sociale pour une économie plus éthique et « humanisée », il est essentiel qu'ils intègrent une notion de solidarité. C'est dans cet esprit que Massé *et al.* (2015) se proposent de définir la notion d'économie collaborative d'une manière large intégrant économie de la fonctionnalité, économie du don, logique des communs et contre-culture libertaire⁹⁶. De même, pour Béja (2015), le champ de l'économie collaborative englobe un large éventail d'activités d'échanges, marchandes ou non, de biens et de services « qui vont de l'achat d'occasion d'un siège de bébé sur un site comme *Le Bon Coin* à la mise en commun de connaissances pour créer une encyclopédie mondiale et gratuite (*Wikipedia*), en passant par la promotion de la consommation agricole locale (les AMAP, La Ruche qui dit oui), la location d'appartement (*Airbnb*) ou le covoiturage (*Blablacar*) » (Béja, 2015 : 6). Il peut s'agir d'échanges par l'intermédiaire d'une plateforme numérique ou non (secteurs classiques de circuit court de l'économie sociale et solidaire), en vente ou en don, en prêt ou en troc, orientés vers la génération de profit (*for-profit*) ou non. Plus que la nature de biens, c'est la logique de partage, de collaboration et surtout de solidarité qui définit l'économie collaborative. A ce titre, ce sont donc tant des anciennes pratiques collaboratives que des nouvelles qui peuvent être considérées comme faisant partie de la dynamique de l'économie collaborative.

⁹⁴ La Fing se spécialise en exploration des usages numériques. Elle mène des projets de recherche et d'enquête visant à projeter des évolutions sociétales qui peuvent être apportées par les usages du numérique. Depuis 2010, elle s'engage dans un cycle de travail collectif Questions numériques, mission confiée par l'Agence Nationale de Recherche, qui consiste à faire un état des lieux et des projections des influences du numérique sur la transition écologique, la gouvernance des villes, le développement humain, l'éducation, l'environnement du travail, etc.

⁹⁵ L'interview de Jacques-François Marchandise de la Fing à propos de Capacity, un programme de recherche financé par l'ANR et l'agence du numérique vise à mettre en lumière la capacité d'Internet en matière d'*empowerment* des internautes. Voir <http://fing.org/?Premiers-resultats-de-l-enquete&lang=fr>

⁹⁶ L'économie de la fonctionnalité (passage de la propriété à l'usage) s'appuie sur l'idée que la valeur du produit ne réside pas dans la possession d'un bien mais dans son utilisation ; l'économie du don (passage de l'échange marchand à l'échange symbolique) est un mode d'échange qui n'engage pas une contrepartie (échanges monétaires ou troc) et se construit autour de l'avantage individuel et l'ouverture à l'autrui par des actes généraux ; la logique des communs (passage d'une logique propriétaire fondée sur les droits de propriété à une logique ouverte, distribuée et contributive) vise à constituer une communauté d'usagers ouverte et auto-organisée qui gère les biens matériels et immatériels mis en commun ; la contre-culture libertaire est une idéologie de la contre-culture hippie née dans les années 1960 aux Etats-Unis, qui se caractérise par une volonté de refuser les formes de régulations nationales et casser les rentes des grandes entreprises bureaucratiques.

3.1.2. S'inspirer du logiciel libre

3.1.2.1. Le logiciel libre : un exemple d'usage numérique qui favorise les pratiques et culture de collaboration

Le logiciel libre est souvent la référence de l'usage du numérique qui a non seulement contribué aux innovations technologiques mais aussi à créer des valeurs sociales telle qu'émancipation, entraide et solidarité.

Le logiciel libre est un logiciel dont le code source est visible, modifiable et réutilisable par tous. Il est généralement protégé par la licence libre *General Public License* (GPL) qui garantit quatre libertés d'utilisation des codes source : liberté d'exécuter le logiciel ; liberté d'étudier et de modifier le fonctionnement du programme ; liberté de redistribuer des copies ; liberté de distribuer les versions modifiées⁹⁷. Grâce à ces quatre libertés, les développeurs peuvent échanger des connaissances relatives aux codes, collaborer (en ligne) pour les améliorer, ou les réutiliser dans d'autres projets. Aucune restriction n'existe pour accéder aux codes ; ces développeurs peuvent être ceux qui pratiquent l'informatique en tant que profession ou pour simple plaisir.

Cette manière de fonctionner était courante dans le monde des informaticiens jusqu'aux années 1970. Les collaborations entre ces développeurs, passionnés de l'informatique étaient « une extraordinaire richesse de méthodes de traitement de l'information (Aigrain, 2005 : 75) » et ont contribué aux améliorations des logiciels d'une manière considérable. Dans les années 1980, cependant, la loi a été adoptée pour étendre la propriété intellectuelle sur les programmes informatiques. C'est pour contester cette tendance de privatisation des codes sources que le mouvement du logiciel libre apparaît à l'initiative de Richard Stallman, employé du MIT jusqu'en 1984 et le principal auteur de la licence GPL. Les partisans du mouvement réclament la valeur du libre partage des codes sources : la mise en commun des connaissances et compétences est la source d'innovations technologiques ; elles permettent aux informaticiens de s'épanouir en s'impliquant dans des projets de programmation ; d'une manière générale, l'accès à la connaissance doit être garanti à tous en tant que droit. La performance n'est donc pas le seul argument du mouvement du logiciel libre : celui-ci est associé à la dimension éthique et sociale de l'usage du numérique. C'est sur ce point-là que les débats sur les usages du numérique et le logiciel libre convergent.

Le logiciel libre est un terrain d'émergence de nouvelles pratiques sociales. C'est pour cela que l'usage de ces logiciels est privilégié dans des initiatives en direction d'innovation

⁹⁷ Cf. Voir le site Internet du projet GNU : <https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html>. Le GNU (*GNU's Not Unix*) est un système d'exploitation libre créé par Richard Stallman en 1983. Le projet est soutenu par *Free Software Foundation*.

sociale utilisant le numérique. Pour le fondateur de l'association ANIS (Association Numérique et Innovation Sociale) située à Lille, le numérique, qui est à la fois un outil, une méthode, un esprit et une valeur de partage, peut être considéré comme « un élément d'environnement » permettant l'émergence des relations et pratiques sociales qui auront des influences en faveur de l'innovation sociale.

« On considère pas que le numérique est en tant que tel un facteur d'innovation sociale, on le considère plutôt comme un élément d'environnement qui permet de renforcer la dynamique d'innovation sociale. [...] Le numérique a été un terrain d'expérimentation pour les nouvelles pratiques sociales qui est aujourd'hui un cadre non seulement purement numérique : collaboration, ouverture, hacking, ils sont expérimentés dans le champ numérique pour devenir des choses qui peuvent être mises en œuvre dans un contexte beaucoup moins numérique. [...] Je considère que le numérique c'est à la fois un outil, des pratiques sociales, des espaces qui permettent ces pratiques sociales d'émerger » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le co-fondateur de l'ANIS).

3.1.2.2. Quatre dimensions du logiciel libre en tant qu'outil adapté aux pratiques collaboratives

Nous pouvons identifier au moins quatre dimensions qui permettent de considérer les logiciels libres comme outil pertinent pour développer les pratiques collaboratives.

▪ Le logiciel libre est un outil de production collective des contenus

En tant qu'outil, le logiciel libre est un hébergeur des sites Internet adaptés à la production de documents ou des notes en collaboration d'un grand nombre de personnes : Wikipédia est par exemple fondé sur un logiciel libre (MédiaWiki⁹⁸)⁹⁹ ; son langage de programmation est vulgarisé pour permettre aux personnes peu habituées au numérique de participer au développement du site.

▪ Le logiciel libre promeut la valeur de partage

Ensuite, le logiciel libre défend la valeur d'accès égal à la connaissance et s'oppose à la privatisation : la connaissance est la richesse culturelle de l'ensemble de la société dont l'accès ne doit pas être réservé à des sociétés ou à la politique. Par exemple, le projet de

⁹⁸ C'est un logiciel libre d'hébergement des sites Internet, protégé par la licence GPL. Il a été conçu pour adapter aux besoins des projets de Wikipédia (Wikibooks, Wikiquote, Wikinews, etc.). Le logiciel est aujourd'hui utilisé par les projets en dehors de Wikipédia : voir la liste des sites Internet utilisant MédiaWiki : https://www.mediawiki.org/wiki/Sites_using_MediaWiki/fr.

⁹⁹ Les contenus écrits sur wikipédia sont par ailleurs protégé par la licence *Creative Commons* qui garantit la possibilité de réutilisation ou de modifications.

Wikipédia se fonde sur l'idée que les connaissances peuvent être enrichies grâce à la collaboration des usagers : pour cela, les contenus écrits sur Wikipédia sont protégés par la licence *Creative Commons* qui garantit la possibilité de réutilisation ou de modifications. Dans le même esprit, le réseau Framasoft met en place de nombreux services alternatifs aux outils soumis aux droits d'auteur (suite bureautique de Microsoft, services Internet mis en place par Google, etc.) pour garantir l'accès gratuit aux outils de production des connaissances.

▪ Le logiciel libre propose une méthode de travail collaboratif

Le logiciel libre permet aux usagers d'accéder au code source, de le modifier et de le redistribuer : cela permet d'améliorer les codes ou de créer de nouveaux projets en réutilisant les bases de données déjà établies. Cette méthode de duplication (réutiliser les codes source pour développer un projet similaire dans un contexte nouveau) peut être importée dans des contextes qui ne sont pas nécessairement le développement de logiciels. Par exemple, Wikipédia partage sa méthode (code source partagé, contenus soumis en licence créative) ainsi que le logiciel utilisé (MédiaWiki) pour favoriser justement sa duplication : de nombreux projets similaires à Wikipédia existent au niveau local (ex. Wikis territorial) ou au sein des collectifs (ex. Wiki Commons). Certains appellent ces méthodes basées sur les contributions réciproques entre les usagers « Peer production¹⁰⁰ » (Michel Bauwens) ou « Commons-Based-Peer Production » (Benkler, 2004).

▪ Le logiciel libre repose sur la culture de *hacking*

Le logiciel libre accorde enfin de l'importance à l'esprit de *hacking* et à l'émergence des communautés de contributeurs. Le terme *hacker* né au sein du milieu universitaire du MIT dans les années 1960 et 1970, désigne originellement les informaticiens passionnés. Les *hackers* sont des experts en informatique qui se caractérisent par leur volonté d'apprendre en détail le système et fonctionnement de l'ordinateur : ils sont souvent considérés comme « bidouilleurs » en informatique. L'« éthique hacker » renvoie à la croyance en vertu de l'ouverture des codes source, à la méfiance à l'autorité hiérarchique, à la valeur du fonctionnement décentralisé, à la reconnaissance de la personne par ses compétences réelles

¹⁰⁰ Peer to peer (pair à pair) est un modèle de communication horizontale entre serveurs utilisé par exemple pour le partage de fichiers. Selon Michel Bauwens, Peer production se caractérise par la liberté de contribuer et d'accéder au code source ; par une gouvernance participative ; et l'obligation de mettre sous licence libre les résultats produits afin de faciliter le développement d'un nouveau projet. (Source : https://wiki.p2pfoundation.net/Peer_Production)

en informatique et non par son profil socioéconomique (âge, sexe, carrière, diplôme,...) ainsi qu'à l'usage éthique de l'informatique¹⁰¹.

3.1.2.3. Logiciel libre et développement des initiatives citoyennes

Si la culture du libre repose sur le fait de rendre visible et accessible le code source pour permettre la collaboration, la même idée pourrait être appliquée dans le champ social. Rendre visibles les initiatives et permettre les collaborations et coopérations autour de projets aideraient le développement de projet ainsi que l'augmentation et l'élargissement des impacts sociaux. Le besoin de collaboration pour développer les projets à fort impact social fait sentir par les constats suivants :

- Bien que les initiatives se multiplient, leurs impacts sociaux ne sont pas suffisamment perçus puisque les initiatives sont portées partout sans coordination ou articulation, créant de manière certaine des redondances. L'énergie est dispersée et les impacts sociaux sont limités à la portée de chaque initiative.
- Alors qu'il y a de multiples initiatives, elles ne sont pas communiquées et donc pas visibles : ce qui accélérerait l'épuisement de porteurs de projets puisqu'ils ne sont pas valorisés. Le porteur de projets doit à chaque fois convaincre les autres acteurs de l'utilité de son projet puisque les autres acteurs sont trop peu sensibilisés.
- Les envies de contribuer à la recherche de solutions aux défis socioéconomiques existent. Mais les porteurs de projets ne savent pas dès le début comment procéder. Ils sont donc obligés d'expérimenter et les processus de développement de projet sont parfois très longs, alors même qu'ils pourraient bénéficier des savoir-faire des autres qui avaient déjà réussi un projet similaire. Analyser et partager le « code source » d'un projet réussi facilitera l'essaimage. L'échange des bonnes pratiques permet également l'amélioration de projet par les pairs.

Le logiciel libre est ainsi considéré à la fois comme un outil et une méthode privilégiés pour soutenir les actions collectives et les collaborations entre les porteurs d'initiatives citoyennes.

¹⁰¹ La connotation négative des *hackers* tels que pirates informatiques, *cracker*, fraudeurs, créateurs de virus, n'est ainsi qu'un aspect des hackers qui ne serait pas forcément pertinente au regard de l'origine du terme

3.2. Le numérique : un outil de développement territorial ?

Depuis le milieu des années 1980, le développement des TIC et la diffusion spatiale du réseau Internet ont suscité des débats sur l'avènement de la « société en réseaux » (Castells, 2001) selon lesquels l'organisation sociale et économique sera profondément transformée au profit des réseaux virtuels. Contrairement à l'hypothèse de la disparition de la distance voire du territoire, les TIC sont aujourd'hui déployées dans des projets des territoires, en tant que vecteur d'amélioration des services locaux et de la qualité de vie, de la performance énergétique, de la démocratie locale, de la montée en efficacité de l'administration locale, ou du renouvellement de gouvernance. Avec le web social, de nouveaux services numériques sont inventés pour faciliter la création de nouveaux dialogues entre acteurs du territoire.

Dans cette section, nous nous intéressons à ces initiatives locales mobilisant des outils numériques pour favoriser la capacitation des porteurs de projets qui permettent de repenser les modes de production de services locaux par une démarche collaborative. L'enjeu pour ces initiatives est la création d'un écosystème local en faveur du développement des initiatives citoyennes. Comment les acteurs s'organisent-ils autour de ces nouveaux outils et services numériques collaboratifs ? En quoi ces projets peuvent (ou ne peuvent-ils pas) transformer les modes de gouvernance locale ?

3.2.1. Le numérique et le développement territorial

3.2.1.1. Le numérique et les nouveaux modes d'interactions sociales entre acteurs du territoire

La mobilisation des outils numériques peut apporter des réponses aux enjeux divers du développement territorial. D'abord, la collecte et la mise en commun des données sur l'utilisation des infrastructures et équipements urbains permettent de mieux faire correspondre l'offre aux usages réels. Le traitement des flux de consommation énergétique ou de circulation de déplacements permet d'optimiser la gestion de services et contribue non seulement à améliorer la qualité de vie mais également à réduire les impacts environnementaux.

Cependant, l'optimisation de la gestion des infrastructures urbaines n'est qu'un aspect des usages du numérique dans la gestion territoriale. Grâce à la commodité en terme de temporalité et de distance, le numérique peut jouer un rôle majeur dans le développement de nouveaux modes d'échanges et de collaboration entre différents acteurs sur le territoire. Nous trouvons par exemple les outils qui visent à faciliter les échanges entre administrateurs et administrés ou entre élus et habitants via les réseaux sociaux ou les applications

dédiées (*facebook*, application *Fluicity*, etc.) ; ou à impliquer les habitants dans la gestion urbaine par des dispositifs tel que la cartographie contributive dans l'objectif de permettre la participation active des habitants dans la décision publique en matière d'aménagement ou de services (ex. *Carticipe*, *FixMaVille*, *handimap.org*, etc.) (Le Corf, 2012; Leclerc, 2013; Mericskay & Roche, 2011; Prévot & Douay, 2014); ou encore à appuyer les projets collaboratifs qui réunissent les acteurs de différents secteurs afin de favoriser l'intelligence collective (cf. l'appel à projet « communautés professionnelles territoriales » lancé en 2016 incite les préfetures de mettre en place des outils numérique pour faciliter les transactions aussi bien au sein de la préfeture qu'avec des acteurs externes).

Enfin, certains projets mettent plus particulièrement en avant la coproduction de l'action publique et les services locaux par la mise en place des outils numériques. L'ouverture de données publiques vise par exemple à favoriser la prise d'initiatives des citoyens de répondre aux problématiques locales grâce à la réutilisation des données mises à disposition.

Le numérique offre ainsi de nouvelles possibilités d'interactions entre les acteurs du territoire (acteurs publics, privés, associatifs, citoyens, etc.) qui permettent d'identifier et d'utiliser d'une manière plus optimisée les ressources (humaines, naturelles, cognitives) locales existantes. L'introduction du numérique dans la gestion territoriale remet en question la gouvernance locale en accordant une place plus importante aux rôles des acteurs de la société civile. Le *Crowdsourcing* est ainsi devenu un terme que l'on croise depuis quelques temps dans le champ de l'action publique locale (Certomà *et al.*, 2015) bien qu'il ait initialement été utilisé pour désigner les tendances d'*open innovation* au sein de l'entreprise (Chesbrough, 2003).

3.2.1.2. La ville intelligente : de la vision techno-centrée à la vision humaniste

L'utilisation des TIC est de plus en plus intégrée dans la stratégie globale des villes intelligentes. Celle-ci renvoie « à l'utilisation stratégique des infrastructures et des services de l'information et de la communication dans la gestion et la planification urbaine afin de favoriser le développement de villes durables. Avec une approche transversale touchant tous les secteurs de la gestion urbaine (administration, mobilité, réseaux urbains, bâtiments, gouvernance, planification stratégique), la ville intelligente concilie les enjeux des collectivités autour de promesses économiques, environnementales et de participation citoyenne » (Bertossi, 2016 : 3).

Différents outils numériques (e-Information, e-Business, e-Marketing, e-Government, e-Inclusion, e-Participation) sont déployés dans ces stratégies (Stratigea, 2012). Bien que l'utilisation des TIC soit une caractéristique importante des villes intelligentes, il s'agit d'une stratégie globale intégrant différentes dimensions de développement territorial. Selon Bertossi (2016), les stratégies de villes intelligentes en France combinent généralement les objectifs suivants : le développement économique local, l'optimisation de la gestion urbaine,

l'amélioration de la qualité des services aux usagers du territoire, le renouvellement de la relation aux citoyens, la gestion durable des ressources naturelles, le renouvellement des modalités d'action publique et de gouvernance. Les villes intelligentes combinent ainsi la volonté de dynamiser l'entrepreneuriat et la compétitivité, le souci d'inclusion sociale et le développement durable (Caragliu *et al.*, 2009; Hollands, 2008; Tranos & Gertner, 2012).

Cependant, les initiatives autour des villes intelligentes tendent à privilégier la perspective techno-centrée promue par les entreprises internationales au détriment du développement social et démocratique du territoire (Boulanger & Jeannin, 2016; Hollands, 2015; Peugeot, 2014; Saunders & Baeck, 2015; Stratigea, 2012). Selon Hollands (2015), la montée des expérimentations autour des ville intelligente est liée au contexte de rétraction budgétaire des collectivités territoriales, à la tendance d'externalisation et de privatisation de services publics, et aux promesses apparentes de la haute-technologie. En effet, de nombreux programmes de ville intelligente sont aujourd'hui promus et portés par des entreprises multinationales telles qu'IBM, CISCO, Fujitsu, Siemens, Hitachi, dans une logique de privatisation. Ces initiatives peuvent être fortement orientées vers des objectifs commerciaux au profit des entreprises porteuses, laissant de côté les populations ordinaires de la ville (Hollands, 2008). Hollands (2015) signale par exemple que les problématiques sociales complexes telles que la montée de la pauvreté sont souvent absentes de leurs démarches. De plus, la concession du contrôle de la gestion des infrastructures urbaines aux entreprises, peut augmenter le risque de privatisation d'espaces publics et d'exclusion des populations pauvres de la ville (Harvey, 1989). Enfin, l'investissement public dans ces projets d'envergure peut devenir finalement une source de pression sur le budget public, alors que les impacts mêmes de ces projets sur le développement durable restent mitigés (Saunders & Baeck, 2015). Par ailleurs, pour Peugeot (2014), les initiatives caractérisées par une présence dominante de grandes entreprises peuvent contribuer à la privatisation des données numérisées alors que le partage de l'information et des données est fondamental pour garantir la démocratie dans la société de la connaissance.

Ces démarches techno-centrées ont le plus souvent échoué à réaliser l'ambition initiale de développement durable (dans ces dimensions sociale, économique et écologique) (Saunders & Baeck, 2015). Elles ont tendance à privilégier l'usage de technologie sans étudier en amont les enjeux locaux auxquels le territoire doit répondre. Le peu d'implication des citoyens dans la démarche n'est d'ailleurs pas une solution adaptée puisque tant les défis environnementaux que les défis socioéconomiques ne trouvent pas de solutions sans changement de comportements, de pensées et de relations sociales des habitants eux-mêmes. Il est important de privilégier l'usage du numérique au service d'intelligence collective avec une dimension importante accordée à l'implication citoyenne, en tant que solution moins coûteuse et plus effective pour atteindre les objectifs de développement durable.

En France se développe une approche qui met en avant la créativité citoyenne comme moteur du développement territorial. Les dispositifs numériques tels que les sites en *open*

data, les réseaux sociaux, les plateformes cartographiques numériques sont déployés au service de la mobilisation citoyenne autour de l'amélioration et la production de nouveaux services et politiques locaux et au service de l'implication citoyenne dans la décision politique. L'un des enjeux importants d'aujourd'hui est en effet de savoir comment se servir du numérique afin de faciliter la prise d'initiatives et l'articulation entre initiatives citoyennes et action publique. L'action publique n'étant pas ou plus en capacité d'apporter à elle seule les réponses aux enjeux de plus en plus complexes et divers, il est nécessaire d'envisager la coopération avec des acteurs privés ainsi que des acteurs du secteur associatif et citoyen afin d'identifier collectivement les besoins et les solutions aux problèmes locaux. L'enjeu est plus particulièrement la formation d'alliance entre les acteurs porteurs d'initiatives citoyennes et la collectivité territoriale dans le but d'améliorer les services locaux et de moderniser l'action publique.

Différents dispositifs numériques peuvent jouer un rôle important tant en matière d'émergence d'initiatives citoyennes, d'*empowerment* des initiatives citoyennes grâce à la mise en réseau des acteurs, ou encore de capitalisation d'initiatives par l'action publique. Peuvent-ils permettre l'émergence d'un nouveau modèle de développement territorial « distribué » (Peugeot, 2014) où les institutions et la société civile se mettent ensemble pour coproduire les services et les politiques publiques locaux ?

3.2.2. Le numérique participe-t-il à l'émergence d'un nouveau maillage d'acteurs locaux ?

Le numérique peut favoriser la prise d'initiatives citoyennes et élargir les opportunités pour les citoyens de participer activement à la création des solutions aux problèmes locaux. Différents projets locaux numériques visent à mettre en valeur cette opportunité. Ils s'accompagnent le plus souvent par la mise en place des actions complémentaires visant à créer de nouveaux systèmes d'acteurs. Par exemple, les projets autour de l'ouverture de données publiques (*open data*) consistent à mettre en place les actions qui permettent de faciliter l'ensemble de la démarche, de la création des données jusqu'à la réutilisation des données, pour créer de nouveaux services locaux. Ils associent alors différents acteurs sociaux et économiques, publics et privés pour animer ce dispositif.

Nous illustrons dans les paragraphes suivants trois types d'initiatives locales qui visent à créer un nouveau maillage territorial autour de l'utilisation du numérique, qui présentent autant des opportunités que des complexités.

3.2.2.1. *Open data* et écosystèmes entrepreneuriaux du territoire

Selon Plantin & Valentin (2013), l'ouverture des données par les collectivités territoriales traduit quatre objectifs :

- faciliter l'accès aux informations pour tous les citoyens ;
- favoriser la transparence de l'action publique ;
- favoriser l'émergence de nouveaux services conçus par la société civile par la réutilisation des données (e.g. nouvelles applications mobiles) ;
- et enfin créer des dynamiques renouvelant la relation institution-citoyen afin d'améliorer les services et l'action publics.

En effet, l'ouverture des données publiques peut être appréhendée par une tentative de renouveler ou de modifier le mode de production de l'action publique locale par ses potentialités à favoriser la collaboration et la participation (Le Corf, 2012) : l'objectif ne se limite pas seulement à améliorer la qualité des services publics, mais il s'agit aussi d'expérimenter un nouveau modèle de développement démocratique et participatif par des dispositifs et des démarches innovants.

L'ouverture de données publiques peut être associée à d'autres projets faisant partie d'un ensemble d'écosystèmes reliant différents acteurs : les acteurs institutionnels qui encouragent la réutilisation des données ouvertes ; les développeurs qui utilisent ces données pour créer de nouveaux services et ont des besoins particuliers concernant tant le contenu que le format des données ; et les citoyens qui fournissent des données complémentaires. En effet, comme le disent Plantin et Valentin (2013), la mise à disposition des données ne suffit pas pour en susciter l'usage : d'une part, les données peuvent être éloignées des préoccupations des citoyens, ce qui implique la nécessité de faire remonter les besoins des habitants afin d'améliorer la base de données ; d'autre part, les actions pédagogiques s'avèrent souvent nécessaires pour encourager la réutilisation des données.

Les projets se caractérisent ainsi par une organisation qui présente certaines particularités. Tout d'abord, les dispositifs d'animation sont mis en place sous formes diverses : appels à projet ou concours pour les développeurs, événements de pédagogie, de vulgarisation ou de sensibilisation pour les citoyens (Plantin et Valentin, 2013). A titre d'exemple, des villes comme Montpellier¹⁰² et Bordeaux¹⁰³ ont mis en place une « cartopartie », un projet de création de cartographie numérique participative qui consiste à « former les

¹⁰²La ville de Montpellier s'est engagée en 2010 dans un projet numérique global, « Montpellier Territoire Numérique », et a ouvert un portail Open Data en 2011. Les différentes actions citées ici (cartopartie, InfoLab, Montpellier Innovation) sont parties intégrantes de ce projet global. Cependant, le portail Open Data est transféré à l'agglomération depuis 2016.

¹⁰³La ville de Bordeaux s'est également engagée dans un projet global appelé « Bordeaux Cité Digitale ».

habitants du territoire aux outils numériques qui leur permettront de créer des informations selon leurs propres centres d'intérêt puis de les mettre à disposition de tout le monde ¹⁰⁴». Certaines villes ont mis en place des dispositifs d'accompagnement de réutilisation des données en direction des personnes souhaitant développer de nouveaux services à partir de ces données (InfoLab, hackathon, etc.). La création d'un blog ou d'une page Facebook dédiée est également récurrente dans ces différents projets, afin de favoriser la communication avec les citoyens et encourager les discussions entre eux.

Si ces dispositifs et actions ont vocation à rapprocher les différents acteurs, nous pouvons également observer la volonté d'impliquer largement des partenaires divers dans la gouvernance des projets. Dans bien des cas, des communautés d'informaticiens sont impliquées pour animer les projets. Pour le projet «Montpellier Territoire Numérique», Plantin et Valentin (2013) observent que la passerelle entre les différents acteurs est le fait de la communauté d'*OpenStreetMap* qui organise, par exemple, les événements «cartoparties». L'association Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) intervient quant à elle dans différents territoires pour une expertise technique mais elle peut aussi jouer un rôle central (conception, animation, etc.) dans le portage des projets (Le Corf, 2012). Enfin, l'un des objectifs est de favoriser l'association de la population locale à ces projets (ce qui justifie les actions de sensibilisation et d'appropriation des dispositifs d'ores et déjà mise en place) voire la création d'une dynamique citoyenne par l'émergence des « communautés » d'habitants.

Les caractéristiques du portage d'un projet Open Data peuvent considérablement varier en terme d'échelle spatiale (ville, agglomération, région), d'objectifs affichés (développement plutôt entrepreneurial ou plutôt social), de types d'acteurs impliqués, de dispositifs et démarches mises en place, etc. Les résultats économiques et sociaux sont également très différents selon le territoire : ils dépendent surtout de la manière dont les acteurs s'organisent autour du projet ; l'outil numérique en tant que technologie n'apportera pas à lui seul des solutions aux problèmes. Si « [l]e potentiel de créativité à partir de ces données est bien présent en revanche ce qui va être produit par l'écosystème d'acteurs constitué est une vraie inconnue » (Hachani, 2016 : 18). L'auteur observe également que ces projets sont souvent orientés vers des perspectives économiques : « l'ouverture publique des données servira en premier lieu des intérêts économiques » (Hachani, 2016 : 14).

3.2.2.2. Favoriser la visibilité des initiatives citoyennes par une plateforme numérique collaborative de recensement d'initiatives

Certains sites Internet sont mis en place pour rendre visibles les initiatives existantes, faciliter la rencontre entre acteurs, notamment porteurs de projets, et permettre le partage

¹⁰⁴<http://citedigitale.bordeaux.fr/catalogue/agenda/carto-partie.html> (consulté le 24 avril 2015).

d'expériences. On trouve par exemple « Semeoz.info – observatoire des pratiques collaboratives & constructives », une plateforme numérique de recensement d'initiatives innovantes et collaboratives qui existent dans le monde. Créé en France en 2015 par quatre co-fondateurs, le site se donne comme objectifs d'identifier les initiatives, de leur donner de la visibilité, de réaliser une cartographie d'initiatives mais également de proposer un espace fédérateur aux acteurs via un forum de discussion dédié. Son fonctionnement est basé sur le principe de consultation et contribution libre¹⁰⁵. Le contenu est placé sous *Licence Contributive Commons*¹⁰⁶ garantissant la gratuité de réutilisation du contenu sauf en cas d'utilisation commerciale. Le site a réuni près de 400 initiatives (début 2017) et a par ailleurs recensé plus de 200 sites Internet dans le monde qui proposent une cartographie d'initiatives, thématisée (ESS, *fablabs*, tiers-lieux, habitat participatif, agriculture urbaine, etc.) ou territorialisée (par pays, par région, etc.).

L'enjeu derrière la création de ces sites de cartographies et de recensement, est la montée en visibilité des initiatives citoyennes et l'amélioration de la transmission de l'information entre les acteurs porteurs d'initiatives afin de leur permettre de procéder à des échanges, une mutualisation voire la création d'un nouveau partenariat. L'isolement des acteurs agissant dans un périmètre limité a des conséquences négatives telles que la dispersion des efforts où chacun apporte certes des contributions mais jamais à une dimension suffisante pour pouvoir répondre à l'ampleur des besoins. Ainsi, le mouvement associatif local est le plus souvent confronté par un sentiment d'épuisement des acteurs. La montée en visibilité des initiatives devrait en revanche faciliter la rencontre des acteurs et la mutualisation des ressources, tant matérielles qu'immatérielles, ce qui permettrait de répondre plus efficacement aux enjeux locaux.

L'utilisation de ces plateformes ne se limite pas aux acteurs porteurs d'initiatives. Dans le contexte du rapprochement entre action publique et initiatives citoyennes, ces plateformes gagnent de l'intérêt auprès des acteurs publics en tant qu'outil permettant la capitalisation des initiatives citoyennes dans l'action publique. Certains exemples montrent qu'un site collaboratif de repérage d'initiatives joue un rôle d'intermédiation entre les acteurs d'initiatives citoyennes et les acteurs publics : il permet aux acteurs publics de repérer les initiatives de la société civile et éventuellement de capitaliser certaines des initiatives au sein d'actions publiques afin d'en améliorer la performance. Les plateformes numériques permettent d'augmenter la visibilité des initiatives auprès des institutions publiques et le modèle contributif facilite l'actualisation des informations.

¹⁰⁵ Toutes les personnes sont invitées à écrire le contenu à condition qu'elles respectent les règles définies au préalable souvent collectivement par les gestionnaires et usagers du site.

¹⁰⁶ La Contributive Commons est un ensemble d'outils visant à protéger la production, la diffusion et l'accès aux « communs » par la proposition d'un label, d'une licence, d'un code social, d'une grille tarifaire (Matrice de Réciprocité) et d'une monnaie. Inspirée des licences Creative Commons commerciales, la licence Contributive Commons définit des conditions à l'utilisation commerciale du commun.

Les plateformes proposent non seulement les solutions aux problèmes identifiés mais permettent aussi de faire remonter les besoins émergents ressentis par la société civile que les acteurs publics ont du mal à saisir. Le besoin social n'est pas réduit aux éléments fonctionnels d'un territoire et d'une population (besoins relatifs aux infrastructures de transports, habitat, santé, éducation...) mais intègre également des aspirations sociales (créativité, épanouissement, liens sociaux, développement durable...). Ces aspirations sociales sont souvent contextuelles et peu formalisées, difficilement identifiable et satisfaisable par les seules collectivités. Les plateformes ont ainsi le rôle de médiation entre ces deux mondes.

La plateforme *Communecter*¹⁰⁷ (plateforme dédiée au réseautage des porteurs d'initiatives citoyennes) vise par exemple à impliquer des acteurs publics, les inciter à utiliser la plateforme pour repérer et échanger avec des porteurs de projets locaux. Cependant, l'idée de favoriser la capitalisation des initiatives de la société civile par l'action publique via la plateforme numérique est encore très peu appliquée en réalité : l'entrée de cette idée dans les pratiques réelles des collectivités territoriales a encore un long chemin à parcourir. En observant l'utilisation de la plateforme Social Planet¹⁰⁸ dédiée à la communauté d'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire, Billaudeau & Dewynter (2015) analysent qu'il est difficile de créer un lien avec l'acteur institutionnel.

3.2.2.3. Territoire collaboratif ou alliances entre acteurs publics et privés autour de la production de services

En 2014, le collectif Ouishare¹⁰⁹ s'est investi dans un programme de réflexions sur le territoire collaboratif, *Sharitories*, dans le but d'aider les collectivités territoriales à s'approprier le mouvement d'économie collaborative. Partant de l'idée que l'économie collaborative répond à certains enjeux locaux et globaux auxquels les collectivités doivent répondre, le programme visait à permettre à ces dernières de se servir de ce nouveau mouvement pour le développement de leur territoire. Si le débat initial se concentrait sur la manière dont les collectivités peuvent soutenir ce mouvement, aujourd'hui, l'intérêt des acteurs se manifeste de plus en plus en termes de formation d'alliances avec les acteurs de l'économie collaborative en vue de moderniser l'action publique et l'intégration des projets de l'économie collaborative dans l'écosystème de production de services (Louvét & Rocci, 2013). A ce sujet, la métropole lyonnaise a mené une étude portant sur la notion de « ville

¹⁰⁷<https://www.communecter.org>

¹⁰⁸ Il s'agit d'une plateforme numérique mise en place par la coopérative WISSE dont l'objectif est de mettre en réseau les porteurs d'initiatives solidaires et d'animer une communauté d'acteurs. (<http://www.social-planet.org>)

¹⁰⁹ Ouishare est une association créée en 2012 à Paris, réunissant des entrepreneurs indépendants qui produisent des études, des événements de sensibilisation et des projets locaux en lien avec les questions de l'économie collaborative et transformation sociale (modèle salarial, consommation, production de services, etc.). (<https://www.ouishare.net/?locale=fr>)

servicielle » : l'idée consiste à rapprocher les acteurs publics, acteurs privés et citoyens pour produire ensemble des services d'intérêt général sur la métropole. « Dans la ville servicielle, la différence entre services privés et publics s'affaiblit au point que l'utilisateur ignore parfois par qui est rendu le service qu'il utilise » (Métropole de Lyon, 2015 :14). L'économie collaborative est ici considérée comme un vecteur d'émergence de nouvelles modalités de production de services qui permettraient de mieux prendre en compte l'usage.

Selon Filippova & Tincq (2014), le territoire collaboratif permet l'épanouissement de la consommation collaborative (par la mutualisation, le prêt, la location, le don, le troc, la revente,...), assure sur le territoire les conditions favorables à la production collaborative (par la mise en place des lieux et les outils tels que *fablabs*, *hackathon*, plateformes numériques collaboratives, sites en *open data*, etc.), et promeut l'implication citoyenne dans la gouvernance du territoire (*crowdfunding*, cartographie numérique participative, applications pour le dialogue élus-citoyens, etc.). De la même manière que les initiatives d'Open Data, le territoire collaboratif mise sur le potentiel des initiatives citoyennes à améliorer les services locaux par une implication plus forte des citoyens dans le processus de production des services.

Si l'alliance entre acteurs publics et acteurs d'économie collaborative en vue de co-production de services est un sujet en montée, le modèle économique qui pourrait soutenir ces alliances n'a pas été trouvé. Nous distinguons notamment parmi les acteurs d'économie collaborative les initiatives à but lucratif qui trouvent dans l'économie numérique de nouveaux moyens d'amplifier leurs profits (à l'exemple des sociétés dites GAFA), et les initiatives locales qui se développent sur la base de solidarités sans trouver encore un modèle économique soutenable (*communecter*, *semeoz.info*, etc.). À côté des « géants » de l'économie numérique, il existe des associatifs ou collectifs qui sont moins dans la logique du marché mais sont attachés à la dimension éthique des projets. Ces projets ont toutefois des difficultés à lever des fonds, et dépendent de soutiens financiers (bourses et allocations, Pôle Emploi, financement d'incubateur, etc.) (Dagnaud, 2015). Le risque est que les solutions marchandes soient privilégiées au détriment des solutions apportées par les initiatives citoyennes, qui sont éventuellement moins efficaces à court terme mais soucieuses des impacts à long terme.

3.2.3. Le numérique : un outil de développement territorial inclusif ou créateur de nouvelles divisions sociales ?

Les différentes initiatives s'appuyant sur la capacité des outils numériques à favoriser la mutualisation et l'implication citoyenne, permettent d'interroger la gouvernance en faveur de la coopération entre pouvoirs publics et porteurs d'initiatives citoyennes. Cependant, elles comportent le risque de renforcer les divisions sociales liées à l'usage du numérique. En effet, des inégalités existent entre certains profils de populations en termes d'appropriation des

outils numériques. L'utilisation du numérique n'est pas non plus toujours répandue parmi les acteurs sociaux classiques contrairement aux acteurs de l'économie collaborative. Le fait de s'appuyer sur les outils numériques ou de soutenir des initiatives utilisant les outils numériques collaboratifs ne bénéficie-t-il pas au final seulement à un nombre restreint d'acteurs au détriment des autres ?

3.2.3.1. Inégalités numériques

Internet étant *a priori* accessible à tous, l'appui à Internet peut sembler un choix adapté pour favoriser et élargir l'implication citoyenne dans les politiques publiques locales. Toutefois, l'utilisation des TIC pose des problèmes d'appropriation pour des personnes qui ne sont pas habituées à utiliser Internet (Brotcorne & Valenduc, 2009) et par conséquent peut renforcer le phénomène d'exclusion d'une population. Si la dernière décennie a permis d'élargir la part de la population couverte par les réseaux Internet, les inégalités dans les usages du numérique existent toujours, notamment auprès des personnes âgées, des non diplômés et des ménages à revenu modeste qui ont du mal à s'approprier les outils numériques (Bigot & Croutte, 2012). Quant à Vodoz (2010), il identifie deux profils éloignés de l'usage du numérique qui échappent aux profils « classiques » sujets à l'exclusion numérique à savoir des personnes âgées, de revenu modeste, ou de niveau d'éducation faible. Le premier profil renvoie aux jeunes qui utilisent Internet intensivement et sont dotés de compétences informatiques, mais qui ne savent pas forcément se servir d'Internet pour des buts non ludiques (ex. recherche d'emploi). Le deuxième profil regroupe des personnes socialement et professionnellement bien intégrées qui refusent toutefois de s'approprier la logique numérique pour des raisons diverses et restent volontairement « exclus ». Le rapport du Conseil National de Numérique (2013) souligne, quant à lui, qu'au final, toutes les personnes sont concernées par l'exclusion numérique puisque le développement d'outils et d'usages du numérique évolue à une vitesse où la plupart des personnes ont du mal à suivre.

« Nous devons d'abord nous affranchir du concept de fracture numérique. Il pousse à croire que le problème serait résolu dès lors que des mesures, forcément temporaires, parviendraient à faire « rentrer dans le numérique ceux qui en sont exclus ». Quand plus de 80% d'une population est équipée et connectée ; quand tous les jours surgissent de nouvelles générations d'outils qui appellent autant d'apprentissages ; quand nos manières de travailler, d'étudier, de nous relier, de nous déplacer, de créer, de partager se transforment à l'aide et du fait du numérique, cette vision binaire du dedans et du dehors ne tient plus » (Conseil Nationale du Numérique, 2013 : 3).

3.2.3.2. Division entre structures classiques de l'économie sociale et solidaire et nouveaux acteurs de l'économie collaborative

Le rapport de Nesta (2016) exprime l'existence d'une division entre les structures porteuses d'activités à vocation sociale qui emploient activement les outils numériques et celles qui ne le font pas. L'étude est réalisée en 2016 suite à la commande de la Commission Européenne (DG Growth). Elle est, selon les auteurs, un des premiers rapports consacrés aux activités « à vocation sociale » de l'économie collaborative. Ces activités sont focalisées sur les problèmes sociaux et sociétaux, et se donnent comme objectif de produire des impacts sociaux positifs plutôt que de se concentrer sur la génération de profits. Elles regroupent divers types d'initiatives en termes de modèles organisationnels et économiques ou de secteurs d'activité (Nesta, 2016 : 13).

Selon le rapport, tandis que le nombre d'initiatives d'économie collaborative s'accroît dans le domaine social, la résistance à l'usage du numérique est encore forte chez certains acteurs sociaux classiques. Le rapport considère que l'usage du numérique est porteur de nombreuses opportunités pour innover au sein des activités ayant vocation sociale afin d'améliorer les impacts sociaux ; toutefois le numérique n'est en pratique pas très répandu au sein de nombreux acteurs sociaux classiques. Le rapport pointe qu'une mauvaise image du numérique en matière de la confidentialité des données privées est l'un des éléments qui expliquent la résistance à l'usage du numérique.

Tableau 5. Opportunités et risques de l'usage du numérique pour les acteurs sociaux

Opportunités	Risques
Réduction de coûts et plus d'opportunités pour le changement d'échelle	Renforcement d'inégalités (ex. précarité des travailleurs dans le domaine de l'économie collaborative)
Augmentation d'efficacité et de flexibilité	Renforcement de fractures numériques
Emergence de nouvelles formes de collaboration et de participation	Manque de modèles économiques durables
Diffusion d'information et de bonnes pratiques	Mauvaise image envers l'économie collaborative liée à l'évasion d'impôts ou à la domination du marché par des plateformes géantes tels que GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft)
Augmentation de la transparence	Facteurs de concurrence avec des services existants

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de Nesta (2016)

3.2.3.3. Inégalités territoriales

Les plateformes numériques collaboratives (pour le covoiturage, l'hébergement, le prêt entre voisins, etc.) bénéficient des effets de réseaux, c'est-à-dire que plus le nombre d'utilisateurs augmente, plus la condition de développement est favorable pour la plateforme. En effet, le bon fonctionnement de ces plateformes d'économie collaborative requiert une masse critique d'utilisateurs. Dans ce cadre, du fait d'un écart de concentration des populations, et donc d'un

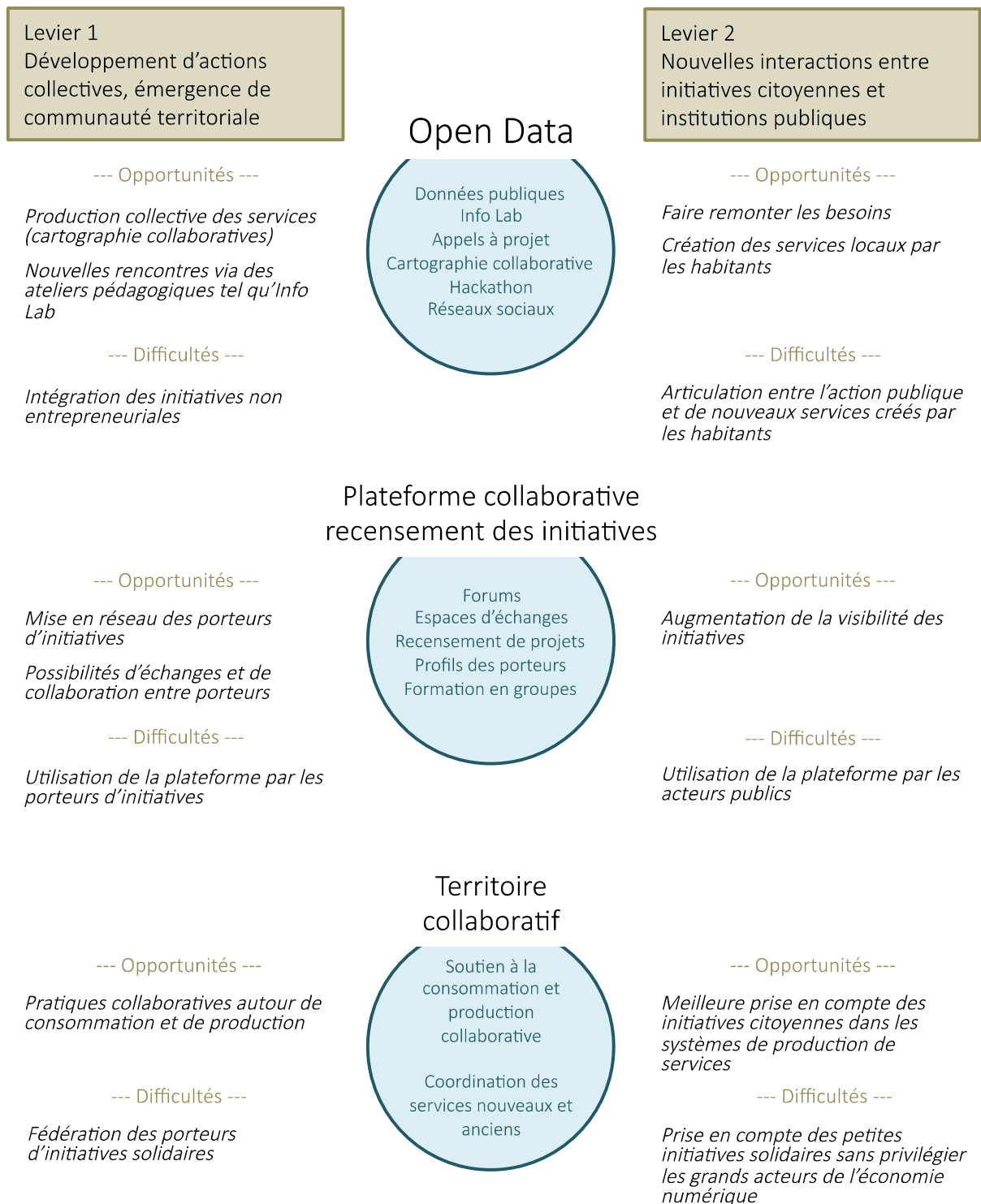
nombre d'usager potentiels différent, une métropole ne réunit-elle pas des conditions plus favorables au développement des plateformes que les territoires ruraux? Le besoin de la mutualisation des services serait pourtant plus important sur les ruralités que sur les grandes métropoles où les services sont généralement suffisamment présents (en matière de transports, de commerces, d'hébergement, etc.). Le soutien à l'économie collaborative aurait ainsi le risque de favoriser finalement les territoires qui sont déjà suffisamment équipés en laissant de côté les territoires défavorisés.

Conclusion du chapitre 3 : le numérique peut-il devenir un outil d'innovation sociale territoriale ?

Les exemples de projets numériques territoriaux illustrent l'intérêt croissant porté aux initiatives citoyennes. Le numérique possède un potentiel pour favoriser la prise d'initiatives citoyennes. Cependant, la prise en compte de ces initiatives dans l'action publique, voire l'émergence de nouveaux modes de gouvernance donnant une place centrale aux initiatives citoyennes, dépendent de la manière dont les acteurs s'organisent autour de ces nouvelles opportunités apparues grâce aux outils numériques. Par exemple, les écosystèmes formés autour de l'Open Data incitent à la création de nouveaux services par les habitants. Toutefois, ils favorisent peut-être l'émergence de la dynamique entrepreneuriale locale sans y intégrer suffisamment d'initiatives citoyennes portées par des associations ou des acteurs locaux. Nous ne pouvons cependant pas généraliser ce propos à tous les territoires puisque, comme nous l'avons déjà mentionné, chaque territoire forme ses propres écosystèmes. Les plateformes numériques collaboratives de recensement des initiatives ont vocation à permettre les porteurs d'initiatives de se mettre en réseau et se collaborer, mais cette ambition ne peut pas être réalisée si les porteurs eux-mêmes ne se mettent pas dans une logique de collaboration. De la pédagogie et des changements culturels et fonctionnels sont nécessaires pour que ces outils aient de vrais impacts sur la transformation de modes de gouvernance.

Pour terminer le chapitre, nous ajoutons notre analyse des potentiels des écosystèmes territoriaux autour de l'*open data*, de la plateforme numérique collaborative de recensement d'initiatives, ainsi que du territoire collaboratif ou « serviciel », à favoriser l'innovation sociale territoriale. La figure 23 résume les opportunités et difficultés possibles de ces projets numériques en terme de deux leviers d'innovation sociale territoriale identifiés dans le chapitre 2. Cependant, cette analyse ne se repose que sur les éléments de constat d'aujourd'hui. Puisque l'usage des nouvelles technologies évolue à une vitesse importante, d'autres perspectives peuvent apparaître en fonction de ces évolutions.

Figure 23. Potentiels pour favoriser l'innovation sociale territoriale : écosystèmes *open data*, plateformes collaboratives des initiatives, territoire collaboratif



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

CHAPITRE 4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE DE TERRAIN

Introduction

Les chapitres précédents visaient à définir la notion d'innovation sociale territoriale et à étudier certaines des initiatives locales mobilisant les outils numériques collaboratifs. Comme nous l'avons vu, soutenir les initiatives citoyennes ne signifie pas toujours l'aide au développement organisationnel et à l'entrepreneuriat de la structure porteuse de projet. En effet, nous faisons face à une grande variété d'acteurs et de projets citoyens porteurs de valeur qui ne se développent pas tous sous la forme d'entrepreneuriat. Avec le développement d'Internet, des individus mettent en place des projets sans nécessairement leur donner une forme administrative (association, coopérative, etc.). Le soutien aux initiatives peut alors prendre diverses formes telles que l'aide au réseautage, la prise en compte du projet dans l'action publique, l'aide aux coopérations multi-acteurs sur le territoire, etc. Même si l'accompagnement individuel du porteur de projet peut être utile dans certains cas (financement, aide à l'entrepreneuriat, etc.), l'enjeu est plutôt, nous semble-t-il, de favoriser la coopération entre porteurs de projets et l'émergence de gouvernance collaborative qui permet de réunir les efforts de toutes les parties prenantes au service des initiatives citoyennes. Ainsi, nous avons décomposé les processus de l'innovation sociale territoriale en deux étapes : émergence de relations horizontales entre acteurs qui collaborent (levier 1) et transformation de relations verticales, notamment avec les institutions publiques (levier 2).

L'utilisation des outils numériques permet-elle de favoriser l'innovation sociale territoriale ? En quoi peut-elle faciliter les deux leviers de l'innovation sociale territoriale ? Afin d'y apporter des réponses, nous allons étudier dans la deuxième partie, deux initiatives locales mobilisant le numérique dans le but d'identifier tant les avantages que les limites liés à l'utilisation du numérique. Le chapitre 4 consiste ainsi à présenter la méthodologie de l'étude de terrain.

4.1. Notre approche

Nous présentons tout d'abord, notre approche d'études de terrain, à savoir le choix de terrains qui font l'objet d'enquête, deux objectifs d'enquête du terrain et les outils conceptuels que nous employons dans notre analyse.

4.1.1. Le choix de terrains

Comme décrit dans le chapitre précédent, de nombreux outils numériques sont mis en place pour créer de nouvelles dynamiques territoriales. Nous avons ainsi établi dans le tableau ci-dessous une sélection des projets numériques répartis sur quatre types d'outils : Open Data et ses écosystèmes, cartographie collaborative numérique, plateforme numérique de repérage d'initiatives ; Wiki territorial. La recherche de terrain correspondant à la période de l'année 2014-2015, nous avons étudié les projets mis en place avant 2014.

A partir de cette liste des projets sélectifs, nous avons réalisé des visites à Montpellier (autour du programme Montpellier Territoire Numérique), à Redon (autour du projet de coopération territoriale de cartographies numériques collaboratives), à Brest (autour de Wiki-Brest) et à Lille (autour du projet Imagination for People). En complétant ces visites de terrain par une analyse bibliographique notamment concernant les projets de Carticipe, de plateforme d'initiatives Social Planet, d'ouverture de données publiques à Montpellier et à Bordeaux et la dynamique numérique de la métropole rennaise (Billaudeau & Dewynter, 2015; Douay, 2016; Houllier-Guibert *et al.*, 2014; Le Corf, 2012; Plantin & Valentin, 2013; Prévot & Douay, 2014), nous avons décidé de nous focaliser sur deux initiatives : Catalyst basé à Lille, issu notamment des acteurs investis dans la projet Imagination for People, ainsi que le service numérique de la Ville de Brest, la première ville en France qui a expérimenté le Wiki Territorial (tableau 7).

Tableau 6. Sélection des projets numériques

	Nom de projet	Porteur	Périmètre géographique	Année de création
Open Data : la mise à disposition de données publiques locales afin de favoriser l'émergence de nouveaux services locaux inventés par les habitants et les structures locales. L'ouverture de données est souvent accompagnée d'autres actions ou dispositifs tels que cartopartie, Infolab, pour animer l'usage du site.				
Exemples	Montpellier Territoire Numérique	Ville de Montpellier	Ville de Montpellier	2010
	Bordeaux Cité Digitale	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	2010
	Co-construire la rive droite numérique	Groupe d'Intérêt Public	Les communes du Grand projet des villes de la rive droite de Bordeaux	2010
Cartographie collaborative : création de cartographies numériques collaboratives en mobilisant les habitants et structures locales. C'est un outil de concertation et de co-création de services locaux avec les habitants. Les sujets peuvent concerner la mobilité réduite, l'aménagement, la valorisation patrimoniale, le tourisme, etc.				
Exemples	Jaccede (mobilité réduite)	Association parisienne Jaccede	Mondial	2006
	Carticipe (aménagement : renouvellement urbain, PLU, etc.)	Bureau d'études Repérage Urbain	Européen	2013
	Cartomobilité (mobilité réduite)	Association brestoise Tiriad	Métropole brestoise	2014
Plateforme numérique d'initiatives : plateforme où les porteurs de projets peuvent se présenter et raconter leurs projets. Ces plateformes visent à favoriser les rencontres entre porteurs de projets et ont souvent des fonctions de réseaux sociaux (chat, forum, profil, fil d'actualité, groupes d'intérêt, etc.). Les projets ou les porteurs d'initiatives sont géolocalisés sur une cartographie interactive.				
Exemples	La Ruche	Association rennaise Bug	Ville de Rennes	2008
	Imagination for people	Collectif lillois	Mondial	2010
	Social Planet	Scop Wisse	Européen	2010
	UP Campus	Groupe SOS	National	2014
Wiki territorial : site Internet basé sur le format de <i>wikipédia</i> dédié à la valorisation du territoire. Les habitants ou les porteurs de projets peuvent ajouter des contenus et rédiger des articles collectivement avec d'autres usagers concernant le territoire (l'histoire, la culture, les événements, les services, les acteurs, etc.).				
Exemples	Wiki-Brest	Ville de Brest	Pays de Brest	2006
	Wiki-Rennes	Association rennaise Bug	Métropole rennaise	2010

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Tableau 7. Caractéristiques des initiatives retenues

Porteur	Statut du porteur	Localisation	Le périmètre géographique
Catalyst	Un collectif d'acteurs sans statut juridique	Ville de Lille	Ses actions et les acteurs se concentrent sur le périmètre métropolitain de Lille mais s'élargissent à l'échelle régionale
Service numérique de la Ville de Brest	Municipalité	Ville de Brest	Ses actions et les acteurs se concentrent sur le périmètre métropolitain de Brest mais s'élargissent vers le Pays de Brest

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Ces deux initiatives, bien que marquées par de nombreuses différences, ont plusieurs points communs intéressants en matière d'innovation sociale territoriale. Tout d'abord, ces initiatives visent à favoriser la mise en réseau des porteurs de projets. Elles mettent en place des outils et actions facilitant la mutualisation, l'entraide et l'apprentissage entre acteurs afin de faire émerger un territoire fertile en terme d'initiatives citoyennes. L'enjeu est commun : il s'agit de développer sur le territoire une autre logique de redynamisation locale qui sera alternative à la logique marchande, (re)donnant la place aux initiatives citoyennes.

Deuxièmement, le numérique, déployé en complément des actions ou lieux physiques (rencontres, groupes de travail, événements, etc.), a une place importante dans leurs démarches. L'intérêt d'utilisation du numérique demeure dans sa capacité (potentielle) à soutenir la culture de collaboration et à donner aux acteurs de nouveaux moyens d'action collective : par exemple le numérique facilite le travail commun à distance grâce par exemple au partage de documents en ligne ; il permet de centraliser les ressources (informations, documentation, etc.) sur une plateforme partagée ; il permet de relier les acteurs plus librement et avec plus de flexibilité, etc. Les initiatives lilloise et brestoise ont ainsi mis en place plusieurs outils numériques collaboratifs pour qu'ils produisent des effets complémentaires. Le numérique est utilisé pour amplifier et élargir les collaborations d'acteurs plutôt que pour créer de zéro le réseau. En effet, le « noyau dur » du réseau d'acteurs lillois et brestois n'est pas constitué d'un espace virtuel mais est sur l'espace réel (ils se connaissent, ils se croisent physiquement). Catalyst est un exemple fort de cette pratique : le réseau a commencé par une petite communauté d'acteurs (des *coworkers* et *makers*) qui a su évoluer en quelques années en un réseau reliant plus de cent personnes¹¹⁰, se connectant à des personnes dans le milieu rural ou d'autres régions.

Troisièmement, ces deux initiatives ont certaine maturité même si l'initiative lilloise est beaucoup plus jeune que l'initiative brestoise. Elles ont toutes les deux réussi à constituer les

¹¹⁰ Sa liste de diffusion est abonnée par 167 personnes en juillet 2017.

réseaux d'acteurs autour d'elles à partir desquels quelques projets collaboratifs sont nés. Le développement de ces réseaux d'acteurs ne doit pas uniquement à l'utilisation du numérique. Néanmoins, il est justement intéressant d'analyser le rôle que le numérique a pu jouer ou n'a pas pu jouer dans le développement de réseaux, d'autant plus que plusieurs outils numériques collaboratifs sont mis en place.

Enfin, les réseaux d'acteurs constitués, et notamment les acteurs du noyau dur de ces réseaux, visent à créer de plus en plus de dialogue avec l'action publique pour qu'il y ait des collaborations entre initiatives citoyennes et institution publique. En effet, ces initiatives sont intéressantes en ce qu'elles visent à dynamiser à la fois les relations horizontales d'acteurs (levier 1 de l'innovation sociale territoriale ; cf. chapitre 2), et à construire de nouvelles relations avec l'action publique (levier 2).

Cependant, la différence entre ces deux initiatives est la nature de leur portage : Catalyst a émergé d'un collectif informel d'acteurs composé essentiellement des *coworkers* et *makers* ainsi que d'autres entrepreneurs indépendants ; à Brest, c'est le service municipal qui impulse la dynamique du réseautage d'acteurs. Quelles conséquences cette différence peut avoir sur la dynamique d'action collective ? Le portage institutionnel facilite-t-il la mise en réseau et l'implication des acteurs ? Permet-il de diversifier les acteurs du réseau, grâce à la capacité de prise de contacts de la municipalité ? Favorise-t-il l'appropriation et l'usage des outils numériques par les acteurs locaux grâce à la capacité de mettre en place des formations ou des actions incitatives ? Ou au contraire, crée-t-il la réticence ou la résistance au sein des acteurs locaux ?

4.1.2. Deux objectifs d'analyse de terrain

Les prochains chapitres sont ainsi consacrés à l'étude de terrain sur Lille (autour de la dynamique Catalyst) et sur Brest (autour de la politique numérique municipale). Le but est d'analyser les manières dont ces initiatives peuvent, ou ne peuvent pas favoriser les processus de l'innovation sociale territoriale. Dans ce cadre, nous avons défini deux objectifs qui encadrent l'analyse du terrain.

D'une part, nous nous intéressons aux rôles du numérique dans le développement du réseau d'acteurs porteurs de projets. Nous analysons plus particulièrement les outils mis en place par Catalyst pour les acteurs lillois et le service numérique brestois pour les acteurs brestois. L'utilisation du numérique peut faciliter ou empêcher différents types de coopérations d'acteurs. Afin de les distinguer, nous nous appuyons sur les notions suivantes qui permettent de qualifier les relations sociales : lien fort, lien faible et communauté de pratique.

D'autre part, nous nous intéressons à la manière dont ce réseau de porteurs de projets peut collaborer avec l'action publique ou devenir le levier de transformation de gouvernance. Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'innovation sociale est une dynamique qui remet en question la gouvernance territoriale, et qui pour cela influence sur les modes de conception et de mise en œuvre de l'action publique. Si le réseau d'acteurs construit reste à la marge de gouvernance territoriale, il a peu de capacité de transformer les actions locales. C'est pour cela qu'il nous paraît important de réfléchir également sur la manière de construire des liens avec l'action publique.

Ainsi, la deuxième partie vise à analyser les expériences lilloise et brestoise au travers du prisme de deux aspects d'innovation sociale territoriale : le renforcement de réseau apprenant de porteurs de projets et la transformation de l'action publique via ce réseau.

4.1.3. Les outils conceptuels pour l'analyse des réseaux

Il peut exister différents types de relations au sein du réseau. Par exemple, au sein du noyau dur, pour les personnes qui s'investissent beaucoup dans les activités du réseau, les relations peuvent être intenses voire de nature affective. D'autres personnes moins investies peuvent plutôt avoir une relation ponctuelle et occasionnelle avec les membres du réseau. Quels types de relations sont favorisés par l'usage du numérique ? Nous allons identifier dans cette section différents types de relations à l'aide des concepts suivants : liens forts, liens faibles et communauté de pratique.

4.1.3.1. La nature des liens

Selon Angeon & Callois (2005), les relations sociales se déterminent par des règles formelles et informelles qui normalisent les comportements des agents permettant ou ne permettant pas de concilier les intérêts individuels et de faire partager les systèmes de représentations des agents. L'émergence de coopérations ne va donc pas de soi en ce qu'elle demande la mise en cohérence des intérêts individuels et l'acquisition d'un accord des agents concernés. Elle dépend aussi bien de la motivation de chaque membre du réseau pour coopérer que la proximité en terme de capital cognitif et culturel de chacun des membres ou des facteurs institutionnels formels et informels (règles, normes, cadre d'action, etc.).

Nous distinguons d'abord les liens forts des liens faibles. Les liens forts se caractérisent par une fréquence élevée d'interactions¹¹¹. Les individus sont liés par la proximité

¹¹¹La force d'un lien peut être définie par la combinaison de la durée, intensité émotionnelle, intimité et services réciproques (Granovetter, 1973 : 1362)

organisationnelle qui repose sur une logique d'appartenance telle que le partage des règles ou routines de comportement ; la proximité institutionnelle qui repose sur la logique de similitude tel que le partage d'un système de représentations, de croyances et de savoirs (Torre, 2006). Il existe de l'affinité et une confiance mutuelle qui est souvent le résultat de l'investissement réciproque de ces individus sur le long terme (familles, amitiés, etc.).

Les liens faibles (Granovetter, 1973) s'établissent entre les individus appartenant à des cercles sociaux distincts. Si l'information est susceptible de circuler rapidement via les liens forts au sein d'une communauté, les liens faibles ne permettent pas une circulation aisée de l'information à cause du manque de confiance : les individus peuvent se garder de communiquer des informations qui peuvent être confidentielles. La distance cognitive entre les acteurs hétérogènes ne facilite pas non plus l'appropriation des informations complexes. Les liens faibles peuvent en revanche favoriser l'accès à la diversité d'informations puisque les membres sont liés à des communautés différentes disposant des connaissances et compétences distinctes. Tandis que les liens forts peuvent favoriser la redondance de l'information, les liens faibles favorisent l'accès à des connaissances, des opportunités et des ressources nouvelles.

La notion de *linking* mise en avant par Banque mondiale (2000) permet d'ajouter l'idée d'horizontalité et de verticalité dans l'analyse des liens. Le *linking* relie les individus ayant un statut différent autour d'un objectif commun et se caractérise par une relation verticale. On peut penser comme exemple, à un partenariat qui se construit entre institution, association et entreprise autour d'un projet de territoire. L'avantage de cette relation verticale est le fait de pouvoir accéder à des ressources diverses (financement, légitimité politique, capacité de communication, etc.) qui permet d'augmenter la capacité d'agir du groupe. En revanche, les liens horizontaux se construisent entre les acteurs qui ont un profil socioéconomique et professionnel similaires, ayant le même niveau du pouvoir politique et financier (Babaei *et al.*, 2012). Les acteurs peuvent être confrontés à des problèmes communs et ainsi trouver facilement l'intérêt de coopérer autour de la recherche de solutions. Cependant, chacun ayant la même capacité financière et le même niveau de légitimité politique, les moyens qui peuvent être mobilisés sont finalement limités. L'intérêt de créer un lien vertical (qu'il soit fort ou faible) est d'augmenter le pouvoir d'agir de la communauté.

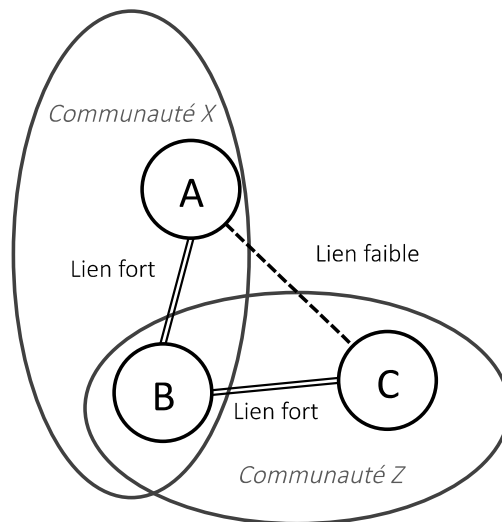
Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des liens évoqués.

Tableau 8. Caractéristiques des liens

	Motivation du lien	Nature et propriétés des règles ratifiées	Logique de proximité	Statuts d'acteurs concernés	Forme de lien
Liens forts	Morale ; Investissement social non intentionnel	Introjection de valeur	Logique de similitude (mais n'exclut pas la logique d'appartenance)	Acteurs de même statut ayant une action collective intentionnelle ou pas	Horizontal
Liens faibles	Intérêt ; Investissement social intentionnel	Convention sans engagement réciproque	Liens de proximité inexistantes	Acteurs de différents statuts ayant différentes échelles d'action, réunis d'une manière discontinue	Horizontal
<i>Linking</i>	Intérêt ; Investissement social intentionnel	Réciprocité et obligation	Logique d'appartenance (mais n'exclut pas la logique de similitude)	Acteurs de différents statuts ayant la même échelle d'action, réunis autour d'un objectif commun	Vertical

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de Angeon (2008), Angeon & Callois (2005), Loudiyi *et al.*, (2004)

Enfin, selon Granovetter (1973), les liens faibles en tant que mobilisateurs de ressources nécessitent l'existence d'un ou plusieurs acteurs, structures ou lieux qui connectent les différentes communautés. Par exemple, quand un agent A et un agent B sont reliés par les liens forts, et que B a un lien fort avec un agent C, il est probable que A et C ont un lien fort (lorsqu'ils sont de la même communauté) ou faible (lorsqu'ils sont de deux communautés distinctes) : le lien faible est dans cet exemple, créé par la présence de l'agent B qui participe à plusieurs communautés (figure 24). Un exemple est illustré par Cohendet, Llerena et Simon (2010), qui mettent en avant le rôle des employés d'une entreprise créative à Montréal qui appartiennent à de multiples réseaux informels (réseaux locaux et réseaux des communautés de connaissances) : l'appartenance à ces différentes communautés permettent aux employés d'accéder à de nombreuses sources d'informations ; ces employés appliquent ensuite les nouvelles informations et connaissances acquises dans les activités de l'entreprise ; l'entreprise peut ainsi renouveler régulièrement les connaissances. La ville de Montréal est même décrite, dans cet exemple, comme un terreau favorisant l'articulation entre liens forts et liens faibles au profit d'un écosystème (Cohendet, Grandadam et Simon, 2010) offrant des opportunités de création de nouveaux partenariats et de captation du « *buzz* » (Bathelt, Malmberg et Maskell, 2004).

Figure 24. Liens forts et liens faibles

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

4.1.3.2. Communauté de pratique

Au sein de la communauté de pratique, les liens forts et les liens faibles s'articulent permettant de générer l'intelligence collective d'un grand nombre de personnes pour développer des connaissances. La communauté de pratique est un concept né dans les années 1980 qui a cependant attiré récemment un intérêt croissant dans le domaine du management des connaissances et de l'innovation d'une entreprise. Selon Wenger, McDermott et Snyder (2002 ; cité dans CEFRIO, 2005 : 21) « [l]es communautés de pratique sont des groupes de personnes qui se rassemblent afin de partager et d'apprendre les uns des autres, face à face ou virtuellement. Ils sont tenus ensemble par un intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et les meilleures pratiques. Les membres de la communauté approfondissent leurs connaissances en interagissant sur une base continue et à long terme, ils développent un ensemble de bonnes pratiques ». Ces personnes ne sont pas nécessairement dans le même organisme mais elles partagent le même intérêt lié ou non à leur profession. L'adhésion à la communauté est généralement volontaire. Ces personnes au sein de la communauté de pratique partagent plusieurs éléments (Wenger & Trayner, 2015) :

- le domaine d'expertise : la communauté de pratique n'est pas un cercle d'amis. Les membres ont des compétences en matière d'une expertise spécifique (cette expertise peut être reconnue ou non comme métier) ;

- la communauté : les membres visent à s'entraider pour trouver des solutions aux problèmes. C'est une communauté où les membres essaient d'apprendre des autres même s'ils n'appartiennent pas au même organisme ;
- la pratique : les membres visent à développer un réservoir commun de ressources (expériences, histoires vécues, outils, méthodes, etc.).

Le niveau d'engagement des membres de la communauté varie. Souvent, un nombre restreint de personnes très engagées dans la communauté constitue le noyau dur qui coordonne et gère la relation entre les membres et anime la production collective de connaissances : elles sont souvent à l'initiative de la création de la communauté. Parmi les nouveaux arrivés, certains participent activement à la communauté (contributeurs actifs) et d'autres contribuent occasionnellement ou restent passifs et silencieux (membres périphériques).

La communauté de pratique est intéressante en ce qu'elle réunit les personnes de différents milieux sociaux, professionnels ou de territoire, autour d'un intérêt commun : si les membres du noyau dur se caractérisent par le niveau de partage élevé, les contributeurs occasionnels ou membres peu actifs sont généralement rattachés à des communautés différentes. Ainsi, au sein de la communauté de pratique, grâce à la participation des contributeurs actifs et périphériques, la communauté de pratique permet de faire le pont entre les différentes communautés. L'ouverture à ces divers contributeurs permet à la communauté de pratique de créer un environnement favorable à l'activation de liens faibles.

4.1.3.3. Le numérique au service de développement de communautés territoriales ?

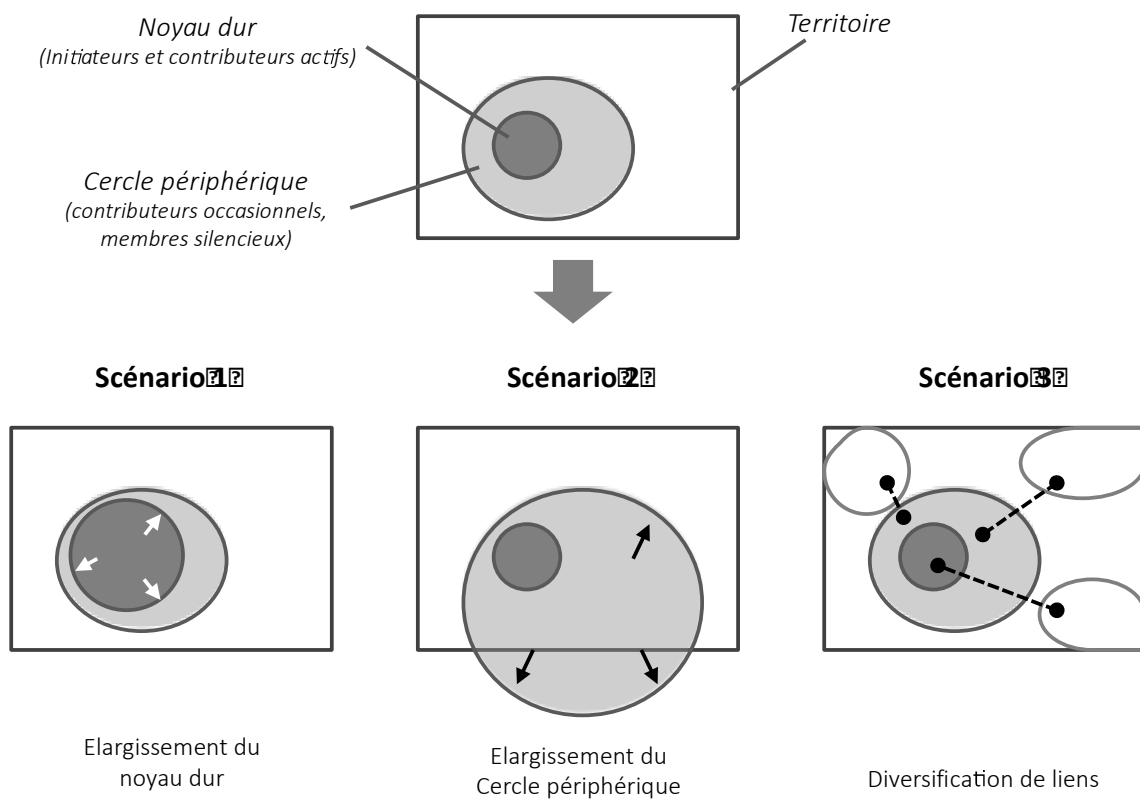
L'intérêt de notre thèse est de comprendre en quoi le numérique favorise la dynamique collective d'acteurs du territoire. Ce qui nous intéresse est de déterminer comment le numérique contribue à l'élargissement et au renforcement de cette dynamique collective qui émerge le plus souvent autour d'un groupe d'acteurs restreint. La notion de communauté de pratique nous permet de distinguer différents cercles d'acteurs qui s'engagent d'une manière différente au réseau. Nous avons ainsi identifié trois manières dont le numérique peut contribuer au renforcement du réseau, qui sont détaillées ci-dessous et représentées sur la figure 25.

Le premier cas de figure est le renforcement du noyau dur constitué des principaux membres très actifs (initiateurs et contributeurs actifs) qui participent principalement à l'animation de la communauté : il s'agit par exemple d'intensifier les interactions ou d'élargir le nombre de participants au noyau dur.

Le deuxième cas de figure est l'élargissement de la communauté par la multiplication des contributeurs occasionnels ou peu actifs qui ont aussi des impacts sur la production commune des connaissances, notamment en permettant d'activer les liens faibles.

Le troisième cas de figure concerne la diversification des communautés connectées : si le deuxième cas de figure concerne l'élargissement de la participation des acteurs du même domaine d'intérêt (par exemple porteurs de projets de Tiers-Lieux), le troisième cas de figure vise à connecter la communauté aux milieux professionnels différents (institutions, universités, groupes d'entreprises, etc.). On s'intéresse ici à la création des liens verticaux.

Figure 25. Trois manières dont le numérique pourrait contribuer au réseau



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

4.2. Méthodes de collecte des données

Dans cette section, nous présentons notre méthode de collecte de données qualitatives et quantitatives.

4.2.1. Le choix des outils numériques à analyser

Certains des outils numériques visent à favoriser la diffusion d'informations et la mutualisation, d'autres sont mis en place pour faciliter un travail collectif des acteurs et la co-construction des connaissances. Nous avons ainsi distingué un certain nombre d'outils numériques utilisés par les acteurs lillois et brestois.

4.2.1.1. La liste de discussion n'est pas la lettre d'information, ni forums d'échanges

La liste de discussion « est une liste d'envoi permettant à un groupe d'abonnés de recevoir automatiquement par courrier électronique l'ensemble des messages expédiés à la liste : tout message envoyé à la liste par un abonné est reçu par chacun des autres abonnés. [...] Il est parfois possible d'envoyer des messages à une liste de diffusion sans y être abonné. Néanmoins, il faut impérativement être abonné à la liste pour en recevoir les messages »¹¹². Dans certains cas, les messages doivent d'abord être validés par un des administrateurs de la liste avant d'être envoyés à tous les abonnés. L'abonnement à la liste peut être ouvert à tous (dans ce cas il suffit d'envoyer la demande d'abonnement), mais certaines listes à l'usage interne d'un groupe peuvent être fermées au public. La liste de discussion est souvent confondue avec la liste de « diffusion »¹¹³. Certains définissent la liste de diffusion comme une liste qui « ne [permet] pas l'interactivité, c'est-à-dire que les messages sont envoyés par un émetteur unique - le gestionnaire de la liste - vers les abonnés »¹¹⁴, contrairement à la liste de discussions où tout le monde a droit d'envoyer un e-mail à l'adresse de la liste. Nous employons le terme « liste de discussion » puisque nous étudions les listes qui permettent les interactions entre abonnés.

La liste de discussion se distingue ainsi de la lettre d'information : la première permet à tous les abonnés d'expédier des messages tandis que la deuxième le permet uniquement à son administrateur. La liste de discussion est avant tout un outil d'échange entre les abonnés.

¹¹² Définition selon l'INFINI, association basée à Brest qui est le principal hébergeur de sites Internet et de listes de discussions à Brest. Consultable sur <https://listes.infini.fr/infini.fr/help/introduction>

¹¹³ Cf. Présentation de la liste de discussion par Les Fabriques du Ponant à Brest : http://wiki.lesfabriquesduponant.net/index.php?title=Mailing_List

¹¹⁴ « Liste de discussion et liste de diffusion », *Les-infostratégies.com*. Consultable sur : <http://www.les-infostrategies.com/article/0609185/liste-de-discussion-et-liste-de-diffusion>

La participation aux échanges est libre. Certains abonnés peuvent activement participer aux discussions et d'autres peuvent rester silencieux. La liste s'assimile ainsi aux forums de discussion sur Internet. Mais l'un des avantages de la liste de discussion est le fait que les abonnés peuvent recevoir les messages dans leur application d'e-mail. Il suffit en plus d'envoyer un e-mail à l'adresse de la liste pour lancer ou participer à un débat sans aller sur un site Internet ou télécharger une application dédiée. Il est ainsi plus facile et pratique de l'utiliser : ce qui explique l'intensité d'utilisation des listes de discussion. Tous les e-mails envoyés à la liste sont archivés sur le site Internet d'hébergement à moins qu'ils ne soient effacés par les administrateurs de la liste.

Les listes de discussions se distinguent également des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter où tout le monde peut consulter à moins de mettre une restriction d'accès. Ces derniers sont le plus souvent utilisés pour diffuser des informations au grand public (annonces d'événements ou réunions) et moins pour les débats. Les listes de discussions sont plus un espace intime où les utilisateurs peuvent communiquer uniquement avec les abonnés.

Nous avons repéré un certain nombre de listes de discussions utilisées par les acteurs lillois et brestois (tableau 9). Huit listes ont fait l'objet d'analyse dans cette section : trois listes créées et administrées par le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest ; cinq listes créées par des membres actifs de Catalyst. Les autres listes citées dans le tableau mais qui n'ont pas fait l'objet d'analyse sont des listes où le nombre d'échanges est très limité (ces listes qui n'ont pas été étudiées sont colorées en gris dans le tableau 9).

Les listes qui ont fait l'objet de l'analyse sont toutes les listes de discussions « non modérées » où les messages sont automatiquement transmis à tous les abonnés dès réception par l'automate de gestion de listes. Nous avons aussi éliminés les listes qui ne sont pas publiques et dont l'usage est limité à un membre restreint d'acteurs puisque l'abonnement est limité.

Tableau 9. Listes de discussion

Nom de liste	Création	Description	Nbr d'abonnements ¹¹⁵	Nbr d'échanges
Brest				
Wiki-Brest	Mai 2007	Echanges entre les acteurs du projet Wiki-Brest	99	1146
Cartes ouvertes	Mars 2010	Echange autour des projets de cartes ouvertes citoyennes au Pays de Brest	76	720
Brest en (biens) communs ¹¹⁶	Avril 2009	Une liste de travail pour préparer la rencontre Brest en biens communs.	128	333
Lille				
Makers	Novembre 2012	Echange entre <i>makers</i> à Lille et ceux qui intéressent au mouvement	125	3674
Catalyst	Avril 2013	Echange autour du projet Catalyst	167	1732
Unisson	Février 2014	Echange autour du projet Unisson	54	333
Coworking Tiers-Lieux	Mars 2015	Echange autour de tiers lieux en Hauts de France	114	174
Assemblée des communs de Lille - échanges	Mars 2015	Echanges entre les membres de l'assemblée des communs à Lille	63	223
Assemblée des communs de Lille - info	Juin 2016	Communication aux acteurs intéressés par l'assemblée des communs à Lille	165	18
Chambre des communs	Juin 2016	Echange autour de la chambre des communs	15	2
Financement des communs	Juin 2016	Liste de travail pour la recherche sur le financement des communs	35	2

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

¹¹⁵ Le nombre d'abonnés est celui du mois de juin 2017. L'abonnement est ouvert à tous les publics. Ceux qui veulent se désabonner peuvent faire la démarche en ligne, sans prévenir les administrateurs. La liste des adresses abonnées est disponible pour les listes lilloises mais non pour les listes brestoises.

¹¹⁶ La liste *Brest en biens communs* a été migrée en 2017 vers la liste *Brest en communs* créée en janvier 2016 qui relie les acteurs plus largement travaillant sur la question de communs. La liste *Brest en communs* étant peu utilisée au courant de 2016 avec seulement 10 échanges réalisés, et ayant désormais les mêmes abonnés que la liste *Brest en biens communs*, nous avons réuni ces deux listes dans notre analyse.

4.2.1.2. Le site Internet 2.0 et le site Internet 1.0

Un site Internet 2.0 tels que sites contributifs sous la forme de *wiki*, sites participatifs, cartographies collaboratives, vise à favoriser la co-production des contenus par un grand nombre de personnes. Le but est de rassembler sur un même site les informations venant de diverses personnes et milieux ainsi que de croiser les connaissances pour améliorer les contenus. S'appuyant sur l'intelligence collective, c'est à la fois un outil de diffusion d'informations enrichies par les contributeurs, mais aussi de co-production de connaissances. La participation peut être autorisée à tous types de publics ou restreinte aux personnes inscrites sur le site. Le périmètre d'autorisation est souvent défini par les administrateurs du site.

Un site Internet 1.0 présente en revanche peu de dimension collective : il vise avant tout à diffuser l'information créée par les administrateurs du site. Certains sites permettent aux lecteurs de laisser les commentaires mais la prise en compte de ces commentaires sur le site n'est pas automatique. La possibilité de participation des publics est ainsi très limitée.

Tableau 10. Les sites Internet 1.0 et 2.0

		Lille	Brest
Sites Internet 1.0		Sites Internet Catalyst, Tiers-Lieux, etc.	Site Internet municipal
Sites Internet 2.0	Sites participatifs		a-brest, Eco-sol-brest
	Sites en <i>wiki</i>	Wikilivre Wikiversité Wiki des communs	Wiki-Brest Wiki du Forum des usages coopératifs Wiki.@-brest
	Cartographie numérique collaborative	Encommuns.org cartographie des Tiers-Lieux	Cartes-ouvertes au Pays de Brest

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

4.2.1.3. Sites contributifs et sites participatifs

Nous distinguons deux types de sites Internet 2.0 : site contributif et site participatif. Le site contributif permet aux usagers de collaborer dans l'écriture même d'un article sur le site : les usagers peuvent rédiger et corriger l'article écrit par un autre usager. Les sites sous la forme de *wiki* utilisent ce mode de fonctionnement.

Un site participatif se distingue d'un site contributif par le fait qu'il n'est pas destiné à favoriser la co-écriture d'un article : l'article est rédigé par un rédacteur mais la modification n'est pas autorisée aux autres usagers ; la publication de cet article nécessite par ailleurs la validation par un administrateur. Le but de ces sites est de permettre aux acteurs d'accéder à

une grande quantité d'informations grâce à la mise en commun des articles rédigés par différents auteurs, plutôt que de favoriser la co-crédation d'un contenu.

Le projet de la mise en place de sites participatifs a été porté par le service numérique brestois : il n'existe pas dans les actions de Catalyst à Lille. Neuf sites participatifs mis en place sont répartis par thématique (tableau 11) : économie sociale et solidaire, Internet et multimédia, éducation, santé, relations internationales, action sociale, égalité hommes-femmes, mobilité durable, démocratie locale. Certains de ces sites sont gérés par un collectif d'acteurs, d'autres sont gérés par le service municipal ou par une association qui sont à l'initiative de la création de site. Les sites participatifs, « a-brest.net » et « participation-brest.net » sont créés par le service Internet et expression multimédia de la Ville tandis que sept autres sites participatifs sont montés par différents services de la ville ou à l'initiative d'acteurs locaux, accompagnés par le service Internet et expression multimédia.

Tableau 11. Description des sites participatifs

	Description	Année de création	Nombre d'articles publiés jusqu'en septembre 2017
a-brest.net	Actualités autour de l'Internet et expression multimédia	2002	13 463
Pel-bret.net	Actualités autour du projet PEL de la ville	2002	558
Participation-brest.net	Actualités autour des conseils consultatifs de quartier et des initiatives citoyennes à Brest	2003	2939
Forum santé brest	Actualité autour de santé	2005	301
Repères-brest	Répertoire et guide des structures brestoises qui mettent en place des actions de lutte contre la précarité	2009	nb
Eco-sol-brest.net	Actualités sur l'économie sociale et solidaire sur Finistère	2009	8 068
Solinter-brest.net	Actualités des associations de relations internationales	2010	nb
Egalité Femmes – Hommes	Actualités autour de l'égalité Femmes – hommes	2011	1096
Mobilité Durable	Actualité autour de mobilité durable à la métropole	2013	131

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des sites participatifs)

L'intensité d'usage n'est pas la même pour tous les sites. Nous avons analysé plus particulièrement les sites *a-brest* (géré notamment par le service numérique municipal) et *Eco-Sol-Brest* (géré notamment par le service développement économique de la Métropole brestoise) qui sont les sites les plus actifs.

4.2.1.4. Typologie des outils numériques 1.0 et 2.0

Nous avons établi dans le tableau 12 une typologie des outils numériques classés selon deux critères :

- le mode de production des contenus : nous distinguons trois niveaux.
 - niveau 1 : ni collaboratif ni participatif. Les contenus sont produits par les administrateurs. La possibilité de contribution des usagers dans la création de contenus est très limitée ;
 - niveau 2 : participatif. Les personnes qui n'administrent pas le site ou la liste sont invitées à fournir les contenus. Ces contenus ne peuvent cependant pas être modifiés ou améliorés par d'autres lecteurs ;
 - niveau 3 : contributif. Tous les contenus peuvent être écrits et modifiés par les usagers avec ou sans obligation d'inscription.
- la diffusion des contenus : nous distinguons deux niveaux.
 - diffusion externe : les contenus sont visibles mais aussi lisibles par les acteurs externes. L'explication des modes d'emploi est suffisamment fournie pour faciliter la participation et la contribution des acteurs externes. Les contenus sont aussi bien rangés et lisibles pour que ces acteurs externes puissent les comprendre ;
 - diffusion interne : les contenus sont destinés aux abonnés ou acteurs internes au réseau. Même si les contenus sont visibles par tout public, ces outils visent à favoriser les échanges entre acteurs internes plutôt que la diffusion large des contenus.

Tableau 12. Typologie des outils numériques

		Diffusion d'information		
		Interne	Externe	
Mode de production	Niveau 3	Sites en wiki (contributifs)	Sites en wiki (contributifs) Cartographies collaboratives	Web 2.0
	Niveau 2	Listes de discussions Forums Facebook, Twitter	Sites participatifs Facebook, Twitter	
	Niveau 1	Lettre d'information	Sites Internet 1.0	Web 1.0

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Les sites présentés sous forme de *wiki* (sites contributifs : Wiki-Brest, *wiki.@-brest*, *wikiversité*, *wikilivre*, Wiki des communs) se caractérisent par la production collective des contenus (niveau 3). Certains de ces sites peuvent être orientés vers la diffusion des informations auprès des acteurs externes : par exemple, le *wikilivre* « Construire des communs » est destiné à diffuser les travaux menés par les acteurs lillois à tout public francophone. D'autres sites sont orientés à l'usage plus interne : la *wikiversité* est plus un outil de travail interne que de diffusion ; *Wiki.@-brest* est destiné aux échanges entre acteurs internes au réseau avec par exemple la mise à disposition des comptes-rendus des réunions.

Les cartographies collaboratives (cartographie des Tiers-Lieux lillois, cartes-ouvertes brestoises, *encommuns.org*) permettent à tous les usagers de contribuer ou modifier les informations sur une cartographie numérique. Plus qu'un outil de travail interne, ces cartographies sont destinées à rendre visibles les informations par les acteurs externes.

Les listes de discussions ou les forums sont utilisés pour les échanges entre les acteurs abonnés / inscrits et ne sont pas utilisées pour la diffusion externe. Les contenus d'échange sont individuels et non modifiables par d'autres personnes. Les plateformes de réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter sont à la fois pour les échanges internes et pour la diffusion externe. De même, les contenus des sites participatifs ne sont pas écrits collaborativement et ne sont pas non plus modifiables sans autorisation des administrateurs. Ce sont des magazines participatifs qui visent à centraliser et diffuser les informations au plus grand nombre d'acteurs.

Enfin, la lettre d'information et les sites Internet 1.0 ne sont pas des outils collaboratifs puisqu'ils ne permettent pas la contribution et la participation des publics dans la production des contenus.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble d'outils numériques analysés. Nous avons privilégié les outils numériques interactifs permettant la collaboration autour de la production des contenus et l'échange entre utilisateurs, donc le web 2.0. Par ailleurs, nous avons exclu de notre analyse le Forum des communs puisqu'il a été mis en place au courant 2017 tandis que notre analyse repose sur la période jusqu'à fin 2016. Nous avons également exclu les usages de la page Facebook et Twitter puisqu'il est difficile d'identifier si le compte est partagé par plusieurs personnes. De plus les échanges entre acteurs sont rarement menés sur ces plateformes.

Tableau 13. Les outils numériques à analyser

	Lille	Brest
Listes de discussions	Liste de Catalyst Liste de Makers Liste des Tiers-Lieux Liste de l'Assemblée des communs à Lille Liste d'Unisson	Liste de Wiki-Brest Liste de cartes ouvertes Liste de Brest en Biens communs
Sites participatifs		a-brest, éco-sol-brest
Sites contributifs en <i>wiki</i>	Wikilivre Wikiversité Wiki des communs	Wiki-Brest Wiki du Forum des usages coopératifs Wiki.@-brest Wiki Eco-Sol-Brest
Cartographie numérique collaborative	Encommuns.org cartographie des Tiers-Lieux	Cartes-ouvertes au Pays de Brest

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

4.2.2. Méthodes d'analyse des outils numériques

Bien que la plupart des outils évoqués dans cette partie soient toujours en cours d'utilisation, les données analysées ici ont été recueillies jusqu'à fin 2016 uniquement. Nous avons analysé trois éléments suivants pour chacun des outils :

1. l'aspect technique des outils afin d'analyser ce qui est techniquement possible : règles d'abonnement, modes d'écriture, modes d'échanges, ouverture de consultation, etc. ;
2. les contenus créés ou échangés via cet outil ;
3. les caractéristiques des usages afin d'identifier leur utilité réelle : auteur, nombre d'utilisateurs, etc.

Le premier point (analyser ce qui est techniquement possible) permet de clarifier les possibilités de coopérations offertes par l'outil numérique. Un site contributif peut par exemple contenir un espace de discussions dédié aux utilisateurs. Cependant, les utilisateurs ne s'en servent pas nécessairement ; de plus un espace de discussions peut finalement être utilisé comme un espace d'annonce d'événement. Ainsi, même si le numérique élargit une possibilité de coopérations via certaines de ses fonctions liées, l'usage réel ne correspond pas toujours à ce qui est attendu. C'est pour cela que nous analysons aussi le contenu (2) et les usages (3). La confrontation de ce qui est techniquement possible avec l'usage réel permet de comprendre les capacités réelles du numérique à favoriser les coopérations d'acteurs. Enfin, des actions d'accompagnement sont mises en place pour faciliter l'usage de certains outils voire faire évoluer l'usage.

4.2.2.1. Listes de discussions

La possibilité d'accès à l'archive des échanges réalisés dépend de la plateforme hébergeuse de la liste de discussion. A Brest, toutes les listes étudiées sont hébergées par INFINI, association locale de promotion de logiciels libres. A Lille, la plupart des listes sont hébergées sur la plateforme Imagination for People. La consultation d'archive des mails échangés, les administrateurs, le nombre d'adresses mails abonnées (au moment de la consultation) sont visibles aux abonnés de la liste. Nous nous sommes ainsi abonnée aux huit listes de discussion et avons lu tous les mails échangés : le tableau en annexe 1 synthétise les principaux sujets échangés via la liste. Certains mails peuvent être effacés de l'archive par les administrateurs, néanmoins, il est rare qu'ils le fassent. Quant à la liste des adresses mail abonnées, elle est visible pour les listes lilloises mais ne l'est pas pour les listes brestoises.

Le tableau ci-dessous montre les éléments analysés en fonction de trois entrées.

Tableau 14. Les éléments d'analyse des listes de discussion

Entrées	Eléments d'analyse
(1) Aspects techniques	Règles d'abonnement Règles d'envoi et de réception des mails (besoin de validation par un administrateur, spontanéité de réception des mails, restriction, etc.)
(2) Contenus	Le contenu de mails envoyés
(3) Usages	Le nombre de messages envoyés par auteur Le nombre d'auteurs ayant envoyé au moins une fois un mail à la liste Les auteurs ayant envoyé au moins une fois un mail

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Grâce à la lecture des archives des mails envoyés sur chacune des listes¹¹⁷, nous avons pu identifier les métiers et le lieu de travail de la majorité des personnes ayant échangé au moins une fois sur les listes. Dans la plupart des cas, ces personnes se présentent (leurs noms, leurs activités professionnelles, leur lieu de travail ou de résidence, leurs centres d'intérêt,...) en mettant la signature d'identité à la fin des mails. Nous nous sommes également appuyée sur d'autres sites Internet tels que LinkedIn¹¹⁸, Viadeo¹¹⁹, Facebook et blogs.

Les informations recueillies concernant l'auteur sont :

- le nombre de mail envoyé par mois et par année ;
- sa profession (types de métiers, nom et statut de l'organisme, fonction occupée au sein de l'organisme) au moment des envois de mails ;
- la localisation géographique du lieu de travail : nous avons repéré l'adresse du bureau de travail et non celle du siège lorsque les deux ne sont pas identiques.

Un certain nombre d'auteurs n'ont pu être identifiés faute d'informations disponibles : dans ce cas, nous avons noté ces auteurs comme « non identifiables ». Un tableau précisant ces éléments a été monté pour chaque liste de discussion (*cf.* voir l'exemple de ce tableau dans l'annexe 2).

4.2.2.2. Sites contributifs et participatifs

Les sites contributifs et participatifs sont analysés par les éléments présentés dans le tableau ci-dessous.

¹¹⁷ La consultation des archives des listes de discussions lilloises est possible à partir des liens suivants :

- liste de Catalyst : <http://lists.imaginationforpeople.org/cgi-bin/mailman/listinfo/collectif>
- liste des Tiers-Lieux : <http://innovafrica.org/it/group/coworking-tiers-lieux-nord/archive>
- liste de Makers : <http://listes.meuhlab.org/cgi-bin/mailman/listinfo/lille>
- liste de l'Assemblée des communs : <https://mail.cfcloud.fr/bienscommuns.org/info/lille-assemblee--echanges>
- liste d'Unisson : <http://lists.unisson.co/pipermail/unisson/>

Les listes brestoises sont consultables sur les liens suivants :

- liste de cartes ouvertes : <https://listes.infini.fr/www/info/cartes-ouvertes-pays-brest>
- liste de Brest en Bien commun : <https://listes.infini.fr/www/info/brest-en-communs>
- liste de wiki-Brest : <https://listes.infini.fr/www/info/wiki-brest>

¹¹⁸ Un réseau social à l'usage professionnel créé en 2003 aux Etats-Unis afin de pouvoir partager le profil professionnel, trouver des collaborateurs, chercher l'emploi, ou encore suivre l'actualité. ([linkedin.com](https://www.linkedin.com))

¹¹⁹ Un réseau social à l'usage professionnel créé en 2004 en France. ([viadeo.com](https://www.viadeo.com))

Tableau 15. Les éléments d'analyse des sites participatifs et contributifs

Entrées	Éléments d'analyse
(1) Possibilités techniques	Obligation d'inscription Restriction concernant la rédaction d'un article Restriction concernant la modification d'un article publié Possibilité de créer un profil d'utilisateur Besoin de validation par un tiers avant de publier Visibilité de l'historique des modifications Visibilité d'auteurs Existence d'espaces de discussions
(2) Contenus	Le contenu de l'article rédigé La mise en ligne des comptes-rendus des réunions Le contenu des échanges sur les espaces de discussions La mise en ligne de supports et ressources
(3) Usages	Le nombre de pages ou articles rédigés depuis la création Le nombre de rédacteurs enregistrés La diversité de rédacteurs La fréquence d'usages du site et de renouvellement des contenus La part des administrateurs dans la rédaction des articles

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Les aspects techniques sont souvent définis par l'administrateur du site. Les sites en *wiki* utilisés par les acteurs lillois n'ont pas de restriction d'usage : la possibilité de contribuer à ces sites est ouverte à tous. Lorsqu'une personne non inscrite veut créer ou modifier un article, l'auteur est identifié par son adresse IP. Pour les sites brestois, les administrateurs ont mis l'obligation de création de compte afin de contribuer pour éviter le vandalisme en permettant d'identifier les auteurs. En revanche, l'historique de modifications et l'auteur de l'article sont visibles par toutes les personnes qui consultent le site, sans ou avec l'inscription, à l'exception des cartographies collaboratives. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques techniques des sites web 2.0 étudiés.

Tableau 16. Analyse technique des sites participatifs et contributifs

	Wiki des communs	Wikiversité	Wikilivre	Wiki-Brest Wiki.@-brest, du FUC ¹²⁰ , de Eco-Sol-Brest	Sites participatifs	Cartographies collaboratives
Inscription obligatoire pour contribuer				x	x	x
Tout le monde peut rédiger un article	x	x	x	Réservé aux inscrits	Réservé aux inscrits	Réservé aux inscrits
Tout le monde peut modifier un article existant	x	x	x	Réservé aux inscrits		Réservé aux inscrits
Le profil d'utilisateur	x	x	x	x	x	
Besoin de validation par l'administrateur avant publication					x	
L'accès à l'historique des modifications	x	x	x	x		
L'identification de l'auteur	x	x	x	x	x	
Les espaces de discussions	x	x	x	Réservé aux inscrits	Sur un portail réservé aux inscrits	

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Nous avons analysé les contenus créés sur ces sites afin de comprendre leur objectif et utilité (annexe 3). La statistique (nombre de pages, nombre d'utilisateurs enregistrés) est également étudiée lorsque ces données sont disponibles (annexe 4). Cependant, si les sites en *wiki* mettent généralement à disposition ces informations, peu d'informations sont disponibles pour les cartographies collaboratives. Sur les sites contributifs, l'historique est généralement visible, il est donc aisé d'en repérer les auteurs. Cependant, cette pratique n'est pas partagée par l'intégralité des sites contributifs.

4.2.2.3. Limites de la méthode de collecte de données

L'une des limites de notre méthodologie renvoie d'abord au fait que nous avons construit les données des personnes qui ont effectivement échangé sur la liste de discussions

¹²⁰ Wiki du Forum des usages coopératifs (FUC).

et non celles des abonnés afin de mettre en cohérence les données lilloises et données brestoises: tandis que les adresses mails des abonnés sont visibles sur la liste lilloise, elles ne sont pas visibles concernant les listes brestoises. Nous n'avons ainsi pu analyser l'étendue des usagers de la liste qui sont abonnés mais qui ne communiquent pas sur la liste. Pourtant pour identifier le périmètre d'usage du numérique, l'analyse des abonnés aurait été effectivement intéressante.

Concernant les sites Internet en *wiki*, si nous pouvons identifier certains des auteurs, les auteurs non inscrits ne peuvent pas être identifiés (excepté les sites en *wiki* gérés par les brestois). La page de profil d'auteur est rarement écrite par les contributeurs et donc nous n'avons pu identifier un certain nombre d'auteurs. De plus, s'il existe un compteur de consultation de pages, il ne distingue pas les visiteurs : même si le nombre de consultation peut être élevé, il peut s'agir de la visite par la même personne. Ainsi, que ce soit pour les sites web 2.0 ou pour les listes de discussion, nous n'avons pu recueillir les données concernant la consultation. Ce manque a néanmoins été en partie compensé par les entretiens avec les acteurs gestionnaires du site.

4.2.3. Entretiens et visites

Les entretiens ont pour objectif de rendre compte des expériences vécues autour de l'évolution de réseaux informels développés par Catalyst et le service numérique brestois, et de leur analyse de l'utilité et des défis du numérique au regard du développement de réseaux. 37 entretiens en total ont été réalisés : 21 sur Brest et 16 sur Lille. Les acteurs ont été repérés lors des événements publics ou des réunions internes auxquels nous avons participé, et grâce à la recommandation des premières personnes interviewées.

Une première série d'entretiens ont été menée en face-à-face, en été 2015 à Lille et en décembre 2015 à Brest, ainsi que de février à juillet 2016 par téléphone pour les acteurs qui n'étaient pas disponibles aux dates de notre visite en 2015. Ces entretiens avaient comme objectif de découvrir les acteurs, les actions et le contexte territorial.

Une deuxième série d'entretiens ont été menés d'avril à juillet 2017 par téléphone ou en visioconférence. Certaines des personnes interviewées en 2015 ont été réinterrogées en 2017 pour compléter les informations. Ce deuxième tour d'entretiens a ciblé les acteurs suivants :

1. initiateurs du réseau : Catalyst et acteurs du service numérique brestois ;
2. contributeurs actifs : souvent les porteurs de projets locaux ;
3. responsables d'institutions publiques locales en matière de l'ESS (métropole et région) ; têtes de réseau de l'ESS (notamment la CRESS et ses partenaires principaux) ;

4. responsables d'institutions publiques locales en matière de la politique numérique (métropole et région).

Les guides d'entretiens ont été élaborés selon ces catégories d'acteurs (voir le tableau ci-dessous). La liste des personnes interrogées ainsi que le guide d'entretien sont en annexe 5 et annexe 6.

Tableau 17. Les questions posées selon la catégorie d'acteurs

	CATÉGORIE	QUESTIONS
1	Initiateurs	La création et l'évolution de réseau : contexte et motivation de la création du réseau, évolutions du réseau, objectifs atteints et non atteints ; Les usages du numérique : analyse des avantages et des limites du numérique au regard de coopérations ; proposition d'améliorations ; Exemples concrets de coopérations.
2	Contributeurs actifs	La participation au réseau : premier contact avec le réseau, modes d'implication ; Les usages du numérique : analyse des avantages et des limites du numérique au regard de coopérations ; proposition d'améliorations ; Exemples concrets de coopérations.
3	ESS (collectivité, têtes de réseau)	Co-élaboration de politiques publiques : dispositifs existants, évaluation d'impacts, proposition ; Les actions desoutien aux coopérations d'acteurs ESS; les défis ; Le mode de contact avec les acteurs de réseau ; exemples ; L'usage du numérique collaboratif mis en place par les réseaux ; analyse.
4	Responsable politique numérique locale	Co-élaboration de politiques publiques : dispositifs existants, évaluation d'impacts, proposition ; Le mode de contact avec les acteurs de réseau ; exemples ; L'usage du numérique collaboratif mis en place par les réseaux ; analyse.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Nous avons également participé à des événements ou rencontres organisés par les acteurs brestois et lillois. En particulier, on relève les événements suivants :

- wiki-permanence, la rencontre Forum des usages coopératifs, réunion du réseau interterritorial de cartographie collaborative (Brest) ;
- Assemblée générale de l'association ANIS, rencontres annuelles ROUMICS, réunions de travail de l'Assemblée des Communs de Lille, enquête des acteurs de communs à Lille organisé par les acteurs de l'Assemblée des Communs de Lille, meet-up Tiers-Lieux, Hackathon zéro déchet (Lille).

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

A partir de l'analyse de la littérature de l'innovation sociale et territoriale, nous avons identifié deux leviers qui peuvent favoriser les processus de la transformation territoriale. D'une part, il s'agit de faciliter l'action collective entre acteurs puisqu'elle permet de mobiliser les ressources pour développer les initiatives citoyennes. D'autre part, il s'agit de favoriser la transformation de relations entre institution publique et initiative citoyenne pour que cette dernière soit prise en compte dans l'action publique et intégrée dans la gouvernance territoriale. L'utilisation des outils numériques collaboratifs a le potentiel pour favoriser les interactions avec les acteurs et de faciliter l'action collective à distance. Afin de mettre en lumière les apports et les limites du numérique dans la dynamique d'innovation sociale, nous nous proposons d'étudier deux initiatives locales : l'initiative portée par Catalyst à Lille et celle du service numérique brestois.

Ces initiatives visent à fédérer les acteurs locaux, notamment les porteurs de projets, pour soutenir le développement des projets citoyens. Cela consiste à favoriser la mutualisation des ressources, l'entraide, le partage des connaissances, ou la coproduction de connaissances afin d'améliorer les actions ou de pouvoir apporter des solutions à des problèmes ou besoins non résolus. Elles utilisent différents outils numériques collaboratifs pour faciliter ces coopérations. Ces outils sont néanmoins mis en place en complément des actions en espace physique (réunions, groupes de travail, événements, rencontres informelles, etc.). S'ils ne remplacent pas les interactions face-à-face, ils peuvent amplifier la dynamique collective en par exemple élargissant ou diversifiant les réseaux. Le but de l'étude de terrain est ainsi d'examiner la manière dont le numérique peut générer ou renouveler de nouvelles dynamiques collectives des acteurs.

La deuxième partie est composée de trois chapitres. Dans le chapitre 5, nous nous intéressons aux contextes locaux d'émergence des deux initiatives. Ensuite, le chapitre 6 examine les usages des outils numériques au sein de ces deux initiatives. Un certain nombre de caractéristiques d'usages ont pu être identifiées parmi lesquelles plusieurs éléments qui peuvent favoriser l'innovation sociale territoriale par l'usage du numérique. Cependant, nous avons également relevé les limites d'usage du numérique. Nous visons ainsi à analyser la manière dont les deux initiatives favorisent l'action collective d'acteurs, en nous focalisant sur l'usage du numérique. Si le chapitre 6 s'intéresse à la relation horizontale d'acteurs (levier 1 de l'innovation sociale et territoriale), le dernier chapitre vise à prendre en compte les évolutions récentes en matière de relations entre action publique et initiative citoyenne sur ces deux territoires (levier 2), en nous intéressant plus particulièrement à la place de Catalyst et du service numérique brestois dans ces évolutions.

PARTIE 2 : DE NOUVEAUX USAGES DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE

CHAPITRE 5. LES ENJEUX ET DYNAMIQUES LOCAUX AUTOUR DE LA FÉDÉRATION DES PORTEURS D'INITIATIVES CITOYENNES

Introduction

Nous nous intéressons dans ce chapitre à mettre en lumière les contextes et dynamiques territoriaux en faveur de la fédération des acteurs sur le territoire brestois et lillois. Les deux initiatives, Catalyst à Lille et le service numérique de Brest, ont en commun deux éléments : elles visent toutes les deux à faciliter les interactions informelles d'acteurs porteurs de projets en constituant un environnement favorable aux échanges et aux actions collectives ; dans ce cadre, elles déploient plusieurs outils numériques de web 2.0 pour inventer leurs nouveaux usages.

Bien que les contextes territoriaux d'émergence de ces deux initiatives soient assez différents (la mise en place de la politique numérique brestoise date de 1995 tandis que la création de Catalyst date de 2011), elles convergent en ce qu'elles essaient d'apporter une réponse à un défi commun : soutenir les petites initiatives porteuses de valeur sociale, qui sont souvent économiquement fragiles. Les deux initiatives ont permis aujourd'hui de créer et d'impulser de nouvelles dynamiques collectives facilitant la mutualisation et la coopération entre porteurs de projets, privilégiant la logique interdisciplinaire. A Brest, la coopération née de multiples actions fédératrices portées par le service numérique a permis le développement de nouveaux projets collectifs et transversaux tels que Doc@brest, *fablabs*, ou Bretagne Créative. A Lille, de nouveaux réseaux d'acteurs autour de Tiers-Lieux ou de Communs sont nés de l'animation de Catalyst.

En quoi les deux initiatives sont-elles originales par rapport aux autres initiatives de fédération d'acteurs ? Quelle est leur plus-value ? Quels impacts sur le territoire ? Le chapitre est composé de deux parties, chacun présentant séparément le contexte brestois et le contexte lillois.

5.1. La stratégie numérique brestoise au service de coopérations entre porteurs d'initiatives

A Brest, la politique numérique municipale est mise en place en 1995. Sa spécificité est son articulation avec l'innovation sociale : l'enjeu municipal est à la fois de favoriser l'appropriation numérique des acteurs et habitants brestois mais également d'utiliser les outils numériques pour faciliter la coopération d'acteurs. La coopération d'acteurs s'étend à l'échelle du Pays dès le début de la politique numérique, bénéficiant le soutien dans le cadre de contrat Région / Pays. L'action n'étant plus inscrite dans ce contrat depuis 2012, les actions numériques se concentrent dans le périmètre métropolitain mais certaines coopérations interterritoriales au sein du Pays restent actives.

5.1.1. Construire le réseau d'acteurs à l'échelle du Pays de Brest

Le territoire brestois se caractérise par l'importance de l'échelle de Pays en tant que stratégie de développement territorial. En effet, la métropole brestoise connaît depuis les années 2000 une vague de périurbanisation tout en concentrant une partie importante d'emplois locaux en son sein. Afin d'atténuer ce déséquilibre territorial, le Pays se dote d'un rôle important dans l'aménagement, visant à renforcer les coopérations territoriales en son sein.

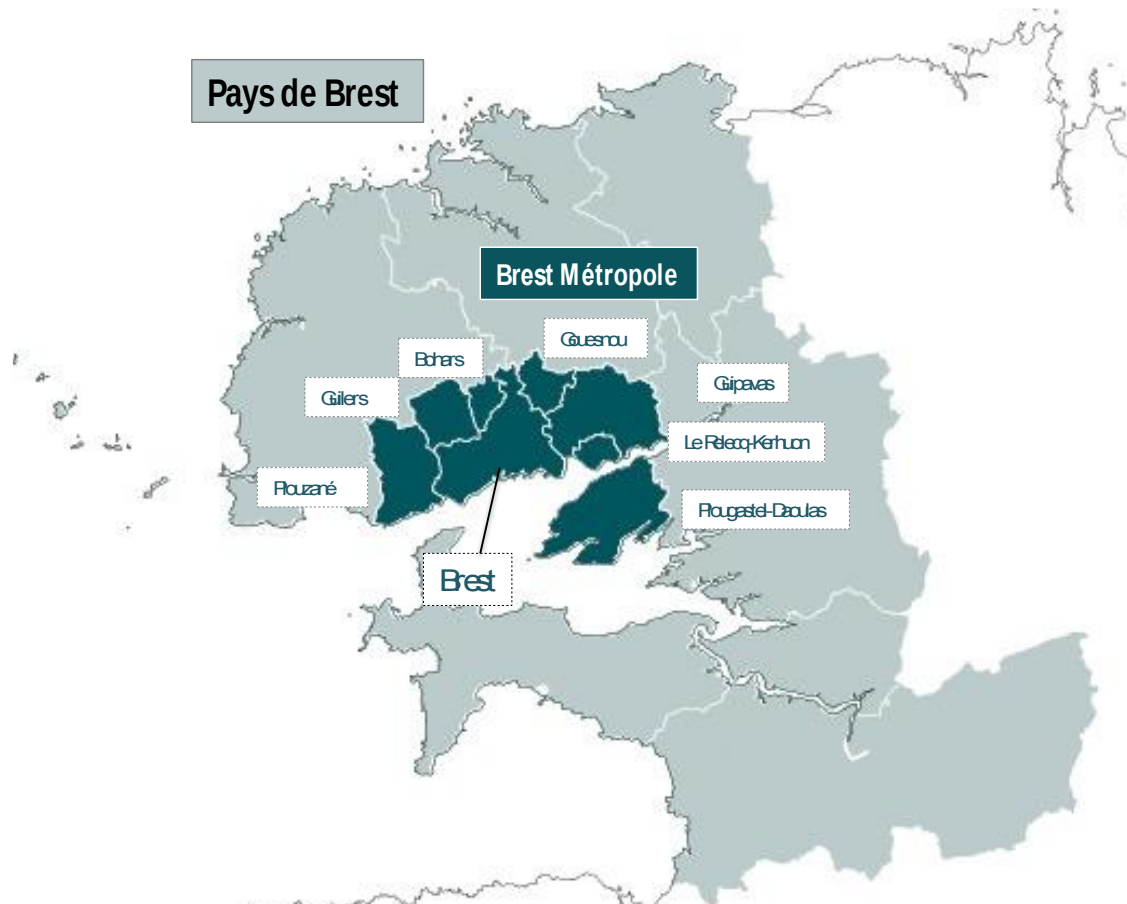
5.1.1.1. La métropole brestoise et l'enjeu d'équilibre territorial

La métropole brestoise est située à la côte Ouest de la Bretagne à plus de 500 km de Paris. La difficulté d'accès liée à la situation géographique excentrique de Brest est cependant atténuée par les développements récents de transports en commun : l'aéroport Brest Bretagne relié aux principales métropoles en France et en Europe ; les routes nationales qui passent à Rennes et à Nantes ; et les derniers travaux de la ligne TGV permettant dès l'été 2017 de relier Brest à Paris à 3 heures. Concentrant 23% de la population (207 726 habitants) et un tiers des emplois sur le département du Finistère (INSEE données 2014), Brest Métropole a un rôle moteur pour la croissance de l'Ouest Bretagne. Regroupant la Ville de Brest et les sept communes limitrophes, la Communauté urbaine est devenue en 2005 Brest Métropole Océane (figure 26). Ensuite, elle a acquis le statut de métropole au 1^{er} janvier 2015 conforme à la loi du 27 janvier 2014 de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), pour s'exprimer la volonté de renforcer les fonctions métropolitaines et de contribuer à l'équilibre régional. Le contrat métropolitain conclu entre l'Etat, la région Bretagne, la métropole et le département du Finistère prévoit notamment le développement des emplois, de l'économie et de la recherche liés aux activités maritimes et

aux nouvelles technologiques de communication. La métropole joue également un rôle important dans les coopérations territoriales au sein de la région avec notamment le Pôle métropolitain du Pays de Brest, les Ententes des agglomérations de l'ouest-Bretagne (Brest, Lannion Trégor, Morlaix, Quimper) et le Pôle métropolitain Loire-Bretagne (Brest, Rennes, Nantes, St Nazaire, Angers).

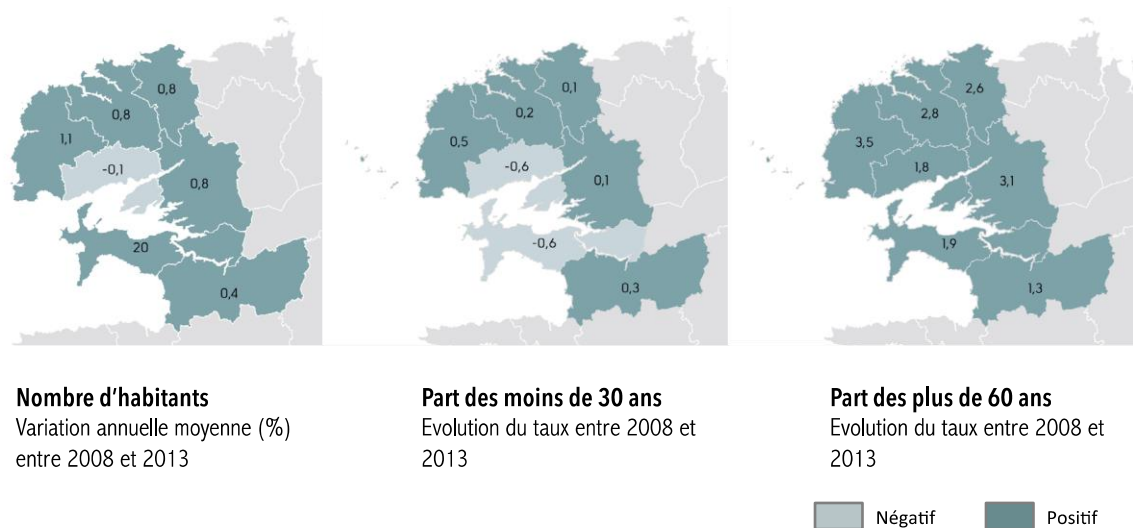
La métropole brestoise est dotée de nombreux atouts pour le développement. Elle est plus particulièrement marquée par une économie maritime dynamique (production en lien avec la mer, services publics liés à la Marine nationale, tourisme, etc.) et la présence des sièges sociaux ou administratifs des grands groupes nationaux et internationaux tels que le Crédit mutuel Arkéa, le groupe Omnium (groupement des enseignes dans le textile dont Bouchara, Burton,...) ou l'hôtel B&B. Le secteur tertiaire (services médico-sociaux, commerces, banques, etc.) occupe plus de 80% des emplois sur la métropole (ADEUPa Brest Bretagne & Insee, 2010). Il existe par ailleurs des pôles d'excellence ou de compétitivité : Campus Mondial de la Mer est un technopôle dédié à la science et technologie en matière d'économie maritime, monté en coopération avec Quimper-Concarneau et Roscoff-Morlaix ; Pôle Mer Bretagne Atlantique regroupe des grandes entreprises nationales et internationales de l'industrie de la Mer. En dehors de l'industrie maritime, la stratégie métropolitaine accorde une place importante au renforcement de l'économie numérique : la coopération entre Brest, Lannion, Morlaix et Quimper a obtenu la labellisation French Tech Brest+ ; la présence de Télécom Bretagne ; la création de la Cantine numérique, An Daol Vras pour soutenir le télétravail et le développement de start-up ; la présence sur le territoire de plusieurs *fablab* (Fabriques du Ponant, Tyfab, etc.), etc.

Cependant, la Brest Métropole souffre du manque d'attractivité auprès notamment des jeunes. Si les années entre 1960 et 2000 ont connu une urbanisation importante avec 30% de croissance démographique entre 1962 et 1999 (ADEUPa Brest Bretagne & Insee, 2010), la métropole connaît une baisse de population depuis 1999 (-0,3% par an entre 1999 et 2005), tandis que le Département du Finistère est en légère croissance démographique (Insee, 2008). La tranche d'âge de 18 et 24 ans est la plus marquée par le solde migratoire déficitaire : les jeunes sortis du lycée quittent le Département pour s'installer ailleurs afin de poursuivre leurs études ou débiter leur carrière professionnelle (ADEUPa Brest Bretagne, 2017b). Malgré la richesse de l'offre d'enseignement supérieur notamment avec la présence de l'Université de Bretagne Occident, 4 100 étudiants ou élèves partent chaque année du Département contre 2 900 entrants. En revanche, la population âgée est en croissance avec près de 2 points de plus entre 2008 et 2013 sur la métropole (figure 27).

Figure 26. Brest métropole et ses huit communes

Source : ADEUPa Brest Bretagne (2017a) ; modifié par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Ainsi, entre 2002 et 2007, le nombre de personnes qui ont migré de la métropole vers le reste du territoire du Pays s'élève à 11 600 tandis que le nombre de personnes migrées vers la métropole se limite à 6 500 (ADEUPa Brest Bretagne & Insee, 2010). Le manque de foncier et l'installation des retraités et des ménages à hauts revenus sur le territoire métropolitain expliquent le déménagement des familles de revenus moyens vers la périphérie. Cependant, 60% des actifs qui sont partis de la métropole continuent à y occuper un poste et donc se déplacent quotidiennement entre centre et périphérie : ce qui n'est pas sans impact sur le volume de circulation routière et sur la qualité de vie. L'accès aux services devient également problématique dans le milieu rural avec l'installation de plus en plus nombreuse des personnes âgées.

Figure 27. Evolution de la population des EPCI au Pays de Brest entre 2008 et 2013

Source : ADEUPa Brest Bretagne (2017b)

5.1.1.2. Le Pays de Brest : échelle stratégique pour un développement territorial équilibré

C'est dans le but de favoriser la cohérence des politiques publiques entre les EPCI et le développement territorial équilibré que le Pays de Brest a été créé en 1999 réunissant sept EPCI. En 2012, afin de renforcer les coopérations entre les territoires en terme de développement économique, d'aménagement et des politiques publiques plus généralement pour gérer les flux de population, le Pays de Brest a créé un Pôle métropolitain qui se dote désormais des compétences dans l'élaboration du SCOT et dans les domaines de développement économique, aménagement de l'espace, culture, santé, transports et déploiement numérique.

Figure 28. Sept EPCI au sein du Pays de Brest

Source : ADEUPa Brest Bretagne (2017b)

La coopération entre la Ville (via le service Internet et expression multimédia) et le Pays de Brest en matière de politiques publiques d'appropriation du numérique, a eu lieu entre 2004 et 2012. Le service municipal Internet et expression multimédia a monté avec le Pays de Brest le projet du « centre de ressources coopératif pour l'Accès Public à Internet et au Multimédia » inscrit dans le contrat Région / Pays avec les financements croisés entre la Ville, le Conseil Général du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne. Le projet visait à développer à l'échelle du Pays les actions d'accompagnement des populations à l'usage du numérique en valorisant les compétences et la volonté des animateurs des PAPI (Points d'Accès Public à Internet). Ensuite, entre 2007 et 2009, a été mis en place le projet « Multimédia au Pays de Brest, usages innovants et lien social sur les territoires », toujours

inscrit dans le contrat Région / Pays, qui se donnait comme objectif de soutenir et expérimenter les usages du numérique qui permettent d'en faire « un outil de développement, de lien social et de valorisation de nos patrimoines culturel, artistique, géographique et humain ». A partir de 2010, une formation-action sur le projet collaboratif à destination des animateurs de projets multimédia a été soutenue par le Pays. Ces collaborations ont permis à la Ville de Brest qui développait déjà un réseau d'acteurs dans le champ du multimédia et appropriation numérique, d'élargir son réseau à l'échelle du Pays.

Aujourd'hui, le Pays de Brest ne finance plus les projets numériques initiés par la Ville (appel à projet annuel de la Ville, Wiki-Brest, etc.) puisque le financement du contrat Région / Pays est destiné avant tout à aider le démarrage du projet. Cependant, les liens tissés avec le Pays de Brest et ses acteurs jusqu'en 2012 ne sont pas perdus. C'est pour cette raison historique que la plupart des actions portées par le service Internet et expression multimédia de la Ville incluent souvent l'échelle du Pays même si aujourd'hui les liens ne sont ni administratifs ni financiers.

5.1.2. Le numérique au service d'action collective : stratégie numérique de la Ville de Brest

La politique numérique de la Ville de Brest se caractérise par une forte volonté de créer un réseau d'acteurs à l'échelle de la métropole voire du Pays de Brest autour des projets d'appropriation numérique. Face à de nombreuses problématiques locales tels que l'illettrisme, la pauvreté, l'accès limité au réseau Internet, tant sur la métropole brestoise que sur des territoires plus ruraux, le service numérique a misé sur la capacité des initiatives citoyennes à apporter des solutions à ces problématiques. Il a ainsi joué le rôle de facilitateur d'initiatives en leur donnant des moyens mais aussi en mettant en place plusieurs dispositifs incitatifs en faveur de coopérations et d'intelligence collective d'acteurs permettant de mutualiser les ressources, de se faire connaître par les acteurs d'autres territoires, d'échanger les bonnes pratiques, etc. Les outils numériques collaboratifs ont été également déployés en tant que moyens de coopérations.

5.1.2.1. Le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest

La politique numérique de la Ville de Brest est portée par le service Internet et expression multimédia rattachée à la Direction de la Citoyenneté. Dès le premier mandat de Michel Briand, élu en charge du numérique à la Ville (1995-2014), le service Internet et expression multimédia a adopté une stratégie de co-création d'actions en matière d'appropriation et de développement des usages numériques, mobilisant les acteurs locaux (souvent associatifs). Grâce à cette mobilisation des acteurs, la Ville a pu élargir les

bénéficiaires de ses actions, améliorer leurs impacts sociaux et favoriser le développement de nouvelles solutions aux besoins dans un contexte budgétaire pourtant difficile.

Suite à son arrivée au conseil municipal en 1995, Michel Briand a réuni des acteurs locaux de différents champs d'action (éducation, médiation, action culturelle, etc.) pour débattre sur des problématiques autour de l'exclusion numérique et la réduction des inégalités. L'ensemble de ces acteurs, qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer, se sont mis autour de la table. Un groupe appelé « Citoyenneté et technologie » a été monté, composé de plusieurs sous-groupes répartis par des thématiques saisies par les acteurs locaux eux-mêmes tels qu'accès aux droits, éducation, etc.

A l'issue de ces échanges, sont nés de nombreux projets numériques portés en partenariat avec les acteurs locaux parmi lesquels la mise en place des PAPI (Points d'Accès Public à Internet), espaces publics numériques qui visent à permettre à tous les usagers d'accéder à Internet. Au sein de ces espaces, l'accompagnement des habitants à l'appropriation des outils numériques a été mis en place non seulement par les agents de la Ville mais aussi et surtout en mobilisant les acteurs associatifs locaux. Aujourd'hui, une centaine de PAPI existent sur la ville. Ces PAPI sont implantés dans des lieux de proximité déjà existants tels que les bibliothèques, les médiathèques, les maisons de quartier, les restos du cœur, les maisons de retraite, etc. Les collaborations nées autour de la création et l'animation des PAPI ont ensuite fait émerger d'autres projets citoyens en matière d'usages numériques : par exemple, le projet de journaux de quartier participatifs qui vise à la fois de mettre en valeur la vie de quartiers et d'accompagner les habitants dans l'écriture numérique, est animé par des médiateurs de PAPI. Dans la continuité de cette politique de lutte contre l'illettrisme et l'expression publique, est né Wiki-Brest : un wiki local à l'échelle du pays de Brest où les contenus sont fournis par les acteurs et les habitants. Par ailleurs, pour conforter la capacité des acteurs et des habitants de s'exprimer publiquement en ligne, la Ville a mis en place depuis 2012 « Brest Ville Wikipédia » qui consiste en une série d'actions d'accompagnement dans l'écriture sur le site de Wikipédia. Des formations et des ateliers de sensibilisation sont organisés afin de favoriser l'écriture ainsi que la meilleure compréhension des règles de droits d'auteur.

D'autres collaborations ont également vu le jour, par exemple autour de la création de « CD bureau libre » : il s'agit d'une compilation des logiciels libres en matière de bureautique, co-élaborés avec des acteurs locaux, pour permettre à tous les habitants de posséder les outils gratuits de production des fichiers qui sont alternatifs aux outils bureautiques privés telle que la suite Microsoft Office. Le réseau d'acteurs formé autour de la question numérique a ensuite donné naissance en 2009 au projet « Internet pour tous en habitat social » par l'impulsion des acteurs de quartiers, piloté par la Ville et la Métropole de Brest, qui consiste à proposer aux habitants d'habitat social une offre d'accès à Internet à un moindre coût (près d'un euro par mois et par logement) avec l'accompagnement pour l'installation d'équipements et d'utilisation d'Internet.

5.1.2.2. Des actions solidaires à la gouvernance contributive

Le service numérique de la Ville de Brest se propose d'être facilitateur de projets citoyens : les acteurs locaux qui sont les plus proches des habitants définissent les besoins et proposent les projets ; la ville soutient ces acteurs dans la réalisation de leurs projets par la mise en réseau, par le soutien politique ou par la mise à disposition des moyens (financiers, matériels, humains, etc.).

« On a une posture de la ville qui n'a jamais été descendante [...]. On a plaqué sur le territoire des choses qui n'avaient pas de sens. Au contraire, c'était bien de renforcer la capacité d'agir des acteurs, leur donnant les moyens de projets qui allaient dans le sens de la politique qui n'a pas une vision technique mais bien sociale » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec la responsable du service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest).

Dans cet esprit, le service municipal encourage des collaborations d'acteurs locaux et met en place de nombreux dispositifs qui vont dans ce sens. Depuis 2003, la Ville met en place chaque année un appel à projet « Les usages du multimédia et d'Internet dans la Ville ». La particularité de cet appel est le fait que presque tous les candidats porteurs de projets sont retenus : le but est de mettre en valeur toutes les initiatives portées par les structures locales en évitant la concurrence entre elles. Si la subvention est limitée à moins de 2 500 euros par projet, les porteurs de projets bénéficient d'un prêt de matériel et de la mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire. Cet appel à projet est dit par certains « appel aux envies » puisqu'il s'agit avant tout de susciter les envies : il se distingue d'un appel à projet ordinaire où les critères d'éligibilité sont restreints. Environ 30 à 40 projets sont soutenus chaque année. En 2017, l'appel à projet a défini six thématiques prioritaires (tableau 18).

La Ville encourage ensuite les porteurs de projet à se rencontrer afin qu'ils puissent éventuellement collaborer. Ainsi, les porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projet sont invités à participer aux temps d'échanges organisés par la Ville, et à présenter leur projet sur le site participatif *a-brest*. En dehors de cet appel à projet, le service numérique municipal organise également des événements d'envergure pour faciliter les rencontres et échanges entre acteurs tels que Forum des usages coopératifs depuis 2004 (rencontre biennale réunissent les porteurs de projets nationaux) et Brest en biens communs depuis 2009 (rencontre biennale d'acteurs brestois) : ce sont des opportunités pour les acteurs de se présenter, d'intégrer dans les réseaux locaux et nationaux d'acteurs numériques, voire de monter collectivement des ateliers.

Tableau 18. Thématiques de l'appel à projet « Les usages du multimédia et d'Internet dans la Ville », édition 2017

Thématiques	Description
1. Permettre un accès public accompagné, l'acquisition de compétences et l'accès aux services	Les acquisitions de compétences numériques qui permettent à une personne d'accéder à l'information, échanger, s'exprimer, travailler avec d'autres (ex. PAPI).
2. Faciliter l'expression multimédia	Apprendre à écrire avec le multimédia sur le web avec la photo, l'image ou la musique, gérer son identité, élargir ses réseaux sociaux qui sont des habiletés, des moyens de communiquer.
3. Aider à la reconnaissance des personnes, la reconquête de l'estime de soi	Les outils numériques créent du lien social, aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des personnes et des associations.
4. Soutenir la mutualisation, les pratiques collaboratives et les biens mis en commun	Les initiatives qui mutualisent des outils et contenus, mettent à disposition contenus ouverts et logiciels libres et favorisent la diffusion des pratiques collaboratives (ex. « bureau libre », le « médiaspip » pour créer radios et webTV, « wiki-brest »).
5. Développer l'innovation sociale numérique et les innovations d'usage	L'internet en mobilité, le très haut débit, les données ouvertes, les outils de fabrication numérique ouvrent de nouvelles possibilités de services, d'innovations en réseau, de démarches d'élaboration collaborative et de création.
6. Acculturation à la transition numérique et pouvoir d'agir	Les initiatives d'éducation populaire qui permettent une connaissance éclairée et la compréhension autour des outils numériques émergents (fabrication numérique, objets « intelligents » et communicants, BlockChains, ...) et contribuent ainsi à développer le pouvoir d'agir du plus grand nombre (ex. PAPIfabs, <i>fablabs</i>)

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir de la présentation de l'appel à projet disponible en ligne (<https://www.a-brest.net/article21049.html>)

Dans le but de faciliter les actions collectives entre acteurs, le service a également mis en place ou soutenu la création de neuf sites web participatifs thématiques (éducation, économie sociale et solidaire, participation citoyenne, société numérique, égalité femmes-hommes, relations internationales, santé, actions sociales et solidaires, mobilité). Il s'agit d'un magazine en ligne où toutes les personnes inscrites peuvent publier un article. Les porteurs de projets sont invités à partager leur projet ou les informations sur ces sites. Afin de renforcer la dynamique de coopération d'acteurs, le service numérique municipal met en place en partenariat avec Outils Réseaux¹²¹ la formation Animacoop dédiée à l'apprentissage des pratiques collaboratives à destination des acteurs publics et des acteurs associatifs.

Ces nombreuses actions créées ou soutenues par le service numérique depuis vingt ans ont su développer, selon les acteurs, une « culture de coopération » à l'échelle métropolitaine, c'est-à-dire que les acteurs se connaissent, reconnaissent les compétences des autres acteurs,

¹²¹ Une association basée à Montpellier qui développent de actions de formation aux pratiques collaboratives.

s'entraident et initient des collaborations. La responsable du service considère qu'aujourd'hui, les acteurs locaux s'organisent en un seul réseau autour de la question d'usages du numérique.

« Aujourd'hui, il y a un réseau du numérique à Brest, avec les gens issus de tous ces milieux-là, [qui ont], à l'aide de la politique conduite ici, initié les projets, rencontré d'autres secteurs, et tissé les liens » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec la responsable du service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest).

Michel Briand a publié en 2013 un article sur l'ensemble de ces expériences brestoises qui démontre l'apport des réseaux d'acteurs locaux dans le développement des initiatives citoyennes¹²². La contribution de chaque acteur a su développer des solutions aux problèmes locaux par la mobilisation des ressources locales. Dans cet article, l'auteur parle ainsi de la « gouvernance contributive » qui consiste en un réseau d'acteurs qui favorise et valorise la contribution des acteurs au service du développement territorial inclusif. Dans cette gouvernance, la collectivité territoriale a six principes d'actions à respecter (figure 29) : faire avec des acteurs locaux ; être en attention des porteurs de projets ; favoriser la visibilité des initiatives pour faciliter l'apprentissage mutuel ; outiller les porteurs de projets par la mise à disposition des moyens ; mettre en réseau les porteurs de projets ; mettre en commun les ressources.

Figure 29. Gouvernance contributive



Source : « Premier pas vers une gouvernance contributive », article publié par Michel Briand en décembre 2013 sur le site Internet a-brest (<https://www.a-brest.net/article14658.html>)

¹²² « Premier pas vers une gouvernance contributive », article publié par Michel Briand en décembre 2013 sur le site Internet a-brest (<https://www.a-brest.net/article14658.html>).

Il conviendrait enfin de noter que ce changement de postures de l'action publique, illustré par l'exemple du service municipal numérique de Brest est le fruit d'actions portées pendant plus de vingt ans.

« Articuler le 'faire avec', 'l'attention aux initiatives', le 'donner à voir', outiller aux pratiques collaboratives et au partage peut développer de nouvelles solidarités qui renforcent la capacité d'agir des personnes. Mais passer d'une attitude de prescription des élus à celle d'animation de réseau soucieux est un changement culturel long au rythme de l'évolution des personnes qu'il nous faut accompagner. La culture contributive est encore peu répandue dans un mode de gestion qui reste vertical et cloisonné. Si nous voulons voir développer l'apport contributif des acteur-ice-s de la cité, il nous faut nous interroger sur les freins et facilitations » (Michel Briand, « Premier pas vers une gouvernance contributive », un article publié en décembre 2013 sur le site Internet *a-brest*. Consultable sur <https://www.a-brest.net/article14658.html>).

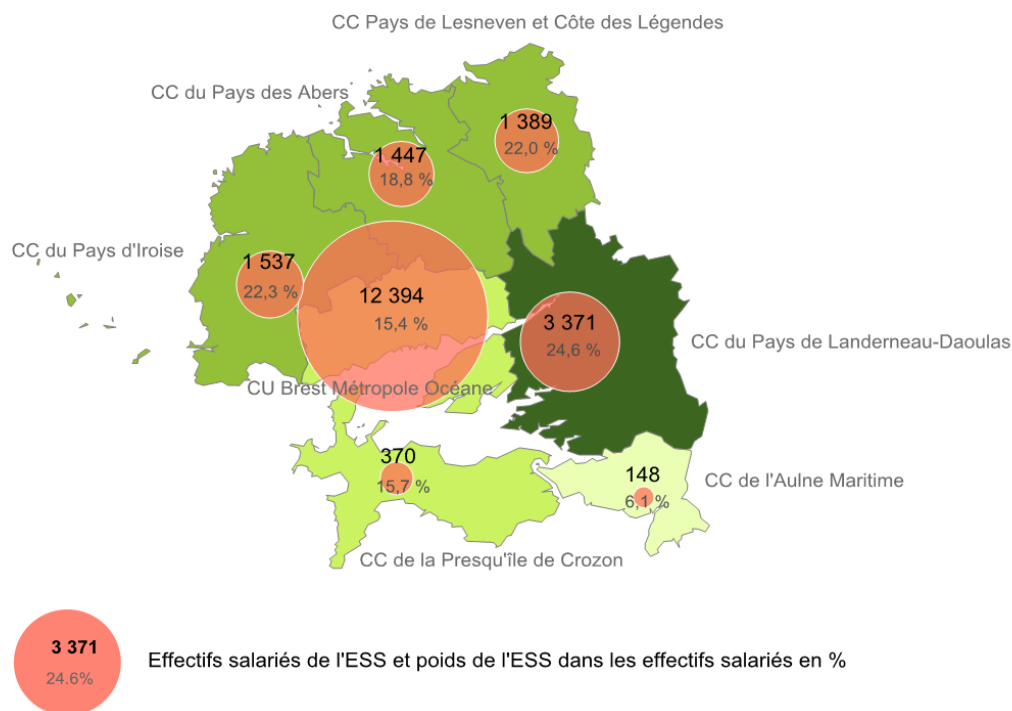
5.1.3. Fédération des initiatives citoyennes

Vingt ans après la mise en place de la politique numérique au service de l'innovation sociale, nous trouvons aujourd'hui plusieurs projets de fédération d'initiatives citoyennes sur le Pays de Brest. Certains de ces projets sont issus directement de la dynamique d'acteurs autour du service numérique de la Ville de Brest tel que Bretagne Créative. D'autres relèvent des réseaux d'économie sociale et solidaire qui sont en train de se structurer à l'impulsion du conseil régional et de la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS).

5.1.3.1. Fédération d'acteurs de l'ESS autour de l'ADESS

L'économie sociale et solidaire en Bretagne est un secteur en croissance, contribuant à la création de plus de 1000 emplois entre 2009 et 2014, tandis que l'économie privée (hors ESS et hors salariés en régime agricole) en perdait 600 (CRESS de Bretagne & ADESS, 2015). Le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi local est particulièrement important sur le Pays de Brest : il représente 17,2% de l'emploi total sur le Pays en 2013, ce qui est largement au-dessus de la moyenne régionale (14,3%) et la moyenne nationale (10%) (CRESS de Bretagne & ADESS, 2015). Au sein de la région Bretagne, le Pays de Brest est le troisième territoire qui concentre le plus l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. Si la majorité de ces emplois concernent les associations dans le secteur d'aide à domicile, le Pays de Brest se distingue des autres territoires bretons par la présence des mutuelles d'assurance et des coopératives bancaires. Par ailleurs, les emplois dans l'ESS sur le Pays de Brest sont concentrés plus particulièrement sur la métropole brestoise (figure 30).

Figure 30. Le nombre d'effectifs en ESS et le poids de l'emploi en ESS sur l'emploi total dans les EPCI au Pays de Brest



Source : CRESS de Bretagne & ADESS (2015)

Néanmoins, bien que l'économie sociale et solidaire soit un secteur dynamique, elle est encore insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques locales : très peu d'EPCI disposent d'une politique dédiée à l'économie sociale et solidaire, celle-ci étant souvent intégrée dans un des axes de la stratégie de développement économique ou dispersée au sein de plusieurs services. Cette situation peut s'expliquer en partie par la méconnaissance encore forte chez les acteurs publics de ce que représente l'économie sociale et solidaire (sa définition, ses caractéristiques dans la gouvernance, le sens de ses actions, etc.). Cependant, un autre problème est le fait que les porteurs de projets eux-mêmes ne se reconnaissent pas comme faisant partie de l'économie sociale et solidaire.

« Rare sont des associations qui vont dire 'on est l'ESS'. Elles sont dans le chiffre mais elles ne se revendiquent pas comme ESS. Les élus vont connaître leurs associations sur un territoire, ils vont connaître leur SCOP, ils vont connaître qu'il y a des mutuelle, ou fondations mais ils vont pas forcément mettre l'étiquette ESS là-dessous. En fait, c'est un peu comme 'faire l'ESS sans le savoir'. [...] Maintenant le challenge est de mettre en face des actions, une étiquette ESS en disant : si vous voulez développer l'emploi, manger mieux sur votre territoire, si vous voulez avoir des déchets plus durables et circulaires, il faut travailler plus avec les acteurs de l'ESS et que si on fait des partenariats et que les politiques

publiques prennent en compte réellement ces acteurs qui sont sur leur territoire et qui ne se connaissent pas, ou en tout cas qui n'identifient pas comme des acteurs de l'ESS, on peut aller plus loin » (entretien réalisé en juin 2017 avec la responsable de la CRES Finistère).

Afin de coordonner les acteurs et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que de donner de la visibilité à ces acteurs, le conseil régional et la CRESS (Commission régionale de l'économie sociale et solidaire) ont décrété la création d'un pôle de développement de l'économie sociale et solidaire sur tous les Pays en région. En été 2017, 18 pôles sont créés sur 21 pays. La CRESS a par ailleurs acté la création d'un incubateur dédié à l'ESS sur les Pays en Bretagne. En effet, face à l'absence de structure d'accompagnement des projets d'économie sociale et solidaire dans la région, le programme Trajectoir'ESS, inscrit dans la SRDESS (Stratégie Régionale de Développement de l'ESS)¹²³, prévoit la création d'incubateurs qui dénommés TAg (Trajectoires Agiles), propulseurs d'entrepreneuriat collectif. Ce dispositif a trois fonctions : révélateur de besoins ; facilitateur d'émergence d'idées ; incubation des projets. Sur le Département du Finistère, la première expérimentation a été mise en œuvre dans des quartiers prioritaires de Morlaix. La création de l'incubateur sur Brest et Quimper est prévue pour l'année 2018.

L'ADESS (Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire) du Pays de Brest est créée en 2009, se dotant du statut associatif qui prend en charge d'animation du pôle de développement de l'ESS à l'échelle du Pays de Brest. Elle réunit 24 adhérents (individuels, Mutuelles, Coopératives, Associations) au 31 décembre 2016. Sa mission est de favoriser la mutualisation entre acteurs de l'ESS et l'émergence de projets coopératifs. Selon la chargée d'animation de l'ADESS, « on voit souvent que sur les territoires, les gens identifient très vite les manques [...]. On garde l'idée sur des choses qu'ils pourront faire en collectif mais n'ont pas le temps de le faire parce qu'ils sont déjà dans leurs propres missions¹²⁴ ». L'un des rôles de l'ADESS est alors de coordonner les acteurs adhérents à l'ADESS pour qu'ils puissent monter un projet collectif : elle s'occupe donc d'organiser des réunions, de faire des comptes rendus, de relancer les acteurs par mail, etc. Son rôle est aussi d'accueillir de nouveaux acteurs et les aider à trouver leurs collaborateurs potentiels.

L'ADESS Pays de Brest est aujourd'hui le principal acteur fédérateur des entreprises sociales et associations brestoises. Elle est à l'initiative de nouveaux projets de coopération telle que la création d'Héol, monnaie locale circulant sur le Pays de Brest. Le but est d'orienter les habitants-consommateurs vers les commerçants locaux et ainsi dynamiser les commerces à proximité tout en renforçant les liens sociaux. Porté initialement par l'ADESS,

¹²³ Le volet ESS de la SRDEII (Stratégie Régionale de Développement Economique, Innovation et Internationalisation).

¹²⁴ Entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest

le projet a aujourd'hui une association dédiée, indépendante de l'ADESS. Plusieurs centaines de structures locales acceptent aujourd'hui l'utilisation de Héol au Pays de Brest. L'ADESS a également coordonné le démarrage du projet Le lieu-dit, devenu Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)¹²⁵. Il regroupe une dizaine de structures sur le Pays de Brest en lien avec les circuits courts, le recyclage, le réemploi, l'éco-mobilité, etc. afin de favoriser la coopération et la mutualisation entre les membres¹²⁶.

Le service numérique de la Ville de Brest a un lien privilégié avec le secteur ESS pourtant rattaché à Brest Métropole, grâce notamment à la double fonction de Michel Briand à la fois élu chargé du numérique à la Ville et vice-président en charge de l'ESS à la Métropole. Le lien s'est particulièrement noué avec le poste dédié à l'ESS au sein de la Direction développement économique de la Métropole¹²⁷ et l'ADESS qui sont partie prenants des projets initiés par le service Internet et expression multimédia de la Ville : ils sont par exemple des administrateurs du site participatif dédié à l'économie sociale et solidaire au Pays de Brest (Eco-Sol-Brest), et participent également à l'animation du site Bretagne Créative, plateforme d'initiatives citoyennes gérée par un collectif d'acteurs brestois en innovation sociale et numérique (*cf.* voir la section suivante).

5.1.3.2. L'émergence des projets citoyens collaboratifs

Les actions du service Internet et expression multimédia ont permis l'émergence de réseaux informels d'acteurs locaux : grâce à de nombreuses rencontres créées par la Ville, les acteurs associatifs, individus et certains services publics se connaissent et se mettent à monter un collectif et des projets collaboratifs.

▪ Des *fablabs* à Open Bidouille Camp

Le premier *fablab* brestois (encadré 5), Tyfab, est créé dans le quartier centre de Brest suite à la Semaine du Numérique en 2011¹²⁸ où l'envie de créer un *fablab* sur Brest a été exprimée par des acteurs locaux et des habitants. La Ville a donc organisé une réunion en rassemblant toutes les personnes intéressées par le projet parmi lesquelles les acteurs de la

¹²⁵ Deux appels à projet PTCE ont été lancés : le premier en 2013 avec 23 lauréats et le deuxième en 2015 avec 14 lauréats. Le lieu-dit, candidat du deuxième appel à projet n'a pas été choisi parmi les 14 lauréats mais ont été compté parmi les 85 projets éligibles.

¹²⁶ Brest métropole, Les Ateliers de Louis, ADESS Pays de Brest, Les Ateliers de Louis, Brest à pied et à vélo (Bapav), Court-circuit Pays de Brest (CCPB), Les Partageurs, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, La Pince, Recyclerie Un peu d'R, Sema'for, Vert le jardin, la coopérative Chrysalide.

¹²⁷ Cependant, la part de l'ESS dans ce poste a significativement diminuée depuis fin 2015, fusionnée avec d'autres tâches en lien avec la prospection et l'accueil des entreprises (entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique à Brest Métropole).

¹²⁸ C'est une conférence organisée par organisé par le Technopôle Brest Iroise avec les partenaires comme Télécom Bretagne, Brest Métropole Océane, etc. entre le 3 et le 9 octobre 2011, sur la thématique de l'Internet des objets.

Maison du Libre, association locale de promotion de logiciel libre, qui disposaient déjà les matériels nécessaires pour monter un *fablab*. Ainsi, le Tyfab a été créé au début 2012, avec le soutien de la Ville, au sein de la Maison du Libre. Peu après, un *fablab* a été monté au sein de Télécom Bretagne (situé à Plouzané, ville voisine de Brest). C'est autour de ces acteurs brestois de *fablab* que Open Bidouille Camp, initié à Saint-Ouen en Ile-de-France en 2012, a été organisé pour la première fois en Bretagne. L'association Maison du Libre, la Ville de Brest, l'association les Petits Débrouillards et une vingtaine d'associations locales se sont groupées pour monter l'événement en moins de deux mois.

« Si nous avons pu réaliser le projet en si peu de temps, c'est parce que toutes ces associations se connaissaient grâce à l'appel à projet [ou appel aux envies] de la Ville de Brest. Cet Open Bidouille Camps était vraiment un fruit de travail collectif. Beaucoup par l'initiative de la Ville, mais beaucoup aussi par l'initiative des associatifs » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec le chargé de l'innovation et des TIC de l'association Petits Débrouillards Grand Ouest).

Un collectif multi-acteurs Open Bidouille Camp Brest est créé et l'événement est monté quatre fois jusqu'en 2015 : le dernier organisé a accueilli 500 visiteurs. Suite à cette dynamique collective qu'a été ouvert en 2014 le troisième *fablab* sur la métropole, intitulé Les Fabriques du Ponant, porté cette fois par l'association Les Petits Débrouillards au sein du lycée dans le quartier nord de Brest en collaboration avec la Maison du Libre ainsi que Télécom Bretagne, bénéficiant des soutiens financiers de la Région.

Encadré 5. Fablab : définition

Le *fablab*, Fabrication Laboratory¹²⁹, est un espace équipé des matériels qui permettent de fabriquer des objets le plus souvent d'informatique. Il est généralement ouvert au public et utilisé autant par des professionnels que par des amateurs. Les *fablabs* sont souvent montés par des passionnés mais il y a aussi des *fablabs* intégrés dans des entreprises ou des *fablabs* créés dans des universités. C'est un lieu qui permet les rencontres entre des passionnés, encourage leurs collaborations et le croisement de leurs compétences pour favoriser les innovations. Le *fablab* se sert ainsi au prototypage des produits commerciaux. Mais c'est aussi un lieu d'émancipation, et qui dispense parfois des formations aux nouvelles technologies auprès du grand public avec la mise en place des ateliers pédagogiques. On trouve d'autres lieux qui sont proches des *fablab* : le *hackerspace* né du mouvement de contre-culture des années 1990 se caractérise par un fort militantisme hérité du mouvement du libre ; le *techshop* est souvent réservé aux membres abonnés et fermés au public ; le *makerspace* couvre à la fois les *hackerspaces* et les *fablabs*.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

▪ Doc-à-brest : réseau informel des documentalistes

La logique de partage et de contribution peut donner naissance à de nouveaux services difficilement conçus et mis en œuvre dans le cadre de l'action publique ou par le marché. La coordination et les coopérations entre acteurs permettent de mieux saisir les besoins et d'y apporter des solutions en mettant en commun des connaissances et des compétences que chacun possède.

Les dispositifs numériques peuvent faciliter ces démarches en tant qu'infrastructure permettant de développer de nouvelles manières de fonctionner et de participer aux projets collectifs. C'est le cas du réseau doc@brest qui offre des cycles de formation à destination de la population locale sur la maîtrise des outils numériques. Le projet est né des acteurs locaux brestois, notamment des professionnels du métier de la documentation et de l'archive du pays de Brest (bibliothécaires, archivistes, personnels du centre de documentation, etc.), qui ont constaté le manque d'offre de formation aux outils numériques sur le territoire brestois : ils étaient obligés d'aller jusqu'aux grandes métropoles en région pour bénéficier d'une formation. La formation est dispensée via doc@brest, et est gratuite, offerte principalement

¹²⁹ Le premier *fab lab* a été créé au début des années 2000 au laboratoire CBA (Center of Bits and Atoms) au sein du MIT (Massachusetts Institute of Technology), par professeur Neil Gershenfeld dans le cadre d'un cours intitulé « Comment fabriquer (à peu près) n'importe quoi ? » (*How to make (almost) anything ?*).

par des habitants volontaires qui maîtrisent le sujet, dans la logique de partage des connaissances. Elle est destinée à des publics divers (agents publics, bibliothécaires, personnes en recherche d'emploi, etc.). Le réseau doc@brest, existant depuis 2012, ne dispose pas jusqu'aujourd'hui de structure juridique de type association ou coopérative. En revanche, il est animé grâce à une liste de diffusion de mails dédiée et à des réunions physiques. L'adhésion au réseau est ouverte à tous à condition de respecter la charte mais le niveau d'engagement de chacun peut évoluer à court terme (animateur, pilote, observateur, etc.). Le réseau a donc un fonctionnement souple et agile puisque chaque adhérent a droit de s'y investir ou de s'en retirer selon sa disponibilité.

Doc@brest est un exemple où l'usage du numérique a facilité la coopération entre acteurs locaux permettant l'émergence de nouveaux services qui répondent aux besoins locaux non couverts par l'action publique ni par le marché.

▪ Bretagne Créative : réseau régional d'apprentissage entre porteurs de projets

Certains des acteurs du service Internet et expression multimédia, en collaboration avec d'autres acteurs locaux, visent désormais à élargir leurs réseaux vers la région via le projet Bretagne Créative. Porté par un collectif d'acteurs brestois, Bretagne Créative se donne comme objectif de favoriser le partage et les échanges entre porteurs de projets via la plateforme numérique contributive. Même si le projet est soutenu par certains agents de la Ville, il s'agit d'un réseau informel qui n'a pas de structure juridique. Le projet a d'abord été créé en 2012 par l'association Collporterre¹³⁰, les collectivités territoriales (Ville et Métropole de Brest) et Imagination for people¹³¹. Initialement porté sur le Pays de Brest, le périmètre d'actions du réseau s'est vite élargi vers la région.

La plateforme numérique recense les initiatives citoyennes en région par l'auto-déclaration des contributeurs¹³² (figure 31). De ce fait, ce recensement n'est pas exhaustif et dépend de la contribution des acteurs : le nombre initiatives recensées est plus important sur le Pays de Brest par rapport à d'autres territoires en Bretagne puisque les acteurs du Pays de Brest sont les plus investis dans le projet.

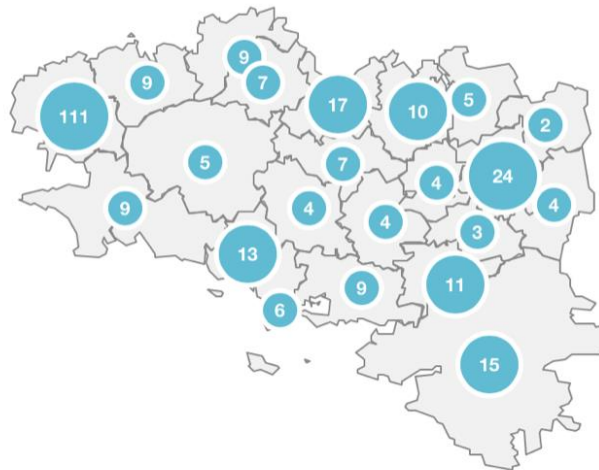
¹³⁰ Collporterre est une association créée en 2012. Ses actions s'étalent notamment sur le territoire breton. Elle mène des recherche-actions, organise des événements et formation sur la thématique de consommation collaborative avec des partenaires nationaux (FING – Fondation Internet Nouvelle Génération, ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, RTES - Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, etc.) et locaux (Télécom Bretagne, universités, ADESS, collectivités territoriales, etc.).

¹³¹ Imagination for People est une association à but non lucratif regroupant plusieurs communautés citoyennes qui contribuent à l'enrichissement des contenus du site Internet dédié à recenser les projets socialement innovants(<http://imaginationforpeople.org/fr/projets/>). Ce projet a été mis en place en 2011 par Frank Escoubès (ayant eu une longue carrière en conseil) avec le soutien de Jean-Michel Cornu (Directeur scientifique au sein de la FING pendant 15 ans et auteur de nombreux ouvrages en matière d'innovation ouverte et de nouvelles technologies).

¹³² Le lien vers le site Internet : www.bretagne-creative.net/

Sur ce site, 111 initiatives sont recensées en octobre 2017 à l'échelle du Pays de Brest, réparties en dix thèmes¹³³ (tableau 19). Ce recensement montre la diversité des initiatives existantes : elles peuvent concerner un projet d'éco-habitat, d'espaces de collaboration, de coopérative des artistes, de recyclerie, des sciences, etc.

Figure 31. Nombre d'initiatives citoyennes recensées sur le site Bretagne Créative



Source : capture d'écran de la cartographie collaborative sur le site de Bretagne Créative (<http://www.bretagne-creative.net>)

Tableau 19. Le nombre d'initiatives selon le thème

Thèmes	Nombre d'initiatives
Solidarité	38
Social	34
Citoyenneté	33
Culture	28
Education	25
Environnement	22
Consommation	17
Libre et Commun	16
Jeunesse	14
Santé	13

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir du site de Bretagne Créative (<http://www.bretagne-creative.net>)

Le partage d'informations sur ces projets vise non seulement à prendre connaissance des initiatives existantes mais aussi à faciliter la transmission de bonnes pratiques ou de facteurs d'échec afin d'aider les acteurs à améliorer leurs projets. C'est dans cette idée que le

¹³³ Certains projets peuvent apparaître sur plusieurs thèmes. Par exemple, Cartomobilité est inscrite dans Citoyenneté, Libre et commun, Santé, Social et Solidarité.

collectif propose aux contributeurs de donner un « récit-recette » de leurs projets qui consiste à expliciter l'origine du projet, la gouvernance, les freins et les succès, les modes de réplification, etc. Certains acteurs de la Ville soutiennent ainsi l'apprentissage plus élargi entre acteurs afin de favoriser la dynamique d'innovations sociales.

▪ **Collectif pour une transition citoyenne en pays de Brest : un réseau informel où les acteurs se réunissent comme citoyens**

Le dernier exemple est le collectif pour une transition citoyenne en pays de Brest (la déclinaison locale du collectif national pour une transition citoyenne¹³⁴) monté en 2014 afin de réunir les acteurs de différents champs d'actions mais travaillant tous sur les thématiques de transition (écologique, sociale, numérique, etc.).

« Les réseaux de l'environnement se connaissent entre eux, les réseaux de l'ESS se connaissent entre eux, les réseaux du numérique se connaissent entre eux mais il y a un fonctionnement en silo et on se parle très peu entre thématiques. Du coup, l'idée du collectif de transition, c'était de dire 'on va faire un forum ouvert où on va inviter toutes les initiatives liées au développement du territoire et pour la transition, et on va voir ce que ça fait' » (entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest).

C'est pour favoriser le dialogue interdisciplinaire que le collectif a été monté. Cependant, la particularité de ce collectif (devenu une association en 2015) est le fait que les participants viennent en tant qu'individus bénévoles ou en tant que citoyens. La personne ne représente donc pas la structure lorsqu'elle participe aux activités du collectif.

« Comment on peut évoluer ensemble vers le zéro déchet, comment j'arrive à moins être dans une banquétique, à faire un habitat participatif, à être plus vertueuse pour réduire les déchets, à manger mieux, à utiliser moins la voiture, à partager... c'est plus de l'ordre des citoyens, de la vie personnelle. [...] Souvent les citoyens ont envie de faire des choses mais c'est bloqué parce que les structures... enfin en gros, il y a une volonté hiérarchique qui n'est pas forcément affichée. Moi je suis une petite citoyenne et si je travaille dans une grosse structure, disons que je travaille à la collectivité, peut-être j'ai envie que les choses changent pour trier des déchets, mais si la structure n'initie pas ce truc-là, ça va être difficile pour moi de le porter seule » (entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest).

¹³⁴ Le Collectif national pour une transition citoyenne est monté en 2013 par un réseau d'acteurs travaillant dans le champ de transition sociale et écologique tels que la Foncière Terre des liens (épargne solidaire pour assurer l'activité durable et éthique sur les terres agricoles) et La Nef (Coopératives de finances solidaires), afin de faciliter le partage et la collaboration entre les acteurs. (Voir le site : <http://www.transitioncitoyenne.org>)

5.1.3.3. Cantine numérique : nouvel acteur de soutien aux projets collectifs

Enfin, la création de la Cantine numérique a donné une nouvelle impulsion à la politique brestoise centrée sur la mise en réseau. Le premier espace de *coworking* (encadré 6), Cantine numérique « An Daol Vras », est inauguré en mars 2013 au sein des locaux de la Faculté des lettres et des sciences humaines, située au quartier centre de la ville de Brest¹³⁵. Le projet a été porté par la Direction Développement Economique de la Métropole brestoise en collaboration avec le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest et en partenariat avec des structures universitaires et privées. Depuis début 2017, la Cantine est répartie sur deux locaux, l'un intégré au sein des Ateliers des Capucins¹³⁶ sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche dans le local The Mess.

La Cantine numérique organise régulièrement les événements pour les start-up (meet-up, formations à l'entrepreneuriat, etc.) mais accueille aussi des rencontres proposées par la Ville ou les associations locales tels que la wiki-permanence ou les formations à la maîtrise des outils numériques. En collaborant avec la Ville, elle accompagne également les acteurs à monter leurs projets. Par exemple, le projet Carto-mobilité, porté aujourd'hui par l'association Tiriad¹³⁷ est né à la Cantine numérique, qui lui a proposé de créer un projet en direction des personnes à mobilité réduite¹³⁸. La Cantine, disposant d'un réseau large des acteurs associatifs et institutionnels, joue également le rôle de mise en lien des acteurs. Par exemple, la fondatrice de l'association Chats cosmiques¹³⁹ et sa co-fondatrice ont été soutenues par la Cantine et la Ville au moment de démarrage du projet ; elles leur ont aussi facilité la rencontre avec les autres acteurs associatifs locaux.

« Rapidement il y avait plein de monde qui nous ont aidés, on nous a tout de suite aiguillé, notamment la Mairie et la Cantine nous ont associées avec les personnes compétentes. On s'était tout de suite intégrés dans le paysage des associations du numérique » (entretien réalisé en décembre 2015 avec la co-fondatrice de l'association Chats Cosmiques).

¹³⁵ L'espace propose des services tels qu'accès Internet, location des salles de réunions et de travail partagé, utilisation d'une imprimante 3D, etc. et facture les utilisateurs avec les tarifs différenciés.

¹³⁶ Les Ateliers des Capucins est un projet d'aménagement d'envergure engagé par la Brest Métropole sur le Plateau des Capucins, ancien terrain militaire de 16 ha au cœur de la Ville, avec une vocation de créer un site mixte d'habitat, d'activités économiques, de culture et de loisirs. En tant que levier d'attractivité et de redynamisation du territoire, le projet s'inscrit dans le Grand Projet Urbain Rive Droite en articulation avec la rénovation urbaine du quartier Recouvrance.

¹³⁷ Une association brestoise qui propose aux acteurs (collectivités, entreprises, associations, etc.) les méthodes et les outils de travail en coopération. Elle travaille spécifiquement sur la création des cartographies collaboratives avec les citoyens ainsi que sur la formation aux pratiques collaboratives via le programme Aminacoop.

¹³⁸ Carto-mobilité consiste à créer collectivement avec les citoyens, une cartographie locale pour prendre en compte la facilité ou la difficulté d'accès aux équipements et aux services afin de l'améliorer.

¹³⁹ Une association brestoise créée en 2013 qui se charge de la médiation numérique spécialisée en logiciel libre.

Encadré 6. Espace de *co-working* : définition

Les espaces de *coworking* sont souvent décrits comme des espaces qui ne sont ni domicile ni bureau, situés à mi-chemin entre le domicile et le lieu de travail. Bien qu'ils soient généralement ouverts à tous (mais payants), ces espaces équipés d'outils numériques et d'une connexion wifi sont souvent utilisés par les travailleurs indépendants ou nomades du secteur numérique. La montée des espaces de *coworking* s'explique par plusieurs évolutions socio-économiques : le nombre croissant de travailleurs indépendants, le développement des modes de travail caractérisés par la flexibilité (en terme temporaire et spatial), la montée de l'innovation ouverte et collaborative, etc. Dans ces espaces, il y a des bureaux séparés et partagés, des salles de réunion, ainsi que des espaces de détente et de convivialité tels que des cafés ou des bars. Créés dans ou près des clusters de haute technologie, ils ont vocation à soutenir la dynamique des start-up dans le secteur technologique et stimuler leur créativité par de nouvelles interactions sociales. L'innovation technologique n'est cependant pas leur seul objectif. L'espace de *coworking* est souvent au croisement de plusieurs enjeux, à savoir de nouvelles formes de travail (questions autour de travailleurs indépendants, émancipation au travail, collaborations, etc), du développement rural (installation du télétravail dans le milieu rural comme levier de croissance démographique et d'attractivité du territoire), de la création de nouveaux emplois et activités grâce aux collaborations¹⁴⁰.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

¹⁴⁰ Le Secrétaire d'Etat au Ministère de la cohésion des territoires a ainsi lancé une enquête nationale sur les espaces de coworking en février 2018 dans le but de croiser les problématiques de développement territorial et le déploiement des espaces de coworking (Cf. <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lancement-de-la-mission-coworking-afin-d-identifier-les-modeles-les-plus-adaptes-aux-territoires>)

5.2. Catalyst et développement de réseau d'acteurs collaboratif à Lille

Une différence importante entre l'initiative Catalyst à Lille et celle de la Ville de Brest est le fait que Catalyst est né de manière spontanée, créée par un collectif de citoyens. Pourtant, sur le territoire lillois, plusieurs réseaux d'acteurs rassemblant les initiatives citoyennes se sont créés au courant des années 2000 notamment dans le secteur de l'ESS. Les acteurs autour de Catalyst qui ne se revendiquaient pas nécessairement comme acteurs de l'ESS ont créé ainsi un collectif informel d'acteurs réunissant les projets d'innovation sociale et numérique. Plutôt que de créer une couche supplémentaire, Catalyst a permis de se positionner comme complémentaire grâce à son fonctionnement spécifique qui se caractérise par la flexibilité et l'ouverture à une grande diversité d'acteurs.

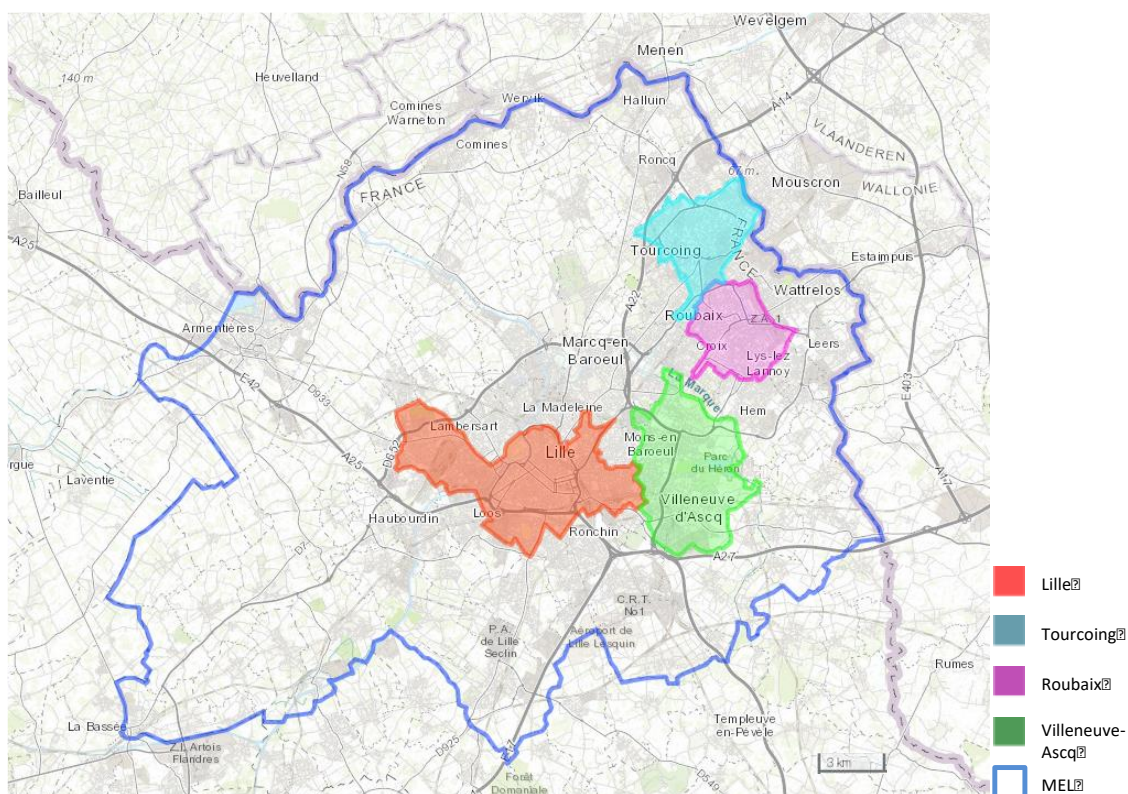
5.2.1. La métropole lilloise face aux défis d'attractivité

La métropole de Lille regroupe aujourd'hui 90 communes. Quatrième métropole après Paris, Lyon et Marseille, elle recouvre plus d'un million d'habitants avec quatre communes composant le cœur urbain de la métropole : Lille (233 897 habitants), Roubaix (95 600 habitants), Tourcoing (95 329 habitants) et Villeneuve-d'Ascq (62 869 habitants) (source : INSEE données 2014) (figure 32). Créée en 1967 en tant que Communauté Urbaine de Lille, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a acquis depuis le 1^{er} janvier 2015 le statut de métropole conforme à la loi MAPAM.

La métropole bénéficie d'une situation géographique stratégique au cœur de l'axe Paris-Londres-Bruxelles. Les moyens de transport sont très développés, permettant de relier la métropole de Lille aux principales capitales européennes (Paris, Bruxelles, Londres, Amsterdam) via les réseaux ferroviaires (TGV, Eurostar, Thalys, etc.) et aériens (l'aéroport international Lille-Lesquin à 10 km du centre de Lille). Concentrant 24% des emplois régionaux, la métropole est le principal moteur de développement de la région Hauts-de-France. Comme dans toutes les métropoles, le secteur tertiaire (administration publique, enseignement, santé, action sociale) est l'économie motrice de la métropole lilloise (INSEE, 2016). Elle se distingue ainsi des autres territoires de la région Hauts-de-France marquée par la présence importante des activités industrielles notamment dans les secteurs d'automobiles (regroupant 13,6% des salariés nationaux), de construction ferroviaire (30% des salariés nationaux) et de métallurgie (11,5% des salariés nationaux) (INSEE, 2017a). Néanmoins, malgré la contribution singulière de la région à la croissance nationale dans le secteur industriel, celui-ci est en recul depuis 1970 (INSEE, 2017a).

Après la désindustrialisation des années 1980, et une volonté politique forte en matière de reconversion économique, le territoire a vécu les mutations importantes dans son système économique qui est passé d'économie industrielle à économie tertiaire. Faisant face à un défi majeur d'attractivité, la Métropole a mis en place de nombreuses opérations d'aménagement et d'équipements par l'investissement dans les friches industrielles qui se sont converties dans des pôles économiques (Euralille, Euratechnologies, Plaine Images, Centre Européen des Textiles Innovants, Eurasanté, etc.). La métropole ne manque pas non plus d'équipements culturels et sportifs (Stade Pierre Mauroy, Vélodrome, musée de la Piscine, Condition publique, etc.) et est le siège d'importants événements culturels (Lille 2004, Lille 3000).

Figure 32. Lille, Tourcoing, Roubaix et Villeneuve-Ascq



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : <https://http://mapmaker.nationalgeographic.org/>)

Tandis que sur le territoire régional on peine à attirer les travailleurs qualifiés à cause de la présence limitée d'activités à haute valeur ajoutée¹⁴¹, les zones d'emploi de Lille, Roubaix et Tourcoing se détachent de cette tendance régionale grâce à la richesse de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur (Université Catholique, Science Po Lille, le campus

¹⁴¹ Les emplois ouvriers occupent ainsi 24,9% en région, soit 4 point de plus par rapport à la moyenne nationale (INSEE données 2014).

universitaire sur Villeneuve-Ascq) et les spécialisations de l'économie dans les secteurs technologiques avec la création des pôles de compétitivité. Ainsi, les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing sont particulièrement dynamiques en termes de création d'emplois (45% des emplois sur la métropole) et attirent des actifs qualifiés : plus de 21% des emplois sur la métropole sont des cadres et professions intellectuelles supérieures contre 13,4% dans la région (INSEE données 2014). Cependant, comparée à d'autres métropoles (telles que Toulouse, Lyon, Grenoble, Marseille, etc.), la capacité d'attraction des emplois qualifiés sur le territoire reste limitée (INSEE, 2016). La population métropolitaine est par ailleurs en légère progression avec un taux d'évolution annuelle de 0,4% contre 0,2% en région, mais cette augmentation est due au solde naturel : le solde migratoire est au contraire déficitaire de 0,3%. Le territoire souffre encore d'un manque d'attractivité.

Le territoire de la métropole lilloise se caractérise également par l'importance de la présence des jeunes, comme cela est le cas pour la plupart des métropoles : la tranche d'âges de 15 ans à 29 ans représente 23,3% de la population métropolitaine contre 19% en moyenne régionale. Toutefois, la part des jeunes est en perte progressive sur la métropole lilloise : la part des jeunes entre 18-25 ans diminue de 0,4% en moyenne par an entre 2007 et 2012 contrairement à d'autres métropoles en province (INSEE, 2017c). Il faut également noter la polarité entre la population diplômée et les non diplômés : la population non scolarisée de 15 ans ou plus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est de 32,7% sur la métropole lilloise, soit dix points de plus que la moyenne régionale, alors que les non diplômés sont aussi nombreux (32%) même si cet écart diminue progressivement (INSEE données 2014).

Enfin, la métropole est marquée par des difficultés sociales. Le chômage est plus important par rapport à la moyenne nationale en 2014 (INSEE données 2014) : le taux de chômage des 15 à 64 ans s'élève à 17% sur la métropole lilloise contre 14% en moyenne nationale; les 15-24 ans sont particulièrement touchés par le chômage de longue durée ; 19,7% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté ; le taux de ménages bénéficiant du RSA est de 5 points supérieurs à la moyenne nationale ; la part des familles monoparentales est aussi plus élevée que la moyenne nationale. 26 quartiers sur 21 communes sur la métropole sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville et neuf quartiers font l'objet des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain.

5.2.2. Les réseaux d'initiatives citoyennes et soutien institutionnel

Face à cet enjeu majeur d'attractivité, les acteurs institutionnels ou les réseaux d'acteurs ont mis en place des actions de soutien à l'ESS, un des secteurs les plus marqués par la capacité de création d'emplois : d'abord à l'échelle régionale par la mise en place de la politique volontariste du conseil régional en faveur de l'ESS en interaction avec les réseaux

locaux de l'ESS ; puis à l'échelle métropolitaine qui s'investit de plus en plus dans le soutien aux nouvelles entreprises sociales.

5.2.2.1. La structuration des acteurs en ESS déjà mise en œuvre à l'échelle régionale

La région Hauts-de-France rassemble près de 210 000 emplois dans l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, fondations et mutuelles), soit 11,2 % du nombre total d'emplois sur la région (INSEE, 2016). Cette part n'est pas la plus haute des régions françaises : 14,3% en Bretagne, 13,1% dans le Pas de la Loire, 12,1% en Occitanie (INSEE, 2016). Cependant, la progression de l'emploi en ESS est un levier important pour la dynamique économique régionale dans le contexte de dégradation du marché de travail qui marque la région.

Tableau 20. Evolution des effectifs salariés en ESS entre 2008 et 2014

	Hauts-de-France		France de province
	Effectifs salariés en 2014	Évolution 2008-2014	Évolution 2008-2014
Associations	174 900	+3,5%	+4,6%
Coopératives	20 200	+6,0%	-0,7%
Mutuelles	6 600	+11,4%	+16,9%
Fondations	6 400	+3,8%	+32,5%
Ensemble de l'économie sociale	208 100	+4,0%	+5,1%
Ensemble de l'économie	1 856 700	-2,7%	-0,9%

Source : INSEE (2016)

Sur la métropole de Lille, l'économie sociale et solidaire représente environ 52 000 emplois, soit près de 11 % des emplois, répartis sur 4 000 organismes. Parmi ces 52 000 emplois, 51 200 sont dans les quatre statuts traditionnels de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, fondations, mutuelles), et 800 dans les sociétés de capitaux inscrites dans une démarche sociale et solidaire (INSEE, 2015). Les emplois dans l'économie sociale et solidaire se concentrent surtout sur la ville de Lille. Ainsi, 40% des emplois dans l'économie sociale et solidaire de la métropole se trouvent sur la ville de Lille, contre 14,5% sur Roubaix et 10,3% sur Tourcoing (INSEE, 2012). En dehors des petites structures de l'ESS, la région se caractérise par la présence importante des grandes structures d'économie sociale dans le domaine d'insertion tels que la Sauvegarde du Nord créé dans les années 1960, le groupe Vitamine T dont la première structure est née dans les années 1970, l'ADICE créée en fin des années 1990 à Roubaix, etc.

Entre 2002 et 2010, l'économie sociale et solidaire à la métropole lilloise a connu une croissance de 6,6% en terme de création d'emplois tandis que le nombre d'emplois dans le reste des secteurs d'activité a diminué de 1,2% sur la même période (INSEE, 2012). Compte tenu de la capacité de création d'emplois mais aussi de porter des réponses à des besoins sociaux des habitants et du territoire particulièrement touchés par la pauvreté, la région Nord-Pas-de-Calais a mis en œuvre dès la fin des années 1990 des dispositifs et actions en faveur de l'économie sociale et solidaire. Elle a conclu en 2003 avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que les conseils généraux, un Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) qui visait à établir un cadre commun d'intervention pour soutenir le développement de l'ESS sur la région. En 2008, afin de renforcer la reconnaissance politique et l'articulation avec la stratégie de développement économique, un volet ESS dans le Schéma régional de développement économique (SRDE) qui sera décliné localement en Plans locaux de développement économique (PLDE). Plus récemment, et suite à la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais, la région Hauts-de-France a mis en place un Appel à manifestation d'intérêt régional sur l'innovation sociale afin d'« identifier et accompagner des projets reconnus comme socialement innovants »¹⁴².

On peut trouver plusieurs acteurs sur la région qui animent le réseau de l'ESS. L'association Acteurs pour une Economie Solidaire des Hauts-de-France (APES) est un réseau d'acteurs de l'économie solidaire dans la région Hauts-de-France. Elle a d'abord été montée en 2000 comme assemblée permanente de l'économie solidaire en Nord-Pas-de-Calais mais s'est transformée en association en 2009. Elle réunit des structures de l'économie sociale et solidaire mais aussi des individus et des entreprises classiques ayant une démarche solidaire dans les domaines du commerce équitable, de l'agriculture durable, du financement solidaire, de l'environnement, des services aux personnes, de la culture, etc. Aujourd'hui, le réseau compte environ 150 adhérents et développe des activités pour valoriser les acteurs adhérents, soutenir leur développement, et mener des projets de recherche et expérimentation (par exemple la monnaie locale). L'APES collabore avec les EPCI dans le cadre du Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) lorsqu'elle est sollicitée par les collectivités.

L'une des missions de l'APES est de coordonner les acteurs et de créer des collectifs soit autour d'une thématique (réemploi, énergie, alimentation, logement), soit dans un périmètre géographique défini. Ces collectifs consistent à réunir de manière régulière des acteurs de différents milieux (élus, techniciens des collectivités territoriales, entreprises classiques, etc.) et visent à créer un espace de partage permettant de discuter et décider ensemble. L'enjeu est notamment de créer des passerelles entre acteurs de l'économie sociale

¹⁴² L'appel à Manifestation d'Intérêt Régional sur l'innovation sociale, Région Hauts-de-France, 2017.

et solidaire et acteurs commerciaux (TPE, PME, artisans, etc.) puisque ces deux milieux partagent des caractéristiques et problématiques similaires.

L'APES se distingue de la CRESS, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de la région Hauts-de-France : l'APES vise à créer des rencontres entre les acteurs de l'ESS et les acteurs de d'autres milieux (secteur public, entreprises) tandis que la CRESS vise à favoriser les échanges *entre* les acteurs de l'ESS. Par exemple, la CRESS a mis en place un club de l'économie sociale et solidaire qui a vocation à réunir les salariés de l'ESS à l'échelle de l'intercommunalité, notamment des petites structures, pour qu'ils puissent coopérer. Plus concrètement, seront organisés des réunions et des rencontres courtes (sous forme de déjeuner ou de petit déjeuner) pour faciliter les échanges entre porteurs de projets, mais aussi des événements destinés au grand public pour sensibiliser d'autres cercles d'acteurs.

« L'idée est de faire de sorte que, à travers les rencontres et événements, on arrive sur la coopération concrète et sur des actions qui vont émaner des acteurs qui vont produire des effets sur le territoire. On n'a pas d'objectifs concrets par rapport aux clubs. On est dans une logique où on laisse les acteurs faire ce qu'ils ont envie et on les soutient en tant que facilitateur, en tant qu'apporteur de ressource nationale et régionale, pour permettre l'acculturation et permettre aux acteurs d'avoir une culture commune » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le chargé de mission CRESS HDF).

Un autre rôle de la CRESS est, conformément à la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire, la défense des intérêts des acteurs de l'économie sociale et solidaire face aux pouvoirs publics. En tant que « maison commune de l'économie sociale et solidaire », la CRESS Hauts-de-France relie tant les acteurs traditionnels de l'économie sociale et solidaire que les sociétés de capitaux. C'est dans ce cadre que la CRESS soutient le réseau régional des Tiers-Lieux qui vise à faciliter la mutualisation mais aussi à créer une passerelle avec les politiques publiques. La CRESS a ainsi collaboré avec les missions ESS et numérique au sein du Conseil régional Hauts-de-France. Le développement des Tiers-Lieux fait désormais partie de la feuille de route de la région.

Encadré 7. Les tiers-lieux

La notion de Tiers-Lieux fait référence à *third place* du sociologue R. Oldenburg (1989). Selon l'auteur, elle renvoie aux espaces qui ne sont ni le lieu de travail, ni le domicile, permettant des rencontres entre personnes qui n'ont pas vocation à se croiser. La convivialité permet de développer de nouvelles collaborations entre les personnes fréquentant cet espace. Grâce à ces interactions nouvelles entre différents milieux professionnels, le tiers-lieu a comme vocation de stimuler la créativité. Il regroupe généralement une diversité de types d'espaces

collaboratifs tels que les espaces de coworking, les *fablabs*, les *living labs*, les *makerspaces*, etc.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; à partir d'Oldenburg (1989) et les travaux de Movilab disponibles sur <http://movilab.org/index.php?title=Accueil>

5.2.2.2. La Métropole lilloise et son soutien aux initiatives citoyennes

En cohérence avec la politique régionale de l'économie sociale et solidaire, la MEL a mis en place en 2011 la délibération cadre qui fixe l'objectif de la création de 3 000 emplois dans les quatre ans qui suivent et affirme le rôle de la MEL en tant que chef de file du développement de l'économie sociale et solidaire. Désormais, le service Développement Economique et Emploi de la MEL intègre au sein du service une chargée d'économie sociale et solidaire. Afin de mettre en œuvre le plan d'actions inscrit dans la délibération cadre, un diagnostic partagé a été engagé avec des partenaires (notamment APES et CRESS) pour affiner le périmètre de l'économie sociale et solidaire avec la prise en compte de la diversité des statuts possibles des acteurs. La MEL apporte ainsi un soutien direct tant aux acteurs de statuts traditionnels de l'économie sociale et solidaire qu'à des sociétés de capitaux du territoire.

Le Plan Métropolitain de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PMDESS) comporte cinq axes d'actions :

- (1) accompagnement et financement des initiatives ;
- (2) animation territoriale des réseaux d'acteurs ;
- (3) recherche et développement sur l'économie sociale et solidaire ;
- (4) la sensibilisation, la formation et la promotion ;
- (5) l'emploi et les ressources humaines.

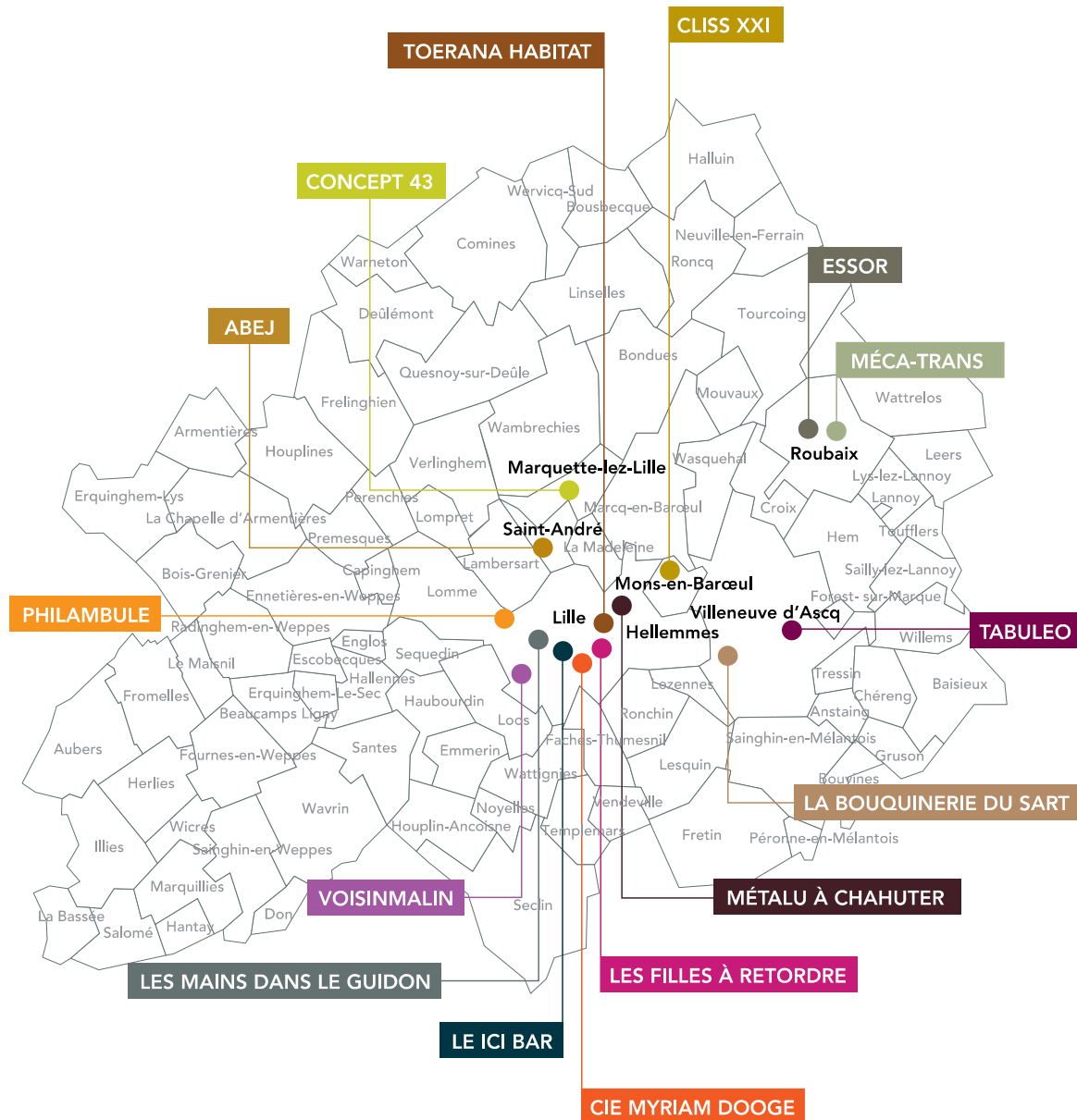
L'appel à projet « entreprendre autrement » est lancé chaque année par le service ESS de la MEL depuis 2011. Sur 33 projets remis, 15 projets ont été soutenus en 2016, dont 8 se trouvent sur Lille (tableau 21, figure 33). Le financement mobilisé pour l'ensemble de projets s'élève à 177 200 euros. Les thématiques concernent la solidarité, l'environnement, la mobilité, l'art et culture, la politique de la ville et le numérique.

Tableau 21. Liste des projets lauréats de l'appel à projet « Entreprendre Autrement » en 2016

Nom du projet	Description	Lieu
Concept 43	Espace collaboratif ouvert aux professionnels et au grand public	Marquette-lez-Lille
Les mains dans le guidon	Atelier de réparation	Lille
Les filles à retordre	Récupération et recyclage de matériaux	Lille
Philambule	Ateliers de philosophie pour tous	Lille
Tabuleo	Services d'accompagnement à l'utilisation des livres numériques scolaires	Villeneuve d'Ascq
Toerana Habitat	Coopérative dédiée aux métiers du bâtiment pour développer l'éco-construction et l'éco-rénovation	Lille
Cliss XXI	Prestations de services informatiques sous logiciels libres	Mons-en-Barœul
Voisinmalin	Création d'un réseau d'habitants dans les quartiers prioritaires pour faciliter le partage d'informations	Lille
Essor	Service de laverie pour les personnes en précarité, doublé par un accompagnement à l'insertion professionnelle	Roubaix
La Bouquinerie du Sart	Service gratuit de récupération de livres, dvd, cd, jeux vidéo et disques en vue de leur donner une deuxième vie	Villeneuve d'Ascq
Métalu à chahuter	Centre de ressources des outils numériques en licence libre	Lille-Hellemmes
Méca-trans	Recyclage solidaire des meubles	Roubaix
ABEJ	Recyclage solidaire	Saint-André-lez-Lille
Cie Myriam Dooge	Projets artistiques participatifs	Lille
Le Ici Bar	Restauration des produits locaux	Lille

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmceu/files/docs/ECONOMIE/Portrait%20ESS_170725.pdf)

Figure 33. La localisation des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet « Entreprendre Autrement » en 2016



Source :

http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/ECONOMIE/Portrait%20ESS_170725.pdf

Une autre action majeure en matière de l'ESS impulsée par la MEL est la création du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) Lille MétroPôle Solidaire en 2014 (projet retenu dans le cadre de l'appel à projet PTCE de 2013). Le pôle est animé par le cluster InitiativesETCité, une coopérative sous le statut d'union d'économie sociale, créée à

Lille en 2010 qui regroupe une vingtaine d'entreprises agissant en faveur de développement durable sur l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. En 2013, le cluster a créé la Grappe, un grand espace de plus de 1300 m² partagé entre entreprises membres (mais ouvert aux entrepreneurs nomades) qui s'étale sur trois étages d'un immeuble au sein de la Ville de Lille, équipé de bureaux, de salles de réunion et de conférence, d'un espace de *coworking*, etc. Parmi les entreprises membres, nous pouvons trouver la Coopérative d'Activités et d'Emploi Grands Ensemble qui vise à apporter des soutiens et sécuriser les micro-entrepreneurs en les recrutant en CDI.

Enfin, dans le cadre d'aide à la recherche et développement, la MEL apporte le soutien au collectif Catalyst depuis 2011 (l'année de création de Catalyst), puisque Catalyst mène des réflexions sur l'innovation dans la politique publique. Le service Développement Economique et Emploi investit chaque année de 20 000 à 30 000 euros (en partie apportés par la mission Ville numérique de la MEL) aux activités de Catalyst dont une partie est consacrée à l'organisation de ROUMICS (Rencontres OUvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire)¹⁴³ et une autre partie à l'appui à l'expérimentation sur des thématiques variées portées par Catalyst¹⁴⁴. A ce titre, la MEL a par exemple soutenu l'organisation de Meet-up Tiers-Lieux créé par des membres de Catalyst¹⁴⁵.

5.2.3. Emergence de réseaux informels de porteurs de projets en innovation sociale et numérique

En même temps que le soutien aux entrepreneurs indépendants se développe tant par les acteurs institutionnels que par les réseaux de l'ESS, un autre type de réseautage d'acteurs a émergé au sein des acteurs de *coworking* et *makers*. Ces acteurs s'attachant à la logique de communautés commencent à se mettre en réseau pour faciliter la mutualisation et l'entraide. C'est ainsi que Catalyst est né : ne disposant pas de structure juridique afin de garder au maximum la liberté et la flexibilité, Catalyst forme un réseau d'acteurs informel, agile et évolutif.

¹⁴³ Un événement grand public organisé chaque année notamment par l'association ANIS et les membres de Catalyst autour des sujets de l'innovation ouverte et numérique.

¹⁴⁴ N'ayant pas de structure juridique, Catalyst est administrativement porté par l'association ANIS. Le financement de la MEL pour les activités de Catalyst passe donc par l'association ANIS.

¹⁴⁵ Le Meet-up Tiers-Lieux Hauts-de France est une journée tenue pour permettre les rencontres et échanges entre les créateurs de Tiers-Lieux tels que les espaces de *coworking* ou *fablab*. Pendant la journée, les temps de débats sont organisés sur les thématiques spécifiques tels que les modes de financement de projets de tiers lieux. Le premier Meet-up Tiers-Lieux Hauts de France a été organisé en mars 2016.

5.2.3.1. L'émergence de communautés de *coworkers* et *makers*

La dynamique des communautés de *coworkers* à Lille s'entreprennent à partir de 2010 lors de la création du premier espace de coworking, La Coroutine. Il s'agissait au départ d'un squat. Les « créateurs » de La Coroutine n'avaient en effet pas de conscience du fait qu'ils montaient un espace de coworking : ce n'était qu'un rassemblement sur un même espace des personnes qui cherchaient à réaliser des projets ne pouvant pas trouver leur place auprès d'incubateurs classiques. La logique communautaire émerge progressivement au sein de La Coroutine mais en s'ouvrant vers d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'élargissement de la communauté a permis le premier financement participatif à la hauteur de 2 000 euros recueillis pour déménager dans un local plus spacieux. « La communauté est la clé de l'aventure et du fonctionnement de La Coroutine, qui est intégralement autofinancée et autogérée. Il n'y a aucune aide publique et toutes les recettes proviennent des membres de la communauté sous la forme de dons, de contributions, de location, etc. » (Liefoghe, Mahieu, David, 2013). En effet, la particularité de La Coroutine par rapport à d'autres espaces de *coworking* est le fait qu'elle fonctionne par l'auto-organisation des utilisateurs : il n'y a pas de salarié qui assure le fonctionnement du lieu (accueil, ménages, financements, etc.). Si au départ, ces utilisateurs étaient surtout des amis, aujourd'hui avec une vingtaine de bureaux partagés, ce n'est plus par l'amitié mais plus par un état d'esprit partagé entre utilisateurs que la communauté fonctionne : tous les membres mettent « un peu d'eux-mêmes dans la vie du lieu, sans pour autant qu'ils aient au départ des relations entre eux. [...] Dans un lieu comme La Coroutine, on 's'individue' mais à plusieurs, autour d'un projet collectif » (Liefoghe *et al.* 2013).

Peu après sa création, La Coroutine s'est rapprochée, dans la logique de réseau, de CoworkingLille, un autre espace créé en 2011 à Lille qui développe lui aussi une communauté des *coworkers*. Depuis 2013, CoworkingLille a changé de locaux et s'est renommé en Mutualab. Comme à La Coroutine, la gouvernance de Mutualab s'appuie sur l'auto-organisation des usagers : deux fondateurs et quelques usagers permanents assurent l'accueil de nouvelles personnes ainsi que l'ouverture et la fermeture du lieu, mais les autres fonctionnements sont partagés entre les usagers. Tant pour la Coroutine que pour Mutualab, ces espaces ne sont pas réservés aux entreprises. En effet, les membres de communautés mettent en place des projets pour tisser les liens avec le quartier d'implantation : ils expérimentent de nouveaux services pour les habitants en mobilisant les jeunes de quartier. « Comment faire en sorte que les gens utilisent ce lieu pour venir y chercher, par exemple, leur panier à AMAP ? Comment faire en sorte que les gens l'utilisent comme centre d'information du quartier ? » (Liefoghe *et al.*, 2013). Mutualab combine aujourd'hui plusieurs fonctions en dehors des bureaux partagés et salle de réunions, permettant l'ouverture du lieu auprès des habitants : café, événements, formations, mais aussi *Makerspace* en collaboration avec l'association LilleMakers. De nombreuses rencontres sont organisées par Catalyst dans les locaux de Mutualab.

Quant au mouvement des *makers* à Lille, le projet M.e.u.h lab (Machine Electronique à Usage Humaniste) a été initié en 2010 par des acteurs de l'association Chtinux. Celle-ci est une association de promotion des logiciels libres créée par des étudiants de l'Université Lille 1 en 2002. Le projet initial de M.e.u.h lab visait à mettre en place des formations aux outils numériques à destination des artistes pour favoriser des expérimentations utilisant les nouvelles technologies en *open source*. L'idée était d'importer la culture de « *Do It Yourself (DIY) / with others (DIWO)* » (faites-le vous-même et avec les autres) dans le domaine de créations artistiques. Le projet s'est cependant élargi à d'autres milieux d'acteurs et vers les enjeux plus pédagogiques. Depuis, M.e.u.h. lab vise à développer et à créer un réseau local des *fablabs* dans la région avec la volonté « d'ouvrir ces espaces au plus grand nombre et de favoriser les apprentissages, rencontres, échanges et collaborations entre étudiants, chercheurs, bidouilleurs, artistes, enseignants, PME etc. afin d'imaginer et de fabriquer des objets électroniques ou non, dans une dynamique d'appropriation citoyenne de ces techniques ». Le mouvement des *makers*, se rejoignant aux acteurs de l'éducation populaire telles que la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités et l'ANIS, se cristallise par la création de l'association Lille Makers en 2014 et l'installation de la *Makerspace* au sein de Mutualab.

Les *coworking* et *fablab* ne représentent pas seulement un nouveau mode de travail pour ces acteurs lillois : ce sont des lieux d'expérimentation et de développement des communautés où chaque membre est responsable, autonome et capable à trouver des solutions aux besoins grâce à l'intelligence collective. Il s'agit d'un projet plus global de transformation sociétale qui vise à redonner du pouvoir aux citoyens en leur permettant de sortir de la logique de marché et en leur proposant un fonctionnement alternatif à la logique capitalistique : l'émancipation plutôt que la soumission aux règles du marché ; la collaboration et l'entraide plutôt que l'individualisme et la concurrence ; la bidouille et *DIY* plutôt que la consommation des produits vendus tout faits, etc.

5.2.3.2. Catalyst : un réseau ouvert qui relie les acteurs investis dans l'innovation sociale et numérique

Le collectif Catalyst voit le jour grâce à la convergence de deux dynamiques. D'une part, les communautés de *coworkers* et *makers* avaient ressenti le besoin de se structurer et de se mettre en réseau (tout en conservant leur caractère distributif) afin de mieux comprendre la dynamique transformatrice en cours mais aussi de faire converger ces différentes forces d'acteurs jusqu'alors dispersées, pour avoir plus de visibilité auprès des acteurs externes et renforcer leur capacité d'agir et d'impulser « le passage d'une société de la possession à une société de la relation, d'une économie financière à une économie sociale et solidaire » en permettant « la coopération entre acteurs du numérique, de l'ESS, de l'écocitoyenneté, de

l'éducation populaire... »¹⁴⁶. D'autre part, l'association ANIS (Association Nord Internet Solidaire) fondé à Roubaix en 2001 se donnant comme mission de développer les actions pour lutter contre la fracture numérique, a décidé de réorienter ses missions vers la question de l'innovation sociale.

« [À] travers le Web 2.0, les blogs, les réseaux sociaux et la démocratisation des terminaux, [le numérique] touche aujourd'hui une large part de la population française. Il est devenu perversif (« partout, tout le temps »). De nouveaux outils ont vu le jour, mais surtout de nouveaux usages (apparition de nouvelles pratiques, une nouvelle façon de (mieux) vivre ensemble). Les 'Technologies relationnelles' connaissent un développement sans précédent. L'Internet devient un champ d'expérimentation et de déploiement de projets sociaux ». (« Qui sommes-nous ? », site Internet de l'association ANIS. Consultable sur : <http://www.anis.asso.fr/De-la-promotion-des-usages.html>)

En 2011, l'association s'est renommée en Association Numérique et Innovation Sociale et a déménagé son local à Lille pour être plus proche des communautés (Vandamme, 2017). Avec le soutien de l'ANIS, la création du collectif Catalyst est officialisée en septembre 2011 comme un « laboratoire de recherche ouvert qui fait émerger les sujets »¹⁴⁷ en rapport avec l'innovation sociale et numérique. Il ne s'agit pas d'un laboratoire de recherche classique : Catalyst est un laboratoire qu'on pourrait qualifier citoyen ou participatif.

« Le projet Catalyst consiste d'abord à écouter, à assurer une veille sur les besoins et les projets locaux représentatifs d'une forme d'innovation sociale. Il permet ensuite de restituer, d'échanger et de confronter avec ce qui se fait sur d'autres territoires en France ou à l'étranger, notamment par l'organisation ou la participation à des événements, des formations, ou par l'accompagnement de projets d'innovation sociale et / ou numérique. Enfin, il se veut expérimental: provoquer la rencontre entre différents univers, favoriser la créativité citoyenne et développer la coopération – notamment avec les outils numériques » (Bilan d'activité de Catalyst sur 2011-2012).

Le collectif regroupait à l'origine les acteurs investis dans CoworkingLille, dans La Coroutine et dans le projet Imagination for people¹⁴⁸. Sous l'influence du monde du numérique, par exemple le mouvement du logiciel libre, la culture de *hacking*, ou les pratiques collaboratives en pair à pair, ces acteurs « souhaitent mettre ces approches [du

¹⁴⁶ « Qui sommes-nous ? », site Internet d'ANIS (<http://www.anis.asso.fr/De-la-promotion-des-usages.html>).

¹⁴⁷ Entretien réalisé en février 2016 avec un des fondateurs de Catalyst

¹⁴⁸ Un projet de partage entre porteurs d'initiatives d'innovation sociale. Son site Internet présente une cartographie des initiatives existantes dans le monde, les « recettes » de la mise en œuvre de ces initiatives, et des espaces de discussions entre groupes d'acteurs. (<http://imaginationforpeople.org/fr/>).

monde du numérique] au service des projets qui favorisent le mieux vivre ensemble »¹⁴⁹. Leur but n'est pas de favoriser l'innovation strictement dans le champ du numérique : ils réfléchissent sur et expérimentent de nouvelles méthodes de développement des initiatives citoyennes en utilisant des outils numériques ou en y important des idées et approches du monde du numérique.

Chaque année, Catalyst travaille ainsi sur un sujet de recherche en lien avec la dynamique citoyenne et les enjeux du numérique. Les sujets émergent ou sont débattus lors de l'événement ROUMICS (Rencontres Ouvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire) co-organisé par ANIS et Catalyst, qui se déroule généralement sur plusieurs journées pendant lesquelles les débats pléniers, ateliers et visites sont programmés. Des personnalités reconnues sont invitées de Paris (Bernard Stiegler), de Brest (Michel Briand), de Belgique (Michel Bauwens) pour intervenir aux conférences. La participation est ouverte et gratuite pour tous les publics. Cinq ROUMICS ont été organisés depuis la création de Catalyst (tableau 22). L'organisation de ces événements est aussi le moment essentiel pour diffuser sur les communautés lilloises, à l'échelle locale et auprès des acteurs externes. Ce grand événement est en effet l'occasion pour la plupart des acteurs de découvrir les activités et les acteurs de Catalyst.

Tableau 22. Les thématiques de ROUMICS depuis 2012

2012	Innovation sociale et numérique
2013	Tiers-lieux
2014	Biens communs
2015	Transition
2017	Vivre des communs

Réalisé par Y. Taniguchi (source :

<http://www.anis.asso.fr/spip.php?lang=fr&page=recherche&recherche=roumics&valid=ok>)

Catalyst se veut un facilitateur des initiatives citoyennes et solidaires. Son premier rôle est d'approfondir la connaissance sur les nouvelles tendances en matière d'innovation sociale et numérique, d'identifier les acteurs et leurs enjeux et de favoriser les débats : à travers les rencontres et événements, les membres de Catalyst identifient des thématiques de travail ; cette thématique concernait le mouvement des *makers* en 2013, les tiers lieux en 2014 et les communs en 2015. Une fois que la thématique est collectivement identifiée, Catalyst vise à aider l'émergence d'un réseau d'acteurs local (notamment des porteurs de projets) autour de chaque thématique : il prend en charge de l'animation des rencontres, de la mise en contact avec des institutionnels ou potentiels financeurs, de la mise en place des outils numériques pour la communication, etc. Ainsi pour l'un des fondateurs du collectif, le but de Catalyst est « de réunir plein de porteurs de projets dans le monde des *makers*, des tiers lieux [pour] qu'on

¹⁴⁹ Bilan d'activité de Catalyst 2014/2015

puisse soutenir la mutualisation entre les acteurs. Par exemple, il y a plein de tiers lieux qui se créent mais peu de mutualisation existe entre ces lieux »¹⁵⁰. Jusqu'aujourd'hui, trois réseaux sont créés :

- un réseau autour des *Makers* ;
- un réseau autour des Tiers-Lieux ;
- un réseau autour des Communs.

Si Catalyst investit fortement dans la création des réseaux, ceux-ci prennent progressivement leur indépendance : Catalyst restera partenaire mais n'interviendra pas dans les activités aussi intensivement que le début de constitution du réseau. A partir du moment où la communauté d'acteurs engagés se constituera, elle se charge de l'animation de la vie du réseau.

Les réseaux réunissent aujourd'hui les acteurs assez divers en termes de profils professionnels. Il y a par exemple des chercheurs impliqués dans le réseau des Communs (ChairESS Hauts de France). Il y a aussi des acteurs institutionnels (agents ou élus du conseil régional, de la métropole lilloise, ou des communes, etc.) qui participent à un de ces réseaux. Excepté le réseau Makers où la plupart des acteurs sont des habitués aux outils numériques, tous les acteurs ne sont pas nécessairement informaticiens. A l'inverse, des acteurs clés du réseau ne sont généralement pas issus du monde numérique (un journaliste, un élu, un jeune issu de la formation en économie, etc.). Les réseaux touchent ainsi divers acteurs, y compris des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui adhèrent à la pensée du bien commun ou du moins qui y sont sensibilisés.

¹⁵⁰ Entretien réalisé en février 2016 avec l'un des fondateurs de Catalyst.

Conclusion du chapitre 5 : les réseaux d'acteurs

Les actions menées par le service numérique de Brest et l'initiative Catalyst à Lille consistent à favoriser la mutualisation et les actions collectives et surtout l'émergence d'interactions informelles entre acteurs. Dépassant la logique sectorielle, elles réunissent les acteurs appartenant à différentes structures, champs d'action, localisés parfois sur différentes communes, impliquant aussi des étudiants, des chômeurs, des retraités, etc. Les rencontres, les actions collectives et les temps de concertation créent et nourrissent entre ces acteurs la proximité institutionnelle (logique de similitude) qui va faciliter leurs interactions.

A Brest, ces relations sociales ont permis l'émergence de nouvelles actions et nouveaux projets. Doc@brest est un bon exemple : la coopération d'acteurs multidisciplinaire et inter-territorial autour du métier de la documentation, a créé de nouveaux services locaux (formation aux outils numériques par les bénévoles) qui manquaient au territoire. A Lille, les réseaux d'acteurs autour de Tiers-Lieux et des Communs sont nés du réseau Catalyst qui a identifié les besoins de développer les actions dans ces champs-là. Les réseaux informels d'acteurs développés grâce notamment au service numérique brestois à Brest, et aux acteurs de Catalyst à Lille créent ainsi un lieu de débats pour identifier collectivement les nouveaux besoins et réfléchir sur les solutions. Cette démarche collective et ouverte d'identification des besoins locaux et de recherche de solutions n'est pas loin de ce qui est fait dans d'autres projets comme les start-up de territoires (*cf.* point 1.2). La différence majeure est peut-être le fait que les initiatives brestoises et lilloises créent et développent cette dynamique collective de manière continue sur toute l'année, même si un événement annuel ou biennal (ROUMICS à Lille ou Forum des usages Coopératifs à Brest) est un moment clé d'affirmation et de validation des besoins exprimés par les acteurs : les acteurs peuvent communiquer et organiser des rencontres de manière ouverte ou fermée à tout moment de l'année avec d'autres acteurs du réseau sans passer par les processus hiérarchiques de validation ; il n'y a pas de comité de pilotage auquel les acteurs doivent appartenir s'ils veulent s'exprimer ; même les acteurs non locaux qui participent aux débats par les échanges en ligne peuvent suggérer les nouveaux thèmes et les points de vue. Cette permanence favorise également les rapprochements institutionnels ou organisationnels entre acteurs, et la diminution de la distance cognitive, ce qui facilite l'expression des acteurs et la compréhension mutuelle.

Cependant, ces réseaux ont besoin d'animation. Par exemple, Doc@brest est une initiative qui a été reprise par d'autres territoires comme Rennes ou Paris. Cependant, ces territoires ont du mal à prolonger la dynamique collective. L'une des clés de réussite de Doc@brest relève de la reconnaissance du besoin d'animation de ce réseau par certains des établissements concernés : par exemple, l'animation de Doc@brest est inscrite dans la fiche de poste de la directrice adjointe de la bibliothèque de l'Université de Bretagne Occidentale, ce qui lui donne la légitimité d'intervenir plus régulièrement dans l'animation du réseau. Cependant, ces projets numériques collaboratifs s'avèrent souvent fragiles car s'appuyant sur le

volontariat et la gratuité. L'absence de structure juridique ne facilite pas le maintien de la dynamique coopérative entre acteurs et le départ d'une personnalité emblématique du réseau entraîne souvent le ralentissement ou l'arrêt des activités. L'autonomisation de la dynamique collective émergente (c'est-à-dire que les initiateurs, tels que Catalyst ou Ville de Brest, cèdent leur rôle d'animation et de réseautage lorsque les autres contributeurs prennent leur relai) est aussi un passage délicat pour ces réseaux.

Les outils numériques de web 2.0 permettant de nouvelles manières d'interagir et de fonctionner au sein du réseau, peuvent-ils jouer un rôle dans le développement de ces réseaux informels ? Dans le chapitre suivant, nous nous intéressons en particulier à l'utilité et aux limites de l'usage du numérique, non pas dans l'émergence mais dans le développement ou le changement d'échelle (élargissement, diversification, intensification) de ces réseaux informels d'acteurs.

CHAPITRE 6. LE NUMÉRIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX

Introduction

Beaucoup d'outils numériques sont mis en place (*cf.* chapitre 4) mais tous ces outils n'ont pas le même usage. Dans ce chapitre, nous nous intéressons à ces différents usages du numérique et leurs impacts sur le développement des réseaux.

Nous présentons dans le point 6.1 les principaux outils numériques mis en place : certains sont mis en place pour faciliter les tâches communes, d'autres sont plus destinés à être lus et utilisés par les contributeurs moins impliqués. Ces outils sont utilisés de manière complémentaire, permettant de créer dans l'ensemble un réseau d'acteurs étendu et ouvert à une diversité d'acteurs.

Le point 6.2 est consacré à repérer les caractéristiques d'utilisateurs de ces outils. L'intensité d'utilisation est en effet assez différente selon les personnes et les outils. Nous avons dans ce cadre identifié trois types de coopérations qui peuvent être impactées par l'usage du numérique : d'abord la collaboration entre les acteurs du noyau dur qui participent régulièrement aux activités du réseau ; puis la coopération élargie avec les contributeurs occasionnels ou membres silencieux qui composent le cercle périphérique du réseau ; enfin la coopération avec les acteurs institutionnels ou quasi-institutionnels qui découvrent les acteurs du réseau.

Le point 6.3 vise à analyser les apports du numérique en ce qui concerne la favorisation de ces trois types de coopérations identifiés, ainsi que ses limites. Si plusieurs éléments nous font constater la capacité du numérique à favoriser et à amplifier les liens faibles, l'implication plus active des contributeurs reste un défi. Notamment, certains acteurs interviewés pointent la nécessité de développer la culture de la coopération et la pratique ou l'habitude d'utiliser le numérique.

Enfin, dans le point 6.4, nous nous intéressons plus particulièrement aux démarches qui peuvent favoriser le développement de culture de coopération en présentant les expériences menées à Brest spécifiquement à ce sujet.

6.1. Les outils numériques au service du réseautage d'acteurs

Dans cette section, nous présentons les outils numériques web 2.0 mise en place d'une part par l'initiative du service numérique brestois et d'autre part par l'initiative de Catalyst. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble d'outils numériques utilisés.

Tableau 23. Les outils numériques utilisés par Catalyst et service numérique brestois

	Catalyst	Service numérique brestois
Listes de discussions	Liste de Catalyst Liste de Makers Liste des Tiers-Lieux Liste de l'Assemblée des communs à Lille Liste d'Unisson	Liste de Wiki-Brest Liste de cartes ouvertes Liste de Brest en Biens communs
Sites participatifs		Neuf sites participatifs Portail du savoir
Sites contributifs en <i>wiki</i>	Wikilivre Wikiversité Wiki des communs	Wiki-Brest Wiki du Forum des usages coopératifs Wiki.@-brest Wiki Eco-Sol-Brest
Cartographie numérique collaborative	Encommuns.org cartographie des Tiers-Lieux	Cartes-ouvertes au Pays de Brest
Sites Internet 1.0	Site Internet Catalyst Site Internet Tiers-Lieux Site Internet Lillemakers Site Internet L'assemblée des communs Site Internet Unisson	Site Internet municipal
Outils de gestion collective (gouvernance, agenda, financement, etc.)	Loomio, Trello, Kanban, Liberapay,...	
Réseaux sociaux	Facebook, Twitter	
Forums	Forum des communs	
Un portail web d'agrégateur de sites		Netvibes
Hébergeurs de fichiers collectifs	Google drive, Framasoft, etc.	

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.1.1. Le service numérique brestois et quatre types d'outils numériques collaboratifs

De nombreux outils numériques sont mis en place par, ou avec l'accompagnement du service Internet et expression multimédia afin de faciliter le partage d'informations et la mise en réseau d'acteurs. Ils sont destinés tant aux porteurs de projets qu'aux personnels internes aux services de la collectivité. Nous avons identifié un certain nombre de modes d'animation de réseaux mobilisant les outils numériques :

- Un projet de l'écriture collective Wiki-Brest ;
- La constitution de réseaux sectoriels avec 9 sites participatifs ;
- Un réseautage des porteurs de projets Cartes Ouvertes au Pays de Brest ;
- La co-organisation des évènements.

Plusieurs outils numériques sont mis en place à faciliter la communication et la collaboration (tableau 24).

Tableau 24. Principaux outils numériques d'animation de réseaux

Réseau	Description	Exemples d'outils numériques	
		Listes de discussion	Sites Internet collaboratifs
Wiki-Brest	L'animation du site Wiki-Brest (valorisation du patrimoine local et le vivre ensemble au Pays de Brest)	Wiki-brest@infini.fr	Wiki-Brest
Cartes Ouvertes	La collaboration des porteurs de projets en matière de cartographies numériques collaboratives au Pays de Brest	Carte-ouvertes-pays-brest@listes.infini.fr	Portail dédié sur Wiki-Brest
Réseaux sectoriels	La constitution de réseau par secteur (ESS, Internet, égalité homme-femme, santé, etc.)		9 sites participatifs thématiques Wiki Eco-sol-brest Wiki.@-brest
Evènements	Le montage collectif d'évènements	Brest-en-communs@listes.infini.fr	Wiki du Forum des usages coopératifs

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.1.1.1. Le projet Wiki-Brest : un projet de valorisation collective des acteurs et du territoire

Wiki-Brest est un projet d'animation de site Internet porté par le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest. Le site permet l'écriture collective sur des sujets

en rapport avec le pays de Brest (histoire, activités, acteurs, territoire, etc.). Créé en 2006 dans le cadre de la politique d'accompagnement à l'appropriation des TIC, Wiki-Brest est la première des initiatives Wiki territorial¹⁵¹ en France.

Encadré 8. Wiki-Brest et Wikipédia : quelles différences ?

Wiki-Brest se distingue de Wikipédia tant en termes d'objectifs que de règles d'usages.

Si Wikipédia se donne comme objectif de réaliser une encyclopédie numérique collaborative, Wiki-Brest est un outil de valorisation du territoire et des habitants. De ce fait, tandis que Wikipédia impose aux auteurs de respecter la neutralité de propos et la traçabilité des sources, Wiki-Brest autorise l'écriture subjective et sur des sujets non sourcés. L'écriture sur les personnages locaux qui n'a pas de place sur Wikipédia, faute de reconnaissance publique, est par exemple autorisée sur Wiki-Brest puisqu'elle est considérée comme étant valorisante pour le territoire.

Un autre élément qui différencie les deux projets est le fait que Wikipédia permet aux utilisateurs non inscrits d'écrire et d'apporter des modifications sur un article, contrairement à Wiki-Brest qui impose à tous ceux qui veulent participer à l'écriture de s'inscrire afin d'éviter le vandalisme.

Enfin, Wikipédia, promoteur des principes de logiciel libre, oblige tous les utilisateurs à accepter la libre redistribution et réutilisation des contenus, tandis que Wiki-Brest permet à chaque auteur de définir lui-même la licence qu'il veut attribuer au contenu. Il est donc possible de protéger le contenu avec le droit d'auteur classique (*copy right*). Cependant, la plupart des contenus mis en ligne sur Wiki-Brest sont sous licence libre.

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Comme son nom l'indique, Wiki-Brest s'inspire de Wikipédia dont le principe fondamental est la co-crédation des contenus de l'encyclopédie. Tout comme Wikipédia, Wiki-Brest est basé sur MediaWiki, un logiciel libre qui permet à tous les utilisateurs d'en modifier le code source afin de faire évoluer le format du site selon les besoins. Cependant, si Wikipédia est un projet de production collective d'une encyclopédie numérique à l'échelle mondiale, Wiki-Brest est avant tout un projet local visant à contribuer au développement du

¹⁵¹ Wiki territorial ou « wikis de territoires », sont un projet de création d'un site Internet permettant la co-écriture par les habitants des articles concernant les sujets en lien avec le territoire. Les initiatives se multiplient depuis le milieu des années 2000 dans différents pays, notamment en Allemagne, aux Etats Unis et en France. Des descriptions et un recensement d'initiatives autour de Wiki territorial sont disponibles sur le site de wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial) ou sur le site de Wiki-Brest (http://www.wiki-brest.net/index.php/Wikis_de_territoires).

territoire (*Cf.* voir l'encadré 8 pour plus de détail). Il se donne comme vocation de valoriser le territoire et les acteurs locaux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur au territoire, en favorisant l'expression des habitants et créant des solidarités locales. Au delà de sa fonction de communication sur ce qui se passe sur le territoire, Wiki-Brest est utilisé comme un outil de développement d'initiatives locales en favorisant les coopérations entre acteurs porteurs d'initiatives sur le territoire. A mi-septembre 2017, plus de 4 500 pages ont été créés et plus de 1 200 utilisateurs se sont enregistrés.

▪ De multiples possibilités d'usages du site

Les contenus présents sur le site sont les suivants :

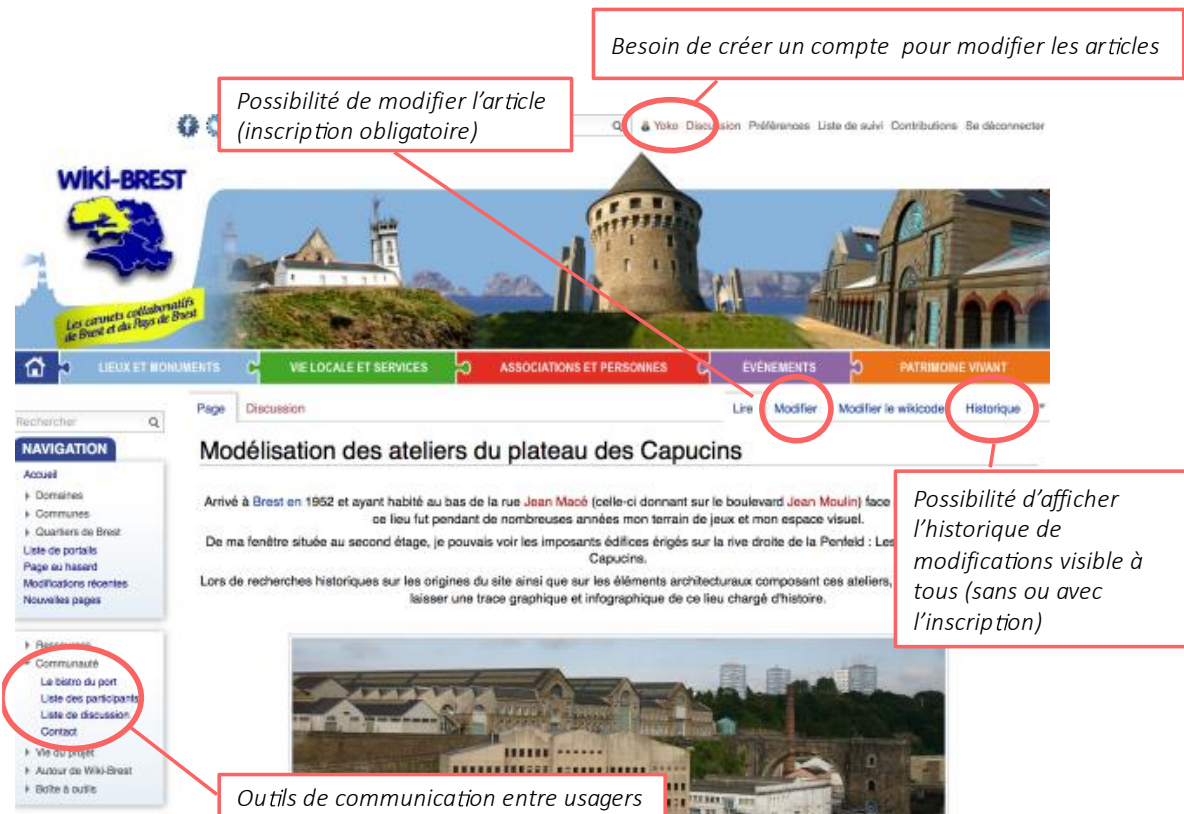
- la présentation des évènements, structures, services ou personnages locaux. Ces contenus sont catégorisés par thème (lieux et monuments, vie locale et services, associations et personnes, évènements, patrimoine vivant), par domaine d'activité ou par lieu ;
- la communication autour du projet Wiki-Brest (charte d'usages, tutoriel, bilan,...) ;
- la présentation des projets numériques collaboratifs (Wikis territoriaux des autres territoires, initiatives de cartographies collaboratives, d'autres sites à contenu ouvert existants sur le pays de Brest).

Tous ces contenus peuvent être élaborés collectivement : tout le monde peut rédiger un article, modifier un article écrit par les autres, sans validation d'un tiers. La seule contrainte est l'obligation de s'inscrire. Ainsi, les auteurs des articles ainsi que l'historique des modifications sont visibles à tous les utilisateurs (figure 34).

En dehors de ces fonctions, le site contient des outils d'échanges entre les utilisateurs :

- un espace de discussion est rattaché à chaque page ;
- le bistro du port, qui est une page où chacun est libre à poser des questions ou discuter d'un projet ou d'un sujet. Il est utilisé pour annoncer des événements locaux, solliciter des aides ou proposer des projets en lien avec Wiki-Brest ;
- un espace dédié à la maintenance informatique pour signaler des anomalies et proposer des améliorations.

○

Figure 34. Un exemple d'une page sur Wiki-Brest

Source : capture d'écran de Wiki-Brest ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Cependant, l'usage des espaces de débats reste ponctuel et peu dynamique surtout depuis quelques années. Par exemple, la dernière mise en ligne de compte-rendu de réunion de Wiki-Brest date de 2010. L'annonce des réunions et la diffusion des comptes-rendus sont renvoyés au site @-brest géré par la Ville de Brest pour partager l'actualité sur les projets au pays de Brest. Les échanges entre utilisateurs sont réalisés lors des réunions physiques (wiki-contours, wiki permanence, wikis-journées, etc.). Enfin, les échanges concernant les aspects techniques ont souvent lieu sur la liste de discussion dédiée.

■ Actions d'accompagnement et d'animation

De nombreuses animations sont mises en place par le service numérique de la Ville de Brest. La Ville incite les structures locales à utiliser le site. Elle organise par exemple des rencontres pour sensibiliser ou faire découvrir le site : ateliers d'accompagnement des habitants à l'écriture publique, ateliers multimédia destinés aux animateurs et médiateurs

d'espaces multimédia, wiki permanence pour accueillir de nouveaux contributeurs, rendez-vous individuels ou accompagnement à distance sur demande.

Les journées de collecte des données sont organisées par la Ville de Brest à l'occasion des grands événements tels que la fête de la musique, la semaine de goût, la journée de patrimoine, les fêtes maritimes, la journée des femmes, etc. Des acteurs d'horizons divers (services de la ville, communes du pays de Brest, élus, structures locales, étudiants, chercheurs, etc.) sont invités à participer à ces collectes afin de recueillir des histoires et des mémoires locales en lien avec l'événement en question et proposer des actions¹⁵².

Enfin, les wiki-contoirs sont des rencontres organisées par la ville pour favoriser les échanges entre contributeurs du site. Ils sont mis en place en 2008 après que la ville se soit rendue compte que les contributeurs se connaissaient très peu entre eux (Ville de Brest, 2008 : 12). Aujourd'hui, la wiki permanence est organisée tous les 1^{er} et 3^e jeudi du mois tant pour accueillir les personnes qui veulent découvrir le site que pour permettre les débats entre contributeurs autour des projets liés à Wiki-Brest.

6.1.1.2. Sites participatifs : centraliser les informations pour les diffuser

Depuis le début des années 2000, la ville développe et soutient les sites de partage d'informations, appelés sites participatifs au service des acteurs locaux institutionnels ou associatifs. Ce type de site est décrit comme un « site où une personne ou une association peut s'inscrire comme rédacteur et proposer un article ou même gérer une rubrique. Les rédacteurs peuvent être les membres d'une structure ou plus largement les lecteurs. Les sites où la seule contribution possible est l'intervention en commentaire ne sont pas pris en compte »¹⁵³. Le premier site participatif *a-brest* a été créé en 2002 : depuis, huit autres sites sont créés. Les actions d'animations sont mis en place tels que la formation à l'outil ou les rencontres¹⁵⁴.

Ces sites sont basés sur SPIP (Système de Publication pour l'Internet), un logiciel libre orienté vers la création de site au format magazine. SPIP est notamment adapté à la gestion collective du site avec une interface éditoriale simplifiée. La contribution est généralement ouverte à tous ceux qui sont inscrits (figure 35). Cependant, contrairement à Wiki-Brest où un article est immédiatement publié sans validation par un tiers, la publication sur les sites participatifs nécessite la validation par un administrateur. De plus, la modification d'un article publié n'est pas possible pour les rédacteurs mais doit être confiée à un administrateur. En

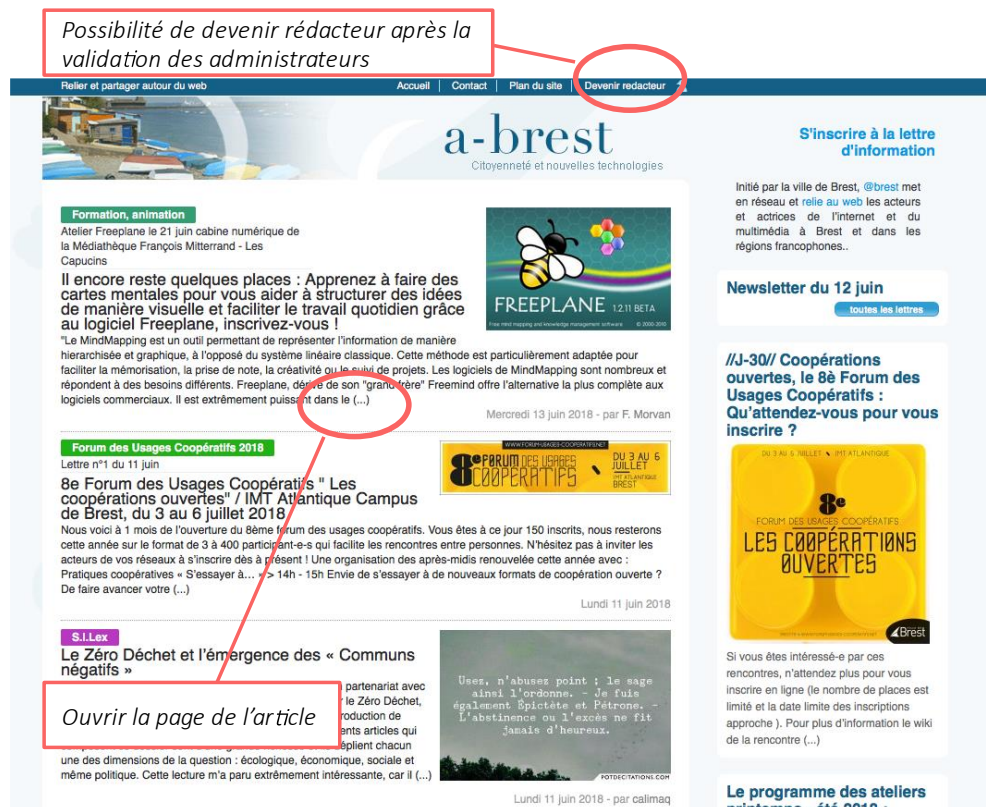
¹⁵² Un exemple d'une wiki-journée organisée en 2009 autour de la collecte de mémoire : http://www.wiki-brest.net/index.php/Jeu_19_fevrier_2009_-_Collecte_de_memoire

¹⁵³ Définition de sites participatifs selon Wiki-Brest (Consultable sur http://www.wiki-brest.net/index.php/Sites_participatifs_au_pays_de_Brest)

¹⁵⁴ Principales formations organisées avec le soutien du service numérique municipal sont listées sur cette page : <https://www.a-brest.net/article18232.html>

revanche, tout le monde peut devenir administrateur après l'accord des gestionnaires du site. Cette ouverture du statut d'administrateur traduit la volonté de pouvoir relayer la gestion du site à une communauté d'utilisateurs.

Figure 35. La page d'accueil du site *a-brest*



Source : capture d'écran du site *a-brest* ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Le SPIP facilite le partage des articles rédigés sur différents sites montés sous SPIP : les articles publiés sur *a-brest* peuvent automatiquement être renvoyés à d'autres sites et inversement. Cela permet de faciliter la circulation d'information au sein de réseaux locaux différents. Le site *a-brest.net* est également connecté à des sites Internet gérés par les structures extra-locales ou nationales. Ainsi, le site reçoit des informations provenant de divers territoires et de la même manière, certains des articles publiés sur *a-brest* peuvent aussi apparaître sur des sites en dehors de Brest.

Les sites participatifs se donnent comme objectif de « donner à voir » les initiatives et événements locaux et extra-locaux sur les thématiques spécifiques. C'est de faire savoir, à la fois à l'échelle locale et ailleurs, ce que font des porteurs de projets locaux. Rendre visibles les initiatives permet de communiquer sur l'utilité de ces initiatives et de les valoriser. Il est

aussi envisagé de favoriser la mise en réseau d'acteurs grâce à la meilleure circulation d'informations entre acteurs locaux. Les sites participatifs permettent en effet de capter l'information de façon simple sur les initiatives et les acteurs. Dans ce sens, ils facilitent la veille. Et pour certains, la prise de connaissance et découverte d'initiatives ou d'acteurs est un facilitateur de coopérations.

« Pour moi, est-ce que ça a renforcé la collaboration.. ; en tout cas ça a donné des idées, certainement une émulation, ça donne à voir ce que les uns et les autres ont envie de faire. Mais la collaboration se concrétise sur les échanges physiques. L'outil permet aux gens d'avoir des idées et de poser les questions et de savoir ce que les autres font, mais pour la collaboration et coopération, là c'est une deuxième phase où ça nécessite vraiment d'être en échange, en contact et en proximité. Pour moi c'est une première phase » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de la Brest Métropole).

L'intensité d'utilisation de ces sites n'est pas homogène pour tous les secteurs concernés. Les sites les plus visités sont gérés par le service Internet et expression multimédia (a-brest) et par le service économie sociale et solidaire (Eco-Sol-Brest)¹⁵⁵. Ces deux secteurs sont par ailleurs équipés chacun d'un site contributif de type *wikip* permettant la mise en commun des connaissances et l'archivage des actions menées : **Wiki.@-brest**¹⁵⁶ est créé en 2005 et **Wiki Eco Sol Brest**¹⁵⁷ en 2008. Tout comme Wiki-Brest, ces sites permettent une écriture collective : tous ceux qui sont inscrits peuvent écrire et apporter des modifications sur les articles publiés (figure 36). Ces sites rassemblent les articles concernant la politique municipale en matière du numérique et de l'ESS, la présentation des acteurs locaux, des informations sur les groupes de travail et de réunions, etc. Selon la chargée de développement économique de la métropole brestoise, qui gère le site Eco-Sol Brest, « il fallait un lieu qui soit amendable facilement, où tout le monde puisse écrire et corriger »¹⁵⁸. Peu d'explication sur les modes d'utilisation du site est disponible contrairement à Wiki-Brest où on trouve des tutoriels, une charte, des règles d'utilisation, des explications sur différents statuts d'utilisateurs, qui visent à faciliter l'implication d'un cercle d'acteurs large. Plus qu'un outil de diffusion auprès du grand public, ces sites sont adaptés à l'usage interne des acteurs.

¹⁵⁵ Cette liaison s'explique avant tout par la situation particulière de l'ancien élu délégué au numérique qui a également été en charge de développement de l'économie sociale et solidaire.

¹⁵⁶ <http://wiki.a-brest.net/index.php/Portail:Accueil>

¹⁵⁷ <http://wiki.eco-sol-brest.net/index.php/Accueil>

¹⁵⁸ Entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest.

Figure 36. Page d'accueil de Wiki.@-brest



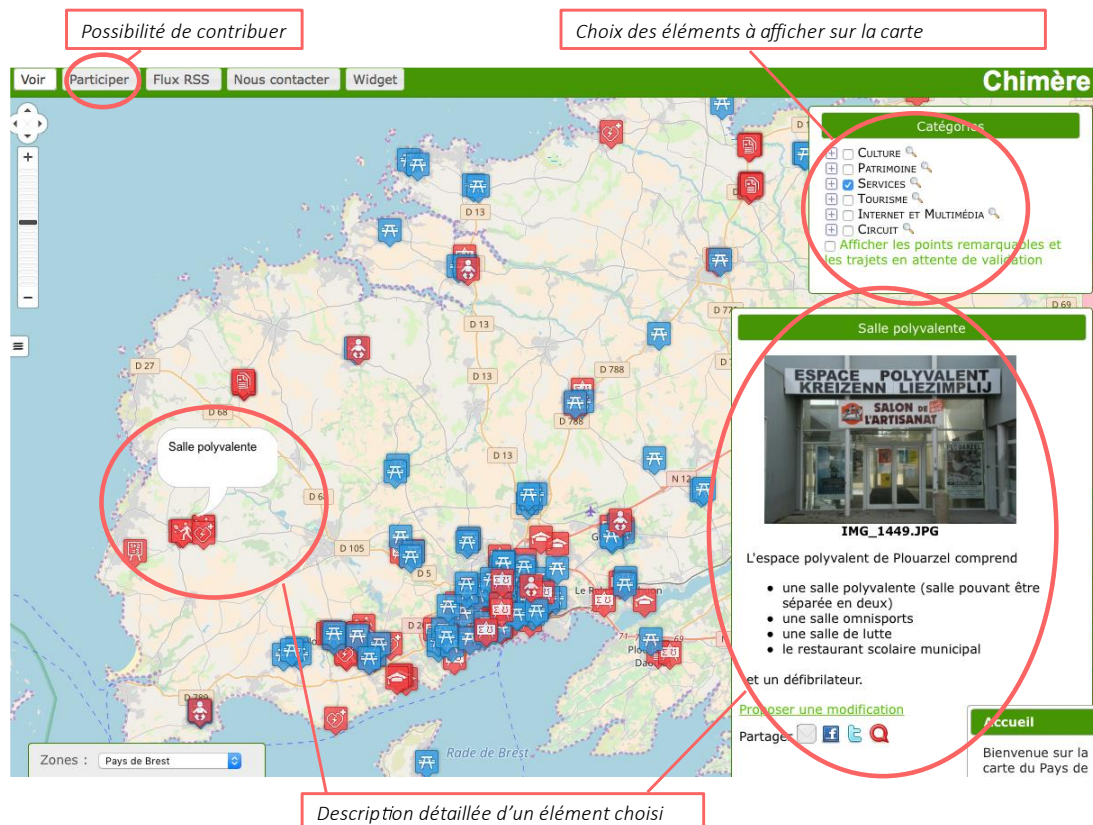
Source : capture d'écran de Wiki.@-brest ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.1.1.3. Cartes Ouvertes au pays de Brest : réseau d'acteurs porteurs de projets cartographies collaboratives

Le service numérique de la Ville de Brest accompagne depuis 2009 le développement des initiatives autour de cartes ouvertes sur le pays de Brest. Cette action a été financée par la région jusqu'en 2011 dans le cadre d'« Internet et multimédia en Pays de Brest, usages innovants et lien social sur les territoires » inscrit dans le contrat Pays-Région (2008-2010). Un groupe de travail dédié, monté fin 2009 suite à la manifestation de Brest en Biens Communs, vise à fédérer les acteurs et favoriser leurs collaborations afin de faciliter l'appropriation des outils cartographiques et de développer les initiatives. Les contenus sont réunis sur le même fond cartographique, qui est basé sur *OpenStreetMap* afin de faciliter l'importation et l'exportation des contenus (figure 37). Pour la Ville, ces cartes ouvertes sont

des outils de valorisation du territoire en rendant visibles les services, les équipements et les lieux existants, mais aussi un vecteur d'amélioration et développement des services publics. Le projet réunit les acteurs d'horizons divers : animateurs d'espaces multimédia, acteurs d'*OpenStreetMap*, développeurs d'application, chargés du Système d'Information Géographique (SIG), élus et agents des communes, associations d'actions citoyennes, etc. Des ateliers d'initiation et des cartoparties¹⁵⁹ sont organisés pour favoriser l'appropriation du projet par les habitants. Les cartoparties sont les réunions de travail collectif organisées pour les habitants intéressés par le projet de carte ouverte. Les habitants font le tour de quartier pour mémoriser les informations concernant les équipements, les commerces, l'état des rues, etc. Ces informations seront ensuite inscrites sur la cartographie numérique. Les cartoparties permettent ainsi la participation des citoyens dans la création des cartes.

Figure 37. Carte Ouverte au pays de Brest



Source : capture d'écran de la carte ouverte Pays de Brest ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

¹⁵⁹ Des temps de travail organisés pour les habitants intéressés par le projet de carte ouverte. Les habitants font souvent le tour de quartier pour mémoriser les informations concernant les équipements, les commerces, l'état des rues, etc. de leur quartier. Ces informations seront ensuite inscrites sur la cartographie numérique. Les cartoparties permettent ainsi la participation des citoyens dans la création des cartes. Elles sont souvent organisées par des associations locales qui peuvent mobiliser les habitants, ou des services de commune.

Une liste de discussion a été créée par le service municipal pour favoriser les échanges entre acteurs. L'abonnement à la liste est cependant limitée à l'usage interne de ces acteurs, même si l'archive des conversations est accessible à tous sur le site de l'association Infini (hébergeur de la liste de discussion). Afin de donner de la visibilité à l'avancement du projet Cartes Ouvertes, un portail dédié a été créé sur Wiki-Brest¹⁶⁰. On y trouve la présentation d'initiatives cartes ouvertes au pays de Brest mais aussi en France et en Europe, les compte-rendu des réunions, les explications sur les outils de travail de cartographie, la présentation de certains acteurs impliqués dans ce projet, etc.

6.1.1.4. Co-organisation d'évènements

La Ville de Brest organise des grands évènements en lien avec l'innovation sociale et numérique : la rencontre biennale Forum des usages coopératifs réunissant les acteurs nationaux et Brest en biens communs monté chaque année à l'échelle du pays de Brest. Un wiki dédié à l'organisation du Forum des usages coopératifs a été créé en 2006 pour permettre la co-écriture de la programmation de la rencontre¹⁶¹. Par exemple, un intervenant de la journée peut ajouter sur le site des explications sur son intervention. Des comptes-rendus sont également mis en ligne afin d'archiver et de partager des bilans ou des discussions menées lors des réunions. Les listes de discussions sont aussi mises en place pour faciliter les échanges entre organisateurs et/ou participants. Concernant l'organisation de Brest en biens communs, le site wiki.@-brest est utilisé au lieu de créer un nouveau site, puisque cet événement est destiné aux acteurs locaux.

6.1.2. Catalyst et développement d'usages numériques communautaires

A Lille, Catalyst a contribué à la formation de quatre réseaux d'acteurs, principalement sur la métropole lilloise :

- autour des activités de Catalyst ;
- autour de Tiers-Lieux ;
- autour des Communs ;
- et autour des Makers.

¹⁶⁰http://www.wiki-brest.net/index.php/Cartes_ouvertes

¹⁶¹<http://forum-usages-cooperatifs.net/index.php/Accueil>

Ces réseaux créés initialement par les membres de Catalyst ont aujourd'hui pris de l'indépendance et se développent de manière autonome. Différents outils numériques sont mis en place pour animer la vie du réseau (tableau 25).

Tableau 25. Principaux outils d'animation des réseaux lillois

Réseau	Description	Exemples d'outils numériques	
		Listes de discussion	Sites Internet collaboratifs
Catalyst	Réseau d'acteurs participants ou intéressés par les activités de Catalyst	collectif@listes.catalyst-initiative.org	Wikiversité : « Catalyst »
Tiers-Lieux	Réseau de porteurs ou personnes intéressées par les projets de Tiers-Lieux	coworking-tiers-lieux@listes.catalyst-initiative.org	Cartographie collaborative à l'échelle de la métropole et à l'échelle régionale
Communs	Réseau d'acteurs engagés ou intéressés par la production de communs	lille-assemblee--echanges@bienscommuns.org lille-assemblee--infos@bienscommuns.org chambre@bienscommuns.org financement@listes.catalyst-initiative.org unisson@lists.unisson.co	Wiki des communs Wikiversité : « Construire des communs », « Financement et rétribution dans les communs » Wikilivre « Construire des communs » Encommuns.org
Makers	Réseau des <i>makers</i>	lille@listes.meuhlab.org	

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.1.2.1. L'animation du réseau par les communautés d'acteurs

Tous les quatre réseaux d'acteurs (Catalyst, Tiers-Lieux, Communs, Makers) se caractérisent par un fonctionnement ouvert et flexible. Par exemple, au sein du réseau Catalyst, un apéritif mensuel et des groupes de travail occasionnels sont organisés pour animer le réseau et favoriser les débats entre membres. Cependant, la participation à ces rencontres n'est jamais imposée aux membres. En revanche, elle est ouverte à tous, même à ceux qui ne s'engagent pas activement dans les activités de Catalyst. C'est un collectif auquel toute personne est invitée à participer sans qualification spécifique ni adhésion ; de même, toute personne peut sortir du collectif quand elle le souhaite. Le collectif s'appuie sur la volonté d'implication et l'autorégulation de chacun des membres sans qu'il y ait une personne qui impose une tâche quelconque à d'autres membres.

« [L]es premiers membres [de Catalyst] ont toujours considéré que chaque voix devait pouvoir se faire entendre au même titre que chacune des autres. Ainsi, le principe de hiérarchie a naturellement été exclu du collectif; ou plutôt, il n'a jamais été pensé comme élément du collectif. Chaque membre a exactement le même droit à la parole et à l'initiative que chacun des autres membres, et aucun ne doit attendre de l'autre une autorisation, une

validation pour pouvoir mettre en place un projet. De même, la délégation des tâches se fait par opportunité et intérêt, sans donneur d'ordre » (Rapport d'activité de Catalyst 2011/2012).

Ainsi, le collectif n'oblige pas les membres de participer aux rencontres physiques. Afin de faciliter la participation à distance, les membres du collectif mobilisent pleinement les outils numériques : l'application Loomio pour la décision collective et le vote en ligne ; les espaces de partage de documents en ligne tels que Google Drive ; la liste de discussions pour informer les membres des événements mais aussi pour diffuser les comptes-rendus de réunions ; les applications comme Trello ou Kanban pour faciliter la gestion collective des tâches ; les sites contributifs de type Wikipédia pour faciliter la mise en commun des connaissances et la contribution de tous les membres, etc. Si une vingtaine de personnes participent activement aux rencontres régulières ou à la prise de décision collective, le nombre de personnes abonnées à la liste de discussions s'élève à plus d'une centaine. Certains peuvent être abonnés à la liste sans avoir jamais participé à des débats et des décisions en ligne. En réunissant un nombre important de personnes qui participent ou suivent les activités de Catalyst avec un niveau d'engagement très varié, Catalyst forme un réseau d'acteurs large dépassant le périmètre de la métropole. Les rencontres physiques sont également organisées tels qu'apéros mensuels, meet-up et des réunions de travail occasionnelles pour favoriser les échanges entre les membres du réseau.

La gouvernance au sein des autres réseaux (Tiers-Lieux, Communs, Makers) se fonde sur les mêmes principes que celle de Catalyst : s'ouvrir à tous ceux qui veulent y participer ; ne pas mettre l'hierarchie entre les membres et valoriser la volonté de chacun et l'autorégulation ; faciliter la participation à distance en employant le numérique ; permettre à chacun de participer aux activités au rythme qu'il veut. Des événements physiques sont aussi organisés : au sein du réseau Tiers-Lieux, des rencontres (*meet-up*, *apéro*) ou des visites sont organisées pour croiser les membres ; au sein du réseau Communs, certains des membres ont décidé de se réunir une fois par semaine pour avancer leur travail collectif. Tout comme Catalyst, ces réseaux montés initialement par un petit nombre d'acteurs réunissent aujourd'hui plusieurs dizaines d'acteurs. Certains membres participent à la vie de communauté de manière intense, d'autres seulement l'observent de loin.

Des outils de décision collective (Loomio) et de gestion partagée des tâches (Trello, Kanban) sont mis en place au sein des réseaux. Dès que le réseau commence à fonctionner d'une manière autonome grâce à l'émergence d'un cercle restreint d'acteurs engagés, il vise également à autofinancer une partie de ses dépenses par la mise en place d'outils de financement participatif (Liberapay). Les acteurs lillois visent à développer un réseau d'acteurs par thématique de Tiers-Lieux, Communs et Makers mais ces réseaux se croisent. Notamment, ceux qui sont très actifs dans un des réseaux ont tendance d'être présents également aux autres réseaux. De ce fait, ces réseaux ne sont pas isolés les uns des autres. Nous notons également l'existence de plusieurs rencontres coproduites (ROUMICS, Open

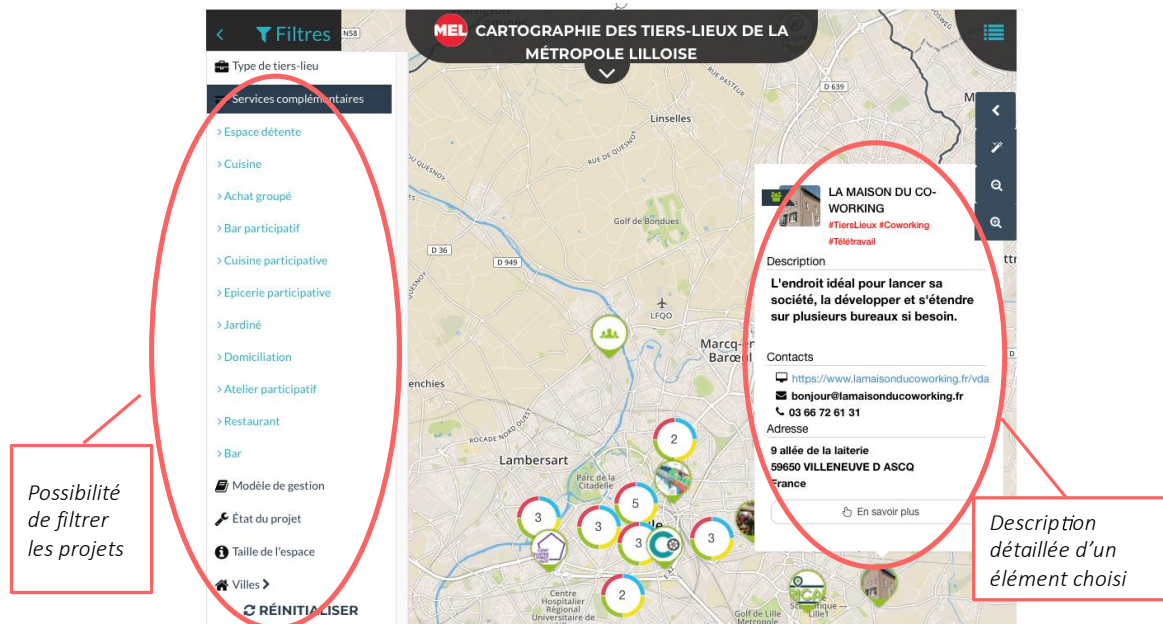
Bidouille Camp), lieux permanents qui permettent de faire rencontrer ces acteurs de différents réseaux (Café Citoyen, Mutualab) et événements auxquels ils participent (Braderie de Lille, Maker Faire Lille).

6.1.2.2. Réseau des Makers

Le réseau des Makers est principalement animé par des membres du collectif Lille Makers, devenu depuis 2014 une association. Le fait de se réunir et de s'organiser en réseau permet aux *makers* de se connaître, d'échanger leurs connaissances ainsi que de mutualiser les matériels. Les *makers* ont ainsi créé en 2012 une liste de discussion pour faciliter la communication entre eux autour des questions de prêt de matériel, de questions techniques, ou des projets, etc. Disposant d'un espace commun de fabrication numérique, *makerspace*, au sein de Mutualab depuis 2014, les membres se réunissent tous les jeudis en ouvrant la porte au public intéressé. Certains membres de l'association organisent également des ateliers d'initiation au bricolage numérique (arduino, brodeuse, impression 3D, etc.) et interviennent dans des établissements (la Maison Folie du quartier de Moulins à Lille, la Condition Publique à Roubaix, des bibliothèques, des maisons de quartier, etc.) pour dispenser des formations ou animer ateliers de bricolage. Le coût d'achat des matériels est couvert par les subventions régionales ainsi que par les cotisations et les dons.

6.1.2.3. Réseau des Tiers-Lieux

Les travaux de recherche de Catalyst se sont consacrés en 2014 sur le thème de Tiers-Lieux. Depuis, un réseau des porteurs de projets de Tiers-Lieux s'est progressivement constitué. L'objectif est la fédération des projets de Tiers-Lieux pour permettre la mutualisation des outils et des connaissances entre les acteurs pour favoriser la création et le développement des Tiers-Lieux, afin que les pairs apportent diverses formes de soutien (juridique, administratif, stratégique, financier, etc.) aux acteurs. Le réseau des Tiers-Lieux passe par exemple les informations sur l'appel à projet, lance le financement participatif pour faciliter le démarrage d'un lieu, etc. Via la liste de discussions, certains membres abonnés sollicitent parfois une aide concernant le fonctionnement du lieu. Enfin, apéritif mensuel, meet-up Tiers-Lieux ainsi que visites des Lieux sont organisés pour favoriser les échanges mais aussi pour débattre des problèmes pratiques rencontrés par les animateurs des Lieux (tels que le modèle économique ou la gouvernance).

Figure 38. Cartographie collaborative des tiers-lieux de la métropole lilloise

Source : capture d'écran tirée du site Tiers-Lieux Hauts-de-France (<http://hauts.tiers-lieux.org/mel/>) ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Le réseau participe ainsi à la capitalisation et la diffusion des expériences autour des Tiers-Lieux. C'est dans ce cadre qu'une cartographie numérique participative des Tiers-Lieux a été créée, avec le soutien de la Métropole lilloise en 2017, pour recenser les Lieux existants dans la métropole et en région (en été 2018, 49 Tiers-Lieux sont identifiés à l'échelle de la région Hauts-de-France)¹⁶². Ces Lieux sont recensés par l'auto-déclaration des porteurs ou sont référencés par les acteurs qui connaissent le lieu (figure 38). Un guide a aussi été produit sous la forme d'un cahier d'activité pour aider les personnes intéressées à monter un Tiers-Lieu. La structuration en réseau a permis également d'envisager de créer une offre d'accompagnement et de formation auprès des porteurs de projet ou entreprises.

6.1.2.4. Réseau des Communs

Le réseau des Communs est généré suite aux travaux menés en 2015 au sein de Catalyst et notamment par la création de l'assemblée des communs à Lille, l'idée initiée par Michel Bauwens. L'assemblée n'est pas à ce jour dotée d'un statut juridique : il s'agit d'un réseau d'acteurs informel comme c'est le cas pour les réseaux des Tiers-Lieux ou de Catalyst. Des réunions de travail sont régulièrement organisées, rassemblant à chaque fois environ quinze à

¹⁶² Le lien vers le site : <http://hauts.tiers-lieux.org/hauts-de-france/>.

vingt personnes : depuis 2015, le réseau a permis la participation de plus de 140 personnes aux activités de l'assemblée. Les temps de travail commun sont organisés : certains membres se réunissent une journée par semaine pour avancer leur travail collectif (développement et amélioration de leurs sites Internet, préparation des projets, etc.) ; certains membres ont initié une enquête sur des acteurs lillois afin de qualifier les communs, etc. En 2016, une réflexion a été menée en particulier sur le modèle économique des communs, aboutissant à la création de la Chambre des communs dédiée à la question de financement des communs et de relations avec les acteurs économiques.

Tableau 26. Les sites Internet dédiés aux communs créés par les acteurs lillois

Nom	Description	Contenus
SITES INTERNET 2.0		
Wiki des communs	Partage de ressources en matière de communs	Répertoire des initiatives et des communs ; Documentation (supports de présentation, outils d'évaluation de projets) ; Projets en chantier
Wikiversité « Construire des communs »	Un espace de recherche dont l'objectif est d'approfondir les questions les posées en matière de développement des communs	Débats conceptuels ; Bibliographie sur les communs ; Références utiles (structures, revues, sites internet)
Wikiversité « Financement et rétribution dans les communs »	Un espace de recherche dédiée à la question de financement des communs	Références, bibliographie ; Compte rendu des réunions ; Retour d'expériences ; Outils techniques et juridiques ;
Wikilivre « Construire des communs »	Un guide composé de six chapitres destiné à aider les acteurs des communs à s'appropriier les enjeux de communs	Définition des communs ; Méthodes de construction des communs ; Guide par thème : gouvernance, financement, juridique, moyens de partage, partenariats
Encommuns	Recensement des projets de communs	Répertoire d'initiatives
SITES INTERNET 1.0		
Unisson	Outils métrologiques de développement des communs	Méthodes de production des communs Caractérisation des communs
Assemblée des communs de Lille	Un site dédié à toutes les activités de l'assemblée des communs de Lille	Présentation, explication Actualités de l'assemblée Comptes-rendus des activités Photos des rencontres

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

L'assemblée vise à fédérer les acteurs producteurs de communs, ainsi que tous ceux qui sont intéressés par cette approche, pour soutenir les acteurs dans la production, le développement et la diffusion de projets. Son but est également de rendre visible le mouvement auprès des acteurs institutionnels et entreprises locaux et d'établir un dialogue entre ces différents milieux d'acteurs. Sa particularité renvoie cependant au fait qu'elle se consacre beaucoup à la production collective des connaissances en matière de communs. Plusieurs sites Internet collaboratifs sont déployés pour favoriser la co-production et la

diffusion des connaissances. Le tableau 26 est une liste des principaux sites et pages Internet créés par les acteurs de l'assemblée des communs, chaque site n'ayant pas la même utilité au sein du réseau.

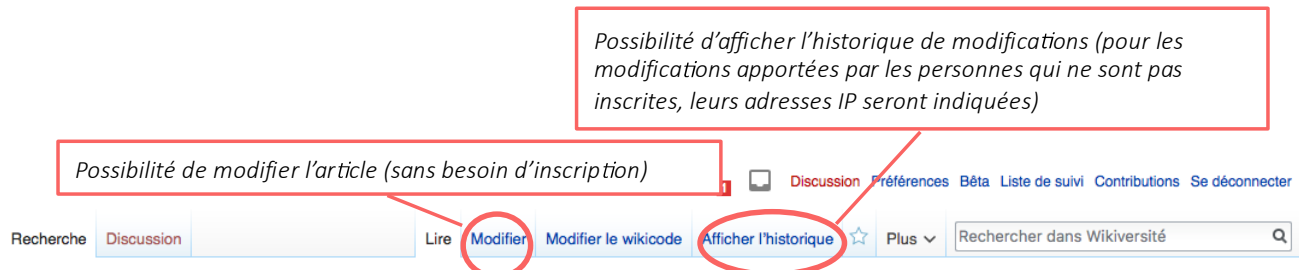
▪ Des espaces de recherche sur *wikiversité*

Wikiversité est un site Internet géré par la Fondation Wikimedia, qui fonctionne comme *wikipédia* où toute personne peut participer à l'édition sans être inscrite (figure 39). Si *wikipédia* est un encyclopédie, *wikiversité* est un « laboratoire virtuel » utilisé pour permettre aux usagers d'accéder à l'ensemble d'outils pédagogiques (cours, exercices, travaux, documents, audio, etc.)¹⁶³. Des espaces de recherche peuvent être créés par tous, sur des sujets variés relevant des sciences « dures » ou des sciences sociales ou humaines.

L'espace de recherche « Construire des communs » a été créé début 2016 par le réseau de l'assemblée des communs. Cet espace rassemble plusieurs pages réparties par thématique : débats autour des notions (bien commun, biens communs, biens communs informationnels) ; références (bibliographie, exemples inspirants, revues, etc.) ; liste des structures engagées, etc. Cet espace est cependant relativement peu fourni et a été actif principalement immédiatement après sa création. Le deuxième espace de recherche est dédié à la réflexion sur le financement des communs. Créé également début 2016 par le réseau de l'assemblée des communs, celui-ci contient les ressources utiles pour approfondir les questions autour du financement des communs (questions juridiques, modes de financement, outils d'expérimentation, etc.).

Rassemblant de nombreux outils et idées, ces espaces permettent d'alimenter les débats. Les espaces créés sur *wikiversité* contiennent peu d'explication sur les modes d'utilisation et sont relativement peu lisibles pour des personnes qui ne connaissent pas le réseau ou le sujet. Ainsi, plutôt qu'un moyen de faire découvrir l'activité aux acteurs peu sensibilisés par les communs, ces espaces sont utilisés pour un travail interne du réseau.

¹⁶³Cf. <https://fr.wikiversity.org/wiki/Wikiversité:Accueil>

Figure 39. « Financement et rétribution dans les communs » de *wikiversité*

Financement et rétribution dans les communs : Rétribution dans les communs

Financement et rétribution dans les communs/Rétribution dans les communs

< Recherche:Financement et rétribution dans les communs

Recherche sur comment répartir les financements au sein d'un collectif [modifier | modifier le wikicode]

Quelles manières de répartir un financement au sein d'un commun ?

Ressources actuelles sur le sujet : [modifier | modifier le wikicode]

- Description des différents modèles de répartition connus
- Réflexion sur les modèles de rétribution
- Réflexion sur la rémunération libre

Actions en cours : [modifier | modifier le wikicode]

- Expérimentation en cours d'un budget partagé avec l'outil Liberapay. [Plus d'infos](#). Pour participer à cette expérimentation, envoyez un mail à contact@catalyst-initiative.org. Tous les retours d'expérience sont compilés ici : [Recherche:Catalyst/Annexe/Rémunération libre](#)
- Expérimentation en cours de l'utilisation de cobudget pour se répartir un financement collectif. Cobudget.co permet de répartir de l'argent dans un collectif en proposant à chacun de décider où mettre son argent à partir de différentes propositions de financements participatifs. Voir leur [présentation ici](#). Pour participer à cette expérimentation, envoyez un mail à contact@catalyst-initiative.org
- Préparation d'une [rencontre en mai, le 23 et 24 mai](#). Avec la participation à confirmer des fondateurs de Liberapay et de Gratipay le 23 mai après-midi.

Rétribution dans les communs



Chapitre n° 2

Recherche : Financement et rétribution dans les communs

Chap. préc. : [Financement dans les communs](#)

Chap. suiv. : [Monnaies](#)

Source : capture d'écran de *wikiversité* ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018.

■ Wiki des communs : un centre de ressources pour des porteurs de projets

Wiki des communs est un site de type *wiki* dédié au partage des outils et supports des communs. On y trouve par exemple des références, un répertoire des initiatives, des ressources documentaires, des supports de présentation ou d'analyse des communs, l'agenda d'ateliers, des projets en chantier. Le site a été au départ créé en tant que site dédié à l'assemblée des communs à Lille. Il a cependant changé de nom pour « wiki des communs » afin de pouvoir intégrer les mouvements extérieurs à Lille (Toulouse, Rennes, etc.) qui partagent le même principe. Il s'agit avant tout d'un centre de ressources dédié à la veille et au partage entre porteurs d'initiatives. En permettant à toute personne de contribuer un ou plusieurs élément(s) sur le site, le but de la création de Wiki des communs est de constituer un réservoir partagé, accessible à tous. Puisque le site est contributif, il peut aussi faciliter

l'actualisation des informations (toute personne volontaire peut modifier ce qui est écrit sur le site).

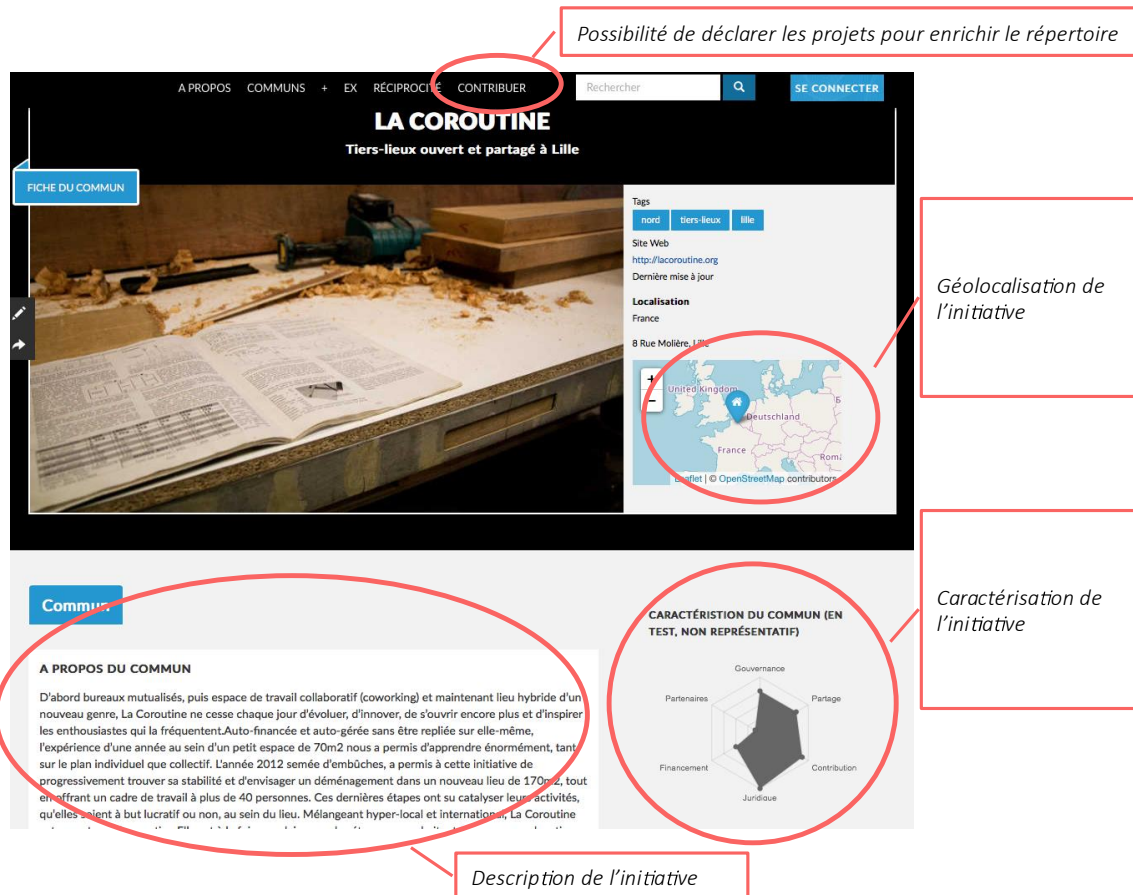
▪ **Encommuns.org pour répertoire des projets, et au-delà**

Encommuns.org est un site créé par les acteurs lillois en 2015 dans le but de répertorier les initiatives des communs dans le monde. 1164 initiatives sont repérées en septembre 2017, déclarées par le porteur lui-même ou par d'autres personnes. Ces initiatives sont géolocalisées et une description est disponible pour chacune d'entre elles (figure 40).

Les communs sont caractérisés par six critères : qualité de gouvernance, qualité de partenariats, modes de financement, choix juridique, possibilité de reproduction du projet par d'autres acteurs, niveau de contribution. Ces critères sont en fait issus des travaux réalisés dans le cadre du projet **Unisson**, monté par des acteurs lillois ayant comme vocation d'élaborer puis améliorer la méthodologie de construction des communs. Un site Internet dédié a été créé (son contenu n'est pas ouvert à la contribution du public) où nous retrouvons des travaux concernant la caractérisation des communs.

Enfin, **encommuns.org** sera prochainement connecté au site **Communecter** (**communecter.org**). Il s'agit d'un projet initialement porté par l'association Open Atlas basée à l'île de Réunion, aujourd'hui animé par plusieurs développeurs notamment français. Ce n'est pas l'assemblée des communs qui le porte même si leurs travaux sont mutualisés avec ce projet. Le site vise à relier des citoyens, associations, acteurs économiques et collectivités locales sur un territoire local, permettant de recenser des projets et des acteurs sur le territoire, de prendre connaissance de l'actualité des événements locaux, et d'échanger les biens et services entre usagers. Il contient également un espace de décision collective (plateforme de votes et de discussions). Il combine enfin plusieurs fonction des réseaux sociaux : chaque usager peut se présenter (créer un profil), partager des informations ou des projets et dialoguer avec d'autres usagers.

Figure 40. Une page de présentation d'initiative sur Encommuns.org



Source : capture d'écran du site Encommuns.org ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

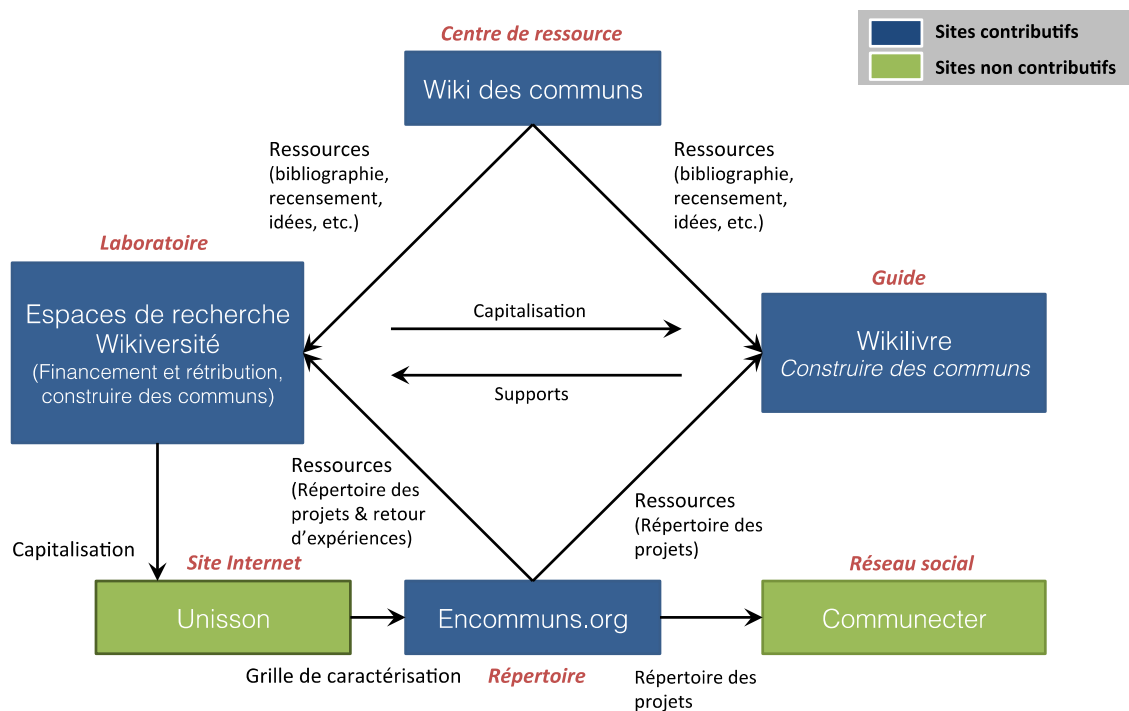
■ Un guide pour la construction des communs sur *wikilivre*

Un livre intitulé *Construire des communs* a été créé en 2016 sur *wikilivre*. *Wikilivre* et *wikiversité* sont complémentaires : tandis que *wikiversité* vise à approfondir les débats, *wikilivre* est un espace de capitalisation des réflexions menées à des différents moments (en ligne, en réunions, dans des conférences) concernant le sujet en question. Les contenus de différents sites (le site Internet d'Unisson, deux espaces de recherche sur *wikiversité*, le site d'Encommuns, etc.) sont mutualisés au sein de *wikilivre*. Ce *wikilivre* est un guide à destination des porteurs de projets de communs : nous y retrouvons une description succincte des principaux enjeux et des solutions qui leur seront utiles. Le fait de publier ces contenus sur un *wikilivre*, plateforme mondiale, traduit la volonté des acteurs de l'assemblée des communs de permettre d'accéder à leurs travaux à l'ensemble des populations francophones.

■ La complémentarité entre les sites

L'assemblée des communs vise à construire l'ensemble d'outils de recherche et de supports au service des porteurs de projets de communs en utilisant les sites web 2.0. Certains sites sont destinés aux membres actifs du réseau, et d'autres sont censés ouvrir le réseau (et les travaux menés au sein du réseau) vers des personnes moins sensibilisée à la question des communs. Le schéma ci-dessous résume la relation entre ces sites complémentaires.

Figure 41. La complémentarité entre les sites



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.2. L'usage du numérique et le réseau : quelles relations ?

Dans cette section, nous analysons les principales caractéristiques des usages du numérique à l'aide des statistiques disponibles. Nous nous sommes appuyés notamment sur l'usage des listes de discussion qui nous ont permis de révéler un certain nombre de caractéristiques d'usage du numérique par les membres du réseau. Nous distinguons ensuite différents types d'utilisateurs et de coopérations concernées par l'utilisation du numérique.

6.2.1. Caractéristiques d'usages du numérique

Nous nous intéressons à trois caractéristiques de l'utilisation du numérique. D'abord, le numérique est le plus souvent mis en place une fois qu'un certain niveau de dynamique collective a émergé : dans ce sens, il est un outil de changement d'échelle plus que d'émergence d'un réseau. Deuxièmement, l'utilisation intensive et régulière du numérique est réservée à un nombre restreint d'acteurs composant le noyau dur. Enfin, nous identifions un certain nombre d'acteurs extra-locaux dont la participation est favorisée par le numérique.

6.2.1.1. Le numérique comme outil de changement d'échelle des réseaux

L'intensité d'utilisation des outils numériques varie selon le réseau ainsi que le type d'outil. L'utilisation des listes de diffusion est relativement dynamique au sein de chaque réseau : environ 100 échanges en moyenne sont réalisés par an¹⁶⁴ (tableau 27). L'utilisation est particulièrement intense au sein des réseaux Makers et Catalyst : plus de 450 échanges par an au sein du réseau Catalyst ; plus de 880 échanges par an au sein du réseau Makers. La liste de Brest en Biens communs est en revanche la moins utilisée en moyenne annuelle parmi les listes étudiées. En effet, l'utilisation de cette liste s'intensifie généralement au moment de l'événement Brest en Biens communs : son usage est donc plutôt ponctuel, ce qui explique son nombre d'échanges relativement restreint.

¹⁶⁴ Nous avons analysé les échanges réalisés entre la création de la liste jusqu'en décembre 2016.

Tableau 27. Le nombre d'échanges réalisés sur la liste de discussions

Listes	Brest			Lille				
	Wiki-Brest	Brest en BC	Cartes ouvertes	Makers	Catalyst	Unisson	Tiers lieux	AC de Lille
Création de la liste	05.2007	04.2009	03.2010	11.2012	04.2013	02.2014	03.2015	03.2015
Nombre total de mails envoyés	1146	333	720	3674	1732	333	174	223
Nombre de mails envoyés par an ¹⁶⁵	118/an	43/an	105/an	882/an	462/an	105/an	94/an	122/an

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)¹⁶⁶

Le volume annuel d'échanges évolue avec le temps. La figure 42 illustre ainsi l'évolution du nombre d'échanges par an et par liste¹⁶⁷. Pour la plupart de ces listes, l'usage est intense dès la première année de la création: 1208 échanges pour les Makers¹⁶⁸ ; 234 échanges pour Unisson ; 301 échanges pour les Cartes-ouvertes brestoises (la liste de Catalyst existait avant 2013 sur un autre hébergeur de liste). En effet, les listes sont créées dans la plupart des cas après que le réseau ou les communautés aient commencé à se former : les rencontres et les contacts entre les membres sont déjà établis avant la mise en place des listes. Les listes permettent plutôt de soutenir le développement d'actions collectives déjà existantes entre certains membres du réseau et ensuite d'élargir le réseau et faciliter l'émergence d'autres actions collectives. Dans ce sens, ces listes auraient vocation plutôt d'agir sur le changement d'échelle du réseau que sur son émergence.

Nous remarquons également que les échanges tendent à diminuer avec le temps au sein de ces listes citées en haut. Plusieurs explications peuvent être proposées. Concernant la liste d'Unisson où le volume d'échanges est particulièrement faible en 2016 (22 échanges), il est possible que les usagers soient allés vers la liste de l'Assemblée des communs créée en 2015 qui a marqué 214 échanges en 2016. Concernant la liste Cartes-ouvertes au Pays de Brest, son usage a été particulièrement intense à la première année où les échanges concernaient souvent les questions techniques sur la mise en place des cartographies en *open source* : la liste perd en fonctionnalité une fois la cartographie créée. L'exception est Wiki-Best où les échanges

¹⁶⁵ La moyenne du nombre de mails envoyés par an est calculée comme suit : (le nombre total des mails envoyés) / (âge de la liste en mois) x 12

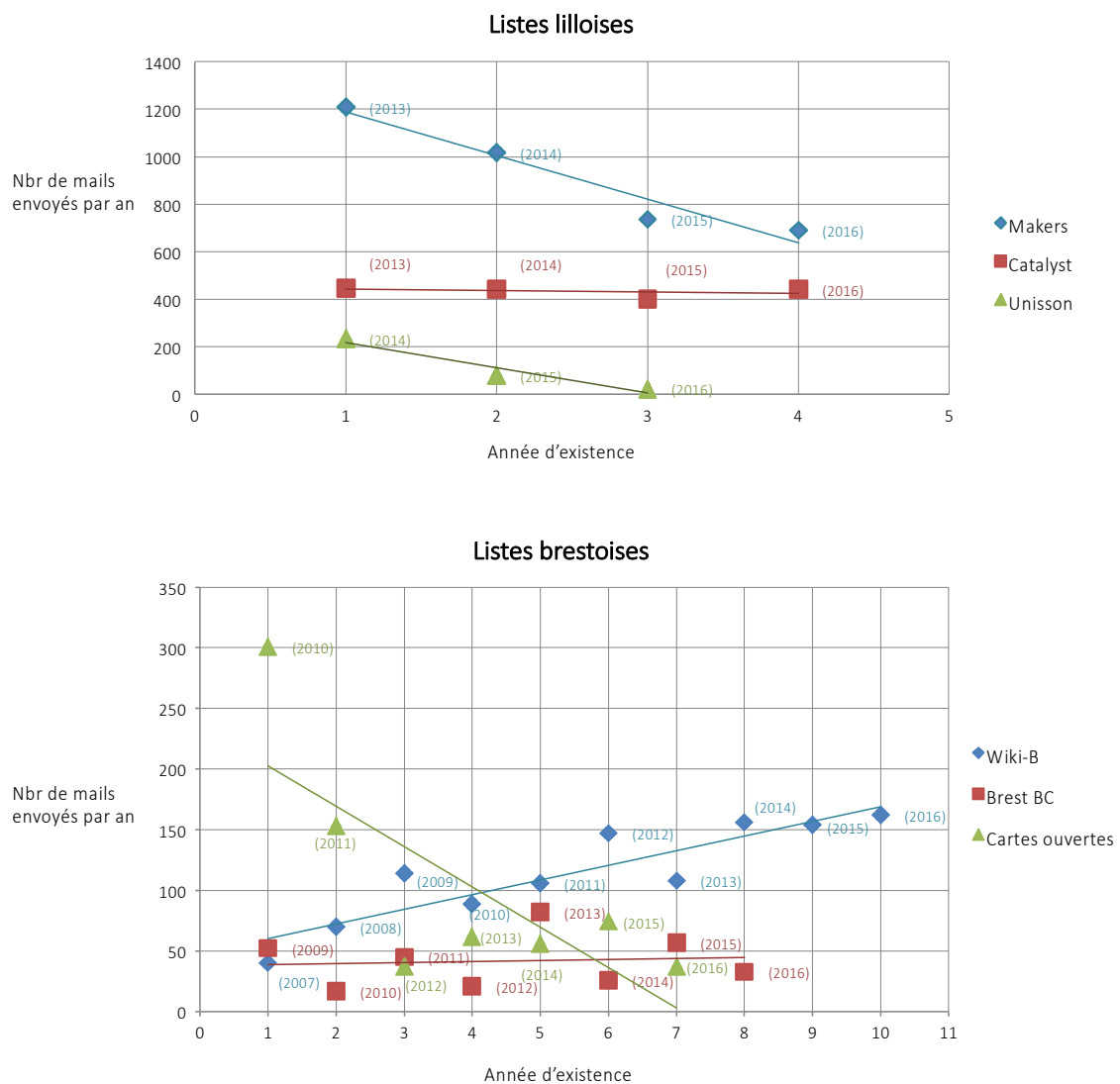
¹⁶⁶ Cf. Voir 4.2.2.1. dans le chapitre 4 concernant la méthodologie d'analyse des listes de discussions

¹⁶⁷ Les listes des Tiers-Lieux et de l'Assemblée des communs sont exclues puisqu'elles n'existaient que moins de deux ans avant fin 2016.

¹⁶⁸ Bien que la liste ait été créée en novembre 2012, nous n'avons pas compté l'année 2012 puisque la liste n'existait que pour deux mois.

s'intensifient au fil des années. Compte tenu du fait que la liste a été créée en 2007, l'usage de la liste a vraisemblablement dû entrer progressivement dans les habitudes des acteurs.

Figure 42. Le nombre d'échanges réalisés par an sur chaque liste



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

6.2.1.2. L'usage du numérique limité à un nombre relativement restreint d'acteurs

Le tableau 28 montre le nombre de personnes qui ont envoyé au moins une fois un mail sur la liste de discussion depuis sa création. Seulement entre 10 et 30 % environ de ces personnes ont envoyé plus de 10 mails (toujours depuis la création de la liste). Ainsi, le

nombre de personnes qui utilisent régulièrement la liste est relativement limité. Cela va de même pour les sites contributifs où la plupart des pages sont écrites par un nombre restreint de personnes.

Tableau 28. La part des personnes qui échangent régulièrement sur la liste

Listes	Brest			Lille				
	Wiki-Brest	Brest en BC	Cartes ouvertes	Makers	Catalyst	Unisson	Tiers lieux	AC de Lille
Nombre total des personnes qui ont écrit au moins une fois sur la liste depuis la création	93	32	51	390	119	33	34	27
Dont les personnes qui ont envoyé plus de 10 mails	18 (20%)	6 (19%)	16 (31%)	50 (13%)	25 (21%)	8 (24%)	4 (12%)	3 (11%)

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

On trouve souvent les administrateurs des sites ou des listes parmi les usagers intenses : concernant les listes lilloises, 6 personnes ont l'usage intensif dépassant 100 échanges réalisés, dont 5 sont administrateurs d'une des listes ; concernant les listes brestoises, 3 personnes ont échangé plus de 100 fois dont 2 personnes sont administratrices d'une des listes. Le profil socioprofessionnel des utilisateurs est cependant différent pour les réseaux lillois et les réseaux brestois.

Le nombre de personnes qui ont envoyé plus de 20 mails sur une des listes lilloises depuis leur création est de 44. Le tableau 29 répertorie les structures d'appartenance de ces 44 personnes. On trouve notamment les acteurs de l'ESS, d'espaces de *coworking*, porteurs de projets numériques solidaires ou en *open source*, entreprises en conseil en matière d'intelligence collective, mais aussi l'EPCI. Les professions et le métier de ces personnes sont fondateurs d'association ou d'entreprise, consultants indépendants, chefs de projets numériques et/ou entrepreneuriaux, ou formateurs. Nous constatons une forte convergence entre ces personnes : elles travaillent toutes sur les questions du numérique, de l'innovation sociale et/ou des actions collaboratives. La plupart sont par ailleurs dans la catégorie d'âge 30-50 ans. Il faudrait aussi noter le fait que 26 personnes sur 44 sont des utilisateurs réguliers de la liste des Makers. Le volume d'utilisation de la liste est particulièrement important au sein du réseau Makers : cela s'explique en partie par le fait que ce réseau réunit notamment les personnes travaillant dans le domaine de l'informatique qui sont habituées à utiliser les outils numériques. Les autres listes sont ainsi moins utilisées : on trouve seulement trois personnes qui ont envoyé plus de 20 mails sur la liste des Tiers-Lieux, deux personnes sur la liste des Communs et six personnes sur la liste d'Unisson. Sur la liste des Catalyst, néanmoins, on compte 17 personnes qui ont envoyé plus de 20 mails.

Tableau 29. Structures d'appartenance des personnes qui utilisent intensivement les listes de discussion lilloises

Structure	Statut	Domaine	Localisation
ANIS	Association	Inclusion et innovation numérique	Lille
MRES	Association	Environnement et solidarité	Lille
APES	Association	Réseau d'économie sociale et solidaire	Lille
CoworkingLille	Association	Espace de coworking	Lille
La Coroutine	Association	Espace de coworking	Lille
Chtinux	Association	Promotion de logiciel libre	Lille
Caisse solidaire	Société Anonyme Coopérative	Epargne solidaire	Lille
POP	Entreprise	Groupement d'entreprises en innovation numérique	Lille
Fondation de Lille	Fondation	Soutien aux actions solidaires	Lille
Indépendants	-	Conseil en projets collectifs, informaticien, fablab, musicien	Lille
MEL	EPCI	Mission innovation sociale	Lille
Okarina	Collectif	Conseil en action collective	Lille
Chicon	Projet	Projet d'hébergement des sites	Lille
Semeoz	Projet	Projet de site Internet dédié aux communs	Lille
m.e.u.h.lab	Projet	Formation aux outils numériques	Lille
Open Source Ecology Lille	Projet	Fabrication numérique écologique	Lille
Entreprises	Entreprises	Conseil en informatique, création de sites	Lille
Université	Etablissement public	Doctorant, ingénieur et génie mécanique	Marcq-en-Baroeul
Institut national de recherche et de sécurité	Association	Formation aux entreprises et aux agents	Paris
Comunes	Association	Créateur de Move Commons (outil informatique)	Paris
Indépendant	-	Conseil en travail en réseau	Toulouse
Indépendant	-	Formation et conseil en projets numériques	Valenciennes

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Les listes de discussion brestoises sont en revanche caractérisées par la présence importante des agents municipaux (tableau 30). En effet, parmi les 15 personnes qui ont envoyé au moins 20 mails sur une des listes, figurent 5 acteurs municipaux. Le profil socioprofessionnel s'avère très différent que celui des acteurs lillois : on note l'absence d'entrepreneurs indépendants et de dirigeants de petites entreprises.

Tableau 30. Structures d'appartenance des personnes qui utilisent intensivement les listes de discussion brestoises

Structure	Statut	Domaine	Localisation
Mairie de Brest	Municipalité	Service Internet et expression multimédia	Brest
Conseil consultatif de Brest	Municipalité	Démocratie locale	Brest
Brest Métropole	EPCI	Service SIG	Brest
Tiriad	Association	Accompagnement en projets numériques	Brest
SEMTRAM	Entreprise	Aménagement	Brest
Artiste indépendant	-	Dessin et essaie	Brest
OVH	Entreprise	Hébergement Internet	Guipavas (Brest Métropole)
Club Informatique Inter Communes	Entreprise	Récupération d'ordinateurs	Morbihan
Camptocamp	Entreprise	Développement d'applications	Savoie

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Néanmoins, si la majorité des abonnés ne participe pas ou peu aux échanges de la liste, certains peuvent être très présents aux activités physiques (événements, groupes de travail, rencontres régulières, etc.). Ainsi, les usagers intenses des listes ne correspondent pas nécessairement au cercle d'acteurs très investis dans les activités du réseau.

6.2.1.3. Le réseau s'étend vers les acteurs extra-locaux

Parmi les personnes ayant échangé au moins une fois sur une des listes, la majorité est située sur la ville-centre (Lille ou Brest intra-muros). Cependant, nous avons trouvé un certain nombre de personnes venant d'autres villes de la métropole ou qui sont en dehors de la métropole (tableau 31, tableau 32)¹⁶⁹.

Comme les tableaux montrent, il y a une partie des communicants dont nous n'avons pas pu identifier la localisation. La majorité de ces personnes sont celles qui ont écrit seulement une fois sur la liste sans présenter leurs activités ni leur lieu de travail ou de résidence, ce qui nous laisse très peu d'indices pour les identifier. Nous pouvons noter que les listes de Makers à Lille et de Wiki-Brest sont particulièrement marquées par la part importante des personnes non identifiées. Une des explications probables est le fait que les projets de Makers et Wiki-Brest sont destinés à des non professionnels tandis que les autres (Catalyst, Unisson, Tiers-Lieux, Assemblée des communs, cartes-ouvertes, Brest en bien

¹⁶⁹ Nous avons identifié la localisation du lieu de travail de l'auteur du mail et non le lieu de résidence (*cf.* voir le chapitre 4, point 4.2.2.1).

commun) sont plus orientés vers les professionnels. Par exemple, concernant Makers, un certain nombre de personnes ont écrit sur la liste afin de découvrir les activités de fablabs, d'initier dans le bricolage, ou encore pour demander d'aide pour réparer un électroménager. Ces personnes envoient le mail en tant que citoyen et non au nom de la structure au sein de laquelle elles travaillent. De même pour Wiki-Brest, certains des communicants difficiles à identifier sont des habitants qui participent au projet de Wiki-Brest mais à titre personnel et non professionnel.

Tableau 31. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux Catalyst

Echelle géographique	Makers	Catalyst	Unisson	Tiers-Lieux	AC de Lille
Lille intra-muros	160	75	9	16	19
Métropole	48	12	0	6	3
Région	19	8	0	10	0
D'autres régions ou étranger	70	15	23	1	4
Localisation non identifiée	93	9	1	1	1
Total	390	119	33	34	27

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Tableau 32. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux brestois

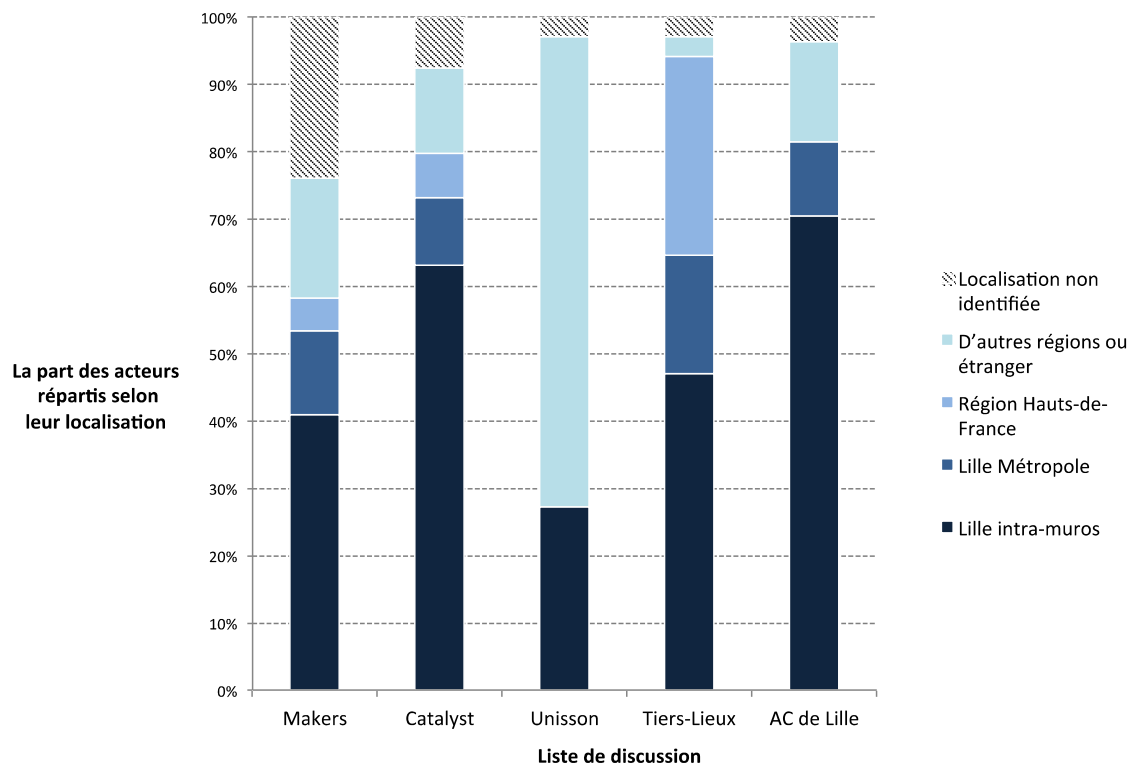
Echelle géographique	Wiki Brest	Brest en BC	Cartes ouvertes
Brest intra-muros	56	23	19
Brest Métropole	1	3	8
Pays de Brest	3	1	6
Région Bretagne	3	0	8
D'autres régions ou étranger	3	0	2
Localisation non identifiée	27	5	9
Total	93	32	51

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Le niveau de participation aux échanges sur la liste des acteurs extra-locaux varie selon la liste. Au sein des réseaux lillois, la liste des Tiers-Lieux, par exemple, est marquée par la participation importante des acteurs de la région (figure 43). Cela s'explique en effet par la vocation du réseau de s'étendre vers le réseau régional des Tiers-Lieux. Quant à la liste d'Unisson, elle se caractérise par la participation importante des acteurs extrarégionaux ou étrangers : en effet, les activités d'Unisson étant dédiées au travail collectif concernant les méthodologies de développement des communs (par exemple, les membres réfléchissent sur la gouvernance et les modes de financements des projets de communs), elles réunissent les

acteurs inscrits dans le mouvement national voire international des communs. En revanche, plus de 70% des communicants sur les listes de Catalyst et d'Assemblée des communs sont sur le périmètre de la métropole lilloise, ce qui confirme le fait que Catalyst et l'Assemblée des communs s'appuient notamment sur la dynamique d'acteurs métropolitaine. Concernant la liste de Makers, la localisation de plus de 20% des communicants n'était pas identifiable. Néanmoins, nous avons repéré qu'une grande majorité de ces personnes non identifiables demandaient les renseignements sur les activités de l'association LilleMakers ou sur la tenue de ses ateliers fablabs dans un espace dédié au sein de Mutualab (espace de coworking à Lille) afin d'y participer. De ce fait, il est probable que la majorité de ces communicants dont la localisation n'a pas été identifiée soient résidents de Lille ou de la métropole.

Figure 43. Localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux Catalyst

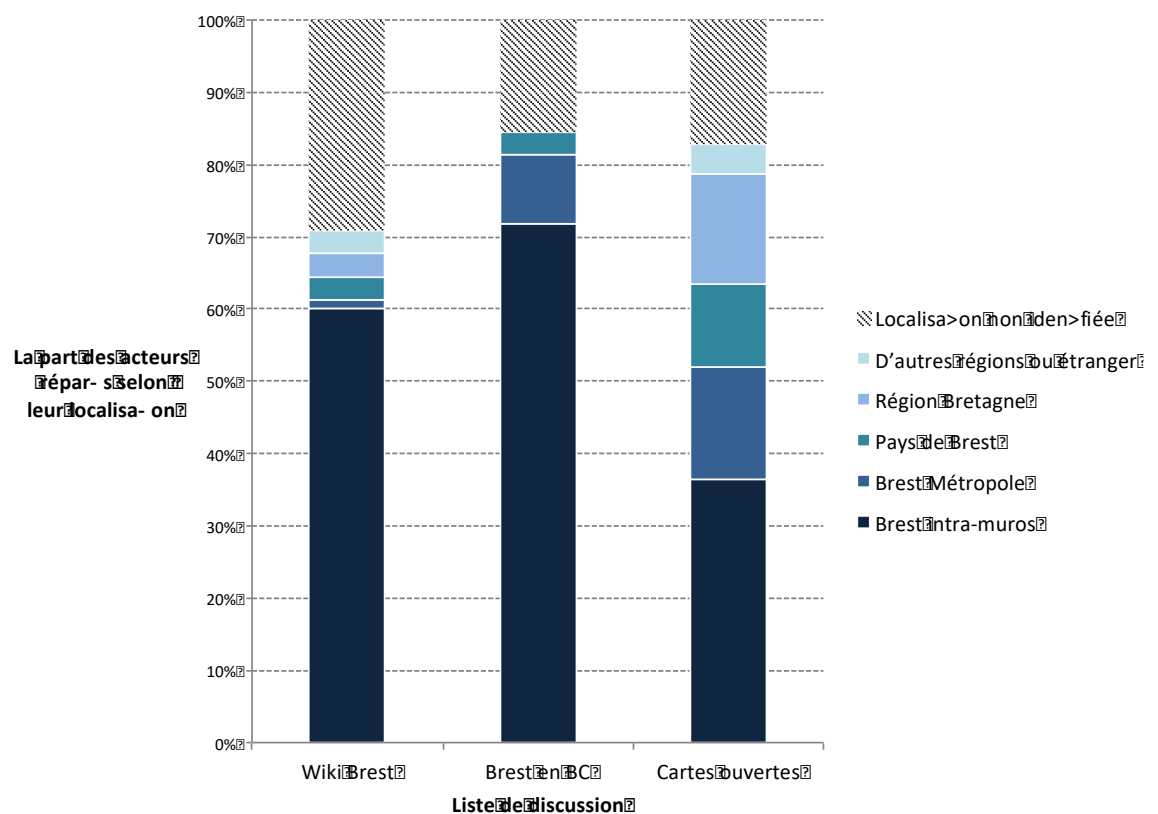


Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Concernant les listes brestoises (figure 44), la liste cartes-ouvertes est la plus marquée par la participation des acteurs extra-locaux. Bien que les projets des cartes-ouvertes se déploient à l'échelle du pays de Brest, certains utilisateurs de la liste sont situés en dehors du pays : ce sont notamment des informaticiens qui donnent des conseils techniques, ou des animateurs associatifs et des services municipaux situés dans d'autres communes qui portent un projet de cartographie numérique. Ces usagers s'informent des avancements de projets, font des annonces d'événements et se renseignent sur des questions techniques. La liste de

Wiki Brest se caractérise en revanche par la part importante des acteurs brestois. Cela s'explique notamment par le fait que les actions menées dans le cadre de Wiki Brest sont concentrées sur la Ville de Brest. Quelques échanges avec les acteurs extra-locaux (situés à l'extérieur au périmètre métropolitain) concernent le plus souvent les questions techniques ou avec les acteurs d'autres communes qui portent un projet de Wiki territorial sur leur ville. La liste de Brest en bien commun est également marquée par une présence importante des acteurs brestois ou métropolitains : la liste étant utilisée pour préparer la rencontre locale « Brest en bien commun », les acteurs qui échangent sur la liste sont le plus souvent les participants à cette rencontre.

Figure 44. La localisation des acteurs : les listes de discussions des réseaux brestois



Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 (source : analyse des listes de discussions)

Nous constatons que certains des acteurs extra-locaux font partie des usagers intenses des listes (tableau 29, tableau 30). Les rencontres se produisent avec ces acteurs extra-locaux le plus souvent lors des grands événements de rencontres en matière d'innovation sociale et numérique, d'*open source* et de logiciel libre, de cartographie collaborative et *OpenStreetMap*, d'économie sociale et solidaire, de communs, etc. Les événements à rayonnement régional ou national tels que ROUMICS à Lille ou Forum des Usages Coopératifs à Brest sont aussi des moments où les acteurs de différents territoires se rencontrent. La participation des acteurs externes aux échanges sur la liste de discussion

permet de mieux connecter les réseaux locaux à la dynamique extra-locale et nationale : elle facilite le partage d'informations sur les acteurs et les événements extra-locaux (tels que les conférences, les appels à projets nationaux, les projets citoyens sur d'autres régions, etc.). Le réseau local s'ouvre ainsi vers d'autres réseaux nationaux et internationaux autour de valeurs partagées.

Résumé : les caractéristiques d'utilisation du numérique au sein de réseaux

- La liste de discussion est un outil assez utilisé dans tous les réseaux étudiés. Cela s'explique probablement par sa facilité d'usage : il suffit de savoir envoyer un mail.
- Cependant, seulement un nombre limité d'acteurs sont des contributeurs actifs. La plupart des abonnés des listes restent silencieux ou échangent très peu sur la liste. L'écriture sur les sites contributifs est également souvent prise en main par un petit nombre d'acteurs.
- Parmi les contributeurs actifs, on trouve aussi les acteurs externes à la métropole. Leur participation aux activités du réseau passe souvent par les outils numériques.
- Il y a des contributeurs actifs qui utilisent peu les outils numériques collaboratifs mais participent et contribuent largement au réseau via les rencontres physiques ou les échanges personnels.
- Il s'avère que, le plus souvent, la dynamique collective préexiste à la mise en place des outils numériques. Les outils numériques sont utilisés, parmi les réseaux étudiés, pour amplifier la dynamique collective locale et inter-territoriale en élargissant le réseau vers les acteurs externes et peut-être en diversifiant les acteurs.

6.2.2. Trois types de coopérations qui engagent différemment les acteurs

Le niveau d'engagement des acteurs dans les activités du réseau n'est pas homogène. A l'exception des coordinateurs au sein de l'ANIS et du service Internet et multimédia à Brest en charge d'animation, personne n'a d'obligation de participer au réseau. Ces réseaux se caractérisent par cette liberté de participation et d'engagement : chacun contribue à la hauteur de sa capacité, de sa disponibilité et de son envie. Dès lors, nous pouvons identifier trois principales figures d'acteurs ayant différents rapports au réseau.

Le premier groupe d'acteurs renvoie aux animateurs de réseau. Elle comprend les personnes en charge de la coordination de réseaux, mais aussi ceux qui se rendent régulièrement aux réunions, proposent des idées, ou participent activement aux débats. A Lille, on trouve par exemple ANIS, Catalyst, MRES, LilleMakers, CoworkingLille, ou les entrepreneurs de la Coroutine. A Brest, on trouve le service numérique de la Ville de Brest, l'association Tiriad, Cantine brestoïse, ou les acteurs des fabalabs. Les animateurs créent les espaces physiques ou virtuels de débats (réunions, sites Internet, listes de discussion), centralisent les informations pour les diffuser auprès d'un grand nombre d'acteurs, et fournissent les éléments sur les sites contributifs. Ils peuvent aussi jouer le rôle d'intermédiation avec les institutions pour représenter les acteurs du réseau. Ce sont des personnes qui se chargent de l'animation du réseau en créant les outils, facilitant la mise en relation et en réfléchissant à la stratégie de développement de réseaux. Cependant, le plus souvent ce sont aussi des porteurs de projets. Ils sont donc à la fois usagers et producteurs des ressources communes. Nous appelons ce groupe restreint d'acteurs actifs le noyau dur du réseau. Ces acteurs se caractérisent par l'intensité de communications internes et une fréquentation régulière. Dans ce sens, ils sont reliés de liens forts. La plupart de ces structures sont de plus implantées dans la ville-centre. Cependant, certains acteurs extra-locaux peuvent aussi participer activement aux débats au sein du noyau dur. De plus, les acteurs sont généralement intégrés dans différents réseaux régionaux, nationaux ou internationaux. Ils visent ainsi à créer différents canaux de communication pour ne pas s'enfermer et pour pouvoir renouveler les informations et renforcer leur pouvoir d'agir grâce à ces liens faibles.

Le deuxième groupe renvoie aux usagers-contributeurs occasionnels : ce sont les porteurs de projets qui s'intéressent aux activités du réseau, contribuent parfois au développement de ressources communes partagées et utilisent les outils développés par les animateurs. Par exemple, peut figurer dans ce groupe un porteur de projet Tiers-Lieu dans un milieu rural qui demande un conseil aux autres acteurs du réseau, consulte les sites contributifs, y fournit quelques informations, mais ne participe que marginalement au développement de ressources communes. Ils sont à la fois usagers et contributeurs des ressources partagées du réseau, mais leur usage et contribution ne sont pas réguliers. Par rapport aux acteurs du noyau dur, les interactions entre ces acteurs ne sont pas intenses et ont des caractéristiques de liens faibles.

Pour résumer, nous distinguons ainsi deux types de réseaux : d'abord un réseau restreint du noyau dur au sein duquel les acteurs collaborent d'une manière régulière, puis un réseau de coopération élargie où les acteurs utilisent les ressources communes (tout en contribuant à l'enrichissement de ces ressources) mais ne sont pas aussi présents sur le réseau que les acteurs du noyau dur.

Enfin, le dernier groupe concerne les acteurs qui sont peu sensibilisés aux sujets portés par les réseaux (tels que les communs, le Tiers-Lieu, les cartographies collaboratives, etc.) mais qui peuvent potentiellement s'y intéresser. Ce sont notamment les institutions publiques

(tels que collectivités territoriales, services de l'Etat) et les grands acteurs de l'ESS et de l'entrepreneuriat social (Chambre régionale de l'ESS, Coopérative d'Activités et d'Emploi, etc.). L'établissement de liens avec ces acteurs est important pour que les acteurs d'innovation sociale et numérique puissent accéder aux opportunités de financement et de projets. Cependant, la question est souvent l'acculturation et la sensibilisation de ces acteurs. La coopération émerge petit à petit mais est encore très réduite à ce jour. L'enjeu pour les réseaux d'innovation sociale et numérique est ainsi la construction des liens faibles avec ces acteurs.

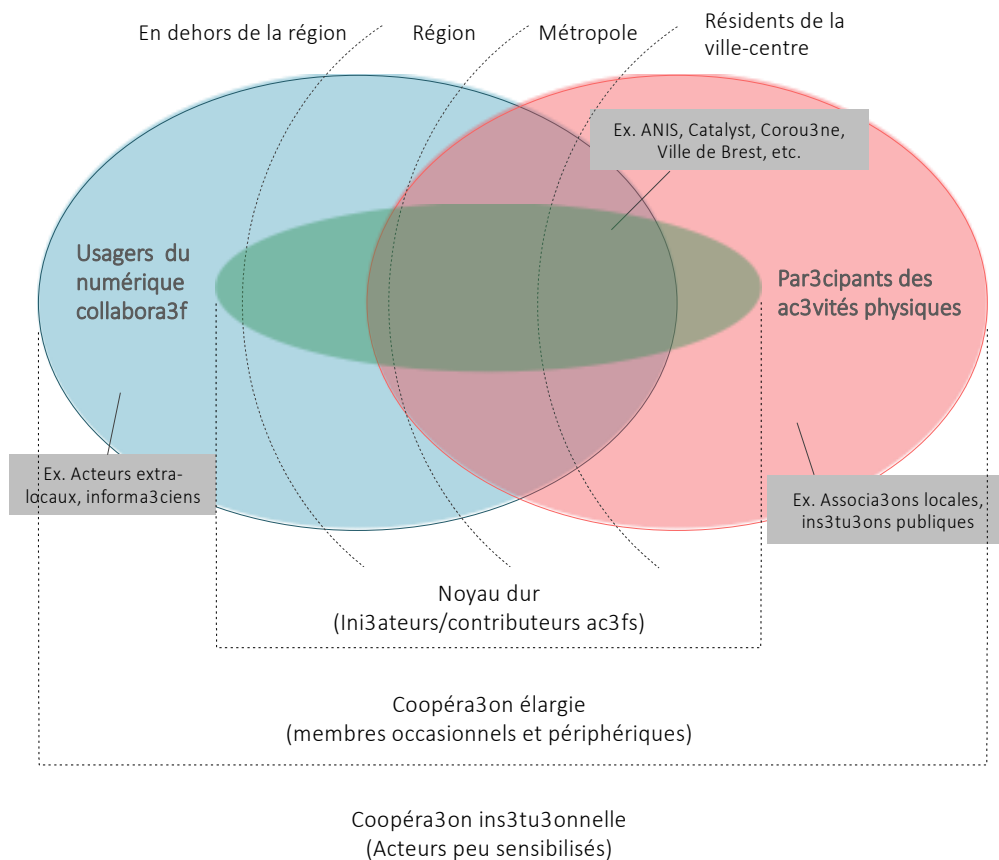
Résumé : trois types de coopérations

1. Un noyau dur constitué d'animateurs et de contributeurs actifs : ils collaborent autour de développement d'outils, de ressources, de liens entre acteurs du réseau et avec de nouveaux acteurs. Ils sont reliés par des liens forts mais disposent de multiples contacts avec les acteurs externes via l'intégration dans les réseaux nationaux et internationaux. Certains sont des coordinateurs des structures qui sont à l'initiative du réseautage, mais la plupart sont des bénévoles qui s'y engagent par leur conviction. Certains utilisent les outils numériques, d'autres non. Certains participent activement aux activités physiques du réseau (réunions, rencontres, etc.), d'autres sont plus présents en ligne. Ce sont néanmoins les référents principaux des réseaux.
2. Un réseau de coopération élargie constitué de contributeurs-usagers occasionnels : ils participent de manière discontinue aux activités, contribuent au développement de ressources communes et les utilisent pour le développement de leur projet.
3. Une coopération avec les acteurs institutionnels ou quasi-institutionnels : cette coopération vise à renforcer le pouvoir d'agir des porteurs de projets. Des actions de sensibilisation et d'acculturation sont mises en place pour améliorer la connexion avec ces acteurs.

Ces trois types de coopérations peuvent être illustrés dans la figure 45. Il faut cependant noter que les relations entre acteurs sont évolutives. Par exemple, un contributeur-usager occasionnel peut devenir un jour membre du noyau dur et inversement. En effet, la participation à la gouvernance au sein du noyau dur est ouverte à tous les acteurs intéressés. En même temps, un membre du noyau dur peut aussi s'éloigner de l'animation du réseau par exemple suite au changement de métiers ou au déménagement. Les liens faibles peuvent évoluer vers liens forts lorsqu'un acteur s'implique plus fortement dans l'animation du réseau, tandis que certains des liens forts peuvent s'affaiblir.

L'émergence et le développement de ces trois types de coopérations sont envisagés à travers de multiples actions parmi lesquelles la mise en place des outils numériques collaboratifs. Nous nous intéressons dans les sections suivantes, à la manière dont l'usage du numérique favorise, avec ses limites, ces trois types de coopérations. Si le numérique peut être considéré comme étant outil de changement d'échelle de réseaux, de quelle manière y participe-t-il ? Favorise-t-il l'élargissement du réseau par l'implication large des acteurs ? Le numérique permet-il de diversifier le profil socioprofessionnel des acteurs impliqués ? En quoi le numérique peut-il intensifier les échanges et les collaborations ?

Figure 45. Les acteurs et trois types de coopération



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

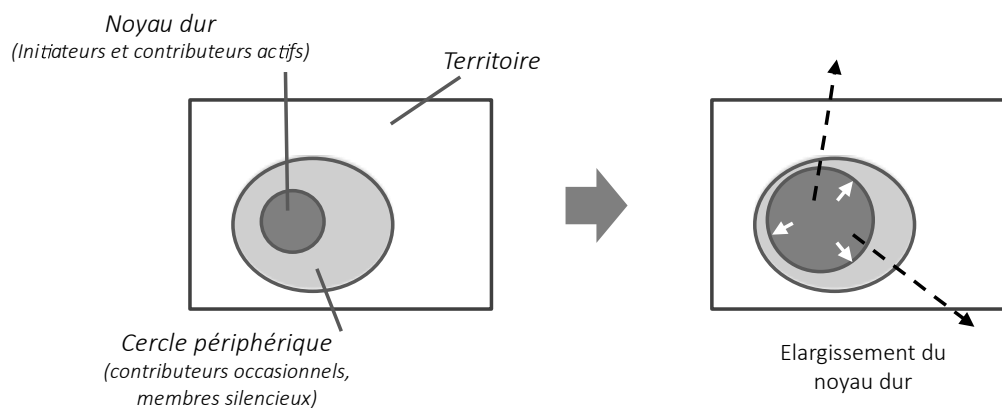
6.3. Faire évoluer le réseau par l'usage du numérique : ses avantages et limites

Nous nous intéressons dans cette section aux trois types de coopérations évoquées dans la section précédente, ainsi qu'aux avantages et limites de l'utilisation du numérique pour favoriser ces coopérations.

6.3.1. Collaboration au sein du noyau dur

L'usage du numérique collaboratif favorise-t-il ou pas les collaborations entre membres du noyau dur, tout en élargissant ce noyau vers un cercle plus large (figure 46) ?

Figure 46. Elargir le noyau dur



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.3.1.1. Le numérique favorise une gouvernance ouverte et participative

Les outils numériques sont mis en place pour faciliter les activités et la gouvernance d'acteurs au sein du réseau : ils possèdent des fonctionnalités en termes de partage des comptes-rendus, d'annonce de réunions, d'élaboration et de validation collective de budget ou de bilan d'activités, etc. Ils permettent de simplifier la gestion de la distance et du temps. Ils élargissent les possibilités de participation à la vie du réseau pour les personnes peu présentes physiquement. Par exemple au sein de Catalyst, la prise de décision se fait via le logiciel Loomio où les gens qui sont connectés sur Internet peuvent laisser des commentaires pour participer aux débats et au vote. Le lien vers Loomio est partagé à tous les abonnés de la liste de discussion. Le numérique permet ainsi d'élargir la participation et d'augmenter la transparence de gouvernance au sein du collectif.

Le partage des documents en ligne (sur des hébergeurs de contenu tels que Google Drive), permet aux acteurs géographiquement éloignés d'écrire ensemble un document sans qu'ils aient besoin de se réunir physiquement. Grâce à Framapad¹⁷⁰, la prise de notes des réunions est instantanément partagée entre ceux qui ont l'hyperlien, et peut être archivée pendant un certain temps. Les acteurs qui n'ont pas le temps ou le moyen de participer à des réunions physiques peuvent ainsi contribuer au projet. Ces outils permettent aussi de « garder le lien [avec les acteurs] entre les rencontres formelles »¹⁷¹.

« Il se passe des choses en présentiel, mais le numérique permet d'avoir l'information partagée, de travailler les documents en commun. Le numérique permet de faire des choses ensemble à distance » (Entretien réalisé en mai 2017 avec un formateur de l'Animacoop au sein de l'association brestoise Tiriad).

Le numérique permet aussi de structurer les débats. Notamment sur les listes de discussion, les échanges se font par écrit : cela permet de mieux structurer les idées lorsque le sujet est complexe. L'encadré 9 est une conversation menée sur la liste de Catalyst, sur les problématiques autour d'établissement des relations avec les institutions publiques. Les acteurs peuvent ainsi lancer un débat de manière ouverte, partager leurs expériences et leurs réflexions, en recevant rapidement les réactions des autres. Ces réflexions partagées peuvent aboutir à la proposition de nouvelles thématiques à travailler au sein du réseau. Par exemple, la question autour de la relation entre acteurs marchands et communs discutée sur la liste est devenue le principal sujet de recherche de l'année 2016 au sein de Catalyst (encadré 10).

¹⁷⁰ Un outil de prise de note collective en ligne. Il est gratuit et les personnes qui ont le lien vers cette note peuvent toutes participer à l'écriture. (<https://framapad.org/en/>)

¹⁷¹ Entretien réalisé en mai 2017 avec le chargé de mission de l'APES

Encadré 9. Un exemple de débats sur la liste de discussion de Catalyst concernant la relation avec les politiques publiques

Membre A : « problème récurrent, beaucoup d'acteurs nous demandent du conseil (bénévole), mais nous ne pouvons pas nous dédier à ces questions car nous devons justement faire fonctionner nos initiatives sur le territoire... Les "sachant faire locaux" ne se retrouvent donc à priori pas dans ces rapports [produits par la collectivité territoriale], puisqu'ils n'ont pas le temps de transmettre leurs idées en plus de développer les solutions (et d'en vivre)... [...] Au final, ce serait frustrant et inquiétant que des gens du collectif ne puissent pas y être. C'est important que nos approches soient dans ces rapports [...]. Si nous n'y allons pas, ce sont des "prestataires" sans doute éloignés du sujet ou du terrain qui feront ce travail. En payant très cher, et sans contacter et mettre dans la boucle les acteurs de terrain (ou alors bénévolement) ».

Membre B : « Pour [notre association] la situation semble un peu différente (quoi que). Nous avons une subvention [d'une instance publique] pour mener à bien certaines activités. On nous sollicite très souvent pour assister ou conseiller sur des actions publiques en dehors de nos activités, sur du temps non rémunéré. Mais il nous semble difficile de dire non, parce que nous sommes financés mais également parce qu'il nous semble important, en tant que réseau associatif [...] que la voix de nos assos soit entendue [...] ».

Membre C : « C'est exactement comme tu le décris [...], parce que les collectivités publiques subventionnent elles sollicitent en retour les collectifs, associations... pour mener "bénévolement" certaines activités, réunions. Et c'est compliqué de refuser parce que souvent les sujets sont intéressants et qu'il y a aussi de la culpabilité liée à la subvention ! C'est pourquoi, je pense qu'il faut que nous arrivions à travailler en mode "projet" avec eux et non plus en mode subventionnement pour avoir une relation plus transversale et sortir de cette "dépendance" que crée la sub ! »

Source : mails échangés le 24 juin 2014 sur la liste de discussion de Catalyst (<http://listes.catalyst-initiative.org/pipermail/collectif/2014-June/000687.html>)

Encadré 10. Un exemple de proposition de sujet de recherche sur la liste de Catalyst

« [...] En voyant cela, je me dis qu'il se passera la même chose pour le coworking que ce qui s'est passé pour airbnb, uber, drivy, blablacar (valorisé maintenant à 10 milliard). Une concentration dans les mains d'un seul acteur du fonctionnement du coworking, car cet acteur aura su mutualiser et automatiser tout le processus de ces lieux en développant par ailleurs une capacité de propriété foncière (et en y enlevant ce qui pour moi est le principal et qui nous fait avancer ensemble, le processus d'appropriation et de contribution qui nous éloigne pas à pas du consumérisme).[...] C'est aussi là que l'on se doit de réfléchir aussi avec l'acteur public pour qu'il voit dans les communs la valeur économique indirecte (en plus de la valeur sociale, mais j'imagine que les services économiques n'entendent que des chiffres). Si l'on continue sur cet exemple, l'arrivée de [la structure considérée comme ayant une démarche agressive] dans les villes ferait partir la richesse des travailleurs locaux directement dans les mains des capitaux détenteurs de [la structure considérée comme ayant une démarche agressive] (plutôt que ce qui se passe aujourd'hui, où l'on accède à des lieux pas trop chers, et qui seront 10x moins chers quand on les aura acheté et mis sous forme de commun). Donc ne pas soutenir les communs, c'est tuer la seule alternative possible à cet hyper capitalisme, dans lequel seuls les "énormes" auront leur place, où les moyens se feront racheter, et les petits écraser (voir l'exemple du développement de blablacar). Cette accélération de l'économie capitaliste dans le monde numérique [...] est à analyser beaucoup plus profondément car elle s'immisce dans ce qui jusqu'à maintenant était intouchable. Cela pourrait être une de nos missions chez Catalyst, en tant que seul (pour l'instant, il en faudrait plein...) laboratoire d'innovation sociale ouverte orienté sur les communs dans ch'nord ».

Source : un mail écrit par un membre du réseau Catalyst le 16 octobre 2015 (<http://listes.catalyst-initiative.org/pipermail/collectif/2015/001210.html>)

Le numérique donne de nouvelles possibilités qui peuvent permettre aux personnes de s'engager activement dans un réseau. Par exemple, la distance physique est moins problématique : nous avons vu que certains acteurs extra-locaux participent régulièrement aux débats et à la production des ressources, même s'ils ne sont pas nombreux. Les débats peuvent être menés à tout moment et d'une manière ouverte : toutes les personnes peuvent (théoriquement) participer à ces débats. Le numérique permet-il alors d'élargir le noyau dur ? Malgré ces nouvelles opportunités données par le numérique, la participation active est finalement limitée à un nombre retreint d'acteurs : même si tout public peut techniquement participer aux débats ou à la gouvernance en espace virtuel, l'impact de cette ouverture sur l'élargissement du noyau dur peut être relativisé. L'exemple de Wiki-Brest est illustratif.

6.3.1.2. Difficile passage du contributeur à l'administrateur : exemple de Wiki-Brest

L'exemple de Wiki-Brest montre la difficulté d'impliquer les acteurs dans la gouvernance du projet. En effet, les coordinateurs actuels de Wiki-Brest (qui sont majoritairement les personnels du service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest) souhaitent que progressivement d'autres acteurs locaux associatifs prennent leur relai pour animer le projet :

« La création de Wiki-Brest, en mars 2006, a été initiée par le service mais il ne s'en réserve pas les droits de coordination *ad vitam aeternam*. Au contraire, une plus forte implication de l'ensemble des habitants du pays de Brest permettrait une certaine autonomie du projet. Il est possible d'imaginer plus tard une animation du projet par un groupe d'habitants plus impliqué qu'un autre, ou une coordination par une association ou une structure » (Ville de Brest, 2008 : 46).

Le statut d'administrateur est ainsi ouvert à toute personne volontaire mais le service Démocratie Locale et Citoyenneté de la Ville valide la demande (afin d'éviter le vandalisme). Si la contribution, c'est-à-dire l'écriture / modification / suppression des contenus, peut être apportée par tous les utilisateurs inscrits sans besoin d'être validée par un tiers, le statut d'administrateur leur ouvre les droits de supprimer définitivement une page, de bloquer un compte utilisateurs, ou de créer des pages dont l'écriture est réservée aux seuls administrateurs. Aujourd'hui, l'animatrice de Wiki-Brest s'engage aussi à vérifier chaque jour les nouvelles pages et les modifications apportées afin de veiller aux contenus inappropriés.

« La question, en tout cas au début du projet, c'était que le service [municipal] puisse accompagner ce nouvel usage, le nouvel outil d'expression, et qu'après il puisse être porté par la communauté des contributeurs. [...] C'est pour ça qu'on a proposé aux contributeurs de devenir administrateurs pour pouvoir prendre le relai, j'essaie parfois de leur proposer d'être eux-mêmes initiateurs des événements » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec l'animatrice du Wiki-Brest du service Internet et expression multimédia de la Ville).

Selon elle, une trentaine de contributeurs, venant de tous horizons (des services de la Ville de Brest, d'autres communes au sein du pays de Brest, des structures de quartier, des animateurs/trices des espaces multimédia (PAPI), etc.) s'impliquent dans le projet de manière régulière. Cependant, très peu parmi eux s'engagent à prendre la responsabilité de la gestion

du site ou veulent aller plus loin que de contribuer à l'écriture¹⁷². Le site, à la date de rédaction de ce document, est ainsi administré majoritairement par des personnels de la Ville de Brest : sur seize administrateurs, dix personnes sont issues du service Internet et expression multimédia de la Ville, deux personnes d'associations locales et quatre référents de la Fondation Wikimedia.

Selon l'animatrice de Wiki-Brest, il y a au moins deux raisons qui expliquent cette difficulté : d'une part, les acteurs locaux non institutionnels ne se sentent pas légitimes pour porter le projet initié par la Ville ; d'autre part, les acteurs locaux n'ont pas le temps de s'investir dans ce projet collectif.

« Quand je questionne certains, ils répondent qu'ils n'ont pas la légitimité pour porter le projet. Ils considèrent qu'ils sont bien dans la position de contributeurs et qu'ils ne cherchent pas plus. Après, on a un petit noyau, il est petit ce noyau. J'essaie de me reposer sur les mêmes personnes, dès que je lance une dynamique, pour qu'elles considèrent qu'elles sont suffisamment sollicitées pour porter quelque chose. Ils sont aussi pour la plupart des retraités, c'est quand même ce public-là qui est facile à mobiliser [dans le cadre de Wiki-Brest] [...]. On retrouve quand même les personnes qui ont du temps parce qu'il y a souvent cette question-là. Les gens accrochent facilement à l'intérêt de l'outil. Mais franchir un pas de la participation c'est des fois plus long » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec l'animatrice de Wiki-Brest du service Internet et expression multimédia de la Ville).

L'exemple de Wiki-Brest montre la difficulté d'engager les acteurs dans la dynamique du noyau dur. Le fait de passer d'un niveau d'engagement à un autre ne va pas de soi : cela implique d'y consacrer beaucoup de temps et de prendre des responsabilités.

A Lille, cependant, ce relai semble passer un peu plus facilement : les réseaux des Tiers-Lieux et de Communs, issus de Catalyst ont trouvé chacun un mode de gouvernance et quelques acteurs animateurs référents. La plupart de temps, ces acteurs se mettent à jouer le rôle d'animateur sans être nommés par qui conque : ils commencent par animer un projet, un groupe, ou un événement et à partir de là, ils se mettent à s'engager plus régulièrement dans l'animation du réseau.

Résumé : le numérique peut-il élargir le noyau dur ?

- Le numérique est un outil d'animation du noyau dur. Il peut faciliter la participation plus large des acteurs : les acteurs extra-locaux ou les acteurs qui ne peuvent pas

¹⁷² Entretien réalisé en décembre 2015 avec l'animatrice du Wiki-Brest du service Internet et expression multimédia de la Ville.

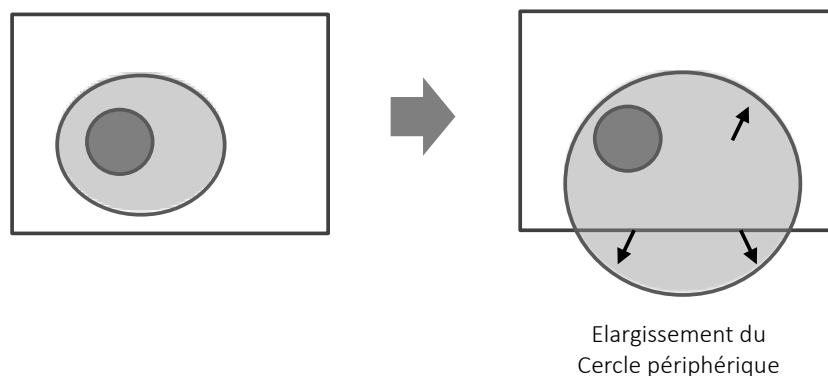
participer aux réunions ou groupes de travail peuvent s'impliquer dans la gouvernance du noyau dur ;

- Cependant, le fait de passer à un niveau d'engagement plus élevé n'est pas facile, même si le numérique permet techniquement à de nombreuses personnes de s'engager activement dans le réseau. Le passage d'un contributeur occasionnel vers un contributeur actif voire un animateur est une étape difficile ;
- Une des raisons peut être la réticence (liée au manque de confiance en soi ou à la peur de prendre la responsabilité) ou le manque de temps de la personne de s'y impliquer.

6.3.2. Coopération élargie avec les porteurs de projets

Nous nous intéressons maintenant à la manière dont le numérique favorise ou non la coopération élargie entre acteurs, c'est-à-dire les contributeurs occasionnels ou membres périphériques du réseau (figure 47).

Figure 47. Coopération élargie



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.3.2.1. L'accès aux ressources diversifiées

Les outils numériques facilitent la diffusion d'informations au grand nombre d'acteurs et permettent aux acteurs de faciliter la veille, d'accéder à de nouvelles opportunités, et/ou de trouver de nouveaux collaborateurs. Une partie importante des échanges sur la liste de discussion concerne l'annonce des projets ou des appels, l'invitation aux événements ou le partage des analyses (tableau 33). Via ces outils numériques qui relient les acteurs locaux et

extra-locaux, ces acteurs peuvent à la fois participer à la mise en commun des ressources et bénéficier des ressources partagées par d'autres.

Tableau 33. Exemples de contenus échangés sur la liste de discussion

Sujet de conversation	Exemples
Annonces des événements	• Événements participatifs tel que hackathons, rencontre grand public sur le sujet d'innovation numérique, etc. • Rencontres qui se passent à proximité (ateliers d'accompagnement, réunions, etc.) • Événements intéressants qui se passent ailleurs
Relais d'informations (financements, projets, collaborations, etc.)	• Information concernant les appels à projet, appel à manifestation d'intérêt, appel à candidature • Proposition de collaboration avec un acteur externe • Information sur une nouvelle initiative citoyenne lancée
Partage de bonnes pratiques	• Information sur les projets inspirants (forum d'étalab, gouvernance contributive, open data, etc.) • Partage d'un kit ou d'un guide • Partage d'articles ou de commentaires
Sollicitation à la participation et à la contribution	• Invitation aux séances, réunions ou projets • Demande de contribution à une enquête ou à une étude • Demande d'intervenant bénévole

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Le numérique permet aux lecteurs d'accéder plus facilement aux informations utiles pour développer de nouvelles activités et/ou pour trouver des collaborateurs ou financeurs. Les administrateurs, mais aussi les institutions publiques ou des grandes associations intégrées dans les réseaux locaux et nationaux, jouent un rôle important dans la diffusion de l'information.

« Il y a des fois des gens qui me contactent et disent 'ça m'intéresse [ce que vous faites], je veux en savoir plus, éventuellement je peux apporter mon aide', etc. L'outil numérique c'est vrai que ça va nous aider à passer à une autre échelle, à une autre qualité d'information et d'agrégation d'acteurs » (Entretien réalisé en mai 2017 avec le fondateur de Co-porteur à Lille).

L'inscription à la liste de discussions est pour certains porteurs de projets, un moyen de trouver des aides et conseils. La liste des Tiers-Lieux à Lille est un bon exemple. Les acteurs qui sont en train de monter un Tiers-Lieu, que ce soit sur Lille ou ailleurs, peuvent poser des questions concernant les modalités des locations de salles ou sur la manière de monter un contrat. Si la création d'un espace de *coworking* est de plus en plus fréquente sur des territoires en France, l'échange de pratiques entre porteurs ne se fait pas très souvent. Il y a même des structures qui facturent pour une demande de renseignements et de visite du lieu. Cependant, les acteurs du réseau des Tiers-Lieux à Lille partagent les informations librement

et réciproquement. Un porteur de projet peut ainsi trouver une solution grâce aux autres porteurs de projets qui ont eu précédemment des questions similaires. La liste est pour le porteur de projet un moyen d'accéder à diverses ressources et de connaître les acteurs.

Le Wiki des Communs monté par les acteurs lillois vise à faciliter la mutualisation des ressources entre les acteurs sur un site Internet : c'est une sorte de centre de ressources où on peut trouver toutes sortes de choses en lien avec les communs, qui sont recueillies grâce à la contribution des acteurs volontaires. La figure 48 en est un exemple, il s'agit d'une page du Wiki des Communs partageant des documents et supports en lien avec les communs.

Figure 48. Le partage des documents sur Wiki des Communs

Documentation partagée

Vous avez une présentation à faire sur les communs, les assemblées, le pair-à-pair ? Voici une liste de supports déjà réalisés et mis en partage.

Détail des présentations

[\[modifier \]](#) [modifier le wikicode](#)

Nom+lien	Nombre de diapositives	Contributeurs/contributrices principaux	Date	Contexte
Écosystèmes des communs dans les Hauts de France	6		09/01/2017	Rencontre avec le Conseil régional Hauts-de-France
Qu'est-ce qu'un bien commun ?	14		2015	
Schéma de l'organisation des communs (format SVG sous Sozi)	1		11/2016	
Les communs, c'est quoi ?	26		27/01/2016	Atelier d'initiation de l'assemblée des communs de Lille
Quelles réciprocités pour les communs ?	73		11/01/2016	Atelier SavoirsCom1 lors du Temps des Communs - Octobre 2015
Les licences à réciprocité c'est quoi ?	9		16/09/2016	Journée Rétributions Contributives de Catalyst
Les 4 faisceaux de la Contributive Commons	1		08/01/2016	Recherche-action autour des licences à réciprocité Contributive Commons
Le pair à pair, les communs, l'assemblée et la chambre des communs de Lille	7		07/12/2016	Rencontre-débat "Le numérique, moteur du renouveau démocratique ?" La Fonda
Biens publics, biens communs : de quoi parle-t-on ?	54			

Source : capture d'écran de Wiki des communs ; modifiée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Le numérique permet également aux acteurs de rester connectés sans assister aux réunions. Les acteurs qui ne souhaitent pas participer aux activités du réseau peuvent aussi recevoir des informations en s'abonnant aux listes de discussions ou en consultant les sites Internet. Les acteurs peuvent ainsi participer aux activités au rythme qu'ils désirent. Cela ne signifie pas pour autant que la consultation en ligne ou les échanges de mails se substituent à la rencontre physique : par exemple, les acteurs de l'Assemblée des communs à Lille ont décidé de se voir une fois par semaine puisque les échanges numériques ne suffisaient pas pour faire progresser le projet collectif et renforcer les relations entre membres.

6.3.2.2. La co-création de ressources communes

Le partage des ressources n'a pas pour seul objet d'en faciliter l'accès : en effet elle a aussi pour but de construire collectivement des ressources communes. Par exemple, les sites contributifs sont certes utilisés pour permettre la diffusion de l'information, mais aussi pour que les porteurs de projets contribuent à la production de connaissances et de données. C'est notamment le cas des sites de répertoire d'initiatives (encommuns.org, cartographie des tiers lieux Hauts de France, Bretagne Creative) où les acteurs sont invités à partager leurs connaissances sur les initiatives locales. Le rôle de ces sites ne se limite pas à la diffusion : il s'agit aussi de favoriser la compréhension de ces initiatives et de tirer des leçons à partir de ces ressources mises en commun. C'est pour cette capacité à favoriser l'apprentissage entre porteurs de projets que certains outils numériques sont mis en œuvre.

La politique brestoise, affichant clairement la volonté de soutenir et promouvoir l'utilisation du numérique, vient de la conviction que le numérique, lorsqu'il est utilisé au service de partage et d'inclusion, peut amplifier les impacts sociaux des initiatives citoyennes.

« Aujourd'hui l'innovation ouverte progresse dans les entreprises où elle stimule la créativité, dans les services où elle favorise l'implication des personnes, dans le tiers secteur où elle est facteur d'innovation sociale. Dans un monde numérique où la copie ne coûte rien, les données ouvertes, les logiciels libres, les ressources éducatives libres, et nos pratiques de la musique ou des films copiés sont issus de ce changement de paradigme de la rareté vers l'abondance. Dans notre société en crise écologique et sociale, la transformation se tisse au sein des territoires : des milliers d'innovations préfigurent un changement possible. Et lorsque nous voyons que l'innovation est abondante parce que les envies de faire société sont partout, se pose la question d'utiliser sur nos territoires ces outils et méthodologies de la coopération pour favoriser un mieux vivre ensemble » (Michel Briand, « Territoires en réseaux : d'internet aux innovations sociales ouvertes », *a-brest*, mis en ligne le 17 janvier 2013).

L'auteur parle ainsi du « code source » de l'initiative innovante. Le « code source » est un terme informatique qui signifie un texte de programmation de logiciels. Dans le champ de l'innovation sociale, le code source correspond à la « recette » d'une initiative (les démarches, le déroulement, les conditions de réussite et les facteurs d'échec, le modèle économique, etc.). Le fait de partager cette « recette » facilite la reprise de ce projet par un autre porteur de projet qui est confronté par une problématique similaire.

« A l'image des logiciels libres, il s'agit de réaliser les 'codes sources' des projets d'innovation sociale ouverte collectée, de décrire le 'comment faire' des projets (genèse, réussites, échecs, etc.), de 'dérouler le film' par un travail de maquettage, de spécification et de réalisation de prototype. Il s'agira ensuite d'analyser les conditions de leur réutilisation et de les enrichir par l'analyse d'autres projets d'innovation sociale » (Michel Briand,

« Territoires en réseaux : d'internet aux innovations sociales ouvertes », *a-brest*, mis en ligne le 17 janvier 2013).

Le numérique est un outil qui permet de donner de la visibilité aux initiatives innovantes, de communiquer autour d'elles et de faciliter la reproduction des initiatives intéressantes. Il peut gérer l'abondance des initiatives déjà existantes. Dès lors, on comprend pourquoi la Ville encourage et promeut l'usage du numérique auprès des structures locales ou d'autres services puisque le numérique peut faciliter le développement, l'amélioration et le changement d'échelle des initiatives citoyennes. Mais pour faire émerger l'apprentissage, il faut une masse critique d'utilisateurs-contributeurs : il faut une certaine quantité d'acteurs qui contribuent et enrichissent les contenus puisque les codes sources et les recettes doivent être construits et améliorés par les acteurs et cela nécessite une participation large d'acteurs.

6.3.2.3. Contribution et utilisation du numérique : les obstacles à franchir

Il n'est cependant pas facile d'inciter les acteurs à contribuer. Notamment, concernant les sites contributifs, nos enquêtes ont révélé la complexité d'écriture collective d'un article. L'animatrice de Wiki-Brest témoigne ainsi qu'il y a des personnes qui n'osent pas modifier ou compléter les articles rédigés par une autre personne.

« Ce dont je me suis rendue compte, c'est que les contributeurs sont parfois trop raisonnables. Le côté raisonnable c'est qu'il y a très peu de vandalisme sur Wiki-Brest contrairement à ce qu'il peut y avoir sur Wikipédia. Les gens n'ont pas d'état d'âme à aller effacer les contenus des autres ou créer des conflits sur la page de discussion. Les gens sont obligés de créer leur compte et à partir du moment où ils ont un compte, ils sont identifiés, ils s'autorisent moins à déborder, ils s'autorégulent. Mais du coup, ils ont aussi du mal à aller vers les articles des autres (sourire), ce qui fait qu'on perd le cœur du projet. Par exemple, quand une personne présente les éléments historiques d'un lieu touristique et une autre personne aura envie de raconter son vécu personnel concernant ce lieu, elle ne va pas oser mettre sur la page commencée par quelqu'un d'autres, elle créera une nouvelle page. Ce qui fait que [l'on va se] retrouver avec deux pages sur le même sujet » (Entretien réalisé en décembre 2015 avec l'animatrice de Wiki-Brest au service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest).

En effet, il est difficile de co-rédiger un article en ligne. Même si la participation à l'écriture est techniquement facile et ouverte à tous sur les sites contributifs ou participatifs, l'écriture est prise en main par un nombre limité d'acteurs qui sont habitués à déployer ces sites.

La faiblesse de taux de contribution affecte également les listes de discussion. Concernant les listes lilloises, plus de la moitié des abonnés n'ont jamais communiqué à l'exception de la liste des Makers (tableau 34).

Tableau 34. Proportion d'abonnés n'ayant jamais communiqué sur la liste

Catalyst	Makers	Unisson	Communs	Tiers-Lieux
50%	42%	56%	62%	68%

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Ensuite, il n'est pas non plus certain que les acteurs consultent les sites contributifs ou participatifs. Ainsi, le responsable du service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest, qui s'occupe aussi de l'animation du site participatif *a-brest*, considère la nécessité de combiner l'usage des réseaux sociaux, plus accessibles pour les acteurs au quotidien, pour faciliter l'usage du site par les structures locales, en dehors de la mise en place des actions d'accompagnement et de formations.

« C'est compliqué de donner envie de venir lire un article sur un site, je pense que c'est un petit challenge quand même. On est en train de réfléchir sur la participation. Le site participatif devait peut-être rester un site d'information de contenu et de production, donc un lieu pour poser des articles, et puis grâce aux réseaux sociaux, comment on rediffuse aux proches des gens de l'information et leur donner envie de venir lire un article » (Entretien réalisé en juillet 2017 avec la responsable du service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest).

S'il a été révélé qu'il est difficile de faire entrer l'usage du numérique collaboratif dans les pratiques quotidiennes des acteurs, nous avons aussi identifié l'importance d'acculturer les acteurs à la coopération et au partage. Nous revenons en détail sur ce sujet dans le point 6.4.

Résumé : le numérique favorise-t-il l'élargissement du réseau de contributeurs périphériques ?

- La possibilité pour chacun de contribuer, via la plateforme ou la liste de discussion, est doublement efficace : elle permet de rassembler un grand nombre de ressources dispersées et disposées par de multiples d'acteurs ; elle permet de créer un réservoir de connaissances et de ressources dont l'accès est ouvert à tous les acteurs intéressés ;
- Si le numérique favorise l'accès aux ressources, il permet également de créer collectivement de nouvelles connaissances. En rassemblant les expériences locales, les acteurs peuvent identifier les bonnes pratiques et les intégrer pour améliorer leur projet ;
- Le numérique est aussi un moyen de trouver un futur collaborateur qui a l'intérêt commun ;
- Mais l'action collective *en ligne* reste pour un challenge, notamment pour les

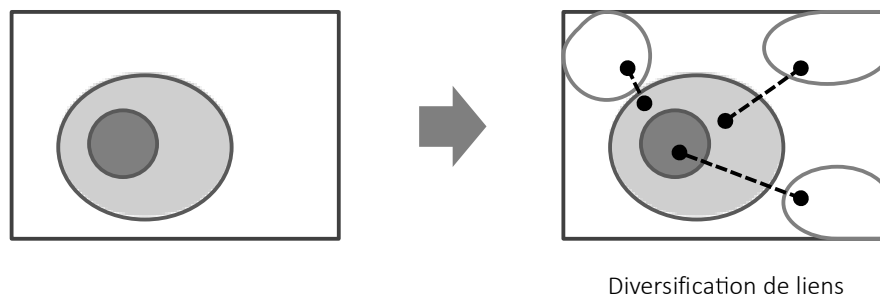
personnes n'ayant pas été habitués à rédiger ou à partager des connaissances sur une plateforme numérique. Le manque de culture de partage peut aussi être un obstacle ;

- Il n'est pas non plus certain que les acteurs porteurs de projets utilisent ces outils numériques de partage de ressources, même s'ils peuvent leur être utiles.

6.3.3. Coopération institutionnelle et enjeux de sensibilisation

Enfin, le numérique peut avoir des influences sur la création de coopérations avec les acteurs éloignés du réseau, tels que les institutions ou les structures quasi-institutionnelles (figure 49).

Figure 49. Diversification des acteurs



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

6.3.3.1. Rendre visibles les initiatives pour sensibiliser les acteurs

Le manque de visibilité et de lisibilité des initiatives existantes était le point de départ de la création des sites qui ont la fonction de répertoire d'initiatives. L'objectif est à la fois de permettre aux porteurs de projet de prendre connaissance d'initiatives existantes, mais aussi de leur donner de la visibilité auprès des acteurs externes qui ont très peu de connaissance sur ces initiatives (ex. acteurs institutionnels, entreprises, structures nationales et l'Etat, etc.). C'est aussi « une forme de sensibilisation et d'éducation »¹⁷³ de ces acteurs éloignés des acteurs de l'innovation sociale en leur explicitant les enjeux et la valeur que portent ces

¹⁷³ Entretien réalisé en mai 2015 avec le fondateur de Co-porteur à Lille

initiatives. Il s'agit de rendre ces projets identifiables et compréhensibles par les acteurs néophytes ou peu informés.

« Souvent les innovations sociales sont portées sur le terrain par les gens qui n'ont pas forcément conscience de ce qu'ils en font et qui ont très peu de support, très peu de sources pour raconter l'innovation. On fait des choses puisqu'on en a besoin et puis, ce n'est pas écrit donc les collectivités ne les voient pas » (Entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest).

Le fait d'écrire et de présenter son projet invite le porteur de projet à analyser lui-même sa démarche et à apprendre à parler du projet. Souvent le porteur de projet sous-estime l'importance de communiquer sur son projet : il est tout le temps dans l'action. « Donner à voir » est aussi pour le porteur de projet lui-même de prendre un recul pour analyser ses actions et les valoriser.

6.3.3.2. Faciliter la prise de contact

Le fait de partager les initiatives sur Internet aide les acteurs externes à identifier les porteurs d'initiatives et prendre contact avec eux. Certains sites contributifs et listes de discussions sont des espaces où se rassemblent les acteurs et les informations concernant le réseau. Pour certains acteurs externes, c'est une plateforme qui peut jouer le rôle de guichet unique. Il suffit par exemple à un acteur institutionnel ayant besoin d'une aide concernant le sujet du Tiers-Lieu d'envoyer un mail à la liste de discussion des Tiers-Lieux pour trouver un collaborateur volontaire parmi les abonnés de la liste. Le numérique peut ainsi faciliter la prise de contact entre les acteurs.

Néanmoins, il est aussi vrai que les acteurs qui ne sont très peu ou pas du tout sensibilisés aux questions d'innovation sociale et numérique n'auront pas nécessairement le réflexe de consulter les sites ou contacter les acteurs. Utiliser les outils numériques nécessite une démarche volontaire des personnes. Dans ce sens, l'effet de l'utilisation du numérique est limité quand il s'agit de la diversification des acteurs.

Sur Lille et sur Brest, les événements physiques d'envergure jouent un rôle important dans la sensibilisation et la diffusion des enjeux de l'innovation sociale et numérique. A Lille, notamment, la rencontre annuelle de ROUMICS est montée en partenariat avec différentes structures locales et certains acteurs de la collectivité territoriale : pour ceux qui ne connaissent pas Catalyst, c'est le moment de la faire connaissance ; pour les acteurs qui suivaient de loin les activités de Catalyst, c'est l'occasion de travailler avec les acteurs de Catalyst. Par exemple, un chargé de développement de Communecter.org a fait connaissance de Catalyst au ROUMICS. Après avoir échangé avec les membres de Catalyst, il a consulté les sites contributifs créés par Catalyst afin de se renseigner sur les activités. C'est lors de ces

événements qui réunissent des acteurs de différents mondes que le réseau est susceptible de se faire connaître. Le même phénomène peut être observé à Brest, autour des événements Brest en biens communs ou le Forum des usages coopératifs.

Résumé : le numérique contribue-t-il à la création des liens verticaux ?

- L'objectif de la diffusion des initiatives sur Internet est de faire connaître ces initiatives et les valoriser. Cela permet aux acteurs institutionnels de prendre connaissance de ce qui se passe sur le territoire ainsi que des acteurs : le porteur de projet peut avoir de nouvelles opportunités de se faire connaître et de trouver de nouveaux partenaires institutionnels ;
- Le fait de rendre visibles ces initiatives est aussi pour acculturer et sensibiliser les acteurs qui ne fréquentent pas le réseau ;
- Néanmoins, un événement physique possédant un rayonnement important est plus efficace pour créer une première rencontre avec des acteurs peu sensibilisés ou non sensibilisés.

6.4. Les enjeux de l'appropriation numérique

Bien que le numérique possède des avantages pour élargir un réseau et créer une coopération avec un grand nombre d'acteurs, l'usage régulier de ces outils numériques n'est pas acquis pour la plupart des acteurs, ce qui peut limiter l'impact positif du numérique. Les obstacles peuvent être techniques (maîtrise des outils) ou sociaux (générations), mais aussi culturels. Dans cette section, nous regardons comment les acteurs interviewés aperçoivent la question de l'appropriation du numérique et les actions et stratégies menées par les acteurs essayant de surmonter les obstacles associés.

6.4.1. De la question de maîtrise à la question de pratique

Les entretiens ont révélé que la résistance est de moins en moins forte vis-à-vis des outils numériques collaboratifs qui sont considérés comme étant « maîtrisables et peu coûteux

pour communiquer »¹⁷⁴, même s'il y a une différence de niveaux de maîtrise entre générations. C'est notamment le cas pour des associations ayant un nombre important d'adhérents à gérer (APES à Lille, Ligue de l'enseignement à Brest), qui s'investissent progressivement dans la mise en place d'outils numériques et de formations auprès de leurs employés. En revanche, les petites associations de l'ESS ont du mal à s'approprier des outils faute de compétence en interne pour développer les actions en faveur de l'appropriation des outils numériques.

« Je pense que pour les plus petites associations c'est plus compliqué car ils n'ont pas les compétences en interne de bien s'approprier des outils. Je ne pense pas que si on fait des sondages au sein des associations du territoire, les gens utilisent *Loomio*, des choses comme ça. En effet, il y a un décalage entre l'expertise qu'a pu développer Catalyst sur ces outils et la réalité des associations. On en est encore très loin. Quand vous dites des associations qui datent de 50 ans, je me trompe peut-être mais c'est vrai qu'on n'a pas encore cette culture-là intégrée » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de mission en ESS à la MEL).

Néanmoins, l'enjeu semble aujourd'hui moins celui de la maîtrise des outils que celui de l'usage : « on n'a pas tous la même motivation, même niveau de formation, même envie¹⁷⁵ » autour d'usage du numérique. En effet, nous avons vu dans les sections précédentes que l'utilisation de la liste de diffusion est relativement limitée à un nombre restreint d'acteurs bien que sa fonction soit très simple : il suffit d'écrire un mail à l'adresse de la liste. L'écriture sur des sites collaboratifs est encore plus marquée par cette exclusivité.

« Ce sont des outils qu'il faut avoir l'habitude de pratiquer pour que ça soit accessible. Sinon, les gens ont l'impression de beaucoup perdre de temps au début. Parce qu'il faut comprendre comment ça fonctionne, où est-ce qu'il faut que je clique pour contribuer, et ensuite qu'est-ce que je peux modifier, qu'est-ce que ça occasionne comme changement. [...] Donc on revient aux documents *Word* éditables parce que ça arrive dans les mails : les gens ont juste à cliquer, à ouvrir et à renvoyer » *alors qu'avec les sites contributifs, il est en fait* « plus simple parce que les gens peuvent contribuer tous en même temps et qu'ils auront une seule version du document » (Entretien réalisé en avril 2017 avec la chargée d'animation de l'ADESS Pays de Brest).

La question de l'appropriation du numérique ne concerne pas nécessairement le niveau de maîtrise des outils. L'enjeu est plutôt de faire entrer l'usage du numérique dans la pratique et l'habitude des acteurs dans leur portage de projets. Certains observent qu'il existe encore

¹⁷⁴ Entretien réalisé en avril 2017 avec le responsable associations de la Ligue de l'enseignement à Brest

¹⁷⁵ Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de la Ville de Brest

de la résistance à l'usage du numérique liée à une mauvaise image de la « digitalisation » qui peut aller à l'encontre de la société « humaine ».

« Je pense quand même qu'il y a encore certaines collectivités et directeurs associatifs qui pour des questions culturelles, ne vont pas du tout vers le numérique. Par exemple dans le domaine de l'éducation ils sont encore très loin de tout ça. Je pense pas qu'il faut absolument utiliser le numérique et que s'il on n'utilise pas le numérique on fait rien de bon, ce n'est pas ça du tout. Mais certains n'y vont pas pour des mauvaises raisons en disant 'ça déshumanise'. On sait bien aujourd'hui que ce n'est pas du tout le cas. C'est une représentation qu'on peut avoir mais il y a très peu d'exemples du numérique qui vont déshumaniser les relations sociales. Il y a des acteurs qui pourraient mieux utiliser le numérique et qui ne l'utilisent pas pleinement » (Entretien réalisé en juin 2017 avec l'un des fondateurs de l'ANIS).

Au-delà de la question de l'image, certains acteurs interrogés ont indiqué que la présence de la culture de coopération est un des facteurs déterminants pour favoriser l'usage du numérique collaboratif. Le partage n'est pas toujours dans les pratiques de tous les acteurs. Il peut aussi avoir de la méfiance vis-à-vis des autres acteurs. Le manque de la culture de partage au niveau individuel est lié surtout à la capacité de chacun à croire en l'utilité de coopération.

« C'est une culture surtout. Croire que si je vous aide cela va servir le collectif mais cela va peut-être nous revenir. C'est de croire que ce que je fais individuellement, cela sert pour les collectifs et que le collectif peut aussi m'aider » (Entretien réalisé en mai 2017 avec le fondateur de Co-porteur à Lille).

Ensuite, l'environnement de travail n'est pas toujours favorable à une coopération malgré la volonté des personnes concernées, soit à cause de règles empêchant une collaboration efficace (procédures administratives lourdes, réglementations, etc.) ou de l'héritage de modes de fonctionnement basé sur la sectorisation et la bureaucratie détournant la volonté individuelle pour la collaboration.

C'est donc la reconnaissance de la valeur de coopérations qui doit apparaître clairement dans le fonctionnement de la structure.

6.4.2. Développer la culture de coopération : expériences brestoises

A Brest, sous l'impulsion de Michel Briand, convaincu de la valeur de coopérations en tant que porteuses de réponses à de divers enjeux socioéconomiques, la politique numérique

municipale a toujours couplé la promotion de l'usage du numérique avec le développement de coopérations. Nos enquêtes nous ont permis de révéler un certain nombre d'expériences enrichissantes à Brest à ce sujet.

6.4.2.1. Incitations politiques

La plupart des acteurs que nous avons interrogés à Brest, notamment au sein des acteurs de l'éducation populaire et certains acteurs publics, ont confirmé l'existence de la dynamique de coopération sur le territoire :

« Une des originalités de Brest, c'est que, c'est une ville qui est très riche en matière de vie associative et c'est une ville qui a des habitudes de partenariat entre les associations. [...] Effectivement on sait que l'on est parfois surpris, en allant ailleurs, de voir les associations très isolées. A l'inverse, je vois des gens qui viennent de l'extérieur et sont surpris par la logique de coopération à Brest. [...] Il y a une culture brestoise de partenariat qui a pu générer des contraintes à une certaine époque si on revient à 15 ou 20 ans en arrière » (Entretien réalisé en avril 2017 avec le responsable associations à la Ligue de l'enseignement à Brest).

Cette dynamique coopérative de Brest est née de plusieurs conjonctures. D'une part, il y a eu une incitation à la coopération dans le cadre de l'appel à projet de la Politique de la ville dans les années 1990.

« En fait si on avait des coopérations, on avait plus de chance d'être financé. Au début ça a frotté un peu, mais c'est devenu une habitude. Il peut avoir une méfiance au début, et elle peut encore exister mais quand même, c'est passé dans les murs que ça se fait de monter des projets ensemble et du coup les gens ont appris à se connaître entre différentes associations » (Entretien réalisé en avril 2017 avec le responsable associations à la Ligue de l'enseignement à Brest).

D'autre part, il y a eu une forte volonté politique portée par Michel Briand qui est allé à la rencontre des acteurs et qui a organisé des groupes de travail en faisant appel à une diversité d'acteurs locaux. Il a soutenu la mise en place de l'ensemble de dispositifs incitant les coopérations (appel aux envies, sites participatifs, Wiki-Brest, Brest en biens communs, Forum des usages coopératifs, etc.). Poursuivant pleinement sa politique de « faire avec / être à l'écoute / donner à voir », le service Internet et expression multimédia s'est positionné comme facilitateur de coopérations. Le prêt de matériels, la mise en réseau, l'accompagnement des porteurs de projets sont des actions que le service prend en charge quotidiennement. Cet ensemble d'instruments à la fois éducatif et incitatif a facilité le développement de coopérations à Brest.

6.4.2.2. Le choix du logiciel libre

Non seulement la Ville a développé des actions de sensibilisation à l'utilisation du numérique et à l'écriture en ligne à travers l'animation du réseau des espaces publics numériques (PAPI) ou des projets comme journaux de quartier ou Wiki-Brest, mais le service Internet et expression multimédia a soutenu l'utilisation de logiciels libres. Michel Briand, issu de Télécom Bretagne a déjà été sensibilisé par le mouvement du libre et a réussi à convaincre les acteurs. Le service numérique municipal s'est rapidement associé à Infini, la seule association locale à l'époque qui promouvait les logiciels libres et soutenait leur usage. Impulsées par la Ville, les principales structures associatives locales ont adapté la solution « libre » en se faisant accompagner par l'association Infini pour la mise en place de leur site Internet.

L'accompagnement par Infini, association locale composée d'informaticiens passionnés et bénévoles, a été vécu agréablement par la plupart des associations locales qui débutaient à peine dans l'utilisation du numérique.

« Un relai avec Infini [est] extrêmement soutenu par la ville. A une époque, il y avait une personne qui travaillait à mi-temps à Infini et à mi-temps à la Ville tant que chargée de presse. [...] On pouvait lui envoyer un mail dès qu'il y avait un problème » (Entretien réalisé en avril 2017 avec le responsable associations à la Ligue de l'enseignement à Brest).

Une autre conséquence de l'utilisation des logiciels libres renvoie au fait que la plupart des structures associatives locales utilisent le même logiciel et sont accompagnées par la même équipe de techniciens de Infini : une association peut aider une autre association en cas de problème de maintenance ou de création des sites. Cela a contribué au développement de la culture d'entraide et de collaboration entre associations locales.

« Une part importante des sites des associations brestoises sont faites avec le même logiciel. Du coup, une association qui est à 200m plus loin et qui connaît un peu plus que nous sur telle ou telle chose, elle peut nous aider. Ça génère une coopération entre les associations dans la recherche de solutions et l'interconnexion des sites Internet » (Entretien réalisé en avril 2017 avec le responsable associations à la Ligue de l'enseignement à Brest).

6.4.2.3. L'accompagnement dans l'utilisation du numérique

Les animateurs et médiateurs du service numérique de la Ville de Brest ont mis en place des actions d'accompagnement des acteurs dans l'usage du numérique. Il ne s'agit pas uniquement de la mise en place de formations à la maîtrise des outils. L'accompagnement

consiste à soutenir les structures locales de développer mais aussi à partager pour valoriser leurs projets à l'aide d'outils numériques.

Dans le cadre de Wiki-Brest, les animateurs accompagnent les structures locales dans l'utilisation du site Wiki-Brest. La Ligue de l'enseignement du Finistère a été accompagnée par la Ville dans le cadre de son projet de *webreportage* qui consistait à mobiliser des jeunes de quartier pour réaliser des « reportages multimédias sur les événements culturels et sportifs de la vie locale »¹⁷⁶. Les interviews, la description des personnes ou structures interviewées, des photos, des vidéos, ou le son sont mis en ligne sur Wiki-Brest par des porteurs de projet ou par des participants avec l'aide des animateurs¹⁷⁷. Wiki-Brest organise aussi les journées de collecte des données en mobilisant une diversité d'acteurs tels que des associations de quartier, artistes, scientifiques, bibliothécaires, journalistes mais aussi des élus et agents municipaux d'autres communes. Ces acteurs collectent les mémoires anciens et d'aujourd'hui de la vie de quartier (via les poèmes, chansons, témoignage d'habitants, etc.). La plateforme Wiki-Brest est ensuite utilisée pour valoriser ces éléments. La Ville porte ainsi depuis 2012 le projet « Brest, ville Wikipédia » qui consiste à former les acteurs à écrire sur la page Wikipédia (et pas Wiki-Brest) concernant Brest pour améliorer les contenus : le projet vise à valoriser les actions locales non seulement dans le cadre local (sur le site Wiki-Brest animé à l'échelle locale) mais à les diffuser à l'échelle globale.

On voit ainsi une diversité d'acteurs utiliser la liste de discussion de Wiki-Brest ou écrire sur le site : associations d'éducation populaire, artistes et écrivains locaux, journalistes, agents d'autres collectivités territoriales. Avec 1200 contributeurs, Wiki-Brest a marqué un succès. Néanmoins, l'usage régulier et l'implication plus active de ces différents acteurs locaux dans l'écriture collective reste un défi.

6.4.2.4. Coopérations et enjeux d'animation

La plupart des sites Internet contributifs ou participatifs sont animés par un acteur de la Ville. Dans le cadre de l'animation du site participatif Eco-Sol-Brest, un comité de rédaction multidisciplinaire a été monté pour une gestion collective du site. Le comité, composé des élus, services de la ville et des principaux acteurs non institutionnels, se réunit pour discuter du fonctionnement et de l'animation du site : le comité doit permettre de fluidifier la maintenance du site et d'amplifier les collaborations entre acteurs. Les membres du comité se

¹⁷⁶ Description du projet sur Wiki-Brest (cf. <http://www.wiki-brest.net/index.php/Catégorie:Webreportage>).

¹⁷⁷ Cf. Pour voir toutes les pages créées autour du projet webreportage sur Wiki-Brest : <http://www.wiki-brest.net/index.php/Catégorie:Webreportage>.

connaissent généralement et se croisent au quotidien. Ainsi, même si une réunion n'est organisée qu'une seule fois par an, leurs échanges se font de manière informelle¹⁷⁸.

Cette dynamique collective a cependant été maintenue en grande partie grâce à l'ancienne chargée de mission ESS de la métropole brestoise qui s'occupait de l'animation du site. Pendant trois ans au sein du service, elle a consacré une demie journée par semaine pour veiller le site, mettre en place des actions de sensibilisation, accompagner les acteurs à l'usage du site, etc.

« Pour maintenir un site collaboratif, pour qu'il puisse être de qualité – ne serait ce qu'en contenu d'avoir une qualité dans l'information et que ce soit assez vivant, ça demande vraiment d'avoir un minimum de temps. Communiquer sur le site, aller rencontrer les personnes, les former à l'outil, les susciter à publier un article car plus il y a des actualités locales partagées sur le site, plus les gens ont envie de participer [au développement du site] » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de la Brest Métropole).

Aujourd'hui, avec le changement organisationnel interne à la métropole, elle n'est plus en charge de l'animation du site. Sans trouver de relais, la dynamique autour de la contribution aux sites risque d'être réduite.

« La maintenance du site était inscrite dans la fiche de poste de chargée de projet Economie sociale et solidaire. Ce n'est plus le cas. Malheureusement, les changements organisationnels suppriment certaines fonctions. Il y a certaines actions que je continue à porter [dans le cadre d'animation du site] mais ça représente peu par rapport à l'ensemble de missions que je porte [...]. Depuis un an l'animation du site n'est plus dans mes fonctions prioritaires, ce qui pose la question de fond et les problématiques en matière d'animation. Je le fais mais vraiment à minima, du coup on n'est plus dans la même dynamique en matière d'écriture et d'accompagnement des acteurs du territoire. Même si c'est un site ouvert, ça nécessite d'avoir quelqu'un disponible pour accompagner et informer sur les outils. [...] La question qui se pose et qui n'est pas tranchée pour le moment, c'est 'est-ce qu'on continue à porter en directe, ou est-ce qu'on trouve un partenariat avec un acteur sur le territoire pour poursuivre et redynamiser un peu les situations' ? » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de la Brest Métropole).

L'exemple brestois montre que la mise en place d'un outil numérique collaboratif peut faciliter les collaborations mais il faut un animateur, un dispositif d'incitation, un

¹⁷⁸ Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de la Brest Métropole.

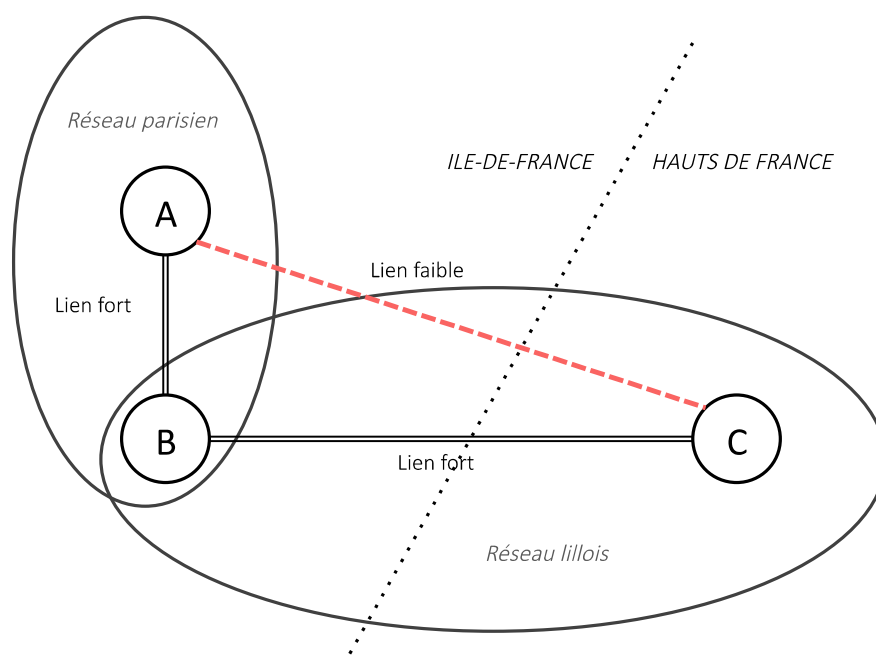
accompagnement et plus généralement un environnement favorisant ou encourageant voire même imposant des coopérations.

Il reste à déterminer si l'existence de la culture et de l'environnement favorables à la coopération facilitent réellement l'utilisation des outils numériques collaboratifs. Bien que les acteurs affirment l'existence de la culture de coopération à Brest, nous avons aussi vu à travers l'exemple de Wiki-Brest que le passage de simple contributeur à administrateur n'est pas facile puisque cela engage les acteurs à prendre des responsabilités et d'y consacrer du temps de travail. De même, l'exemple d'Eco-Sol-Brest témoigne de la difficulté de faire émerger une communauté interdisciplinaire autonome qui anime le projet. Le goût du partage et de la confiance à la coopération sont certes des éléments de base pour dynamiser l'usage des outils numériques collaboratifs, mais ils ne sont pas non plus suffisants pour que l'usage numérique entre véritablement dans la pratique des acteurs.

Conclusion du chapitre 6 : le numérique et la création de liens forts et liens faibles

Nous avons vu dans ce chapitre que le numérique peut participer, à un certain niveau, à la création et au développement des liens forts et faibles. Il peut potentiellement favoriser à élargir le noyau dur en permettant l'implication des acteurs extra-locaux dans la gouvernance. Cependant, il est difficile d'inciter un contributeur occasionnel à s'impliquer plus dans la vie du réseau. Néanmoins, il est intéressant de constater que le numérique est utilisé pour maintenir le lien fort avec les acteurs extra-locaux : ces derniers sont souvent déjà impliqués dans des réseaux locaux (Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc.) et globaux d'acteurs d'innovation sociale et numérique. Le fait d'élargir le noyau dur vers ces acteurs très connectés à différents réseaux permet en fait de multiplier les liens faibles (figure 50). Ainsi, certains de ces acteurs extra-locaux peuvent aider les acteurs locaux à trouver de nouveaux intervenants ou des structures qui peuvent aider l'un des porteurs de projets.

Figure 50. Les liens faibles sont créés à partir des liens forts



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Nous avons aussi constaté la difficulté d'impliquer les acteurs à contribuer sur les sites web 2.0. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer: il est difficile de s'impliquer dans l'écriture des autres ; l'usage de ces outils numériques n'entre pas encore dans la pratique quotidienne de la plupart des acteurs ; il y a un manque de culture de coopération et de la réticence au

partage pour certains acteurs. La liste de discussion est également utilisée intensivement par un petit nombre d'acteurs du noyau dur, sans pouvoir élargir le cercle d'utilisateurs actifs. Néanmoins, le fait qu'une centaine de personnes sont abonnées à la liste témoigne de l'utilité de ces outils pour ces acteurs même si la plupart d'entre eux restent silencieux. Ce sont potentiellement de nouveaux collaborateurs : ils pourraient commencer à s'impliquer plus dans la vie du réseau s'ils le souhaitent. Le numérique permet ainsi aux acteurs intéressés de s'informer des activités et des acteurs du réseau sans y participer. Dans ce sens, il permet d'élargir la possibilité de connecter les acteurs entre qui la collaboration ne se crée pas encore mais peut potentiellement émerger. Cependant, notre enquête de terrain montre également que le plus souvent, c'est à l'occasion des grands événements ou rencontres que les acteurs se rencontrent. Que ce soit pour élargir ou pour diversifier les acteurs, le numérique est complémentaire à ces rencontres physiques.

L'exemple brestois montre le fait que la dynamique de coopérations d'acteurs peut être impulsée et créée par une institution publique : presque tous les acteurs rencontrés, qu'ils soient employés d'une association, porteurs de projet, ou employés de la municipalité, ont confirmé la facilité de coopération et la culture d'entraide au sein des réseaux d'acteurs brestois, soutenus largement par la politique volontariste du service numérique de la Ville de Brest. Néanmoins, cette culture de coopération ne permet pas automatiquement l'intensification d'utilisation des outils numériques collaboratifs. L'intérêt d'utiliser ces outils est de pouvoir partager les expériences et les outils pour aider les autres. C'est aussi pour valoriser les initiatives et sensibiliser les acteurs qui ne les connaissent pas. La valorisation ou la communication de projets est en effet importante surtout lorsqu'ils sont portés par les petites structures n'ayant pas suffisamment de moyens. Comme pour toutes les plateformes numériques, si on veut donner un vrai rôle au site contributif en tant que rassembleur d'initiatives et d'acteurs, il faudrait une masse critique suffisante de contributeurs.

La politique brestoise a ainsi mis en place assez tôt des actions d'accompagnement aux usages numériques auprès des structures locales : l'accompagnement ne consiste pas uniquement à aider ces acteurs à maîtriser les outils mais aussi à expérimenter les usages de sorte à valoriser leurs projets. A Lille, l'accompagnement se développe de plus en plus, notamment via la création du groupe POP qui accompagne aujourd'hui les centres sociaux non seulement à maîtriser les outils de web 2.0 mais aussi à les utiliser¹⁷⁹. L'impact de ces actions sur le développement des usages du numérique reste à étudier.

¹⁷⁹ POP est un groupement d'entreprises sociales créé par un des fondateurs de l'ANIS. POP Up (une section de groupe POP) accompagne les centres sociaux dans le développement de nouvelles pratiques numériques des habitants de quartiers. Ce projet s'appelle Centres Sociaux Connectés (<http://csconnectes.eu>)

CHAPITRE 7. RENOUVELER LA GOUVERNANCE LOCALE

Introduction

Dans la partie 1, nous avons vu que les processus de l'innovation sociale et territoriale peuvent être décomposés en deux étapes successives : d'abord la formation d'un réseau horizontal d'acteurs ; puis la création de relations avec l'action publique en vue de transformer la gouvernance territoriale. Le dernier chapitre est ainsi consacré à l'analyse des initiatives lilloises et brestoises concernant ce deuxième levier d'innovation sociale territoriale.

En effet, les collectivités territoriales s'approprient de plus en plus la question de la coproduction d'actions et de services publics. Différents dispositifs favorisant l'implication citoyenne dans l'invention de nouveaux services sont mis en œuvre sur les territoires lillois et brestois. Catalyst participe à la création de certains dispositifs pilotés par la Métropole ou les collectivités territoriales. Le service numérique brestois contribue quant à lui à l'élaboration de la politique publique métropolitaine en matière de soutien aux projets citoyens. Ces deux initiatives visent ainsi à influencer l'action publique pour donner plus de moyens d'agir aux porteurs de projets. Cependant, leur influence sur la politique publique locale est à ce jour encore marginale.

Comment les têtes de réseaux réunissant les projets citoyens, tels que Catalyst et le service brestois, peuvent-elles créer une passerelle entre l'institution publique et les porteurs de projets afin que ces derniers puissent mieux être pris en compte dans l'action publique et intégrés dans l'écosystème d'actions locales ? Dans le point 7.1, nous présentons quelques initiatives intéressantes en matière de co-crédation d'action publique identifiées au territoire lillois et au territoire brestois (aux échelles métropolitaine et régionale). Puis dans le point 7.2, nous proposons un certain nombre d'idées pour développer et structurer les liens entre institution publique, réseaux et porteurs de projets.

7.1. Co-création d'action publique : question de plus en plus appropriée par les acteurs locaux

Dans cette section, nous présentons un certain nombre d'actions mises en place à l'échelle locale pour faciliter la co-création de services. Comment Catalyst et le service numérique brestois se positionnent par rapport à ces nouvelles tendances ? Nous présentons dans cette section ces nouveaux contextes locaux et évolutions dans la relation avec l'action publique.

7.1.1. La convergence des acteurs s'étend dans la Métropole lilloise et dans la Région Hauts-de-France

On repère un certain nombre d'actions et projets de collaboration avec les acteurs institutionnels de la Métropole lilloise et la Région Hauts-de-France.

7.1.1.1. Catalyst s'élargit vers le réseau de l'ESS

Nous avons vu dans le chapitre 5 que le réseau de l'économie sociale et solidaire se développe depuis un certain nombre d'années à l'échelle régionale et métropolitaine, autour de la CRESS, l'APES et les collectivités territoriales. Bien que Catalyst réunisse certains acteurs de l'ESS (entrepreneurs sociaux, employés des associations comme Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, acteurs de l'AMAP, etc.), il n'est pas intégré au sein du réseau institutionnel ou quasi-institutionnel de l'ESS autour de la CRESS et de la collectivité territoriale.

« [Catalyst et l'économie sociale et solidaire sont] des réseaux qui ont vocation à travailler ensemble et à se converger. Après, je ne dirais pas qu'ils soient très proches parce que l'ESS est un réseau assez structuré, fédéré, avec un réseau d'acteurs bien établi [...]. Cela reste deux réseaux et deux approches qui ont des convergences mais qui sont quand même bien différents » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le fondateur de l'ANIS).

Toutefois, les interactions se développent de plus en plus. Par exemple, l'APES a accueilli dernièrement un des membres de Catalyst pour mettre en place une formation dédiée aux outils numériques auprès des salariés de l'APES. Le dialogue avec les réseaux ESS peut résulter d'une volonté d'un ou de certains acteurs de l'ESS qui participent à des activités de Catalyst.

« Je rencontre de façon régulière les gens de Catalyst. Mais on n'a pas encore su aller plus loin sur 'comment j'applique [les concepts des communs] dans mon action d'animation'. Il y aurait besoin de se poser plus lentement et plus longuement sur ce sujet là. En revanche, il y a eu des rencontres plus formelles sur la question de la rétribution et de monnaie alternative. Donc voilà, il y a des touches ponctuelles. [...] Les sujets qu'ils travaillent, ça nous motive mais pour l'instant la passerelle n'est pas encore formellement faite » (Entretien réalisé en mai 2017 avec le chargé de mission de l'APES).

A l'échelle régionale, la CRESS a collaboré avec Catalyst pour le lancement d'une communauté des Tiers-Lieux : ils organisent des rencontres avec des acteurs divers du territoire afin d'aborder des questions liées aux Tiers-Lieux tels que la question foncière, les outils de cartographie, la gouvernance, les indicateurs d'évaluation, etc. Une diversité d'acteurs, tels que des centres sociaux, le crédit mutuel, des banques, ont participé à la première rencontre.

« Ces acteurs-là habituellement ne se rencontrent pas et pourtant ils ont un intérêt commun par rapport à ces questions de Tiers-Lieux et l'idée c'est vraiment de faire en sorte qu'ils puissent échanger sur ces sujets et pourquoi pas créer des événements derrière » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le chargé de mission de la CRESS Hauts-de-France).

Un autre exemple de collaboration entre Catalyst et la CRESS est le projet SIILAB (Social Innovation and Investissement Lab). Catalyst figure parmi les partenaires du projet en tant qu'expert en matière d'usage démocratique et collaboratif des outils numériques. Il s'agit d'un projet lauréat de l'appel à projet national sur le laboratoire d'innovation territoriale de 2016 qui consiste à créer un laboratoire collaboratif et citoyen pour faire développer des projets (d'études, de formation, de valorisation et de communication, etc.) dans le champ de l'économie sociale et solidaire en créant un espace d'échange physique et en mobilisant des dispositifs numériques collaboratifs.

7.1.1.2. La volonté politique métropolitaine et régionale en matière d'innovation sociale et numérique

La coopération avec l'action publique se développe également. La Métropole Européenne de Lille a adopté la feuille de route de sa stratégie numérique, *Résolument digitale !*. La MEL a ainsi pour la première fois établi une stratégie globale en matière de numérique, qui n'est plus centrée sur le développement des réseaux numériques mais qui intègre les enjeux sociaux, économiques et démocratiques autour des usages numériques. Un poste de chargé de mission dédié à l'innovation sociale a été créé au sein de la mission

numérique afin de faire « le lien entre le numérique et l'innovation sociale » et de « renforcer la proximité entre économie sociale et solidaire et économie numérique »¹⁸⁰. En dehors de la mission Ville numérique, la Direction des relations avec les usagers met en place des plateformes numériques collaboratives pour favoriser le dialogue avec les citoyens. Ainsi, « l'innovation sociale et numérique est un sujet de plus en plus d'actualité »¹⁸¹ au sein de la MEL dans le contexte du transfert de compétences suite à la réforme territoriale, qui valorise d'autant plus l'établissement de la proximité avec les citoyens. Nous pouvons noter également la présence des acteurs phares en matière d'innovation sociale tels que Akim Oural, élu à la MEL et auteur du rapport sur l'innovation territoriale (Oural, 2015), Christiane Bouchart, élue à la ville de Lille et à la MEL ainsi que responsable des réseaux ESS, et son successeur Marc Godefroy, qui sont sensibilisés aux enjeux de l'articulation entre l'innovation numérique et l'innovation sociale. La recherche de lien entre numérique et économie sociale et solidaire était en effet un sujet qui faisait déjà débats au sein de la collectivité même avant l'élaboration de la stratégie numérique qui a permis de « formaliser » ces enjeux.

Le partage de l'enjeu et de la vision sur l'innovation sociale et numérique est une des raisons pour lesquelles les liens s'établissent progressivement entre la MEL et Catalyst.

Au sein de la mission innovation numérique, le document stratégique *Résolument digitale* soutient certaines des idées défendues par Catalyst. Si les collaborations entre Catalyst et la mission numérique de la MEL sont ponctuelles (ex. co-organisation d'événements), la participation plus officielle des acteurs de Catalyst aux actions de la MEL se développe. Par exemple, un appel à projet permanent des Tiers-Lieux lancé en juillet 2017 par la MEL prévoit un jury, co-présidé par Akim Oural et Marc Godefroy, composés des acteurs locaux parmi lesquels les acteurs de Mutualab et de la Coroutine.

Le service l'ESS de la MEL, quant à lui, a non seulement soutenu la création de la cartographie collaborative des Tiers-Lieux portée par les acteurs de Catalyst, mais il organise aussi actuellement un groupe de travail qui réfléchit sur le modèle économique des Communs avec des partenaires académiques et associatifs, reprenant la recherche menée au sein de Catalyst en 2016.

« On réfléchit sur comment aller plus loin sur ce thème de communs, comment les politiques publiques en parlent » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de mission ESS de la MEL).

¹⁸⁰ Entretien réalisé en juin 2017 avec le responsable de la mission Ville Numérique de la MEL

¹⁸¹ Entretien réalisé en juin 2017 avec le responsable de la mission Ville Numérique de la MEL

Côté conseil régional, la collaboration est moins significative qu'avec la MEL, mais nous pouvons noter l'intérêt croissant porté aux acteurs de Catalyst. La mission Développement des usages et services numériques a mis en place deux dispositifs phares pour promouvoir l'innovation sociale et numérique aux intercommunalités. Le premier dispositif concerne le développement d'un réseau des Tiers-Lieux en région qui consiste à favoriser l'implantation des « lieux dédiés au numérique pour accueillir les habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux... afin qu'ils puissent mieux s'approprier les outils et méthodes numériques. Ces lieux joueront un vrai rôle 'd'agences' locales du numérique, intégrées aux feuilles de routes numériques des intercommunalités, sur lesquelles pourra s'appuyer l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur transition numérique »¹⁸². Ces lieux, équipés de toutes les fonctionnalités attendues (*fablab*, espaces de *coworking*, accueil et accompagnement, etc.), doivent aider tous les acteurs du territoire, qu'ils soient associatif, entrepreneur, individu, à concevoir et développer un projet numérique au service du développement territorial. Le deuxième dispositif est Innovation numérique et sociale INSP'IR qui vise à favoriser les rencontres des acteurs créatifs autour d'une recherche de solutions sur un enjeu identifié par l'organisation des événements éphémères tels que *hackathon*, *datathon*, start-up weekend, etc. Le premier *hackathon* régional a été organisé en novembre 2017 sur la réduction des déchets.

Ainsi les collaborations avec les institutions publiques émergent de plus en plus via les acteurs qui se connaissent désormais via les activités ou événements organisés par Catalyst ou ANIS. A ce jour, ces collaborations sont dans la plupart des cas ponctuels mais des relations plus officielles et permanentes semblent se développer.

7.1.2. L'intérêt croissant porté à la politique de soutien à l'innovation sociale dans les territoires brestois

A Brest, l'enjeu est de diffuser la politique d'innovation sociale portée par le service numérique municipal vers d'autres secteurs et échelles territoriales.

7.1.2.1. Diffuser le modèle de la « gouvernance contributive » au sein des institutions

La politique impulsée par le service Internet et expression multimédia et le concept de gouvernance contributive qu'il promeut ne sont pas encore appropriés au sein des autres services de la Ville et de la Métropole. L'utilisation (consultation / écriture) des outils numériques comme les sites participatifs n'est pas non plus généralisée au sein des services.

¹⁸² « Tiers lieux du numérique », délibération n° 20170471.

« Il y a vraiment un niveau d'appropriation très variable selon le service. Moi comme j'ai été amenée à animer le site Eco-Sol-Brest, forcément je suis amenée à regarder les autres sites participatifs. Ça m'intéressait, c'est une source d'information. Maintenant, les services qui n'ont pas créé ces outils n'en ont pas du tout la même utilisation et les mêmes intérêts » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de développement économique de Brest Métropole).

Pourtant, l'approche et les outils développés et expérimentés au sein du service Internet et expression multimédia pourraient améliorer le fonctionnement des autres services. C'est pourquoi le service numérique de la Ville s'engage à diffuser les pratiques menées au sein du service auprès d'agents d'autres services. Ainsi, le service accompagne l'élue déléguée à l'innovation sociale, un poste nouvellement créé en 2014. Une étude a été conduite dans ce cadre afin de mettre en évidence les modalités de soutien à l'innovation sociale par la collectivité territoriale.

Cette étude succède au programme de recherche DOMINO mis en place en 2015 soutenu par l'ADEME et coordonné par Télécom Bretagne et l'association Collporterre et d'autres structures universitaires et territoriales (Mines Télécom, l'Université de Rennes 2, la FING et l'ADESS Pays de Brest) dont l'objectif est d'explorer les enjeux territoriaux de l'économie collaborative (à l'échelle régionale), de construire une méthodologie d'évaluation de la durabilité des pratiques collaborative, ainsi que d'élaborer des préconisations à destination des décideurs politiques et territoriaux autour de l'économie collaborative porté à l'échelle régionale. Quatre territoires ont fait l'objet d'expérimentation (Pays de Chateaubriand, Pays de Redon Bretagne Sud, Pays de Morlaix et Rennes Métropole). Ils ont récemment publié un kit méthodologique de soutien à l'économie collaborative à destination des acteurs publics, des associations et des réseaux locaux¹⁸³.

7.1.2.2. Les dispositifs de co-crédation de services, soutenus par le conseil régional

Au sein des réseaux régionaux de l'ESS, de nouveaux dispositifs sont expérimentés en matière de modes de création de services et actions publiques. Dans le cadre du programme Trajectoir'ESS, inscrit dans le Schéma de développement de l'économie sociale et solidaire du conseil régional, une plateforme de révélation de besoins sociaux locaux est en cours de mise en place (en juillet 2017). La plateforme peut être un lieu physique ou un espace numérique. Il s'agit de « réunir les gens qui vont collaborer ensemble pour répondre à un problème ou un besoin »¹⁸⁴. L'animateur de la plateforme n'est pas celui qui va apporter des solutions, mais « c'est justement un travail collaboratif dans le sens où c'est un outil où on va

¹⁸³ Cf. <http://www.territoires-collaboratifs.net>

¹⁸⁴ Entretien réalisé en juin 2017 avec la responsable de la CRES Finistère.

utiliser les compétences existantes des gens sur place et que ces gens-là vont travailler ensemble à résoudre le besoin exprimé par un porteur de projet ou par le territoire »¹⁸⁵. La plateforme vise à constituer un « réseau d'expertise » qui collabore autour d'une recherche de solution à un problème identifié. Les citoyens peuvent être associés tant en amont (identification des besoins) qu'en aval (mise en place des solutions).

Quant au service Société¹⁸⁶ rattaché à la Direction de l'aménagement et de l'égalité du conseil régional, il porte depuis 2015 un accélérateur d'initiatives jeunesse afin de soutenir l'engagement des jeunes de 15 à 29 ans. Le jeune acteur lui-même propose la thématique qui lui semble importante ainsi que la solution à ce problème. Le dispositif mobilise les plateformes de financement participatif qui vont d'abord accompagner le jeune dans la réalisation de son projet, puis mettent le projet sur la plateforme pour lancer la consultation publique. Lorsque le projet aura obtenu 70% de la somme visée, la région lui apporte le reste de 30%. (Si le projet atteint 100% de la somme, la région lui apporte quand même 30%). Ce dispositif permet aux jeunes notamment d'expérimenter des projets sans besoin de demander un investissement. Certains des projets ayant pu lever des fonds grâce au dispositif ont réussi à attirer des investissements bancaires.

Le lien entre le service numérique brestois et ces dispositifs nouveaux n'est pas nécessairement établi à ce jour, mais peut être renforcé via par exemple l'ADESS ou la CRES Finistère qui sont impliqués à la fois dans le réseau brestois et dans les réseaux régionaux de l'ESS.

7.2. Comment collaborer avec l'action publique

Catalyst et le service numérique de la Ville de Brest jouent un rôle significatif dans la sensibilisation envers l'action publique sur des thèmes d'innovation sociale et numérique : certains des services institutionnels intègrent d'ores et déjà les approches et la vision de ces acteurs. Cependant, la collaboration avec l'action publique pour la co-crédation de politique publique ainsi que de services ou dispositifs locaux n'est pas systématique.

¹⁸⁵ Entretien réalisé en juin 2017 avec la responsable de la CRES Finistère

¹⁸⁶ Ce service se donne comme mission de favoriser la transversalité entre les politiques régionales en matière de jeunesse, santé et quartiers prioritaires (Politique de la Ville).

Comme nous l'avons vu, Catalyst et le service numérique brestois ont réussi à faire émerger un réseau d'acteurs informel autour des projets citoyens locaux. Le rôle de ces deux initiatives est également de créer une passerelle avec l'action publique et de contribuer à transformer celle-ci pour que les projets citoyens soient mieux pris en compte dans l'action locale. De quelle manière peut-on favoriser la démarche de co-crédation d'action publique et quels seraient les rôles de Catalyst et du service numérique brestois ?

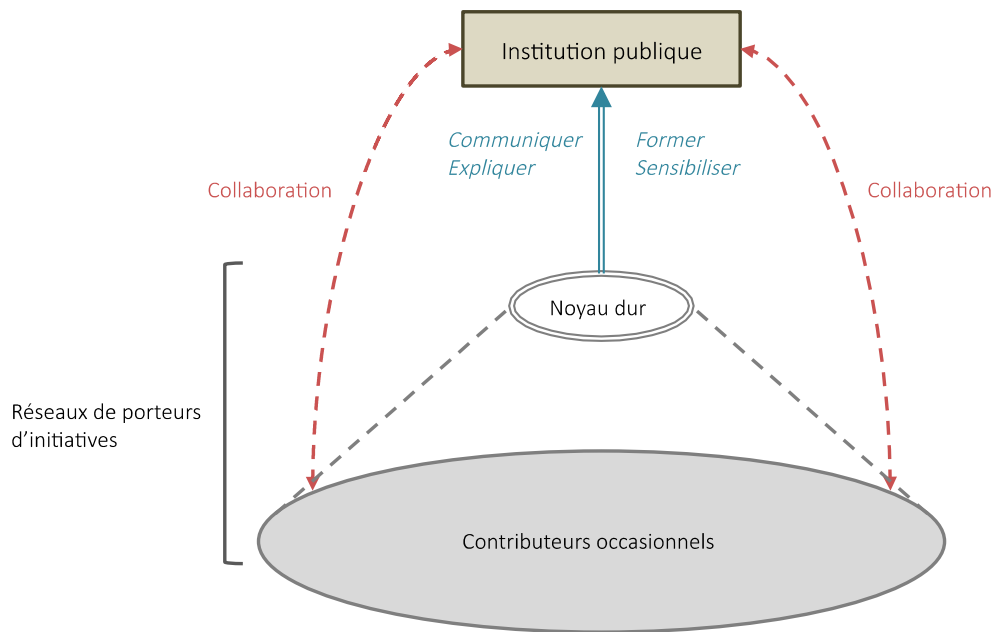
Nous avons identifié ci-dessous trois rôles qui peuvent être joués par Catalyst et le service numérique brestois pour favoriser la co-crédation d'action publique dans la perspective de transformer la gouvernance territoriale vers une forme collaborative.

Améliorer la visibilité du réseau et des acteurs

Le réseau d'acteurs formé autour de Catalyst et le service numérique brestois n'a pas de structure juridique. Catalyst n'a justement pas voulu créer de statut afin de garantir la flexibilité des actions et l'ouverture vers une diversité d'acteurs. La structuration du réseau d'acteurs n'est donc pas nécessairement ce que les acteurs envisagent : ils privilégient une gouvernance « distribuée » et un fonctionnement flexible. Néanmoins, il est aussi vrai que cette forme d'organisation flexible et instable nuit à la visibilité du réseau et des acteurs vis-à-vis de l'institution publique.

« [L]es acteurs de l'innovation sociale [...] s'inscrivent de plus en plus dans la logique de pair à pair. Ils sont en fait assez rétifs à s'organiser en réseau et à avoir une association porteuse qui va représenter les gens. Du coup, vu qu'il n'y a pas de tête de réseau, ils [acteurs publics] ne savent pas trop à qui s'adresser » (Entretien réalisé en février 2016 avec le chargé de mission Innovation sociale à la MEL).

Si la structuration et l'organisation plus rigide ne peuvent pas être une solution, l'augmentation de la visibilité des acteurs et de ce qu'ils font serait nécessaire pour établir une relation avec l'institution publique. Catalyst s'investit ainsi de plus en plus dans l'amélioration de la lisibilité de ses actions en identifiant plus clairement ses rôles. Les acteurs du noyau dur des réseaux peuvent ainsi jouer le rôle de passerelle entre institution publique et porteurs d'initiatives citoyennes, par exemple en facilitant le dialogue et la défense des intérêts des initiatives citoyennes (figure 51).

Figure 51. Rendre visibles les initiatives citoyennes auprès de l'institution publique

Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Favoriser la collaboration voire établir un partenariat avec l'institution publique

La collaboration entre Catalyst et institutions publiques se développe mais reste ponctuelle. Le lien systémique n'est pas encore créé et ces collaborations se réalisent au cas par cas. Est-il possible de créer un partenariat entre institution publique et réseau informel de fédération de porteurs de projet comme Catalyst ?

Il est possible d'imaginer que par exemple Catalyst devienne partenaire (formel ou informel) de l'institution publique qui fait le lien entre celle-ci et des porteurs d'initiatives locales (figure 52). En effet, certains acteurs de Catalyst se mobilisent aujourd'hui pour contribuer à l'action ou la politique publiques locales. Cependant, leurs contributions se fassent presque gratuitement. Catalyst est en effet soutenu par une subvention de la MEL mais la plupart des contributeurs, même les plus investis, ne sont peu ou pas payés pour leur contribution, le budget étant versé à la tenue des événements et réunions.

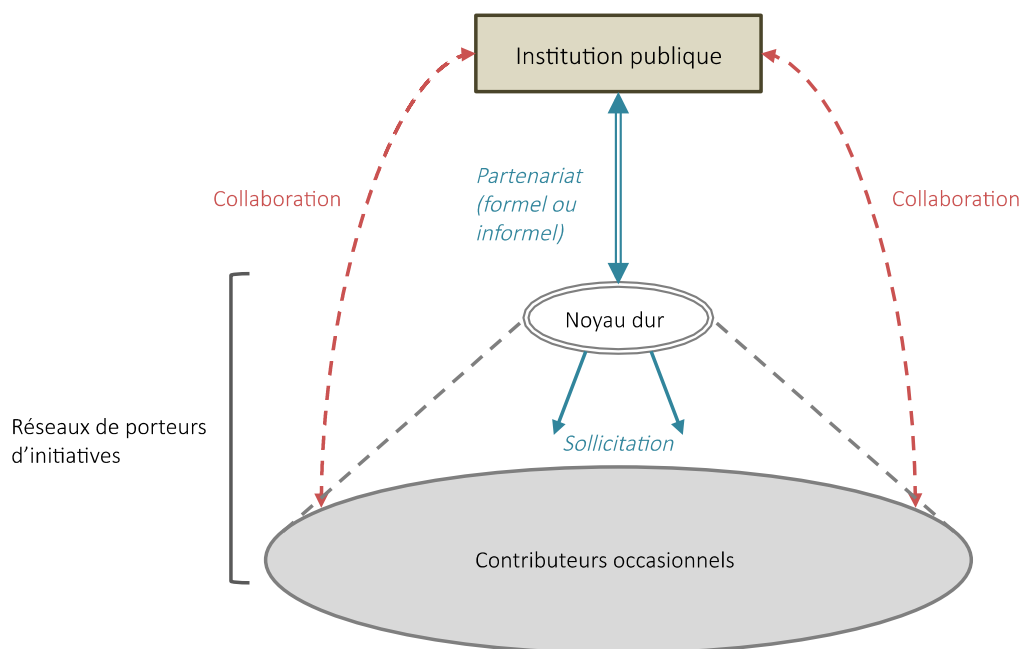
« On n'a pas le temps de diffuser ou aller former auprès des acteurs publics. On intervient dans notre temps libre et on n'est pas payé alors que c'est très coûteux et épuisant [de mettre en place une formation ou de contribuer à l'action publique]. On ne sait pas encore par quelle modalité c'est possible de faire ça. On a commencé à construire un collectif avec des élus et des techniciens de la Ville de Lille et la MEL, mais ça n'a pas pris. Il faut faire un

travail d'acculturation mais pour nous c'est trop couteux sans soutien financier. On intervient à minima sur la formation, notamment auprès de la MEL et de la Ville de Lille » (Entretien réalisé en février 2016 avec l'un des fondateurs de Catalyst).

Ainsi, l'un des enjeux de collaborations avec l'institution publique est le modèle économique qui n'est pas simple à trouver. Afin de résoudre ce problème, certains acteurs de Catalyst ont créé le groupement d'entreprises sociales POP, lui-même une entreprise de statut SAS (Société par Actions Simplifiée) pour pouvoir permettre à l'institution publique de passer une commande publique à des porteurs de projets : il réunit les acteurs locaux (auto-entrepreneurs, employés, dirigeants d'entreprise, individus, etc.) ayant des compétences d'accompagnement des collectivités territoriales ou des organismes privés dans la démarche d'innovation sociale et numérique. Les services sont mis en place sous forme de prestations mais la manière de répondre aux commandes est déterminée au cas par cas.

« On est dans la logique partenariale. On n'a pas une offre de services prédéfinie mais on est plutôt dans une discussion avec les territoires. [...] On est un prestataire mais qui se dessine comme partenaire » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le fondateur d'ANIS).

Figure 52. Devenir partenaire institutionnel



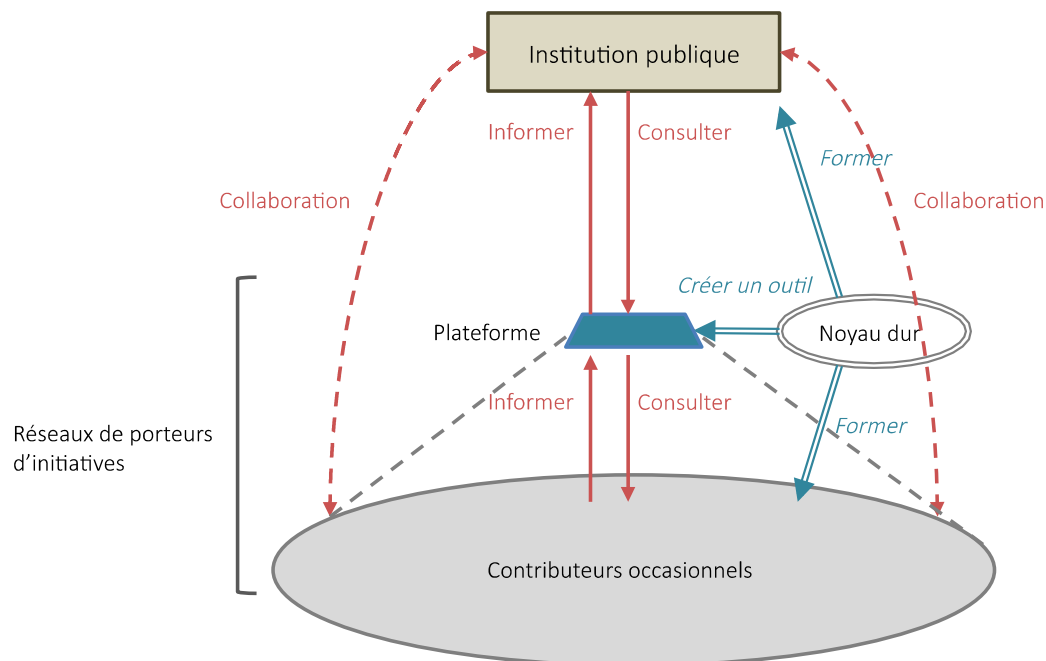
Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Un autre enjeu est le fait que privilégier les liens avec un acteur, Catalyst en l'occurrence, n'est pas toujours justifié pour un acteur institutionnel. Un lien privilégié peut reproduire le monopole de certains acteurs. Afin d'éviter cette situation, il est important que Catalyst reste un réseau inclusif et ouvert à différents types de porteurs de projets.

Faire de la plateforme numérique un outil de co-crédation de l'action publique

La plateforme numérique de recensement d'initiatives permet de visualiser les initiatives locales. Un acteur institutionnel peut s'appuyer sur cette plateforme pour trouver des porteurs de projets qui lui paraissent les plus pertinents pour élaborer ensemble un service local (figure 53). La contribution à la plateforme est ouverte à tous les porteurs de projets. De cette manière, tous ceux qui sont volontaires à collaborer avec l'action publique ont une chance de participer à la co-élaboration. C'est une des raisons pour lesquelles Catalyst et le service numérique brestois créent ces plateformes numériques collaboratives (Encommuns.org et cartographie Tiers-Lieux pour Catalyst ; Bretagne Créative pour Brest).

Figure 53. Créer un outil de mise en lien



Réalisée par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Le premier obstacle est le niveau assez faible d'appropriation des outils numériques au sein de l'institution publique. Par exemple, alors que la cartographie des Tiers-Lieux peut être un outil intéressant pour les collectivités pour recenser les initiatives locales, elle n'est pas

autant utilisée par la plupart des agents. Par ailleurs, le partage des données en ligne peut poser des problèmes en termes de confidentialité.

« L'idée de la ville numérique, c'est de dire par exemple que les projets qui sont soutenus au dessus des Tiers-Lieux, je souhaite que leur modèle [de gouvernance] soit partagé, mis en ligne, et que ça peut se servir à d'autres porteurs de projets. Mais je pense que la question de partage des données n'est pas toujours très évidente. Est-ce qu'on communique des données financières ? Je pense aussi que ça pose beaucoup de questions qui freinent l'utilisation de ce type d'outil » (Entretien réalisé en juin 2017 avec la chargée de mission ESS de la MEL).

« On voit l'évolution [dans la relation avec les collectivités territoriales mais] c'est encore modeste. Mais je pense que dans chaque collectivité, il y a des micro communautés d'agents qui sont conscients de ça et intéressés par ça. C'est très loin d'être une majorité, ce ne sont pas forcément ceux qui sont des décideurs, il n'y a pas forcément beaucoup de DGS ou DGA qui ont envie de faire bouger des choses, mais il y en a quand même. Mais voilà, je pense qu'on est vraiment au tout début d'une évolution. Il y a encore un chemin à faire qui va prendre des années et des années » (Entretien réalisé en juin 2017 avec le fondateur de l'ANIS).

En effet, si certains agents de la collectivité sont convaincus de l'utilité des outils numériques collaboratifs, ils ne sont pas nombreux : le mouvement autour de l'innovation sociale et numérique reste sectoriel à l'heure actuelle et ne se développe pas suffisamment dans les autres secteurs tel que le développement économique. Et, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, la question d'appropriation numérique existe et fait souvent l'obstacle pour diffuser l'utilisation des outils numériques comme la plateforme numérique collaborative.

Néanmoins, nous constatons un intérêt croissant porté à cet outil au sein de l'institution publique. Nous pouvons notamment noter le projet du Carrefour des innovations sociales initié par le CGET qui sera lancé officiellement en automne 2018. Le CGET veut en faire un outil de co-construction d'action publique en favorisant la visualisation des initiatives citoyennes locales et en mettant en place un réseau d'acteurs professionnels qui va travailler sur la modalité de transfert et d'essaimage de projets repérés sur la plateforme. Certes, peu d'acteurs utilisent aujourd'hui les outils numériques pour une action collective. Mais les usages du numérique évoluent : les acteurs inventent de nouveaux usages et utilité au numérique. Autrement dit, que ces outils numériques puissent acquérir une vraie utilité dépend de la manière de s'en servir.

Conclusion du chapitre 7 : vers une gouvernance collaborative

La question de la co-crédation de l'action publique semble de plus en plus appropriée au sein de l'institution publique. Des dispositifs permettant ou encourageant les citoyens à créer de nouveaux services sont mis en place à l'échelle des métropoles brestoise et lilloise et des régions Bretagne et Hauts-de-France. Cependant, ce mouvement est encore émergent et l'efficacité ou la pertinence de ces dispositifs reste à étudier.

Dans ce contexte, certains acteurs du réseau Catalyst cherchent activement à établir les liens avec l'institution publique. Catalyst peut potentiellement jouer le rôle d'ambassadeur qui fait dialoguer l'institution publique et les porteurs de projets : il peut assurer la mise en contact d'acteurs institutionnels et non institutionnels ; il peut intervenir dans l'institution publique pour mettre en place une formation ou un atelier de sensibilisation aux questions d'innovation sociale et numérique ; il peut aussi participer à l'élaboration de politiques publiques en matière d'innovation sociale. Cependant, la forme de partenariat et son modèle économique ne sont pas trouvés. Comme nous l'avons dit, aujourd'hui, l'intervention de Catalyst auprès de l'institution publique est menée gratuitement, ce qui n'est pas une situation permettant de faire perdurer la collaboration.

L'utilisation de la plateforme numérique de recensement d'initiatives peut être un outil de co-crédation d'action publique : elle permet de rendre visibles les initiatives existantes sur tout le territoire français ; ce qui permet à l'acteur public de prendre en compte des projets et des acteurs du territoire. Non seulement la plateforme visualise ce qui existe sur le territoire, mais elle permet également de rendre compte des manques sur le territoire. Ainsi, la plateforme peut aussi être utilisée comme un outil de diagnostic, interactif et facile à mettre à jour. Néanmoins, le défi est le faible niveau d'appropriation de cet outil au sein de l'institution publique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

i. Le numérique et l'innovation sociale territoriale : principaux enseignements de l'étude de cas

L'objectif de la thèse était de mettre en lumière les apports et les limites de l'usage du numérique dans les processus de l'innovation sociale territoriale. Nous avons ainsi étudié deux initiatives locales, d'une part à Lille et d'autre part à Brest, utilisant les outils numériques collaboratifs que nous appelons web 2.0. Ces initiatives se donnent comme vocation de développer un réseau d'acteurs local pour permettre aux porteurs d'initiatives d'accéder plus facilement aux informations et de développer les partenariats ou collaborations avec d'autres acteurs. L'enjeu est de créer ainsi un milieu local favorable au développement des projets d'utilité sociale. Parmi les particularités de leurs démarches, nous pouvons noter le fait qu'elles utilisent plusieurs outils numériques permettant de toucher différents usagers potentiels afin d'ouvrir la communauté de porteurs d'initiatives vers une diversité d'acteurs locaux et extra-locaux. Nous nous sommes ainsi intéressée aux différentes manières dont ces outils numériques contribuent au développement de ces réseaux en nous focalisant sur trois dynamiques suivantes : renforcement ou élargissement du noyau dur ; élargissement du cercle de contributeurs occasionnels et périphériques ; et diversification des collaborateurs en créant des partenariats institutionnels.

En effet, nous avons identifié les potentiels du numérique comme créateur de nouvelles dynamiques d'acteurs en faveur notamment de la création des liens faibles. D'abord, l'usage du numérique permet le travail à distance facilitant la participation des acteurs extra-locaux aux activités du réseau local. Ces acteurs extra-locaux, même s'ils ne sont pas présents d'une manière continue, apportent de nouvelles informations et contacts des personnes. Ensuite, le numérique, notamment la liste de discussion, permet de garder un espace de débats d'une manière permanente : cela permet les acteurs d'interagir sans attendre un événement ou une réunion qui rassemblent les acteurs ; les informations émises sur ces supports numériques sont tout de suite communiquées à tous les usagers ; ce qui facilite le partage d'enjeux et de diagnostic. L'usage du numérique serait particulièrement opportun pour favoriser les relations inter-organisationnelles et pour développer un réseau d'acteurs informel où chaque acteur peut avoir un niveau d'engagement différent : la participation au réseau n'est pas contrôlée et les acteurs peuvent contribuer ou se servir du réseau de manière libre. Enfin, l'usage du numérique permet le partage de ressources immatérielles entre une diversité d'acteurs : c'est ainsi que les sites collaboratifs (ex. Wiki des communs, sites participatifs brestois, plateformes de recensement d'initiatives, cartographies collaboratives, etc.) sont mis en place pour inciter chacun à faire une contribution afin de créer un réservoir commun des ressources.

L'utilisation des outils numériques mis en place n'est cependant pas acquise pour tous les acteurs, même si l'utilisation de ces outils peut paraître très accessible ; nous avons vu qu'un petit nombre d'acteurs sont usagers réguliers ; que tous les acteurs ne participent pas à l'écriture collective ; qu'il n'est pas non plus certain que les acteurs viennent consulter les sites collaboratifs qui leur seraient pourtant utiles. Il nous semble que la difficulté de répandre l'usage de ces outils relève moins de la maîtrise technique du numérique que d'une certaine réticence chez les acteurs d'utiliser le numérique (la résistance au numérique et la préférence aux interactions face-à-face ; la méfiance vis-à-vis de la protection des données ; la complexité d'entrer dans l'écriture des autres, etc.), du manque de culture de partage, du manque du temps, ou du fait que les acteurs ne voient simplement pas l'utilité de ces outils numériques et ne voient pas l'intérêt de s'y investir. Nous pouvons constater aujourd'hui que pour la plupart des acteurs, l'usage du numérique n'est pas entré dans la pratique quotidienne.

Pourtant, comme nous l'avons montré dans la thèse, l'utilisation des outils numériques collaboratifs, lorsqu'ils sont appropriés par un grand nombre d'acteurs, peut créer une opportunité pour le développement des initiatives citoyennes d'utilité sociale : ils permettent le partage des ressources ; la valorisation, la diffusion et la communication large de l'utilité de l'initiative ; la prise de connaissance d'autres porteurs de projets ; la co-construction de connaissances et l'apprentissage mutuel, etc. La nécessité de favoriser l'intelligence collective est de plus en plus ressentie aujourd'hui dans le contexte de diminution des subventions allouées aux projets à forte utilité sociale et d'accroissement des besoins d'inventer de nouvelles solutions aux défis socioéconomiques. Nos arguments ne consistent pas à dire qu'il est absolument nécessaire d'utiliser le numérique pour développer les coopérations. Nous ne pensons pas non plus que les interactions virtuelles remplacent les interactions en face-à-face. Mais le numérique a le potentiel de jouer un rôle complémentaire aux interactions dans un espace physique, notamment pour permettre la participation d'une diversité d'acteurs locaux et nationaux au réseau local de porteurs d'initiatives. En améliorant les usages et en favorisant davantage l'appropriation de ces outils, le numérique peut en effet amplifier les impacts du réseau de porteurs d'initiatives.

Ainsi, nous avons identifié un certain nombre d'actions qui pourraient favoriser l'usage du numérique collaboratif.

Premièrement, nous avons identifié l'importance de l'acculturation voire de l'éducation de certains acteurs à la coopération. Il s'agit de susciter chez les acteurs l'intérêt de coopérer. Bien évidemment, nous avons repéré les acteurs qui s'investissent dans des projets coopératifs mais n'utilisent pas nécessairement les outils numériques collaboratifs. Néanmoins, le manque de culture de coopération a été identifié par nos enquêtes comme étant l'un des obstacles qui empêche l'usage du numérique collaboratif. Les grands événements tels que le Forum des Usages Coopératifs ou ROUMICS sont une occasion pour faire découvrir les pratiques coopératives (numériques ou pas) aux acteurs éloignés de ce mouvement. Même si

la plupart des participants à ces événements sont déjà sensibilisés aux questions d'innovation sociale et numérique, ces événements peuvent toucher de nouveaux publics.

Deuxièmement, l'accompagnement à l'usage du numérique n'est pas seulement de faire une formation à la maîtrise technique des outils mais aussi de soutenir les acteurs porteurs d'initiatives à pratiquer l'usage de ces outils dans le cadre de leur projet. Il s'agit de donner du sens concret à l'usage du numérique dans le développement ou la valorisation de leur projet. La Ville de Brest a particulièrement investi dans ces actions d'accompagnement à l'usage du numérique via par exemple le projet de Wiki-Brest : l'animatrice accompagne les acteurs locaux à écrire et à présenter leur projet sur la plateforme Wiki-Brest. A Lille, le projet de Centres sociaux connectés est mis en place afin d'accompagner les centres sociaux à utiliser les outils numériques collaboratifs.

Ensuite, il serait nécessaire de diffuser et de valoriser les expériences réussies de l'usage du numérique collaboratif dans le champ social afin de démontrer concrètement l'utilité de ces outils numériques. Par exemple, les plateformes de recensement d'initiatives citoyennes se multiplient ces dernières années au sein du réseau ESS (Socioeco.org¹⁸⁷), du mouvement des communs (Semeoz.info¹⁸⁸) et des initiatives locales (Bretagne Créative). Le but de ces plateformes est d'augmenter la visibilité des initiatives mais aussi de favoriser la prise de contact et de coopérations entre porteurs de projets. Combien de projets collaboratifs sont nés de ces plateformes ? Comment les porteurs de projets ont pu utiliser ces plateformes pour trouver les solutions à leurs problèmes ?

Enfin, l'utilisation des logiciels libres serait adapté pour faciliter le partage de contenus entre les sites (SPIP, MediaWiki, etc.), d'autant plus que la multiplication des sites contributifs et cartographies numériques tend à rendre illisibles ces différents outils : il faudrait probablement unifier le mode d'accès aux ressources qui sont aujourd'hui dispersées sur différents sites afin de simplifier l'usage.

ii. De nouveaux usages numériques pour soutenir les initiatives citoyennes

Le projet Communecter, piloté par un collectif d'informaticiens, vise justement à réunir toutes les informations concernant le territoire avec la mise en place d'un système d'interopérabilité avec d'autres sites et structures tels que Wikipédia, OpenStreetMap, la Poste, Pôle Emploi, data.gouv, etc. Le site Communecter.org combine plusieurs fonctions : cartographie des initiatives, acteurs, services et établissements ; affichage de toutes les actualités locales (inscrites par les usagers) ; fonctions de réseaux sociaux avec la possibilité de créer un profil pour se présenter ; outils de gestion collective de projets et de gouvernance

¹⁸⁷ http://www.socioeco.org/solutions_fr.html

¹⁸⁸ <https://semeoz.info/carte-des-alternatives-dans-le-monde/>

de communauté tels que système de vote, agenda partagé, espaces de discussion ; fonction d'échange de biens et d'objets avec les voisins. Ainsi le site se propose d'être « un moteur de recherche » de toutes les informations concernant un territoire. Il se veut aussi une plateforme de rencontre d'acteurs du territoire réunissant les citoyens, les associations, les entreprises et les collectivités territoriales ; une association peut se présenter, proposer les services, valoriser ses actions ; une collectivité peut diffuser l'information (actualité, missions, projets, etc.) tout en s'informant des projets citoyens existants sur le territoire ; une entreprise peut aussi proposer des services et trouver des collaborateurs ; les citoyens peuvent créer une communauté, s'informer de ce qui se passe sur le territoire, monter des projets avec des collaborateurs, etc. Le site peut-il devenir un outil d'intelligence collective pour les acteurs du territoire ? Le site étant encore en cours de développement, son niveau d'utilisation est faible pour le moment (une trentaine d'acteurs inscrits sur Paris). L'appropriation de ce site par un grand nombre d'acteurs est un enjeu fort pour la réussite de ce projet.

Un autre exemple récent est le Carrefour des innovations sociales : un site contributif qui réunit les initiatives socialement innovantes sur tous les territoires en France. Le recensement se fait par auto-déclaration. Ce projet initié par le CGET est co-piloté par les structures de l'ESS et de l'innovation sociale (La Fonda, Avise, le Labo de l'ESS, GNIAC, etc.) et réunit déjà plus de 5000 initiatives sur sa plateforme. Le site qui vient d'ouvrir la version expérimentale sera officiellement lancé en automne 2018. L'objectif de ce projet n'est pas seulement de rendre visibles les initiatives existantes pour inciter les collaborations mais aussi de pouvoir mesurer la dynamique d'innovation sociale d'un territoire. Le projet veut ainsi donner de la visibilité à la différence voire l'inégalité entre territoires en matière d'initiatives citoyennes. En tant qu'outil de mesure de dynamique territoriale, il est aujourd'hui inscrit dans le dispositif Accélérateur national d'innovation sociale (French Impact).

De nouveaux projets numériques en direction de l'innovation sociale émergent en inventant de nouveaux usages et utilité du numérique.

iii. Les rôles de l'acteur public dans les projets numériques collaboratifs

Enfin, le dernier point de débat que nous proposons est la place de l'acteur public dans les projets du web social. Dans notre thèse, nous avons analysés ces projets (l'ouverture de données, la plateforme numérique collaborative, la cartographie collaborative, etc.) en termes de leur capacité à favoriser la co-crédation de services et actions entre institutions et initiatives citoyennes. En effet, ces expérimentations mobilisant les outils numériques s'inscrivent dans le projet de modernisation de l'action publique, tant à l'échelle locale que nationale, qui remet en cause la démarche *top-down* caractéristique aux modes classiques d'élaboration de l'action publique.

Dans ce cadre, l'appropriation des outils numériques par tous les citoyens est une question majeure pour éviter l'exclusion sociale. La stratégie nationale pour l'inclusion numérique¹⁸⁹ trouve ainsi complètement sa place dans la démarche de modernisation de l'action publique. Par ailleurs, cette stratégie montée par une concertation d'acteurs locaux et une consultation nationale donne une importance particulière aux rôles des acteurs locaux de proximité et affiche la volonté de l'Etat de devenir facilitateur des initiatives citoyennes en matière de l'inclusion numérique. Les initiateurs de la plateforme Carrefour des innovations sociales, quant à eux, ont anticipé les difficultés d'appropriation de la plateforme par les citoyens, en réunissant dès le départ les principales structures fédératrices d'associations pour les inclure dans le montage du projet. Une fois que le site est monté, un collectif réunissant les têtes de réseaux, ou « réseau de réseaux », est censé co-piloter ce projet. Le CGET qui était à l'initiative assure le relais institutionnel tout en laissant l'autonomie à ce collectif de développer la plateforme. Cette démarche collective a permis d'associer plus de 70 partenaires. Ces exemples montrent la volonté des acteurs de l'Etat de s'appuyer sur les acteurs locaux pour favoriser l'appropriation citoyenne de leurs outils numériques mis en place. Les projets numériques, au moins dans le contexte français, sont ainsi intimement liés à la recomposition des rôles de l'Etat, des collectivités territoriales et de la société civile.

Reste à savoir si un réel dialogue entre ces trois couches d'acteurs (Etat, collectivités territoriales, et société civile) émerge ou pas grâce aux projets numériques et la manière dont ces nouveaux modes d'interactions permettent ou pas de transformer la gouvernance territoriale en redéfinissant non seulement des relations entre les acteurs locaux mais aussi celles avec l'Etat.

¹⁸⁹ *Stratégie nationale pour un numérique inclusif*, rapport réalisé par la Mission Société Numérique avec les rapporteurs pour le compte du Secrétariat d'Etat au numérique, 2018, consultable sur : https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/rapport_numerique_inclusif.pdf

Bibliographie

▪ OUVRAGES et REVUES

AIGRAIN, P., (2005), *Cause commune : information entre bien commun et propriété*, Fayard, Paris.

AILENEI, O., MOULAERT, F., HAMDouch, A. & LAFFORT, B., (2008), *L'économie sociale, plateforme de l'innovation sociale (ECOSIN)*, Rapport final, Projet CPER 2005-2006, coordonné par F. Moulaert et A. Hamdouche, MESHS-CNRS, Lille novembre.

AKRICH, M., (1998), Les utilisateurs, acteurs de l'innovation, *Education Permanente*, n°134, p. 78–89.

ALIX, N. & BAUDET, A., (2014), *La mesure de l'impact social : facteur de transformation du secteur social en Europe*, CIRIEC Working Paper, n°2014/15.

ANDERSON, C., (2012), *Makers : The New Industrial Revolution*, Crown Business.

ANGEON, V., (2008), L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. juin, n°2, p. 237.

ANGEON, V. & CALLOIS, J.-M., (2005), Fondements théoriques du développement local: quels apports du capital social et de l'économie de proximité, *Economie Et Institutions*, p. 19–49.

AUTES, M., (1995), Genèse d'une nouvelle question sociale: l'exclusion, *Lien Social Et Politiques*, n°34, p. 43–53.

AYDALOT, P., (1986), *Milieus innovateurs en Europe*, Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs, Paris.

BABAEI, H., AHMAD, N. & GILL, S. S., (2012), Bonding, bridging and linking social capital and empowerment among squatter settlements in Tehran, Iran, *World Applied Sciences Journal*, vol. 17, n°1, p. 119–126.

BACQUE, M.-H., REY, H. & SINTOMER, Y., (2005), Introduction : La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?, In : M.-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, La Découverte, « Recherche »", Paris, p. 9–46.

BAER, M., (2010), The strength-of-weak-ties perspective on creativity: A comprehensive examination and extension, *Journal of Applied Psychology*, vol. 95, n°3, p. 592–601.

BATHELT, H., MALMBERG, A. & MASKELL, P., (2004), Clusters and knowledge : local buzz, global pipelines and the process of knowledge creation, *Progress in Human Geography*, n°28, p. 31–56.

BAUWENS, M. & SUSSAN, R., (2005), Le peer to peer : nouvelle formation sociale, nouveau modèle civilisationnel, *Revue Du MAUSS*, vol. 26, n°2, p. 193-210.

BAZIN, C., (2016), De l'intérêt général au bien commun, *Visions Solidaires Pour Demain*, n°1, p. 20-23.

BEAUCHEMIN, J., (2004), Le bien commun: une intention éthique entre la loi du marché et l'individualisme, *Éthique Publique*, vol. 6, n°1.

BECATTINI, G., (1979), Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale, *Rivista Di Economia E Politica Industriale*, vol. 2, p. 7-21.

BECATTINI, G., (1992), Le district industriel : milieu créatif, *Espaces Et Sociétés*, n°66, 1, p. 147-164.

BEITONE, A., (2014), Biens publics, biens collectifs, Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire, *Revue du MAUSS permanente*, 22 avril 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Biens-publics-biens-collectifs>

BENKLER, Y., (2004), Sharing nicely : On shareable goods and the emergence of sharing as a modality of economic production, *Yale Law Journal*, vol. 114, n°2, p. 273-359.

BENKLER, Y., (2006), *The Wealth of Networks : how social production transforms markets and freedom*, Yale University Press, London.

BENKO, G., (2008), La géographie économique : un siècle d'histoire, *Annales De Géographie*, vol. 664, n°6, p. 23-49.

BENKO, G. & LIPIETZ, A., (1992), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses universitaires de France, Paris.

BENKO, G. & LIPIETZ, A., (2000), *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*, Presses universitaires de France, Paris.

BERNAULT, C., (2015), Revues scientifiques et droit d'auteur: la rupture de l'open access, *Hermès, La Revue, C.N.R.S. Editions, Le XXe Siècle Saisi Par La Communication*, n°71, p. 92-99.

BERTACCHINI, Y., (2004), Le territoire, une entreprise d'intelligence collective à organiser vers la formation du capital formel local, *Communication Et Organisation*, n°25.

BESANÇON, E., (2015), La diffusion de l'innovation sociale, un processus de changement multiforme, *Sociologies Pratiques*, vol. 31, n°2, p. 31.

BEJA, A., (2015), Les métamorphoses du capitalisme, *Esprit*, juillet, p. 5-8.

BELANGER, P. R., (2007), L'innovation sociale et ses acteurs, In : D. Harrisson et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses

universitaires du Québec, Québec, p. 413–423.

BILLAUDEAU, V. & DEWYNTER, C., (2015), Innovation sociale et diffusion dans l'économie sociale et solidaire à travers l'exemple de Social Planet, *Sociologies Pratiques*, vol. 31, n°2, p. 65.

BLONDIAUX, L. & SINTOMER, Y., (2002), L'impératif délibératif, *Politix*, vol. 15, n°57, p. 17–35.

BOELMAN, V., KWAN, A., LAURITZEN, J. R. K., MILLARD, J. & SCHON, R., (2014), *Growing social innovation : a guide for policy makers*, le livrable du projet « The theoretical, empirical and policy foundations for building social innovation in Europ » (TEPSIE), Commission européenne – 7eme programme cadre, DG Research, Bruxelles.

BOLLIER, D., (2014), *La renaissance des communs*, ECLM, Paris.

BONNEAU, C., (2010), Web participatif et pratique d'innovation en organisation : des valeurs transmissibles ?, In : F. MILLERAND, S. PROULX et J. RUEFF (dir.), *Web social : mutation de la communication*, Presses universitaires du Québec, Québec, p. 253–264.

BOREL, S., MASSE, D. & DEMAILLY, D., (2015), L'économie collaborative, entre utopie et big business, *Esprit*, p. 9–18.

BOREL, S., ROUX, D. & DEMAILLY, D., (2016), *La place des enjeux sociaux et environnementaux dans la consommation collaborative : le point de vue des usagers*, PICO Working papier, Paris.

BOSCHMA, R., (2005), Proximity and Innovation: A Critical Assessment, *Regional Studies*, vol. 39, n°1, p. 61–74.

BOTSMAN, R. & ROGERS, R., (2010), *What's Mine Is Yours : The Rise of Collaborative Consumption*, HarperCollins, New York.

BOUCHARD, M. J., (2005), De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec, *Les Cahiers Du CRISES : Collection Études Théoriques*, ET0511.

BOUCHARD, M. J., (2006), *L'innovation sociale en économie sociale*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, n° R-2006-01.

BOUCHARD, M. J. (DIR.), (2011), *L'Économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

BOUCHARD, M. J. & LEVESQUE, B., (2014), L'économie sociale et l'innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale, In : B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : Les marches d'une construction théorique et pratique*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 125–152.

BOUCHARD, M. J., EVERS, A. & FRAISSE, L., (2015), Concevoir l'innovation sociale dans une

perspective de transformation, *Sociologies Pratiques*, vol. 31, n°2, p. 9-14.

BOULANGER, N. & JEANNIN, H., (2016), Une ville intelligente et humaine, *Annales Des Mines - Responsabilité Et Environnement*, vol. N° 84, n°4, p. 22–26.

BOURGUIGNON, M., DEGAVRE, F. & FOSSATI, E. C., (2015), Les innovations sociales dans l'aide aux personnes âgées en Wallonie. Une analyse de l'hybridation des ressources, *Sociologies Pratiques*, vol. 31, n°2, p. 41-54.

BOYLE, J., (2003), The second enclosure movement and the construction of the public domain, *Law and Contemporary Problems*, vol. 66, n°1&2, p. 33–74.

BRIAND, M., (2015), Gouvernance contributive, réseaux coopératifs locaux et communs, *Éthique Publique*, vol. 17, n°2.

BROCA, S., (2008), Du logiciel libre aux théories de l'intelligence collective, *Tic&Société*, vol. 2, n°2, p. 81–101.

BROTCORNE, P. & VALENDUC, G., (2009), Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'internet. Comment réduire ces inégalités ?, *Les Cahiers Du Numérique*, vol. 5, n°1, p. 45–68.

BUCOLO, E., FRAISSE, L. & MOISSET, P., (2015), Innovation sociale, les enjeux de la diffusion, *Sociologies Pratiques*, vol. 31, n°2, p. 1-6.

CAJAIBA-SANTANA, G., (2014), Technological Forecasting & Social Change, *Technological Forecasting & Social Change*, vol. 82, p. 42–51.

CAMPAGNE, P. & PECQUEUR, B., (2014), *Le Développement territorial*, ECLM, Paris.

CANTELLI, F. & GENARD, J. L., (2004), Pour une analyse constructiviste du bien commun, *Éthique Publique*, vol. 6, n°1.

CANTILLON, B. & LANCKER, W. V., (2011), Le paradoxe de l'État d'investissement social : pourquoi la pauvreté n'a-t-elle pas baissé ?, *Reflets Et Perspectives De La Vie Économique*, vol. L, n°4, p. 55–20.

CARAGLIU, A., DEL BO, C. & NIJKAMP, P., (2009), *Smart Cities in Europe*, Communication présentée au 3rd Central European Conference in Regional Science, 7-9 octobre à Kosice.

CARSTENSEN, H. V. & BASON, C., (2012), Powering collaborative policy innovation: Can innovation labs help ?, *The Innovation Journal*, vol. 17, n°1.

CASILLI, A., (2010), « Petites boîtes » et individualisme en réseau, *Annales Des Mines - Réalités Industrielles*, n°4, p. 54–59.

CASTEL, R., (1994), La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation, *Cahiers De Recherche Sociologique*, n°22, p. 11–27.

CASTEL, R., (1995), Les pièges de l'exclusion, *Lien Social Et Politiques*, n° 34, automne, p. 13–21.

CASTELLS, M., (2001), *La société en réseaux : l'ère de l'information*, Fayard, Paris.

CAUCHI-DUVAL, N., BEAL, V. & ROUSSEAU, M., (2016), La décroissance urbaine en France : des villes sans politique, *Espace Populations Sociétés*, n°2015/3-2016/1.

CAULIER-GRICE, J., DAVIES, A., PATRICK, R. & NORMAN, W., (2012), *Defining Social Innovation*, le livrable du projet « The theoretical, empirical and policy foundations for building social innovation in Europ » (TEPSIE), Commission européenne – 7eme programme cadre, DG Research, Bruxelles.

CERTOMA, C., CORSINI, F. & RIZZI, F., (2015), Crowdsourcing urban sustainability. Data, people and technologies in participatory governance, *Futures*, vol. 74, p. 93–106.

CHAMBON, J.-L., DAVID, A. & DEVEVEY, J.-M., (1982), *Les innovations sociales*, Presses universitaires de France. Collection « Que sais-je », Paris.

CHESBROUGH, H., (2003), *Open Innovation : the new imperative for creating and profiting from technology*, Harvard Business School Publishing, Boston.

CHESBROUGH, H., (2006), Open innovation: a new paradigm for understanding industrial innovation, In : H. Chesbrough, W. P. M. Vanhaverbeke et J. West (dir.), *Open Innvoation : Researching a new paradigm*, Oxford University Press.

CHEVALLIER, J., (2007), Les nouvelles frontières du service public, *Regards Croisés Sur L'économie*, vol. 2, n°2, p. 14-24.

CHEVALLIER, J., (2013), Intérêt général, In : I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fournieau, R. Lefebvre, et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, ParisGIS Démocratie et Participation.

CHOI, N. & MAJUMDAR, S., (2015), Social Innovation: Towards a Conceptualisation, In : S. Majumdar, S. Guha et N. Marakkath (dir.), *Technology and Innovation for Social Change*, Springer, New Delhi.

CLOUTIER, J., (2003), Qu'est-ce que l'innovation sociale ?, *Les Cahiers Du CRISES, Collection Etudes Théoriques*, ET0314.

COHENDET, P. & GRANDADAM, D., (2008), *Individuals, communities and firms in the creative process*, Communication présentée au DIME Scientific Conference. W.P. 1.1 Parallel Session on Communities and Incentives for Knowledge Creation.

COHENDET, P., GRANDADAM, D. & SIMON, L., (2010), The Anatomy of the Creative City, *Industry & Innovation*, vol. 17, n°1, p. 91–111.

COLEMAN, J. S., (1988), Social capital in the creation of human capital, *American Journal of Sociology*, vol. 94, p. S95–S120.

COLIN, N. & VERDIER, H., (2015), *L'âge de la multitude : entreprendre et gouverner après la révolution numérique*, Armand Colin, Paris.

CORIAT, B. (DIR.), (2015), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui libèrent, Paris.

COURAULT, B., (2000), Districts italiens et PME-systèmes français: comparaison n'est pas raison, *La Lettre Du Centre D'Études De l'Emploi*, n°61, p. 1-10.

COURLET, C., (2001), Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature, *Cahier D'économie Et Sociologique Rurales*, n° 58-59, p. 82–103.

COURLET, C., PECQUEUR, B. & SOULAGE, B., (1993), Industrie et dynamiques de territoires, *Revue D'économie Industrielle*, vol. 64, n°1, p. 7–21.

CREVOISIER, O., (2001), L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°1, p. 153–165.

DAGNAUD, M., (2015), Economie collaborative : un programme politique pour la jeunesse rebelle?, *Telos-Eu.com* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.telos-eu.com/fr/societe/economie-collaborative-un-programme-politique-pour.html> (page consultée le 04/08/16)

DANDURAND, L., (2005), Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative, *Revue Française D'administration Publique*, vol. 115, n°3, p. 377–382.

DAVEZIES, L. & ESTEBE, P., (2014), *Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ?*, Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche et du PACA.

DAVIES, A. & SIMON, J., (2013), *Growing social innovation: a literature review*, le livrable du projet « The theoretical, empirical and policy foundations for building social innovation in Europ » (TEPSIE), Commission européenne – 7eme programme cadre, DG Research, Bruxelles.

DE MURO, P., HAMDOUCH, A., CAMERON, S. & MOULAERT, F., (2007), Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde, *Notes De Recherches, N11-01, IREGE, Université De Savoie*, vol. 139, n°3, p. 25–42.

DEMOUSTIER, D., (2010), Economie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes, *Géographie, Économie, Société*, vol. 12, n°1, p. 89–109.

DEMOUSTIER, D. & RICHEZ-BATTESTI, N., (2010), Les organisations de l'Economie sociale et solidaire : gouvernance régulation et territoire, *Géographie, Économie, Société*, vol. 12, n°1, p. 5–14.

DEMOUSTIER, D. & VALLAT, D., (2005), Économie sociale et solidaire et politique de la ville,

Revue Internationale De L'économie Sociale, n°296, p. 70–82.

DJELLAL, F. & GALLOUJ, F., (2012), Innovation sociale et innovation de service : première ébauche d'un dialogue nécessaire, *Innovations*, vol. 38, n°2, p. 37-66.

DOUAY, N., (2016), La numérisation des dispositifs de participation de la Mairie de Paris, *Netcom*, vol. 30, n°3/4, 249-280.

DREYFUS, F., (2007), Personnels et usagers des services publics : des relations transformées ?, *Regards Croisés Sur L'économie*, vol. 2, n°2, p. 246-254.

DUBUS-VIOSSAT, N., HELLE, C. & MASSON-VINCENT, M., (2010), De la gouvernance à la géogouvernance: de nouveaux outils pour une démocratie locale renouvelée, *L'Espace Politique. Revue en Ligne De Géographie Politique Et De Géopolitique*, n°10, p. 1–22.

DURANCE, P., (2011), *L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement*, Rapport réalisé dans le cadre d'une recherche pour la Fontation Macif, Paris.

DUTERTRE, E. & JULLIEN, B., (2017), Quand le secteur lucratif et le secteur non lucratif tentent de coopérer : la difficile quête d'un objectif commun, *Annales Des Mines*, n°130, p. 59–66.

ELLISON, N. B., WOHN, D. Y. & GREENHOW, C. M., (2014), Adolescents' visions of their future careers, educational plans, and life pathways, *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 31, n°4, p. 516–534.

EME, B., (2005), Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire, *Revue Internationale De L'économie Sociale*, n°296, p. 42–55.

EME, B., (2007), Gouvernance territoriale, puissance publique et société civile, In : J.-L. Klein et D. Harisson (dir.), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, PUQ, Québec, p. 153–171.

ENJOLRAS, B., (2010), Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne, *Géographie, Économie, Société*, vol. 12, n°1, p. 15–30.

FILIPPOVA, D., (2015), Splendeurs et misères des nouvelles formes de travail, In : D. Filippova (dir.), *Société collaborative : la fin des hiérarchies*, Rue de l'échiquier, Paris.

FILIPPOVA, D. & TINCQ, B., (2014), L'économie collaborative au service des territoires, *La cahier Les entretiens Albert-Kahn* « L'économie collaborative : quels potentiels pour les territoires », Département Hauts-de-Seine, p. 11–29.

FLAHAULT, F., (2013), Pour une conception renouvelée du bien commun, *Études*, vol. 418, n°6, p. 773–783.

FLORIDA, R., (2002), *The Rise of the Creative Class*, Basic Books, New York.

FONTAN, J.-M., (2008), Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien, *Revue Interventions Économiques*, n°38.

FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. & TREMBLAY, D.-G., (2004), Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation, *Géographie, Économie, Société*, vol. 6, n°2, p. 115–128.

FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. & TREMBLAY, D.-G., (2005), *Innovation socioterritoriale et reconversion économique*, Editions L'Harmattan, Paris.

FOREST, J., (2009), Penser la production de connaissances pour repenser la politique des clusters, *Revue D'économie Industrielle*, n°128, p. 101–120.

FRAISSE, L., LHUILLIER, V. & PETRELLA, F., (2008), L'accueil des jeunes enfants en Europe : vers des formes de gouvernance multilatérale et intégrée ?, *Revue Française De Socio-Économie*, vol. 2, n°2, p. 141–21.

FRIEDMANN, J., (1992), *Empowerment : the politics of alternative development*, Blackwell Publishing Ltd, Cambridge.

GALLOIS, F., LECAT, C. & NIEDDU, M., (2014), Mobilisation territoriale et mise en réseau des acteurs dédiées à la production d'innovation sociale: Une étude de cas, ASRDLF 2014, 51ème Colloque, « Métropolisation, Cohésion et Performances : quels futures pour nos territoire », du 7 au 9 Juillet 2014.

GEROMETTA, J., HAUSSEMAN, H. & LONGO, G., (2005), Social innovation and civil society in urban governance: strategies for an inclusive city, *Urban Studies*, vol. 42, n°11, p. 2007–2021.

GRANOVETTER, M. S., (1973), The strength of weak ties, *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, p. 1360–1380.

GRANT, E., (2001), Social Capital and Community Strategies : Neighbourhood Development in Guatemala City, *Development and Change*, vol. 32, p. 975–997.

GRIMM, R., FOX, C., BAINES, S. & ALBERTSON, K., (2013), Social innovation, an answer to contemporary societal challenges? Locating the concept in theory and practice, *Innovation: the European Journal of Social Science Research*, vol. 26, n°4, p. 436–455.

GROSSETTI, M., (2014), Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ?, *Réseaux*, vol. 184-185, n°2, p. 187–209.

GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B., (2007), *La ressource territoriale*, Economica, Paris.

HACHANI, EL, M., (2016), Open data, collectivités et usagers : une dynamique en questions, In : F. Paquienséguy (dir.), *Open data. Accès, territoires, citoyenneté : des problématiques info-communicationnelles*, Editions des archives contemporaines, Paris, p. 1–22.

HAMDOUCH, A., TANGUY, C. & DEPRET, M.-H., (2012), *Mondialisation et résilience des*

territoires, Presses de l'Université du Québec, Québec.

HANSEN, N. M., (1981), Development from above : the centre-down development paradigm, In : W. Stohr et D. R. F. Taylor (dir.), *Development from above or below ? : The dialectics of regional planning in developing countries*, Chichester, John Wiley and Sons, New York, p. 15–38.

HARDIN, G., (1968), The tragedy of the commons, *Science*, Vol. 162, n° 3859, p. 1243-1248.

HARRISSON, D., (2008), Innovation sociale et arrangements efficaces, *La Revue Hermès*, n°50, p. 55–60.

HARTLEY, J., (2005), Innovation in governance and public services : Past and present, *Public Money and Management*, p. 27–34.

HARVEY, D., (1989), From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism, *Geografiska Annaler Series B Human Geography*, vol. 71, n°1, p. 3–17.

HESS, C., (2000), Is there anything new under the sun?: a discussion and survey of studies on new commons and the Internet, Communication présentée à *the Eighth Conference of the International Association for the Study of Common Property*, Bloomington, Indiana, du 31 mai au 4 juin.

HESS, C., (2008), Mapping the new commons, Communication présentée à *The Twelfth Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons*, Cheltenham, du 14 au 18 juillet.

HESS, C. & OSTROM, E., (2007), *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, Cambridge.

HILLIER, J., MOULAERT, F. & NUSSBAUMER, J., (2004), Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial, *Géographie, Économie, Société*, vol. 6, n°2, p. 129–152.

HIPPEL, VON, E., (2005), *Democratizing Innovation*, MIT Press, Massachusetts.

HIRSCHMAN, A., (1958), *The strategy of economic development*, Yale University Press, New Haven.

HOLLANDS, R. G., (2008), Will the real smart city please stand up?, *City*, vol. 12, n°3, p. 303–320.

HOLLANDS, R. G., (2015), Critical interventions into the corporate smart city, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 8, n°1, p. 61–77.

HOULLIER-GUIBERT, C.-E., SUIRE, R., MARTIN-BRELOT, H., CHANTELOT, S., LE CORRE, T., MORO, B., DUMONT, M. & BAILLEUL, H., (2013), *Rennes : produire la métropole, en contexte d'incertitude*, Rapport final POPSU 2, Axe 1 : Economie de la connaissance et de la créativité

; Rennes.

HOWALDT, J. & SCHWARZ, M., (2010), *Social Innovation : concepts, research fields and international trends*, étude réalisée dans le cadre du programme "Working, learning, developing skills" du projet International Monitoring (IMO), Dortmund.

HOWE, J., (2008), *Crowdsourcing : Why the Power of the Crowd Is Driving the Future of Business*, Crown Business, Londres.

CHOCHOY, N. (COORD.) (2013), *L'innovation sociale en pratiques solidaires : Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*, Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, Disponible sur : http://base.socioeco.org/docs/201301_institutgodin_ispratiquessolidaires.pdf.

JEAN-MARC FONTAN, J.-L. KLEIN, D.-G. TREMBLAY., (2005), *Innovation socioterritoriale et reconversion économique*, Edition l'Harmattan, Paris.

JEANTET, T., (2016), *Economie sociale : La solidarité au défi de l'efficacité*, La documentation française, collection Les études.

JOBERT, A., (2012), Dialogue social territorial et innovation, *Relief*, n° 38, p. 29–35.

KALETKA, C., KOPP, R. & PELKA, B., (2011), Social Media Revisited. User Generated Content as a Social Innovation for eInclusion. Communication présentée au *Proceedings of international AAAI conference on weblogs and social medial*, Barcelone.

KLEIN, J.-L., (1997), L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale, *Cahiers De Géographie Du Québec*, vol. 41, n°114, p. 367–377.

KLEIN, J.-L., (2008), Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale, *Cahiers De Recherche Sociologique*, n°45, p. 41–57.

KLEIN, J.-L., (2011), Economie sociale et territoire en contexte de mondialisation : le développement par l'initiative locale, In : J.-L. Klein, G. Bellemare (dir.), *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 175-194.

KLEIN, J.-L., (2014), Innovation sociale et développement territorial, In : J.-L. Klein, J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Érès, Toulouse, p. 115–139.

KLEIN, J.-L., (2016), Le *leadership* : un facteur vital pour le développement territorial, In : E. Glon et B. Pecqueur (dir.), *Au coeur des territoires créatifs : proximités et ressources territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 49–57.

KLEIN, J.-L. & RAUFFLET, E., (2014), La lutte contre la pauvreté: modèles d'action locale, *Revue Interventions Économiques*, n° 50.

KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M. & TREMBLAY, D.-G., (2009), Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against

poverty and exclusion, *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 32, n°1, p. 22-42.

KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M., HARRISSON, D. & LEVESQUE, B., (2010a), L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois : acteurs, composantes et principaux défis, *The Philanthropist*, vol. 23, p. 235-246.

KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M., SAUCIER, C., TREMBLAY, D.-G., TREMBLAY, P.-A. & SIMARD, M., (2010b), Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale, *Les Cahiers Du CRISES Collection Études Théoriques*, ET1002.

KLEIN, J.-L., LAVILLE, J.-L. & MOULAERT, F., (2014), L'innovation sociale : repères introductifs, In : J.-L. Klein, J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Erès, Toulouse, p. 7-42.

KRIKORIAN, G. & KAPCZYNSKI, A., (2010), *Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property*, Zone Books, New York.

KROGH, VON, G. & HIPPEL, VON, E., (2006), The promise of research on open source software, *Management Science*, vol. 52, n°7, p. 975-983.

LAMARCHE, T., (2003), Le territoire entre politique de développement et attractivité, *Études De Communication*, n°26.

LE CORF, J.-B., (2012), La création collective de la plateforme de services publics numériques de la rive droite de Bordeaux: entre communication territoriale et gestion publique locale, *Études De Communication*, n°2, p. 131-148.

LE GALES, P., (1995), Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue Française De Science Politique*, vol. 45, n°1, p. 57-95.

LECLERC, G., (2013), SIG 2.0 and public participation: towards a geography of the civic action, *Netcom*, n°25-1/2, p. 83-98.

LEE, E., (1981), Basic-needs strategies : a frustrated response to development from below ?, In : W. Stohr et D. R. F. Taylor (dir.), *Development from above or below ? : The dialectics of regional planning in developing countries*, Chichester, John Wiley and Sons, New York, p. 107-122.

LIEFOOGHE, C., (2018), Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique, *Géographie, Économie, Société*, vol. 20, n°1, p. 33-61.

LIEFOOGHE, C., MAHIEU, C. & DAVID, M., (2013), *Les espaces de coworking : Nouveaux lieux ? nouveaux liens ? nouvelle économie ?*, compte rendu du séminaire du 19 mars 2013 dans le cadre du programme POPSU 2, Axe 1 : Economie de la connaissance ; Lille.

LIEFOOGHE, C., TANIGUCHI, Y., (2016), L'air de la ville rend créatif... Compétitivité et communautés au service de l'innovation, In : B. Pecqueur et E. Glon, *Au cœur des territoires créatifs : proximités et ressources territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes,

p.95-105.

LELONG, B. & GAYOSO, É., (2010), Innovation avec l'utilisateur et plateformes collaboratives, *Réseaux*, vol. 164, n°6, p. 97–126.

LEVESQUE, B. & KLEIN, J.-L. (DIR.), (1995), *Contre l'exclusion. Repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

LEVESQUE, B. & MENDELLE, M., (2005), L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques, *Revue Interventions Économiques*.

LEVESQUE, B., (2014a), La nouvelle valeur publique, une alternative à la nouvelle, In : B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : Les marches d'une construction théorique et pratique*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 351–367.

LEVESQUE, B., (2014b), Les entreprises d'économie sociale plus porteuses d'innovations sociales que les autres ?, In : B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : Les marches d'une construction théorique et pratique*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

LEVESQUE, B., (2016), Économie sociale et solidaire et entrepreneur social: vers quels nouveaux écosystèmes?, *Revue Interventions Économiques*, vol. 54.

LIN, N., (1995), Les ressources sociales: une théorie du capital social, *Revue Française De Sociologie*, vol. 36, n°4, p. 685–704.

LIOTARD, I., (2010), Crowdsourcing et plateforme Internet : le cas de Innocentive, Communication présentée au Colloque « open source innovation : beyond software » Strasbourg, 25 et 26 février 2010.

LOCHER, F., (2013), Les pâturages de la Guerre froide: Garrett Hardin et la «Tragédie des communs», *Revue D'histoire Moderne Et Contemporaine*, n° 60-1, p. 7-36.

LOUDIYI, S., ANGEON, V. & LARDON, S., (2004), Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales?, communication présentée au colloque "Espaces et sociétés aujourd'hui", Rennes.

LOUVET, N. & ROCCI, A., (2013), L'innovation sociale, outil de renouvellement de la production de services de mobilité, *Développement Durable Et Territoires. Économie, Géographie, Politique, Droit, Sociologie*, vol. 4, n°3.

MAILLAT, D., (1992), *Milieus et dynamique territoriale de l'innovation*, Canadian Journal of Regional Science, XV: 2, été, p. 199-218.

MARIVAL, C., PETRELLA, F., RICHEL-BATTESTI, N. & URIOPSS, (2015), *Association de solidarité et nouvelles pratiques de coopération sur les territoires : état des lieux, effets et enjeux*, Contrat de recherche avec l'Uriopss Languedoc-Roussillon pour le FDVA, Lest-Cnrs.

MARREL, G. & NONJON, M., (2012), Innovation technologique ou innovation sociale ? Usages

et valorisation d'un outil informatisé de gestion dans l'IAE, *Innovations*, vol. 38, n°2, p. 151-166.

MASSE, D., BOREL, S. & DEMAILLY, D., (2015), Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques, *Working Papers*, n°4, Iddri.

MENDELL, M., (2006), L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités, *Géographie, Économie, Société*, vol. 8, n°1, p. 63–86.

MERICSKAY, B. & ROCHE, S., (2011), Cartographie 2.0: le grand public, producteur de contenus et de savoirs géographiques avec le Web 2.0, *Cybergeog: European Journal of Geography* [en ligne], Science et Tolle, document 552. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/cybergeog/24710#quotation>

MILLERAND, F., PROULX, S. & RUEFF, J., (2010), *Web social : mutation de la communication*, Presses universitaires du Québec, Québec.

MONTIALOUX, C., (2007), Service public et intérêt général, *Regards Croisés Sur L'économie*, vol. 2, n°2, p. 25–26.

MORIN, R., (1995), Communautés territoriales et insertion socio-économique en milieu urbain, In : J.-L. Klein et B. Levesque (dir.), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 247–265.

MOULAERT, F., (2000), *Globalization and integrated area development in european cities*, Oxford University Press, Oxford.

MOULAERT, F., (2009), Le développement territorial intégré: le rôle des rapports sociaux, *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 32, n°1, p. 43–58.

MOULAERT, F. & LEONTIDOU, L., (1994), Localités désintégrées et stratégies de la lutte contre la pauvreté : une réflexion méthodologique post-moderne, *Espaces Et Sociétés*, vol. 78, p. 35–53.

MOULAERT, F. & MEHMOOD, A., (2008), Analyser le développement régional. De l'innovation territoriale à la géographie de « dépendance du sentier », *Géographie, Économie, Société*, vol. 10, n°2, p. 199–222.

MOULAERT, F. & NUSSBAUMER, J., (2005), Defining the social economy and its governance at the neighbourhood level: a methodological reflection, *Urban Studies*, vol. 42, n°11, p. 2071–2088.

MOULAERT, F. & NUSSBAUMER, J., (2008a), *La Logique Sociale du Développement Territorial*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

MOULAERT, F. & NUSSBAUMER, J., (2008b), *La logique sociale du développement territorial*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

MOULAERT, F. & SEKIA, F., (2003), Territorial Innovation Models: A Critical Survey,

Regional Studies, vol. 37, n°3, p. 289–302.

MOULAERT, F., LEONTIDOU, L., DELLADETSIMA, P. M., DELVAINQUIERE, J.-C. & DEMAZIERE, C., (1994), Propositions théoriques pour l'étude des localités qui "perdent", In : B. Soulage et C. Courlet (dir.), *Industries, territoires et politiques publiques*, Paris, p. 255–285.

MOULAERT, F., MARTINELLI, F., SWYNGEDOUW, E. & GONZALEZ, S., (2005), Towards alternative model (s) of local innovation, *Urban Studies*, vol. 42, n°11, p. 1969–1990.

MOULAERT, F., MARTINELLI, F., SWYNGEDOUW, E. & GONZALEZ, S. (DIR.), (2010), *Can neighbourhoods save the city ? Community development and social innovation*, Routledge, Londres.

MOULIER-BOUTANG, Y., (2007), *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Éditions Amsterdam, Paris.

MOUZON, C., (2015), D'où vient le succès de l'économie du partage ?, *Alternatives Economiques*.

MULGAN, G., TUCKER, S., ALI, R. & SANDERS, B., (2007), *Social innovation: what it is, why it matters and how it can be accelerated*, Working Papers, Skoll Centre for Social Entrepreneurship.

MYRDAL, G., (1957), *Rich lands and poor : the road to the world prosperity*, Harper & Brothers, New York.

NEVEU, C., (2001), Les comités de quartier de Roubaix aux prises avec la politique de la ville, *Les Annales De La Recherche Urbaine*, vol. 89, p. 79–85.

NOOTEBOOM, B., VAN HAVERBEKE, W., DUYSTERS, G. M., GILSING, V. A. & VAN DEN OORD, A., (2007), Optimal cognitive distance and absorptive capacity, *Research Policy*, vol. 36, n°7, p. 1016–1034.

OLDENBURG R., (1989), *The great good place*, Da Capo Press, Boston.

ORSI, F., (2013), Elinor Ostrom et les faisceaux de droits: l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune, *Revue De La Régulation*, n° 14, 2^e semestre / Automne.

OSTROM, E., (1990), *Governing the commons*, Cambridge University Press, Cambridge.

PARODI, M., (2005), Économie sociale et solidaire et développement local, *Revue Internationale De L'économie Sociale*, n°296, p. 26–41.

PECQUEUR, B., (2007), Des pôles de croissance aux pôles de compétitivité: un nouveau partage des ressources cognitives, *Réalités Industrielles*, p. 38-43.

PECQUEUR, B. & ITÇAINA, X., (2012), Economie sociale et solidaire et territoire: un couple allant de soi?, *Revue Internationale De L'Economie Sociale*, vol. 91, n°325, p. 48.

PENVEN, A., (2014), Les territoires mouvants de la prévention spécialisée. Entre espaces vécus des jeunes et coercitions administratives, la délicate construction d'un ordre territorial négocié, *SociologieS* [en ligne]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/sociologies/4833>

PENVEN, A., (2015), Reconnaissance et institutionnalisation des innovations sociales dans le champ des politiques sociales, *Innovations*, vol. 48, n°3, p. 129–150.

PERROUX, F., (1955), Note sur la notion de pôle de croissance, *Economie Appliquée*, vol. VII, n°1-2.

PETRELLA, F. & RICHEZ-BATTESTI, N., (2012), Les logiques d'interaction entre associations et institutions publiques dans la gouvernance locale, *Informations Sociales*, vol. 172, n°4, p. 81–90.

PETRELLA, F., RICHEZ-BATTESTI, N. & TYSON, H., (2010), Business social, entreprise sociale et ESS : quelles formes de gouvernance ? entre similitudes et divergences...Communication présentée au Xèmes Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Luxembourg.

PEUGEOT, V., (2011), Les biens communs, une utopie pragmatique, In : *Libres savoirs, les biens communs de la connaissance*, Ouvrage coordonné par l'association VECAM. C&F édition, Caen.

PEUGEOT, V., (2013), Les Communs, une brèche politique à l'heure du numérique, In : M. Carnes et J.-M. Noyer (dir.), *Les débats du numérique*, Presses des Mines, Paris, p. 77-98.

PEUGEOT, V., (2014), Collaborative ou intelligente ? La ville entre deux imaginaires, In : M. Carnes et J.-M. Noyer (dir.), *Devenirs urbains*, Mines, ParisTech, p. 43–64.

PEUGEOT, V., BEUSCART, J. S., PHARABOD, A. S. & TRESPEUCH, M., (2015), Partager pour mieux consommer? Enquête sur la consommation collaborative, *Esprit*, vol. 19-29.

PIQUET, A., (2009), *Guide pratique du travail collaboratif : Théories, méthodes et outils au service de la collaboration*, Document destiné au Groupe Communication du réseau Isolement Social, Brest.

PLANTIN, J.-C. & VALENTIN, J., (2013), Données ouvertes et cartographie libre, *Les Cahiers Du Numérique*, vol. 9, n° 1, p. 85–107.

POL, E. & VILLE, S., (2009), Social innovation: Buzz word or enduring term?, *The Journal of Socio-Economics*, vol. 38, n°6, p. 878–885.

PREVOT, M. & DOUAY, N., (2014), Reconfiguration des pratiques militantes et participatives à l'ère de la ville numérique : le cas de « carticpe », Communication présentée au Colloque du réseau OPDE « Se mobiliser ensemble, pour décider ensemble ». 23 et 24 octobre 2014 à Yverdon-les-Bains (Suisse).

PROULX, M.-U., (1994), Milieux innovateurs: concept et application, *Revue Internationale*

P.M.E.: Économie Et Gestion De La Petite Et Moyenne Entreprise, vol. 7, n°1, p. 63–84.

PROULX, S., (2008), Communautés virtuelles : ce qui fait lien, In : P. Y. Badillo (dir.), *L'écologie des médias*, Bruylant, Bruxelles, p. 379–391.

PUTNAM, R. D., (2000), *Bowling alone. The collapse and revival of American community*, Simon Schuster publishers, New York.

QUATTRONE, G., PROSERPIO, D., QUERCIA, D., CAPRA, L. & MUSOLESI, M., (2016), Who Benefits from the Sharing Economy of Airbnb? Communication présentée au Proceedings of the 26th International ACM Conference on World Wide Web (WWW).

RICHEZ-BATTESTI, N., (2008), Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité, *Marché Et Organisations*, vol. 7, n°2, p. 36–51.

RICHEZ-BATTESTI, N., (2016), Diversification des modèles d'entreprises d'économie sociale et solidaire : quelle place pour l'entrepreneur ?, *Revue De l'Entrepreneuriat*, vol. 15, n°3, p. 129–142.

RICHEZ-BATTESTI, N. & VALLADE, D., (2012), Innovation sociale, normalisation et régulation, *Innovations*, vol. 38, n°2, p. 5-13.

RICHEZ-BATTESTI, N., COLLETIS, G. & GIANFALDONI, P., (2005), Economie sociale et solidaire, territoires et proximité, *Revue Internationale De L'Economie Sociale*, n° 296, p. 8-25.

RICHEZ-BATTESTI, N., PETRELLA, F. & VALLADE, D., (2012), L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ?, *Innovations*, vol. 38, n°2, p. 15–36.

RIFKIN, J., (2012), *La troisième révolution industrielle : Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Les liens qui libèrent, Paris.

RIFKIN, J., (2014), *La nouvelle société du coût marginal zéro : L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Les liens qui libèrent, Paris.

ROBERT, R., (2015), Portrait du consommateur en travailleur, *Esprit*, juillet, p. 66–74.

ROCHESKA, S., KOSTOSKA, O. & ANGELESKI, M., (2016), User-Driven Innovation: Towards a New Innovation Paradigm, *Economic Review – Journal of Economics and Business*, vol. XII, n°1, p. 1–12.

SASSEN, S., (1991), *The Global City. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, New Jersey.

SAXENIAN, A. L., (1985), The Genesis of Silicon Valley, In : P. Hall et A. Markusen (dir.), *Silicon Landscapes*, Boston.

SAXENIAN, A. L., (1994), *Regional Advantage*, Harvard University Press, Cambridge.

SCHLAPPE, H. & NEILL, W. J. V., (2013), *From crisis to choice : reimagining the future in shrinking cities*, Cities of Tomorrow – Action Today, URBACT II Capitalisation, 2013.

SCHWERER, C.-A., (2016), *Uber : une innovation au service de la croissance*, Asterès producteurs d'idées, Paris.

SCOTT, A. J., (1988), Flexible Production Systems and Regional Development: The Rise of New Industrial Spaces in North America and Western Europe, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 12, n°2, p. 171–342.

SEN, A., (1985), *Commodities and capabilities*, Elsevier, Amsterdam.

SEN, A., (2005), Human Rights and Capabilities, *Journal of Human Development*, vol. 6, n°2, p. 151–166.

SINTOMER, Y., (2008), Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, *Raisons Politiques*, vol. 31, n°3, p. 115–133.

SINTOMER, Y., (2011), Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative, *Raisons Politiques*, vol. 42, n°2, p. 159 -186.

SPIETH, G., (2013), Les doléances citoyennes vers un écosystème, au service de l'innovation des politiques publiques de la Métropole Nice Côte d'Azur ?, *Management & Avenir*, vol. 62, n°4, p. 188–208.

STEPHENS, M. & POORTHUIS, A., (2015), Computers, Environment and Urban Systems, *Computers, Environment and Urban Systems*, vol. 53, n°C, p. 87–95.

STOHR, W., (1981), Development from below : the bottom-up and periphery-inward development paradigm, In : W. Stohr et D. R. F. Taylor (dir.), *Development from above or below ? : The dialectics of regional planning in developing countries*, Chichester, John Wiley and Sons, New York, p. 39–72.

STOHR, W., (2003), Développement from below : vingt ans plus tard, In : J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Reconversion économique et développement territorial*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 119–143.

STOHR, W. & TAYLOR, D. R. F. (DIR.), (1981), *Development from above or below ? : The dialectics of regional planning in developing countries*, Chichester, John Wiley and Sons, New York.

STRATIGEA, A., (2012), The concept of « smart citie ». Towards community development?, *Networks and Communication Studies, NETCOM*, vol. 26, n°3-4, p. 375–388.

SØRENSEN, E. & TORFING, J., (2015), Enhancing Public Innovation through Collaboration, Leadership and New Public Governance, In : *New Frontiers in Social Innovation Research*, Palgrave Macmillan UK, London, p. 145–169.

TANIGUCHI, Y. & LIEFOOGHE, C., (2015), « Innovation sociale, web 2.0 et résilience des territoires : le concept de proximité comme outil d'analyse ». Communication aux 8e Journées de proximité, Tours, du 20 au 22 mai..

TAPSCOTT, D. & WILLIAMS, A. D., (2006), *Wikinomics: How Mass Collaboration Changes Everything*, Portfolio, New York.

TEPSIE, (2014), *Building the Social Innovation Ecosystem in Europe*, le livrable du projet « The theoretical, empirical and policy foundations for building social innovation in Europe » (TEPSIE), Commission européenne – 7eme programme cadre, DG Research, Bruxelles.

TRANOS, E. & GERTNER, D., (2012), Smart networked cities?, *Innovation: the European Journal of Social Science Research*, vol. 25, n°2, p. 175–190.

TREMBLAY, D.-G., KLEIN, J.-L. & FONTAN, J.-M., (2009), *Initiatives locales et développement socioterritorial*, Québec : Télé-université, Québec.

TREMBLAY, P.-A., (2003), Qu'y a-t-il dans une communauté ? L'exemple des groupes communautaires québécois, *Revue Interventions Économiques*, n°30.

TREMBLAY, P.-A. & KLEIN, J.-L., (1997), De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés, *Cahiers De Recherche Sociologique*, n°29, p. 103–118.

VAILLANCOURT, Y., (2015), La co-construction des politiques publiques, In : J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, p 421-459.

VANDAMME, E., (2017), ANIS, de l'internet solidaire à l'innovation sociale numérique, *Cahiers De L'action*, vol. 48, n°1, p. 57–66.

VEDEL, T., (2003), L'idée de démocratie électronique: origines, visions, questions, In : P. PASCAL (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aubevol.

VELTZ, P., (1996), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel.*, Presses universitaires de France. Collection Economie en liberté.

VODOZ, L., (2010), Fracture numérique, fracture sociale : aux frontières de l'intégration et de l'exclusion, *SociologieS* [en ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/sociologies/3333>.

VOISIN, A., (2007), La gestion mixte des services publics, *Regards Croisés Sur L'économie*, vol. 2, n°2, p. 168–9.

WOLFF, M., FOL, S., ROTH, H. & CUNNINGHAM-SABOT, E., (2013), Shrinking Cities, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France, *Cybergeo: European Journal of Geography*, CNRS-UMR Géographie-cités 8504. Aménagement, Urbanisme, document 661. Disponible sur : <http://cybergeo.revues.org/26136>.

WOOLCOCK, M., (2001), The place of social capital in understanding social and economic

outcomes, *ISUMA : Canadian Journal of Policy Research*, vol. 2, n°1, p. 11–17.

WOOLCOCK, M. & NARAYAN, D., (2000), Social capital: Implications for development theory, research, and policy, *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n°2.

▪ RAPPORTS et ETUDES

ADEUPA BREST BRETAGNE, (2017a), Portrait social de Brest Métropole, *Observatoire Social De Brest Métropole Océane*.

ADEUPA BREST BRETAGNE, (2017b), Portrait social du Pays de Brest, *Observatoire Social De Brest Métropole Océane*.

ADEUPA BREST BRETAGNE & INSEE, (2010), Brest métropole océane, un nouveau regard sur la ville, *Dossiers d'Octant*.

AVISE, (2015), *Les actions de soutien à l'innovation sociale en Région : Panorama 2015*, Etude réalisée en partenariat avec l'Association des Régions de France.

BANQUE MONDIALE, (2000), *World development report 2000/2001 : attacking poverty*, Oxford University Press, New York.

BEPA, (2011), *Empowering people, driving change*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

BEPA, (2014), *Social innovation : a decade of changes*, BEPA report, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

BERTOSSI, F., (2016), *Villes intelligentes, smart, agiles : enjeux et stratégies de collectivités françaises*, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer / Commissariat Général au Développement Durable.

BERTRAND, A., (2014), *Hyper-ruralité*, Rapport remis à Mme Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Egalité des territoires le 30 juillet 2014 dans le cadre de la mission confiée par M. Manuel Valls, Premier ministre.

BIGOT, R. & CROUTTE, P., (2012), *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, CREDOC, Département Conditions de vie et aspirations. Rapport réalisé à la demande du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

BRIA, F., (2015), *Growing a digital social innovation ecosystem for Europe : DSI final report*, A study prepared for the European Commission DG Communications Networks, Content &

Technology by Digital Social Innovation. Le projet mené par la Commission Européenne en partenariat avec Nesta, Waag Society, ESADE, Institute for Research and Innovation, et FutureEverything.

BRUNETTO, M., CARRE, D., LEVRATTO, N. & TESSIER, L., (2017), *Analyse du lien entre les métropoles et les territoires avoisinants*, Rapport de recherche pour France Stratégie, le CGET, l'Institut CDC pour la recherche, Caisse des Dépôts. Laboratoire EconomiX.

CGET, (2017), *Le changement d'échelle des projets locaux socialement innovants*, rapport réalisé par Le Cinquième Pôle confié par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, Paris.

COMMISSION EUROPEENNE, (2009), *Conclusions of the BEPA workshop on social innovation*.

COMMISSION EUROPEENNE, (2011), *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Communication de la Commission au Parlement Européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions.

COMMISSION EUROPEENNE, (2013a), *Guide to Social Innovation*, Regional and Urban Policy.

COMMISSION EUROPEENNE, (2013b), *Powering European public sector innovation : toward a new architecture. Report of the Expert Group on Public Sector Innovation*, Directorate-General for Research and Innovation, Innovation Union.

COMMISSION EUROPEENNE, (2015), *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe*, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion.

COMMISSION EUROPEENNE, (2016), *Mapping study on Social Enterprise Eco-systems – Updated Country report on France*, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion.

COMMUNECTER, (2017), *Communecter, outils au service d'une ville intelligente et citoyenne Vol. 1*.

CONSEIL D'ETAT, (1999), *L'intérêt général*, Rapport public, Documentation française, « Etudes et document », n°50.

CONSEIL NATIONALE DU NUMERIQUE, (2013), *Citoyens d'une société numérique*, Rapport à la Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique.

CRESS DE BRETAGNE & ADESS, (2015), DATA'ESS : Pays de Brest, *Repères Sur Les Entreprises Et Les Emplois De L'économie Sociale Et Solidaire*.

CRIDA, (2014), *Monographie Catalyst*.

DAVALLI, C., DE CONNINCK, V. & MARENGO, C. (DIR.), (2016), *Scaling Social Innovation. BENISI - TRANSITION : experiences and first success stories of the two European networks*

of incubators for social innovation, Commission Européenne.

IGF & CGEDD, (2016), *La revitalisation commerciale des centres-villes*, Rapport établi par l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'environnement et du développement durable.

INSEE, (2016), Une attractivité économique portée par la métropole lilloise et la région parisienne, *Insee Analyses Hauts-De-France*.

INSEE, (2017a), Atouts et défis de la région Hauts-de-France : une région jeune qui dispose d'un potentiel pour faire face à ses défis, *Insee Analyses Hauts-De-France*.

INSEE, (2017b), Finistère : une activité économique étroitement liée à son environnement, *Insee Analyses Bretagne*.

INSEE, (2017c), La Métropole Européenne de Lille : un espace qui attire les jeunes des territoires situés à proximité, *Insee Analyses Hauts-De-France*.

INSEE, (2016), Économie sociale dans les Hauts-de-France : un développement à conforter, *Insee Flash Hauts-De-France*.

INSEE, (2012), Économie sociale en Nord-Pas-de-Calais : un important vivier d'emplois sur le territoire de Lille Métropole, *Pages De Profils*.

INSEE, (2015), L'ESS au sein de la Métropole Européenne de Lille : une économie au service des habitants, *Insee Analyses Nord-Pas-De-Calais*.

INSEE, (2008), Territoires Brest : la population de l'air urbain de Brest et de la communauté urbaine de Brest au 1^{er} janvier 2005, *Le Flash d'Octant*, n° 135.

LE RAMEAU, (2015), *Le référentiel : modèle d'investisseur sociétal*, les travaux réalisés en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, Vincennes.

LE RAMEAU, (2016), *Le référentiel : Co-construction territoriale*, les travaux réalisés en partenariat avec le CGET, la Caisse des Dépôts, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, ainsi que la Caisse d'épargne, Vincennes.

LE RAMEAU & ADASI, (2017), *Oser l'intérêt général : 12 dirigeants racontent comment leur parcours d'accompagnement a été un levier de développement*, La Fonda éditions, St Ouen.

METROPOLE DE LYON, (2015), *Grand Lyon Métropole servicielle : quelles transformations pour l'action publique ?*, Direction de la Prospective et du Dialogue Public.

NESTA, (2016), *More than profit : a collaborative economy with a social purpose*, Rapport commissionné par la Commission Européenne (DG Growth).

OCDE, (2005), *La mesure des activités scientifiques et technologiques Manuel d'Oslo*, Edition OCDE.

ONPV, (2015), *Observatoire national de la politique de la ville*, Observatoire national de la Politique de la Ville, Rapport annuel 2015.

OURAL, A., (2015), *L'innovation au pouvoir !*, Rapport soumis à Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

PULFORD, L., LITTLE, R. & EHAMPARAM, S., (2015), *Exploring ecosystems for social innovation*, Rapport établi par Social Innovation Europe et BMW Foundation.

REGION BRETAGNE, (2016), *Usages du numérique en Bretagne*.

RQIS, (2011), *Favoriser l'émergence et la pérennisation des innovations sociales au Québec*, Université du Québec.

SAUNDERS, T. & BAECK, P., (2015), *Rethinking Smart Cities from the Ground Up*, NESTA, London.

SGMAP & CGET, (2015), *Ensemble, accélérons ! : Accompagner les acteurs de l'innovation dans leur changement d'échelle*, Rapport réalisé dans le cadre de Futurs Publics.

STOKES, K., CLARENCE, E., ANDERSON, L. & RINNE, A., (2014), *Making sense of the UK collaborative economy*, NESTA, London.

VILLE DE BREST & BREST METROPOLE, (2014), *Construction d'un référentiel de l'utilité sociale de la médiation numérique*, Rapport final réalisé par Trans-Formation et Savoir en Actes à la demande de la Ville de Brest et Brest Métropole.

▪ DOSSIERS et COMPTES-RENDUS

ADESS PAYS DE BREST, rapport d'activité 2016

ANIS, rapport d'activité 2011

APES, rapport d'activité 2016

BREST METROPOLE (dans l'ordre chronologique) :

- *Contrat de ville 2015-2020*
- *Contrat métropolitain 2015-2020*
- *Stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE), 2016*
- *Brest Horizon Digital, 2017*

CATALYST (dans l'ordre chronologique) :

- Bilan d'activité de l'année 2011 à l'année 2016
- Plan d'actions 2015-2016
- Note d'intension 2017

COLLECTIF TRANSITION CITOYENNE PAYS DE BREST, rapport d'activité 2016

COLLPORTERRE, rapport d'activité 2014

CRESS DE BRETAGNE (dans l'ordre chronologique) :

- *Stratégie régionale de développement de l'économie sociale et solidaire 2012-2016*
- *Trajectoir'ESS : dispositif régional et territorial de soutien aux porteurs de projets ESS, 2013*
- Les propositions du programme Trajectoir'ESS, *Investir dans l'économie de demain, 2014*
- *Politiques ESS en EPCI : synthèse de l'enquête et propositions, 2016*
- *La CRESS en action, 2017*
- *Stratégie régionale de l'ESS 2017-2020 : volet ESS du SRDEII, 2017*

CRESS DE BRETAGNE ANTENNE DU FINISTERE, rapport d'activité 2016

CRESS HAUTS-DE-FRANCE (dans l'ordre chronologique) :

- Comptes-rendus de la communauté Tiers-Lieux, mars et avril 2016
- Appel à manifestation d'intérêt régional sur l'innovation sociale, 2017

DOC@BREST, bilan de la première année, 2013

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 29, rapport d'activité 2015-2016

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (dans l'ordre chronologique) :

- Appel à projets permanent 2012-2014 aux territoires et communes dans le domaine de l'ESS, projet de délibération, 2012
- Contrat de ville 2015-2020
- Règlement de l'appel à projets permanent ESS 2015-2020 « Entreprendre autrement avec la Métropole Européenne de Lille »

- Assises de l’ESS, restitution de la journée du 7 octobre 2015
- *Ils entreprennent autrement avec la MEL : portraits d’entreprises soutenues au titre de l’appel à projets 2016.* Consultable sur : http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/ECONOMIE/Portrait%20ESS_170725.pdf.

PAYS DE BREST, (2015), *Stratégie de développement du Pays de Brest*.

PLATEFORME DE COORDINATION DE LA SRDESS, (2014), *Soutenir l’entrepreneuriat ESS 2014-2020*.

PREFET DU FINISTERE, (2012), Arrêté préfectoral portant modification des statuts du pôle métropolitain du pays de Brest

PREFECTURE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE, (2017), *SIILAB, un living lab pour l’innovation et l’investissement dans l’économie sociale et solidaire*, dossier de réponse à l’appel à projets « Laboratoires d’innovations territoriales » dans le cadre du programme « Transition numérique de l’administration territoriale de l’Etat ».

REGION BRETAGNE (dans l’ordre chronologique) :

- *Charte d’engagement pour les jeunes en Bretagne*, Rapport adopté par le Conseil régional, 2011
- *Stratégie régionale de développement économique, d’innovation et d’internationalisation*, Rapport adopté par le Conseil régional, 2013

REGION NORD-PAS-DE-CALAIS (dans l’ordre chronologique) :

- Convention –cadre pour le développement de l’ESS en Région Nord-Pas-de-Calais pour 2009-2013
- Schéma régional de développement économique, adopté par le conseil régional en 2005

REGION PICARDIE, (2012), Synthèse des Assises Régionale de l’ESS 2011 et Plan régional de développement de l’ESS Phase 2 / 2012-2015

VILLE DE BREST (dans l’ordre chronologique) :

- Rapports d’activité du service Internet et expression multimédia, de l’année 2003 à l’année 2014
- Rapport d’activité du centre de ressources coopératif 2004-2005
- Rapport d’activité de Médiablog, 2005-2008
- *Wiki-Brest : les carnets du Pays de Brest*, bilan d’activité & financier 2007-2008.

- Compte-rendu de la réunion Brest Ville Wikipédia du lundi 10 décembre 2012
- Bilan du dispositif des PAPIs à Brest, 2013

▪ WEBOGRAPHIE

@-brest : <https://www.a-brest.net>

ADESS Finistère : <http://www.adess29.fr>

ADEUPa Brest Bretagne : adeupa-brest.fr

ANIS : <http://www.anis.asso.fr>

APES Hauts-de-France : <http://apes-hdf.org/page-0-0-0.html>

Bretagne Creative : bretagne-creative.net

Catalyst : <http://catalyst-initiative.org>

CGET : cget.gouv.fr

Communecter : communecter.org

CRESS de Bretagne : <https://www.ess-bretagne.org>

CRESS Haut-de-France : <https://cresshdf.org>

Eco-Sol Brest : <http://www.eco-sol-brest.net>

Encommuns : encommuns.org

INSEE : insee.fr

L'observatoire des territoires : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

MEL : lillemetropole.fr

Semioz : semioz.info

Tiers lieux dans les Hauts de France : <http://hauts.tiers-lieux.org>

Unisson : unisson.lescommuns.org

Ville de Brest : brest.fr

Wiki@Brest : <http://wiki.a-brest.net>

Wiki-Brest : <http://www.wiki-brest.net>

Wiki des communs : <https://wiki.lescommuns.org>

Wiki Eco-Sol Brest : <http://wiki.eco-sol-brest.net>

Wiki Forum des usages coopératifs : forum-usages-coopératifs.net

Wikilivres : wikibooks.org

Wikipédia : wikipedia.org

Wikiversité : wikiversity.org

ANNEXES

Annexe 1. L'analyse des contenus des listes de discussion

Le tableau ci-dessous rassemble les types d'informations qui ont été échangé sur les listes de discussions (toutes listes confondues).

Sujet de conversation	Exemples
Circulation d'information pour un travail interne : préparation des événements, circulation des comptes-rendus, organisation des réunions, etc.	Compte rendu de la rencontre avec un partenaire externe Préparation des réunions internes (horaires, ordre du jour, lieux, etc.) et leur compte rendu Bilan d'activités Information sur les lieux, horaires, sujets d'un événement Annonce des temps de travail collectif au sein du réseau
Informations / réflexions / débats en rapport avec le fonctionnement du collectif / réseau	Information sur le budget obtenu et sur son usage Lancement d'un vote autour de la répartition des budgets Le choix d'outils numériques pour la gouvernance du collectif Le choix d'outils numériques pour le financement participatif Questions autour d'amélioration du site Internet (serveur d'hébergement) Débats autour de la définition même du collectif Débats autour de la différence de statuts entre membres du réseau (consultatif, participatif, contributif, etc.) et leur mode de participation à la prise de décision
Annonces des événements	Ateliers d'accompagnement à l'écriture sur Internet Réunion plénière
Relais d'informations d'opportunités pour les financements, de nouveaux projets ou les collaborations	Appel à projet, appel à manifestation d'intérêt de la région ou de la métropole sur l'innovation sociale Projets / événements participatifs des collectivités : hackathons, événement grand public sur le sujet d'innovation numérique, etc. Proposition de collaboration avec un acteur externe Information sur un nouveau projet de coworking en cours de conception par un nouvel acteur Appel à candidature au programme d'accompagnement
Partage d'idées et d'information (événements, articles, commentaires, projets) ainsi que de bonnes pratiques	Projets intéressants et inspirants sur les territoires externes : forum d'étalab, notion de gouvernance contributive, open data, etc. Rencontres, débats qui se passent à proximité Événements intéressants qui se passent ailleurs Agenda des événements qui se passent dans la région et ailleurs Proposition d'un conseil par un acteur externe (partage d'un kit)
Demande d'aide	Montage d'un blog, utilisation d'une application, etc. Demande de dons pour des projets Être présent à une réunion au lieu de moi Covoiturage pour un déplacement collectif Demande de conseil et accompagnement (écriture de contrat de location, création d'un tiers lieu,...) Relais d'information pour la campagne de financement participatif
Sollicitation à la participation et à la contribution à un groupe de	Participation aux séances et réunions organisées par un des porteurs de projets

travail, à une étude, à un comité, à une intervention, etc.	Participation à un événement sur les pratiques collaboratives organisé par un acteur externe Invitation à la participation régulière aux groupes de travail ou à un comité organisés par les collectivités Participation à une enquête ou une étude (cartographie d'acteurs locaux, économie collaborative, etc.) Demande d'intervenant bénévole sur les tiers lieux Contribution à un projet de cartographie d'acteurs d'innovation sociale et numérique à la demande d'un acteur local Demande de conseil sur l'élaboration des pistes de travail pour l'organisation d'une journée de travail
Propositions	Organisation d'une rencontre autour de l'utilisation des outils numériques Mise en place d'une rencontre ou temps de travail régulier Expérimentation d'un modèle de rétribution innovant Des idées pour l'amélioration du fonctionnement (lisibilité, visibilité) du réseau Collaboration autour d'un événement ou projet (parking day, création d'un lieu, etc.) Thèmes d'ateliers d'un événement Formation aux outils numériques
Demande de co-écriture	Une contribution collective à l'écriture d'un document de la collectivité territoriale L'élaboration collective de l'ordre du jour d'une réunion L'écriture collective du plan d'action et du bilan d'activités
Partage des sujets à réfléchir	Questions sur la manière dont le collectif peut/doit contribuer et établir les liens avec les politiques publiques : comment sortir de la logique de dépendance liée à la subvention ? Questions autour de la définition et l'évaluation des communs Questions autour de la reprise par les acteurs capitalistes
Questions techniques des outils	Modes d'écriture de la cartographie numérique ou de wiki Règles autour des droits d'auteurs Problèmes techniques des sites

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; données septembre 2017

Annexe 2. Le nombre de messages envoyés par personne

Pour chacune des listes de discussions, nous avons établi un tableau qui compte le nombre de messages envoyés par personne. Ci-dessous, un exemple de tableau créé pour la liste des Tiers-Lieux.

Tableau 35. Le tableau de compteur du nombre de mails envoyés (liste de discussions Tiers-Lieux)

	Mois													Mois													
Auteu r	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	T 2015	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	T 2016	Total		
A.J.									1		1			2		2		1						5	6		
A.P.											0			1										1	1		
B.D.								1			1													0	1		
B.B.											0	1												1	1		
C.											0											1		1	1		
C.M.								2			2			2			1			2		1		6	8		
C.M.	2		1					4	1	1	9	2					1					1		4	13		
C.											0											1		1	1		
E.D.	1							1			2						1				1			2	4		
F.E.									1		1													0	1		
F.D.											0						1							1	1		
F.D.											0	1												1	1		
F.G.											0		1	4	1	3	4	1	4	5		2	4	29	29		
F.B.				1							1													0	1		
F.G.								2			2													0	2		
J.R.									1		1	1		1	1							1		4	5		
J.L.											0							1	1					2	2		
L.M.											0				1									1	1		
L.C.											0	1	1	1	1	4		1		3	7	1		20	20		
L.C.											0						1							1	1		
M.M.	4	1	1	1							7													0	7		
M.R.											0					1				1				2	2		
P.H.	2										2													0	2		
P.V.											0						1							1	1		
P.B.											0		2	1	1		1						1	6	6		
S.D.											0								3			1		4	4		
S.P.								2			2	1			1									2	4		
S.V.											0		1	1	1	2	1	1		1				8	8		
S.S.	4							3	3	1	11	1	3	2		3				3	1	1	1	15	26		
S.J.											0							1						1	1		

S.B.											0					1							1	1	
S.B.								1			1												0	1	
V.H.											0						1						1	1	
W.B.									2		2		1							1			2	4	
Y.P.								1	2		3			2		1		1					4	7	
	13	1	2	2	0	0	0	17	11	2	48	8	9	17	7	17	12	7	8	16	10	10	6	127	175

A partir de ce tableau, nous avons identifié les personnes qui ont envoyé au moins 20 messages sur une des listes et avons recherché en détail le profil de ces personnes qui utilisent suffisamment régulièrement la liste.

Tableau 36. Le profil des personnes ayant envoyé au moins 20 mails sur une des listes (Lille)

Auteur	Structure	Statut	Fonction	Domaines	Lieu	Nombre de messages envoyés par liste				
						CATALYST	TIER S LIEUX	COMMUNS	UNISSON	MAKERS
J	ANIS	Association	Coordinatrice	Innovation sociale et numérique	Lille	327	-	-	-	170
S	La Coroutine	Association	Co-fondateur	Espace de coworking	Lille	159	26	-	87	51
H	ANIS	Association	Coordinatrice	Innovation sociale et numérique	Lille	148	-	-	-	92
L	Co-porteurs	CAE	Fondateur	Accompagnement aux projets collectifs	Lille	132	20	-	-	-
E	ANIS	Association	Co-fondateur	Innovation sociale et numérique	Lille	104	-	-	-	-
C	MRES	Association	Chargé de mission numérique	Environnement	Lille	74	-	-	-	399
J	Caisse solidaire	Société Anonyme Coopérative	Directeur du développement	Epargne solidaire	Lille	65	-	-	-	60
J	APES	Association	Directeur adjoint	Réseau d'économie sociale et solidaire	Lille	55	-	-	-	-
S	MEL	EPCI	Chargée de mission Innovation sociale	Innovation sociale et numérique	Lille	54	-	-	-	-

E	Coworking lille	Association	Co-fondateur	Espace de coworking	Lille	52	-	-	-	26
S	ANIS	Association	Chef de projet entrepreneuriat et innovation sociale	Conseil en entrepreneuriat	Lille	47	-	-	-	-
C	POP	Entreprise (SAS)	Co-fondatrice	Conseil en transformation numérique	Lille	44	-	-	-	-
N	Profession libérale		Entrepreneure	Conseil en intelligence collective	Lille	38	-	-	-	-
P	POP	Entreprise (SAS)	Formateur	Formation en information	Lille	27	-	-	-	-
F	Institut national de recherche et de sécurité	Association	Responsable pédagogique de formations à distance	Formation aux entreprises et aux agents	Paris	22	-	-	-	-
C	OpenClassrooms	Entreprise (SAS)	Mentor (enseignant à distance)	Conception en design	Valenciennes	20	-	-	-	-
M	Okarina	Collectif	Co-fondatrice	Conseil en action collective	Lille	20	-	-	-	-
M	La Fabrique Sociale	Entreprise ?	Consultante	Innovation sociale et numérique	Lille	-	-	-	27	-
F	CoWorkingLille	Association	Animatrice	Espace de coworking	Lille	-	29	-	-	-
G	La Coroutine	Association	Co-fondatrice / consultant	Conseil en informatique / espace de co-working	Lille	-	-	-	32	63
J	Chicon	Projet	Initiateur Elu à Hellemmes	Hébergeur de sites	Lille	-	-	132	-	-
L	LilianRicaud.com	Entreprise	Entrepreneur	Conseil en informatique et collaboration	Occitanie	-	-	-	32	-
M	Semeoz	Association	Co-fondatrice / web master du site Semeoz.info	Web master en logiciel libre	Lille	-	-	24	-	-
B	Comunes	Association	Bénévole, co-créateur de Move Commons	Co-créateur de Move Commons	Paris	-	-	-	35	-
A	-	-	Freelance	Informaticien	Lille	-	-	-	-	78
C	Chtinux	Association	Administrateur	Promotion de logiciel libre	Lille	-	-	-	-	29

C	Open Source Ecology Lille	Projet	Profession libérale	Fabrication numérique écologique	Lille	-	-	-	-	39
D	POP	Entreprise (SAS)	Formateur	Informaticien	Lille	-	-	-	-	70
F	Limpica.net	Profession libérale	Consultant indépendant	Conseil en web design	Lille	-	-	-	-	211
G	Fondation de Lille	Fondation d'utilité publique	webmateur bénévole	Soutiens aux actions locales de solidarité	Lille	-	-	-	-	51
H	Weepoo	Projet	Fondateur	Production de jeux de réalité virtuelle	Lille	-	-	-	-	88
J	Upcycle Communs	Entreprise (SARL)	Fondateur	Conseil en numérique	Lille	-	-	-	-	133
K	Public Broadcasing Service	Entreprise	Responsable de marketing	réseau de télévision public à but non lucratif	Marcq-en-Barœul	-	-	-	-	178
M	m.e.u.h lab	Projet	Fondateur	Formation aux outils numériques	Lille	-	-	-	-	93
M	Université de Valenciennes	Université	Doctorant	Ingénieur en Génie Mécanique	Valenciennes	-	-	-	-	25
P	Coworking Lille	Association	Co-fondateur	Espace de coworking	Lille	-	-	-	-	49
P	ANIS	Association	Chargé de mission	Appui à la sensibilisation Open Source	Lille	-	-	-	-	76
S	GFI Informatique	Entreprise	Chargé de projet	Ingénieur informatique	Lille	-	-	-	-	22
T	Blenderlab	Entreprise	Fondateur	Fablab	Lille	-	-	-	-	463
T	Indépendant	CAE	Ingénieur indépendant	Ingénieur en informatique	Lille	-	-	-	-	35
V	-	-	Musicien	Musique électronique	Lille	-	-	-	-	136
X	Niji	Entreprise	Consultant	Transformation numérique des entreprises	Lille	-	-	-	-	36

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Tableau 37. Le profil des personnes ayant envoyé au moins 20 mails sur une des listes (Brest)

Auteur	Structure	Statut	Fonction	Domaines	Lieu	Nombre de messages envoyés par liste

						Carte ouverte	Wiki-Brest	Biens communs
B	-	-	Dessinateur	Dessin	Brest	-	24	-
F	Mairie de Brest	Mairie de Brest	Collectivité	Animateur	Brest	29	63	72
R	Mairie de Brest	Mairie de Brest	Collectivité	Animateur	Brest	-	25	-
L	Club Informatique Inter Communes	Association	Correspondant local	Ordinateur solidaire	Morbihan	27	-	-
G	Mairie de Brest	Collectivité	Animatrice Wiki-Brest	Internet et expression numérique	Brest	57	344	33
F	Camptocamp	Entreprise	Ingénieur informatique	Développement d'applications	Savoie	41	120	
F	Mairie de Brest	Collectivité	Animateur	Internet et expression numérique	Brest	112	-	58
L	Tiriad	Association	Co-fondateur	Accompagnement en projets numériques	Brest	59	32	-
G	SEM TRAM	SEM	Médiateur chantier	Aménagement et transport	Brest	-	35	-
M	Tiriad	Association	Co-fondateur	Accompagnement en projets numériques	Brest	29	28	-
M	Mairie de Brest	Collectivité	Elu	Internet et expression numérique	Brest	87	80	67
F	Mairie de Brest	Collectivité	Animateur	Internet et expression numérique	Brest	-	44	-
P	Mairie de Brest	Collectivité	Animateur	Conseil consultatif de Brest	Brest	-	57	-
S	OVH	Entreprise	Directeur technique	Informatique	Guipavas	41	-	-
F	Brest Métropole	Collectivité	Responsable	SIG	Brest	28	-	-

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018

Annexe 3. Les contenus de sites participatifs et contributifs

Nom	Création	Nbr d'administrateurs	Nbr de contributeurs ¹⁹⁰	Nbr d'articles / pages ¹⁹¹
Sites contributifs (Lille)				
Wiki des communs	2016	4	95	351 pages
Wikiversité: construire des communs	2016	Le site est géré par les administrateurs du Wikiversité	4	7 pages
Wikiversité : financement	2016	Le site est géré par les administrateurs du Wikiversité	13	10 pages
Wikilivre « Construire des communs »	2016	Le site est géré par les administrateurs du Wikilivre	30	17 pages
Sites contributifs (Brest)				
Wiki Brest	2006	16	1084	4 638 pages
Wiki.@-brest	2005	10	Nb	699 pages
Wiki Eco-Sol-Brest	2008	5	73	253 pages
Wiki du Forum des usages coopératifs	2006	14	263	468 pages
Sites participatifs (Brest)				
a-brest	2002	73	950	13 839 articles
Eco-sol-brest	2009	28	628	8 454 articles

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; données juin 2018

¹⁹⁰ Les contributeurs signifient les personnes ayant au moins une contribution. Les personnes inscrites mais qui n'ont jamais contribué ne sont pas comptées. Les comptes bloqués sont aussi exclus. En revanche, une personne peut parfois avoir plusieurs comptes : dans ce cas, nous n'avons pas été capable d'éliminer les doublons.

¹⁹¹ Seules les pages de contenu sont concernées : les pages de discussion, d'utilisateurs, etc. sont exclues.

Annexe 4. Les caractéristiques d'usages de sites participatifs et contributifs

Nom	Description	Contenus
Sites contributifs (Lille)		
Wiki des communs	Un site de partage de ressources pour le développement des communs	Répertoire des initiatives et des communs ; Documentation (supports de présentation, outils d'évaluation de projets) ; Proposition ou projets en chantier
Wikiversité: construire des communs	Un espace de recherche dont l'objectif est de "collaborativement creuser les enjeux et questions les plus importants posés par le développement des communs." Les résultats de ces travaux de recherche alimenteront wikilivre "Construire des communs"	Débats sur le concept (Notions de Bien commun, biens communs, biens communs informationnels, etc.) ; Bibliographie sur les communs ; Références utiles (structures, revues, sites internet)
Wikiversité : financement	Un espace de recherche dédié à la question de financement des communs	Ressourcing (des liens utiles, outils de financement participatif ; bibliographie,...) ; Compte rendu des réunions ; F&Q (Quoi faire quand je veux contribuer, je veux rétribuer) ; Retour d'expériences en lien avec le sujet ; Outils de réflexions sur des aspects techniques et juridiques ; Liste des structures qui soutiennent juridiquement / financièrement les indépendants porteurs de projet
Wikilivre « Construire des communs »	Un guide composé de six chapitres, dédié au partage des ressources et destiné à aider les acteurs des communs à s'approprier les enjeux autour de la construction des communs ».	Contexte et définition du commun ; Six ingrédients à prendre en compte pour construire un commun ; Manière de contribuer à un commun ; Guide thématique : gouvernance, financement, choix juridiques (statut de la structure, licence), moyens de partage, partenariats (enjeux, exemples, méthodes, sources documentaires, outils,...)
Encommuns	Une plateforme numérique qui recense des projets de communs	Répertoire d'initiatives ; Caractérisation des initiatives
Tiers lieux Hauts de France	Une cartographie d'initiatives des tiers lieux	Répertoire sur une cartographie des initiatives avec une présentation
Sites contributifs (Brest)		
Wiki Brest	Un site en wiki dédié à la valorisation des acteurs et du territoire du Pays de Brest	Les articles concernant le Pays de Brest (arts, culture, citoyenneté, économie, emploi, environnement, histoire, politique, relation internationale, santé, sciences et technologies, sport, loisirs, tourisme, urbanisme, vie quotidienne) Les informations pratiques sur les EPCI au pays de Brest Portails dédiés à chaque quartier brestois Des espaces de débats et d'échanges Les informations concernant le projet Wiki-Brest

		(articles de presse, bilan, lettre d'information, comtes-rendus) Les informations sur les projets similaires
Wiki.@-brest	Un site d'écriture collective sur les initiatives et toutes actualités sur l'innovation sociale et numérique au pays de Brest.	Présentation de projets, politiques, actions, événements portés par le service numérique brestois Présentation des projets citoyens auxquels le service numérique participe ou apporte des soutiens Présentation des projets des associations locales
Wiki Eco-Sol-Brest	Un site d'écriture collective sur les initiatives et toutes actualités sur l'économie sociale et solidaire au pays de Brest.	Les actualités en matière de l'ESS au pays de Brest (réunions, comptes-rendus, projets, etc.). Présentation des acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'ESS
Wiki du Forum des usages coopératifs	Un site qui permet la co-écriture de programmation de la rencontre biennale du Forum des usages coopératifs.	Présentation du Forum des usages coopératifs Programme co-édité Les photos des éditions précédentes Le programme des anciennes éditions
Sites participatifs (Brest)		
a-brest	Un site sous forme de magazine en ligne qui réunit les actualités en matière d'innovation sociale et numérique	Médiation numérique / Livres et savoirs publics / Ecrits publics, multimédia / Actualité / @-Brest / Bretagne / Agenda / Fils d'infos / Internet et société / Coopération et innovations sociales / Divers
Eco-sol-Brest	Un site sous forme de magazine en ligne qui réunit les actualités en matière d'économie sociale et solidaire	Informations / Acteurs qui entreprennent / Pays de Brest / Cornouaille / Morlaix / Territoires / Emploi, formation / Consommation solidaire / Habitat / Environnement / Education / Déplacement / Services / Solidarités / Divers

Réalisé par Y. Taniguchi, TVES, 2018 ; données septembre 2017

Annexe 5. Liste des personnes interrogées

A Brest, nous avons réalisé les entretiens avec 21 personnes. Nous pouvons les répartir en quatre catégories d'acteurs :

1. Initiateurs et principaux animateurs du réseau
2. Contributeurs actifs aux activités du réseau (contribution en ligne ou non)
3. Responsables de l'ESS (collectivité territoriale et d'autres structures)
4. Responsables territoriaux en matière du numérique

Structure	Statut	Nom de la personne rencontrée	Fonction	Catégorie				Date de l'entretien
				1	2	3	4	
Région Bretagne	Collectivité territoriale	Mathieu Rault	Chef de service Société			x		6/2017
Ville et métropole de Brest	Collectivité territoriale	Michel Briand	Ancien élu chargé de l'ESS et le numérique	x		x	x	2/2016
Ville de Brest	Collectivité territoriale	Luc Moal	Directeur de la Citoyenneté			x	x	4/2017
Ville de Brest	Collectivité territoriale	Elisabeth Le Faucheur	Responsable du service Internet et expression multimédia	x	x			12/2015 et 7/2017
Ville de Brest	Collectivité territoriale	Gaëlle Fily	Animateur de wiki Brest, service Internet et expression multimédia	x	x			12/2015
Ville de Brest	Collectivité territoriale	Florence Morvan	Animateur de @Brest, service Internet et expression multimédia	x	x			7/2017
Métropole de Brest	Collectivité territoriale	Fanny Richard	Chargée de développement économique, Relations entreprises		x	x		6/2017
Chambre Régionale de l'Economie Sociale du Finistère	Association déclarée	Armelle Prigent-Lemetais	Chargée d'animation de l'antenne finistérienne de la CRESS		x	x		6/2017
Pôle de développement	Association	Myriam Blondy	Chargée d'animation		x	x		4/2017

de l'ESS en Finistère (ADESS 29) du Pays de Brest								
Les Petits Débrouillards Grand Ouest	Association	Antony Auffret	Attaché de Direction en charge de l'innovation et des TIC		x			12/2015
Tiriad	Association	Louis-Julien de la Bouère	Animateur de cartomobilité		x			2/2016
Tiriad	Association	Pierre-Yves Cavellat	Formateur de Animacoop		x			5/2017
Maison du Libre	Association	Nicolas Diaz	Président		x			12/2015
Les chats cosmiques	Association	Alice Pennors	Co-Fondatrice		x			12/2015
Un peu d'R	Association	Matthieu Harel	Chargé de médiation numérique		x			12/2015
Bibliothèque de l'Université de Bretagne Océan.	Etablissement public	Perrine Helly	Directrice adjointe (membre de doc@brest)		x			4/2017
Infini	Association	Denis Dorgogne	Bénévole		x			1/2016
Patronage laïque de la Cavale Blanche	Association	Antoine Le Faouder	Animateur		x			6/2017
Ligue de l'enseignement du Finistère	Association	Hervé Lestideau	Responsable du pôle associations		x			4/2017
Ligue de l'enseignement du Finistère	Association	Régine Roué	Animatrice de médiation numérique		x			6/2017
Ligue de l'enseignement du Finistère	Association	Sylvaine Mouton Hamon	Animatrice de culture et d'éducation		x			5/2017

A Lille, 16 personnes ont été interrogées :

Structure	Statut	Nom	Fonction	Catégorie				Date d'entretien
				1	2	3	4	
Région Hautes de France	Collectivité territoriale	Alexandre Desrousseaux	Chef de projet Usages et Services Numériques à la Mission Region Numérique				x	5/2017

Métropole Européen de Lille (MEL)	Collectivité territoriale	Jean-Paul Leroy	Chef de service, Mission Ville numérique				x	6/2017
Métropole Européen de Lille (MEL)	Collectivité territoriale	Sébastien Plihon	Chargé de mission Innovation Sociale, Mission Ville Numérique		x		x	2/2016
Métropole Européen de Lille (MEL)	Collectivité territoriale	Clara Schmidt	Chargée de mission ESS			x		6/2017
Métropole Européen de Lille (MEL)	Collectivité territoriale	Peggy Bourdin	Directrice, Relations avec les usagers Citoyenneté Jeunesse			x		6/2017
Chambre Régionale de l'ESS (CRES)	Association	Stephane Coezy	Chargé de mission, animation territoriale			x		6/2017
Acteurs Pour une Economie Solidaire Hauts de France (APES)	Association	Guillaume Delevaque (Laurent)	Chargé de mission			x		5/2017
Catalyst	Collectif (sans statut juridique)	Simon Sarazin	Co-Fondateur	x	x			2/2016
Association Numérique et Innovation Sociale (ANIS)	Association	Emmanuel Vandamme	Co-fondateur	x	x			6/2017
Association Numérique et Innovation Sociale (ANIS)	Association	Hélène Flodrop	Chargée de communication (quitté la fonction au courant de 2016)	x	x			7/2015
M.e.u.h.lab	Projet porté par l'association Chtinix	Thierry Mbaye	Créateur du projet		x			7/2015
Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)	Association	Floriane Gaschy	Chargée de mission		x	x		7/2016
Co-porteurs	Entreprise au sein de la CAE Grands Ensemble	Laurent Courouble	Fondateur		x			5/2017
Open Source Ecology Lille	Groupe lillois de l'association	Cyril Libert	Fondateur		x			7/2016

	française Open Source Écologie							
Communecter	Projet de l'association Open Atlas	Clément Damiens	Animateur, développeur		x			7/2016
Assemblée des communs	Projet du collectif Catalyst	Julien Lecaille	Membre du réseau	x	x			10/2016

Annexe 6. Le guide d'entretien

Nous avons établi un guide d'entretien pour chaque catégorie d'acteurs. Le questionnaire a cependant été personnalisé selon la fonction que la personne occupe. La liste suivante réunit ainsi principaux éléments questionnés aux interviewés.

▪ Guide d'entretien pour la catégorie 1 (initiateurs / animateurs principaux)

1. Son parcours en lien avec le sujet d'innovation sociale et numérique (formation, métiers précédents)

2. Ses missions

- L'origine de l'initiative
- Son approche pour produire / soutenir l'innovation sociale
- Les actions et outils mis en place (numérique ou non)
- Exemples des projets collaboratifs locaux qui sont nés de ces actions

3. Son analyse sur la place du numérique dans l'innovation sociale territoriale

- Son point de vue concernant le rapport entre l'innovation sociale et le numérique
- L'utilité des outils numériques collaboratifs mis en place
- Les profils d'utilisateurs réguliers de ces outils
- L'évaluation des impacts de ces outils numériques sur la coopération d'acteurs locaux ; avantages et défis d'utilisation du numérique
- La proposition des actions complémentaires qui peuvent améliorer la situation

4. Les questions concernant la co-crédation de l'action publique locale

- Le niveau d'appropriation de la question de co-crédation de l'action publique au sein de l'institution publique et des structures locales
- Son point de vue sur l'efficacité des outils tels que *hackathon*, *open data*, ou cartographie numérique collaborative en terme d'émérgence de la logique collaborative d'acteurs
- Les propositions pour favoriser la démarche de co-crédation de l'action publique locale

5. Les informations supplémentaires

- Statistiques concernant l'utilisation des outils numériques collaboratifs (articles publiés, nombre de rédacteurs, nombre de consultation)
- Le rapport d'activité et de diagnostic territorial
- L'enquête et l'analyse
- Les contacts des personnes

■ **Guide d'entretien pour la catégorie 2 (contributeurs actifs)**

1. Son métier

- Présentation de son projet ou sa structure
- L'origine de l'initiative
- Ses missions et les actions mises en place

2. Les questions concernant ses expériences de coopérations

- Les atouts d'être en réseau et de coopération avec d'autres acteurs
- Les difficultés de se mettre en réseau
- La fréquence d'utilisation des outils numériques mis en place par Catalyst / service numérique brestois
- L'utilité des outils numériques collaboratifs en tant que facilitateur de coopération et collaboration avec d'autres acteurs : avantages et défis
- Le niveau d'engagement aux activités (en espaces virtuels ou réels) de Catalyst / service numérique brestois

3. Les questions concernant la co-crédation de l'action publique locale

- Son avis concernant la co-crédation de l'action publique : pour ou contre ?
- Son point de vue sur l'efficacité des outils tels que *hackathon*, *open data*, ou cartographie numérique collaborative en terme d'émérgence de la logique collaborative d'acteurs

- Les propositions pour favoriser la démarche de co-crédation de l'action publique locale

4. Les informations supplémentaires

- Statistiques concernant l'utilisation des outils numériques collaboratifs (articles publiés, nombre de rédacteurs, nombre de consultation)
- Le rapport d'activité et de diagnostic territorial
- L'enquête et l'analyse
- Les contacts des personnes

■ Guide d'entretien pour la catégorie 3 (responsables de l'ESS)

1. Son métier

- Présentation de sa structure
- Ses missions et les actions mises en place

2. Les questions concernant la fédédation et la coopération d'acteurs

- Les actions mises en place pour favoriser la coopération d'acteurs
- L'évaluation de ses actions : objectifs atteints et défis

3. L'usage du numérique en vue de favoriser la coopération d'acteurs

- Les outils numériques collaboratifs mis en place par lui-même ou par ses collègues
- La fréquence d'utilisation des outils numériques mis en place par Catalyst / service numérique brestois
- L'utilité des outils numériques collaboratifs en tant que facilitateur de coopération et collaboration : avantages et défis
- La collaboration avec Catalyst / service numérique brestois

4. Les questions concernant la co-crédation de l'action publique locale

- Le niveau d'appropriation de la question de co-crédation de l'action publique au sein de l'institution publique et des structures locales

- Son point de vue sur l'efficacité des outils tels que *hackathon*, *open data*, ou cartographie numérique collaborative en terme d'émergence de la logique collaborative d'acteurs
- Les propositions pour favoriser la démarche de co-crédation de l'action publique locale

5. Les informations supplémentaires

- Statistiques concernant l'utilisation des outils numériques collaboratifs (articles publiés, nombre de rédacteurs, nombre de consultation)
- Le rapport d'activité et de diagnostic territorial
- L'enquête et l'analyse
- Les contacts des personnes

■ **Guide d'entretien pour la catégorie 4 (responsables de la politique locale en matière du numérique)**

1. Son métier

- Présentation de sa structure
- Ses missions et les actions mises en place

2. Les questions concernant la fédédration et la coopération d'acteurs

- Les actions mises en place pour favoriser la coopération d'acteurs
- L'évaluation de ses actions : objectifs atteints et défis

3. L'usage du numérique en vue de favoriser la coopération d'acteurs

- Les outils numériques collaboratifs mis en place par lui-même ou par ses collègues
- La fréquence d'utilisation des outils numériques mis en place par Catalyst / service numérique brestois
- L'utilité des outils numériques collaboratifs en tant que facilitateur de coopération et collaboration : avantages et défis
- La collaboration avec Catalyst / service numérique brestois

4. Les questions concernant la co-crédation de l'action publique locale

- Le niveau d'appropriation de la question de co-crédation de l'action publique au sein de l'institution publique et des structures locales
- Son point de vue sur l'efficacité des outils tels que *hackathon*, *open data*, ou cartographie numérique collaborative en terme d'émergence de la logique collaborative d'acteurs
- Les propositions pour favoriser la démarche de co-crédation de l'action publique locale

5. Les informations supplémentaires

- Statistiques concernant l'utilisation des outils numériques collaboratifs (articles publiés, nombre de rédacteurs, nombre de consultation)
- Le rapport d'activité et de diagnostic territorial
- L'enquête et l'analyse
- Les contacts des personnes